Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/p2histoiredefran02lavi

HISTOIRE
DE FRANCE

TOME DEUXIÈME

II

COULOMMIERS
Imprimerie PAUL BRODARD

ERNEST LAVISSE

HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'À LA RÉVOLUTION

PUBLIÉE AVEC LA COLLABORATION DE

MM. BAYET, BLOCH, CARRÉ, COVILLE, KLEINCLAUSZ, LANGLOIS, LEMONNIER, LUCHAIRE, MARIÉJOL, PETIT-DUTAILLIS, PFISTER, REBELLIAU, SAGNAC, VIDAL DE LA BLACHE.

TOME DEUXIÈME

II

Les Premiers Capétiens

(987-1137)

PAR

A. LUCHAIRE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE PARIS

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1901

Droits de traduction et de reproduction réservés.

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY
MAR - 3 1939
11369

II

LES PREMIERS CAPÉTIENS

(987-1137).

LIVRE PREMIER

LA FÉODALITÉ ET L'ÉGLISE

(XIe SIÈCLE)

CHAPITRE PREMIER

LE RÉGIME FÉODAL

I. LA FRANCE FÉODALE A L'AVÈNEMENT DES CAPÉTIENS. — II. CARACTÈRES GÉNÉRAUX DU RÉGIME FÉODAL. — III. LE CHATEAU ET SES HABITANTS. — IV. LES DÉPENDANCES INFÉRIEURES DU FIEF. SERFS ET PAYSANS LIBRES. — V. LES VILLES ET LE SERVAGE URBAIN.

I. — LA FRANCE FÉODALE A L'AVÈNEMENT DES CAPÉTIENS[1]

LIMITES DU ROYAUME DE FRANCE.

A la fin du xe siècle, trois groupes politiques existaient dans l'étendue de pays équivalente à l'ancienne Gaule. Le plus vaste était « le royaume des Français » proprement dit. Débordant au Nord sur la Belgique, au Sud-Est sur l'Espagne, ce royaume allait des bouches de l'Escaut à celles du Llobregat, en Catalogne, mais s'arrêtait à peu près à la Meuse, puis à la Saône et ne dépassait guère la crête des Cévennes. Suzerain de la Flandre et de la Marche espagnole, le roi qui siégeait à Paris était reconnu à Bruges et à Barcelone, mais ne l'était pas à Metz, à Besançon, à Lyon, à Grenoble, à Marseille.

LA LORRAINE.

Au IXe siècle, quand l'empire franc fut partagé entre les fils de Louis le Pieux, l'aîné, l'empereur Lothaire, eut, dans sa part, les deux capitales, Rome et Aix-la-Chapelle. On lui donna, pour aller de l'une à l'autre, une large route qui comprenait la Provence, le Dauphiné,

1. OUVRAGES A CONSULTER. Longnon, *Atlas historique de la France*, 3e livraison, 1889. A. Molinier, *Géographie féodale du Languedoc*, dans la nouvelle Hist. génér. de Languedoc, de dom Vaissète, éd. Privat, t. XII, 1889. P. Fournier, *Le Royaume d'Arles*, 1891. Parisot, *Le Royaume de Lorraine*, 1898.

DC
38
.L4

la Bourgogne et la Lorraine. Elle se nomma « Lotharingie. » Dans leurs arrangements de famille, les Carolingiens ne tenaient pas compte de la géographie : d'une région sans limites naturelles, ils faisaient un État factice, auquel s'appliquait un nom d'homme. Les conséquences de cette violence faite à la nature durent encore aujourd'hui. La politique monarchique et nationale de la France ne devait être qu'un long effort vers les Alpes et vers le Rhin.

La Lotharingie se partagea d'abord en deux royaumes : Lorraine et Bourgogne. La Lorraine, État sans frontières, oscilla longtemps entre la France et l'Allemagne, perdit son titre de royaume et se subdivisa en deux duchés, Haute et Basse-Lorraine, morcelés, l'un et l'autre, par la dissolution féodale. Au moment de l'avènement de Hugue Capet, les deux ducs lorrains étaient les vassaux des empereurs allemands, les vallées de la Meuse et de la Moselle, des terres d'Empire. Mais ces vassaux étaient peu dociles, uniquement préoccupés de leur indépendance, toujours prêts à s'allier aux Français pour échapper aux Impériaux.

LA BOURGOGNE. Au delà des Faucilles, les vallées de la Saône et du Rhône dépendent du royaume de Bourgogne, aussi artificiel et encore plus mal conformé, puisque, coupé en deux par le Jura, il comprend à la fois la Suisse occidentale, la Franche-Comté, la Savoie, le Lyonnais, le Dauphiné, le Vivarais et la Provence. Sur cet État, formé de morceaux disparates, règne la dynastie des Rodolphiens, singuliers princes, aussi pauvres de pouvoir que d'argent. C'est à peine s'ils ont une capitale : le siège de leur royauté se déplace constamment de Bâle à Vienne, d'Aix-les-Bains à Saint-Maurice en Valais. Ils ne portent même pas un nom bien arrêté ; leurs sujets les appellent tantôt « rois de Bourgogne, » tantôt « rois du Jura, des Germains, de Provence, ou des Gaules. » Leur autorité politique est annulée par le développement d'une féodalité puissante : les Guilhem en Provence, les Otton-Guillaume en Franche-Comté, les Guigue en Dauphiné, les Humbert en Savoie, sans parler des archevêques de Lyon, de Vienne, de Besançon, des évêques de Bâle, de Grenoble, de Viviers, seigneurs temporels de leurs diocèses. Le dernier titulaire de cette royauté nominale, Rodolphe III (993-1032), à qui la Féodalité a presque tout enlevé, gaspillera bientôt le peu qui lui reste. Il donnera ses alleux aux monastères, ses droits régaliens aux seigneurs ecclésiastiques, et, comme les héritiers directs lui manquent, il en arrivera à donner aussi sa couronne. En 1032, son testament achèvera de transformer le royaume bourguignon en dépendance régulière de l'empire germanique. L'Allemagne désormais touchera la France sur toute la longueur de sa frontière de l'Ouest.

ORGANISATION SOCIALE DU ROYAUME FRANÇAIS.

A l'intérieur du royaume français, une révolution dynastique venait de s'accomplir (987). Elle n'a point inauguré, à proprement parler, une ère nouvelle. L'autorité royale était depuis longtemps ruinée; l'Église et la Féodalité, toutes-puissantes. Hugue Capet, choisi et couronné par un archevêque de Reims, n'était qu'un baron, investi du titre de roi et de la prérogative royale, mais incapable d'en jouir effectivement ailleurs que sur son domaine propre.

C'était le régime des seigneuries souveraines, prélatures et baronnies, qui se consolidait pour longtemps. Le travail qui, depuis plusieurs siècles, s'accomplissait dans les profondeurs, achevait de changer l'état social et économique du pays. Les hommes ont fini par se répartir en catégories devenues à peu près fixes. Au sommet, les nobles, possesseurs héréditaires des grands domaines, aptes à la chevalerie, pourvus d'importants privilèges, jouissant d'un droit privé qui leur est propre. A côté d'eux, les clercs et les moines, usufruitiers des terres qui appartiennent aux églises et aux saints, aristocratie très attachée à ses biens et à son pouvoir, mais ouverte et mobile, puisqu'elle peut se recruter dans toutes les couches sociales. En bas, la population, presque entièrement serve, des campagnes et des villes, assujettie durement à la Noblesse et au Clergé, chargée de subvenir, par son travail, aux besoins matériels des classes d'en haut. Les terres sont inégales entre elles, comme les hommes. Il est des terres d'essence supérieure qui participent au caractère noble, l'alleu, le bénéfice, le fief. Les autres apparaissent subordonnées et grevées de charges plus ou moins lourdes, selon qu'elles sont serviles ou libres, mais de cette liberté relative et précaire qui garantit mal de l'oppression.

Le triomphe de l'élément aristocratique, préparé depuis l'époque mérovingienne, est éclatant. Le système féodal, issu du patronage public et privé, a tout englobé, tout pénétré et menace de tout conquérir. L'Église elle-même, envahie par les nobles, n'a pu échapper à l'influence de ce régime; une partie de ses membres en a revêtu les formes et pris les habitudes. L'étude du « monde seigneurial » s'impose donc tout d'abord à notre attention.

LES FIEFS.

Sur le territoire français s'étend une étrange mosaïque de fiefs, affectant toutes les dimensions et toutes les formes, depuis le « duché, » qui comprend parfois une douzaine de nos départements, jusqu'à la « châtellenie, » égale à peine à l'un de nos cantons, jusqu'au simple domaine qui suffit tout juste à entretenir un chevalier. Faire le compte de ces souverainetés parcellaires et les fixer sur une carte politique serait un labeur ingrat, même impossible : car

cette agglomération de fiefs inégaux subissait des transformations continuelles et des vicissitudes sans nombre. On ne voit partout que vassaux changeant de suzerains, seigneurs concédant de nouvelles terres à leurs compagnons d'armes, alleux plus ou moins libres et bénéfices viagers devenant fiefs héréditaires, seigneuries divisées par les successions ou démembrées par les ventes. Le terrain féodal est un sol mouvant dont la physionomie varie sans cesse. Et pourtant les fiefs les plus vastes, ceux qui forment les dominations politiques, apparaissent comme autant d'éléments d'ordre en plein chaos. On distingue, en effet, dans cette confusion, plusieurs assises de seigneuries, étagées suivant leur grandeur réelle ou leur dignité sociale.

LES SEIGNEURIES. Au degré supérieur apparaissent les ducs et les comtes de qui relève toute une province, chefs des grands États féodaux, rivaux du Roi, puisqu'ils partagent avec lui les pouvoirs régaliens et jusqu'au droit de choisir les évêques. Les uns, tels que le comte de Bretagne et le duc de Gascogne, sont des chefs de « nations » encore plus que des feudataires. Les autres, ducs de Bourgogne, d'Aquitaine, de Normandie, comtes de Flandre, de Blois, d'Anjou, de Toulouse et de Barcelone, sont d'anciens fonctionnaires carolingiens à qui la Royauté a beaucoup donné et qui ont pris le reste, ou des aventuriers heureux que l'adresse et la force ont rendu maîtres d'un groupe de comtés. Conquérants ou bénéficiaires légaux, peu importe : tous ont fait souche de dynasties, royautés de fait, dont nous essaierons, plus bas, de résumer la destinée et de marquer le rôle historique.

Au second degré, une vingtaine de fiefs, de moyenne grandeur, obéissent à des dynasties moins en vue. La plupart ont été fondées par des « comtes, » délégués du roi Carolingien, qui se sont approprié leur délégation et le territoire sur lequel elle s'exerçait; les autres, par des soldats de fortune, que l'épée rendit propriétaires et souverains.

Dans la plaine du Nord, les comtes de Vermandois et de Troyes se sont partagé les débris de l'État de Vermandois, si puissant au temps de Charles le Simple. Dans la vallée de la Loire, les comtes de Nevers agissent comme s'ils n'appartenaient pas au duché de Bourgogne. Dans les hauts plateaux du Centre et les Pyrénées occidentales, les comtes d'Auvergne, de Périgord et d'Angoulême, le seigneur de Bourbon, les vicomtes de Limoges, de Turenne et de Béarn doivent leur indépendance réelle à la situation géographique de leur fief, à leur éloignement du Roi et surtout à l'immensité de ce duché d'Aquitaine, où il est difficile que le suzerain soit le maître effectif de ses vassaux. Dans le Midi, des raisons analogues expliquent la haute fortune des comtes de Rodez, de Foix, de Comminges, d'Armagnac, de Bigorre, des vicomtes d'Albi, de Carcassonne et de Nimes, protégés

par leurs forteresses, leurs montagnes, et, mieux encore, par l'impuissance du comte de Toulouse, roi virtuel du Languedoc, comme le Capétien l'est de la France entière.

A la base se pressent les seigneuries les moins étendues et les plus nombreuses, celles où commandent les châtelains, les vicomtes, les avoués, les voyers, anciens subordonnés des comtes carolingiens, que l'usurpation des droits de justice et d'hérédité ont rendus presque indépendants. Retranchés dans ces tours innombrables que la crainte des invasions normandes avait fait partout surgir de terre, ils vivent de pillage et de vol, aux dépens du paysan qu'ils pressurent, du moine qu'ils dépouillent, du comte et de l'évêque qu'ils narguent impunément. Pendant deux siècles, les hauts barons et les rois s'épuiseront à réprimer leurs brigandages, plaie inguérissable du monde féodal.

LES SEIGNEURIES D'ÉGLISE.

Aux seigneurs laïques s'entremêlent enfin les barons d'Église, possesseurs de terres et de revenus accumulés par la piété des fidèles : la foule des évêques, et les puissants archevêques de Reims, de Sens, de Rouen, de Lyon, de Tours, de Bourges, de Bordeaux, d'Auch et de Narbonne. Quelques-uns de ces prélats sont investis en même temps du pouvoir civil, souverains à double visage, armés de l'épée et de la crosse. Tels, les archevêques ou évêques-comtes de Reims, de Laon, de Beauvais, de Châlons, de Langres, du Pui, de Mende, etc. Ces domaines ecclésiastiques devaient leur existence aux bienfaits des rois et aux usurpations graduelles des évêques. Favorisés par le prestige de l'Église, par la complicité des populations, ceux-ci ont étendu, aux dépens de la Royauté, leurs privilèges d'immunité et enlevé peu à peu aux comtes tous leurs pouvoirs, de manière à demeurer seuls maîtres dans les cités. La féodalité d'Église domine donc surtout les grandes villes. Elle y bat monnaie, juge en souveraine, et, par ses réquisitions ou ses taxes, bénéficie de l'activité du marchand comme du travail de l'ouvrier.

II. — CARACTÈRES GÉNÉRAUX DU RÉGIME FÉODAL[1]

LES RELATIONS FÉODALES.

DÈS la fin du xe siècle, l'organisation de cette société seigneuriale, si complexe, se trouvait à peu près fixée. Au régime carolingien de la « fidélité, » établi sur la relation personnelle du *senior* et du

1. Ouvrages a consulter. Fustel de Coulanges, *Les Origines du système féodal*, 1890, et *Les transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne*, 1892. Boutaric. *Le régime féodal*, dans la Revue des Questions historiques, t. XVIII, 1875. J. Flach, *Les Origines de l'ancienne France*, t. I et II, 1886-1893. Luchaire, *Manuel des Institutions françaises*, 2e partie, 1892. Esmein, *Cours élémentaire de droit français*, 1898. Ad. Beaudoin, *Etudes sur les origines du régime féodal*, dans les Annales de l'Enseignement supérieur de Grenoble, t. I, 1889. Ch. Mortet, article *Féodalité*, dans la Grande Encyclopédie, 1893.

vassus, du protecteur et du recommandé, s'était substitué, par une dérivation naturelle, le régime de la relation foncière, de la féodalité territoriale. Le monde féodal repose essentiellement sur la possession de la terre, sur les rapports et les obligations réciproques des possesseurs. Non pas que le vasselage d'autrefois, les engagements personnels du grand propriétaire et des hommes libres, du chef de guerre et de ses compagnons d'armes aient complètement disparu. Les liens d'homme à homme tiennent toujours une certaine place dans les rapports entre nobles : l'affection réciproque du haut baron et de ses soldats, du seigneur et des chevaliers qui se pressent à sa cour n'a pas cessé d'être l'origine d'une vassalité spéciale, toute volontaire, qui coexiste avec la vassalité obligatoire, celle du fief. Mais, de ces deux féodalités, celle-ci est devenue la règle, l'autre l'exception.

Sans doute, les rapports féodaux ne sont pas encore très régulièrement déterminés. Ni le système des obligations vassaliques, ni l'édifice de la hiérarchie ne se sont établis du premier coup sous l'aspect normal que décriront les légistes du temps de saint Louis. Pour consolider le régime des fiefs, il faudra le travail de plusieurs générations d'hommes et la consécration du temps. Il n'en est pas moins vrai qu'au début de l'ère capétienne, ce régime est formé, pourvu de ses organes essentiels, orienté dans ses directions principales. Il pourra prendre des contours plus nets, gagner en étendue comme en profondeur : l'ensemble de sa physionomie ne changera pas.

MORCELLEMENT DE LA SOUVERAINETÉ.

Le premier caractère de la société nouvelle est l'extrême affaiblissement de l'organe central. La souveraineté est morcelée; les pouvoirs publics dispersés. Chaque seigneur exerce dans son fief l'autorité suprême, rend la justice, perçoit l'impôt, lève les soldats. L'État s'est rapetissé, renfermé dans les limites du fief. Les hommes de la seigneurie sont : les uns vassaux, les autres sujets, les uns nobles, les autres roturiers; mais tous n'obéissent plus qu'au pouvoir local. Légalement, ils ne peuvent porter leurs regards plus haut que la seigneurie ni plus loin. A peine connaissent-ils de nom le roi qui règne à Paris, et si leur seigneur a des rapports (parfois seulement très indirects) avec ce souverain éloigné, eux, à coup sûr, n'en ont aucun.

Le principe de la transmission héréditaire du fief a définitivement triomphé. Le seigneur possède le droit de léguer sa terre à ses descendants. Cependant on ne peut dire qu'il en ait acquis la pleine et entière propriété. Sa capacité de propriétaire est limitée par les devoirs et par les services du vasselage, autant que par certaines prérogatives laissées au suzerain. Le détenteur du fief n'en jouit que conditionnel-

lement. Ce caractère précaire de la tenure noble, encore très visible au XIe siècle, est un des traits originaux du système. Il s'atténuera avec le temps, à mesure que se fixera et s'enracinera le régime nouveau : mais le Moyen âge ne le verra jamais disparaître d'une manière absolue.

SUZERAINS ET VASSAUX.

Chaque seigneur est assujetti à un seigneur supérieur ou suzerain, de qui il a reçu sa terre et les pouvoirs attachés à la propriété territoriale. Le vassal est tenu de reconnaître sa dépendance par la cérémonie essentielle de la prestation d'hommage et du serment de fidélité. Il vient trouver son seigneur, se met à genoux devant lui, place ses mains jointes dans les siennes et se déclare son homme. Puis il jure, la main posée sur l'Évangile ou sur des reliques, qu'il remplira les devoirs de sa condition. En même temps, il lui remet un objet qui n'est que l'expression symbolique de la vassalité et le prix de l'investiture : une paire de gants, une lance, un éperon, une coupe, un cheval. Le suzerain reconnaît à son tour le lien qui l'attache au vassal en lui donnant le baiser de paix sur la bouche et en l'investissant de son fief. Entre eux les relations féodales sont désormais instituées; ils se trouvent unis par des obligations réciproques et n'y peuvent manquer sans se rendre coupables du crime qui consiste à « violer la foi. »

OBLIGATIONS DU VASSAL.

Ces obligations, naturellement plus lourdes pour le vassal, sont, les unes morales, les autres matérielles : elles entraînent à la fois des droits et des services. La fidélité n'exige pas seulement que le vassal ne dise et ne fasse rien qui puisse nuire au seigneur, dans sa personne, dans celle de ses proches, dans son honneur et dans ses biens; elle l'oblige encore à se dévouer pour lui, à lui sacrifier jusqu'à sa liberté. A titre de garant et d'otage, il est pécuniairement et personnellement responsable des engagements contractés par son suzerain. Il ne s'appartient donc qu'à moitié, et moins encore, si le seigneur use avec rigueur des pouvoirs qui lui sont conférés par son droit.

En temps de guerre le service de l' « ost » et de la « chevauchée » le tient, pendant un nombre de jours déterminé, sous la bannière seigneuriale. Son château même n'est pas pleinement à lui; le suzerain peut lui en demander les clefs et y mettre garnison. De plus, il faut qu'il garde le château du seigneur et y fasse « estage » une fois par an. En temps de paix il doit venir à la réquisition du suzerain, « juger » ou « conseiller » dans sa cour, c'est-à-dire assister avec ses pairs aux débats judiciaires, sous la présidence du seigneur ou de son officier, ou même simplement l'entourer, lors des grandes cérémonies de l'Église, dans tous les événements graves de sa vie et de celle de sa famille.

Au concours militaire s'ajoute l'aide pécuniaire, légalement exigible dans les cas prévus et fixés par la coutume. N'allons pas croire que le service financier soit particulier à la tenure du vilain et ne pèse pas sur celle du noble. Le vassal paye au suzerain le droit de recueillir le fief par succession, surtout s'il s'agit d'une succession collatérale; il paye le droit de l'aliéner, le droit d'affranchir ses serfs et le droit d'amortir, c'est-à-dire de donner une terre à l'Église. Il est encore passible d'une contribution, « l'aide féodale, » toutes les fois que le seigneur fait une dépense extraordinaire. Enfin il supporte la lourde charge du « gîte » et de la « procuration » : il reçoit et défraye le seigneur et sa suite, comme le font aussi les moines et les paysans, c'est-à-dire les sujets de la seigneurie.

Quand le vassal a rempli son devoir et s'est acquitté de ses services, peut-il disposer, en pleine indépendance, de sa personne et de son fief? Pas encore : l'autorité du suzerain, toujours présente, se fait sentir jusque dans le domaine de la vie privée. Selon la rigueur du droit, le feudataire ne doit pas s'absenter du fief, voyager, entreprendre un lointain pèlerinage, se marier, marier son fils et surtout sa fille, sans la permission de son seigneur. S'il meurt, et qu'il laisse sa terre à un mineur, le suzerain intervient légalement pour y exercer le droit de garde ou de « bail. » Le suzerain devient le maître temporaire, mais absolu, du fief, jusqu'à l'époque de la majorité de l'héritier ou du mariage de l'héritière. Il est même d'autres circonstances, telles que la déshérence et la confiscation, qui permettent au seigneur d'entrer définitivement en possession de la terre vassale. Le vasselage n'est pas seulement l'exploitation limitée du feudataire par le suzerain; il semble que le premier ne soit, en réalité, que le détenteur du fief, et que le second en ait la haute et véritable propriété.

OBLIGATIONS DU SUZERAIN.

A son tour, le suzerain remplit des devoirs envers le vassal. Il lui est défendu de léser son feudataire, d'immédiatiser ses hommes, c'est-à-dire de se faire leur seigneur direct, de construire des forteresses sur le fief du vassal, d'augmenter, sans son avis, les redevances fixées par la coutume ou le contrat. Il doit rendre justice exacte au vassal et le protéger contre ses ennemis. Si l'infidélité du vassal entraîne après elle la confiscation du fief, la déloyauté du suzerain est punie par le refus d'hommage et la rupture du lien féodal. Mais combien les situations sont inégales, et quelle supériorité la loi des fiefs ne donne-t-elle pas au seigneur dominant sur le seigneur assujetti! Les devoirs du suzerain sont surtout négatifs et, à coup sûr, moins onéreux. Ce qui rétablit un peu l'équilibre, c'est que le suzerain est vassal, lui aussi, d'un baron plus élevé en dignité. Il est vrai que les obligations

deviennent moins lourdes et moins complexes à mesure que le feudataire occupe une place plus haute dans la « hiérarchie. »

LA HIÉRARCHIE FÉODALE.

La hiérarchie met de l'ordre dans l'ensemble de cet édifice féodal où le vasselage sert de lien entre les parties. Au lieu d'être également subordonnés à une autorité suprême et unique, les pouvoirs locaux dépendent les uns des autres : ils sont disposés par étages. Les diverses seigneuries ont leur place marquée et fixe sur l'échelle ; elles ne peuvent empiéter les unes sur les autres. Le haut baron n'a point à intervenir dans le domaine du seigneur inférieur : il lui est surtout interdit d'attirer à lui les hommes de ce dernier pour en faire ses sujets immédiats. Il ne faut pas que les situations territoriales soient modifiées ; que le nombre des degrés hiérarchiques subisse augmentation ou diminution. Chaque seigneur se tient à son rang, n'ayant de pouvoir légal que sur ses propres subordonnés. Suivant la logique du régime, toute seigneurie ne peut entrer en rapports qu'avec la domination immédiatement supérieure ou inférieure. Le contact entre haut baron et arrière-vassal n'est autorisé que par exception, ou si le seigneur intermédiaire cesse de remplir les devoirs que la coutume et sa situation lui imposent.

BASES DE LA FÉODALITÉ.

A ne considérer que l'extérieur de ce monde féodal, ou tout semble si rigoureusement prévu et ordonné par le droit, on est tenté d'y trouver un ensemble d'institutions capables de remplacer l'État anéanti. Un tel régime, fondé sur la sainteté du serment et le respect de la foi, ne manque pas de bases morales. D'autre part il favorise évidemment, plus que tout autre, le jeu des forces et de la liberté individuelles.

On commet, il est vrai, une grave erreur en supposant que les relations féodales reposent uniquement sur le contrat de fief : c'est oublier qu'elles ont eu fréquemment pour origine l'exercice prolongé d'un pouvoir de fait, l'usurpation violente et la conquête brutale ; mais on ne peut nier qu'elles ne dérivent, en certains cas, d'un accord librement établi entre le protecteur et le protégé. L'hommage, étant exigible à chaque changement de suzerain et de vassal, suppose toujours, en principe, le consentement des parties. La fixité des obligations, la nécessité où se trouve le suzerain d'obtenir l'assentiment du vassal pour les modifier si peu que ce soit, enfin et surtout le principe de la justice rendue par les « pairs, » c'est-à-dire par les égaux du vassal, sont autant de garanties précieuses pour l'indépendance et la sécurité de l'individu. Mais qui veut apprécier le régime féodal à sa juste mesure, doit aller au fond des choses et opposer la réalité des faits à la théorie et au droit.

VICES DU RÉGIME.

Vu de près, l'édifice élevé par la Féodalité apparaît mal cimenté, et dans un équilibre imparfait. La loi établit des rapports entre suzerains et vassaux, du haut en bas de la hiérarchie; elle a oublié d'en créer latéralement entre les pairs. Ces nobles, placés sur le même échelon, vivent étrangers les uns aux autres : ils n'ont entre eux d'autre lien que le rapprochement accidentel amené par la nécessité de remplir un devoir commun auprès du suzerain. Ici l'isolement est le fait habituel, presque la règle. Mais le lien vassalique lui-même est-il solide? Non seulement le feudataire peut l'affaiblir jusqu'à l'annuler, par la seule force d'inertie, en restant chez lui, en s'abstenant de paraître à la cour du seigneur, mais encore la loi lui offre mille facilités ou mille prétextes pour le rompre. La relation féodale ne s'établit au début que parce qu'il consent à l'hommage : quand elle lui pèse, il peut s'y soustraire, en alléguant la déloyauté de son suzerain, ou même, sans motif légitime, s'il déclare renoncer au fief. Dans certains cas prévus, le suzerain, à son tour, est en droit de dénoncer le contrat et de dissoudre l'association.

L'organisation judiciaire de la Féodalité, si propre qu'elle soit à sauvegarder les droits de l'individu, aboutit pratiquement aux conséquences les plus fâcheuses. Cette justice rendue par les pairs n'a pas de sanction; elle résout les difficultés, le plus souvent, par le combat judiciaire, et, procédé pire encore, par la guerre privée. Aussi a-t-on pu dire, sans excéder la vérité, que le régime féodal laissait l'individu isolé plus encore qu'il ne le faisait libre.

La loi de hiérarchie n'est pas plus que la loi de vasselage une garantie réelle de paix et d'union. L'instabilité des mouvances, l'usage de prendre plusieurs suzerains, l'intercalation de seigneuries nouvelles, les tentatives d'immédiatisation sous toutes formes, altèrent, dès le XIe siècle, les situations établies et tendent à dénaturer le système entier. La combinaison qui devait introduire l'harmonie et l'ordre dans le chaos des seigneuries produit au contraire, trop fréquemment, l'enchevêtrement des dominations et la confusion des pouvoirs. La guerre naît de la hiérarchie comme de la vassalité.

ANARCHIE ET GUERRE.

La réalité vivante, telle qu'elle ressort des chroniques et des documents d'archives, nous montre la force matérielle dominant tout. Les obligations féodales ne sont remplies, les contrats de fiefs respectés, les coutumes observées, que lorsque le suzerain est assez puissant pour imposer l'obéissance. Le lien de vassalité est d'autant plus faible qu'on s'élève dans la hiérarchie. Mais, en bas comme en haut, on le voit sans cesse rompu, et la foi constamment violée, soit par le vassal, soit par le seigneur. Les habitudes invétérées d'une race militaire, la haine instinctive du voisin, le choc des droits mal

définis et des intérêts mal équilibrés, aboutissent à des luttes perpétuelles. Il n'est pas de feudataire qui ne soit aux prises avec ses différents suzerains, avec les évêques et les abbés de la région, avec ses pairs, avec ses vassaux. La guerre ne sévit pas seulement entre possesseurs de fiefs : elle est au sein de toutes les familles. Les querelles d'héritage entre parents s'ajoutent aux autres, non moins acharnées.

Ce n'est donc pas calomnier la Féodalité que d'y constater l'anarchie en permanence, le désaccord profond du droit et du fait. Elle avait eu sa raison d'être et son heure d'utilité, au xe siècle, lorsque l'effondrement du pouvoir gouvernemental et l'invasion des Normands contraignirent les populations à accepter, comme un bienfait, le patronage des pouvoirs locaux. Mais jamais régime ne passa plus vite de la légitimité à l'excès. S'il a été bienfaisant, à un moment donné, au début, ce moment a dû être très fugitif, et les documents historiques tout au moins en ont apporté peu de témoignages. Des admirateurs du Moyen âge ont prétendu que la France connut réellement une époque où le château du seigneur servait principalement de refuge aux bourgeois et aux paysans menacés par l'ennemi du dehors, où le seigneur, à l'ombre de sa forteresse, ne songeait qu'à procurer à ses protégés la sécurité de la vie matérielle et la facilité des transactions et du travail, ouvrant des marchés, fournissant le pressoir, le four, le moulin, fixant la date des récoltes et les conditions de la vente dans l'intérêt exclusif des habitants de la seigneurie, pour leur éviter la famine; ne levant des impôts que pour assurer la défense publique et l'entretien des ponts et des routes, créant même des églises ou des abbayes pour donner au groupe d'hommes placé sous sa tutelle les moyens de satisfaire leurs besoins moraux et religieux. Cet âge d'or de la Féodalité, s'il a existé pleinement quelque part, n'était déjà plus qu'un idéal quand le régime apparaît consolidé à la chute du dernier Carolingien.

MÉFAITS DE LA PETITE FÉODALITÉ.

Les châtelains, les vicomtes, les avoués, c'est-à-dire la petite féodalité, la plus nombreuse, celle qui était en contact direct avec le peuple, sont moins occupés à organiser qu'à détruire, moins soucieux de gouverner que de rançonner, d'exploiter et de piller. Au lieu de protéger, ils oppriment. Le patronage seigneurial semble avoir eu, pour conséquences immédiates, avec l'asservissement des protégés, la mise en pratique d'une fiscalité intolérable, où tous les services d'intérêt commun, même la justice, devenus le patrimoine privé d'une famille noble, ne sont plus que des instruments d'extorsion. Ces féodaux qu'on nous présente créant toutes les institutions économiques du Moyen âge, les ont trouvées établies et peut-être même en fonction

depuis un temps immémorial. Ils les ont simplement confisquées et monopolisées à leur profit. Ce n'est pas seulement l'ordre et la justice qui manquent au régime féodal, c'est aussi la liberté, car la liberté n'y existe pas pour le plus grand nombre : elle est le privilège des nobles, qui en usent surtout pour se battre entre eux. Nous savons trop à quel point les hommes du Moyen âge ont souffert de la féodalité, pour croire qu'une fatalité historique soit toujours profitable à un peuple, par la seule raison qu'elle existe et qu'il la subit.

III. — LE CHATEAU ET SES HABITANTS[1]

LE CHATEAU.

ÉPOQUE d'isolement et de guerre, l'âge féodal se symbolise exactement dans le « château. »

Après avoir servi pendant quelque temps de refuge au paysan menacé, la forteresse du seigneur, presque toujours placée dans un site d'accès difficile, offrit un repaire au brigandage D'abord utile aux populations voisines, elle en est vite devenue le fléau. Peu à peu, cet instrument de défense et d'attaque a pris sa place régulière dans la société. On en a fait le centre d'un ressort politique qui s'étend sur le canton d'alentour, l'unité de circonscription seigneuriale. Ce sont les milliers de châtelains, retranchés sur tous les points du sol de France, qui constituent le gros de l'armée féodale. Ce sont leurs abus de pouvoir, leurs exactions, leurs pillages, qui ont rendu le régime odieux.

Le rôle du château, au Moyen âge, est d'une telle importance que la coutume universellement acceptée, en réglant les rapports du vassal et du suzerain, a pris soin de ne pas laisser au premier l'entière disposition de ses forteresses. Le suzerain a le droit de se faire livrer tous les châteaux compris dans son ressort, et de les occuper militairement pendant une période fixée par l'usage local. Le vassal ne peut, sans son consentement, en bâtir de nouveaux ni augmenter les fortifications de ceux qui sont déjà construits. Il n'est pas permis aux seigneurs d'élever un château sur la partie de leur territoire attenant à la seigneurie limitrophe, c'est-à-dire en pays de « marche » (zone frontière), parce qu'il serait une menace et un danger permanent pour le voisin. Ceux des hauts barons qui sont tout-puissants dans leur

1. OUVRAGES A CONSULTER. Léon Gautier, *Les Épopées*, 2e éd., 1892, et *La Chevalerie*. 1890 et 1895. Viollet-le-Duc, *Dict. raisonné de l'Architecture française du XIe au XVIe siècle*, 1854-68, au mot CHATEAU. Schultz, *Das Höfische Leben zur Zeit der Minnesinger*, 1889. Ch.-V. Langlois, *Les travaux sur l'histoire de la société française au Moyen âge, d'après les sources littéraires*, dans la Revue historique, t. LXIII, 1897.

État, défendent même parfois à leurs vassaux (comme le fit Guillaume le Bâtard, duc de Normandie) de flanquer de tours leurs remparts et d'édifier leurs donjons dans une île ou sur un rocher.

CHATEAUX PRIMITIFS.

Au début du XIe siècle, le château n'avait point l'aspect imposant qu'offrirent plus tard les gigantesques constructions en pierre derrière lesquelles les nobles du temps de Philippe Auguste et de saint Louis se croyaient inexpugnables. A l'entrée des vallées, au confluent des rivières, au croisement des routes, sur une hauteur naturelle ou sur un monticule de terres rapportées qu'ont entassées les corvéables, s'élève un édifice de forme carrée ou rectangulaire, à plusieurs étages, tout en planches et en charpentes. Au-dessous, dans l'épaisseur de la motte, des caves et un puits : plus bas, à la racine du monticule, un fossé plein d'eau. Voilà le donjon du premier âge, type embryonnaire de tous les manoirs féodaux. L'approche en est défendue par une enceinte extérieure, composée d'un second fossé plus large et plus profond que le premier. Derrière ce fossé court une palissade circulaire, faite de fortes planches solidement liées entre elles et soutenues, de distance en distance, par quelques tours en bois. L'unique porte du donjon communique avec le dehors par un pont incliné, reposant sur des chevalets ou piliers accouplés, assez mobile pour être facilement enlevé en cas de danger, assez solide pour supporter le poids des hommes et des chevaux. Ce système de défense, rudimentaire jusqu'à la naïveté, offrait ce grave inconvénient d'être une proie toute prête pour le feu. Les châtelains pensaient conjurer ce péril en couvrant la plate-forme de leur donjon d'une couche de peaux de bêtes fraîchement écorchées.

Tels étaient les châteaux primitifs de la Normandie et de l'Ile-de-France, ceux que représente l'artiste anonyme qui a déroulé les exploits des Normands sur la célèbre broderie de Bayeux. Le souvenir en vit encore dans les noms si communs de la Motte, la Ferté, la Haye, le Plessis. Un chef de seigneurie un peu énergique pouvait alors brûler et raser facilement les donjons des vassaux rebelles. Guillaume le Conquérant et Louis le Gros, bons policiers, excellèrent dans cette besogne. Mais les châteaux de bois étant aussi aisément rebâtis que détruits, il fallait sans cesse recommencer.

On en voyait ailleurs de plus solides. Dans certains pays de montagnes, le château apparaît perché sur des hauteurs abruptes, défendu par les bords escarpés d'un ravin ou d'un torrent. Une épaisse muraille de pierres, en forme de carré, de rectangle ou de trapèze, bâtie en appareil d'arêtes de poisson, occupe tout un sommet, et enferme parfois dans son enceinte plusieurs hectares. C'est moins un château qu'un petit camp retranché, à ciel ouvert, où la garnison

n'a, pour se protéger des intempéries, que des cabanes de planches ou de branchages dressées dans l'intérieur du quadrilatère. Tel est ce vieux château de Montmaur, dont on voit encore les murs sur une montagne des Hautes-Alpes, avec son large fossé creusé sur trois côtés, et sa porte unique, en plein cintre, ouverte sur la pente la moins accessible, à une altitude de 1300 mètres.

DONJONS DU XIe SIÈCLE.

Dans les régions de plaines, par exemple, celles de l'Anjou et du Poitou, les forteresses, plus restreintes, ont une position moins formidable. Ce sont des tours massives, carrées ou rectangulaires, appuyées d'épais contreforts, percées de fenêtres rares et étroites, communiquant avec le dehors par une seule porte, qui est souvent placée au premier étage. Pour y accéder, il faut une échelle mobile ou un pont volant. Au sommet, point de créneaux, ni de mâchicoulis. A l'intérieur, trois ou quatre étages, mais sans voûtes, séparés par de simples planchers. On monte d'une salle à l'autre par un petit escalier pratiqué dans un angle de la muraille, ou même, système plus primitif, la communication se fait par une trappe.

Le plus ancien donjon de cette espèce est peut-être celui de Langeais (Indre-et-Loire), énorme rectangle flanqué de contreforts massifs, bâti, dit-on, par Foulque Nerra, et dont les ruines dominent encore le parc du compère de Louis XI, Jean Bourré. Tels se présentent à nos yeux le formidable donjon de Loches, avec ses deux masses rectangulaires accouplées, dont la plus importante mesure 40 mètres de hauteur et 25 mètres de large sur 15; la « Tour de César, » de forme barlongue, à Beaugenci; les forteresses carrées de Chauvigni (Vienne), de Moncontour (Vienne) et de Montbazon (Indre-et-Loire); les donjons rectangulaires de Montrichard (Loir-et-Cher), de Domfront (Orne) et de Falaise (Calvados). Ce dernier, avec ses murs épais de quatre mètres et les contreforts puissants qui les protègent, élevé au sommet d'un promontoire de roches amoncelées, donne l'idée la plus effrayante de ces repaires féodaux du XIe siècle et du commencement du XIIe. Ils se défendaient d'eux-mêmes, par leur propre masse, par l'épaisseur de leurs murailles, par la difficulté que l'ennemi éprouvait à les atteindre.

LE CHATELAIN.

La race d'hommes qui les habite, vigoureuse et fortement trempée, ne s'y enferme pas longtemps pendant le jour. Elle passe sa vie au grand air, à chevaucher sur les routes ou dans les forêts voisines. L'éducation du jeune noble, dirigée presque tout entière vers le développement physique, tend à faire de lui un soldat agile et résistant. On a sans doute exagéré l'ignorance de nos barons du Moyen âge : tous n'étaient pas des soudards illettrés; certains d'entre eux, à

toutes les époques, surent lire et écrire, et reçurent même de leurs « pédagogues » les premiers éléments du latin, de l'histoire, des sciences rudimentaires qu'on enseignait dans les écoles. Mais la majorité des enfants nobles reste étrangère aux exercices de l'esprit. Ce qu'ils apprennent surtout et, dès leurs plus tendres années, avec passion, c'est l'équitation, l'escrime, l'art de se servir des meutes et des volières. A peine ont-ils l'âge de raison qu'ils savent monter à cheval et courre le cerf et le sanglier avec leurs parents. A douze ans, beaucoup partent du manoir paternel pour être « nourris » à la cour du suzerain ou d'un baron illustre, qu'ils servent à titre de damoiseau, de valet ou d'écuyer. Il leur faut porter l'écu du seigneur, l'armer pour la bataille ou le tournoi, le déshabiller après le combat, entretenir ses armes, soigner ses chevaux, le servir à table et galoper pour ses commissions. Rude métier, mais tout le monde y passe, car c'est l'apprentissage de la chevalerie.

Nous parlerons ailleurs de ce baptême de l'homme de guerre. Aussitôt qu'il a ceint le baudrier et manié l'épée de chevalier, le jeune homme est un noble parfait. Il se marie, devient châtelain à son tour, et mène cette existence féodale que nous dépeignent, en traits si vifs, les chroniques et les chansons de gestes. La guerre, sa principale occupation, chôme rarement. Le printemps venu, il part en campagne, suivi de ses hommes d'armes, l'épée, avec son pommeau-reliquaire, au côté, et en main, sa longue lance en bois de frêne, au haut de laquelle flotte le gonfanon multicolore à trois langues. De la gauche il tient son écu, bouclier oblong, tout en bois et en cuir, traversé de bandes de métal doré et peint de fleurs et d'animaux. Comme armure, une tunique en mailles d'acier, le « haubert, » des chausses de mailles et le « heaume, » un casque d'acier en forme d'œuf, qui, lacé au capuchon de mailles, ne laisse à découvert que les yeux.

GUERRES ET TOURNOIS.

La guerre est aussi peu longue qu'elle est fréquente et la stratégie des plus simples. Pas de grandes batailles, beaucoup d'escarmouches et de duels corps à corps au milieu de la mêlée confuse. Dans les rares moments d'accalmie, quand la guerre sérieuse, par hasard, n'existe pas, le noble tâche de s'en donner l'illusion en combattant dans les tournois. Au Moyen âge, les tournois ne ressemblent guère à ces carrousels du xve siècle où les seigneurs, rivalisant de luxe et d'élégance en même temps que de vigueur et de savoir-faire dans le maniement des armes, luttent deux par deux, selon les règles compliquées de la courtoisie chevaleresque. Le tournoi de l'âge féodal est vraiment un diminutif de la guerre; toute la noblesse de deux pays voisins s'y donne rendez-vous; des troupes entières s'entrechoquent avec fureur et les morts couvrent le terrain.

OCCUPATIONS DU NOBLE EN TEMPS DE PAIX.

En temps de paix, le baron se livre à la chasse, sa passion favorite, exercice utile au corps, et véritable école de guerre. Il y trouve d'ailleurs une ressource indispensable à sa cuisine. Ces soldats, gros mangeurs, estiment peu la viande de boucherie. Ils se nourrissent surtout de venaison, servie en quartiers ou en pâtés de forte envergure. S'il faut en croire nos vieux poèmes, les repas succulents sont ceux où les morceaux de sanglier et d'ours alternent avec les rôtis de cygne et de paon, le tout arrosé de larges rasades d'un vin aromatisé au miel et aux épices. Le temps qu'il ne passe pas à la chasse ou à table, le noble l'emploie à entendre la messe quotidienne, à jouer aux dés ou aux échecs, à percer de grands coups de lance une « quintaine, » mannequin cloué à un poteau. Tantôt il s'amuse à faire battre les animaux sauvages enfermés dans ses fosses; tantôt il écoute la musique et les farces grossières des jongleurs de passage, la plus intellectuelle de ses distractions. Le dimanche et les jours de grandes fêtes, il remplit son devoir féodal. Entouré de ses fidèles et de ses vassaux, il préside sa cour de justice ou résout, avec les chevaliers et les prud'hommes, les questions qui intéressent le fief tout entier.

ÉTAT MORAL DU NOBLE.

Mœurs primitives, état d'esprit peu compliqué. Par la violence et la mobilité des passions, l'absence d'idées générales, l'irréflexion, l'explosion des convoitises, les brusques revirements du sentiment et de la pensée, le noble de ce temps tient de l'enfant et du sauvage. Avant tout, il admire la force physique, aime à vanter la sienne et se représente volontiers ses héros comme des géants d'une brutalité puissante. Au moral, il a les vices et les vertus du barbare : l'amour du jeu, du vin, des femmes, la colère à fleur de peau, la cruauté unie à la ruse, mais aussi la bravoure que rien n'effraie, l'enthousiasme naïf, et la largesse qui prodigue aux amis l'or, les riches vêtements, les repas somptueux. Il est charitable, autant par ostentation que par humanité, et surtout parce que l'aumône est œuvre pie, utile au salut des âmes. Le baron qui a le souci de sa réputation et du ciel nourrit les pauvres par centaines, mais les traite un peu comme les chiens de chasse auxquels il jette les restes de sa table. Profondément dédaigneux, d'ailleurs, de tout ce qui n'est pas noblesse et métier militaire, il pousse à un degré inimaginable le préjugé de caste et le mépris du « vilain. »

Ces âmes simples ne sont animées que d'un ressort puissant, le sentiment religieux. Il est fait de foi vive, de terreurs enfantines et de superstition grossière. La croyance ardente, entière, incapable de raisonnement et de compromis, nourrit, chez elles, la haine de l'hérétique, du juif, du païen : elle inspirera plus tard l'enthousiasme de la croisade. Des esprits aussi bornés s'intéressent peu au dogme et aux subtilités théologiques. Pour eux, la partie élevée et philosophique de la religion

est lettre close, tout se réduit au culte, et le culte, à cette époque, apparaît presque entièrement limité aux pratiques extérieures et matérielles : l'assiduité aux offices, l'aumône, l'abstinence, les visites aux tombeaux des saints, la vénération des reliques, la donation aux églises. Ils ont la conviction que les plus graves infractions à la loi morale sont rachetables par les bonnes œuvres ; de là, ces alternatives étonnantes de déréglements et de pratiques pieuses, la succession des crimes et des pénitences, l'alliance ordinaire du vice et de la dévotion.

LA RELIGION FÉODALE.

Le régime féodal semble avoir rapetissé l'horizon des âmes autant que celui de la politique. Les puissances supérieures et purement spirituelles du christianisme : Dieu, le Fils, l'Esprit saint, reléguées au dernier plan, reculent dans un éloignement nuageux, où leurs contours deviennent indécis et se perdent. La dévotion du Moyen âge s'adresse surtout aux puissances intermédiaires entre la Divinité et l'homme, considérées comme plus accessibles, les anges, la Vierge, les saints, dont elle implore et achète le secours. Elle n'admet pas moins fermement l'action continue, en ce monde, du principe contraire, du diable, toujours prêt à tenter les hommes et à leur faire partager l'éternelle réprobation.

La religion, abaissée, matérialisée, se féodalise en devenant locale. Beaucoup de châtelains se contentent, pour leurs prières et leurs aumônes, du monastère voisin de leur donjon et des reliques qu'on y conserve. Là ils font leurs actes de piété, rachètent les forfaits commis, vouent au Seigneur leurs fils et leurs filles, revêtent l'habit monastique en cas de maladie grave ; là ils veulent être ensevelis et dormir le dernier sommeil. Tout le divin, pour eux, est concentré dans cette abbaye, dont le saint patron est exclusivement occupé à intercéder en leur faveur. Souverains sur leur coin de terre, il faut qu'ils aient tout sous la main, même la religion ; un moûtier trop éloigné ou qui ne leur appartient pas en propre leur déplaît ; leur idéal est d'en fonder un qui soit leur chose et d'avoir des moines bien à eux, dans l'enceinte même de leur château.

Les hauts barons, moins enfermés chez eux et plus riches, visitent les sanctuaires les plus renommés de la France et de l'étranger. Au fond, ils entendent la religion de la même façon que les plus pauvres chevaliers. Petits et grands, coulés dans le même moule, ont foi entière dans les miracles, croient aux revenants, aux apparitions, aux prophéties, redoutent les sortilèges, le diable, et ont une peur effroyable de la damnation.

LA CHATELAINE.

Dans ce milieu de soudards superstitieux et brutaux, la femme commence à tenir une place qui, jusqu'ici, lui avait été refusée. Le

régime féodal lui reconnaît le droit de succéder au fief et de posséder les seigneuries. Héritant de la terre et du pouvoir, elle sort de l'état de demi-domesticité où la confinait encore la société carolingienne. Pour l'émanciper, le christianisme luttait péniblement contre les mœurs : la Féodalité fit faire à la femme un pas décisif. Abbesse ou dignitaire d'abbaye, elle est jugée apte à gouverner les âmes. Plus tard, le développement des idées chevaleresques et du culte rendu à la Vierge l'élèveront à une condition supérieure. Mais ce progrès de la destinée féminine, si étroitement lié à celui de la culture générale, est à peine sensible dans l'âge primitif de la Féodalité. L'existence menée par les nobles n'a pas eu les conséquences importantes que beaucoup d'historiens se plaisent à signaler. Il est permis de ne pas croire sans réserves que le château ait créé l'esprit de famille, encouragé les vertus domestiques, fait éclore les sentiments de galanterie noble et délicate, raffiné les cœurs et les esprits.

La châtelaine que dépeignent, au XIe siècle, l'histoire et la poésie, est presque toujours une virago au tempérament violent, aux passions vives, rompue, dès l'enfance, à tous les exercices du corps, partageant les plaisirs et les dangers des chevaliers de son entourage. La vie féodale, fertile en surprises et en périls, exigeait, chez elle, la trempe vigoureuse de l'âme et du corps, l'allure masculine, les habitudes presque militaires. Pudeurs et délicatesses sont encore inconnues. La jeune fille noble reçoit les hôtes qui se présentent au manoir paternel, veille personnellement à leur repas, à leur coucher, à leur bain. Mariée, elle accompagne le châtelain à la chasse, le faucon au poing, car elle sait dresser l'oiseau, le lancer, le rappeler ou l'encourager par ses cris, et le succès des veneurs est souvent son ouvrage. En temps de guerre, ou lorsque le mari est en voyage, elle dirige la défense de la seigneurie. Elle ne recule pas devant les pèlerinages les plus longs et les plus dangereux. Vivant au milieu des gens de guerre, comment n'arriverait-elle pas à en contracter les habitudes et les mœurs? L'âpreté au gain, la perfidie, la cruauté (plus raffinée encore chez la femme) sont des vices habituels aux dames nobles, capables parfois d'en remontrer aux plus rudes barons.

TYPES DE DAMES NOBLES.

A Ivri, la châtelaine Aubrée fait construire une tour d'une hauteur extraordinaire, qui surpasse celle de tous les donjons du pays. Elle est tellement satisfaite de son architecte qu'elle lui fait couper la tête pour l'empêcher de mettre son art au service d'autrui. Elle finit par chasser son mari de la fameuse tour, voulant y vivre seule à son gré, jusqu'au moment où celui-ci, rentrant par la brèche dans le domicile conjugal, poignarde celle qui l'en avait expulsé. Mabille, femme de Roger, comte de Montgommeri, prend son

plaisir à dépouiller les nobles de sa seigneurie pour les réduire à mendier sur les grandes routes. Furieux, ils se réunissent à quatre, un jour que la comtesse se mettait au lit après avoir pris un bain, pénètrent dans sa chambre et la décapitent. Julienne, fille bâtarde du roi anglais Henri Ier, a été chargée par son mari de défendre contre son père le château de Breteuil. Assiégée dans le donjon, elle demande à Henri une entrevue, puis, au moment où il apparaît, lui décoche sournoisement une flèche et le manque. La famine l'oblige bientôt à capituler, mais le père ne lui permet pas de sortir par le pont-levis : il exige qu'elle descende toute nue du haut de la tour la plus élevée jusqu'au fond du fossé. On était en plein hiver. La malheureuse « se retira toute triste auprès de son mari. » A Soissons, la comtesse Adélaïde, pour avoir la libre jouissance du comté, fait empoisonner son frère par un juif, et ordonne d'arracher la langue et les yeux à un diacre qui avait encouru sa rancune. Ces femmes terribles ne sont pas des personnages de roman; Orderic Vital et Guibert de Nogent les ont connues; et combien d'autres, qui leur ressemblent, pourrait-on citer!

Autant que leurs maris, elles s'entendent à pressurer le moine et le paysan. « Un jour, dit l'auteur des *Miracles de Saint Benoît*, la femme d'Archambaud le Blanc (un petit châtelain de l'Orléanais, voisin de l'abbaye de Fleuri) parcourait la campagne en quête de profits honteux. Elle arriva sur la terre du prieuré de Pressi, avec une escorte magnifique, comme ont l'habitude de chevaucher les dames de son rang. On était en automne. La vendange était faite; le vin, tiré du pressoir, avait été mis dans les tonneaux; et il y en avait, cette année-là, une grande quantité. La dame ordonne au moine de lui servir un repas, et au plus vite. Le moine répondit qu'il n'avait pas mission de gaspiller les biens du domaine en festins offerts à des femmes. Il était chargé simplement de recueillir les produits de la terre pour les rendre à qui de droit, et ne voulait pas laisser créer, sur la terre du prieuré, une coutume qu'il n'avait pas trouvée établie. La dame se retira, furieuse, et ordonna aussitôt à Anségise, maire de la localité, de saisir tout le vin des moines, de le mettre sur des charrettes, et de le porter dans son cellier. L'ordre fut exécuté. Mais Anségise n'eût pas longtemps à se réjouir. Il avait un petit enfant qu'il aimait par-dessus tout. Au moment où les charrettes, chargées du vin volé, atteignaient la porte du manoir seigneurial, cet enfant fut pris d'une fièvre tellement forte qu'il faillit rendre l'âme. Alors l'homme comprenant de suite que ce malheur lui arrivait parce qu'il avait obéi aux ordres de la châtelaine, restitua le vin aux moines, reconnut avoir mal agi et supplia saint Benoît de sauver son fils. Le

saint, acceptant la pénitence de ce père désespéré, l'exauça, et l'enfant recouvra la santé. » Il avait fallu un miracle pour empêcher cette exploiteuse de s'approprier le bien d'autrui.

LES MARIAGES SEIGNEURIAUX.

L'héritière noble est une proie que les prétendants se disputent, qu'ils arrachent au père, au tuteur, même au mari. L'histoire de Sibylle de Château-Porcien en dit long sur les mœurs de cette rude époque. Pendant que son mari, Godefroi, comte de Namur, est à la guerre, un voisin, Enguerran de Couci, se présente dans la tour de Porcien où s'était retirée la comtesse, s'aperçoit qu'elle est chagrine de la longue absence de son époux et offre de le remplacer. Sibylle accepte et Enguerran s'empare du château. A son retour, le comte de Namur réclame sa femme et son domaine, qui lui sont également refusés. Il s'ensuit une guerre effroyable dans laquelle les prisonniers ont les yeux crevés et les pieds coupés. Le seigneur de Couci, vainqueur, reste en possession de l'héritière. Il trouve même un évêque pour l'absoudre et mettre sa conscience en repos.

Le seigneur se marie pour accroître son fief autant que pour se donner des fils capables de le défendre. A ses yeux, la femme représente surtout une terre et un château. On gagne à se marier souvent; aussi un baron ne reste-il jamais veuf. Les répudiations ont lieu pour le plus léger motif : un degré de parenté plus ou moins éloignée ou imaginaire, le moindre défaut physique, une simple maladie même, sont des causes fréquentes de divorce. Les dames trois ou quatre fois répudiées abondent dans la France du XIe siècle. Il en est qui prennent elles-mêmes l'habitude de changer de mari et devancent la répudiation. Dans ces unions féodales, aussi vite contractées que défaites, quelle peut être la part du sentiment? Le mariage n'est habituellement destiné qu'à cimenter un traité d'alliance entre deux seigneuries. Qu'il soit choisi par le père ou par le suzerain, la jeune fille reçoit passivement l'époux qu'on lui destine. On ne prend pas la peine de la consulter.

Comment s'étonner que l'amour, exclu du mariage, cherche ailleurs une compensation? Les théories immorales, qui prendront corps au XIIe et au XIIIe siècle dans les poésies des jongleurs et dans les cours d'amour, ne sont pas de simples jeux d'esprit. La théorie a suivi la pratique : mais elle s'explique bien par les faits. Il suffit de dire qu'un des admirateurs les plus fervents du Moyen âge[1] a reconnu lui-même « que la féodalité eut sur le mariage une influence malheureuse. » Qu'est-ce, après tout, qu'un château? Un corps de garde : terrain peu favorable à l'éclosion des délicatesses morales et des sentiments de courtoisie fondés sur le respect dû à la femme.

1. Léon Gautier, dans son livre sur la *Chevalerie*, p. 343. Cf. Fauriel, *Histoire de la poésie provençale*, I, 497, et E. Langlois, *Les Origines et les sources du Roman de la Rose*, p. 3.

IV. — LES DÉPENDANCES INFÉRIEURES DU FIEF. SERFS ET PAYSANS LIBRES[1]

AUTOUR du château, des hommes de condition serve ou libre vivent du travail de leurs mains, dans les champs, les ateliers ou les boutiques. Ces misérables font partie des dépendances inférieures du fief. Ils ne comptent pas aux yeux des dominateurs de la société, si ce n'est comme matière pressurable : ils n'ont qu'une valeur économique; ce sont des objets de rapport.

LES PAYSANS.

La classe agricole du XIe siècle n'a pas la fixité et les habitudes sédentaires de nos campagnards d'aujourd'hui. Tous les paysans, serfs ou tenanciers libres et demi-libres, ne sont pas attachés au sol. Il en est qui se déplacent, et en grand nombre, pour aller, çà et là, faire œuvre de déboisement et de mise en culture. Cette catégorie de travailleurs qui se transportent d'une région à l'autre, proposant leurs bras au plus offrant, sont appelés les « hôtes » (*hospites*, *habitatores*) ou les « étrangers » (*convenae*, *advenae*, *pulverei*, *albani*). On donne aussi à la partie flottante de la population des campagnes le nom ancien de *coloni*, détourné de son sens carolingien.

HOTES OU COLONS.

Les colonisateurs s'établissent, soit isolés, soit en groupes de plusieurs feux, dans les forêts ou les terres désertes. Plus défricheurs qu'agriculteurs, ces hommes aiment surtout à couper, à brûler, à pratiquer des éclaircies : une fois l'œuvre achevée, ils vont ailleurs procéder à d'autres essarts. Le travail régulier de la charrue n'est pas leur fait. Cependant, à mesure que s'avance le siècle, ces pionniers semblent devenir moins mobiles. Nombre d'entre eux se lassent eux-mêmes de la vie errante et cherchent à se fixer. Les seigneurs qui les emploient s'efforcent de les amener à s'établir et à faire souche de cultivateurs sur la terre qu'ils ont rendue féconde. Tel maître exige que l'héritier direct de l'hôte n'abandonne pas l'œuvre commencée et entretienne le foyer de son père; tels autres vont jusqu'à se liguer entre eux pour ne pas recevoir, sur leurs domaines, les hôtes incapables de se fixer et décrètent qu'après un an et un jour l'hôte, qui ne sera pas parti, n'aura plus le droit de s'en aller. Peu à peu, dans beaucoup de régions, le mot *hospes* perdant son sens primitif, désigne

1. OUVRAGES A CONSULTER. L. Delisle, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie pendant le Moyen âge*, 1851. Les *préfaces* ou *prolégomènes* des cartulaires édités par Guérard. Lamprecht, *Étude sur l'état économique de la France au XIe siècle*, trad. Marignan, 1889. H. Sée, *Les classes rurales et le régime domanial en France au Moyen âge*, 1901. G. Fagniez, *Documents relatifs à l'histoire du commerce et de l'industrie en France*, 1898 (Introduction). Flach, *Les Origines de l'ancienne France*, t. II, 1893. Hückel, *Les poèmes satiriques d'Adalbéron*, dans la Biblioth. de la Faculté des Lettres de Paris, fasc. XIII, 1901.

aussi les agriculteurs sédentaires, les « manants. » Partout se trouvent des hôtes qui s'assujettissent à la condition des tenanciers libres et demi-libres, ou même se laissent réduire en servage. Déjà sensible au XIe siècle, cette transformation s'accentuera au siècle suivant.

LA CULTURE.

La culture est encore dans l'enfance. Presque partout, le système favori du cultivateur consiste dans une alternance régulière de la céréale d'hiver, de la céréale d'été et de la mise en jachère. Nombre de pauvres paysans travaillent la terre à la bêche et à la pioche. Les vignobles sont nombreux : on en voit même dans des pays du Nord où ils n'existent plus aujourd'hui : mais on sait mal cultiver la vigne et encore plus mal préparer le vin. D'ailleurs, les vastes exploitations ne valent pas beaucoup mieux que les petites. L'infériorité des moyens agricoles fait que la grande culture ne correspond pas à la grande propriété. Le seigneur se réserve un domaine qu'il fait cultiver directement par ses corvéables, ce qui suffit à ses besoins personnels. Pour le reste, il se contente d'avoir des tenanciers censitaires qu'il rançonne tant qu'il peut, et qui le payent plus ou moins mal, en nature ou en argent.

LES FORÊTS.

Partout, mais principalement dans les régions montagneuses et dans la plaine qui s'étend au nord de la Loire, la France du XIe siècle était couverte de forêts. La forêt joue un grand rôle dans la vie des hommes de ce temps : on y bâtit des églises, des villages, on y fait paître d'immenses troupeaux. Beaucoup de communautés rurales y jouissent de temps immémorial, ou par concession récente du seigneur, du droit d'usage pour le bois mort et même, dans certaines limites, pour le bois vif. Bien que le défrichement soit encouragé par l'Église et regardé comme œuvre sainte, on n'ose éclaircir par trop la forêt : car la féodalité tient à ses fauves, et le paysan lui-même use largement des bois qui l'entourent pour bâtir ses huttes, se chauffer et s'éclairer avec les produits résineux. Les forêts de chênes surtout sont nombreuses et respectées, parce que le gland est chose précieuse. L'élevage s'appliquant alors beaucoup moins au gros bétail qu'au petit, les troupeaux de porcs et de moutons constituent la principale richesse animale. On élève aussi beaucoup d'abeilles : la cire est un objet de première nécessité pour l'Église, et le miel tient une grande place dans l'alimentation.

LE SERVAGE RURAL.

Le trait le plus caractéristique de cette société rurale, c'est que l'immense majorité de ceux qui la composent est soumise à la condition servile. Il est vrai que le servage comporte des nuances dont il faut tenir compte. Le serf, appelé « collibert, » très répandu surtout dans nos provinces de l'Ouest et sur les bords de la Loire moyenne et inférieure, échappait à quelques-unes des obligations communes aux

hommes de sa classe. Les serfs du Roi et ceux des églises jouissaient de certains privilèges. En général, le serf agriculteur n'était pas aussi malheureux que le serf domestique, attaché au service personnel d'un maître, mais il n'en subissait pas moins la plus dure, la plus intolérable de toutes les sujétions. Il ne peut ni se déplacer à sa guise, ni se marier hors de la seigneurie. Il n'a pas le droit de disposer de son avoir en faveur d'une autre personne que son héritier direct, encore cette transmission est-elle taxée. Il peut être vendu, engagé, donné par son seigneur. Il est considéré comme incapable de comparaître et de témoigner en justice, au moins contre des personnes libres. Pour lui, les protections juridiques n'existent pas. Sa personne même, en cas de délit non amendé, peut être livrée à la brutalité du maître ou de ses agents.

Ses enfants peuvent être partagés et dispersés entre les mains de propriétaires différents. Lisons cette charte navrante, prise entre cent autres : « Nous, moines de Marmoutier, et Gautier Renaud, possédions en commun des serfs et des serves, qui étaient à partager entre nous. Donc, l'an de l'incarnation 1087, le sixième jour de juin, à l'époque de l'abbé Bernard, nous avons procédé au partage d'enfants mâles et femelles appartenant à plusieurs parents. Nous avons reçu pour notre part, parmi les enfants de Renaud de Villana, un garçon, Barthélemi, et trois filles, Hersende, Milesende, Letgarde; et parmi les enfants de Guascelin, une fille, Aremburge, et un garçon, Gautier. Fut exceptée du partage une toute petite fille qui resta dans son berceau. Si elle vit, elle sera notre propriété commune jusqu'à conclusion d'un accord qui l'attribuera à l'une ou à l'autre seigneurie. »

Échapper à cette destinée, dissimuler la tache originelle, bien des serfs l'essayent, mais le seigneur use de procédés sommaires pour obliger les récalcitrants à rentrer sous le joug. « Un homme de Vendôme, nommé Gandelbert, serf de notre maison, avait épousé Gerberge, devenue, elle aussi, notre serve, par l'effet même de son mariage. Ce Gandelbert ayant refusé un jour de se reconnaître notre serf, le prieur Eude s'empara de sa personne, l'amena à Marmoutier, et le tint en prison jusqu'à ce qu'il eût avoué être de condition servile. Et pour indiquer qu'il ne voulait plus s'y soustraire, il se présenta dans notre chapitre avec sa femme, et là, en signe de servitude, ils posèrent l'un et l'autre sur leur tête quatre deniers que le seigneur abbé accepta ensuite devant témoins. » C'est un moine de Marmoutier qui consigne ce fait par écrit, au nom de sa communauté.

THÉORIES SUR LE SERVAGE.

Toutes les formules ecclésiastiques qui proclament l'égalité primordiale des hommes et la dignité humaine ne peuvent donner le change sur la réalité des faits. Le sentiment de répulsion profonde que

le noble éprouve pour le vilain est mille fois exprimé dans les documents historiques et les œuvres littéraires, surtout dans notre plus ancienne épopée. A l'époque même où un évêque éminent, Ive de Chartres, écrivant à un archiprêtre de Paris et à l'évêque d'Orléans, proclamait « que, devant le Christ, il n'y a ni serf ni homme libre, et que les hommes admis aux mêmes sacrements sont égaux, » un archevêque de Reims, dans un sermon prêché à Laon, fulminait contre les serfs qui essayent de se soustraire à la domination de leur seigneur. « Serfs, a dit l'apôtre, soyez soumis en tous temps à vos maîtres. Et ne venez pas prendre comme prétexte leur dureté ou leur avarice. Restez soumis, a dit l'apôtre, non seulement à ceux qui sont bons et modérés, mais même à ceux qui ne le sont pas. Les canons de l'Église déclarent anathèmes ceux qui poussent les serfs à ne pas obéir, à user de subterfuges, à plus forte raison ceux qui leur enseignent la résistance ouverte. » C'est la distance qui sépare la pratique de la théorie.

La théorie, dans ce siècle de fer, n'est même pas toujours favorable à l'idée de la liberté primordiale. Un moine de l'abbaye de Saint-Laud d'Angers a écrit ces lignes dans le préambule d'un acte d'affranchissement : « Toute puissance vient de Dieu, et celui qui résiste aux puissances résiste à la volonté divine qui, par une admirable et souveraine dispensation, a placé sur la terre les rois, les ducs et les autres hommes chargés de commander aux autres. Ils ont été institués par Dieu afin que les petits, comme il est logique, soient dans la dépendance des grands. Dieu lui-même a voulu que, parmi les hommes, les uns fussent seigneurs et les autres serfs, de telle façon que les seigneurs soient tenus de vénérer et d'aimer Dieu, et que les serfs soient tenus de vénérer et d'aimer leurs seigneurs, suivant cette parole de l'apôtre : Serfs, obéissez à vos seigneurs temporels, avec crainte et tremblement. »

Contre la doctrine qui faisait du servage une institution divine et une nécessité absolue de l'état social, quelques esprits d'élite, au sein de l'Église et dans l'entourage des rois de France, ont protesté, et ce sera leur éternel honneur; mais les faits leur donnaient tort. Dans la pratique, les seigneurs du Moyen âge (et ceux qui appartenaient à la société ecclésiastique, comme les autres) se sont conformés presque toujours aux idées du scribe de Saint-Laud.

Si malheureuse que soit sa condition, le serf du XIe siècle paraît cependant moins à plaindre que ne l'étaient ses pareils au temps de l'esclavage antique. Attaché à la terre qu'il cultive, il est devenu, d'objet mobilier, un immeuble. Il a gagné en stabilité, si l'on n'ose pas dire en dignité. Il est moins emprisonné dans sa caste. On voit

déjà quelques serfs exercer, dans les seigneuries, des fonctions de réelle importance. La rigueur des charges serviles tend quelque peu à s'adoucir. S'il faut en croire les économistes, un cheval valait en moyenne, au XIe siècle, cent sous, un mulet cent douze, et un serf trente-huit. Faut-il en conclure que l'opinion ravalait l'espèce humaine au-dessous de la brute? Le prix inférieur du serf prouve au contraire que la condition servile se relevait. Si le serf valait pour son propriétaire deux tiers de moins qu'une bête de somme, c'est que les services qu'il était obligé de lui rendre commençaient à être limités.

LE PAYSAN LIBRE.

La situation du paysan libre est un peu supérieure à celle du serf. Encore ne faut-il pas que ce mot de liberté fasse illusion. Le plus libre des tenanciers est encore assujetti à des obligations lourdes ou odieuses, dont il est difficile d'exagérer le caractère tyrannique. Partout le manant plie sous le faix des redevances, des prestations, des corvées. Il souffre des entraves apportées à son droit de récolter, de vendre, d'acheter, de circuler. Il est victime de ces monstrueux monopoles qu'on appelle des « banalités seigneuriales. » Si éloigné qu'il soit du servage, son travail et son avoir ne lui appartiennent pas en entier. Le seigneur direct, le curé de la paroisse, le haut suzerain de la province en réclament, à leur usage, une certaine part. Cette exploitation double et triple ne s'exerce pas seulement dans les conditions imposées par la coutume immémoriale ou le libre contrat. Le paysan, le marchand, l'artisan sont exposés aux revendications imprévues, aux extorsions arbitraires, aux « exactions » de toute espèce. La « mauvaise coutume, » comme disaient les gens du Moyen âge, est le fléau de l'âge féodal, la maladie caractéristique d'une société où l'abus, né de la violence, était consacré par le temps, par le désordre général et devenait peu à peu la loi.

COUTUMES ET EXACTIONS FÉODALES.

« Moi, Landri le Gros, séduit et entraîné par la concupiscence qui se glisse fréquemment dans le cœur des hommes du siècle, je reconnais avoir arrêté des marchands de Langres qui passaient par mon domaine. Je leur ai enlevé leurs marchandises et les ai gardées jusqu'au jour où l'évêque de Langres et l'abbé de Cluni sont venus me trouver pour me demander réparation. J'ai retenu pour moi une partie de ce que j'avais pris et restitué ce qui restait. Ces marchands, afin d'obtenir le restant, et de pouvoir, à l'avenir, traverser ma terre sans inquiétude, ont consenti à me payer une certaine somme en guise de tribut. Ce premier péché m'a suggéré l'idée d'un second, et j'ai entrepris d'imposer et de faire imposer, par mes officiers, à tous ceux qui traverseraient mon territoire, pour cause de négoce ou de pèlerinage, une exaction appelée « péage ». Les seigneurs de Cluni sachant que jamais

mes prédécesseurs n'avaient levé d'impôt de cette nature, se plaignirent vivement et me firent demander, par mon frère Bernard, chambrier de leur abbaye, de renoncer à cette exaction injuste, haïssable aux yeux de Dieu. Pour la racheter et assurer la sécurité aux voyageurs, ils m'ont donné la somme de trois cents sous. »

Cette édifiante confession d'un châtelain du XIe siècle montre comment s'établissaient les péages. Celui-ci fut promptement racheté par l'abbaye voisine, mais combien d'autres, tout aussi illégaux, ont subsisté et pris force d'usage, les victimes n'ayant pu se procurer, dès le début, l'argent nécessaire au rachat?

Les redevances en argent ou en nature, prélevées non plus sur les étrangers qui passent, mais sur les hommes ou les religieux qui habitent la terre, ont souvent la même origine. On les voit naître et se perpétuer. « Un seigneur puissant nommé Aldigier, construisant le château de Chadenac (en Vivarais) près d'un prieuré de l'abbaye de Saint-Chaffre, demanda au prieur de l'aider dans ses dépenses en lui faisant don de cinq muids de vin. Le moine les donna à contre-cœur. L'année suivante, Aldigier en demanda autant. Le moine refusa, cette fois, la contribution. Mais le seigneur la prit de force, et ainsi naquit une mauvaise coutume sur la terre de Saint-Chaffre. Le seigneur refusa formellement d'y renoncer et son fils en bénéficia après lui. »

Ailleurs le châtelain ne se donne même pas la peine de transformer insensiblement le don volontaire en coutume obligatoire : il la crée, par contrainte, dès le début. « Le chevalier Gaucher, au temps où il tenait le fief de Château-Renault, introduisit par force et illégalement dans la terre de Sainte-Trinité de Prunai (propriété de l'abbaye de Vendôme) la coutume suivante. Chaque année, les vilains de cette terre, qu'ils le voulussent ou non, devaient lui payer un muid d'avoine. » Plus tard le même seigneur déclare « qu'il renoncerait à cette détestable coutume si les moines lui donnaient vingt sous. » Les moines se résignèrent à en passer par là « aimant mieux payer une fois pour toutes ce qu'ils ne devaient pas que de voir leur terre subir à perpétuité une contribution illégale. »

Après les taxes, les corvées. « Foulque l'Ancien, comte d'Anjou, demanda un jour à l'abbé de Saint-Aubin (d'Angers), non à titre de droit, mais comme service gracieux, de lui prêter ses hommes de Méron pour leur faire faucher les prés qu'il possédait à Montreuil. Plus tard, Foulque le Jeune donna ces prés au trésorier Renaud. Cela fit dégénérer en obligation (*in coacticiam consuetudinem*) ce que Foulque l'Ancien avait obtenu des moines volontairement. Il exigea que les hommes de Méron vinssent faucher ses prés. Le moine Ful-

crade, prieur de Méron, s'y opposa; Renaud ordonna alors qu'on ravageât la terre du prieuré. »

Quand l'exaction, la mauvaise coutume s'introduit aux dépens des terres d'église, l'Église peut se défendre et protéger ses paysans avec les armes spirituelles, ou, du moins, payer l'oppresseur pour que le coup de force initial ne se change pas en tradition. Mais sur la terre laïque, lorsque le Roi ou le duc refusent d'intervenir, le paysan, intimidé et sans ressources, subit la première violence; le précédent, une fois établi et renouvelé, devient usage, et le fait brutal, au bout de quelques générations, se trouve métamorphosé en droit.

Ces iniquités de tous les jours, ces créations multipliées de « droits seigneuriaux » attirent vainement sur leurs auteurs les dénonciations indignées des clercs. « Ces hommes ont des griffes, crie un prédicateur anonyme, ils s'étudient à tondre leurs sujets. Ils habitent avec des bêtes féroces, c'est-à-dire s'associent des complices cruels et sauvages comme eux. Ils dévorent leurs sujets, gens simples comme des agneaux, par la taille et par les exactions. » Un curé du Poitou, contemporain de la première croisade, Raoul Ardent, déplore que l'Église reste impuissante devant de tels excès. « Nous nions ou nous taisons la vérité, par crainte des séculiers; nous nions le Christ, la vérité même. Quand le ravisseur s'abat sur le pauvre, nous refusons de porter secours à ce pauvre. Quand un seigneur tourmente l'orphelin ou la veuve, nous n'allons pas à l'encontre. » Il exagérait, comme le font les prédicateurs; l'Église, souvent, essayait de s'opposer au mal; mais elle-même, dans la personne de ses évêques et de ses abbés, seigneurs temporels, propriétaires de serfs et de vilains, contribuait à le perpétuer.

L'évêque de Laon, Adalbéron, dans le poème satirique où il se représente dialoguant avec le roi de France Robert le Pieux, divise les hommes en deux catégories : d'un côté les clercs qui prient et les nobles qui combattent; de l'autre, les travailleurs englobés sous le nom de serfs. « Fournir à tous l'or, la nourriture et le vêtement, telle est l'obligation de la classe servile. » Il ne distingue pas le vilain libre ou demi-libre du serf proprement dit. Entre l'exploitant et l'exploité, la distance est si grande que, d'en haut, les nuances se confondent et s'effacent. Cet évêque a pourtant quelques paroles de pitié pour la misérable condition des inférieurs. Il n'ignore pas sans doute que le roi à qui il s'adresse est le protecteur des humbles et des pauvres et qu'il a l'âme pieuse et tendre (excepté pour les hérétiques) : « Cette classe infortunée, dit-il, ne possède rien qu'elle n'achète par un dur travail. Qui pourrait, en opérant au moyen des billes d'une table à calculer, compter les peines, les courses, les fatigues qu'ont à

supporter les pauvres serfs? » Et plus loin, il s'écrie : « Hélas, il n'y a aucun terme aux larmes et aux gémissements de ces malheureux! » Mais l'évêque trouve naturelle et bien ordonnée cette distribution des fonctions sociales. Il se plaint même que, de son temps, elle commence à être légèrement altérée « par la méchanceté des hommes. » Il faisait allusion, sans doute, aux insurrections de paysans et de bourgeois qui se produisaient déjà, çà et là, et menaçaient de déranger cette belle harmonie.

LES FLÉAUX DU CIEL ET DE LA TERRE.

A ce mal permanent, la « coutume, » s'ajoutaient les calamités extraordinaires, la guerre, les intempéries, les maladies propres aux milieux pauvres. Le mot « extraordinaire » ne convient qu'à moitié. Ces fléaux sévissaient tant de fois, à des intervalles si rapprochés, qu'ils arrivaient à faire partie de la vie normale.

La guerre consistait, surtout pour les barons et les châtelains, à piller les paysans de la partie adverse, à les égorger s'ils résistaient, et à mettre le feu aux villages. Dévastée, dépeuplée, la terre ennemie devenait, pour quelque temps, improductive. Puis les fléaux du ciel et du sol : sécheresses, froids extrêmes, inondations, ouragans, récoltes manquées, portaient la désolation au comble. La famine apparaissait par cycles, se fixait comme mal endémique : résultat fatal de l'infériorité des procédés de culture, du petit nombre des terres cultivées, de la difficulté des communications, de l'insuffisance des marchés, des entraves apportées par la fiscalité féodale à la circulation des grains. Au XIe siècle, dans l'espace de soixante-treize ans, on a pu compter quarante-huit années de disettes partielles ou générales. Les chroniques abondent en détails navrants : les hommes réduits à se nourrir d'herbe et d'animaux; les voyageurs égorgés et mangés; la chair humaine cuite et mise en vente. Des cantons, des provinces entières étaient décimés[1]. La peste, sous les formes les plus diverses, achevait l'œuvre de la faim.

Des historiens ont mis en doute la réalité de ces incidents lugubres, rapportés par des chroniqueurs bornés, par des moines pessimistes qui se seraient plu à enregistrer des horreurs. Sans doute, il faut tenir compte du grossissement des faits divers. Il est vrai aussi qu'aux périodes de disette succédaient parfois des époques d'abondance. Mais comment récuser ces récits de famine qui, dans nos annalistes du XIe siècle, reviennent presque à chaque page? Contestera-t-on la véracité des documents d'archives qui montrent les paysans succombant partout sous les ravages des gens de guerre et la rapacité de leurs propres seigneurs? Si les misères et les calamités

1. Curschmann, *Hungersnöte im Mittelalter*, 1900.

n'avaient pas été aussi générales, l'exaspération populaire, dont on ne peut douter, resterait sans explication.

MÉCONTENTEMENT ET RÉVOLTES POPULAIRES.

Tout le long du XIe siècle, le mécontentement n'a cessé de se traduire, dans la plupart des régions françaises, par le pillage, l'incendie et le meurtre. Un seigneur bourguignon se plaint, dans une charte de 1046 : « que Guillaume, son fils, ait été tué par ses serfs, sans l'avoir mérité. » Guibert de Nogent rapporte l'histoire d'un paysan qui se débarrassa ainsi de sa châtelaine. Les serfs et les serves du monastère de Saint-Arnoul, refusant de payer la mainmorte, voulant se marier à leur guise, se soulèvent tous contre leurs maîtres. Ils affirment, dans leur manifeste, « qu'ils marieront leurs filles libres à des étrangers et que les moines devront se contenter d'exiger d'eux la fidélité, » ce qui équivaut à la négation du servage héréditaire. Au début même de la période capétienne, les paysans bretons se révoltent en masse, pendant la minorité de leur duc Alain IV (1008).

ÉMEUTE DES PAYSANS NORMANDS.

L'agitation des paysans normands se place vers la même époque, sous le principat du duc Richard II (996-1027). Depuis Augustin Thierry, historiens et littérateurs ont reproduit à l'envi la fameuse chanson de guerre que Wace, le poète du Roman de Rou, met dans la bouche des rustres normands : « Nous sommes hommes comme ils sont. — Tels membres avons comme ils ont. — Et tout aussi grands corps avons. — Et tout autant souffrir pouvons. — Ne nous faut que cœur seulement.... — Bien avons contre un chevalier — Trente ou quarante paysans. » Ils admirent cette Marseillaise rustique, « murmurée à voie basse par des milliers de serfs et de manants, sorte de tonnerre lointain qui annonce la révolte des pastoureaux et la terrible explosion de la Jacquerie! [1] » Mais il faudrait prouver que Wace, qui écrivait au temps de Louis VII, après la grande insurrection communale, n'en est pas simplement l'inventeur!

La narration de Guillaume de Jumièges (avant 1087), plus simple, est tout aussi dramatique. Ses paysans ne font pas de théorie socialiste : ils se contentent d'agir. « Tandis que le jeune Richard, dit-il, abondait en vertus, il s'éleva, dans son duché, une semence de discordes pestilentielles. Car les paysans, à l'unanimité, dans tous les comtés de la patrie normande, se rassemblèrent en plusieurs conventicules et décrétèrent de vivre selon leurs caprices. Ils voulaient établir de nouvelles lois pour l'exploitation des forêts et des eaux, sans tenir compte du droit pratiqué auparavant. Pour que ces lois fussent confirmées, chaque groupe de cette foule en révolte choisit deux délégués chargés de porter les décrets à une réunion générale au milieu

1. Ch. Lenient, *La Satire en France au Moyen âge*, p. 12.

des terres. Quand le duc l'apprit, il envoya aussitôt contre eux le comte Raoul, avec une multitude de soldats, pour comprimer cette férocité agreste et dissiper l'assemblée rustique. Celui-ci, ne tardant pas à obéir, s'empara de tous les délégués et de quelques autres, leur fit couper les mains et les pieds et les renvoya hors de service aux leurs, pour les détourner de leur entreprise et les rendre plus prudents, dans la crainte d'un sort encore plus misérable. Les paysans, instruits de la sorte, cessèrent leurs assemblées et retournèrent à leurs charrues. »

L'histoire ne pourra oublier cette tentative hardie des vilains pour remplacer les droits du seigneur sur la forêt et sur l'eau par des lois librement votées. Elle enregistre avec curiosité cette application du système représentatif à l'insurrection. Mais combien d'autres faits du même genre ont échappé aux chroniqueurs ou sont rappelés sèchement, en deux lignes? « La famine redouble, » écrit Sigebert de Gembloux sous l'année 1095 : « Beaucoup de gens souffrent du manque de nourriture, et les pauvres, courant sus aux riches, se vengent par le pillage et l'incendie. » La disette entraîne une jacquerie. Même sans la moindre chance de succès, le paysan ne se lassait pas de vouloir réagir, par la violence, contre la dureté d'un ordre social où il n'avait que le choix entre le rôle de victime et celui d'insurgé.

V. — LES VILLES ET LE SERVAGE URBAIN[1]

CONTRE les maux du dedans et du dehors, les habitants des villes paraissent mieux garantis, par leur groupement même et par les ressources dont ils disposent.

LES VILLES. La « cité » ou le « bourg » jouit d'une sécurité relative, derrière son enceinte de murailles que la terreur des invasions normandes avait fait partout réparer ou construire. On y trouve d'ordinaire un évêché, un monastère ou un chapitre, avec des églises et des reliques qui attirent le pèlerin, le marchand. Il s'y manifeste un certain mouvement d'industrie et de commerce. La ville possède un marché, parfois même une foire périodique. A l'intérieur, les commerçants sont unis entre eux par des confréries de caractère religieux ou par des gildes marchandes. Ne pouvant plus compter sur la protection des pouvoirs sociaux, ils ont pris l'habitude de se défendre eux-mêmes. Ils habitent

1. OUVRAGES A CONSULTER. J. Flach, *Les Origines de l'anc. France*, t. II, 1893. Luchaire, *Manuel des Institutions françaises*, 3e partie, 1892. Dognon, *Les Institutions politiques et administratives du pays de Languedoc*, 1895. Pirenne, *L'origine des constitutions urbaines au Moyen âge*, dans la Revue historique, LIII, 1893 et LVII, 1895, et *Histoire de Belgique*, t. I, 1900 (livre II, chap. I, *L'origine des villes*). Van der Linden, *Les Gildes marchandes dans les Pays-Bas*, 1896. G. Fagniez, *Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France*, I, depuis le Ier siècle av. J.-C. jusqu'à la fin du XIIIe siècle, 1898.

souvent le même quartier, bien muni de solides remparts, et se prêtent main-forte contre les brigands et contre un ennemi encore plus à craindre, le seigneur du lieu et ses agents. Hors de la ville, ils ne s'aventurent qu'en longues caravanes, protégés par une troupe de sergents qu'ils entretiennent à frais communs. Les artisans, eux-mêmes, groupés habituellement par métiers dans les mêmes rues, commencent à former des corporations d'abord dirigées et surveillées par les officiers de l'évêque ou du seigneur, mais qui peu à peu s'émanciperont jusqu'à se donner des chefs élus et des règlements de leur choix. Ces collectivités de marchands et d'industriels sont une force; elles possèdent la richesse et reçoivent déjà de l'autorité laïque ou ecclésiastique des privilèges destinés à augmenter leur sécurité et à étendre le champ de leurs travaux.

Les « citoyens » ou les « bourgeois, » surtout quand ils habitent des centres anciens, peuvent avoir conservé certains droits et des traditions séculaires. Bien qu'assujettis au seigneur et dépourvus de charte, ils constituent une personne morale, représentant des intérêts collectifs. Il existe chez eux un « pouvoir de communauté » qui s'exerce, en certains cas, pour le bien de la ville entière. Elle leur permet de résister parfois aux vexations du maître, de se défendre contre les attaques extérieures, d'intervenir dans l'élection des évêques, de s'allier même aux localités voisines. Quelques traits de lumière percent, çà et là, l'obscurité profonde de l'histoire des villes, avant l'époque de l'émancipation générale, où le peuple urbain luttera au grand jour.

PREMIÈRES MANIFESTATIONS DE LA PUISSANCE URBAINE.

A Beauvais, les bourgeois accablés d'impôts par leur évêque (1074) s'unissent contre lui au clergé inférieur de la ville et au roi de France. Ils le chassent, mais sont excommuniés, et la crise devient si violente que le pape Grégoire VII est obligé d'intervenir pour rétablir l'ordre. A Noyon, au contraire, les habitants s'associent à l'évêque pour détruire la tour du Roi et en expulser le châtelain (1027). « Un jour que ce dernier était allé au dehors avec ses gens, ne laissant dans la forteresse que sa femme et quelques servantes, l'évêque crut le moment favorable, et fit prendre les armes aux bourgeois. Voulant s'introduire dans la tour sans recourir à la violence, il usa d'un singulier stratagème qui réussit pleinement. Sous prétexte de porter à la châtelaine une étoffe de soie qu'il désirait employer à un vêtement d'église, il pénétra en visiteur dans le château. La dame, sans défiance, lui en ouvrit elle-même les portes, et le reçut avec de grandes marques de joie. Lorsqu'il crut tous ses gens réunis et prêts à se mettre à l'œuvre, l'évêque lui découvrit la ruse et lui annonça qu'en punition des exactions de toutes sortes commises par son mari, la destruction

de la tour était décidée. La châtelaine consentit, non sans peine, à se laisser emmener. La tour fut entièrement rasée à l'aide du fer et du feu, avec toutes ses défenses et dépendances[1]. »

Dans ce premier âge de la Féodalité, le peuple des villes n'apparaît qu'à titre d'allié ou d'instrument d'une puissance supérieure. Il agit le plus souvent pour le compte d'un baron laïque ou d'un seigneur d'Église. Parfois, cependant, il ose déjà faire valoir seul, et dans son propre intérêt, contre l'autorité dominante de la ville, ses aspirations à une condition meilleure et ses griefs d'opprimé. Les habitants de Cambrai n'ont pas attendu la fin du xe siècle pour s'engager les uns envers les autres, et conspirer en vue de fermer les portes de leur ville à l'évêque dont ils se plaignaient. Les Amiénois, en 1030, s'allièrent étroitement aux bourgeois d'une ville voisine, Corbie, pour célébrer avec eux le culte des saints dont ils possédaient les reliques. A l'abri de cette fête religieuse, les deux peuples terminaient en paix leurs différends, échangeaient leurs marchandises, et faisaient succéder aux prières communes et aux transactions à l'amiable les divertissements et les danses. On relisait le pacte d'association, et des orateurs haranguaient les bourgeois assemblés. Dans le Midi, de nombreux documents montrent les habitants d'Arles, de Marseille, de Narbonne, de Montpellier, formant des réunions publiques, contractant des achats, approuvant les actes du seigneur.

LES NOTABLES DES VILLES.

Ces communautés peuvent posséder non seulement un droit d'usage sur les bois, pâturages, marais et terres vagues, mais un véritable droit de propriété sur des terrains situés quelquefois à une assez grande distance de la ville. Les bourgeois les plus considérables par leurs richesses ou par l'ancienneté de leur famille, assimilés aux nobles (surtout dans la France du Midi), forment avec eux et avec les clercs le « patriciat » de la cité. Ils sont admis à prendre part, sous le nom de « bons-hommes, » de « prud'hommes, » d' « honorés, » d' « échevins, » de « juges, » à la direction générale des affaires urbaines. Ce sont eux qui, plus tard, fourniront aux communes du Nord leurs dynasties de maires et de jurés, et à celles du Midi leurs consuls. Leurs noms apparaissent parmi ceux des officiers ou des nobles qui contresignent les chartes seigneuriales. Le seigneur les autorise à s'adjoindre à ses fonctionnaires pour administrer et juger l'ensemble des habitants. Il leur délègue une part d'autorité. Sans doute, ils l'exercent en son nom, mais ils peuvent en user, s'ils sont habiles, pour améliorer le sort de leurs concitoyens ou augmenter la somme de leurs droits.

1. Lefranc, *Histoire de Noyon*, p. 22.

VILLES NOUVELLES.

A côté des cités et des bourgs dont l'existence remonte, pour le moins, à l'époque carolingienne, il se forme, dans la plupart des seigneuries, des centres nouveaux, d'un caractère particulier. « Villes neuves » fondées par un baron qui veut repeupler sa terre déserte; « sauvetés » ou asiles ouverts par les puissances d'Église, ont été déclarées lieux de franchise, et, de toutes parts, la population nomade y afflue. Paysans, serfs et ouvriers se trouvent pourvus, du jour où ils s'y établissent, de privilèges spéciaux qui leur procurent, non l'indépendance, mais la sécurité de la vie quotidienne et certaines garanties de bien-être. Les services, impôts et corvées qu'ils doivent au seigneur sont spécifiés et limités : ils échappent aux exactions, à l'arbitraire, en un mot, au droit commun. Ils n'ont à subir d'autres taxes, d'autre juridiction que celles du créateur de la ville neuve, dotée, en outre, de libertés économiques propres à assurer son développement.

ASSUJETTISSEMENT DE LA POPULATION URBAINE.

Anciennes ou nouvelles, les bourgeoisies ont, sur le peuple rural, un avantage si appréciable qu'on est tenté de l'exagérer et d'attribuer à la classe urbaine, dans l'organisation générale de la société du XIe siècle, une place qu'elle n'occupait pas réellement. Moins misérables que les paysans, les gens des villes subissent pourtant comme eux la rigueur d'un régime qui ne laissait à l'élément populaire d'autre alternative que la révolte inutile ou la soumission passive aux exploiteurs.

Les villes de cette période, même les plus célèbres, les plus peuplées, les plus florissantes, des cités comme Reims, Tours, Bordeaux, Toulouse, Limoges, Nimes, ne s'appartiennent pas. Toutes sont assujetties à l'autorité du seigneur principal ou des seigneurs co-partageants. Ce sont des propriétés féodales qui peuvent être données, vendues, transmises par héritage, divisées entre plusieurs possesseurs, comme un champ ou un serf. Ici, c'est un comte de Toulouse, Pons, qui donne à sa fiancée « l'évêché, la cité, la monnaie et le marché d'Albi » (1037). Là, c'est un vicomte de Béziers qui lègue Béziers à sa fille et Agde à sa femme (990). Ailleurs, Ermengarde, sœur du comte Roger III, vend au comte de Barcelone, la cité et les bourgs de Carcassonne. Un évêque, celui de Maguelonne, concède Montpellier, en fief, à la famille des Guilhem et partage le bourg de Montpellier entre trois autorités féodales, y compris la sienne.

GOUVERNEMENT DES VILLES AU XIe SIÈCLE.

Des historiens ont prétendu faussement qu'avant l'explosion des revendications populaires, à la fin du XIe siècle, nombre de cités s'administraient elles-mêmes et possédaient leur magistrature et leur gouvernement propres. Curies héréditaires et aristocratiques remontant

à l'époque romaine [1], gouvernements électifs confiés à des magistrats annuels [2], autant de légendes ou d'hypothèses injustifiées. Les gouvernements urbains du XIe siècle sont des gouvernements seigneuriaux. C'est la féodalité laïque, et surtout celle de l'Église qui exerce le souverain pouvoir dans les grandes agglomérations. Il y a un maître dominant, le Roi, le comte, plus souvent encore l'évêque, et, au-dessous de lui, des pouvoirs féodaux d'ordre inférieur, héréditaires et plus ou moins indépendants, le vicomte, le châtelain, le vidame, le prévôt, le viguier ou voyer. Ils se partagent, au sein de la ville, les maisons, les habitants et les impôts. Sens a deux maîtres dominants, le Roi et l'archevêque, sans compter le vicomte. Paris est partagé entre le Roi et l'évêque; Amiens entre quatre seigneurs, le Roi, l'évêque, le comte et le châtelain, et beaucoup de villes de la France du Nord sont dans le même cas. Tours appartient à la fois au comte d'Anjou (ou au comte de Blois, selon les époques) et à l'abbaye de Saint-Martin; Périgueux, à son évêque et à l'abbaye de Saint-Front; Narbonne à son archevêque et à son vicomte. Dans les centres les plus importants, les seigneuries entremêlent ainsi leurs tribunaux, leurs perceptions, leurs sergenteries : étrange juxtaposition de gouvernements minuscules, marqueterie politique où tout le monde est maître de la bourgeoisie, excepté le bourgeois.

Non seulement la ville du XIe siècle est partagée d'ordinaire entre plusieurs exploitations, mais elle n'a même pas cette unité matérielle qui donnerait aux habitants d'un même groupe la facilité de s'entendre contre des ennemis ou des oppresseurs communs. La plupart des grands centres, sièges d'évêchés, forment deux corps absolument séparés. Dans la « cité » résident l'évêque, les chanoines, les familles nobles. Dans le « bourg, » qui s'est développé autour d'une maison forte, d'une église, d'un monastère, sont établis surtout les marchands, les corps de métier, la plèbe, ceux que les chroniqueurs appellent les *minores* ou les *humiliores*. Parfois s'adjoint une troisième agglomération : le château (*castrum*), habité par un seigneur laïque, par ses hommes d'armes et par une catégorie de bourgeois qui se considèrent comme égaux à ceux de la cité et supérieurs à ceux du bourg [3]. Cité et bourg, dépendant de seigneurs différents, ont leur

1. Théorie de Raynouard, exposée dans son *Histoire du droit municipal en France*.
2. Théorie d'Augustin Thierry, *Essai sur l'Hist. du Tiers Etat*.
3. Tours se composait d'une cité (l'antique ville romaine) et d'un bourg fortifié, Châteauneuf. Les habitants de Périgueux se répartissaient entre la cité et le bourg de Saint-Front; ceux d'Albi entre la cité, le bourg et le château ou Castel Vieil; ceux de Toulouse entre la cité, le bourg de Saint-Sernin et le Château-Narbonnais. Il en était de même dans la plupart des grandes villes du Midi, notamment à Nimes, où le Château des Arènes formait une ville à part. Montpellier était composé de deux bourgs très distincts, celui de Montpellier et celui de Montpelliéret. A Arles, la Cité, le Vieux-Bourg, le Bourg-Neuf et le Marché, étaient en réalité quatre villes, enfermées chacune dans son enceinte particulière.

origine, leur destinée, leur organisation distinctes. L'union morale de ces groupes, pourtant contigus, est empêchée par la rivalité des intérêts, par les habitudes prises et par des haines vivaces dont le voisinage semble accroître l'intensité.

Et, d'ailleurs, comment l'entente pourrait-elle s'établir entre hommes de conditions diverses ? Le triomphe du régime féodal a eu pour effet de réduire à l'état servile la classe inférieure des grandes villes, et souvent la population entière des simples bourgades. La haute bourgeoisie, en général, n'est pas serve, mais les gens de la plèbe n'ont aucun droit et ne disposent même pas complètement de leurs personnes. Les libertés les plus élémentaires leur font défaut. Rien de plus fréquent, dans les chartes seigneuriales du XIe siècle, que des « bourgeois » donnés aux églises, vendus, légués en héritage par leur maître. Marchands et artisans doivent encore au seigneur une partie de leurs produits et de leur travail.

EXPLOITATION DES VILLES PAR LES SEIGNEURS.

Un peu moins accablante dans les villes que dans les campagnes, l'exploitation seigneuriale donnait encore lieu à de tels abus que les seigneurs eux-mêmes s'apitoyaient. Vers 1091, les comtes d'Amiens, deux frères, Gui et Ive, sur les plaintes réitérées des bourgeois et du Clergé, se décident à mettre un terme aux prévarications des vicomtes. Le préambule de la charte contient cet aveu significatif, témoignage peu suspect de la misère populaire : « Considérant combien déplorablement le peuple de Dieu, à Amiens, était affligé par les vicomtes de souffrances nouvelles et inouïes, semblables à celles du peuple d'Israël, opprimé en Égypte par les exactions de Pharaon, nous avons été émus du zèle de la charité : le cri des églises et le gémissement des fidèles nous ont touché douloureusement. »

Pour entraîner ces foules de serfs habitués au joug, les associer au patriciat bourgeois et donner un corps au désir d'indépendance qui fermente sourdement dans les villes, il faudra les grandes secousses de la fin du siècle, et surtout l'extension des courants de circulation commerciale entre les nations chrétiennes, comme entre l'Orient et l'Occident. Sous les premiers règnes capétiens, l'heure de la délivrance n'est pas encore proche. Les villes, bien que possédant en elles-mêmes leurs moyens de résistance et leurs éléments d'organisation, n'existent pas comme force politique. Travaillant pour le haut baron ou l'évêque à qui elles appartiennent, elles obtiennent à peine de lui les ménagements qu'un maître habile ne refuse pas aux serviteurs qui l'enrichissent. Dans cette masse d'agglomérations urbaines plus ou moins durement tenues en tutelle, le privilège ou la liberté, sauf de rares exceptions, n'a encore établi aucune nuance. Certes, la féodalité et la bourgeoisie n'ont pas attendu le déclin du XIe siècle,

celle-ci pour demander des adoucissements à sa misère, celle-là pour les accorder et relâcher un peu de son droit. Mais les plus anciennes concessions faites aux habitants des villes[1], celles de Cateau-Cambrésis (1003), de Saint-Jean-d'Angeli (1050), d'Orléans (1057), dérogations au droit commun isolées, exceptionnelles, ne prouvent nullement l'existence d'un courant d'idées favorable aux aspirations des villes. Si des cités du Midi, Arles, Marseille, Montpellier, Carcassonne, Moissac, Albi, dotées de certains droits par tradition, forment des personnalités morales et juridiques, rien n'indique pourtant qu'elles possèdent déjà une magistrature municipale issue librement de l'élection. Les actes officiels constatant le gouvernement autonome par les consuls n'appartiennent qu'à une période assez éloignée du commencement du XIIe siècle.

Avant la Réforme ecclésiastique et la Croisade, les bourgeoisies de la France vivent obscurément, inconnues presque de ceux qui racontent l'histoire, cachées dans l'ombre des seigneuries.

1. Les chartes qu'on citait habituellement comme remontant au Xe siècle sont des actes faux ou attribués faussement à une époque reculée qui n'est pas la leur. Ce n'est pas au temps des derniers Carolingiens que les seigneurs ont pu songer à mettre par écrit leurs propres droits et les devoirs des populations sujettes.

CHAPITRE II

LES GRANDES SEIGNEURIES ET LES DYNASTIES PROVINCIALES

I. LES GRANDES SEIGNEURIES. — II. LE NORD. — III. LE MIDI. — IV. LES DYNASTIES. COMTES DE FLANDRE. — V. LA DYNASTIE NORMANDE. — VI. EUDE DE BLOIS. — VII. LES FONDATEURS DE L'ÉTAT ANGEVIN. — VIII. LES DUCS BRETONS. — IX. LES DUCS DE BOURGOGNE. — X. LES DUCS D'AQUITAINE. — XI. LES COMTES DE TOULOUSE ET DE BARCELONE.

I. — LES GRANDES SEIGNEURIES[1]

DOMAINE DU CAPÉTIEN.

DÉDAIGNEUX de ce qui se passe dans le monde des serfs, indifférents à la royauté déchue, les chroniqueurs du XIe siècle s'attachent de préférence aux puissantes figures de barons, d'évêques et d'abbés, terreur ou admiration des contemporains. L'intérêt historique s'est éloigné du Centre, d'où le pouvoir régulateur a disparu, pour se disperser dans les grands fiefs. Avant de faire connaître les races seigneuriales et les personnalités qui gouvernent alors les provinces, il faut montrer le théâtre où se meut la haute féodalité.

Le Capétien en est réduit à ne plus régner que dans l'Ile-de-France, sur quelques comtés de la Brie, de la Beauce, du Beauvaisis et du Valois : pays privilégié, il est vrai, où convergent les cours d'eau et les routes du Nord, où abondent les grandes forêts. Il possède Paris, capitale admirablement située, et Orléans, la ville savante, peuplée de clercs et d'étudiants. Les évêques royaux de Beauvais, de Noyon, de Châlons, de Laon, de Langres et surtout l'archevêque de Reims reconnaissent son pouvoir direct, lui fournissent de l'argent et des

1. SOURCES. Recueil des *Historiens de France*, t. X et XI.
OUVRAGES A CONSULTER. Pfister, *Étude sur le règne de Robert le Pieux*, 1885. F. Lot, *Les Derniers Carolingiens*, 1890. Imbart de La Tour, *Les Élections épiscopales dans l'Église de France, du IXe au XIIe siècle*, 1890. Longnon, *Atlas historique de la France*, 1884-1889. Luchaire, *Manuel des Institutions françaises*, 1892, 2e partie. Glasson, *Histoire du Droit et des Institutions de la France*, t. IV, 1891.

soldats. Mais son domaine immédiat est bien restreint, son autorité souvent méconnue par les petits châtelains qui se sont multipliés au cœur même de ses possessions : et partout s'élèvent autour de lui, l'emprisonnant, les frontières des grandes seigneuries que le IXe et le Xe siècles ont vues se constituer et grandir.

LA FRANCE DU NORD.

La France du Nord est le terrain historique par excellence, le pays « à la vie forte, » siège des grandes dominations du passé. C'est là précisément que le régime nouveau s'est enraciné avec le plus de vigueur, et que la religion du Moyen âge a façonné le plus profondément les âmes. Sur ce domaine de la langue d'oïl, la Féodalité et l'Église règnent sans obstacle. De vastes principautés y ont surgi, ne laissant tout juste au Roi que l'espace nécessaire pour vivre. Dans ces plaines cultivées ou boisées qui s'étendent à perte de vue autour de Paris, les communications sont faciles, la terre riche et peuplée. De puissants États féodaux, Flandre, Anjou, Normandie, ont pu aisément s'y établir, prospérer, et prendre la suprématie politique.

LA FRANCE DU MIDI.

Au delà de la Loire, en remontant vers l'âpre région de l'Auvergne, et, plus loin encore, dans la vallée de la Garonne, que surplombe le massif pyrénéen, s'agglomèrent d'autres groupes de fiefs, dominés par d'autres États. C'est la France du Midi, pays de hautes terres où les montagnes, les cours d'eau torrentueux et les vallées profondes séparent les seigneuries, isolent les peuples et rendent impossible l'unité imposée par un pouvoir fort. La France méridionale, fragmentée par tant d'obstacles naturels, n'a pas de centre; plusieurs grandes villes : Limoges, Bordeaux, Toulouse, Nimes, mais pas de vraie capitale. L'énorme barrière du Plateau Central force le Midi à s'orienter de préférence vers la Méditerranée, l'Italie et même l'Espagne. Là se trouvent ses affinités les plus fortes, ses rapports de commerce, ses relations d'art, de littérature et d'amitié.

ANTAGONISME DES DEUX FRANCE.

Ces deux France étaient alors profondément distinctes. Le Moyen âge donna encore longtemps le nom compréhensif d' « Aquitaine » au pays encadré par la Loire, la Méditerranée et l'Océan. Bien que, politiquement, il fût partie intégrante du royaume capétien, on continuait encore d'opposer l'une à l'autre les dominations ethniques d' « Aquitains » et de « Français. » Dès le Xe siècle, il n'existait plus en fait de royauté aquitaine : la féodalité des ducs et des comtes en avait pris la place; et pourtant, l'idée et le mot de « royaume » n'avaient pas disparu. « Rois des Français et des Aquitains, » ainsi s'intitulent parfois les premiers souverains de la race de Robert le Fort, Eude et Robert Ier, et les derniers Carolingiens, Louis d'Outremer et Lothaire, comme s'ils portaient une double couronne. La France du Midi n'avait jamais été qu'une annexe de l'autre. Les rois mérovingiens et carolingiens

n'y séjournèrent que rarement : ils la tenaient pour un pays étranger qu'ils se partageaient comme un butin de guerre, où ils venaient faire des chevauchées et des razzias. Au IXe siècle, le régime féodal s'y répandit comme ailleurs, mais l'esprit aristocratique et militaire y était moins intense. On y parlait, du reste, une autre langue, la *lingua provincialis*, le provençal ou langue d'oc, plus rapprochée du latin pour la sonorité et l'harmonie. Une civilisation moins rude, plus tolérante pour les inférieurs, même pour les juifs; les différences de condition moins tranchées entre les classes sociales; le maintien de groupes nombreux d'hommes libres, propriétaires d'alleux, relevant seulement du haut suzerain; l'usage du droit romain conservé dans les coutumes locales et dans les actes judiciaires; l'importance politique plus grande des bourgeoisies riches : tout enfin distinguait les « Aquitains » des Français proprement dits. Autres mœurs, autre organisation sociale, on peut presque dire, autre nation. Hommes du Nord et hommes du Midi se fréquentaient peu, s'entendaient mal et ne s'aimaient pas.

II. — LE NORD[1]

LE COMTÉ DE FLANDRE.

A l'extrême Nord, dans la région basse, où se termine, entre le plateau des Ardennes et la mer, la grande dépression européenne, le « comté de Flandre, » limité d'un côté par l'Escaut, s'étend, de l'autre, sur le littoral français jusqu'à la Canche. Il embrasse ainsi la plaine maritime de Gand, Bruges et Ipres, villes flamandes, au patois germanique, et le pays « wallon » où les gens de Lille, Douai, Arras et Saint-Omer parlent un dialecte contracté et dur, la forme la plus septentrionale et la plus altérée de l'idiome français. Avec ses grasses prairies entrecoupées de canaux, sa population robuste et exubérante, ses villes déjà bondées de marchands et d'ouvriers, ses nombreux châtelains qui commencent à former presque partout des lignées héréditaires, ses comtés vassaux de Boulogne, de Guines et de Saint-Pol, la Flandre est un fief compact, imposant, que sa situa-

1. OUVRAGES A CONSULTER. G. Kurth, *La frontière linguistique en Belgique*, dans le t. XLVIII des *Mémoire couronnés et autres mémoires*, publiés par l'Académie de Bruxelles, 1896. Joret, *Mémoires sur les caractères et l'extension du patois normand*, dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XII, 1884. Steenstrup, *Études préliminaires pour servir à l'histoire des Normands et de leurs invasions*, ibid., t. X, 1882. Mabille, *Introduction aux chroniques des comtes d'Anjou*, 1871. Célestin Port, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, 1875-78. F. Lot, *La succession de Troyes en 1024* dans les *Annales de l'Est*, 1901. A. de La Borderie, *Histoire de Bretagne*, 1896-1898. H. Sée, *Études sur les classes rurales en Bretagne au Moyen âge*, 1896, chap. I, *Le régime patriarcal et les origines de la féodalité*.

tion entre la France, l'Angleterre et l'Allemagne destine au plus brillant avenir.

LE DUCHÉ NORMAND.

A l'Ouest, si le roi de France veut dépasser Mantes, il se heurte au « duché de Normandie, » puissance à qui ses origines et le caractère de sa constitution politique donnent une physionomie bien tranchée. Aux anciens pirates scandinaves, aux Normands, appartiennent l'antique cité de Rouen, avec son archevêque et sa corporation de marchands de l'eau, les villes épiscopales d'Évreux, de Bayeux, de Séez, de Lisieux et de Coutances, les centres commerçants de Caen et d'Alençon, le port de Dieppe, les riches abbayes de Jumièges, de Saint-Wandrille et de Fécamp. Le traité de Saint-Clair-sur-Epte qui céda la Neustrie maritime aux compagnons de Hrolf ou Rollon n'avait fait que clore une immigration qui remontait loin. Sur cette terre nourricière et attrayante entre toutes, le chef normand avait rencontré des compatriotes déjà fixés en maints endroits. L'étude des noms de lieux de la province et même des vocables du dialecte normand qui sont d'origine scandinave; l'examen du type physique (encore caractérisé aujourd'hui) des paysans du Bessin et du Cotentin, prouvent combien les envahisseurs étaient nombreux. Ils n'en avaient pas moins subi, comme toujours, l'influence de la civilisation indigène, supérieure à la leur, si bien qu'au bout d'une génération, la population gallo-franque avait imposé à la majorité d'entre eux la langue romaine et la religion du Christ. Profondément transformés, ces païens ont pris racine dans la patrie d'adoption, et la Normandie du XIe siècle sera l'une des provinces où se manifestera avec le plus d'éclat le génie français.

LES COMTÉS DE BLOIS ET DE CHAMPAGNE.

Les « comtés de Blois et de Champagne » enveloppent, à l'Est et au Sud, la terre du Roi. Étroitement apparentées, les familles qui les possèdent sont maîtresses de deux groupes territoriaux : Chartres, Blois, Tours et Châteaudun, d'une part; Troyes, Meaux, Provins et Vitry, de l'autre. Ils seront soudés en 1024, pour se séparer encore une fois. Vierzon et Sancerre en Berri constituent une autre partie du patrimoine. Mais toutes ces possessions ne forment pas une masse compacte et cohérente. La dynastie blésoise souffrira d'autant plus de la dispersion de son fief, terrain mal préparé pour un gouvernement fort, qu'elle observe mieux que toute autre la coutume germanique de la division de l'héritage et ne cessera de se refuser les avantages du droit d'aînesse. Et pourtant le seigneur à qui appartient cette domination fragmentée occupe une situation de premier ordre dans le monde féodal. Il porte le titre de « comte palatin, » héritage de la maison de Vermandois. Le rôle important qu'il jouera dans l'histoire générale du XIe et du XIIe siècle est dû surtout à la position de ses

domaines qui limitent de plusieurs côtés ceux du roi de France. Il restera pendant près de deux cents ans l'adversaire constant de la Royauté.

LE COMTÉ D'ANJOU.

« Les comtes d'Anjou, » jadis simples vicomtes, montèrent dans la hiérarchie lorsque le duc des Francs, leur suzerain, se fut lui-même emparé de la couronne. Ils avaient grandi peu à peu pendant la nuit du IXe siècle, dans le pays où la Maine vient apporter le tribut de ses trois rivières. Leur fief, avec ses capitales, Angers et Saumur, possède l'unité qui fait défaut à celui de Blois, et quand il sera grossi de la Touraine et du Maine, ses annexes naturelles, il se placera au premier rang des groupes féodaux. Malgré le vieux dicton attribué à César sur les *Andecavi molles*, les Angevins du XIe siècle sont de rudes soldats, aguerris par leurs luttes perpétuelles contre les envahisseurs normands et bretons qui essayaient de remonter la vallée de la Loire. Ils commenceront par entamer le Poitou et la Bretagne et finiront par s'annexer, au bout de cent cinquante ans, la moitié de la France et l'Angleterre.

LE DUCHÉ DE BRETAGNE.

Sous les Capétiens, comme sous les Carolingiens, la Bretagne restait une nation à part et fermée, avec laquelle la Royauté n'eut que peu de rapports. Si, aujourd'hui même, cette « île continentale, » qui n'a servi de chemin de migration à aucun peuple et se trouve en dehors des grandes voies du commerce, conserve avec obstination sa race, sa langue, ses usages et ses croyances d'autrefois, on peut juger de l'aspect original qu'elle offrait au début du XIe siècle. Une vraie terre de sauvages, au dire des chroniqueurs de ce temps qui parlent, il est vrai, des Bretons celtisants comme on peut parler de peuples éloignés dont l'idiome n'était pas compris : pays de mœurs primitives, où les curés et les évêques avaient l'habitude de se marier et de transmettre leurs charges à leurs enfants. Dans cette église bretonne, impatiente de toute domination étrangère, les papes n'introduiront qu'avec peine leur suprématie et leur morale. Dès le IXe siècle, pour devenir province indépendante, elle avait rompu avec l'archevêché de Tours et fait de l'évêque de Dol un métropolitain. Les évêchés de Cornouailles, Léon, Dol, Aleth (Saint-Malo), Saint-Brieuc et Tréguier n'étaient que d'anciens monastères transformés, car pendant longtemps la Bretagne fut, par excellence, comme l'Angleterre, la terre des moines, et les abbés tout-puissants y exerçaient l'épiscopat. Leurs diocèses, correspondant à la répartition des Armoricains en tribus, sont les vraies divisions territoriales du pays, de même que la paroisse (plou) et le hameau ou chapelle (tref) y forment les subdivisions réelles.

Le pouvoir séculier appartient à un chef principal appelé

« comte, » « duc, » parfois même « roi, » comme à l'époque carolingienne. Au-dessous, les princes héréditaires ou « machtiern », roitelets de cantons, entourés de nobles et d'hommes libres avec lesquels ils rendent la justice et qui leur ont juré fidélité. Cette organisation de la noblesse bretonne, déjà féodale par bien des traits, remonte au moins au IXe siècle. Elle s'adapta donc facilement au régime seigneurial, tel qu'il s'établissait partout en France. A la Basse-Bretagne, où l'on parlait un dialecte celtique, s'oppose la Bretagne française, avec ses centres principaux, Rennes et Nantes. Nantes surtout, civilisée par le commerce avec les Angevins et les Poitevins, se refuse à subir le joug des Bretons qui habitent les rochers de l'Ouest, ou les bruyères de l'intérieur. Vannes, Quimper et Léon se séparaient, par un antagonisme presque irréductible, des comtés limitrophes de l'étranger. Aussi est-ce dans la zone française que la Féodalité s'est implantée avec le plus de vigueur, multipliant les châteaux et les seigneuries militaires : Rais, Clisson, Ancenis, Vitré, Fougères, Combourg. La prépondérance politique appartient à Rennes et à Nantes dont les comtes se disputent le titre de duc, pouvoir précaire, bien différent de celui qu'exerce le haut suzerain, en Normandie ou en Anjou.

LE DUCHÉ DE BOURGOGNE.

A l'autre extrémité du royaume, dans les vallées de la Haute-Seine et de la Saône, la France du Nord et le domaine de la langue d'oïl se terminaient au duché de Bourgogne. Jadis, sous une première lignée de ducs ou de marquis héréditaires, dont Richard le Justicier avait été la souche (877), le duché (Dijon) et le comté de Bourgogne (Besançon) ne formaient qu'une seule domination. Au milieu du Xe siècle, la séparation s'était opérée entre la Haute et la Basse-Bourgogne; la Saône marquait désormais la limite entre le royaume de France et l'empire allemand, et le duché français, devenu peu à peu héréditaire, tomba entre les mains des descendants de Robert le Fort. Le duc des Francs, Hugue le Grand, l'ajouta à son État, déjà très vaste, et le légua à son fils cadet : d'où une seconde dynastie ducale qui s'éteignit elle-même au commencement du XIe siècle avec le Robertien Henri le Grand. Nous verrons ailleurs comment le roi de France, Robert le Pieux, fit la conquête de la Bourgogne. Son successeur, Henri Ier, l'abandonna, pour la transmettre, en toute propriété, à son frère Robert, tige d'une troisième dynastie qui, sans être brillante, aura la vie longue (1031-1383).

De ce grand fief relèvent d'importants groupes seigneuriaux : les comtés de Nevers, d'Auxerre, de Sens, de Troyes, de Chalon, de Mâcon, les seigneuries de Semur et de Beaujeu, féodalité turbulente et difficile à maîtriser. Ce n'est pas elle pourtant qui domine et fixe

les regards. En Bourgogne, les seigneuries ecclésiastiques, richement dotées, propriétaires de vastes domaines et de nombreux serfs, tiennent la place d'honneur. Les évêques de Mâcon, de Chalon, d'Auxerre, surtout ceux d'Autun et de Langres, ne dépendent pas du duc, mais du Roi, ce qui leur assure l'indépendance. Là se sont multipliées les grandes abbayes, Cluni, Vézelai, Flavigni, Tournus, Saint-Pierre de Bèze, Pothières, Saint-Bénigne de Dijon, qui n'appartiennent qu'à Dieu ou au Pape. Devant cette puissance du Clergé, tout s'efface : le duc de Bourgogne, malgré son titre, n'est qu'un simple baron, dépourvu de pouvoir et d'argent.

III. — LE MIDI[1]

L'AQUITAINE ET SES VICISSITUDES.

LE titre de « duc d'Aquitaine, » à la fin du IXe siècle, évoquait l'idée vague d'une suprématie qui s'étendait sur Toulouse, Narbonne et Montpellier, aussi bien que sur Poitiers, Limoges et Clermont. Toutes les dynasties féodales, implantées au sud de la Loire, cherchent à l'accaparer : comtes de Poitiers, vicomtes de Limoges, comtes d'Auvergne, comtes de Toulouse, marquis de Gothie se le disputent avec acharnement. Mais peu à peu s'accomplit un travail de simplification et de subordination qui limite la concurrence à deux familles : celle des comtes de Poitiers, prépondérants dans la vallée de la Loire ; celle des comtes de Toulouse, maîtresse de la vallée de la Garonne. Leur querelle remplit le Xe siècle. Elle embarrassa fort les rois de France de cette époque, qui retenaient encore le droit de conférer le duché d'Aquitaine en bénéfice. Il semble qu'ils aient voulu résoudre la difficulté de la manière la plus avantageuse à leur propre pouvoir, en favorisant alternativement chacune des seigneuries rivales. En 932, de par la volonté du roi Raoul, le duché appartenait au comte de Toulouse, Raimond Pons; en 951, sur l'ordre de Louis d'Outremer, il est transféré à Guillaume Tête-d'Étoupes, comte de Poitiers.

A la fin du Xe siècle, les prétentions des ducs de France compliquèrent encore le débat. Non contents de substituer leur autorité à celle des Carolingiens, dans la France proprement dite, ils voulurent aussi gouverner, de loin et de haut, la région du Midi. Hugue le Grand dispute le comté de Poitiers à Guillaume Tête-d'Etoupes. Hugue Capet se fait donner par le roi Lothaire le titre de duc d'Aquitaine. Enfin, lorsque les rois carolingiens disparaissent, la cause est jugée. Le

1. OUVRAGES A CONSULTER. A. Molinier, *Géographie de la province du Languedoc au Moyen âge*, note XVIII du t. XII de l'Hist. génér. de Languedoc, éd. Privat. Dognon, *Les Institutions politiques et administratives du pays de Languedoc*, 1895. A. Leroux, *Le Massif Central*, 1898.

duché d'Aquitaine appartiendra désormais à la lignée des comtes poitevins, et l'Auvergne fera partie de son ressort. Le Gévaudan (Mende) et le Velai (le Pui), suspendus pendant quelque temps entre les deux grandes dominations du Midi, passeront un peu plus tard sous la suprématie de Toulouse.

Lorsque s'ouvre le XIe siècle, quatre suzerainetés principales, celles des ducs d'Aquitaine, des ducs de Gascogne, des comtes de Toulouse et des comtes de Barcelone, se partagent les peuples méridionaux. Quatre royautés de fait, sur lesquelles le roi Capétien, trop éloigné et trop faible, ne peut avoir aucune action. Il doit s'estimer heureux quand elles veulent bien le reconnaître et inscrire son nom et l'année de son règne sur les actes publics émanés de leur pouvoir souverain.

LE DUCHÉ D'AQUITAINE.

Le « duché d'Aquitaine, » l'État féodal le plus étendu de la France, embrasse tout le centre du pays. Dans ce cadre un peu artificiel ont pris place les régions les plus dissemblables : plaines du Berri et du Bourbonnais, coteaux du Poitou et de l'Angoumois, bocages et littoral de la Vendée et de la Saintonge, terrasses étagées du Périgord, hauts plateaux granitiques du Limousin, et, pour dominer le tout, les grands puys de l'Auvergne. A la diversité des conditions géographiques correspond celle des idiomes : français dans la partie plate (Berri, Poitou, Saintonge, Angoumois), provençaux dans les hautes terres (Limousin, Périgord, Auvergne). Le sol y est découpé en seigneuries autrement puissantes que celles des vassaux de la France septentrionale, qui ne sont que des châtelains : au Nord, les seigneurs de Déols ou de Châteauroux, d'Issoudun, de Bourbon, le comte de la Marche, les vicomtes de Thouars et de Châtellerault; au Sud, les comtes d'Auvergne, de Périgord et d'Angoulême, les vicomtes de Turenne et de Limoges.

Le suzerain de l'Aquitaine doit compter aussi avec l'Église, très forte dans le Berri, où l'archevêque de Bourges est le seigneur dominant, à Angoulême et à Limoges, où l'évêque, presque toujours de race noble, passe sa vie dans des luttes sanglantes avec les autorités laïques. Grâce aux sanctuaires célèbres de Charroux, de Saint-Maixent, de Saint-Hilaire de Poitiers, de Saint-Jean d'Angeli, de Saint-Martial de Limoges, de Notre-Dame de Saintes, le moine est à son tour grand propriétaire et souverain. Le duc d'Aquitaine qui veut faire régner l'ordre dans un pareil fief, le moins homogène de tous les États seigneuriaux, doit être fortement trempé de corps et d'esprit.

LE DUCHÉ DE GASCOGNE.

A la Gironde commence le « duché de Gascogne, » que délimitent nettement, d'autre part, les Pyrénées et l'Océan. C'est toujours le domaine de la langue d'oc, mais le « gascon, » par ses caractères originaux, se rattache à l'Espagne presque autant qu'à la France du

Midi. La fertile vallée de la Garonne inférieure et la grande plaine landaise, remplie de bruyères et de marécages, s'y trouvent réunies aux collines en éventail de l'Armagnac, et aux vallées pyrénéennes qui déversent leurs eaux dans l'Adour. Dans l'extrême coin sud-ouest vit obscurément, déjà isolé comme aujourd'hui, le petit peuple aux origines mystérieuses, les Basques, proches parents des Gascons, mais d'une parenté qui se perd dans la nuit préhistorique. Région complexe, on le voit, et aussi peu favorable que l'Aquitaine à l'établissement d'un pouvoir unique.

Les Gascons avaient eu, depuis Charles le Chauve, leur existence indépendante et leur dynastie particulière de ducs d'abord amovibles, puis héréditaires. Mais le ressort de ces ducs dépassait de beaucoup la limite de leur domination réelle. Ils ne possédaient guère en propre que la partie occidentale de la Gascogne; le comté de Bordeaux avec la grande ville où ils venaient se faire couronner par l'archevêque dans la basilique de Saint-Seurin, et le comté de Gascogne, c'est-à-dire la région des Landes, de la Soule et du Labour. Partout ailleurs s'est développée une végétation touffue et tenace de grands vassaux et de châtelains indépendants : sur la Garonne, les vicomtes de Bezaume, de Castillon, de Fronsac, de Lomagne; dans l'Armagnac, quatre comtes issus de la maison ducale, mais absolument maîtres chez eux (Fézensac, Astarac, Armagnac et Pardiac); dans les Pyrénées, le vicomte de Béarn, les comtes de Bigorre, d'Aure, de Comminges et de Couserans, véritables rois des montagnes. L'Église, ici, manque d'autorité et de ressources. L'archevêque d'Auch, chef spirituel de la Gascogne, n'est pas obéi hors de son diocèse propre; l'archevêque de Bordeaux a tous ses suffragants en Aquitaine; et les évêchés de l'Ouest : Lescar, Oloron, Dax, Aire, Bayonne, qui forment « l'évêché de Gascogne » administré par l'évêque de Bazas, sont étroitement assujettis au pouvoir laïque. Les abbayes de cette contrée, telles que Sordes, Saint-Sever et la Réole, sont loin d'être des asiles de paix et de recueillement. Ces moines gascons se battent avec les seigneurs voisins, se livrent entre eux aux pires querelles, mutilent ou assassinent même leurs abbés, comme le firent, en 1004, ceux de la Réole, meurtriers d'Abbon de Fleuri. Nation encore sauvage que les haines de race, plus ardentes sur sa frontière que partout ailleurs, séparent violemment de l'Aquitain, et à plus forte raison du Français.

LE COMTÉ DE TOULOUSE.

Le comte de Toulouse a pour domaine féodal la vallée moyenne de la Garonne, avec la grande dépression où domine Toulouse, celle de l'Ariège, les hauts plateaux du Quercy, de l'Albigeois et du Rouergue, les montagnes du Gévaudan et du Velai, enfin les bassins des petits fleuves méditerranéens : l'Aude, l'Hérault et le Gard.

C'est le Languedoc, le vrai Midi, plus étranger à la France du Nord et au roi de Paris que tout le reste du royaume. Au xe siècle, la plupart des seigneurs languedociens avaient persisté dans leur fidélité à la famille carolingienne et refusé, avec une obstination plus ou moins durable, de reconnaître les rois de souche féodale qui vinrent interrompre la série des derniers successeurs de Charlemagne. Les deux premiers Capétiens auront quelque peine à faire accepter une autorité virtuelle, et la résistance se prolongeant, les derniers liens effectifs du Languedoc avec les hommes de langue d'oïl se trouveront rompus. Étrange vassal que le chef de la dynastie toulousaine! Il ne fait pas hommage à la Royauté (au moins jusqu'au XIIe siècle), n'assiste pas aux sacres, n'envoie aucun contingent à l'armée royale et se donne tout juste la peine de dater ses chartes des années de règne du suzerain. Agissant comme si le Roi n'existait pas, il réalise l'idéal même de la haute féodalité. Il ne lui manque que d'être obéi de ses propres vassaux.

Les comtes de Comminges, de Foix, de Carcassonne et de Rodez, les vicomtes d'Albi, de Nimes, de Narbonne, d'Agde, de Béziers, de Minerve, sont de puissants seigneurs qui ne relèvent réellement que de leur épée. L'Église même est indépendante. La plupart des évêques languedociens, à Narbonne, à Lodève, à Mende, au Pui, à Maguelone, ont de vastes domaines où ils jouissent du pouvoir temporel, et prétendent n'être vassaux que du Roi, c'est-à-dire de personne. Les vieilles abbayes carolingiennes : Figeac, Moissac, Conques, Vabres, le Mas-Grenier, Lézat, Alet, commandent, elles aussi, à de nombreux groupes de vassaux, de bourgeois et de paysans.

LE COMTÉ DE BARCELONE.

La dernière des grandes principautés du Royaume, la plus éloignée de Paris et du Roi, le « marquisat d'Espagne » qui deviendra au milieu du XIe siècle « comté de Barcelone, » formé de la Catalogne et du Roussillon, chevauche sur les deux versants des Pyrénées. Mais tout le rattache alors à la France plutôt qu'à l'Espagne, sa langue, ses affinités intellectuelles et le lien politique. Constamment menacés par les Sarrasins, les chevaliers de cette « Marche d'Espagne, » sentinelles du royaume carolingien, étaient restés fidèles à leur origine. Au xe siècle, des rapports continus avaient pu subsister, malgré la distance, entre les derniers successeurs de Charlemagne et cette féodalité d'avant-garde. Les rois du Nord prodiguaient les privilèges aux églises d'Elne, d'Urgel, de Vich, de Gérone, de Saint-Michel de Cuxa, de Saint-Martin du Canigou. En retour, les chartes des comtes de Barcelone et de leurs vassaux, les comtes de Roussillon, de Cerdagne, de Bésalu, d'Ampurias, d'Urgel, d'Ausone, étaient soigneusement datées des années de règne des souverains français. La révolution dynastique de 987 ne changea rien à l'attitude des Catalans, qui furent

les premiers à reconnaître la nouvelle maison royale. Ils resteront même longtemps unis à la France par le lien religieux. Au commencement du XIe siècle, l'archevêque de Narbonne, chef spirituel de l'ancienne Gothie, exerce encore le pouvoir du métropolitain sur la Catalogne comme sur la Narbonnaise. Quant au chef politique de la région, le comte de Barcelone, successeur du premier comte héréditaire (875), Wifred le Velu, les Arabes l'appellent « le roi d'Afranck. » Lui-même s'intitule dans ses chartes « duc de Gothie et marquis des Aquitains. » Il jouit de l'indépendance effective, mais il n'oublie pas (il se le rappellera jusqu'à l'époque de Philippe Auguste) que son comté est un fief français.

Telle nous apparaît, brièvement esquissée, la France féodale et ecclésiastique, à l'époque de l'avènement des Capétiens. Ils la dominent, en théorie, par leur titre, mais ne la possèdent pas. Leur royauté n'est qu'un anneau de la longue chaîne des seigneuries. Sur le sol ainsi divisé règnent des dynasties princières, dont la vie, les aventures et les luttes vont constituer, pour deux siècles, l'histoire de France. Les seigneurs du Nord, mieux connus que ceux du Midi, nous donneront surtout l'idée de l'existence agitée de cette noblesse, qui ne sait que se battre et conquérir, sans nul souci de gouverner.

IV. — LES DYNASTIES. LES COMTES DE FLANDRE[1]

LES COMTES DE FLANDRE.

LES marquis ou comtes de Flandre, appelés de père en fils Arnoul, Baudouin ou Robert, sont vassaux du roi de France pour la majeure partie de leur domaine, et de l'Empereur pour les terres d'Alost, de Grammont et des Quatre-Métiers (Flandre Impériale). Leur tendance est de n'obéir à aucun de leurs deux suzerains, et de s'agrandir à leurs dépens.

A l'Empire, ils veulent prendre Cambrai, que son évêque saura défendre; par delà les bouches de l'Escaut, leur convoitise guette les îles de la Zélande et les terres inondées des Hollandais; mais ce qu'ils désirent surtout, c'est le pays de Mons et de Valenciennes, le Hainaut. A force de patience et de diplomatie, par les alliances matrimoniales encore plus que par les conquêtes, ils finissent, dès le milieu du XIe siècle, par s'y établir. Flandre et Hainaut conservent

1. OUVRAGES A CONSULTER. Warnkönig, *Flandrische Staats und Rechtsgeschichte bis zum Jahre 1305*, 1835-42, et la traduction de Gheldolf, 1835-1864, moins complète, mais enrichie d'utiles appendices et de pièces justificatives. L. Vanderkindere, *Histoire de la formation des principautés belges au Moyen âge*, t. I, 1899. Henri Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. I, chap. II et III, 1900. E. Steindorff, *Jahrbücher des Deutschen Reichs unter Heinrich dem Dritten*, 1881. De Smyttere, *Robert le Frison, comte de Flandre, et la bataille du Val de Cassel en 1071*, 1890. Giry, *Grégoire VII et les évêques de Térouanne*, dans la Revue historique, a. 1876. W. Reinecke, *Geschichte der Stadt Cambrai*, 1896.

leur existence distincte; ils auront parfois des gouvernements séparés, mais resteront au pouvoir de la même maison.

A la dynastie capétienne, les comtes de Flandre disputent le Ponthieu; ils aspirent au Vermandois, et s'avancent lentement sur Amiens. Pour arrêter ces ambitieux, Français et Impériaux, à plusieurs reprises, ont cru nécessaire de se coaliser. L'Empereur surtout ne cesse d'user de rigueur contre la Flandre envahissante, toujours prête à soutenir les révoltes de la féodalité lorraine. Les comtes n'ignorent pas que leur principal ennemi est en Allemagne : aussi recherchent-ils d'ordinaire l'amitié des suzerains français, au point de nouer avec eux des liens de famille. Devenus les alliés politiques et les parents des Capétiens, ils n'en gardent pas moins, avec un soin jaloux, leur indépendance de princes féodaux. Dans quelques actes du xe siècle, leur baronnie s'appelait déjà « la monarchie de Flandre; » à la fin du xie, le comte Robert II continue à s'intituler « monarque des Flamands. » Nul obstacle sérieux, à l'intérieur, ne limite leur autorité. Ils n'ont en face d'eux qu'un évêque, celui de Térouanne, dépourvu de puissance temporelle. Ils n'ont à craindre ni les villes, que la fièvre communale n'a pas encore saisies, ni leurs vassaux, petite noblesse dont les domaines exigus ne dépassent guère le territoire adjacent à un château. Parmi les chefs de cette dynastie remuante, Baudouin V, Robert le Frison et Richilde ont attiré surtout l'attention des contemporains.

BAUDOUIN DE LILLE.

Baudouin V, qu'on appelle aussi Baudouin de Lille, porta, pendant plus de trente ans (1036-1067), la couronne de comte. De ce règne date la grandeur de la maison. Toujours en mouvement et en guerre, il force le comte de Hollande à reconnaître sa suzeraineté sur l'archipel Zélandais, se ligue avec lui et avec le duc de Basse-Lorraine contre l'empereur Henri III, et va brûler le palais impérial de Nimègue. Pour effectuer la réunion de la Flandre et du Hainaut, il vient prendre à main armée, jusque dans Mons, l'héritière de ce dernier pays, Richilde, et la marie à son fils Baudouin. L'Allemagne essaie d'avoir sa revanche; en 1054, une armée impériale inonde la Flandre, mais passe comme un torrent, après avoir dévasté l'Écluse et Tournai. Baudouin V, solidement retranché derrière l'Escaut, brave les efforts de Henri III, qui échoue devant Lille. Les troubles de la minorité de Henri IV réduisent l'Empire à l'impuissance, et la victoire reste au comte flamand.

La situation prépondérante que celui-ci occupe dans le Nord est encore consolidée par d'heureuses alliances. Beau-frère du roi de France, Henri Ier, beau-père de Guillaume le Conquérant, il protège et même gouverne la maison capétienne pendant quelques années,

comme tuteur du jeune roi Philippe, tandis qu'il aide son gendre à s'emparer de l'Angleterre. Ce Flamand, ennemi de la Germanie, a établi sa capitale en pays français; le centre de son État n'est pas Gand ou Bruges, mais Lille, dont il a reconstruit le château et fondé la collégiale (Saint-Pierre). Avec ses trois églises, son palais comtal, son marché important, son école de Saint-Pierre bientôt réputée, la capitale des Wallons est en voie de croissance rapide. Grâce à la faveur de Baudouin et au tempérament militaire de ses habitants, elle fait une glorieuse entrée dans l'histoire.

ROBERT LE FRISON.

Le véritable successeur de Baudouin V ne fut pas son fils aîné, Baudouin VI ou de Mons, qui gouverna la Flandre après lui et ne fit que passer (1067-1070), mais son fils cadet, Robert le Frison. Celui-ci était de la race des coureurs de grandes routes que nous verrons promener partout leur activité exubérante et étonner l'Europe par la variété de leurs aventures. L'humeur vagabonde de Robert l'entraîne, dès son extrême jeunesse, à chercher fortune en Espagne. Son père, heureux de se débarrasser de cet agité et d'écarter de la Flandre une cause de trouble, lui donne des hommes et des vaisseaux. Robert débarque en Galice, et commence par faire de lucratives razzias sur les infidèles, mais les Sarrasins, d'abord surpris, se ressaisissent et poussent les Flamands à la mer. Obligé de rentrer dans le fief paternel, Robert organise sur-le-champ une nouvelle expédition, cette fois vers la Norvège Une tempête détruit ses vaisseaux et le rejette nu sur la côte. Il ne se décourage pas, recrute une petite armée de mercenaires normands et se dirige, par la voie de terre, du côté de l'empire byzantin. Son rêve est de se tailler en Grèce une domination féodale, et bien d'autres Occidentaux le feront après lui. Pour plus de sûreté, ses compagnons, divisés par petites bandes, ont pris l'habit de pèlerin; mais l'empereur grec, averti, fait mettre à mort les premiers arrivants Robert revient encore chez lui en fugitif. Enfin, en 1061, il trouve à proximité du pays natal un terrain de conquête plus favorable. La veuve du comte de Hollande, Florent Ier, avait besoin d'un homme actif et brave qui défendît son fief contre les barons voisins et les paysans sauvages de la Frise. Robert se présente, repousse les bandes frisonnes, épouse la veuve pour la mieux protéger, et devient ainsi le régent de la Hollande pendant la minorité des fils du défunt.

RICHILDE.

La crise la plus grave de sa vie s'ouvrit lorsque mourut son frère, le comte Baudouin VI, laissant deux jeunes enfants. L'aîné, Arnoul, hérite du comté de Flandre; le cadet, Baudouin, du comté de Hainaut; mais le premier est placé sous la tutelle de son oncle, Robert; le second, sous le gouvernement de sa mère, Richilde, femme éner-

gique et très capable de tenir tête au Frison. Une guerre d'extermination éclate bientôt entre les deux régents, alimentée par les haines de race qui mettaient aux prises les populations flamandes et wallonnes. Richilde profite de l'éloignement de Robert, occupé alors à se battre contre les ennemis de la Hollande, prend en main la tutelle d'Arnoul et du comté, lève des impositions nouvelles, agit en souveraine absolue. D'après des récits moins dignes de foi, elle aurait même fait couper la tête à soixante bourgeois d'Ipres, chargés de lui adresser des remontrances, toute disposée à traiter de même les représentants de Gand et de Bruges. Sa dureté lui aliène les esprits : les émissaires de Robert le Frison sont accueillis avec joie dans toute la région, et Robert lui-même apparaît, prêt à engager l'action décisive. Détestée en Flandre, Richilde s'adresse à l'étranger. Elle soudoie le Capétien Philippe Ier et s'assure le concours de la Normandie, en épousant un des plus puissants personnages de ce pays, Guillaume Osbern. Une bataille, sur laquelle on ne sait rien que de confus et de contradictoire, se livre, le 21 février 1071, à Bavinkhove, au pied du mont de Cassel. Le dénouement en fut étrange. Richilde y perdit son fils Arnoul, son nouveau mari, Osbern; elle-même fut faite prisonnière; son allié, le roi Philippe, mis en pleine déroute. Le Frison, tomba, lui aussi, au pouvoir de l'ennemi, mais, échangé contre sa rivale, il recouvra bientôt sa liberté.

Rentrée en vaincue dans le Hainaut, Richilde n'était pas femme à désespérer. Les Français ne pouvant plus rien pour elle, elle se tourna vers l'Empire. Pour se procurer de l'argent et des hommes, elle fit un coup d'État féodal : elle transforma le Hainaut en fief vassal de l'évêché de Liège. Cette humiliation, vivement ressentie par ses sujets, lui profita peu. Il lui fallut désintéresser l'empereur Henri IV que l'inféodation du Hainaut avait irrité; et les soldats que lui envoya l'évêque de Liège furent taillés en pièces, par le Frison, près de Mons, à Broqueroie, dernier coup porté à ses espérances. Tous les obstacles s'abaissaient successivement devant son heureux adversaire. Robert ne tarda pas à se faire reconnaître de l'Empereur. L'évêque de Cambrai, qui persistait à le traiter d'usurpateur, fut assiégé dans sa cité (1075) et n'échappa qu'en inspirant au comte de Flandre une terreur religieuse. Le duc de Basse-Lorraine, Godefroi le Bossu, qui lui avait enlevé une partie de la Hollande, et s'apprêtait à prendre le reste, fut trouvé empalé, dans un réduit secret du château d'Anvers. Térouanne, la capitale ecclésiastique de la Flandre, résista seule assez longuement; mais là comme ailleurs le dernier mot resta au Frison. Le pape Grégoire VII intervint pour calmer les passions et contribua à faire accepter de tous la domination du plus fort. Richilde, elle-même,

ST. MICHAEL'S COLLEGE

comprenant que tout était perdu, se résigna au fait accompli. Elle s'enferma dans l'abbaye de Messines, qu'elle avait brûlée autrefois, prit l'habit religieux, et étonna le monde par la rigueur de ses pénitences.

Maître absolu de la Flandre, délivré de rivaux et d'ennemis, Robert le Frison crut pouvoir donner une dernière satisfaction à son goût pour les aventures (1085). Il partit pour Jérusalem avec un grand nombre de barons flamands, resta deux ans en Terre-Sainte et entra en relations d'amitié avec l'empereur Alexis Comnène, à qui il envoya des hommes d'armes pour défendre Nicomédie. Revenu en Occident, ce soldat, qui s'était tant remué, mourut paisiblement, âgé de près de quatre-vingts ans (1093). A sa mort, la Flandre, respectée de ses deux suzeraines, l'Allemagne et la France, aurait pu éclipser sa puissante voisine, la Normandie, si celle-ci n'avait pas conquis l'Angleterre, ce qui la plaçait, du premier coup, au rang des grands États souverains.

V. — LA DYNASTIE NORMANDE[1]

PREMIERS DUCS.

LES premiers ducs normands qui se transmirent l'héritage de Rollon, Guillaume Longue-Épée (927-943), Richard Ier (943-996), Richard II (996-1027), Richard III (1027), Robert le Magnifique ou le Diable (1027-1035), jusqu'à Guillaume le Bâtard lui-même, ont gardé l'empreinte de leur pays d'origine : la haute taille, les cheveux blonds ou roux, les yeux bleus, le teint coloré des hommes du Nord. Les plus anciens, ceux du xe siècle, apparaissent encore avec la longue chevelure, signe de noblesse. Le christianisme n'a guère modifié leurs mœurs. Ils continuent à se marier « à la danoise, » c'est-à-dire, avec le moins de formalités possible, et distinguent peu entre leurs fils légitimes et leurs bâtards. Ces derniers ont autant de droits que les autres à la succession paternelle, obtiennent des évêchés, des comtés, même la couronne ducale. Sur les six premiers ducs, trois furent des fils de concubines. Toute trace de paganisme, chez eux, n'a pas disparu de prime abord. Rollon marchait nu-pieds devant la châsse de saint Ouen; mais le même homme faisait vendre en Angleterre

1. Ouvrages a consulter. Liquet, *Histoire de la Normandie jusqu'à la conquête de l'Angleterre*, 1855. Labutte, *Hist. des ducs de Normandie jusqu'à la mort de Guillaume le Conquérant*, 1866. Waitz, *Ueber die Quellen zur Geschichte der Begründung der Normannischen Herrschaft in Frankreich*, dans Göttingische gelehrte Anzeigen, 1866. J. Lair, Prolégomènes et notes de l'édition de Dudon de Saint-Quentin, 1865, dans les Mémoires de la Soc. des Antiquaires de Normandie, t. XXIII. De Fréville, *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen*, 1857. Körting, *Ueber die Quellen des Romans de Rou*, 1867. Marion, *De Normannorum Ducum cum Capetianis pacta ruptaque societate*, 1892. J. Lair, *Étude sur la vie et la mort de Guillaume Longue-Épée*, 1893. Eckel, *Charles le Simple*, 1899. Ph. Lauer, *Louis IV d'Outre-Mer*, 1899.

beaucoup de reliques normandes. Le chroniqueur Adémar de Chabannes prétend même qu'à l'approche de la mort il fit immoler des prisonniers aux dieux scandinaves, tout en donnant quantité d'or aux églises, éclectisme assez vraisemblable. Le second duc, Guillaume Longue-Épée, paraît encore attaché, sinon à la religion, du moins à la vieille langue scandinave. Il envoie son fils à Bayeux pour qu'on lui apprenne le norois.

LE CHRISTIANISME CHEZ LES DUCS NORMANDS.

A partir de Richard Ier, légendes et miracles abondent et revêtent les ducs de cette teinte chrétienne qui ne permet plus de les distinguer des barons des autres régions. Le petit-fils de Rollon est déjà un souverain selon le cœur des moines. Grand bâtisseur d'églises (la cathédrale primitive de Rouen, Saint-Ouen, Saint-Michel du Mont, la Trinité de Fécamp), il lutte avec le diable, est pris pour arbitre entre un ange et un démon, édifie le monde par ses largesses envers les pauvres. Sous Richard II, contemporain du roi Robert, la christianisation se complète. Le duc se montre aussi ardent que le Roi pour la grande œuvre de la réforme monastique. Il fait venir tout exprès de Bourgogne « l'homme de Dieu, » Guillaume de Saint-Bénigne. Fécamp, réformé par ses soins, devient une abbaye modèle, un foyer de ferveur religieuse et une école des plus fréquentées. Robert le Magnifique, lui-même, malgré les légendes infernales qui s'attachent à sa mémoire, n'est pas moins pieux que ses prédécesseurs. Autant qu'eux il a le respect du prêtre et du moine. Lui aussi fonde des abbayes (Cerisi, dont la belle église subsiste encore), et prodigue ses biens aux clercs, aux pauvres, aux lépreux. Enfin, le premier de sa race, il se décida à abandonner son État pour s'engager dans la périlleuse entreprise d'un pèlerinage au Saint-Sépulcre. Il partit, et comme tant d'autres, ne revint jamais.

LA POLITIQUE DUCALE.

L'œuvre principale de ces ducs fut de constituer fortement leur duché, qui occupe une place à part dans le système général de la féodalité française. Il se distingue des autres fiefs par l'absence à peu près complète de hiérarchie et par l'étendue du pouvoir ducal. On ne trouve pas en Normandie ces baronnies de premier ordre, qui opposent un obstacle permanent à l'autorité du chef de la province. Les comtés laïques (Eu, Arques, Évreux, Mortain) sont peu nombreux, peu importants et presque toujours entre les mains de la famille régnante. Le duc les réserve soigneusement pour ses fils puînés, ses frères ou ses neveux. Une seule seigneurie marquante, celle de Bellême, relevait directement de la couronne et put garder l'indépendance : aussi fut-elle constamment en butte aux méfiances et aux entreprises du haut suzerain. La noblesse normande n'est pas séparée du chef suprême par une série de degrés interposés : ses

membres, s'ils ne sont pas égaux entre eux, relèvent tous immédiatement du duc. Au rebours de ce qui s'est passé ailleurs, celui-ci a réussi à conserver son action directe sur les vassaux les plus infimes. Il détient le monopole de la haute justice et même celui de la tutelle ou du « bail » des enfants nobles. La féodalité d'Église, ailleurs si gênante pour l'autorité séculière, ne l'embarrasse pas davantage. Ses évêchés sont aussi bien à lui que ses comtés; il les garde pour les membres de sa famille, dont il fait des archevêques de Rouen ou des évêques. Puissance exceptionnelle, due, sans doute, aux circonstances particulières dans lesquelles se trouvaient Rollon et ses compagnons au moment de leur établissement en Neustrie. Elle s'est développée aussi peu à peu, grâce à l'activité et à l'énergie des princes qui ont préparé la voie à Guillaume le Conquérant. Leur histoire, très obscurcie de légendes, les fait connaître trop mal pour qu'on puisse attribuer clairement à chacun d'eux sa part d'action et sa physionomie propre. Nous ne voyons leur œuvre qu'en bloc; mais les résultats prouvent que, malgré de sérieuses difficultés, leur politique a réussi.

RÉSISTANCE DE L'ÉLÉMENT SCANDINAVE.

Au xe siècle, ils avaient dû combattre à la fois le parti scandinave qui répugnait à adopter la langue, les mœurs et la religion des indigènes chrétiens, et les rois carolingiens qui voulaient replacer le duché sous leur main. Une révolte d'un chef normand, Rioulf (935), et une tentative de Louis d'Outremer pour se rendre maître de la Normandie et de son jeune duc, Richard Ier (944), avaient amené deux crises graves où l'indépendance du pouvoir ducal faillit disparaître. Plus tard, quand l'élément scandinave se fut complètement fondu dans la population romane, et que la féodalité normande eut pris son assiette, de manière à défier toute entreprise monarchique, d'autres difficultés surgirent. Les ducs se débattirent contre les princes de leur famille, frères ou fils cadets, mécontents de la part de domaine et d'autorité que leur laissait le chef de la maison, et contre la noblesse turbulente qui, en Normandie, comme partout, subissait avec peine le joug du haut suzerain. Pour échapper à ces périls, ils se virent obligés de rester en communication avec les pays du Nord ou, du moins, avec les bandes danoises ou norvégiennes qui croisaient constamment dans la Manche. Bien que devenus chrétiens et français, ils gardèrent l'habitude d'appeler leurs anciens compagnons de pillage et de les jeter sur le continent au service de leurs querelles particulières. Ainsi agit encore, cent ans après le traité de Saint-Clair-sur-Epte, le duc de Normandie Richard II, quand il opposa au comte de Blois, son ennemi, les deux chefs scandinaves Lacman et Olaf. Est-il surprenant que l'historien Richer ait

continué à désigner les maîtres de Rouen sous le nom de « chefs ou ducs des pirates? » Ceux-ci, pour se mettre en règle avec l'opinion chrétienne, peu favorable à ces alliances compromettantes, renvoyaient les pirates dans le Nord, bien payés et baptisés. Le concours des marins scandinaves n'aurait pas suffi à garantir le duché de Normandie contre les ennemis du dedans et du dehors, si les descendants de Rollon n'avaient eu l'habileté de se gagner d'autres auxiliaires. Un des ressorts les plus utiles de leur gouvernement fut l'alliance conclue avec la dynastie royale qui s'était substituée aux Carolingiens.

L'ALLIANCE DES NORMANDS ET DES CAPÉTIENS.

Rollon et Guillaume Longue-Épée étaient restés fidèles à la famille de Charlemagne; mais, au milieu du xe siècle, lorsque Louis d'Outremer eut menacé de confisquer l'autonomie du duché, la politique des ducs changea d'orientation. Richard Ier se tourna vers Hugues le Grand, le duc des Francs, et entra dans sa vassalité. L'union fondée entre Normands et Capétiens, très heureuse pour les deux maisons, dura un siècle. La Normandie y puisa une sécurité et une force de résistance qui l'aidèrent à supporter bien des assauts. Les Capétiens en retirèrent un bénéfice encore plus grand. Les services que les Normands leur rendirent dépassèrent de beaucoup ceux dont la loi féodale imposait l'obligation à tous les vassaux. Hugue Capet et Robert le Pieux durent à la Normandie le succès de plusieurs entreprises difficiles; Henri Ier, sans l'asile et les secours qu'elle lui offrit, aurait probablement succombé dans les dissensions intestines qui bouleversèrent le domaine royal à son avènement. La guerre éclata, pourtant, entre les alliés, dès le milieu du XIe siècle. Elle allait devenir permanente et séparer pour toujours ceux que la communauté des intérêts avait si longtemps unis. La conquête de l'Angleterre, creusant le fossé entre Français et Normands, le rendit bientôt infranchissable. Mais longtemps avant que Guillaume le Bâtard eût passé le détroit, la rupture était consommée. La prospérité croissante de cet État féodal, visible pour tous les esprits attentifs, avait fini par causer au roi Capétien des inquiétudes qu'on ne pardonne pas.

La supériorité de la Normandie se trouve déjà notée par un moine bourguignon qui écrivait à l'époque de Robert le Diable : « Les Français, dit Raoul Glaber, et aussi les Bourguignons s'unirent par des mariages aux Normands devenus catholiques. De là sortirent d'excellents ducs; Guillaume et, après lui, les trois Richard. La capitale de leur duché était Rouen. Les ducs étaient supérieurs à tous les autres seigneurs, à la fois par la valeur de leurs armes, par leur amour de la paix générale et par leur libéralité. Toute la province, qui était soumise à leur pouvoir comme la maison ou le foyer

d'une même famille, vivait dans le respect inviolable de la bonne foi. En Normandie, on comparait à un voleur ou à un brigand tout homme qui, dans un marché, vendait un objet à un prix trop élevé ou trompait l'acheteur sur la qualité de la marchandise. »

Bel éloge pour le paysan normand! Mais qu'aurait dit Glaber de la Normandie s'il avait connu le pouvoir ducal à l'apogée de sa force et de sa grandeur, tel qu'on le verra entre les mains vigoureuses de Guillaume le Conquérant?

VI. — EUDE DE BLOIS[1]

UN AVENTURIER FÉODAL, EUDE DE BLOIS.

LA dynastie des comtes de Blois ne produisit au XIe siècle qu'un homme remarquable, Eude II (995-1037). Aventurier de grande allure, d'une turbulence presque maladive, il rêva couronnes et royaumes et se jeta, sans réfléchir, dans les entreprises les plus difficiles. Moins dévot que la plupart des autres seigneurs et peu soucieux des choses d'église (si ce n'est tout à fait au déclin de sa vie), il n'entreprit pas de lointains pèlerinages et ne prodigua pas son or aux moines. Il osa scandaliser son temps en se faisant le protecteur attitré d'un seigneur suspect à l'Église, le comte de Sens, Rainard, qu'on surnommait le Roi des Juifs. L'abbaye de Marmoutier elle-même, qui avait reçu ses bienfaits, ne lui fut pas toujours favorable. Une légende s'y forma, propageant l'idée que le comte de Blois avait mérité la damnation éternelle et que l'intervention de saint Martin fut seule assez puissante pour le sauver des châtiments que lui réservait l'enfer : « Eude était infidèle, sinon par ses paroles au moins par ses actes, contraires aux lois du christianisme. »

LES CONFLITS AVEC LE NORMAND ET LE CAPETIEN.

Avec son activité brouillonne, il intervint dans toutes les querelles de son temps. Nous parlerons de la guerre acharnée et malheureuse qu'il fit à son voisin, le comte d'Anjou, Foulque Nerra. Son mariage avec une princesse normande lui avait valu la moitié de la ville et du comté de Dreux. Devenu veuf, il refuse de rendre la dot et entre en lutte avec le duc de Normandie, Richard II. Les hostilités s'engagent autour du donjon de Tillières-sur-Avre, forteresse que le Normand avait construite pour narguer son ennemi et tenir sous sa main le pays en litige. Eude est battu (ce qui lui arriva souvent) et s'enfuit, mais il continue la guerre. Richard, pour la soutenir, appelle des bandes de Bretons et jusqu'à des pirates scandinaves. Effrayé, le roi Robert II impose son arbitrage aux

1. OUVRAGE A CONSULTER. Lex, *Eude II, comte de Blois*, 1892.

belligérants. Eude fut traité comme s'il avait été vainqueur; la sentence royale le maintint en possession de Dreux (1006-1007).

Il n'en fut pas plus reconnaissant envers le souverain qui avait épousé sa mère, Berte, et protégé son enfance contre les entreprises de Foulque Nerra. Avec le Capétien, on pouvait tout oser et peut-être même réussir sans beaucoup de peine. La succession du comté de Champagne s'ouvre en 1023 à la mort d'Étienne Ier, comte de Troyes. Qui l'emportera du Roi ou du comte de Blois, parents tous deux du seigneur défunt? Eude résout la question par le fait : il se hâte d'occuper le domaine champenois et n'en sortira plus. Mais cette nouvelle acquisition devient pour lui une source de conflits. Il est à peine installé qu'on le trouve en guerre avec tous ses voisins. Il dépouille l'archevêque Eble de Rouci du comté de Reims et bat monnaie à sa place. Il s'attaque au duc de Lorraine, Thierri, et au comte de Toul, Ferri, et bâtit des forteresses sur leur territoire. L'Empire, directement attaqué, s'émeut. Le roi Robert et l'empereur Henri II se liguent à Ivois (1023) contre ce feudataire insupportable. L'assemblée de Verdun, présidée par l'Empereur en personne, condamna le comte de Champagne à restituer à la Lorraine ce qu'il avait pris et à démolir ce qu'il avait construit. Eude dut s'y résigner, mais sa hardiesse, qui le mettait en vue, lui profita.

VISÉES D'EUDE SUR L'ITALIE ET L'EMPIRE ALLEMAND.

Lorsque, en 1024, à l'avènement de Conrad II, les Italiens du Nord voulurent secouer le joug de l'Allemagne, ils offrirent la couronne d'Italie d'abord au roi Robert, qui refusa pour lui et pour son fils, puis, simultanément, à deux grands vassaux du roi de France, à Eude et à Guillaume V, duc d'Aquitaine. Eude l'aurait prise volontiers : que n'eût-il pas accepté? Mais le Capétien comprit combien il était dangereux pour lui-même de laisser investir d'une royauté le terrible voisin qui enserrait de toutes parts son domaine. Il fit tant que le choix des Italiens tomba sur Guillaume V. Le comte de Blois se consola de son échec en voyant son concurrent aquitain revenir d'Italie les mains vides, et surtout en faisant un nouveau rêve de grandeur, celui-ci peut-être moins irréalisable.

Il était le neveu du roi de Bourgogne, Rodolphe III, qui s'éteignait lentement sans héritier direct; mais là encore il rencontrait la concurrence de l'empereur Conrad II, autre neveu du Bourguignon. Le royaume d'Arles, terre en grande partie française, serait-il dévolu à un prince français, où viendrait-il grossir encore l'immense agglomération de l'empire germanique? La question ainsi posée, le roi Robert ne pouvait hésiter. Se réconcilier avec Eude, s'entendre avec lui et avec le duc d'Aquitaine pour une action commune contre Conrad, arracher à l'Allemagne les trois royaumes d'Italie, de Bour-

gogne et de Lorraine, telle fut l'idée qui, en 1026, paraît avoir traversé l'imagination du roi de France et de ses hauts barons. Mais la réalité eut vite raison de cette chimère. Guillaume était trop loin de la frontière orientale du pays; le roi Robert avait trop peu de ressources, et le comte de Blois pas assez de patience et d'esprit de suite. Menacée dans son indépendance, la Lorraine se retourne du côté de Conrad II, et le roi moribond de Bourgogne fait son testament en faveur du plus fort, c'est-à-dire de l'Empereur. Eude n'en poursuit pas moins son projet. Rodolphe mort (1032), il envahit la Bourgogne, s'empare de Vienne, de Neufchâtel, de Morat, et se laisse appeler « roi » dans les diplômes de ses partisans. Au moins lui aurait-il fallu, pour soutenir la lutte contre un César, rester étroitement uni à la royauté capétienne. Ce fut le moment qu'il choisit pour se jeter à corps perdu dans la coalition formée par la reine Constance contre son fils, le nouveau roi de France, Henri Ier. On avait promis au comte de Blois la ville de Sens, mais il ne put la prendre et fut trois fois battu par son suzerain. Quand il revint en Bourgogne, il se trouva en face d'une coalition nouée par Conrad II et Henri Ier, devenu son ennemi irréconciliable. Sa maladresse lui avait mis à dos la France et l'Allemagne à la fois.

L'EXPÉDITION DE LORRAINE.

Par malheur, il n'était pas de ceux que le temps et les revers assagissent. En 1037, les ennemis de l'Empire tentent une nouvelle entreprise. L'archevêque de Milan, Héribert, en rébellion ouverte contre Conrad II, promet au comte de Blois la couronne de fer et même la couronne impériale. L'Empereur est en Italie, occupé à reprendre son royaume : Eude croit l'occasion bonne pour un coup décisif. Il se jette sur la Lorraine, prend Bar-le-Duc, où viennent le rejoindre les ambassadeurs italiens, et se porte sur Aix-la-Chapelle. Là devait se terminer, par la prise de possession du sceptre impérial, le rêve éblouissant qui l'obsédait. Mais l'armée lorraine s'est formée pour l'arrêter au passage. La dernière bataille s'engage, le 15 novembre 1037, dans la plaine d'Honol, entre Bar et Verdun. Au plus fort de l'action, et malgré un commencement de succès, Eude, pris de panique, donne le signal de la fuite. Deux mille Champenois sont tués, l'étendard du comte de Blois tombe aux mains des vainqueurs. Eude reste lui-même parmi les morts. Son corps fut retrouvé le lendemain, nu et mutilé. Un chroniqueur affirme que sa tête avait été coupée et envoyée à l'Empereur.

Ainsi finit ce haut feudataire qui avait attaqué tous ses voisins, pourchassé plusieurs couronnes, aspiré à toutes les conquêtes, et n'aboutit qu'à périr misérablement, loin des siens, entre la France, qu'il ne cessa de troubler, et l'Allemagne, qu'il avait effrayée sans

profit. On l'a comparé à Charles le Téméraire, dont il eut en effet le tempérament et presque la destinée. Plus modéré et plus prudent, il eût peut-être réussi à reculer vers l'Est la frontière du royaume capétien, épargnant ainsi à nos rois un travail pénible de plusieurs siècles.

VII. — LES FONDATEURS DE L'ÉTAT ANGEVIN[1]

LES COMTES D'ANJOU.

UNIQUEMENT occupés d'agrandir leur domaine aux dépens des États limitrophes, les comtes d'Anjou ont été aussi pratiques que les comtes de Blois l'étaient peu. Foulque Nerra, Geoffroi-Martel et leurs successeurs du XIIe siècle, Geoffroi le Bel et Henri Plantagenet, les plus rudes soldats de leur temps, n'étaient pas de vulgaires chefs de bandes. Ils ont vu, dans la guerre, autre chose qu'une série d'embuscades, de chevauchées désordonnées, de razzias productives, de sièges entrepris au hasard. Ces barons faisaient la grande guerre, livraient de vraies batailles rangées, en un mot furent tacticiens, autant que le Moyen âge comportait la stratégie. L'un d'eux est représenté par les chroniques dirigeant un siège, le livre de Végèce à la main. Telle bataille engagée par Geoffroi-Martel en Aquitaine ou en Touraine dénote un plan tracé à l'avance, des dispositions prises habilement, des combinaisons d'attaque et de défense assez complexes. Ces conquérants sans scrupules sont aussi des princes lettrés, qui aiment les livres et en savent le prix. Angers est le siège d'une école célèbre. Ils ont autour d'eux une petite cour assez brillante, qui, à certaines époques, donna le ton et imposa ses modes aux autres seigneuries du royaume. Dans ce pays, les arts de la guerre n'ont pas trop nui à ceux de la paix.

FOULQUE NERRA.

Héros populaire parmi les Angevins, qui l'appelaient « cet autre César, » Foulque Nerra (987-1040) est resté moins célèbre par son œuvre politique et militaire que par l'éclat de ses crimes et de ses pénitences. Violent, mobile, d'une activité dévorante, Foulque offre en lui, mais grossis et poussés à l'extrême, les traits propres à la plupart des hauts barons de ce temps : avidité, férocité, superstition. Il est allé surtout plus loin que les autres dans la pratique naïve de cette foi du Moyen âge, fondée sur le culte des reliques, qui permettait à l'homme d'acheter, au prix d'un pèlerinage ou d'une donation

1. OUVRAGES A CONSULTER. Kate Norgate, *England under the angevin Kings*, t. I, 1887. F. Lot, *Geoffroi Grisegonelle dans l'épopée*, dans la Romania, t. XIX, 1890. De Salies, *Hist. de Foulques Nerra*, 1874. De Grandmaison, *Geoffroi II, dit Martel, comte d'Anjou*, dans les Positions des thèses des élèves de l'Ecole des Chartes, 1887.

pieuse, le droit de satisfaire ses pires instincts. Pour expier un assassinat ou « le massacre des chrétiens » sur un champ de bataille, Foulque prodigue les terres et les privilèges aux églises, brave quatre fois, avec une superbe insouciance, les périls d'une visite au Saint-Sépulcre, se fait traîner, demi-nu, la corde au cou, dans les rues de Jérusalem, flagellé par deux valets et criant : « Seigneur, ayez pitié du traître. » L'amende honorable lui coûte peu et il se rue dans l'humiliation et le repentir publics avec l'entrain et la fougue qu'il a mis à commettre le crime. Affectation de poses théâtrales, désir de frapper les imaginations; mais la sincérité de la croyance n'est pas douteuse. Foulque passe sa vie à offenser et à apaiser les saints dont il a peur.

En 990, il viole le cloître de Saint-Martin de Tours et abat la maison d'un chanoine. Le chapitre, aussitôt, fait descendre le crucifix, mettre à terre et voiler les châsses, entourer les reliques d'une barrière d'épines, fermer la porte de l'église. Le comte d'Anjou, effrayé, se hâte de venir pieds-nus, en costume de pénitent, expier son audace au tombeau de saint Martin. En 1025, il prend Saumur qu'il pille et incendie. Le monastère de Saint-Florent est brûlé. « Saint-Florent, s'écrie Foulque, laisse-toi consumer, je te bâtirai à Angers une plus belle demeure. » On arrive à sauver le corps du martyr, qui est mis en Loire sur une barque; mais la barque ne peut avancer, malgré tous les efforts des rameurs. Le comte d'Anjou, furieux de cette résistance, accuse le saint « d'être un impie et un rustre qui aime mieux rester à Saumur que de se laisser emmener dans la grande cité d'Angers. » Cependant, il n'ose pas violenter saint Florent, que les moines de Saumur déposèrent dans une église, en attendant qu'on pût reconstruire l'abbaye.

LA LÉGENDE DE FOULQUE.

Un tel homme prêtait singulièrement à la légende; elle s'empara de lui, presque de son vivant. Sa femme Élisabeth périt dans un incendie, qui se communiqua ensuite à toute la ville d'Angers; le bruit s'accrédite aussitôt que la comtesse, convaincue d'adultère, a été brûlée vive par son mari. La légende accompagne Nerra à Jérusalem, où elle le représente, lors de son second voyage, échappant, par une pieuse ruse, au sacrilège que les infidèles voulaient lui imposer. Elle le suit à Rome, où l'aventureux baron aurait délivré le pape Sergius IV des brigands qui le tenaient prisonnier, et tué le tyran Crescentius, récit de pure fantaisie, Crescentius ayant été pris par l'empereur Otton III en 998 et pendu sous le pontificat de Grégoire V. Par malheur, on ne sait pas toujours aussi bien où finit la vérité, où commence la fable...

Pour l'histoire, Foulque Nerra restera le créateur de l'État angevin. Il s'est assigné la tâche difficile d'augmenter le patrimoine

héréditaire aux dépens des comtes de Bretagne et des comtes de Blois. Il a réussi à entamer profondément les États voisins.

FOULQUE ET LES BRETONS.

La féodalité bretonne, dont les comtes de Rennes et de Nantes se disputaient l'hommage, scindée en deux parties irréconciliables, n'offrait pas un obstacle bien sérieux à une ambition aussi tenace. Foulque se déclare pour Nantes contre Rennes et fait une guerre acharnée au comte Conan. Celui-ci assiégeait Nantes, qui s'était donnée au comte d'Anjou (992). Les Angevins accourent pour la défendre; une terrible bataille s'engage dans la lande de Conquereuil; Foulque, d'abord surpris par un stratagème des Bretons, reprend le dessus, disperse l'armée ennemie, et massacre impitoyablement ses prisonniers. Conan gisait parmi les morts. Nantes fut livrée au vainqueur, qui en prit possession, au nom d'un prince breton, encore mineur, Judicael, et la fit administrer par un de ses vassaux.

FOULQUE ET LES BLÉSOIS.

Avec le suzerain qui régnait à Blois, la lutte, déjà commencée sous Eude Ier (990-995), devait être plus pénible et le succès moins éclatant. Foulque trouvait dans Eude II un adversaire de sa taille et qui le menaçait de près, car l'enchevêtrement singulier de leurs possessions leur faisait de la guerre une nécessité quotidienne. Le principal objectif du comte d'Anjou était la conquête de la Touraine. Solidement appuyé sur Amboise et sur Montrichard, il resserrait la cité de Tours dans un cercle de plus en plus étroit. En 1016, Eude accourut pour la dégager : un choc formidable a lieu entre Blésois et Angevins sur le plateau de Pontlevoi. D'abord repoussé et blessé, Foulque revient à la charge avec les troupes que lui amène, au dernier moment, son allié, Herbert Eveille-Chien, comte du Maine. La chevalerie d'Eude, enfoncée, prend la fuite, laissant les fantassins du comte de Blois exposés sans défense à la rage du vainqueur, qui leur fait couper la tête. Plus de trois mille hommes restent sur le champ de bataille : massacre peu ordinaire dans cette période du Moyen âge.

L'exploit meurtrier de Nerra eut son retentissement dans toute la France et même par delà les frontières. Un chroniqueur allemand signale cette boucherie qui ensanglantait le royaume de Robert, « roi pacifique et vénérable en toutes choses. » La victoire de Pontlevoi rapporta d'ailleurs au comte d'Anjou plus de gloire que de profit immédiat. Il ne put prendre Tours; mais, quelques années après, il se jetait sur Saumur, qu'il garda définitivement, malgré les assauts multipliés que lui livra Eude pour y rentrer (1025). A la mort de son rival (1037), un dernier et vigoureux effort le rendit maître des châteaux de Langeais, de Montbazon et de Saint-Aignan.

L'appétit de Foulque Nerra était excité, non satisfait. Sa convoitise se tourna bientôt sur le Maine, dont le comte Herbert l'avait si

heureusement aidé à Pontlevoi. Un coup de traîtrise fit tomber son allié entre ses mains (1026) : il le garda deux ans prisonnier, mais une coalition de ses ennemis l'obligea à lâcher prise. Obstacles et revers irritaient, sans l'abattre, l'infatigable baron. A soixante-sept ans, il entreprend son quatrième pèlerinage à Jérusalem. Plus heureux que bien d'autres, il en revenait et avait touché le sol de la France, après avoir traversé toute la Hongrie et toute l'Allemagne, lorsqu'il mourut à Metz, le 12 juin 1040. Il avait exprimé le désir que son corps fût ramené à Loches et enseveli à Beaulieu, son abbaye de prédilection. Le cercueil de pierre où reposaient ses restes a été retrouvé en 1870 ; les fouilles y ont mis au jour quelques ossements et un crâne de forme carrée, aux protubérances saillantes, avec un front bas et des orbites profondément enfoncées. C'est tout ce que l'histoire sait de la constitution physique de Foulque Nerra, un des batailleurs les plus agités du Moyen âge, constructeur émérite de donjons et d'églises, au total personnalité puissante, et dont l'œuvre devait durer.

GEOFFROI-MARTEL.

Cette œuvre fut affermie et complétée par le fils même de Nerra, Geoffroi-Martel, aussi vigoureux que son père, héritier de son avidité et de sa fougue, mais avec une culture d'esprit supérieure, plus de science militaire et des visées politiques plus hautes. Tout jeune encore, avant la mort de son père, il agit en pleine indépendance. Foulque ne se souciant pas de partager avec lui son autorité ni son domaine, Geoffroi trouve le moyen de se créer la seigneurie qu'on lui refuse. Il se jette d'abord sur le comté de Vendôme qu'il obtient, moitié par achat, moitié par violence, puis envahit le Poitou, et livre au duc d'Aquitaine une bataille en règle à Moncontour, près de Saint-Jouin-sur-Marne (1033). Battu et pris, le duc resta dans la prison de son vainqueur pendant cinq ans. Geoffroi ne consentit à le relâcher que moyennant une forte rançon et la cession définitive de la Saintonge.

Il avait déjà la réputation d'un conquérant, alors qu'il n'était même pas encore en possession de son patrimoine. Le vieux Foulque vivait toujours et n'était pas homme à abdiquer. Cependant, lors de son troisième pèlerinage en Orient (1035), il se trouva bien obligé de laisser à son fils l'administration provisoire du comté d'Anjou. A son retour, le provisoire était devenu définitif. Geoffroi refusait de rendre le dépôt. De là, entre le père et le fils, une guerre terrible qui ensanglanta l'Anjou pendant quatre ans. Geoffroi, grièvement blessé à la cuisse, finit par être battu et se soumit. La légende ajoute que le vainqueur le condamna à faire plusieurs milles, une selle sur le dos, puis, à se présenter à genoux, dans cet attirail : « Enfin, tu es

dompté, dit Foulque en lui posant le pied sur la tête. — Oui, mais par mon père, » répond Geoffroi.

CONQUÊTES DE MARTEL.

La mort de Nerra fit de Martel le maître d'une vaste région, hérissée de forteresses : l'Anjou, la partie orientale de la Touraine, un coin du Berri, le pays de Loudun et la Saintonge. Au nom des fils d'Agnès de Bourgogne, duchesse d'Aquitaine, qu'il avait épousée, il gouvernait aussi le comté de Poitiers. Pour donner à la puissance angevine son extension logique, il ne lui manquait que Tours et le Mans.

Tours succomba la première. Thibaud III, comte de Blois, qui la possédait, n'était pas un rival à redouter. Geoffroi avait eu l'adresse d'amener le roi de France, Henri Ier, à lui transférer la suzeraineté de la Touraine. Mais il comptait beaucoup plus sur l'armée aguerrie que dirigeait son sénéchal Lisoie d'Amboise, un stratégiste consommé, à qui il fut redevable de la plupart de ses succès. Il triompha pleinement du Blésois à la bataille de Noui ou de Saint-Martin-le-Beau (21 août 1044). Thibaud y fut enveloppé, comme dans un filet, avec plus de 1500 chevaliers. Il aurait eu le sort du duc d'Aquitaine s'il ne s'était hâté d'abandonner pour sa rançon Tours, Langeais, Chinon, et de jurer qu'il ne construirait aucune forteresse à moins de sept lieues des frontières de l'Anjou.

LE COMTE D'ANJOU ET LA PAPAUTÉ.

Geoffroi mit plus de temps et d'efforts à s'emparer du Maine. Il s'y heurtait à un triple obstacle : une dynastie locale populaire, un évêque hostile aux prétentions de l'Anjou et une cité belliqueuse qui visait déjà l'indépendance. La lutte du comte d'Anjou et de l'évêque du Mans, Gervais de Château-du-Loir, dura près de vingt ans. En 1047, une trahison jeta l'évêque entre les mains de son ennemi. Fait inouï au Moyen âge, Geoffroi le garda en prison pendant sept ans! Prières, menaces, excommunications, rien ne put lui faire lâcher sa proie. La plus haute autorité du monde chrétien s'y employa en pure perte. Geoffroi se plaignit amèrement, dans une lettre qu'il écrivit au pape Léon IX en 1052, de l'appui que la cour de Rome prêtait à sa victime, « cet évêque criminel, cet homme indigne non seulement de sa charge épiscopale, mais de tout autre honneur, ce misérable, cette bête fauve, dont la langue venimeuse est en train de tout corrompre. » Et il ajoutait avec hauteur : « Après tout, Révérend Père, je ne suis qu'un laïque, absorbé par les affaires de ce monde et j'aurais très bien pu ne pas me préoccuper des souffrances causées à l'église du Mans par ta négligence et par celle des hommes qui président, sous ton autorité, aux destinées des églises. »

Un demi-siècle plus tard, pas un seul des hauts barons de France n'oserait tenir au Pape un pareil langage. On sent que Grégoire VII

n'a pas encore assujetti le monde chrétien. Geoffroi est pourtant un homme pieux, puisque la piété se mesure, à cette époque, au nombre des donations aux églises et des fondations d'abbayes. La Trinité de Vendôme, l'Evière, Saint-Laud d'Angers, Notre-Dame de Saintes, Saint-Jean d'Angeli, Saint-Nicolas d'Angers tiennent de lui leur origine, leur reconstruction, ou leurs richesses. C'est qu'il avait à se faire pardonner non seulement l'emprisonnement d'un évêque, la protection accordée à l'hérésiarque Bérenger de Tours, mais encore les scandales de sa vie privée. Auprès de lui, femmes légitimes et concubines se succèdent rapidement : avec une parfaite désinvolture, il les prend, les abandonne et les reprend. Il ne laissa d'ailleurs aucun héritier.

Ce victorieux, que nous trouvons établi au Mans en 1051, à Nantes en 1057, et devant qui la fortune semblait briser à plaisir tous les obstacles, sentit la limite de ses succès et de sa force, quand il s'attaqua à la Normandie. Il y rencontrait son égal. Contre Guillaume le Conquérant, il s'associe deux fois avec le roi de France, Henri Ier; deux fois il est entraîné dans les défaites de son allié. Guillaume lui reprend Domfront, Alençon, et dresse, à deux pas de la frontière angevine, comme une menace permanente, les hautes murailles du château d'Ambrières (Mayenne) dont le donjon, appuyé de lourds contreforts, est toujours debout. Quand Geoffroi ne sera plus là, il ira plus loin et prendra le Maine. Mais le fils de Nerra n'eut pas le chagrin de voir le Normand s'emparer de l'Angleterre et ceindre une couronne royale. Il mourut le 14 novembre 1060, sous l'habit des moines de Saint-Nicolas d'Angers. On pouvait encore, au XVIIIe siècle, distinguer sur les murailles du cloître une peinture représentant Geoffroi-Martel, large figure, à la physionomie hautaine, au teint basané, aux cheveux noirs et crépus.

VIII. — LES DUCS BRETONS[1]

AVANT l'établissement définitif du régime féodal, la Bretagne tout entière avait obéi à Noménoé, l'adversaire heureux de Charles le Chauve, puis à Alain le Grand, comte de Vannes, enfin à son petit-fils Alain Barbe-Torte, ces deux derniers très populaires comme libérateurs du pays et vainqueurs des pirates normands. Suit une

1. OUVRAGES A CONSULTER. Arthur de la Borderie, *Recueils d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne*, publiés dans les Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, 1885-1893. Le même, *Histoire de Bretagne*, 1896-1898. R. Merlet, *Origines du monastère de Saint-Magloire de Paris*, dans la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. LVI, 1895. Le même, Introduction et notes de l'édition de la Chronique de Nantes, 1896.

longue période d'anarchie (952-1066), pendant laquelle les principaux seigneurs bretons se disputèrent le titre de duc.

LES SEIGNEURS BRETONS SE DISPUTENT LE TITRE DUCAL

Des comtes de Nantes, de Rennes, de Vannes et de Cornouailles, lequel aura le pouvoir suzerain? Le centre politique et gouvernemental sera-t-il la Bretagne celtique ou la Bretagne française? Vannes semble d'abord prévaloir, mais bientôt l'élément breton passe au second plan. La lutte se concentre entre Nantes et Rennes. Au commencement du XIe siècle, cette dernière seigneurie devient prépondérante. Le hasard des successions voulut cependant qu'en 1066 un comte de Cornouailles, Houel V, se trouvât hériter des autres comtés. Avec lui la concentration territoriale est en progrès; l'unité de la Bretagne se prépare, le pouvoir ducal se consolide. Il est vrai qu'au milieu même de cette période troublée, la dynastie de Rennes a commis une faute grave. Elle a constitué au profit de ses cadets un apanage considérable qui, sous le nom de comté de Penthièvre, embrassait une grande partie de la Bretagne centrale : cession impolitique que le peuple et les ducs devaient un jour expier durement.

Les acteurs de la guerre interminable de Nantes et de Rennes, les Conan, les Alain, les Houel, les Geoffroi, les Eude n'ont pas de physionomie distincte. Aucune personnalité bien marquante. Ces comtes et ces ducs se battent entre eux avec férocité. Leur histoire, succession de tragédies et de crimes atroces, rappelle celle des princes mérovingiens. En deux siècles, neuf ducs ont péri de mort violente, égorgés, tués à la chasse, étouffés au bain, surtout empoisonnés. Peut-être l'imagination des hommes du Moyen âge a-t-elle pris plaisir à dramatiser les annales bretonnes. Cependant tout n'est pas légende. Il reste assez de faits avérés pour mettre en lumière l'état violent et convulsif de cette société encore à demi-barbare et très redoutée des pays voisins.

LE CLERGÉ FRANÇAIS EN BRETAGNE.

Lorsque, à la fin du XIe siècle, des clercs d'Angers et de Tours, choisis pour leurs vertus ou leur science, vont s'installer dans les sièges épiscopaux de la péninsule, ils se considèrent comme exilés. On dirait ces évêques « in partibus » qui, de nos jours, ont reçu mission de prêcher au milieu des sauvages. Marbode, poète raffiné, nommé évêque de Rennes (1096), n'a pu s'empêcher d'écrire une satire en vers latins sur les vices de sa cité épiscopale, « vide de biens, pleine de maux, digne de l'enfer. » Un autre poète, Baudri de Bourgueil, accepte un peu plus tard (1107), comme pénitence, le siège de Dol et, à cette occasion, le pape Pascal II adresse aux Bretons ces lignes peu flatteuses : « On nous dit que, dans votre contrée, l'iniquité seule fleurit, que la religion chrétienne semble dépérir et que (nous ne pou-

vons le dire sans douleur) non seulement les laïques, mais encore les clercs et les moines se jettent à corps perdu dans toutes les actions illicites. »

LUTTES DES BRETONS CONTRE L'ÉTRANGER.

La féodalité bretonne de cette époque n'est intéressante que lorsqu'elle cesse de se déchirer elle-même pour courir contre l'étranger. Ces nobles, acharnés à s'entre-détruire, n'ont qu'un sentiment commun, mais vivace et profond : l'amour de l'indépendance de la « nation. » Les successeurs de Noménoé n'ont pas oublié que leur ancêtre a porté la couronne. « Conan Ier (990), dit Raoul Glaber, avait pris le diadème, suivant la tradition royale, et faisait le tyran dans son coin de terre; » Alain V et son frère Eude (1015-1022) s'intitulent « monarques, » qualifient leur état « royaume, » *regnum nostrum.* Des chroniques donnent à cet Alain le nom de *Ruybris*, « roi de Bretagne. » L'ennemi, pour les ducs bretons, n'est pas le roi de France qui est trop loin, mais le grand feudataire voisin, celui qui est aux portes de la péninsule, l'Angevin et surtout le Normand. Eux-mêmes provoquent, tout en la détestant, l'immixtion de l'étranger; car, pour triompher de leurs concurrents, ils sont obligés de s'appuyer tantôt sur la Normandie, tantôt sur l'Anjou.

Au Xe siècle, l'indépendance du pays avait été une première fois entamée par le comte de Blois et de Tours, Thibaud le Tricheur, qu'on trouve, en 951, investi du pouvoir souverain, au moins comme régent, à Rennes et même à Vannes. Presque au même moment, avec Foulque le Bon, commencent les tentatives des Angevins. Plus tard on vit Eude II et Foulque Nerra se disputer encore la Bretagne, Geoffroi-Martel entrer à Nantes et menacer de conquérir toute la partie française du pays. Après eux le péril s'éloigne pour revenir plus pressant du Nord-Est.

Dès le premier moment de leur installation sur les rives de la Seine, les ducs de Normandie, considérant la Bretagne comme une annexe de leur fief, en revendiquèrent la suzeraineté. Pas un d'eux qui n'ait fait son expédition en terre bretonne, ravagé la campagne de Dol et inquiété Rennes; de l'autre côté de la frontière s'élève bientôt la forteresse normande de Pontorson. Mais les Bretons résistent avec vigueur : tantôt battus, tantôt victorieux, ils se refusent à subir le joug. Guillaume le Conquérant, s'attaquant à ce bloc de granit, y essuya le seul échec sérieux dont son amour-propre ait eu à souffrir. En 1086, il exigeait l'hommage du duc Alain Fergent et vint mettre le siège devant Dol. Toute la Bretagne se leva comme un seul homme. Le Normand, surpris, abandonna le siège qu'il avait juré de ne pas lever et fit précipitamment une retraite qui ressemblait à une déroute, laissant à l'ennemi ses bagages et un trésor de 15 000 livres.

IX. — LES DUCS DE BOURGOGNE[1]

ROBERT LE VIEUX.

AUX princes de souche capétienne établis, depuis 1032, dans le duché de Bourgogne, la féodalité locale ne contestait pas le titre de duc, mais elle ne leur laissait ni autorité ni domaines Le premier d'entre eux, Robert Ier ou Robert le Vieux, est appelé aussi quelquefois, et pour cause, « Robert sans terres. » Il faudra qu'après lui ses successeurs accumulent pièce à pièce les châteaux, les champs et les vignes, pour former la propriété directe et les revenus du haut suzerain. A défaut d'argent et de pouvoir, ils ont d'ailleurs l'indépendance complète; leur parenté avec la famille régnante ne les empêche pas d'agir, à tous égards, comme les autres chefs d'États féodaux. Le duc Robert Ier s'intitule dans une charte : « Moi, Robert, par la puissance du souverain arbitre du monde, appelé à gouverner le royaume de Bourgogne. »

Violent et vindicatif, comme sa mère, la reine Constance de Provence, la femme acariâtre du Capétien Robert le Pieux, ce duc de Bourgogne ne fût qu'un châtelain besoigneux qui passait son temps à piller les terres d'Église. Saint-Étienne de Dijon et Autun ont été surtout les victimes de ses déprédations et de celles de ses officiers. Il osa même s'attaquer au sanctuaire vénéré de Saint-Germain à Auxerre, qu'il saccagea (1058). Pour lui, trève de Dieu et décrets épiscopaux sur la paix publique restent lettre morte. Il chasse sa femme, Hélie de Semur, qui le gênait dans ses amours adultères, et tue son beau-père, Dalmace, de sa propre main. Les évêques bourguignons finirent par mettre ses États en interdit et par l'excommunier. Cité au concile d'Autun, il refuse d'abord de comparaître, puis craignant les châtiments célestes, il se soumet. L'abbé de Cluni, saint Hugue, se vante de « l'avoir rendu doux comme un mouton. » Robert fait amende honorable dans l'église de Saint-Étienne de Dijon et entreprend un voyage à Rome, pour se mettre en règle avec Dieu. Ce « tyran, » comme l'appelle un moine de Cluni, mourut à l'âge de soixante-dix ans, d'un accident « honteux » sur lequel les chroniqueurs ne s'expliquent pas (1076).

HUGUE Ier.

Son petit-fils et successeur, Hugue Ier, n'a régné que trois ans. Il semblait vouloir réagir contre la conduite de son aïeul et réparer ses torts en comblant les églises de libéralités. Tout à coup l'idée lui prend de quitter le monde. Il s'enferme dans l'abbaye de Cluni, où il

1. OUVRAGES A CONSULTER. Seignobos, *Le Régime féodal en Bourgogne jusqu'en 1360*, 1882. E. Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. I, 1885.

mène la vie la plus édifiante, poussant la mortification jusqu'à graisser les chaussures des frères. Grégoire VII aurait préféré qu'il continuât à administrer son duché. Il tança vertement l'abbé de Cluni pour lui avoir laissé prendre l'habit monastique. « Par là, dit-il, cent mille chrétiens se trouvent sans gardien. On ne voit plus nulle part de bons princes. Nous avons assez de moines, de prêtres, de soldats, et surtout de pauvres qui craignent Dieu; mais, dans tout l'Occident, à peine trouve-t-on quelques princes redoutant et aimant le Seigneur. Je ne vous en écris pas davantage parce que j'ai confiance que la charité du Christ qui habite en vous me vengera en vous transperçant le cœur et en vous faisant sentir quelle doit être ma douleur, à la vue d'un bon prince enlevé à sa mère. Que si cependant Hugue a pour successeur un duc qui le vaille, nous pourrons être consolés. »

EUDE Ier.

La consolation fut médiocre. Eude Ier, le nouveau duc, était plutôt disposé à reprendre les mauvaises traditions du fondateur de la dynastie. Cluni, Flavigni, Saint-Pierre de Bèze, journellement attaqués et volés par le haut suzerain qui aurait dû les défendre, se répandent en lamentations inutiles Il faut vivre, et le duc de Bourgogne comble les lacunes de son trésor avec le produit de ses brigandages Il détrousse les voyageurs sur les grandes routes.

En 1097, ses hommes viennent le prévenir qu'un prélat anglais, un archevêque, est entré dans le duché avec une riche escorte, pour se diriger ensuite sur l'Italie. Alléché, Eude accourt, entouré d'une troupe de soldats. Les voyageurs s'étaient un peu écartés du chemin pour se reposer. « Qui est l'archevêque et où est-il? » demande le duc de Bourgogne d'une voix terrible. On le lui montre qui se tenait à cheval, la figure impassible. C'était le célèbre Anselme, primat de Cantorbéry. Eude lui jette un regard peu rassurant, puis tout a coup intimidé et baissant la tête, il rougit, ne sachant que dire. Alors l'archevêque : « Permettez-moi, seigneur duc, de vous embrasser. » Le duc ne peut s'empêcher de répondre : « Je vous offre, seigneur, non seulement le baiser de paix, mais mes services, je me réjouis de votre arrivée. » Ils s'embrassent : Anselme apprend au duc pourquoi il s'est mis en route et comment, chassé d'Angleterre, il est obligé de se rendre à Rome. Eude, prenant congé du prélat, ordonne à l'un de ses nobles de le protéger pendant toute la traversée de la Bourgogne. Revenu chez lui, il raconte aux siens qu'il avait cru voir « la figure d'un ange du Seigneur. »

Est-ce une légende? Elle est racontée par un témoin oculaire, absolument digne de foi. Si la scène a subi quelque arrangement, le fonds de l'histoire est authentique. Elle prouve qu'en fait de brigan-

dage la haute féodalité ressemblait fort à la petite. Ce même Eude, si redoutable aux voyageurs inoffensifs, tourna le dos honteusement avec son armée, saisie de panique, le jour où il lui fallut combattre un petit seigneur de la Beauce, Hugue du Puiset, contre lequel le roi de France, Philippe Ier, avait réclamé son aide. La féodalité bourguignonne et son chef ne sont intéressants que par un côté, quand on les voit prendre part aux expéditions de la chevalerie française contre les Sarrasins d'Espagne et de Portugal. Nous les retrouverons sur ce terrain.

X. — LES DUCS D'AQUITAINE[1]

LES Guilhem ou Guillaume, rois de la France centrale, furent des souverains de grande apparence. Leur couronnement, qui avait lieu d'ordinaire à Limoges, devint, au XIIe siècle, une cérémonie somptueuse, d'un caractère très religieux, presque un sacre royal. L'évêque de Limoges jette sur les épaules du nouveau duc un manteau de soie, lui ceint la tête d'un cercle d'or, lui met à la main l'épée ducale, tandis que le doyen de l'église Saint-Étienne lui attache les éperons et lui passe au doigt l'anneau de sainte Valérie, précieuse relique. La formule d'investiture nous fait connaître les devoirs que le duc est tenu de remplir envers son peuple. Ce sont les mêmes obligations que celles qui sont imposées au roi Capétien : « Je te ceins de ce glaive, au nom de celui qui est le Seigneur des Seigneurs, afin que tu exerces le pouvoir de la justice, détruises l'iniquité, protèges la sainte Église et ses fidèles; pour que tu exècres et extermines les infidèles et les ennemis du Christ, pour que tu défendes la veuve et l'orphelin, relèves ce qui est détruit, conserves ce qui est resté debout et punisses les méchants. »

Sur cette lignée de grands seigneurs poitevins, deux figures se détachent en relief : celles des ducs Guillaume V et Guillaume VIII qui ont fondé la grandeur de la maison.

GUILLAUME V. Le fils de Guillaume Fierebrace, le contemporain du roi Robert et de Foulque Nerra, Guillaume V (990-1029), ressemble, par certains côtés, à tous les souverains féodaux de son temps. Il aime à bâtir des églises, à donner de l'argent ou des terres aux abbayes et même aux monastères étrangers; ceux de Bourgogne et d'Italie ont eu part à

1. OUVRAGES A CONSULTER. J. Besly, *Histoire des comtes de Poictou et des ducs de Guyenne*, 1647. Dufour, *Histoire du Poitou jusqu'à sa réunion à la couronne sous Philippe Auguste*, 1828. L. Palustre, *Histoire* (inachevée) *de Guillaume IX, duc d'Aquitaine* (sur Guillaume VIII ou Gui-Geoffroi), dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1880.

ses libéralités. Personne n'a plus vénéré Cluni : il s'est empressé de faire venir en Aquitaine le saint abbé Odilon et l'a secondé de tout son pouvoir dans la grande œuvre de la réforme monastique. Pèlerin infatigable, il ne passe guère d'année sans se mettre en route pour Rome ou Saint-Jacques, déplacements religieux où la politique trouvait son compte. Le portrait enthousiaste que trace de lui le chroniqueur Adémar de Chabannes conviendrait mieux à un moine qu'à un haut baron. Très lettré, il passe une partie de ses nuits à lire et travaille à se former une bibliothèque. Knut le Grand, roi d'Angleterre et de Danemark, qui connaissait son faible pour les livres, lui envoya un magnifique manuscrit en lettres d'or, enrichi de miniatures où figuraient les saints les plus renommés. Le duc d'Aquitaine se plaît à s'entourer d'écrivains et de savants. Il donne l'abbaye de Saint-Maixent au philosophe Rainald et la trésorerie de Saint-Hilaire de Poitiers au célèbre Fulbert de Chartres. Les lettres ne lui font pas d'ailleurs oublier ses devoirs de souverain. Il surveille de près ses vassaux, les maintient avec vigueur, s'immisce dans leurs affaires, juge leurs démêlés et exerce avec un soin jaloux les moindres prérogatives de son titre. Son autorité incontestée lui a permis de convoquer les conciles de Poitiers et de Charroux pour y faire décréter la paix générale. « Personne, dit Adémar de Chabannes, n'osait lever la main contre lui. »

Son indépendance à l'égard de la royauté capétienne est absolue. Il s'intitule parfois, sur ses diplômes, « duc de toute la monarchie d'Aquitaine. » Il n'oublie pas cependant qu'il est le neveu d'Adélaïde, femme de Hugue Capet, et que, dans la crise provoquée par son avènement au duché, l'armée royale est venue le défendre contre les entreprises d'un vassal dangereux, Aldebert de Périgord. Le roi Robert lui témoigne une vive amitié. En 1010, lorsque se répandit dans le monde entier le bruit que la tête de saint Jean-Baptiste avait été découverte à Angéli, le Roi, la Reine et toute la cour se transportèrent en Aquitaine où Guillaume les reçut magnifiquement. Cette grande affection se refroidit un peu plus tard, quand le Roi et le feudataire se trouvèrent en conflit au sujet de la nomination de l'évêque de Limoges.

Le duc d'Aquitaine n'admettait même plus cette autorité vague et générale que le Capétien prétendait encore conserver sur les églises du Midi de la France. Sans se risquer à une lutte ouverte, il en arriva à favoriser contre le souverain les menées hostiles du comte de Blois et à manifester formellement son opposition lorsqu'il vit Robert associer d'avance son fils Henri à l'exercice du pouvoir royal. Il se sentait l'égal du roi de France. N'était-il pas en relations directes avec tous

les souverains étrangers? L'empereur Henri II, le roi de Castille Alphonse, le roi de Navarre Sanche, le roi d'Angleterre Knut, faisaient avec lui échange d'ambassadeurs et de cadeaux.

Il se crut lui-même sur le point d'ajouter une couronne royale à celle de duc, quand les princes italiens, en 1024, vinrent demander un roi à la féodalité française. On a vu plus haut comment le comte de Blois, Eude II, se lança à corps perdu sur cette piste dangereuse, au bout de laquelle l'attendaient la défaite et la mort. Guillaume V n'était pas un aventurier; il ne s'avança qu'avec prudence et n'accepta d'abord la couronne d'Italie que pour son fils. Fort alléché pourtant, il n'épargne ni l'argent ni les démarches, essaie de se concilier l'appui de la cour de France en promettant au roi Robert « mille livres et cent vêtements précieux pour lui, cinq cents livres pour la reine Constance, » ne néglige rien pour gagner à sa cause les évêques lombards, et descend lui-même en Italie. Mais il s'aperçoit bien vite que les Italiens ne veulent un prince français que pour en faire leur prisonnier; il renonce lestement à ses illusions et reprend le chemin de la France, heureux de se tirer de ce guêpier.

GUILLAUME VIII OU GUI-GEOFFROI.

Des historiens l'appellent « Guillaume le Grand »; peut-être ferait-on mieux de réserver cet honneur à son second fils, Guillaume VIII ou Gui-Geoffroi (1058-1086), politique avisé et fin, soldat de premier ordre et conquérant toujours heureux. Celui-ci a peut-être moins protégé les lettrés et les moines, mais il a mieux réussi à consolider et à développer la seigneurie dont il était le chef. A l'intérieur de son fief, il sut se faire respecter des vassaux. La vengeance effroyable qu'il tira de la révolte de Luçon montra combien il était dangereux de vouloir échapper à son joug. En 1060, il assiège le seigneur de Lusignan, qui est tué en défendant sa forteresse. En 1082, il bloque le vicomte de Limoges, Adémar III, dans sa ville, et le force à assister, impuissant, à l'incendie de ses maisons et de ses églises. La décadence momentanée de la puissance angevine lui permet de venger les défaites de l'Aquitaine et de chasser définitivement les comtes d'Anjou de la Saintonge. Il ose même prendre l'offensive contre les successeurs de Geoffroi-Martel et brûle le château de Saumur (1069) Dix ans après, provoqué par une attaque du comte de Toulouse, il entre dans le Languedoc et, s'il faut en croire un témoin unique, s'empare de Toulouse pour la rendre bientôt à l'ennemi qu'il a vaincu. Enfin, dès le milieu du XIe siècle, il effectuait la plus importante de toutes ses annexions, celle du duché de Gascogne, qui ajoutait Bordeaux à Poitiers et reculait l'Aquitaine jusqu'aux Pyrénées.

LES DUCS GASCONS.

Les chefs du peuple gascon, presque tous appelés Sanche, Garcie ou Guilhem, descendaient d'un Garcia Sanche qui apparaît

en 904 et dont l'origine n'est pas établie. Il n'y a pas de princes féodaux plus mal connus. Leur race s'est éteinte en 1032 et, avant la fin du XIe siècle, les chroniques de la France du Sud-Ouest, très peu nombreuses, sont d'une sécheresse désespérante. Il est visible seulement que les intérêts et les plaisirs de ces ducs les entraînent beaucoup moins vers la Garonne que du côté des Pyrénées et de l'Espagne. Le dernier, Sanche-Guilhem, ne semble pas se douter que son duché soit un fief du royaume capétien. Vrai prince espagnol, il est l'hôte assidu du roi de Navarre, Sanche le Grand, signe ses diplômes et se bat avec lui contre les Sarrasins. A peine l'indication de l'année du règne d'un Capétien vient-elle rappeler, de temps à autre, que les ducs gascons appartiennent à la grande féodalité française. Eux-mêmes ont bien raison d'appeler leur duché « un royaume. » Leurs rapports avec l'Espagne étaient si étroits que les mariages et les successions auraient pu, tout aussi bien, amener l'annexion de la Gascogne aux royaumes de Navarre ou d'Aragon. Le hasard voulut que la sœur du dernier duc, mort sans enfants, fût une princesse de la maison de Poitiers. Les ducs d'Aquitaine revendiquèrent donc l'héritage et luttèrent victorieusement, pour la garder, contre les collatéraux gascons. L'un de ces derniers, Bernard II, comte d'Armagnac, fut définitivement dépouillé par le conquérant Gui-Geoffroi (1070).

CONQUÊTE DE LA GASCOGNE PAR GUI-GEOFFROI.

L'Aquitaine englobe dès lors un territoire équivalent à peu près au tiers de la France d'aujourd'hui. C'est son duc qui est le vrai roi de France. Le pape Grégoire VII s'adresse à lui, lorsqu'il songe à lancer, en Orient, pour secourir l'empire byzantin menacé par les hordes turques, une partie des forces militaires de la chrétienté latine. Ce grand projet ne fut pas exécuté, mais le duc d'Aquitaine fit de lui-même la guerre sainte en Espagne, où il se rendit célèbre par la prise de Barbastro.

Gui-Geoffroi a voulu être enseveli, sous l'habit monastique, dans la grande basilique de Montierneuf de Poitiers, qu'il avait fondée. Une croix, des lambeaux de vêtements et de brodequins, un squelette fortement constitué et d'une belle taille, voilà ce que retrouvèrent, en 1822, ceux qui mirent au jour l'intérieur du sarcophage en pierre où le duc d'Aquitaine reposait depuis plus de sept cents ans.

XI. — LES COMTES DE TOULOUSE ET DE BARCELONE[1]

DOMINANT de la Loire aux Pyrénées et de l'Allier à l'Océan, la dynastie de Poitiers semblait avoir peu de chose à faire pour reconstituer l'ancien royaume aquitain. Il ne lui restait qu'à prendre le Languedoc. Mais Toulouse fut irréductible et le Midi continua d'être partagé.

LES COMTES TOULOUSAINS.

Nous n'avons rien à dire des comtes toulousains du XIe siècle, ceux qui ont vécu avant la croisade : ils passent devant l'histoire, ombres incolores et sans relief, avec le seul mérite d'avoir conservé leur fief et de s'y être perpétués. Les prédécesseurs de Raimond de Saint-Gilles, Guillaume Taillefer III (951-1037), Pons (1037-1061) et Guillaume IV (1061-1093) ne sont connus que par des actes de donation. Obligés de laisser le titre de duc d'Aquitaine aux comtes de Poitiers, les chefs féodaux du Languedoc se dédommagent en s'intitulant marquis de Gothie, puis, quand ce terme fut tombé en désuétude, ducs de Narbonne et comtes palatins. Qualifications bien pompeuses pour un pouvoir aussi limité.

Le seul progrès de la maison de Toulouse, au XIe siècle, fut l'annexion d'une partie de la Provence (1037). Arrêtée à l'Ouest et au Nord par la puissance des ducs d'Aquitaine, elle ne pouvait rien conquérir en pays français. Il lui fallut s'étendre au delà du Rhône, dans le royaume d'Arles, aux dépens de l'empire germanique. Mais les Toulousains ne tirèrent pas de cet agrandissement tout le profit qui leur en revenait. Leur dynastie observait avec trop de rigueur la loi du partage de la terre entre les héritiers mâles. Le fief était habituellement divisé. A l'aîné, le Toulousain et le Haut-Languedoc; au cadet, le Rouergue, le Bas-Languedoc et la Provence. Encore eurent-ils la mauvaise chance de rencontrer, dans ce dernier pays, les prétentions rivales du souverain de la Catalogne et du Roussillon.

LA MAISON DE BARCELONE.

Les maîtres de la marche d'Espagne et de la Septimanie, les Borrell et les Ramon-Bérenguer, disputaient même à ceux de Toulouse la suprématie générale sur le Languedoc. Au début du XIIe siècle, le mariage de l'un d'entre eux, Ramon-Bérenguer III, avec Douce, héritière par son père d'une partie du Gévaudan et du Rouergue, et par sa mère du comté de Provence, rendra le conflit permanent. Ils

1. OUVRAGES A CONSULTER. Vaissète, *Hist. générale de Languedoc*, éd. Privat, 1872-1892 : voir, au t. XII, la note de A. Molinier, *Généalogie de la maison de Toulouse depuis Eude jusqu'à l'avènement de Guillaume IV et de Raimond de St-Gilles*. Bofarull, *Los condes de Barcelona vindicados*, 1836 (2 v. 8°), et l'Introduction de M. de Tourtoulon, *Jaime Ier le Conquérant, roi d'Aragon*, 1867.

avaient l'ambition de reconstituer la Gothie, et, plus encore, de créer une monarchie franco-espagnole, maîtresse de la Méditerranée occidentale. Dans ce duel entre Toulouse et Barcelone, il semblait que l'avantage fût aux Catalans, fortement trempés par leur croisade continue contre les Sarrasins d'Espagne et enrichis par le commerce de leurs ports. Le comte de Barcelone, Ramon-Bérenguer Ier (1035-1076), qui acheta, en 1070, la suzeraineté des comtés de Carcassonne et de Razès, est appelé dans ses chartes : « très pieux et sérénissime Auguste, glorieux comte et marquis, champion et rempart du peuple chrétien, prince de Barcelone. » Ces titres sonores sont déjà « choses d'Espagne, » mais celui qui les portait songeait surtout à s'agrandir en France, du côté de Narbonne et de Montpellier.

Par malheur, les comtes de Barcelone trouvaient, dans la constitution intérieure de leur État, des difficultés qui en ralentirent le progrès. La région des Pyrénées orientales fut l'un des points de l'Europe où le régime féodal avait pris racine avec le plus de vigueur et fonctionnait avec le plus de régularité, cause permanente de gêne et d'embarras pour le haut suzerain. D'autre part, la lignée des comtes souffrait, plus que d'autres dynasties, de l'absence d'une loi de succession assurant la transmission héréditaire et intégrale de la baronnie par ordre de primogéniture. Elle restait fidèle au principe du partage territorial entre frères, ou de l'exercice du pouvoir par indivis, source de querelles intestines et de tragédies parfois sanglantes. A la mort de Ramon-Bérenguer Ier, qui laissait le gouvernement de ses États à ses deux fils Ramon-Bérenguer II et Bérenguer-Ramon II, cette difficile question fut tranchée par un meurtre. Un des deux frères fut tué par l'autre. En 1131, on revint au partage. L'aîné des fils eut le comté de Barcelone et les possessions anciennes de la famille; le cadet, les acquisitions nouvelles en Languedoc et en Provence. Le hasard des successions devait faire qu'au XIIe siècle l'unité de la domination catalane fût rétablie plusieurs fois au profit de la branche aînée. A diverses reprises, les comtes de Barcelone s'obstinèrent à la briser, en donnant le même apanage à la branche cadette. Ce vice organique retarda le développement naturel d'une des seigneuries les plus vigoureuses que comptât la France féodale. Il n'empêcha pas cependant les brillantes destinées que l'avenir lui réservait. Mais quand elles vinrent à s'accomplir, le comté de Barcelone, changeant de patrie, définitivement orienté vers l'Espagne, avait cessé d'être français.

LA FRANCE SEIGNEURIALE.

Les dominations féodales dont nous venons d'esquisser l'histoire constituent, par leur ensemble, le « Royaume des Français », *Regnum*

ou *Patria Francorum*, cadre encore indécis et mobile où apparaît, en fragments et sous une forme mal déterminée, ce qui deviendra plus tard la « nation française. » Les hommes du XIe siècle ne se sentent pas solidaires. De la communauté des intérêts et des destinées, ils n'ont qu'une idée vague dans la France du Nord; plus vague encore, au sud de la Loire; et les habitants des régions extrêmes, de la Bretagne celtique ou de la Gascogne, ne l'ont à aucun degré. Ils ne connaissent et ne comprennent encore que des « patries locales, » celles qui correspondent aux divisions naturelles tracées par les accidents physiques, les dialectes et les races. Les éléments du corps national existent : ce corps lui-même n'est pas formé.

Les limites extérieures de la France seigneuriale n'ont aucune stabilité, le régime féodal ne tenant compte ni des frontières naturelles ni des affinités ethniques et linguistiques. A regarder de près la limite orientale du royaume capétien, on s'aperçoit que ni la Meuse, ni la Saône, ni le Rhône, ni les Cévennes ne séparent exactement le royaume de l'empire. La frontière chevauche capricieusement sur les deux pays de manière à laisser, par exemple, le Velai français s'enfoncer, comme un coin, en terre impériale, tandis que le Forez et le Vivarais ne se trouvent plus en terre française. Grâce aux alliances et aux mariages qui mettaient tous les jours en rapports intimes le baronnage du Languedoc et de la Gascogne avec celui de la Catalogne, de l'Aragon et de la Navarre, nombre de fiefs français débordent sur le versant espagnol et réciproquement, si bien que le fameux mot « il n'y a plus de Pyrénées » a été plus vrai du Moyen âge qu'il ne le fut jamais des temps modernes. Par surcroît, les circonscriptions religieuses viennent compliquer des irrégularités déjà sans nombre. L'Église, puissance européenne, n'ayant aucun souci des frontières physiques et politiques, étend indifféremment aux régions les plus distinctes le ressort de ses évêchés et de ses provinces archiépiscopales. Tandis que l'archevêché de Reims se prolonge en Lorraine et dispute la primatie à Trèves, le métropolitain de Narbonne prétend remplir sa fonction jusqu'à Tarragone et celui d'Auch jusqu'à Pampelune.

A l'intérieur, le territoire, soumis, deux siècles auparavant, à une puissance unique, s'est rempli de principautés autonomes et de dynasties héréditaires. Tous ces groupes seigneuriaux apparaissent encore à l'état flottant. Leur centre est mal fixé et leurs frontières se déplacent souvent au hasard des successions et des mariages, au gré de l'humeur conquérante des hauts barons. Ce ne sont que des embryons d'États, dépourvus d'organisation et de consistance. A part quelques rares exceptions, les ducs et les comtes du XIe siècle ne savent pas

encore concentrer leurs pouvoirs, agglomérer avec méthode terres et châteaux autour de leur patrimoine, imposer l'ordre et la paix à leur vasselage. Batailleurs insouciants et avides, ils vivent, au jour le jour, du produit de leurs terres ou de leurs rapines. Ils payent les chevaliers qui les servent, en leur donnant des villages pris aux abbayes sujettes ou aliénées de leur propre domaine. Souverains sans administration, sans finances, sans police, ils punissent avec barbarie, quand ils sont en force, les désobéissances de leurs feudataires et de leurs sujets, mais ne songent pas aux mesures qui pourraient prévenir le mécontentement et le désordre. Rarement ils obéissent à une idée politique : leur seul objectif est d'empiéter sur le fief d'autrui et d'accumuler des domaines qu'ils sont incapables de gouverner. Quand la terre à prendre manque autour d'eux, ils s'expatrient et vont au loin chercher, aux dépens de l'étranger ou de l'infidèle, le butin et les aventures que la France ne leur fournit plus.

CHAPITRE III

LA NOBLESSE FRANÇAISE HORS DE FRANCE

I. LE MONDE FÉODAL EN MOUVEMENT. LES PÈLERINAGES. — II. LES CHEVALIERS FRANÇAIS EN ESPAGNE. — III. LES NORMANDS EN ITALIE. — IV. GUILLAUME LE BATARD ET LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE.

I. — LE MONDE FÉODAL EN MOUVEMENT. LES PÈLERINAGES[1]

MOBILITÉ DE LA SOCIÉTÉ FÉODALE.

LA Féodalité semblait être, par essence, un régime d'isolement qui rivait le noble à son donjon et le paysan à sa glèbe. La rareté et le mauvais état des routes, les périls variés qui attendaient le voyageur à chaque pas, l'ignorance de ce qui dépassait l'horizon immédiat du château, du canton ou de la province, tout semblait dissuader l'homme du Moyen âge de quitter le pays natal et de s'aventurer au loin. Et pourtant, la France du XIe siècle a été le théâtre d'une circulation continue, générale, intense au delà de ce qu'on peut imaginer. Cette société, qu'on croyait figée dans ses cadres, apparaît toujours en mouvement.

LE PEUPLE.

La classe populaire, elle-même, malgré le manque de ressources et la dureté de la loi féodale, ne tient pas en place. La campagne, on l'a vu, avait ses défricheurs nomades, les hôtes, et les villes avaient leurs marchands, qui sillonnaient de leurs bateaux les rivières françaises, allaient au loin, par terre ou par mer, placer ou échanger leurs produits. Bien avant le XIe siècle, les négociants de Normandie affluaient en Angleterre, ceux de Flandre et de Lorraine fréquentaient les marchés allemands, italiens et espagnols. En droit, les vilains devaient rester emprisonnés dans la seigneurie qui les exploitait. En fait, la

1. OUVRAGES A CONSULTER. Lalanne, *Des pèlerinages en Terre-Sainte avant les croisades*, dans Bibl. de l'École des Chartes, 1845. Roehricht, *Die Pilgerfahrten nach dem Heiligen Lande vor den Kreuzzügen*, 1875.

situation rigoureuse ou intolérable dont ils souffraient amenait chaque jour des désertions, des émigrations isolées ou collectives. Paysans et artisans couraient, de province en province, peupler les lieux d'asile, les villes neuves, appâts semés devant la misère ambulante. Les frontières des fiefs n'étaient pas une barrière infranchissable. Les serfs se remuaient illégalement, mais ils se remuaient

LES CLERCS.

Les clercs sont toujours en route, tenus de se rendre aux différents synodes que l'Église réunit à tous les degrés de la hiérarchie. La loi ecclésiastique contraint le simple prêtre à aller trouver son supérieur pour faire acte d'obéissance et recevoir ses instructions ; le supérieur, à visiter les églises de son ressort pour y exercer le droit de correction et de contrôle. Les relations de plus en plus fréquentes du haut clergé avec la cour de Rome tendent à ériger en coutume obligatoire, pour les évêques, la visite *ad limina Petri*. Les voyages à Rome ne se compteront plus quand le Pape sera devenu le juge son verain des procès ecclésiastiques. On se demande comment des milliers de clercs et de moines pouvaient supporter, chaque année, les dangereuses fatigues de la traversée des Alpes et du séjour en Italie. D'autres nécessités professionnelles s'imposent aux membres du clergé. Ceux qui sont intelligents et ambitieux se rendent aux écoles monastiques et épiscopales où se distribue le haut enseignement. Qui veut parvenir doit aller suivre les leçons des maîtres à Orléans, à Paris, à Angers, à Reims, au Bec, à Poitiers, à Cluni. Sur tous les grands chemins, c'est la chevauchée des étudiants.

LES NOBLES.

Pour les nobles, la vassalité exige de fréquents voyages, en temps de paix ou de guerre, à la cour du suzerain. L'abstention du feudataire étant un symptôme d'hostilité, il faut qu'il se montre en personne. Ce n'est que dans une période tardive du Moyen âge que l'usage des procurations sera toléré. Plus le suzerain occupe un rang élevé dans la hiérarchie, plus grand est le nombre de ceux qui viennent, même de très loin, s'acquitter du devoir vassalique. Aux déplacements réguliers et légaux s'ajoutent, pour nos chevaliers et nos barons, ceux qu'entraînent leurs goûts belliqueux. La guerre, nous le savons, est en permanence dans les fiefs. Au printemps et en été surtout, les routes fourmillent de cavaliers qui se rendent à l'ost de leur seigneur ou en reviennent : vassaux en service, compagnons d'armes, liés par l'affection ou la reconnaissance à un chef de bande, mercenaires et aventuriers de profession. Mais les guerres féodales ont d'autres conséquences : des confiscations, des expulsions, des exils temporaires ou indéfinis. Un baron victorieux force ses ennemis les plus acharnés à quitter la provine pour aller vivre dans le fief voisin ou à l'étranger. Chaque seigneurie a son groupe d'exilés, réfugiés au

loin, guettant le moment favorable pour reparaître et prendre leur revanche.

La paix n'est pas moins que la guerre une cause active de déplacements. Les instincts batailleurs des nobles, entravés par les institutions de paix, les évêques et les conciles, doivent trouver quelque part leur aliment. Ne pouvant guerroyer au-dedans du fief, les chevaliers vont se battre au dehors. La sévérité policière de certains chefs d'États féodaux produit sûrement le même effet. Ceux de leurs sujets qui veulent, à toute force, faire du butin et donner des coups de lance, courent se satisfaire hors de leur province, ou même hors de France, aux dépens de l'étranger. Et quand l'étranger est un païen ou un musulman, l'expédition guerrière se colore d'une teinte d'œuvre pieuse. Quel autre idéal un soldat peut-il rêver?

L'ÉMIGRATION NORMANDE.

De tous nos groupes féodaux la Normandie fut celui où se manifesta, parmi les nobles, le plus fort courant d'émigration. Le XIe siècle en vit sortir, à flots pressés, un intarissable torrent d'aventuriers et de pillards sans scrupules. Issue des anciens pirates scandinaves, cette race avait dans le sang l'amour du grand air et des fructueux voyages. En outre, le duché normand était le fief le plus durement gouverné, celui où la puissance du haut suzerain laissait le moins de place aux désordres. Trop contenus chez eux, les Normands allaient partout tenter la fortune. Le terrible duc, Guillaume le Conquérant, parle ainsi d'un de ses nobles : « J'ai enlevé à Baudri, fils de Nicolas, toutes ses terres, pour le punir d'avoir follement quitté mon service, et, sans ma permission, passé en Espagne. Je les lui rends maintenant, pour l'amour de Dieu. Je ne crois pas qu'on puisse trouver, sous les armes, un meilleur chevalier : mais il est inconstant, prodigue, et il court, errant, dans diverses contrées. » Voilà bien l'humeur du Normand à qui la Normandie ne suffit pas. Mais comment rester sous la main de ce duc qui empêche ses vassaux de piller les campagnes et de s'agrandir aux dépens des églises ou du voisin? Quand Guillaume mourut, plusieurs de ses feudataires qu'il avait déshérités se trouvaient à Rome et jusque dans le sud de l'Italie. La légende affirme qu'ils furent avertis de sa mort le jour même où il trépassa.

Cette noblesse française, et celle de la Normandie plus que toute autre, était victime de sa propre fécondité : résultat de la facilité des répudiations autant que de la vigueur de la race. A chaque page des chroniques, il est question de châtelains, de barons, de hauts seigneurs qui ont huit, dix, douze enfants mâles et plus encore. Les filles n'entrent pas en compte. Le Normand Tancrède de Hauteville, le père des conquérants de l'Italie, se maria deux fois : il eut cinq

fils de sa première femme, sept de la seconde. Comment donner des terres à tous ces garçons? Il n'était pas toujours possible de s'en débarrasser, en les tonsurant, pour les cloîtrer dans un chapitre ou un abbaye. Si le patrimoine est insignifiant ou médiocre, il faut que les cadets se fassent leur place au soleil et cherchent à l'étranger le vaste domaine que l'épée seule leur fournira.

LES PÈLERINAGES

L'idée religieuse pousse aussi cette société hors de chez elle. La plupart des gens qui voyagent portent le costume et les insignes du pèlerin. Le pèlerinage, effet du culte des saints et de la vénération des reliques, est une partie importante de la religion du Moyen âge La France et les pays voisins abondent en sanctuaires qui attirent la foule. Pour ne parler que des tombeaux de premier ordre, le Français du XIe siècle trouvait, chez lui, Saint-Martin de Tours, le Mont Saint-Michel, Notre-Dame de Vézelai, Saint-Martial de Limoges, Notre-Dame du Pui, Rocamadour, Sainte-Foix de Conques, Saint-Sernin de Toulouse. Hors de chez lui, il allait à Saint-Jacques de Compostelle, à Rome, au Mont Cassin, à Saint-Michel du Gargano. Au delà encore, le plus lointain, le plus périlleux, mais le plus méritoire des pèlerinages, l'entraînait à Jérusalem, au Saint-Sépulcre, le rêve des gens hardis ou des criminels de haute marque! Institution régulière, organisée, le pèlerinage répond alors à un véritable besoin social. Le peu de grandes routes qu'on se donne la peine d'entretenir conduisent aux tombeaux les plus renommés. Les hôpitaux fondés le long de ces routes, pour les pèlerins, les pauvres et les malades, sont les seules maisons où le voyageur puisse trouver abri.

LES RELIQUES.

Les vrais dévots visitent les sanctuaires parce que le pèlerinage est une garantie de salut, et que, plus on va loin, plus le bénéfice spirituel s'accroît. Les saints et les reliques ont d'ailleurs leur hiérarchie comme les puissances terrestres. Heureux ceux qui peuvent vénérer les os d'un apôtre, d'un de ces êtres privilégiés qui furent en contact avec le Christ; plus heureux encore ceux qui prient au tombeau même de Jésus, devant les lieux témoins de sa passion! Les pieux voyageurs partent souvent avec l'intention, avouée ou secrète, de rapporter chez eux un fragment de ces reliques qu'ils vont chercher si loin, avec tant de peines. Nombreuses sont les histoires de clercs ou de religieux qui abandonnent leur église ou leur abbaye pour chevaucher en quête de reliques. Les établissements qui possèdent ces saints ossements les gardent d'ordinaire avec un soin jaloux : mais des nécessités cruelles les obligent parfois à s'en défaire. Les reliques se vendent. Celui qui ne peut les acheter trouve encore le moyen de s'en procurer par la fraude. Le vol des reliques est un fait assez commun, que l'opinion excuse, en faveur du motif. Le Clergé n'est

pas seul à vouloir conquérir, coûte que coûte, un os, une dent, un cheveu d'un saint ou d'un martyr en renom. Les barons qui ont fondé un monastère, une église, tiennent à donner à leur création toute sa valeur en y plaçant une bonne relique. Témoin ce chevalier normand, Guillaume Pantoul, dont nous parle Orderic Vital, qui s'en alla jusqu'à Bari, et, « secondé par la protection divine, » eut le bonheur de rapporter à son église une dent de saint Nicolas et deux fragments arrachés subrepticement à son tombeau de marbre.

LES PÉNITENTS.

Aux dévots se joignent les pécheurs qui visitent les sanctuaires pour accomplir une pénitence spontanée ou ordonnée par l'Église. Nombre de clercs et surtout de nobles vont ainsi, au loin, se mettre en règle avec Dieu et gagner la paix de la conscience. Les hauts barons, puissants pour le mal, expient les injustices et les cruautés de la guerre : paysans égorgés, cloîtres violés, églises livrées au feu, excommunications dédaignées, sans compter les forfaits d'un caractère privé, adultère ou meurtre. On peut juger de la gravité du crime par l'éloignement du lieu où se rend le pèlerin.

LES MALADES.

Des milliers de malades vont demander aux sanctuaires leur guérison. La grande utilité de la Vierge, du saint et de la relique, c'est de faire des miracles : et, à cette époque de foi profonde, les miracles ne se comptent plus. On écrit déjà des *libri miraculorum*, journaux édifiants où sont consignées, dans le plus minutieux détail, les cures merveilleuses opérées dans les sanctuaires. Le médecin, le *physicus*, clerc ou juif, est chose rare : avoir un médecin attaché à sa maison est un luxe de premier ordre que seuls les rois, les princes, les évêques, les grandes abbayes peuvent se donner. Du reste, la médecine de ce temps, pur empirisme, n'inspirait qu'une confiance médiocre. Les saints guérissaient plus sûrement.

MARCHANDS ET AVENTURIERS.

Reste la légion des faux pèlerins ou, du moins, des voyageurs pour qui le pèlerinage est un prétexte, qui mettent au second plan l'avantage spirituel et cherchent, en réalité, autre chose que la joie de toucher une relique. Beaucoup d'entre eux, simples marchands, sont heureux de faire leur profit en ce monde, tout en préparant leur place dans l'autre. Les lieux de pèlerinage fréquentés, marchés nationaux ou internationaux, ont une haute importance commerciale. Le pèlerin étant une personne sacrée, pour qui l'hospitalité s'impose et que l'on dispense de tout péage, rien de plus avantageux que d'abuser du nom et du costume. Aux marchands se mêlent les aventuriers de petite et de haute noblesse, enragés de bataille, bien décidés à saisir les occasions qui s'offriront sur la route de donner de bons coups d'épée et de ramasser proies de toute espèce. Pour ceux-là, le pèlerinage, pieusement commencé, finit souvent de façon profane.

Si Dieu et les circonstances le permettent, ces pèlerins deviennent conquérants, fondateurs d'empires, personnages historiques de premier ordre. La piété, même intéressée, obtient toujours sa récompense.

Le pèlerinage du Saint-Sépulcre, qui mènera à la croisade, avait une importance spéciale. Depuis la fin de l'empire romain, les Occidentaux n'avaient pas cessé d'être préoccupés de la Terre-Sainte. Ceux qui ne pouvaient sortir de chez eux envoyaient de l'argent à la colonie chrétienne de Jérusalem. Ceux qui se sentaient la force et le courage d'aller jusqu'au tombeau du Christ, faisaient leur testament et partaient, sans aucune certitude de retour. Les visiteurs de la Syrie ne firent jamais défaut. Du IXe au XIe siècle, on les vit passer sans interruption, par troupes de plus en plus compactes; et non pas seulement la foule anonyme, mais les pénitents les plus illustres, chefs d'États, entourés de leurs chevaliers. Quand ils avaient la chance de revoir la terre natale, ils s'y retrouvaient avec un singulier prestige, grandis dans l'admiration publique.

LE PÈLERINAGE A JÉRUSALEM.

La fréquence de ces expéditions prouve que la conquête musulmane ne rendit pas l'accès de Jérusalem et du Sépulcre si difficile et que les tracasseries des gardiens de la ville sainte n'eurent pas toujours le caractère intolérable qu'on leur attribue. Les mauvais traitements que subissaient les pèlerins étaient, le plus souvent, le fait des nomades du désert, grands détrousseurs de caravanes au Moyen âge, comme aujourd'hui. Tout change, excepté les mœurs des Bédouins. Les chroniqueurs d'Occident ne pouvaient guère distinguer ces pillards des autorités égyptiennes. D'ailleurs, si Jérusalem dépendit politiquement des chefs de l'islamisme, elle resta placée sous le protectorat d'une grande puissance d'Europe. Exercé d'abord par Charlemagne et ses successeurs, le patronage des lieux saints retomba aux mains des empereurs grecs. Au commencement du XIe siècle, le Saint-Sépulcre, détruit sur l'ordre d'un khalife à demi aliéné, avait été reconstruit presque aussitôt, aux frais et par les soins de « l'autocrator » Constantin IX Monomaque. Grâce à ce protectorat et à la tolérance des Arabes, les chrétiens résidant à Jérusalem, bien enfermés dans un quartier spécial ceint de solides murailles, soutenus par les dons qui affluaient sans cesse de France et d'Italie, jouissaient d'une tranquillité relative. Les documents attestent la prospérité et la richesse de leurs églises et de leurs hôpitaux. Pourquoi les chrétiens voyageurs auraient-ils rencontré plus d'hostilité? La conversion du roi de Hongrie, saint Étienne, facilita encore les relations avec la Terre-Sainte en ouvrant aux pèlerins la route du Danube, « la plus sûre qu on put trouver, » dit Raoul Glaber. Le même chroniqueur affirme que, dès lors, « une multitude innombrable, non

seulement de nobles, mais de gens du peuple, » s'écoula sur Jérusalem.

L'invasion des Turks Seldjoukides, qui changea si profondément l'état de la Syrie et la condition des fidèles du Saint-Sépulcre, devait refroidir cet enthousiasme, faire succéder la persécution à la tolérance, et attirer sur l'islamisme l'immense colère du monde chrétien.

II. — LES CHEVALIERS FRANÇAIS EN ESPAGNE[1]

LES déplacements de nos chevaliers du XIe siècle ont abouti à des expéditions guerrières, à des conquêtes, à des fondations d'États, qui furent le prélude de l'exode grandiose de la croisade. Le torrent féodal inondera l'Asie, mais après s'être déjà déversé sur l'Espagne, sur l'Italie, sur le royaume insulaire des Anglo-Saxons.

ATTRAIT DE L'ESPAGNE.

Indépendamment du vif attrait que les pays du Midi ont toujours exercé sur les gens du Nord, il y avait d'excellentes raisons pour que l'instinct de pillage et de conquête se donnât libre carrière au delà des Pyrénées. Enlever la terre chrétienne aux musulmans qui la souillaient, être agréable au ciel en massacrant les ennemis de la foi, voir toutes les violences de la guerre justifiées et bénies d'avance par l'Église, quel profit pour le noble français! Il n'attendit pas le concile de Clermont pour être convaincu que la guerre faite aux infidèles était sainte et que le soldat mort dans ces combats s'en allait droit au Paradis. Menacée par les Sarrasins qui pillaient l'Italie et terrifiaient Rome, la papauté travaillait, depuis longtemps, à propager cette idée. Des papes de l'ère carolingienne, comme Léon IV et Jean VIII, adressaient déjà de fréquents appels aux populations de la France et de l'Allemagne. « Ceux qui succombent pour la défense de la sainte Église de Dieu, » écrivait Jean VIII aux évêques du roi Louis le Bègue, « obtiennent l'indulgence pour leurs péchés et le repos de la vie éternelle. »

Les ravages quotidiens des musulmans barbaresques, siciliens ou sardes sur les côtes du Languedoc, de la Provence et de l'Italie; l'audace avec laquelle ils se jetaient sur les Alpes pour en occuper les passages et rançonner les pèlerins qui se rendaient à Rome; l'existence précaire des royaumes chrétiens d'Espagne et les obstacles

1. OUVRAGES A CONSULTER. Lembke-Schaefer, *Histoire d'Espagne*, t. III, et le premier vol. de la continuation de Schirrmacher, 1890. E. Petit, *Croisades bourguignonnes contre les Sarrasins d'Espagne, au XIe siècle*, dans la Revue historique, 1886, t. XXX. Dozy, *Recherches sur l'histoire et la littérature de l'Espagne pendant le Moyen âge*, 1881, et *Hist. des musulmans d'Espagne jusqu'à la conquête de l'Andalousie par les Almoravides*, 1861.

permanents que les Sarrasins de ce pays opposaient au pèlerinage de Saint-Jacques : tous ces faits ont profondément ému les chrétiens du Xe et du XIe siècles. Ils avaient les yeux fixés sur l'Afrique, sur l'Espagne, sur la Sicile plus souvent que sur la Syrie. Aussi les prédécesseurs d'Urbain II n'ont-ils rien négligé pour faire affluer en terre espagnole les forces militaires de la Féodalité. Barons et chevaliers venus de France s'y portaient avec d'autant plus d'ardeur que, arrivés dans la péninsule, ils trouvaient la voie préparée et d'excellents points d'appui dans les principautés chrétiennes de Castille, de Navarre et de Catalogne, où leurs frères d'armes les attendaient.

EXPÉDITIONS DU XIe SIECLE.

La plus ancienne expédition (1018) fut dirigée par un Normand, Roger de Toéni, seigneur de Conches. Ici, comme presque partout les aventuriers de Normandie ont pris l'initiative et fourni l'appoint le plus important. Il n'est pas d'armée féodale, sortie de Bourgogne ou d'Aquitaine, qui ne compte dans ses rangs une troupe normande. Mais toutes les provinces françaises ont collaboré à la délivrance de l'Espagne. En 1063, l'Aquitain Gui-Geoffroi franchit les Pyrénées avec une suite nombreuse, assiège l'infidèle dans Barbastro et prend la ville. Après avoir mis toute la région à feu et à sang, il repasse les monts, traînant un immense butin et des troupeaux d'esclaves. En 1073, un Champenois, Eble II, comte de Rouci, mène à son tour, contre les Sarrasins d'Espagne, une « armée vraiment royale, » dit l'historien Suger. L'expédition avait été préparée par les soins des papes Alexandre II et Grégoire VII. Dans une lettre adressée « à tous les princes qui voudraient porter la guerre en Espagne, » Grégoire a fait connaître le traité conclu entre la cour de Rome et le comte de Rouci. Étrange convention, qui nous montre la Papauté moins soucieuse d'assurer le triomphe de la foi que le succès de ses prétentions propres sur la terre espagnole, tributaire et vassale de l'apôtre Pierre! Eble II et ses compagnons sont tenus de faire hommage au Saint-Siège des territoires qu'ils pourraient conquérir et de lui payer un cens annuel. S'il en est qui refusent de s'engager, non seulement l'Église romaine ne les aidera pas, mais elle contrariera leur entreprise. Grégoire le dit avec une netteté qui ne laisse aucun doute : « Il aimerait mieux que les terres qui appartiennent à l'Église universelle continuent à être détenues par les infidèles que de les voir occupées par des chrétiens dans des conditions défavorables au salut de leur âme. »

Ces auxiliaires de France ont leur bonne part dans les victoires remportées par les Espagnols. Ils n'hésitent pas à s'enfoncer parfois jusque dans l'Andalousie, au cœur même de la domination arabe, et donnent leur vie quand il le faut. Aussi cupides que braves, ils ne

s'astreignent pas toujours à combattre dans des armées chrétiennes. Ils s'immiscent volontiers dans les querelles des émirs musulmans, servent celui-ci contre celui-là et mettent leur épée aux enchères. Ils font sans remords leur métier de condottieri, car, même dans ces conditions, ils se battent toujours contre les ennemis du Christ. Rien de plus curieux que l'attitude de ces barons étrangers, subitement transportés dans un milieu si différent de leur pays d'origine. Établis en terre musulmane, ils prennent avec facilité les habitudes et la façon de vivre de ceux qu'ils sont venus déposséder.

UN BARON FRANÇAIS A BARBASTRO.

Le chroniqueur Ibn-Haiyân a raconté l'histoire d'un comte de l'armée d'Aquitaine qui, après la prise de Barbastro, resta dans la ville pour la défendre contre un retour offensif des infidèles. Ce Français s'est installé dans la maison de l'ancien gouverneur musulman : il a revêtu ses habits et passe ses journées, couché sur le sofa où se tenait l'autre, entouré de ses plus belles captives, devenues ses femmes. Aux visiteurs qu'il reçoit, il montre avec orgueil sa part de butin, des sacs remplis d'or et d'argent, des balles de soie et de brocart. Un riche marchand juif est venu négocier avec lui. Pour lui faire honneur, le comte appelle une des jeunes filles qui se tenaient à distance et lui dit « en écorchant l'arabe » : Prends ton luth et chante à notre hôte quelques-uns de tes airs. « Elle prit alors son luth et s'assit pour l'accorder, mais je voyais des larmes rouler sur ses joues (dit le juif qui rapporte le détail de cette entrevue). Ensuite elle se mit à chanter des vers que je ne comprenais pas et que, par conséquent, le chrétien comprenait moins encore. Mais ce qu'il y avait d'étrange, c'est que ce dernier buvait continuellement pendant qu'elle chantait et qu'il montrait une gaîté extrême, comme s'il eût compris ses paroles. Mon étonnement fut sans limites quand je vis l'énorme quantité de femmes et de richesses qui se trouvaient entre les mains de ces gens-là. »

LES BOURGUIGNONS EN ESPAGNE.

Des récits du même genre, colportés dans toutes les provinces de France, enflammaient les imaginations, suscitaient les vocations belliqueuses. La Bourgogne, en particulier, devint, à la fin du XIe siècle, un véritable foyer d'enthousiasme pour la croisade espagnole. Conduits par leur duc Eude Ier ou par ses barons, de 1075 à 1095, les Bourguignons affluaient, presque chaque année, au delà des monts. Non qu'ils fussent plus aventureux que beaucoup d'autres, mais la grande abbaye de Cluni les enrôlait et les lançait contre l'infidèle. Ces moines avaient des rapports très étroits avec les royautés de Castille et de Navarre, qu'ils fournissaient d'auxiliaires français. La guerre faite aux Arabes et le recul progressif de la frontière sarrasine leur valaient de nombreux prieurés et de vastes domaines. En

retour, les chrétiens d'Espagne durent à Cluni, outre les secours de la féodalité bourguignonne, la plupart des institutions religieuses qui les rattachaient à l'Église d'Occident.

Les relations établies entre la Noblesse de France et celles de la péninsule eurent, en politique, des conséquences de haute portée : les alliances matrimoniales conclues par les maisons des ducs et des comtes de Bourgogne avec la famille régnante de Castille; le comté de Portugal constitué en faveur d'un prince bourguignon, Henri; un autre baron de même race, Raimond, appelé à devenir le gendre d'Alphonse VI et la souche d'une nouvelle dynastie de Castille et de Léon. Les Français ne se contentaient pas d'arracher aux Sarrasins une partie de la terre espagnole. Ils s'y taillaient des principautés et infusaient un sang nouveau et vigoureux aux dynasties indigènes qui avaient recours à leur appui.

III. — LES NORMANDS EN ITALIE [1]

LES PÈLERINS DE SALERNE.

A la même époque, les Normands accomplissaient au delà des Alpes, avec plus de succès et d'éclat, une œuvre encore plus difficile. Transportés dans l'Italie du Sud et la Sicile, ils y fondaient, en moins de soixante ans (1016-1073), une domination politique de premier ordre. Le point de départ fut un épisode de l'histoire des pèlerinages et du culte rendu aux saints.

Entre le saint Michel de la fameuse île normande et la basilique du même nom qui, du sommet du Gargano, dominait l'Adriatique, des relations spirituelles existaient au moins depuis le VIIIe siècle. Ici et là, le saint était le même. Beaucoup de Normands visitaient les deux sanctuaires à l'aller ou au retour d'un voyage à Jérusalem. Ainsi fit une poignée de pèlerins qui, revenant de Syrie en 1016, accueillit avec joie les propositions des habitants de Salerne, inquiétés par les Sarrasins. En un tour de main, les Normands eurent mis en fuite les musulmans, peu habitués à d'aussi rudes adversaires. Les Salernitains, émerveillés, auraient voulu que ces pèlerins restassent chez eux, pour continuer de les protéger, mais ceux-ci, « n'ayant agi

1. OUVRAGES A CONSULTER. Von Schack, *Geschichte der Normannen in Sicilien*, 1889. De Heinemann, *Geschichte der Normannen in Unteritalien und Sicilien bis zum Aussterben des normannischen Koenigshauses*, t. I, 1894. Schwartz, *Die Feldzüge Robert Guiscard's gegen das Byzantinische Reich*, 1854. Taffel, *Komnenen und Normannen*, 1870. Heskel, *Die Historia Sicula des Anonymus Vaticanus und des Gaufredus Malaterra*, 1891. Amari, *Storia dei musulmani di Sicilia*, 1885. Delarc, *Les Normands en Italie, depuis les premières invasions jusqu'à l'avènement de Grégoire VII*, 1883. Boito, *Architettura del medio evo in Italia*. Siragusa, *Il regno di Guglielmo Ier in Sicilia*, 1885.

que pour l'amour de Dieu, » refusèrent de rien accepter et s'excusèrent de ne pouvoir se fixer à Salerne. « Alors, dit le chroniqueur Aimé du Mont-Cassin, les bourgeois de cette ville envoyèrent des messagers aux Normands victorieux. Ils leur donnèrent des citrons, des amandes, des noix confites, des manteaux de pourpre, des outils de fer ornés d'or, afin d'inviter leurs compatriotes à s'établir dans un pays qui produisait le lait, le miel et toutes ces belles choses. Revenus en Normandie, les pèlerins rendirent en effet témoignage de ce qu'ils avaient vu. Ils engagèrent les seigneurs normands à venir en Italie. Quelques-uns prirent la résolution et eurent le courage d'y aller à cause des richesses qui s'y trouvaient. »

LES FILS DE TANCRÈDE DE HAUTEVILLE.

Telle fut l'origine modeste de la conquête des deux Siciles. Le mobile religieux disparut vite pour faire place simplement à l'amour de la terre et du pillage. Les Normands, alléchés, se répandirent en Italie par bandes de plus en plus nombreuses, sous la conduite de Raoul de Toéni, puis de Ranulf, enfin des fils de Tancrède de Hauteville, Guillaume Bras-de-Fer, Omfroi et Dreu. Une émigration considérable, régulièrement organisée, ne cessa d'entraîner vers les Alpes un flot d'hommes que la noblesse normande encadrait, mais qui provenait aussi, sans doute, des autres provinces de la France du Nord. Comment expliquer autrement la rapidité de la conquête et l'extension de cette puissance nouvelle, sur tant de points de l'Italie du Sud, dès le milieu du XIe siècle? Dans ce fouillis politique et religieux où se parlaient toutes les langues, où s'agitaient confusément Grecs, Italiens, Sarrasins et Lombards, des étrangers rusés et sans scrupules avaient beau jeu. Les chefs normands exploitèrent avec une merveilleuse habileté les divisions qui mettaient aux prises les principautés, les villes, et les abbés de la Pouille et de la Calabre. Ils se mêlèrent à tous les conflits, excellant à pêcher dans cette eau trouble, et faisant bonne prise à tous coups.

FÉROCITÉ NORMANDE.

Ces chevaliers madrés terrorisaient, d'ailleurs, les Italiens, par leurs impitoyables procédés de combat. Le vol à main armée, le pillage, la destruction systématique des cultures, les raffinements de cruautés exercées sur les personnes, faisaient de ces envahisseurs des êtres malfaisants dont le nom seul jetait l'épouvante. Le pape Léon IX parle d'eux, dans ses lettres, avec un effroi réel : « J'ai vu ce peuple indiscipliné, avec une rage incroyable et une impiété qui dépasse celle des païens, ravager en divers endroits les églises de Dieu, persécuter les chrétiens, parfois même les faire mourir dans des tourments horribles et inconnus jusqu'à eux. Ils n'épargnent ni les enfants, ni les vieillards, ni les femmes, ne distinguent pas le sacré du profane et pillent les églises des saints qu'ils brûlent et rasent

jusqu'au sol. » Un moine de Bénévent s'indigne de leur voir arracher les vignes, mettre le feu aux moissons, transformer en désert ce qu'ils ne peuvent prendre. Témoignages d'ennemis, il est vrai, mais ceux qui sont favorables laissent aussi bien échapper la vérité. « En 1058, la Calabre fut en proie à trois fléaux épouvantables suscités par la colère de Dieu, à cause des péchés des hommes. Le premier était l'épée des Normands qui ne faisait quartier à personne ; les deux autres, la peste et la famine. » Ainsi s'exprime le chroniqueur Gaufredo Malaterra dont le livre, dédié au roi Roger, glorifie la conquête normande.

REPRÉSAILLES ITALIENNES.

Contre ces vainqueurs perfides et féroces les indigènes usaient parfois de représailles ! Des paysans calabrais s'introduisent un jour dans le château de Leucastro, sous prétexte d'y remplir un devoir de fidélité, et massacrent d'un seul coup les soixante Normands qui le gardaient. Ailleurs, les Italiens assassinent, dans une église, un des fils de Tancrède de Hauteville, Dreu. Quand les Normands furent parvenus à mettre la main sur le meurtrier, il lui scièrent tous les membres, et comme il respirait encore, l'enterrèrent vivant. La haine des Italiens s'exaspéra. Tout ce qui portait le nom normand leur devint odieux. Un abbé de Fécamp, venu à Rome, en 1053, et chargé d'une mission par le Saint-Siège, fut arrêté et dévalisé par les habitants de la campagne romaine. Lui-même raconte ses malheurs au pape Léon IX : « Les Italiens sont tellement acharnés contre nous, qu'un Normand ne peut voyager dans ce pays, même pour un pèlerinage, sans qu'il soit assailli, enlevé, dépouillé, roué de coups, jeté aux fers, et souvent emprisonné jusqu'à la mort. »

ROGER ET ROBERT GUISCARD.

On peut juger des mœurs de l'armée conquérante par la conduite de ceux qui la dirigeaient. A Guillaume Bras-de-Fer et à Omfroi succédèrent Roger et son frère Robert Guiscard. Le premier vécut longtemps des vols que commettaient ses hommes, et lui-même, au besoin, donnait l'exemple. A Melfi, il aperçoit, dans la maison où on le loge, des chevaux qui lui font envie : avec l'aide de son écuyer « merveilleusement adroit quand il s'agissait de voler, » il s'empare de ces chevaux pendant la nuit et s'enfuit avec son butin. A Scalea, où il s'est cantonné, guettant les aubaines, on lui apprend que des marchands melfiotes retournent chez eux et vont passer. Il prend aussitôt huit soldats, court sus aux voyageurs, les détrousse, et ne les remet en liberté qu'après rançon.

La princesse byzantine Anne Comnène nous a laissé le portrait de Guiscard. Au physique, un Hercule blond, de teint coloré, modèle de beauté virile, avec de larges épaules et des yeux « lançant des éclairs. » Au moral, un ambitieux d'une extrême finesse. Elle le

montre quittant la Normandie avec cinq cavaliers et trente hommes de pied et venant habiter, en Calabre, le sommet des montagnes et d'inaccessibles cavernes. « Là, à la façon des brigands, il pillait les voyageurs et se procurait ainsi, pour lui et les siens, des armes et des chevaux. » Retranché, en effet, dans les roches de San Marco, ce bandit se jetait sur les passants et organisait de vastes razzias. Aimé du Mont-Cassin énumère soigneusement ses exploits, compte presque les bœufs, les juments, les porcs, les moutons qu'il ramenait le soir dans sa tanière, sans parler des hommes arrêtés, torturés, forcés de se racheter chèrement. Plus tard, Robert Guiscard élargit simplement son procédé. Il acquiert châteaux et villas, fait main-basse sur la Campanie, la Pouille, la Calabre, entre à Tarente et à Reggio (1047-1060). « Il dévorait la terre, » dit le chroniqueur bénédictin.

LES NORMANDS ET LA PAPAUTÉ.

C'est alors que cette puissance normande, si rapidement formée, commença à inquiéter les papes. Léon IX, menacé de perdre Bénévent que revendiquait l'Église romaine, ne se contenta pas d'excommunier ces pillards : il mena contre eux une armée d'Italiens et d'Allemands, et fut complètement battu à Civitate (1053). Jamais vainqueurs ne se trouvèrent plus embarrassés de leur victoire. Les Normands se jetèrent aux pieds de ce pape qu'ils pouvaient emmener captif et implorèrent une pénitence « égale aux péchés qu'ils avaient commis. » Léon IX leur donna sa bénédiction et, en retour, « ils lui promirent de lui être fidèles et de remplacer auprès de lui les soldats qu'il avait perdus. » Le Pape ne se servit pas de ces auxiliaires improvisés : il avait sa défaite sur le cœur, et ne songeait qu'à la réparer, avec l'aide de l'empereur Henri III, lorsque la mort vint le surprendre (1054).

Ses successeurs, inspirés par Hildebrand, comprirent mieux leur intérêt et s'empressèrent de mettre à profit la bonne volonté et la vigueur des troupes normandes. Elles seules pouvaient donner à la papauté la force matérielle qui lui était nécessaire pour affermir son pouvoir temporel et se défendre contre ses ennemis. L'alliance définitive fut conclue à Melfi entre Robert Guiscard et le pape Nicolas II (juin 1059). Le Normand prêtait au Saint-Siège un serment de vasselage, s'engageait à le protéger contre toutes les attaques, à respecter Bénévent, à payer redevance, et à faire observer les décrets sur l'élection des papes que venait de rendre le concile de Rome. Le Pape, de son côté, légitima les conquêtes présentes et futures des Normands dans la Pouille, la Calabre et la Sicile (pays sur lesquels Rome n'avait d'ailleurs aucun droit), et reconnut à Robert le titre de duc.

Ainsi tout réussissait aux aventuriers, de brigands devenus

grands seigneurs, en attendant qu'ils fissent souche de rois. Les envahisseurs, gens de sac et de corde, se virent peu à peu transformés en missionnaires de l'Église orthodoxe et du Saint-Siège. Quand, arrivés au bord du détroit de Messine, ils n'eurent plus devant eux que la grande île sicilienne occupée par les musulmans, la guerre sainte commença.

CONQUÊTE DE LA SICILE.

Comme toujours les Normands profitèrent, avec une habileté consommée, des querelles qui divisaient les Sarrasins de Sicile. Un émir de Syracuse, Ibn-Thimna, négocia avec Robert à Reggio, avec Roger à Mileto. Quand la diplomatie eut tout préparé, l'épée fit son œuvre. La bataille décisive fut livrée par Roger seul, près de la petite ville de Cérami (1062), où l'attendaient les troupes africaines d'Aiub, fils du sultan de Tunis, et celles des musulmans de Palerme.

A en croire le chroniqueur Malaterra, l'ex-bandit aurait encouragé ses soldats avec l'enthousiasme et l'accent religieux d'un chef de croisade : « Nous sommes la milice du Christ : nous portons tous son signe, aussi ne nous délaissera-t-il pas, si nous ne nous abandonnons pas nous-mêmes. Notre Dieu est le Dieu tout-puissant. Ces gens-là, ces Sarrasins, sont ses ennemis. Les forces dont ils disposent ne venant pas de Dieu, ne pourront résister longtemps. Ils se targuent de leur bravoure, mais ne sommes-nous pas certains de l'assistance divine? » Des miracles, en effet, se produisent. Les Normands, au moment de combattre, aperçoivent « un beau cavalier monté sur un cheval blanc. Au bout de sa lance flotte un drapeau blanc sur lequel la croix étincelle. Il semble qu'il sorte de leurs rangs et veuille se précipiter avec eux sur les Sarrasins. » Excités par cette vision, les chrétiens font des prodiges de valeur et la victoire leur reste. Dans sa part de butin, Roger prend quatre chameaux qu'il envoie au pape Alexandre II et celui-ci accorde aux Normands la rémission de leurs fautes ainsi qu'un étendard béni.

Mais le but des conquérants était l'annexion totale de la Sicile. Palerme ne succomba pourtant qu'en 1072. Les deux frères ne comprenaient pas toujours la nécessité de rester d'accord et commirent plusieurs fois la faute de diviser leurs forces. Ils ne s'avisèrent qu'assez tard d'avoir une marine. Quand ils l'eurent créée, les Grecs et les Sarrasins ne comptèrent plus. La puissance italo-normande, qui dominait de Bénévent à Palerme, était fondée.

L'œuvre conserva d'abord son unité. Tout en laissant la plus grande partie de la Sicile à son frère, Robert Guiscard garda pour lui Palerme, la moitié de Messine et tout le val Demone. En terre ferme, il achevait la conquête par la prise d'Amalfi (1073) et de Naples (1078).

Les Lombards de la Pouille, bien que domptés par les armes, auraient pu gêner ses entreprises : pour les tenir mieux dans sa main, il épousa la fille de leur prince. D'autre part, il alimenta adroitement les jalousies et les haines qui divisaient ses propres compatriotes, les petits chefs normands établis dans l'Italie du Sud, et les empêcha ainsi de se concerter contre la domination forte sous laquelle tout devait plier.

POLITIQUE DE ROBERT GUISCARD.

Ce soldat impitoyable et féroce, astucieux et sans foi, trouvait le moyen d'avoir des amis et de chauds partisans. Ils inspirait un respect affectueux à ses fils; aucun d'eux ne se révolta contre lui. Il réussit à gagner complètement son clergé. Dévot comme tous les Normands, il prodiguait ses bienfaits aux moines, construisait ou ornait les églises de Palerme et de Salerne, et rendait surtout un culte fervent à son patron particulier, saint Benoît. Au Mont Cassin, qu'il visita avant d'envahir les domaines du Pape, on le trouva, un matin, agenouillé devant l'autel, absorbé dans son oraison.

Grégoire VII fut d'abord effrayé de voir grandir aux portes de Rome cette puissance nouvelle. Il excommunia le conquérant. Mais le clergé de la Basse-Italie soutint Robert Guiscard même contre le Pape. L'anathème n'eut aucun effet sur des hommes comme l'abbé Didier, du Mont Cassin, et Alfano, de Salerne, qui restèrent en relations avec l'excommunié. Le Pape finit par renoncer sagement à ses propres visées sur l'Italie méridionale. Puisqu'on ne pouvait l'arracher des mains de l'aventurier, mieux valait, comme l'avait déjà pensé le pape Nicolas II, accepter le fait accompli. Grégoire VII eut l'idée de prendre Guiscard et ses Normands comme auxiliaires dans sa lutte contre les Impériaux et les adversaires de la réforme ecclésiastique. L'alliance fut conclue et profita aux deux parties. Robert trouva dans le clergé réformiste un précieux instrument de domination. D'autre part, en protégeant Grégoire VII, il sauva peut-être le pouvoir spirituel du plus grand danger que la papauté eût encore couru. Le bruit se répandit même un instant que Grégoire allait faire de son allié un empereur de Rome pour l'opposer à Henri IV et à son antipape Guibert de Ravenne (1080). Mais l'ambition pratique de Robert visait une couronne plus utile à prendre et à garder.

GUISCARD ET L'EMPIRE GREC.

Depuis 1060, la convoitise des Normands se tournait vers l'empire byzantin, et leur chef n'avait jamais cessé d'embrasser, à la fois, dans ses projets, l'Occident et l'Orient. C'étaient surtout l'Adriatique, l'Illyrie et Constantinople qui l'attiraient. Ce batailleur jugeait que le maître de Naples et de Palerme devait arriver à posséder la Méditerranée tout entière. Il avait déjà jeté son dévolu sur la côte tunisienne et sur Malte. En 1076, le mariage de sa fille avec l'héritier de l'empire

grec, Constantin, lui permit d'entrer en rapports directs avec les Césars de Byzance. Ceux-ci comprirent ce qui les attendait, quand ils virent le Normand s'emparer de Corfou, de Céphallénie et de Durazzo, clefs de leur territoire. Les Vénitiens, intéressés à retarder sa marche sur Constantinople, essayaient en vain de lui disputer le passage, lorsque la mort, seul obstacle qu'il n'eût pas prévu, l'arrêta net, à soixante ans (1085).

Ses desseins disparurent avec lui : mais l'œuvre accomplie en terre italienne devait durer. Pourtant, ce ne furent pas les descendants directs de ce héros qui eurent l'honneur de donner au nouvel État une constitution solide et une civilisation originale. Cette tâche allait être celle de Roger, le plus jeune des conquérants de la maison de Hauteville, et de ses successeurs. En 1127, le grand-comte de Sicile, Roger II, réunissait le duché de Pouille à son domaine; en 1130, il prenait le titre de Roi. Puissamment organisée à l'intérieur, étendue au dehors par des conquêtes faites aux dépens de l'empire grec et des Sarrasins de la côte d'Afrique, cette royauté fut une des créations politiques les plus surprenantes que le Moyen âge ait produites. C'est le chef-d'œuvre du génie normand.

LA ROYAUTÉ NORMANDE DES DEUX SICILES.

On y retrouve, encore renforcés, les traits essentiels de la constitution du duché de Normandie. Les vassaux y relèvent tous immédiatement du suzerain. Les pouvoirs conférés au chef de l'État sont particulièrement étendus. Le roi de Sicile n'admet pas que les comtes et les barons rendent à d'autres qu'à lui les services féodaux. Tous les châteaux sont dans sa main. Défense absolue de construire, sans son consentement, des tours et des forteresses; la sauvegarde et les garnisons du Roi doivent suffire à la défense de ses sujets. Un seigneur ne peut aliéner son fief, marier sa fille ou sa sœur sans la permission du Roi. Les fiefs des mineurs lui sont dévolus, et il les administre jusqu'à l'âge de la majorité, fixée à vingt-cinq ans. Exception faite pour un petit nombre de feudataires et d'abbés, les barons n'ont que la juridiction civile : le Roi seul et ses officiers jugent au criminel. Nulle part la Féodalité n'est aussi étroitement dépendante du pouvoir suzerain. Les habiles mesures, prises surtout par Roger II, pour diviser les fiefs trop étendus et augmenter le nombre des feudataires, achèvent de la rendre impuissante. L'Église est encore plus assujettie que la Noblesse. Le Roi, « légat né du Saint-Siège, » nomme les évêques, les transfère d'un siège à un autre, exempte les abbayes de la juridiction épiscopale, dispose du pouvoir ecclésiastique le plus complet. Dans cette monarchie, féodale par la forme, tout semble réglé en vue d'une centralisation rigoureuse. Le maître de cette royauté improvisée est, de tous les princes de l'Europe, le souverain le plus absolu.

TOLÉRANCE DES NORMANDS.

Il a réalisé ce miracle d'avoir fait accepter sa domination par les peuples de races, de mœurs et de religions si différentes qui vivaient réunis sous sa loi. Au commencement du XIIe siècle, en pleine féodalité, en pleine théocratie, la Sicile a vu ce phénomène : le principe de l'égalité des cultes mis en pratique, grâce à la tolérance des rois. Normands catholiques, Grecs schismatiques, musulmans, juifs, chacun prie son Dieu à sa guise et reste en bonne intelligence avec le voisin. Le Juif paye maintenant au Normand la redevance qui allait jadis au Sarrasin, mais il garde sa synagogue et ses docteurs. Les Sarrasins ont à Palerme de nombreuses mosquées, des écoles publiques où on lit le Coran, des marchés, des quartiers entiers qui leur appartiennent en propre. Roger II s'entoure de musulmans et leur confie les fonctions les plus importantes de l'État. Ils abondent dans son escorte personnelle et dans son armée. A la diversité des religions et des langues correspond celle des législations. Le Coran reste toujours le code de la population arabe, et les démêlés des musulmans sont jugés, selon la loi de Mahomet, par des cadis.

CIVILISATION NORMANDE.

Au contact des civilisations grecque et arabe, dans ce cadre splendide et ensoleillé de la nature sicilienne, les fils des rudes pèlerins de Salerne, gardés et servis par des noirs, prennent l'allure de rois orientaux. Ils apprennent à lire et à écrire l'arabe. Dans leurs diplômes et sur leurs monnaies se trouvent souvent trois langues : arabe, grec et latin. Sur les peintures et les mosaïques de l'église de la Martorana, à Palerme, Roger II apparaît prosterné devant la Vierge qui tient à la main une longue charte grecque. Ailleurs, vêtu d'un costume byzantin, portant la dalmatique, il reçoit du Christ une couronne royale. Sa cour somptueuse, ouverte aux savants, aux artistes et aux lettrés, rivalise avec celle de Byzance. Lui-même, protecteur du célèbre Edrisi, entouré de professeurs venus d'Orient, collabore aux plus grandes œuvres géographiques que le Moyen âge nous ait léguées. Il s'occupe avec un soin particulier de la haute école de Salerne, où les plus savants médecins de l'Europe, latins, arabes et juifs, venaient se former. Ses architectes sarrasins lui bâtissent des palais entourés de jardins délicieux, dans le style des châteaux de plaisance de l'Afrique du Nord. A Palerme et à Céfalu s'élèvent ces églises merveilleuses, produit d'un art composite et pourtant harmonieux, où se révèle si clairement l'étrange fusion des éléments français, arabe et grec. Là trois pensées religieuses, trois races, trois esthétiques ont simultanément laissé leur empreinte et marié l'Orient à l'Occident.

CONQUÊTES DE ROGER II.

Il semble que l'heureux possesseur de tant de richesses ne puisse plus quitter les jardins enchantés de Favara et d'Al-Ménani, bercé

dans les bras des belles Sarrasines, par les chants de ses poètes arabes. Mais le Normand n'est qu'à demi transformé : il n'a rien perdu de sa vigueur première. Roger II continue à « gaigner » comme faisaient ses ancêtres. Il envahit Corfou, l'Acarnanie, l'Étolie; il prend Thèbes et Corinthe, et force l'empereur de Constantinople à se laisser dépouiller sans rien dire. Il résiste à un autre empereur, celui de l'Allemagne, et arrache aux papes des concessions qui légitiment ses acquisitions nouvelles. Au premier bruit d'une révolte des barons ou des villes dans la Calabre ou dans la Pouille, le roi de Sicile et ses guerriers tombent, comme un ouragan, sur l'Italie du Sud, bouleversent tout avec furie, et d'une cité florissante, comme Melfi et Bari, ne laissent pas pierre sur pierre. L'esprit des anciens Vikings n'était qu'endormi chez ce conquérant. Partout où il sévit, on dirait que Ragnar Lodbrock et Björn Côte-de-Fer ont passé.

IV. — GUILLAUME LE BATARD ET LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE[1]

C'EST la même race d'hommes qui, franchissant la Manche, a exécuté cette autre entreprise étonnante, la conquête du royaume anglo-saxon. Un Normand a conçu le projet, tout combiné et tout conduit. Il ne s'agit plus ici des exploits d'une foule anonyme ou d'une poignée d'aventuriers. Le maître tout-puissant d'une vaste seigneurie a voulu joindre la couronne de roi à celle de duc. L'ambition d'un homme a été la cause essentielle d'un des événements les plus graves de notre histoire : l'union politique de la Grande-Bretagne et de la Normandie.

GUILLAUME LE BATARD.

Guillaume le Bâtard ou le Conquérant (1027-1087) était le fils du duc Robert le Diable et d'Arletta, une concubine de basse naissance. D'une taille moyenne, il avait des bras d'athlète, une voix retentissante, une physionomie dure, presque farouche. Chauve et ventru, il gardait malgré tout une certaine majesté d'attitude. Comme tous les barons de son temps, il était emporté, irritable, et se laissait aller à des accès de fureur muette, terrifiants pour son entourage. Ce n'était pourtant pas un homme de sang. Si dur qu'il fût aux nobles

1. Ouvrages a consulter. Augustin Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, 1825, ouvrage plus littéraire que critique. Freeman, *The history of the Norman conquest of England*, 1875-77. Green, *Histoire du peuple anglais*, trad. Monod, t. I, 1888-1889. Stubbs, *The constitutional history of England*, 2e édit., 1875. De Crozals, *Lanfranc, archevêque de Cantorbéry*, 1877. Bigelow, *Placita anglo-normannica*, 1879. Eyton, *Domesday Studies*, 1881. Spatz, *Die Schlacht von Hastings*, 1896. Round, *La Bataille de Hastings*, dans la Revue historique, sept.-octobre 1896. Henri Boehmer, *Kirche und Staat in England und in der Normandie im XI. und XII. Jahrhundert*, 1900.

rebelles, il n'usa de la peine de mort que par exception. D'humeur sauvage, recherchant la solitude, il semble n'avoir eu que deux passions très vives, le pouvoir et la chasse. Fait distinctif : il est chaste. Toute sa vie, il se contenta d'une affection unique, sa femme, Mathilde de Flandre, qu'il épousa contre les lois de l'Église et qu'il garda avec sa ténacité ordinaire, malgré les objurgations et les anathèmes des papes. Ceci étonna les contemporains, peu habitués à la régularité des mœurs chez les hauts barons et les rois de l'époque, Philippe Ier de France, Henri IV d'Allemagne et les fils mêmes du Conquérant.

LUTTE DE GUILLAUME CONTRE SES VASSAUX ET SES VOISINS.

Tout jeune encore (1035), Guillaume avait été laissé en tutelle ou plutôt abandonné par son père, qui faisait route vers Jérusalem. Profitant de sa minorité, des seigneurs normands s'insurgèrent, commirent tous les excès, allèrent jusqu'à égorger, la nuit, dans la chambre même de l'enfant, son intendant Osbern, objet de la haine générale. Bientôt toute la noblesse du Bessin et du Cotentin fut en armes, décidée à renverser ce bâtard pour lui substituer son cousin, Gui de Bourgogne (1047). Mais Guillaume, aidé du roi de France, Henri Ier, se tira à son honneur de ce premier danger. Rebelles et défenseurs du pouvoir ducal se livrèrent au Val-des-Dunes, près de Caen, une vraie bataille rangée où la bravoure du jeune duc fit merveille. Ses principaux ennemis décapités, tous leurs châteaux rasés, Rouen, qui avait montré quelque velléité d'indépendance, obligée de se soumettre, Gui de Bourgogne assiégé dans Brionne et contraint de quitter la Normandie : tels furent les résultats de cette victoire. Les barons normands, sauf quelques révoltes isolées, ne bougèrent plus.

Quant aux ennemis extérieurs, les comtes de Bretagne et d'Anjou, plusieurs fois repoussés, ils furent contraints de laisser en repos un voisin aussi résolu à se défendre. Mais Guillaume n'entendait pas seulement leur résister. Il échoua dans ses tentatives sur Dol. Plus heureux avec les Angevins, il prit le Mans, en 1063, à la faveur des troubles qui avaient suivi la mort de Geoffroi-Martel. Le roi de France Henri, devenu son ennemi (nous dirons plus tard dans quelles circonstances), fut battu, par lui, deux fois de suite, à Mortemer (1054) et à Varaville (1058). Il est vrai que Guillaume le repoussa respectueusement, à regret, en strict observateur de la loi féodale. En 1060, il aurait pu exploiter la minorité de Philippe Ier pour porter un coup, fatal peut-être, à la dynastie capétienne. Il n'en fit rien, enchaîné encore par le respect dû au suzerain, hanté peut-être déjà par l'idée de la grande expédition pour laquelle il devait réserver toutes ses forces. A ce puissant seigneur, le titre de Roi, seul, manquait. L'occa-

sion de l'acquérir s'étant offerte en 1066, le duc de Normandie, toujours prêt, la saisit.

LES NORMANDS ET L'ANGLETERRE AVANT LA CONQUÊTE.

Les relations des Normands avec la grande île voisine dataient de loin. De tous temps, les marchands de Rouen trouvèrent chez les Anglo-Saxons, qui produisaient peu et importaient beaucoup, un de leurs principaux débouchés. Un règlement de 979, promulgué par le roi Ethelred II, exempte d'impôts les Rouennais qui apportaient à Londres les vins de France et certaines espèces de gros poissons. Les rapports politiques ne sont guère moins anciens. Dès le début du XIe siècle, la Normandie servait de refuge et de point d'appui à la dynastie anglo-saxonne contre les envahisseurs danois. Ducs et rois s'unirent même par des liens de famille, si bien que Guillaume le Bâtard put alléguer sa parenté avec le roi Édouard le Confesseur.

Quand la dynastie danoise se fut éteinte, à la mort de Harthacnut (1043), les rois saxons reprirent le pouvoir avec Édouard, qui se montra reconnaissant au duc de Normandie d'avoir favorisé sa restauration. Une invasion pacifique de Normands, autorisés par le Confesseur à traverser le détroit pour venir occuper, dans l'île, les hauts emplois et les dignités lucratives, habitua déjà le peuple à subir le joug des riverains de la Seine. Le roi Saxon, l'aurait-il voulu, ne pouvait s'y opposer sans imprudence, car, si un retour offensif des Danois n'était plus à craindre, il se trouvait en face d'un autre péril, l'ambition de l'aristocratie indigène. En Angleterre, comme ailleurs, s'était formée une féodalité héréditaire, celle des *earls* ou comtes et surtout des *ealdormen*, gouverneurs des provinces les plus étendues. Elle menaçait d'étouffer le pouvoir monarchique et d'en faire ce que les hauts barons de France avaient fait de la Royauté. Déjà redoutable à la fin du Xe siècle, cette noblesse, dont les divisions avaient aidé au succès de l'invasion danoise, devint prépondérante sous le règne de ce moine couronné, Édouard, qui régnait à peine. Elle était personnifiée par le grand-comte Godwin, l'ealdorman du Wessex, aussi habile et énergique qu'ambitieux, sorte de vice-roi, qui occupa, en face d'un souverain incapable, une situation fort semblable à celle qu'avait eue, un siècle auparavant, le duc des Francs, Hugue le Grand, devant les Carolingiens déchus.

Malgré l'appui de la Normandie et plusieurs essais de résistance, Édouard dut céder à la force et laisser son vassal disposer en maître du gouvernement et du pays. Godwin lui avait fait épouser sa fille Édith; il avait placé ses fils à la tête des comtés les plus importants et substitué au Normand Robert de Jumièges, archevêque de Cantorbéry, le Saxon Stigand, qui lui était tout dévoué. En 1053, il mourut subitement; mais son fils Harold, héritier de sa puissance et de son

rôle, continua à se rapprocher du pouvoir suprême. Lorsqu'Édouard disparut à son tour, sans laisser d'enfants (1066), le fils de Godwin, imitant Hugue Capet, se plaça sur le trône vacant. Il oubliait que son voisin, le duc de Normandie, suivait d'un œil attentif les péripéties du drame politique qui se déroulait en Angleterre.

GUILLAUME ET HAROLD.

Avoir la force et savoir en user ne suffit pas. Au Moyen âge, les conquérants les plus décidés ne négligent pas de se donner l'apparence du droit. Avant d'en venir aux mains avec Harold et de lui enlever sa couronne, Guillaume voulut que sa cause fût légitimée par l'opinion. Il déclara d'abord que le feu roi Édouard lui avait jadis promis sa succession avant de la laisser au grand-comte, et ensuite qu'Harold lui-même, pendant un séjour forcé en Normandie où l'avait jeté la tempête, avait juré sur les reliques des saints qu'il aiderait le duc normand à se mettre en possession. Ainsi se posait la question de droit. Ces deux assertions faisaient d'Harold un usurpateur et un parjure. En réalité, si la promesse d'Édouard a été faite, elle le fut en termes très vagues, vers 1051, sans avoir été renouvelée depuis. Quant à celle d'Harold, on a supposé qu'elle consista seulement dans l'engagement d'épouser une fille de Guillaume. Qui saura jamais la vérité? L'essentiel, pour le Normand, était que le Clergé le crût sur parole et regardât Harold comme violateur de la foi jurée. Il envoya des messagers jusqu'en Allemagne et en Danemark pour se concilier les souverains.

LA PAPAUTÉ SOUTIENT LES NORMANDS.

Le pape Alexandre II, consulté par Guillaume, parut convaincu de son bon droit : « Il l'encouragea, dit Orderic, à faire valoir ses prétentions légitimes, à prendre bravement les armes contre le parjure, et il lui envoya la bannière de l'apôtre Pierre, gage assuré d'immunité contre tous les périls qui pourraient menacer son entreprise. » Avoir la Papauté pour soi, valait une victoire : mais le duc de Normandie n'y eut vraiment pas grand mérite. Son projet venait à point pour seconder les vues du Saint-Siège sur la terre anglaise. Rome y attendait impatiemment un changement de régime. Depuis longtemps les Saxons ne payaient plus ou payaient mal le denier de saint Pierre. L'Église saxonne se montrait peu favorable au vaste plan de réforme dont la puissance romaine poursuivait déjà l'exécution. Le premier prélat d'Angleterre, l'archevêque Stigand, avait reçu le pallium d'un antipape : il se trouvait en mauvais termes avec la curie. Des dissentiments séculaires existaient entre la Papauté et le clergé monastique des îles bretonnes, toujours séparé du continent par ses idées, sa liturgie, et ses habitudes d'indépendance. Les papes n'ont donc pas seulement laissé faire : par intérêt, ils ont favorisé et béni l'œuvre du Conquérant.

HASTINGS

Guillaume choisit, pour attaquer, le moment où Harold employait ses forces à repousser son frère Tostig et le roi de Norvège, qui avaient envahi l'Angleterre par le Nord. Il avait réuni, à l'embouchure de la Dive (août 1066), une armée de Normands et d'aventuriers venus de toutes les provinces de France, 14 000 cavaliers, 40 ou 50 000 fantassins. A côté des feudataires de Normandie, le comte Eustache de Boulogne, le duc de Bretagne, Alain Fergent, le vicomte de Thouars, Aimeri, le Tourangeau Geoffroi de Chaumont, commandaient les principaux contingents. Le frère du Bâtard, le belliqueux évêque de Bayeux, Odon, devait prendre une part active à la campagne. La grande difficulté était de maintenir dans ce chaos de mercenaires une discipline rigoureuse. Guillaume y réussit admirablement. Pour les transporter, il créa de toutes pièces et organisa une flottille de plus de 1500 voiles. Quand tout fut prêt, les vaisseaux se concentrèrent à Saint-Valeri-sur-Somme. Le 28 septembre, on mit à la voile et, le 29, à neuf heures du matin, Guillaume abordait à Pevensey. C'était le lendemain du jour où Harold battait les Norvégiens à Stamfordbrige. Menacé à l'autre extrémité de son royaume, le vainqueur accourut et rencontra l'envahisseur près d'Hastings, mais « n'osant pas attaquer en plaine un ennemi qu'il jugeait plus dangereux que le roi de Norvège, » il retrancha fortement, sur la colline de Senlac, ses fantassins armés de javelots et de haches (13 octobre 1066).

La nuit se passa pour les Saxons à boire et à hurler leurs chants de bataille. Les Normands, soldats de l'Église et du Pape, jeûnaient, priaient, se confessaient. Égale bravoure dans les deux camps; mais bien que l'armée d'Harold fût un peu supérieure en nombre, la cavalerie de Guillaume pouvait donner l'avantage aux Normands. Le duc de Normandie avait divisé son armée en trois corps. A l'aile droite, ses troupes de mercenaires picards et français; à l'aile gauche, les Bretons, les Manceaux et les Poitevins; lui-même commandait les Normands au centre avec l'évêque de Bayeux, son frère, et le comte de Boulogne, Eustache. Les Saxons, serrés en lignes épaisses, avaient placé au premier rang des mercenaires bien armés, qui se tenaient collés les uns aux autres, formant de leurs boucliers un mur continu, infranchissable, forteresse vivante derrière laquelle Harold pouvait difficilement être atteint.

Le jour venu, les cavaliers normands, formés en coin, gravirent la colline et se heurtèrent vainement à ce formidable rempart d'infanterie; ils ne purent le disjoindre et reculèrent. Guillaume eut alors recours à une ruse enfantine; il simula la retraite. Les Anglais brisèrent eux-mêmes leur ligne, s'élancèrent à la poursuite de ceux

qu'ils voyaient fuyant. Mais alors, sur l'ordre du duc, Eustache de Boulogne se jeta sur eux avec sa réserve et les surprit en désordre. Les archers normands, par une décharge générale de flèches, semèrent les blessures et la mort dans les rangs ennemis, désorganisés. Autour d'Harold s'engagea une lutte terrible. Blessé, il se battit en furieux, mais périt avec ses frères et presque toute la maison royale. L'armée saxonne fut anéantie.

LA CONQUÊTE.

Guillaume, vainqueur dès la première rencontre, débarrassé de son rival et de toute sa famille, eut soin de compléter aussitôt sa victoire. Il se fit sacrer à Westminster, devant les bourgeois de Londres stupéfaits.

La soumission du peuple indigène suivit de près la grande bataille et le couronnement. La rapidité avec laquelle la domination de l'étranger se trouva établie et consolidée sur la majeure partie du territoire, ne s'explique pas seulement par l'état intérieur de l'Angleterre, où les institutions locales, seules, étaient fortes, où le peuple avait, depuis longtemps, l'habitude d'accepter des rois de toutes provenances. Elle fut encore l'effet du sentiment religieux, favorable à Guillaume et à la conquête. Un succès aussi décisif que celui d'Hastings avait été regardé des deux côtés de la Manche comme un véritable jugement de Dieu. Non seulement le Pape, mais le Ciel lui-même proclamait la légitimité des prétentions du Normand.

Résistance et révoltes, pourtant, ne manquèrent pas. Les opérations militaires se prolongèrent encore pendant neuf ans (1067-1076). Il fallut que Guillaume assiégeât et prît Exeter, ravageât le Northumberland, repoussât l'invasion du roi d'Ecosse, Malcolm II, poursuivît jusque dans les marécages qui entourent l'estuaire du Wash, les deux beaux-frères d'Harold, Edwin et Morker (1067-1072), ordonnât enfin l'exécution de Waltheof, fils de Siward le Northumbrien, associé, pour un effort suprême, avec les comtes de Hereford et de Norfolk (1076).

On s'étonne, malgré tout, que l'opposition des vaincus n'ait pas été plus générale, plus vive, plus tenace. Peu de mois après Hastings, Guillaume se sentait si bien le maître qu'il crut possible d'abandonner la conquête pour aller en Normandie jouir de son triomphe. La lutte intermittente qu'il eut à soutenir contre les Saxons ne prouve pas qu'ils aient agi de concert pour défendre leur indépendance. Telle rébellion eut pour cause le gouvernement oppressif et maladroit des lieutenants délégués par Guillaume pendant ses voyages sur le continent; telle autre, l'intérêt et les rancunes de certains chefs indigènes dont l'action resta toujours limitée; telle autre enfin, le particularisme urbain ou régional, qui aurait produit ses effets sous toute

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S COLLEGE
TORONTO

espèce de dynastie. La révolte d'Exeter fut avant tout une tentative d'indépendance municipale. Quant au Northumberland, cette région extrême de l'Angleterre n'avait jamais été, même au temps des rois saxons, complètement assujettie aux dominateurs du Sud. Il se produisit, contre Guillaume, des soulèvements partiels; il n'y eut pas, à vrai dire, de « résistance nationale. »

En Normandie, la conquête fut accueillie avec enthousiasme, car toute la population du duché, à des degrés divers, en bénéficiait. Les nobles, les évêques, les abbés, même les simples soldats de l'armée expéditionnaire se trouvèrent liés à Guillaume par la part qu'ils prirent à la curée. Mais ceux-là même qui n'y furent pas intéressés directement surent gré à leur duc de la gloire qu'il avait jetée sur la Normandie. Gilbert, évêque d'Evreux, faisant l'oraison funèbre du Conquérant, le loua surtout « d'avoir vaillamment étendu la puissance normande et élevé sa nation plus haut que n'avait fait aucun de ses prédécesseurs. »

COMMENT LA CONQUÊTE FUT ACCUEILLIE EN NORMANDIE.

Guillaume ne négligea rien pour donner à ses compatriotes une haute idée de sa victoire. Les églises normandes qui avaient prié pour le succès de l'expédition reçurent leur part du butin. Quand il apparut sur le sol natal, en 1067, le peuple se leva en masse et courut saluer le triomphateur. A ceux qui le fêtaient ainsi, il prodigua les présents tirés du trésor des rois anglais : étoffes brodées, vases d'or et d'argent, croix enrichies de pierreries. L'étalage de ces richesses suffisait à lui gagner l'opinion : « A la vue de tant de magnificences, dit le chroniqueur Guillaume de Poitiers, le peuple avoua qu'il ne connaissait rien de pareil, et que tout ce qu'il avait vu auparavant était mesquin, en comparaison d'un tel luxe. »

Il y eut bien certaines dissidences, quelques notes désapprobatives. Orderic Vital cite le soldat Guibert et l'abbé de Saint-Leuffroi, Guimond, dont la conscience délicate aurait refusé les dépouilles des insulaires. L'exemple eut peu d'imitateurs. Défions-nous de cet historien quand il nous représente Guillaume, à l'agonie, faisant l'aveu de ses injustices et disant à ceux qui l entourent : « Ce n'est point par droit héréditaire que j'ai possédé le trône anglais : je l'ai enlevé au parjure Harold après un cruel combat et une grande effusion de sang humain. J'ai haï, plus qu'il ne convenait, les habitants naturels de ce royaume, j'ai cruellement vexé les nobles et le peuple, j'en ai déshérité injustement plusieurs; j'en ai fait périr par la faim et par le fer une innombrable quantité. » Le conquérant n'a pu tenir, en public, un pareil langage; n'avait-il pas poursuivi, sous la bannière du pape, une entreprise bénie par Dieu?

Pourtant la conscience de certains soldats s'inquiéta des vio-

lences commises et du sang répandu. Ils demandèrent aux évêques de Normandie les moyens de se mettre en règle avec la stricte morale. Les évêques répondirent par les décisions suivantes : « Ceux qui savent le nombre d'hommes qu'il ont tués seront tenus de faire pénitence, pour chacun, pendant quarante jours. Ceux qui ignorent le nombre des tués feront pénitence un jour par semaine, leur vie durant, à moins qu'ils n'aiment mieux se racheter par des aumônes faites aux églises. Ces dispositions s'appliquent surtout aux soldats qui se sont répandus dans le pays pour tuer et pour piller. Ceux qui auront fait usage de leurs armes en bataille rangée feront pénitence pendant trois ans seulement. » Les bonnes œuvres expiaient alors les plus grands massacres. La pénitence accomplie, les conquérants de l'Angleterre purent jouir en paix des biens qu'ils devaient à la libéralité de leur chef.

CARACTÈRE DE L'INVASION NORMANDE.

Le bouleversement ne fut pas, d'ailleurs, chez les vaincus, aussi général et aussi profond que l'ont prétendu quelques historiens [1]. La majorité des propriétaires fut maintenue en possession des terres qu'elle occupait; Guillaume se crut seulement en droit de déclarer que le sol entier, à l'exception des biens de la couronne et de l'Église, était soumis à la confiscation, et il obligea les anciens détenteurs à recevoir de ses mains, « en don, » leurs propriétés ou à les racheter moyennant redevance. Les grands offices et les grandes seigneuries furent enlevés aux Saxons. Lui-même se réserva un nombre considérable de vastes domaines, les forteresses et les forêts. En 1085, il chargea ses agents de faire un recensement général de l'état et de la valeur des propriétés territoriales du royaume. Les résultats de cette enquête, œuvre extraordinaire et unique pour cette période du Moyen âge, furent consignés dans le *Domesday Book*, « grand-livre du jugement dernier. » Mais ce document fameux, longtemps considéré comme l'instrument officiel de l'expropriation de tout un peuple, ne distingue pas les vainqueurs des vaincus, les Normands des Anglais. Il ne connaît que des propriétaires, sans aucune acception de race. S'il consacre beaucoup d'expulsions, il en annule aussi un certain nombre et il en empêche de nouvelles. Fixant l'état de la terre, il assure l'avenir des Saxons à qui le Conquérant laissait la jouissance de leur patrimoine. Il est plutôt sorti d'une pensée d'apaisement. Guillaume, excellent financier, y trouva, en outre, une assiette solide de répartition en vue de l'établissement des impôts.

1. Les savants anglais qui ont étudié récemment les résultats matériels de la conquête ne sont pas d'accord, sur ce point, avec Augustin Thierry. L'illustre auteur de l'*Histoire de la Conquête de l'Angleterre par les Normands* a certainement exagéré ou mal compris un certain nombre de faits essentiels.

Le Domesday Book était si peu une machine de guerre dirigée contre la population indigène, que les mécontentements soulevés par la distribution des terres éclatèrent à une époque antérieure à son apparition, et surtout parmi les Normands.

MÉCONTENTEMENT DES NORMANDS.

Ceux-ci refusaient d'admettre que toutes leurs usurpations ne fussent pas ratifiées par le souverain. La dépossession absolue de la nation saxonne, sa mise hors la loi et hors la terre, semblait être, pour les chevaliers de l'armée d'invasion, la conséquence naturelle de la victoire remportée en commun. Leur idéal était la spoliation totale, portant sur l'ensemble des bien meubles et immeubles, ce qui s'était passé en Normandie (au moins le croyait-on) lorsque Rollon en prit possession avec ses pirates. Mais Guillaume, trop habile pour ne pas voir qu'il était impossible de fonder, dans de telles conditions, une domination durable, ne devait consentir qu'à une expropriation partielle, dirigée surtout contre la noblesse qui avait soutenu Harold. De là des espérances déçues, des convoitises inassouvies. Quelques Normands poussèrent la rancune jusqu'à abandonner le service du maître et à se retirer au nord de la Tweed, où ils retrouvèrent les bandes peu redoutables de Saxons fugitifs qui avaient préféré l'exil à la soumission.

Le duc de Normandie, devenu roi, ne se contenta pas d'une suprématie semblable à celle que le Capétien exerçait timidement au delà de la Manche.

GOUVERNEMENT DE GUILLAUME EN ANGLETERRE.

Il conserva, pour la forme, la plupart des institutions saxonnes. La royauté qu'il venait de détruire, bien que centralisée dans une certaine mesure, n'avait qu'un pouvoir limité. Le peuple saxon prenait part à la vie politique dans ses assemblées de comtés et de centaines · les grands de l'ordre laïque et ecclésiastique formaient l'assemblée générale (ou witenagemot) qui servait de conseil suprême au Roi et lui imposait parfois ses décisions. A ces organes de gouvernement, Guillaume superposa la souveraineté féodale telle qu'on l'entendait en Normandie, où l'hommage et le service étaient directement exigés de tous les vassaux. Il maintint, après la conquête, entre ses feudataires et lui, la relation de chef à soldats. Dans les comtés, les officiers royaux, les *shérifs,* très dépendants du souverain, cumulaient, comme en Normandie, les pouvoirs politiques, judiciaires et financiers. Guillaume ne fut pas seulement comme roi ce qu'il était comme duc. Sur cette terre assujettie, où il se trouvait le plus grand propriétaire et le seul maître des points fortifiés, il établit un État bien ordonné, plus fort, dès le premier jour, que ne le sera en France le gouvernement capétien deux siècles après. Il fit disparaître ce qu'il y avait de plus dangereux dans l'organisation de la monarchie

saxonne, l'« ealdormanat », c'est-à-dire la féodalité des grands-comtes. Enfin il montra sa ferme volonté de maintenir dans le royaume une paix rigoureuse, de protéger les faibles, de garantir la sécurité des petits propriétaires, des agriculteurs et des marchands. La monarchie de ce baron était faite visiblement pour combattre l'anarchie féodale. On comprend que l'aristocratie normande ait résisté.

A partir de 1075, les difficultés vinrent non pas des indigènes, à qui la paix faisait oublier l'indépendance, mais des compatriotes du Conquérant, de ceux qu'il avait conduits à la victoire et repus de ses libéralités.

L'ÉVÊQUE ODON DE BAYEUX ET LE PARTI DE L'OPPOSITION.

Jamais fondateur d'empire n'a été plus mal secondé par ses proches. Son frère utérin, Odon, l'évêque de Bayeux, soldat brutal, avide de domination et de jouissances, le remplaçait en Angleterre quand il était obligé de franchir le détroit pour régler les affaires normandes. Les excès de pouvoir et les maladresses de cet étrange régent amenèrent des révoltes que Guillaume ne réprimait pas sans peine. En 1082, au moment où Odon rassemblait une armée pour faire une expédition en Italie et prendre la tiare pontificale qu'un devin lui avait promise, Guillaume, craignant sans doute quelque complot, réunit une assemblée générale, et là, sans prévenir personne, prononce contre son frère le réquisitoire le plus violent. Il termine en donnant cet ordre inattendu : « Saisissez-donc cet homme, qui trouble la terre, et gardez-le soigneusement pour le mettre hors d'état de faire encore pis. » Mettre la main sur le frère du Roi, sur un évêque! Personne ne bouge. Guillaume alors l'arrête lui-même. Odon de protester et de crier : « Je suis clerc et ministre du Seigneur : on ne peut condamner un évêque sans le jugement du pape. » Guillaume réplique aussitôt par cette distinction bien normande : « Je ne condamne ni le clerc ni le prélat, mais le comte qui dépend de moi et que j'ai établi mon lieutenant dans mes États. Je l'arrête, parce que je veux qu'il me rende compte du gouvernement que je lui ai confié. » Conduit en Normandie, jeté dans la tour de Rouen, Odon y resta enfermé jusqu'à la mort du Roi.

Après son frère, Guillaume n'eut pas de plus grand ennemi que son fils aîné, Robert Courte-Heuse, un prodigue et un incapable dont nous reparlerons. Le Roi refusa de lui céder, de son vivant, la moindre parcelle de son autorité et de son domaine. Robert réclamait, au moins, le gouvernement de la Normandie. Des scènes terribles mirent aux prises le père et le fils. « Que ferai-je donc, dit un jour Robert à Guillaume, et que donnerai-je à ceux qui s'attachent à mon service? — Je te fournirai le nécessaire, répond Guillaume, tant

que tu seras un fils soumis. — Je ne veux pas être à ta solde, réplique brusquement le jeune homme, et ne suis pas venu ici pour recevoir des leçons de morale : j'en ai été rassasié jusqu'au dégoût par mes précepteurs. » A la fin, Robert s'embarqua pour le continent où le roi de France le recueillit. Vivant, au jour le jour, d'argent emprunté qu'il ne rendait pas, il fut l'âme de tous les complots et l'instrument de toutes les attaques dirigées contre le souverain.

LANFRANC ET LA POLITIQUE ECCLÉSIASTIQUE DU CONQUÉRANT.

Guillaume trouva son vrai point d'appui dans l'Église, que l'Italien Lanfranc, son seul ami et peut-être le seul conseiller qui ait joui de sa confiance, représentait à ses côtés. Lanfranc fut substitué à Stigand comme archevêque de Cantorbéry, c'est-à-dire investi de la suprême puissance ecclésiastique sur toute la terre conquise. Étant à la fois l'homme du Roi et l'homme du Pape, il put réaliser ses idées de réforme religieuse, tout en servant les intérêts les plus élevés de la Royauté. Le clergé anglo-saxon, ignorant, grossier, immoral, impropre à sa tâche spirituelle, lui paraissait incorrigible : il mit à sa place le clergé normand qui, dans l'ensemble, valait mieux. Il voulait changer les mœurs, répandre l'instruction par les écoles, faire prédominer les moines sur les clercs, et rompre avec les traditions d'indépendance de l'Église anglaise en la soumettant à la Papauté. Pour venir à bout de cette entreprise, il fut obligé d'exercer rudement ses droits de primat. Il lui fallut surtout rester en parfaite communion de sentiments et de pensées avec le Conquérant : de là vint qu'il n'hésita pas, pour agir en maître dans l'ordre religieux, à seconder docilement ses plans politiques et à faire du prêtre et du moine, en Angleterre, le serviteur soumis du Roi. La cour de Rome lui vint en aide, comprenant que ses intérêts étaient liés aux siens. Grégoire VII ressentit quelque dépit en voyant le Roi, qui devait tant au Saint-Siège, refuser de se faire, par une déclaration solennelle, le vassal de l'Église romaine (1078) ; néanmoins l'union nécessaire de la Papauté et de la nouvelle Monarchie, tant que vécut Guillaume, ne fut jamais sérieusement troublée.

RÉSULTATS DE LA CONQUÊTE.

En somme, la conquête de l'Angleterre, fait considérable dans l'histoire de la civilisation de l'ancien continent, mettait fin aux invasions danoises, et rattachait, pour toujours, la grande île de l'Ouest au système politique et religieux de l'Europe chrétienne. Guillaume restera l'expression vivante de cette noblesse féodale du XIe siècle qui, en se répandant sur tout l'Occident, montra qu'elle n'était pas uniquement la force aveugle. A la gloire de conquérir, nos chevaliers savaient joindre, au besoin, celle d'organiser la conquête et de fonder un gouvernement. Mais peut-être qu'ils n auraient pas remporté un tel succès si l'Église n'avait pas collaboré à leur œuvre.

Patronné par la Papauté, conseillé et soutenu par l'épiscopat, le duc de Normandie put se rendre compte, mieux que personne, de l'immensité du service que le Clergé lui avait rendu. A la puissance de l'épée s'était associée la force morale et religieuse qui, alors, maîtrisait si complètement les âmes et visait déjà, par surcroît, à dominer les pouvoirs sociaux. En France, comme partout, l'aristocratie guerrière s'agite, mais l'Église la mène.

CHAPITRE IV

L'ÉGLISE

I. LES ÉVÊQUES. — II. LE CLERGÉ MONASTIQUE ET SON CONFLIT AVEC L'ÉPISCOPAT. — III. CLUNI. — IV. LA PAIX ET LA TRÊVE DE DIEU. — V. LA CHEVALERIE.

— LES ÉVÊQUES[1]

L'HISTOIRE de l'Église française, au début du XIe siècle, est surtout celle de l'épiscopat, organe essentiel du sacerdoce, ressort principal du gouvernement chrétien. Mais les évêques n'ont plus le même pouvoir ni le même prestige qu'autrefois. Les prétentions des papes et les tentatives d'autonomie des moines ont déjà diminué leur autorité spirituelle. Plus dangereux pour eux a été le changement même que l'ordre social a subi du fait de la féodalité.

L'ÉPISCOPAT ET LE RÉGIME FÉODAL.

Devenus grands propriétaires et seigneurs, ils se sont laissés envahir par l'esprit du nouveau régime. Les mœurs et les habitudes des nobles ont exercé sur eux l'action la plus dissolvante, la plus contraire à la nature et aux intérêts de leur fonction. Cette décadence de l'épiscopat ne se présente pas, il est vrai, dans toutes les provinces, sous une apparence identique. Ici l'évêque se distingue à peine d'un baron ; là, il a pu conserver quelque chose de son caractère spirituel, de son indépendance et de sa dignité. Il semble bien pourtant que, par la faute des circonstances, le nombre des mauvais prélats dépasse alors, de beaucoup, celui des bons. Le danger qui menace l'épiscopat est visible; aussi à Rome, comme dans certains monastères, un courant d'opinion s'est formé depuis longtemps, qui entraîne le monde chrétien à une réforme de l'Église. Arracher les

1. OUVRAGES A CONSULTER. Imbart de la Tour, *Les Élections épiscopales dans l'Église de France, du IXe au XIIe siècles* (814-1150), 1890. Pfister, *Études sur le règne de Robert le Pieux* (Biblioth. de l'Ec. des Hautes-Etudes, fasc. 64), 1885, et *De Fulberti Carnotensis episcopi vita et operibus*, 1886 (thèse). J. Havet, *Lettres de Gerbert* (Introduction), 1889 (Coll. de textes pour servir à l'ét. et à l'ens. de l'hist., fasc. 6). C. Mirbt, *Die Publizistik im Zeitalter Gregors VII*, 1894, livre III, 2e partie. E. de Certain, *Arnoul, évêque d'Orléans*, dans la Bibl. de l'Ecole des Chartes, t. XIV, 1853.

évêques aux intérêts temporels qui les absorbent, aux habitudes féodales qui les avilissent; empêcher le Clergé d'en venir à se séculariser lui-même, tel est le vœu général des partisans du progrès religieux. Cette grave question ne sera vraiment résolue que dans la seconde moitié du XIe siècle, par l'union intime des congrégations monastiques avec la papauté; mais elle s'agitait bien auparavant dans les consciences! Elle plane au-dessus de l'Église, influe sur ses pensées, sur ses actes et deviendra peu à peu la préoccupation unique de tous les esprits éclairés.

ÉVÊCHÉS ROYAUX ET SEIGNEURIAUX.

A l'époque carolingienne, le roi des Francs nommait les évêques, et le palais régissait l'Église. A l'époque féodale, le Capétien n'a gardé son autorité sur les évêques que dans les provinces ecclésiastiques de Sens, de Reims, de Lyon, de Tours et de Bourges. Partout ailleurs, en Normandie, en Bretagne, en Aquitaine, en Gascogne, en Languedoc, le duc ou le comte s'est substitué au Roi. Comme le Roi, il choisit l'évêque; il lui confirme par l'anneau et la crosse, insignes de sa fonction spirituelle, la juridiction et le gouvernement du diocèse. L'évêque élu lui fait hommage. L'évêché par là se transforme en fief et le prélat en feudataire, soumis à toutes les obligations des vassaux. A sa mort, et pendant tout le temps de la vacance du siège, le duc ou le comte nomme aux bénéfices inférieurs et, en vertu du « droit de régale, » jouit des revenus épiscopaux. C'est ainsi que l'ordre traditionnel a été brisé et que l'Église est entrée dans la Féodalité.

L'ancien droit attribuait aux fidèles et aux clercs le pouvoir d'élire l'évêque. Ce sont maintenant les puissances féodales qui imposent au peuple et au clergé diocésains des candidats souvent peu recommandables, qu'ils repoussent ou n'acceptent que par force. A peine reste-t-il un semblant de consultation électorale. Encore le Roi ou le duc ne se donne-t-il pas toujours la peine de jouer cette comédie.

UNE ÉLECTION.

En 1081, l'évêché du Mans devint vacant par la mort de l'évêque Arnaud. L'élection appartenait au comte du Maine, duc de Normandie, Guillaume le Conquérant. Celui-ci fait venir un de ses chapelains, Samson de Bayeux et lui dit : « L'église du Mans est veuve de son pasteur. Par la permission divine, je veux t'y installer et te donner le gouvernement pontifical, à toi que j'ai aimé et nourri dès ton enfance et que je désire élever au rang des plus grands de cet État. » Le clerc refuse cet honneur dont il se déclare indigne. Guillaume insiste : « J'ai pourtant pris à ton égard une décision ferme et je ne changerai pas de volonté que tu ne reçoives cet évêché ou ne me désignes quelqu'un qui l'accepte à ta place. » Samson indique aussitôt un clerc de la chapelle ducale et engage le maître à lui donner la fonction. Le duc fait alors appeler ce clerc, de petite nais-

sance et d'extérieur modeste. Il l'examine et, après avoir hésité un peu, lui confère l'évêché. Quelle indépendance pouvait montrer à l'égard du pouvoir laïque l'évêque arrivé par cette voie? Encore fallait-il que l'Église se déclarât satisfaite, si le seigneur, en désignant le clerc qui lui plaisait, se préoccupait quelque peu des aptitudes et du mérite. Il arrivait souvent que l'appui prêté à un candidat ou la nomination d'office n'était que le résultat d'un marché. L'évêché n'était pas donné, mais vendu.

LA SIMONIE.

Dans la France du XIe siècle, comme partout alors, la simonie est passée dans les mœurs. Les seigneurs de certaines régions du Midi considèrent même le pouvoir de nommer l'évêque comme un droit lucratif, attaché au fief ou au patrimoine seigneurial, aussi légitime que celui qu'on prélève sur les marchandises ou sur les récoltes. C'est une propriété qu'on peut transmettre par héritage, vendre, engager, donner, aliéner de toutes façons. Tantôt l'aîné de la maison est seul à en jouir, tantôt la famille entière l'exerce par indivis et s'en partage le bénéfice. Rien n'empêche de le constituer en dot : on a vu des femmes posséder l'évêché, désigner le titulaire, et céder la fonction au plus offrant. Ce sont là, il est vrai, des exceptions. Mais brutale ou dissimulée, la simonie existait et prenait mille formes. En 1049, au concile de Reims, on accuse un évêque de Nevers d'avoir usé de procédés simoniaques. Il avoue que ses parents ont dépensé de grosses sommes pour le faire nommer, mais déclare qu'il n'en savait rien. L'évêque de Coutances reconnaît qu'un de ses frères a acheté pour lui l'épiscopat, mais ajoute aussi qu'il ignorait l'opération. Ayant appris ce qui s'était passé, il a voulu s'enfuir pour ne pas être criminel; mais son frère l'a saisi de force et l'a fait ordonner malgré lui. L'évêque de Nantes avoue, devant le concile, qu'il a distribué beaucoup d'argent pour remplacer son prédécesseur. Plus tard, sous le règne de Philippe Ier, l'évêque de Noyon, menacé d'une enquête publique, confesse, lui aussi, avoir acheté sa fonction.

A la cour de France, la vente se fait cyniquement, au grand jour. La reine Bertrade, criblée de dettes, attend, pour désintéresser ses créanciers, qu'on ait pourvu à certain siège épiscopal. Un naïf, l'abbé de Bourgueil, Baudri, l'historien poète, arrive près du Roi, les mains vides, pour demander cet évêché. Il s'étonne de n'être pas admis, tandis qu'on reçoit son compétiteur, dont la bourse bien garnie garantit le succès. S'il faut en croire Ive de Chartres, Philippe Ier aurait accueilli les plaintes de l'abbé par ce mot admirable : « Attendez que j'aie fait mon profit avec celui-ci; vous tâcherez ensuite de le faire déposer comme simoniaque, et nous verrons alors à vous contenter. »

L'élection de Guifred de Cerdagne comme archevêque de Nar-

bonne, coûta 100 000 sous d'or. En 1038, à Albi, les vicomtes Bernard et Frotaire disposent de l'évêché pour une somme moins considérable, sans même attendre que l'évêque soit mort. Le contrat de vente est des plus curieux. « Nous donnons cet évêché pour le moment où mourra l'évêque Amelius, de façon que Guillaume (l'acquéreur) le possède sa vie durant, soit qu'il se fasse sacrer, soit qu'il fasse sacrer un autre à sa place. » Peu importe aux vendeurs que l'acheteur jouisse personnellement ou non de la crosse et de la mitre : l'essentiel, pour eux, est d'être payés. Aussi prennent-ils leurs précautions. « Ils retiendront en gage, jusqu'à solde complète de la somme convenue, la moitié du domaine de l'évêché. Quand Guillaume aura tout payé, il rentrera en possession de toute la seigneurie. » Que devient, dans cette transaction commerciale, le caractère spirituel de l'épiscopat?

L'ÉVÊCHÉ DANS LE PATRIMOINE DUCAL UO COMTAL.

La plupart de ces acheteurs d'évêché sont des fils de familles nobles, des cadets de grandes maisons seigneuriales. Mais la vente n'est pas toujours nécessaire. Si le candidat a pour père ou pour proche parent le comte ou le duc qui commande la province, il peut arriver au but sans bourse délier. Un certain nombre de barons ont réussi, en effet, à mettre l'évêché dans leur famille; ils en ont fait une sorte d'apanage réservé à leurs fils puînés, parfois à leurs bâtards. Accaparant entre leurs mains le pouvoir laïque et le pouvoir ecclésiastique de la région, ils ont trouvé une étrange manière de simplifier les relations du temporel et du spirituel. Telle fut la politique suivie par les hauts seigneurs du Languedoc et de la Gascogne, par les vicomtes de Limoges, par les comtes de Bretagne, par les ducs de Normandie. Ces derniers surtout l'ont pratiquée en grand avec un parfait dédain des prescriptions canoniques. Le duc Richard Ier fait de son fils Robert un archevêque de Rouen, de son neveu Hugue un évêque de Bayeux, de son autre neveu Jean, un évêque d'Avranches, de son petit-fils Hugue, un évêque de Lisieux. Le duc Richard II donne l'archevêché de Rouen à son fils Mauger; Guillaume le Conquérant, l'évêché de Bayeux à son frère utérin, Odon. Pour ces évêchés patrimoniaux que le père réserve et lègue à ses fils, peu importe que le titulaire ait l'âge légal. Mauger, l'archevêque de Rouen, atteint à peine l'adolescence. Guifred de Cerdagne est archevêque de Narbonne à dix ans. Il suffit que le jeune baron soit voué aux ordres. Il exercera sa fonction quand il pourra, comme il pourra. En attendant, le père ou le tuteur administre l'évêché et en touche les revenus.

DYNASTIES D'ÉVÊQUES.

Tout naturellement, les évêques, de leur côté, essayeront de transmettre leur fonction et leur domaine à des parents ou même à des héritiers directs : car les mœurs de l'époque permettaient le mariage des clercs, et les prélats eux-mêmes avaient quelquefois femme et

enfants. Des dynasties d'évêques se perpétuaient sur un même siège; l'épiscopat se transformait en caste. En Bretagne, au début du XIe siècle, un comte de Cornouailles, Benoît, réunit à son comté l'évêché de Quimper. Il meurt en 1026 et laisse l'évêché à son fils Orscand. Ce dernier se marie à son tour, et son fils aîné, Benoît, lui succède dans la dignité épiscopale. Comté et évêché se confondent et ne forment plus qu'une même seigneurie. En 1049, l'évêque de Nantes, Budic, avoue publiquement que son père, Gautier, avait été évêque avant lui et que lui-même fut investi de la prélature lorsque son père vivait encore. L'épiscopat héréditaire en arrivait à employer le même procédé que la féodalité laïque : l'association anticipée du successeur[1]. En Gascogne, à la fin du Xe siècle et au commencement du XIe, un baron issu de la famille ducale possédait non pas un évêché, mais huit sièges épiscopaux et les transmit à son héritier. Aucune atteinte plus grave ne pouvait être portée à la loi ecclésiastique, aux anciennes traditions, à l'ordre établi.

UN TYPE D'ARCHEVÊQUE, GUIFRED DE CERDAGNE.

Ces barons, métamorphosés en prélats, gardent sous la mitre le tempérament batailleur, l'instinct de cupidité, les appétits matériels de leurs congénères. La plupart n'ont qu'un souci : exploiter leur évêché et pressurer leurs diocésains. De ces évêques féodaux, Guifred de Cerdagne est le type accompli. Archevêque de Narbonne pendant plus d'un demi-siècle (1016-1079), il a toujours traité sa province en pays conquis. Il vend aux laïques les châteaux, les villas, les terres, les droits de l'archevêché et même les propriétés du chapitre cathédral, qui ne lui appartiennent pas. Il a un frère, Guillaume, qu'il voudrait bien faire évêque, car il trouve que le métier est bon. Il achète très cher pour lui l'évêché d'Urgel, qu'il paye en vendant les tableaux, les croix, les reliquaires d'or et d'argent, les patènes, les calices de ses propres églises. A qui les vend-il? A des juifs, et, quand les juifs ne se présentent pas, à des Espagnols. Les clercs de son diocèse, appauvris par ses exactions, sont presque réduits à la mendicité. Tout, pour Guifred, est objet de lucre : fautes commises par les infracteurs de la paix de Dieu, ordination des clercs et des évêques, justice, devoirs féodaux, rien n'échappe. Cet évêque extraordinaire, qui avait acheté son église en bloc et la revendait tous les jours en détail, préside, solennellement et sans rire, des synodes où l'on flétrit la simonie.

L'ÉVÊQUE DE LANGRES, HUGUE DE BRETEUIL.

Devant le concile de Reims et le pape Léon IX, comparut, en 1049, parmi d'autres prélats incriminés, Hugue Ier de Breteuil, évêque de Langres. Le diacre de l'Église romaine, qui jouait dans l'assemblée

1. Ce fait curieux n'est pas seulement attesté par le compte-rendu des séances du concile de Reims, mais par la *Chronique de Nantes* (édition R. Merlet, 1896, p. 140).

le rôle de ministère public, l'accusa d'avoir acheté sa crosse, vendu les ordres sacerdotaux, versé le sang dans les guerres et commis plusieurs homicides, de s'être arrogé « des droits matrimoniaux sur des personnes mariées, » d'avoir été, non le pasteur, mais le tyran des clercs de son diocèse. Le réquisitoire s'appuyait sur des témoignages précis. Un prêtre se présente et affirme que, lorsqu'il était encore laïque, Hugue de Breteuil, déjà évêque, lui a enlevé sa femme et en a fait ensuite une religieuse. Un autre clerc dépose, sous serment, que l'évêque l'a livré à ses complices, qui l'ont tourmenté, pour lui arracher une somme de dix livres, « jusqu'à enfoncer des clous très pointus dans les parties les plus délicates de son corps. » Sans se démonter, l'évêque de Langres, tirant à part les archevêques de Besançon et de Lyon, les prie de vouloir lui servir de caution. L'archevêque de Besançon consent à plaider sa cause devant le concile, mais à peine a-t-il commencé que, pris d'un enrouement, il devient tout à coup aphone. Le moine qui raconte ces faits suppose que saint Remi lui-même, dont les reliques étaient présentes, a privé miraculeusement de la parole un fidèle pour l'empêcher de défendre un scélérat. L'archevêque de Lyon voyant que son collègue ne peut prononcer un seul mot, se lève à son tour et déclare que l'évêque de Langres avoue avoir vendu les ordres et extorqué les dix livres, mais se refuse à confesser qu'il ait fait mettre la victime à la torture et repousse les autres accusations. Comme la nuit approchait, le pape remet l'affaire au jour suivant. Le lendemain on constate avec surprise que l'accusé n'a pas reparu. Deux évêques vont le chercher et reviennent sans lui. Redoutant un débat public sur ses crimes, Hugue de Breteuil avait pris la fuite. L'assemblée entière prononça sur-le-champ contre le coupable la sentence d'excommunication.

De ces évêques immoraux du XIe siècle, la galerie serait longue à parcourir. Il est vrai que la plupart des chroniques, recueils de faits divers, révèlent plutôt les mauvais côtés des institutions et des hommes. Les gens vertueux n'ont pas d'histoire. Sur ce fond de prélats simoniaques, issus d'une origine viciée et vivant selon leur origine, se détachent quelques figures respectables. On connaîtrait peu, sans doute, ces derniers évêques, s'ils s'étaient contentés de ne pas donner prise au scandale et de remplir honorablement leur tâche. Mais la place qu'ils ont tenue dans la littérature ou la politique les a signalés à l'attention des contemporains.

FULBERT DE CHARTRES.

Fulbert de Chartres (1007-1029), le plus célèbre de tous, était un disciple de Gerbert et un étudiant de la grande école de Reims. A la

fois grammairien, dialecticien, rhéteur, épistolier, poète latin, cosmographe, mathématicien, canoniste, médecin même, il embrassa et enseigna toutes les connaissances de son temps. On peut croire que ce savoir encyclopédique n'était pas très profond et que ses admirateurs l'ont exagéré, comme d'autres ont grandi la science de Gerbert. Il avait, du moins, au plus haut degré, le don et l'amour de l'enseignement; même devenu évêque, il ne renonça pas au professorat. Chef de l'école de Chartres, il forma un grand nombre d'hommes distingués, fournissant d'écolâtres, d'archidiacres, de doyens de cathédrales et même d'évêques, les églises de France et des pays voisins. Ce professeur était adoré de ses élèves qui l'appelaient volontiers « leur Socrate. » Il leur communiquait la science dans les promenades familières qu'il faisait avec eux autour de la cathédrale et prenait sur ces jeunes esprits une influence sans limites. Sa réputation le mit en rapport avec tous les grands personnages du temps, même avec le roi de Hongrie, Étienne Ier. Un de ses correspondants habituels, le duc d'Aquitaine, Guillaume V, essaya vainement, par tous les moyens, de l'attirer à Poitiers, pour donner par là un lustre incomparable à son école de Saint-Hilaire.

D'une santé débile, affligé des maladies les plus diverses, Fulbert aurait dû vivre en homme de paix, voué aux occupations de l'esprit et aux choses de Dieu. Une légende le représente miraculeusement sauvé d'un mal affreux par quelques gouttes de lait que la Vierge Marie, entrant dans sa chambre de malade, et lui donnant le sein comme à un enfant, aurait déposées sur sa langue. Ce vertueux personnage s'est trouvé mêlé plus que personne aux affaires terrestres et plongé, malgré lui, dans le tourbillon de la vie militante. Chef d'un diocèse important, voisin de Paris, il fut l'homme de confiance du roi Robert, qui l'employa souvent, dans les moments de crise, pour se dispenser d'agir par lui-même Son existence agitée, nullement conforme à ses goûts, fut une lutte continuelle. A Chartres, il se débat contre la petite féodalité, toujours prompte à piller les propriétés de l'évêché. Hors de son diocèse, il intervient journellement dans les démêlés des comtes d'Anjou, des comtes de Blois, des ducs d'Aquitaine, et s'efforce de maintenir la paix générale, arbitre toujours écouté avec respect, rarement obéi. Soutien de la couronne capétienne, il travaille à protéger celui qui la porte non seulement contre ses ennemis extérieurs, mais contre ses propres défaillances, mission ingrate dans laquelle il ne réussit qu'à moitié. Il eut le malheur de vivre dans une des périodes les plus troublées de l'histoire de France; au moins a-t-il fait tout son devoir et donné à son siècle l'exemple de la moralité. Bien que l'Église

ne l'ait jamais canonisé, ni même béatifié, le peuple le regardait comme un saint [1].

LA QUESTION DES LIBERTÉS ÉPISCOPALES.

Une grave question s'agitait alors dans l'Église et commençait à diviser les meilleurs esprits. Quels devaient être les rapports de l'épiscopat avec le Saint-Siège? Les évêques étaient-ils tenus à une soumission absolue envers la puissance romaine? Devaient-ils accepter toutes les nouveautés prêchées par le parti qui voulait la monarchie des papes et la réforme profonde du clergé dans sa discipline et dans ses mœurs? Ou bien était-il permis de rester fidèle aux traditions comme aux intérêts particuliers du corps épiscopal, et de demander le maintien rigoureux de l'ancienne hiérarchie? Devant ce problème, vital pour l'Église, les prélats français s'étaient partagés.

A la tête des conservateurs apparaît Arnoul d'Orléans (972-1003), nature vigoureuse, homme d'autorité et politique militant. Toute sa vie se passa à défendre ses droits d'évêque contre les rébellions des abbayes, ses droits de propriétaire contre les usurpations de la noblesse locale et l'indépendance du clergé français contre les papes. Conseiller intime et ami de Hugue Capet, il fut de ceux qui l'aidèrent avec le plus de dévouement à se mettre en possession de la couronne et à conserver intact le pouvoir enlevé au dernier Carolingien. Plus ardemment que personne il soutint la Royauté nouvelle dans ce concile de Saint-Basle, où se débattit le procès de l'archevêque de Reims, Arnoul, accusé d'avoir trahi le Capétien et livré Reims à Charles de Lorraine (991).

ARNOUL D'ORLÉANS ET ABBON DE FLEURI.

La question de fait ne soulevait aucune difficulté : le crime était patent, l'inculpé avait tout avoué. Mais il s'agissait de savoir si les évêques de France avaient le droit de juger un de leurs collègues et de le condamner à la perte de sa fonction, ou si un évêque ne pouvait être traduit que devant le pontife siégeant à Rome ou devant un concile présidé par les délégués du Saint-Siège. Ce qui était en jeu à Saint-Basle, c'était l'autorité des conciles nationaux et la liberté de l'épiscopat. Arnoul plaida la cause française, l'abbé de Fleuri, Abbon, la cause ultramontaine; deux avocats dignes l'un et l'autre de leur mission. Le discours de l'évêque d'Orléans est un acte de hardiesse incontestable, car il y fait le procès de la Papauté, mais sans parti pris d'agression. Sa philippique s'attaque moins à l'institution qu'aux personnes. Il flagelle les papes féodaux du xe siècle, les Jean XII et les Boniface VII, ces hommes de sang et de boue, les protégés des

1 En 1873, on découvrit dans l'église de Saint-Hilaire, où Fulbert avait été trésorier, une peinture murale qui le représente revêtu d'une grande robe grise et d'un manteau jaune, la tête barbue, sans mitre, et les cheveux tonsurés. L'artiste poitevin, exprimant la pensée de tous, a encadré sa figure d'un nimbe, signe traditionnel des bienheureux.

courtisanes et des brigands de la Campagne romaine. Il a bien le droit de se demander si c'est à de pareils « monstres » que sont obligés de se soumettre tant d'évêques connus du monde entier par leur savoir et leurs vertus.

Quand l'évêque d'Orléans entre au vif de la question spéciale, il la résout avec une timidité qui étonne. Il n'ose pas établir, en principe, que le jugement d'un évêque coupable appartient à ses confrères assemblés sans le concours et l'approbation du Saint-Siège. Il se contente de montrer qu'en fait de pareils jugements ont déjà été rendus et que les papes n'ont pas infligé de blâme aux évêques qui les avaient prononcés. Il invoque même, pour justifier l'initiative prise à Saint-Basle, des circonstances atténuantes, rappelant que Hugue Capet et son clergé, avant de se réunir, avaient prié le pape Jean XV de donner son avis et qu'ils ne se sont résolus à faire office de juges qu'en désespoir d'obtenir de lui une décision. Pourquoi cet excès de prudence? C'est qu'Arnoul est embarrassé par les *fausses décrétales*, ce recueil de documents apocryphes, fabriqués par un clerc du Mans au temps de Charles le Chauve, dans l'intérêt de la Papauté. Il y croit, comme tous les fidèles, et serait fort en peine d'en prouver la non authenticité. Il se heurte surtout à la prétendue lettre du pape Damase, qui décide que les causes des évêques et toutes les affaires ecclésiastiques de quelque importance devront être déférées en cour de Rome et jugées par la Papauté.

L'OPPOSITION GALLICANE.

Telles sont les conditions dans lesquelles s'est produite cette manifestation d'opposition gallicane, dont beaucoup d'historiens ont exagéré l'audace et la portée, car Arnoul n'était pas l'ennemi des papes et le discours de 991 n'annonce que de fort loin la Pragmatique Sanction et les décrets du concile de Bâle. Mais cette plaidoirie, toute de circonstance, a eu plein succès. Hugue Capet et ses évêques ont jugé, condamné et destitué l'archevêque de Reims, au profit de Gerbert, qui le remplaça. Lorsque Robert le Pieux, réagissant contre la politique de son père, laissa la Papauté replacer sur le siège de Reims celui qui en avait été chassé, l'évêque d'Orléans, plus royaliste que le Roi, continua à soutenir Gerbert et mourut fidèle à ses opinions.

Fortifiée par de tels exemples, l'opposition épiscopale, n'osant pas toujours s'attaquer au Pape, s'en prenait à ses envoyés, aux légats, qu'elle accusait d'excéder leurs droits. Ce ne fut pas sans de vives résistances que Foulque Nerra fit dédier, en 1012, son église abbatiale de Beaulieu, par un représentant du pape Sergius V. Les évêques français, scandalisés, reprochèrent ouvertement à la cour de Rome de s'être laissée corrompre et d'avoir violé les canons. « Tous eurent horreur de voir un homme, appelé à gouverner la ville des

apôtres, fouler aux pieds les lois canoniques, lorsqu'un usage, fondé sur les autorités les plus anciennes et les plus nombreuses, interdit aux évêques le droit d'exercer leur ministère dans le diocèse d'un autre, à moins d'y être autorisés par leur collègue. » Qui soutient ainsi contre Rome les prérogatives de l'épiscopat? Il est curieux que ce soit un moine, le chroniqueur Raoul Glaber.

EUSÈBE BRUNON, ÉVÊQUE D'ANGERS.

Plus hardi encore fut l'évêque d'Angers, Eusèbe Brunon (1047-1081), qui défendit contre la Papauté, avec une singulière vivacité d'allures, la politique religieuse de son suzerain, le comte d'Anjou, Geoffroi-Martel. En 1050, Léon IX avait frappé d'interdit toutes les possessions de ce haut baron. Eusèbe, envoyé à Rome pour obtenir le retrait de la sentence, ne put arracher au Pape que des concessions dérisoires. Il écrivit alors à l'archevêque de Tours une lettre des plus énergiques. « Après toutes ces démarches, dit-il, j'ai encore, mais en vain, envoyé des messagers à Rome. Il m'a fallu constater que les dernières résolutions du Saint-Siège étaient pires que les premières. Qu'est-ce donc que le Pape veut que je fasse? De quel côté pense-t-il que je me tournerai? S'imagine-t-il que j'ignore que nous avons un pontife suprême, ce juste Jésus qui domine tout, et en dehors et au-dessus duquel je ne dois rien au siège apostolique? Je sais très bien que le serviteur est au-dessous du maître, et que ce qui m'est permis par le Christ, du moment que je suis son serviteur, ne peut, en aucune façon, m'être défendu par le Pape. Me croit-il assez aveugle pour ne pas voir que l'obéissance n'est pas due dans les choses qui ne sont pas de Dieu, quand même l'ordre serait donné par un ange descendu du ciel? Celui qui obéit au prophète, malgré le précepte divin, ressentit les morsures du lion. »

Cet évêque, qui avait l'audace d'en appeler du Pape au Christ, ne craignit pas non plus de justifier Bérenger de Tours, condamné par plusieurs conciles. Les amis du pape Léon IX ont accusé Eusèbe Brunon de partager les opinions de l'hérésiarque. Rien ne le prouve. Il était surtout coupable, à leurs yeux, de personnifier l'indépendance de l'épiscopat et de s'être associé au pouvoir civil pour résister aux ordres de Rome. Mais cette dernière protestation d'une liberté à son déclin resta isolée et sans écho.

CENTRALISATION ROMAINE.

Rien ne pouvait empêcher les papes de fonder leur monarchie universelle sur la soumission des consciences chrétiennes et des églises. Tout le Moyen age tendait à cette fin. Depuis l'époque carolingienne, la papauté ébranlait l'aristocratie épiscopale, par en haut, en ruinant le pouvoir des métropolitains, et, par en bas, en favorisant les tentatives d'indépendance des chapitres et des abbayes. L'exemption était le procédé habituel qui enlevait les chanoines et les moines à

l'obédience de l'évêque et les plaçait dans la sujétion immédiate de saint Pierre et de ses représentants. Non pas qu'on puisse accuser ceux-ci d'avoir prémédité un plan de combat contre les chefs des diocèses. Mais à la diminution graduelle de l'autorité épiscopale correspondait, par la force des choses, un accroissement continu des prérogatives du Saint-Siège. Le clergé de France, à quelques exceptions près, cédait à l'irrésistible évolution qui concentrait à Rome toutes les pensées et toutes les énergies du monde religieux.

II. — LE CLERGÉ MONASTIQUE ET SON CONFLIT AVEC L'ÉPISCOPAT[1]

DISSIDENCE DES CLERGÉS SÉCULIER ET RÉGULIER.

SI l'épiscopat était divisé sur la question de ses rapports avec le Saint-Siège, le monde monastique, en grande majorité, était ultramontain. La France du XIe siècle fut donc le théâtre d'un conflit prononcé et des plus vifs entre les évêques et les abbayes.

La dissidence entre les deux clergés, le séculier et le régulier, n'était qu'une des formes d'un antagonisme aussi ancien que leur existence. Elle résultait non seulement des différences qui les séparaient, mais aussi de la concurrence des intérêts temporels. Entre les deux grandes fractions de la société ecclésiastique, la générosité des fidèles avait dû se partager. Les églises cathédrales n'étaient plus seules à attirer la terre ou l'argent des donateurs. Les abbayes s'enrichirent même plus vite que les évêchés, lorsque s'accrédita l'idée que les moines représentaient un idéal de vie chrétienne supérieur, une conception religieuse plus pure et plus détachée des passions terrestres.

Dans le démêlé qui mettait le clerc aux prises avec le moine, la question de droit est difficile à résoudre. L'évêque étant régulièrement investi du pouvoir spirituel, illimité, sur toute l'étendue de son ressort, la dépendance des abbayes était légale et canonique. En plaçant le moine hors du diocèse, dans une condition exceptionnelle, on violait la loi et la hiérarchie. Aux bulles pontificales qui limitaient leur autorité, les évêques pouvaient opposer le cas de légitime défense et maintenir leurs prérogatives sans sortir du droit. D'autre part, comment ne pas reconnaître que certaines revendications des moines étaient fondées, et que lorsqu'ils demandaient, par exemple, une part sur les dîmes du diocèse, leur exigence n'avait rien de dérai-

1. OUVRAGES A CONSULTER. E. Sackur, *Die Cluniacenser in ihrer kirchlichen und allgemeingeschichtlichen Wirksamkeit bis zur Mitte des elften Jahrhunderts*, 1892-1894, 2 vol. G.-A. Hückel, *Les Poèmes satiriques d'Adalbéron*, dans la Biblioth. de la Faculté des Lettres de Paris, fasc. 13, 1901.

sonnable ni de contraire à la justice? Nombre de monastères et de prieurés s'étaient chargés, dès cette époque, du service religieux dans les campagnes. « Si l'on partage les biens temporels, disait l'abbé de Fleuri, Abbon, ils doivent servir à récompenser ceux qui supportent, jour et nuit, le poids du sacerdoce dans les églises. »

LES ÉVÊQUES ET LES MOINES SOUS LE RÉGIME FÉODAL.

L'exemption monastique, elle-même, trouvait, à la rigueur, son excuse dans la situation nouvelle de l'épiscopat. Avant l'âge féodal, tant que les évêques conservèrent leur puissance entière et gouvernèrent la société par leurs synodes, ils eurent la force de maintenir sous leur dépendance les abbayes et ceux qui les dirigeaient. Entre le clerc et le moine, une harmonie relative avait pu subsister. Tout changea dès que le régime féodal eût prévalu. La plupart des évêques devinrent de vrais barons, soucieux avant tout d'intérêts temporels, visant à transformer leur pouvoir en suzeraineté et à exiger des monastères, aussi bien que des chapitres, un service ordinaire de vasselage. L'épiscopat que les moines avaient devant eux n'était plus celui de la primitive église, mais une puissance bâtarde, où le temporel semblait vouloir dominer et annuler le spirituel. Ils devaient rester des diocésains obéissants, mais ne pouvaient ni ne voulaient devenir des vassaux. Peut-être la rupture radicale avec l'évêché leur fut-elle imposée comme une nécessité de fait, devant laquelle s'inclinèrent la tradition et la loi. A mesure que le clerc s'enfonçait dans le siècle, le moine, par esprit de réaction, redoubla d'efforts pour en sortir. Le dissentiment dégénéra en lutte ouverte. On se battit sur tous les terrains.

RÉSISTANCE DES ABBÉS.

Au temporel, les abbés refusèrent de reconnaître la suzeraineté de l'évêque, de lui payer des redevances qui avaient trop l'air d'un service de fief, et de subir la lourde dépense de l'hospitalité forcée, du *gîte* et de la *procuration*. Ils voulurent leur part des dîmes ecclésiastiques dont les clercs prétendaient garder le monopole. Au spirituel, ils cherchèrent tous les moyens d'échapper à l'obédience du chef du diocèse. Ils protestaient contre son droit de visite, de correction, d'excommunication, essayaient de lui interdire l'entrée des bâtiments claustraux, déclaraient ne vouloir recourir à son office que dans les cas de nécessité absolue. De pareilles prétentions, contraires à l'ordre traditionnel, auraient pu rester aussi vaines qu'elles étaient peu légales, si elles n'eussent trouvé un appui dans la politique des papes et dans celle des rois.

LES EXEMPTIONS.

Les abbayes exemptes, mises sous la protection de saint Pierre, payant un cens à Rome, affranchies de toute obligation matérielle envers le chef du diocèse, passèrent assez vite de la liberté temporelle, qui seule leur fut d'abord attribuée, à la liberté religieuse, que

l'ancienne loi de l'Église ne permettait pas. Comme elles ne pouvaient se priver complètement du ministère épiscopal, elles en arrivèrent à cette étrange situation de réclamer et d'accepter les services de tout autre prélat que leur diocésain. Elles excluaient impitoyablement leur chef naturel pour laisser entrer l'évêque d'à côté, ou l'étranger que Rome déléguait. De là de nombreux conflits, d'interminables procès qui relevaient presque toujours de la juridiction du Pape. On devine que le juge, le plus souvent, donna tort à l'épiscopat.

ATTITUDE DU CAPÉTIEN DANS LA LUTTE DES DEUX CLERGÉS.

Au commencement du XIe siècle, le roi Capétien croyait, lui aussi, à la supériorité religieuse du moine : il admirait les efforts de certains religieux, notamment des abbés de Cluni, pour introduire dans les cloîtres l'ordre, la régularité, la perfection de la vie chrétienne; il était donc fortement tenté de favoriser les monastères et d'y grandir le pouvoir de l'abbé en l'émancipant. Dans les cités de son domaine, son autorité se heurtait à celle de l'évêque, tandis qu'elle avait moins à redouter la concurrence des chefs d'abbaye. Sous Robert le Pieux, la Royauté se fit ouvertement l'auxiliaire des moines et se plut à les défendre contre leurs ennemis. Le corps épiscopal se plaignit de cette partialité, avec une amertume dont témoigne le poème satirique écrit par l'évêque de Laon, Ascelin ou Adalbéron.

LE POÈME D'ADALBÉRON.

Adalbéron reproche au souverain de prendre systématiquement ses évêques parmi les gens de basse naissance, « rustres, grossiers, paresseux, difformes, abreuvés de honte. » « Qu'ils soient, dit-il, au gré du pouvoir absolu, comblés de richesses, couverts de pierres précieuses, coiffés de mitres splendides. Quant aux évêques, ces gardiens de la tradition, les voilà contraints de garder le froc; qu'ils aillent dire les oraisons, s'incliner, observer le silence monastique, et baisser le front; qu'ils aillent, ces ministres dépossédés, suivre sans fin la charrue, l'aiguillon à la main, en chantant les chants d'exil de notre premier père. Une place de prélat se trouve vacante : vite, qu'on y consacre un pâtre, un marinier, le premier venu, qu'importe! Qu'aucun de ceux qui sont instruits dans la loi divine n'aspire à l'épiscopat; il nous faut un prélat ignorant des saintes Écritures, qui n'ait jamais consacré un jour à l'étude, et sache seulement compter sur ses doigts les lettres de l'alphabet. Voilà quels doivent être les puissants du Royaume, les précepteurs qu'il faut que le monde adore et devant qui les plus fameux monarques sont tenus de s'incliner. »

Ces « ignorants » auxquels s'en prend l'évêque étaient les religieux inconnus que Robert allait chercher au fond des cloîtres. Adalbéron et son parti détestent ces moines et surtout l'abbé de Cluni, Odilon, qu'ils accusaient de vouloir réunir toute l'Église régulière sous sa loi. Ils le représentent comme un chef d'armée, qui transforme

ses moines en soldats et les lance à l'assaut du monde. Robert croit être le roi de France et, par suite, le maître des abbayes du royaume! Quelle erreur! Adalbéron fait dire à un moine : « Je guerroie par ordre de mon roi, et mon seigneur et roi, c'est Odilon, abbé de Cluni. » Et il met en scène le général des moines organisant ses troupes et les préparant à la grande bataille. « Suspendez à votre cou le bouclier arrondi et attachez par-dessus vos vêtements une cotte d'armes formée d'un triple tissu. Portez vos javelots derrière le dos et votre épée entre les dents. » Puis viennent des recommandations grotesques. Odilon prescrit aux jeunes gens de se placer sur des chars à marche lente, et à la foule des vieillards de monter de rapides coursiers. « Deux doivent être portés par un âne; d'autres par un chameau, et, si cela ne suffit pas, vous autres trois, grimpez sur un buffle. » Et dans cet attirail s'avance au combat la ridicule armée monastique. Le roi de France lui-même est menacé par une invasion sans précédents!

Le conflit des deux clergés ne se limita pas à des luttes de paroles et d'écrits. Évêques et moines en vinrent aux mains.

DÉMÊLÉS ENTRE LES ÉVÊQUES D'ORLÉANS ET LES ABBÉS DE FLEURI.

En 987, l'évêque d'Orléans, Arnoul, et l'abbé de Saint-Benoît, Oibold, toujours en guerre, se disputaient un clos de vigne Les gens de l'évêque réussissent à s'en rendre maîtres, mais l'abbaye, hors d'état de résister par la force, veut pourtant récolter son vin. Le temps des vendanges étant venu, les moines arrivent en procession dans le clos, leur abbé en tête, précédé lui-même de plusieurs hommes qui portent sur leurs épaules les châsses les plus vénérées du monastère. A cette vue, les gardiens, saisis d'une sainte terreur, restent immobiles, et les moines font leur récolte en toute sûreté. Mais les gens de l'évêque guettent leur revanche. Une nuit que l'abbé se rendait à Saint-Martin de Tours, ils fondent sur lui, l'accablent d'outrages, et blessent à mort une partie de ses hommes. En 1008, l'évêque d'Orléans, Foulque, manifesta l'intention d'entrer dans le monastère de Fleuri, à l'approche de la fête de saint Benoît, pour y exercer son office pastoral. Les moines indignés, invoquent leur saint, se jettent sur la suite du prélat et assomment quelques-uns de ses gens à coups de bâtons. Foulque en appelle à ses confrères et au Roi. L'archevêque de Sens réunit un concile pour juger les inculpés. Les moines produisent, pour se justifier, une bulle pontificale qui défendait à l'évêque d'Orléans de se présenter dans leur abbaye sans y avoir été appelé. Une vive discussion s'engage : quelques évêques trop zélés veulent arracher la bulle des mains des moines pour la jeter au feu; l'abbé de Fleuri est excommunié. Mais celui-ci a fait appel au pape Jean XVIII. Le roi de France reçoit l'ordre de défendre contre

les évêques un monastère « placé sous la sauvegarde et dans le patrimoine de saint Pierre. » Le moine devenait inviolable, du moment que Rome le protégeait.

LE CONCILE DE SAINT-DENIS.

Même réunis en conciles, les évêques pouvaient difficilement défendre leurs droits, puisque le Roi et le Pape étaient contre eux. En 995, un synode provincial, présidé par l'archevêque de Sens, Séguin, devait résoudre cette question : les moines ont-ils le droit de participer aux dîmes? L'épiscopat commit la faute grave de choisir, pour le lieu du concile, la ville de Saint-Denis, siège d'une abbaye de premier ordre, ardente pour ses privilèges, très hostile aux revendications des clercs. La population de Saint-Denis, qui vivait des aumônes de ses moines, complote une sorte de coup d'État. Au moment où les évêques délibéraient et allaient, sans doute, consacrer, une fois de plus, les principes chers à leur parti, les hommes du monastère font irruption dans la salle. « Une telle frayeur, dit Aimoin, saisit les pères qu'ils prirent la fuite. L'archevêque Séguin, qui avait la prétention d'être le premier prélat de la Gaule, ne fut que le premier à fuir. Frappé d'un coup de hache entre les épaules, couvert de boue par la foule, il parvint à grand'peine à s'échapper. Quant aux autres évêques, la peur leur donna des ailes, et, dans leur déroute, abandonnant un succulent et très copieux dîner qu'ils s'étaient fait préparer, ils ne se crurent en sûreté que derrière les murs de Paris. »

Les coupables furent excommuniés par les évêques et le monastère mis en interdit. Cette affaire donna lieu, dans les deux camps, à un débordement de colères et d'injures. L'abbé de Fleuri, Abbon, accusé d'être la cause indirecte de l'outrage fait à l'épiscopat, se défendit dans une lettre apologétique, à laquelle Arnoul d'Orléans répondit par un factum des plus violents. Sur ces entrefaites, l'archevêque de Reims, le fameux Gerbert, étant venu à Saint-Denis rendre visite aux rois Hugue et Robert, fut invité par eux à célébrer la messe dans l'abbaye interdite. Il s'y refusa énergiquement. Il voulait rester fidèle à l'opinion de ses collègues, dût-il s'exposer, comme il l'a dit lui-même, « à la morsure des chiens du palais. »

LA QUERELLE DES DEUX CLERGÉS EN BOURGOGNE.

Les mêmes incidents se produisaient partout : mais nulle part la lutte ne fut plus vive qu'en Bourgogne, dans ce foyer intense de vie monastique, où rayonnaient les grandes abbayes indépendantes de Vézelai et de Cluni. Les abbés clunisiens, soutenus par le Pape, rivalisèrent d'opiniâtreté avec les évêques de Mâcon, encouragés par tout l'épiscopat. Plusieurs conciles, entre autres celui d'Anse (1025), donnèrent tort aux abbés et refusèrent de reconnaître la validité des privilèges accordés par le Saint-Siège, comme étant contraires aux

canons. Rome et Cluni, cependant, l'emportèrent. En 1063, un évêque de Mâcon reconnaissait humblement, devant le légat Pierre d'Ostie et tout un synode, qu'il s'était trompé, qu'il avait mal lu et mal compris les bulles pontificales et qu'il se soumettait à leurs prescriptions. Puis il se prosterna sur les dalles de l'église, implorant l'indulgence. On le condamna au pain et à l'eau pendant sept jours Mais avec les successeurs de cet évêque, moins dociles, les luttes recommencèrent; tout le XIIe siècle en sera rempli.

Le conflit de l'abbaye de Pothières et des évêques de Langres amena des scènes d'une violence inouïe. En 1069, l'évêque Hugue Rainard arrive devant Pothières, bien résolu à entrer de force dans l'abbaye qu'on refusait de lui ouvrir. L'abbé et ses moines s'étaient solidement barricadés. L'évêque donne ordre à ses hommes d'armes de briser les portes. Le bourg abbatial est pillé, ses habitants égorgés, leurs maisons incendiées, l'abbaye elle-même livrée aux flammes. Suivant une autre version, l'évêque désespérant de réduire par la force un monastère que protégeaient de hautes murailles et de larges fossés, aurait eu recours à la ruse. Il déguise ses soldats en clercs et s'avance avec eux, précédé des croix, des gonfanons et de l'eau bénite. Les gens de Pothières accourent à leur rencontre pour leur faire honneur. A peine la procession est-elle introduite que les prétendus clercs jettent leurs manteaux, tirent l'épée et fondent sur les habitants sans défense.

Le scandale fut retentissant. L'évêque déféré en cour de Rome et le procès ouvert, comme l'accusé s'obstinait à ne pas comparaître, l'abbé de Pothières attendit cinq ans la réparation de son désastre. Grégoire VII finit cependant par condamner Hugue Rainard à rester éloigné de son siège épiscopal, jusqu'à ce qu'il eût crié merci à l'abbé et à ses moines. Revenu en Bourgogne, il se soumit, offrit de restituer ce qu'il avait pris et de payer le dommage causé. Force lui fut de rebâtir à ses frais l'église abbatiale et de faire des rentes au monastère qu'il avait détruit.

L'APOSTOLAT DE SAINT MARTIAL.

La querelle entre clercs et moines se retrouve enfin dans un débat qui passionna les chrétiens du XIe siècle [1]. Saint Martial avait-il été un des 72 disciples des apôtres? La Gaule fut-elle évangélisée par lui au Ier siècle de l'ère chrétienne? Oui, disaient les moines de Limoges, qui voulaient même que leur saint eût été plus encore, c'est-à-dire

1. Aujourd'hui le problème de l'apostolat de saint Martial n'a plus qu'une importance historique : il est résolu par les travaux de la critique moderne sur la date primitive de la fondation des églises de Gaule. On doit renoncer à croire que l'origine de la plupart des évêchés de France et notamment de ceux de l'Aquitaine, est antérieure au IIIe siècle de notre ère. Les beaux travaux de l'abbé Duchesne ont mis ce point d'histoire hors de doute.

un apôtre. — Non, soutenait l'évêque de Limoges, Jordan, dont la cathédrale était dédiée à saint Étienne. Celui-ci n'était qu'un martyr, et le martyr est très inférieur à l'apôtre. Les moines de Saint-Martial de Limoges, forts de la supériorité de leur patron, en inféraient qu'ils ne pouvaient être soumis à l'autorité de leur évêque. Ce dernier, excommunié dans plusieurs conciles pour n'avoir pas reconnu l'apostolat de saint Martial, ne se soumit qu'après une longue résistance. Cette controverse religieuse, à laquelle prit part aussi le clergé de la France du Nord, ne fit que marquer la rivalité des deux sociétés entre lesquelles se partageait l'Église, lutte de principes et d'intérêts.

III. — CLUNI[1]

LA RÉFORME CLUNISIENNE ET L'INDÉPENDANCE DE CLUNI.

La grande maison de Cluni est le type de l'abbaye exempte et la plus haute expression de la puissance monastique. Elle eut, sur les peuples comme sur les rois, une autorité sans égale, justement parce qu'elle représentait, mieux qu'aucune autre abbaye, la résistance à la Féodalité et le mépris des intérêts d'en bas. Lorsque la papauté entreprendra de régénérer l'Europe croyante, en la soumettant à son pouvoir, les moines de Cluni, dont les aspirations se confondaient avec les siennes, lui serviront de missionnaires et de soldats. De là, pour leur communauté, une rapidité de développement qui tint du prodige, au point d'alarmer l'Église séculière. Cette prospérité inouïe était due aux institutions que les Clunistes s'étaient données, mais aussi, pour une grande part, aux hommes remarquables qu'ils eurent la bonne fortune ou l'habileté de prendre pour chefs.

Le premier caractère du monachisme nouveau était l'indépendance absolue à l'égard des puissances laïques. Il importait de réagir contre un des abus les plus caractéristiques du xe siècle : l'étrange conduite des ducs et des comtes, devenus abbés pour mieux exploiter le bien des moines, le cloître envahi et assujetti par les profanes. Cluni, l'abbaye modèle, devait être comme une île autonome au milieu de l'océan des juridictions et des servitudes féodales. Guillaume d'Aquitaine, son fondateur, avait reconnu cette nécessité dans l'acte même de donation (910) : « Il m'a paru bon de décider, par la pré-

1. Ouvrages a consulter. E. Sackur, *Die Cluniacenser in ihrer kirchlichen und allgemeingeschichtlichen Wirksamkeit, bis zur Mitte des elften Jahrhunderts*, 2 vol., 1892-1894. Ringholz, *Der heilige Abt Odilo von Cluny in seinem Leben und Wirken*, dans les *Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner- und dem Cistercienser-Orden* (Vienne et Wurzbourg, in-8), t. V et VI, 1884 et 1885. R. Neumann, *Hugo I der Heilige, Abt von Cluny*, 1879 (programme de Francfort-sur-le-Mein).

sente charte, qu'à dater de ce jour, les moines seront soustraits à toute domination temporelle, qu'elle vienne de nous, de nos parents, ou même du Roi. » Cluni était bien placée pour n'obéir à personne, dans ce pays de Bourgogne, zone neutre entre la France et l'Allemagne, où l'action du Roi et celle de l'Empereur s'équilibraient si bien qu'elles s'annulaient. Le duc de Bourgogne n'avait qu'une autorité nominale; son suzerain, le roi de France, luttait, sans succès, contre la haute féodalité ou les Normands; quelles circonstances plus favorables? Charles le Simple, contemporain de la fondation de Cluni, ignora ou laissa faire. Louis d'Outremer ne put que confirmer le privilège qui écartait de l'abbaye toute suprématie temporelle (939). Cluni, dès sa naissance, ne releva d'aucun maître séculier.

LIBERTÉ DE L'ÉLECTION ABBATIALE.

Il fallait que les moines pussent élire leur abbé, librement, à l'abri de toute influence laïque et de toute pression venue du dehors. Ici encore le fondateur a posé le principe[1]. Mais la pratique sans réserves de cette liberté électorale eût présenté quelque danger. On pouvait craindre que les moines investis de ce droit ne cédassent encore aux mœurs du temps en laissant une porte ouverte à l'intervention extérieure. Aussi les premiers abbés se recrutèrent eux-mêmes par désignation anticipée. Chacun d'eux choisissait un coadjuteur et le recommandait, avant de disparaître, aux suffrages de la communauté. Leur autorité était telle que ce choix ne manqua jamais d'être ratifié par le chapitre : ainsi succédèrent à Bernon (910-927) les abbés Odon (926-948), Maieul (948-994) et Odilon (990-1049). Ensuite ce procédé fut abandonné, mais l'élection fut toujours garantie contre les caprices ou les surprises du scrutin. On prit l'habitude de considérer comme virtuellement désigné pour l'abbatiat le haut dignitaire qui, sous le nom de *grand prieur*, remplaçait l'abbé empêché ou malade. Hugue Ier ou saint Hugue, qui succéda à Odilon en 1049, était en possession du priorat. Il fut élu par acclamation.

CLUNI DIRECTEMENT SUJETTE DE ROME.

Échappant à l'autorité spirituelle de l'évêque de Mâcon, leur diocésain, les Clunistes devaient appartenir cependant, par quelque endroit, à l'organisme ecclésiastique. Le fondateur les rattacha, dès le début, au centre même de la chrétienté, c'est-à-dire à l'Église romaine. La donation de 910 plaçait le monastère sous la protection des apôtres Pierre et Paul et leur cédait tous les droits de propriété que Guillaume d'Aquitaine exerçait sur sa villa de Cluni. Les moines,

1. Guillaume d'Aquitaine, tout en nommant lui-même l'abbé de Baume, Bernon, premier abbé de Cluni, veut que l'élection soit la règle. « Que les moines de Cluni soient sous la puissance et domination de l'abbé Bernon, mais qu'après sa mort ils aient le pouvoir d'élire comme abbé, selon le bon plaisir de Dieu et la règle de Saint-Benoît, tout membre de l'ordre qu'ils jugeront digne de leur suffrage, et qu'aucune puissance, la nôtre ou celle d'autrui, ne s'oppose à cette libre et religieuse élection. »

tenus de payer, tous les cinq ans, à Rome même, un cens de dix sous d'or pour l'entretien du luminaire de l'Église apostolique, appartenaient au domaine du Saint-Siège, mais comme un bien inaliénable assujetti seulement pour être protégé. Et quelle sujétion plus légère et moins dangereuse pouvait subir l'abbaye nouvelle que celle d'une autorité assez imposante pour que sa protection fut efficace, même à distance, trop éloignée, d'autre part, et matériellement trop peu puissante, pour devenir un sujet d'alarmes! Ce n'était pas la première fois, sans doute, qu'un monastère français se trouvait mis sous la dépendance du Pape, mais l'exemple de Cluni devint contagieux. On s'explique dès lors l'intimité des relations établies entre la Papauté et les chefs de l'abbaye, l'étroite communauté d'idées et d'intérêts qui les unissait, les fréquents voyages des abbés en Italie, leurs longs séjours dans la capitale des apôtres. Conseillers et diplomates officieux de la puissance romaine, ils l'assistent dans les circonstances graves, et lui servent d'intermédiaires auprès des rois. Vienne la crise réformiste et l'on verra le lien se resserrer. Unis pour la guerre comme pour la paix, papes et abbés s'attaqueront aux mêmes abus, lutteront contre les mêmes ennemis, repousseront les mêmes assauts. L'identification sera complète, quand Urbain II, un cluniste militant, portera sur le siège de saint Pierre l'irrésistible ardeur de sa foi.

LA PAPAUTÉ BIENFAITRICE DE CLUNI.

Les papes ne sont pas en reste avec Cluni. Depuis que Jean XI a solennellement confirmé, en 931, les clauses de la charte de fondation, tous ses successeurs du xe et du xie siècles ont légiféré à l'envi en faveur du grand monastère. Ils lui reconnaissent le droit de frapper une monnaie spéciale, l'enlèvent à l'obédience du diocésain, défendent à tout évêque de l'excommunier, confèrent au chef de l'abbaye les insignes épiscopaux et le titre d' « archi-abbé. » Des légats sont envoyés, avec mission spéciale de défendre l'ordre et de châtier ceux qui l'attaquent. On encourage de toutes façons les fidèles qui veulent enrichir ces moines; car donner à Cluni, n'est-ce pas donner aux saints apôtres, propriétaires de l'abbaye, et à l'Église universelle? De tous les points de la France et du monde pleuvent les libéralités et les legs. Une foule de monastères nouveaux sont dédiés à Saint-Pierre et incorporés à l'église clunisienne. Des abbayes déjà florissantes se placent d'elles-mêmes sous son joug pour jouir des bienfaits attachés à l'observance de sa règle et à la protection du Saint-Siège.

L'EMPIRE MONASTIQUE DE CLUNI.

Cinquante ans après sa fondation, la modeste maison religieuse où Guillaume d'Aquitaine plaçait les douze moines prêtés par l'abbé Bernon, la petite abbaye cachée entre les hautes collines boisées de la vallée de la Grosne, attirait les regards et les richesses de l'Europe entière. Au bout de deux siècles, elle était la capitale du plus vaste

empire monastique que la Chrétienté eût jamais connu. De ses possessions françaises, Cluni fera sept provinces[1]; hors de France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Pologne, l'Italie, surtout l'Espagne, se rempliront de ses prieurés. L'influence extraordinaire que les Clunistes avaient prise sur les âmes, dans toutes les classes sociales, peut se mesurer à l'étendue de sa domination.

Cet empire formait un organisme, autre nouveauté introduite dans le monde religieux. Pour agir puissamment et régner au loin, Cluni s'était faite « congrégation. » Par ce temps de morcellement indéfini de la juridiction et de la souveraineté, le système de l'isolement était périlleux pour le clergé des cloîtres ; il le laissait sans défense devant les seigneuries laïques. L'intérêt vital du monachisme voulait qu'on en fît un corps capable de se mouvoir et d'agir avec harmonie et promptitude, sous l'impulsion d'une volonté maîtresse. On trouva le principe d'unité et le ressort de centralisation dans le pouvoir déféré au chef de la communauté.

OMNIPOTENCE DE L'ABBÉ DE CLUNI.

L'omnipotence de l'abbé était un principe essentiel chez les moines d'Occident[2]; le gouvernement d'une abbaye bénédictine ressemblait singulièrement à une monarchie absolue. Il suffisait donc, pour organiser la congrégation de Cluni, d'appliquer le pouvoir direct de l'abbé à tous les monastères de l'ordre. Dans les maisons dépendantes, le titre d'abbé est supprimé : leurs chefs prennent le nom significatif de « prieurs. » Il n'y a qu'un abbé pour tout le corps, celui de la métropole, souverain immédiat de la grande abbaye comme de toutes les petites[3]. Le chef de l'établissement affilié n'est pas directement élu par ses moines : il est nommé par l'abbé général. Ce droit de nomination était une nouveauté hardie, qui s'opposait à la tradition, à la règle bénédictine, au principe sacré de la liberté de l'élection abbatiale. Il soulèvera de vives résistances et de terribles orages.

1. France proprement dite, Lyonnais, Provence, Dauphiné et Tarentaise, Poitou et Saintonge, Auvergne, Gascogne et Franche-Comté. Rien qu'en Provence, elle en viendra à posséder directement 44 monastères, maîtres eux-mêmes de 81 prieurés.

2. L'assemblée des moines, le chapitre, n'avait que voix consultative ; la décision appartenait à l'abbé. Ainsi le veut la règle générale de Saint-Benoît. « Toutes les fois qu'un acte important doit s'accomplir dans le monastère, que l'abbé convoque tous ses frères, et qu'après avoir entendu leur avis, il y pense à part soi et fasse ce qu'il jugera convenable. Que les frères donnent leur avis en toute soumission et ne se hasardent pas à le défendre avec opiniâtreté. Que la chose dépende de la volonté de l'abbé et que tous obéissent à ce qu'il a jugé salutaire. Si, par hasard, quelque chose de difficile ou d'impossible est ordonné à un frère, qu'il reçoive en toute douceur et obéissance le commandement qui le lui ordonne. S'il voit que la chose passe tout à fait la mesure de ses forces, qu'il expose convenablement et patiemment la raison de l'impossibilité à celui qui est au-dessus de lui, ne s'enflant pas d'orgueil, ne résistant pas, ne contredisant pas. Que si, après son observation, le supérieur persiste dans son commandement, que le disciple sache qu'il en doit être ainsi et que, se confiant en l'aide de Dieu, il obéisse. »

3. Par une faveur exceptionnelle, quelques maisons anciennes et illustres (Vézelai, Saint-Gilles, Moissac, Saint-Martial, Saint-Bertin) conservèrent la qualification d'abbaye, mais non le droit d'élire leur abbé.

Une domination aussi vaste, aussi rigoureusement concentrée, ne se fonde pas seulement par la paix.

OPPOSITION DE CERTAINES ABBAYES.

Un certain nombre d'abbayes ne se laissèrent pas englober, sans protester, dans le cadre de la congrégation. Elles refusèrent de perdre le rang que leur assignaient le nombre de leurs prieurés, la réputation de leurs reliques, l'antiquité de leur origine. Au lieu d'accepter de bonne grâce les abbés et les moines qu'on leur envoyait de Bourgogne, elles s'obstinèrent à garder leur autonomie. L'opposition se produisit au nord comme au midi de la France, encouragée par des évêques jaloux et inquiets de cette puissance conquise par un monastère exempt. Des conflits d'une violence extrême prouvèrent aux Clunistes qu'ils assumaient une tâche trop lourde et que le monde religieux n'était pas tout entier disposé à entrer dans leur obédience.

L'abbaye de Saint-Martial de Limoges commença la lutte en 1063 : à peine s'avouera-t-elle vaincue en 1240. Beaulieu en Limousin, Saint-Bertin en Flandre, Lézat en Languedoc, résistèrent à l'annexion. Les désordres allèrent parfois jusqu'à l'effusion du sang. Désir d'échapper à la réforme et aux rigueurs de la règle cluniste, esprit d'indépendance et de particularisme régional, tout explique l'intensité de ces querelles. Mais Cluni brisa ou tourna les obstacles, et la victoire devait lui rester. Si l'œuvre de centralisation ne fut pas toujours désintéressée et s'accomplit, en plusieurs points, avec une âpreté condamnable, les abbés généraux, soutenus par l'opinion, puisant leur énergie dans la conviction intime de l'utilité et de la grandeur de l'entreprise, s'opiniâtrèrent à ne pas céder et à retenir surtout la nomination directe des prieurs. Leur but était d'arracher les cloîtres à la simonie, à l'irrégularité, au désordre moral et matériel et de régénérer le corps monastique en le façonnant à l'obéissance, avant d'en faire l'instrument de la réforme et de l'émancipation de l'Église. En dépit de toutes les difficultés, la congrégation s'organisa et vécut.

ORGANISME DE LA CONGRÉGATION DE CLUNI.

Entre l'abbé et les maisons affiliées, le contact est fréquent et régulier. Il s'établit surtout par la « visite » du chef suprême, garantie d'unité et d'ordre, mais devoir absorbant autant que pénible. Quand l'ordre eût pris un développement considérable et se fut étendu à toutes les régions de la France et aux pays étrangers, il fallut que l'abbé passât sa vie sur les grandes routes. Tenant en mains les fils qui faisaient mouvoir hommes et choses, il se crut d'abord obligé de tout voir et de tout faire par lui-même. Des moines comme Odon, Maieul, Odilon et Hugue, semblent avoir eu le don d'ubiquité.

L'organisation de la visite se compléta par celle du « chapitre

général, » assemblée des prieurs ou abbés dépendants, tenue périodiquement à Cluni sous la présidence de l'archi-abbé. Les textes du XIe siècle permettent de constater, dès le gouvernement d'Odilon, l'existence de ces synodes imposants, où affluaient, avec les Clunistes, les évêques et de hauts personnages d'Église. Mais l'institution du chapitre général ne prendra qu'au début du XIIIe siècle un caractère régulier. Elle se fixera alors pour toujours, avec son organisme complexe de corps politique, administratif et judiciaire, avec son personnel de « visiteurs » et de « définiteurs » et ses pouvoirs sans cesse grandissants. Les chapitres généraux tendront même, au XIVe siècle, à devenir une sorte d'assemblée représentative, soumettant l'abbé général à son contrôle et limitant cette monarchie. Rien de semblable au XIe, l'âge d'or de la congrégation, époque où le synode n'est qu'un corps consultatif, comme l'était la « curia » solennelle dont s'entourait le roi de France. L'autocratie de l'abbé demeure entière et incontestée.

LA RÈGLE DE CLUNI.

L'observance d'une règle commune est le lien moral qui unit les membres de l'ordre[1]. Celle de Cluni renouvela la règle générale de Saint-Benoit pour l'accommoder aux transformations que subissait la vie religieuse.

Cette loi d'un grand peuple monastique n'avait pas le caractère inflexible qu'on serait tenté de lui attribuer. Elle comportait une certaine souplesse d'application : car les premiers abbés furent des hommes intelligents que leur amour de l'unité n'aveugla pas au point de leur faire méconnaître la nécessité de laisser place aux diversités régionales. On ne pouvait se contenter d'imposer la règle, il fallait la rendre supportable, sinon aimable, seul moyen pour la maison-mère d'assurer la durée de sa domination. Quand l'abbé Hugue Ier en transmit le texte au monastère de Spire, il autorisa et même engagea l'abbé allemand à la modifier par retranchement, addition ou changement, sur tous les points où il jugerait nécessaire d'avoir égard aux usages particuliers du pays.

Une première modification générale consista dans l'importance extrême qui fut donnée aux travaux de l'esprit. Le travail manuel n'exista plus à Cluni que dans une mesure restreinte, juste assez pour que le moine n'oubliât pas le précepte d'humilité qui était une des bases de son institut. La règle obligeait le Cluniste à écosser des fèves, à arracher les mauvaises herbes, à faire le pain, mais ces exer-

1. La règle de Cluni fut rédigée au XIe siècle, au moment même où la congrégation achevait de se constituer. Ecrite par le moine français Bernard, puis par le moine allemand Ulrich, la règle dite *Antiquiores consuetudines Cluniacensis monasterii* reste le livre fondamental où se révèlent les traits originaux de l'institution. Voir E. Hauviller, *Ulrich von Cluny*, dans les Kirchengeschichte Studien, publiés par Knopfler, III, 3.

cices duraient peu de temps. Les heures qu'il ne consacrait pas à l'oraison et aux offices, il les employait surtout à apprendre le chant, à copier les manuscrits, à lire les ouvrages de la littérature sacrée et même de la littérature profane[1]. Le travail des mains et surtout celui du défrichement, indispensable dans le système des monastères isolés, alors qu'une grande partie du territoire avait besoin d'être mise en culture, ne s'imposait plus, au XIe siècle, comme une nécessité impérieuse. Pour une congrégation telle que Cluni, propriétaire de vastes domaines et d'un peuple de colons et de serfs, l'exploitation des terres n'exigeait plus au même degré le labeur personnel des moines. D'ailleurs, l'œuvre clunisienne ne visait-elle pas surtout à empêcher l'Église de s'absorber dans la poursuite des intérêts matériels et à réagir contre cette société féodale où l'abaissement de l'esprit allait de pair avec la brutalité et la grossièreté des mœurs?

LES ÉCOLES CLUNISIENNES.

La lutte contre l'ignorance était un des premiers articles du programme réformiste. Il importait que Cluni dominât par l'esprit et répandit autour d'elle la lumière en même temps que la moralité. Voulant agir sur les intelligences, la grande abbaye fut un lieu d'enseignement, une école, où des maîtres réputés donnaient l'éducation et l'instruction aux novices. Dans ces *puerorum scholae*, la discipline était rude. Les maîtres de Cluni, comme tous ceux du Moyen âge, punissaient de corrections corporelles les moindres manquements à la règle. Mais l'idée religieuse appuyait cette discipline et la faisait accepter de tous. Les détails minutieux dans lesquels entre, à cet égard, le législateur de l'ordre, prouvent assez qu'on y prenait souci de la santé physique des enfants autant que de leur développement moral.

L'HOSPITALITÉ ET L'AUMONE.

Par un autre côté, Cluni donnait un exemple salutaire au monde monastique : la règle y mit à un niveau très élevé les devoirs d'hospitalité et de charité. Elle ne créa pas sans doute, mais elle développa, sous forme d'obligations régulières et permanentes, les institutions d'assistance publique et d'aumônerie. Deux fonctionnaires importants avaient la direction spéciale du service des hôtes et des pauvres : le « gardien de l'hôtellerie », qui recevait les cavaliers, et l' « aumônier, »

1. On a reproché faussement à la réforme clunisienne d'avoir érigé en principe l'ignorance et le mépris de la littérature des anciens. L'abbé Odon, rêvant que son Virgile devenait un vase magnifique d'où s'échappèrent bientôt des serpents qui l'entouraient de leurs replis; Maieul, après lui, interdisant la lecture de l'Enéide, et rayant des manuscrits les passages où il était question d'amour! pieuses légendes qui n'empêchent pas les écrivains clunistes d'être imprégnés de littérature antique, de mêler le sacré au profane, de défendre les opinions des Pères avec des citations de prosateurs latins. L'exclusion de l'antiquité classique est si peu une habitude et une loi pour les moines de Cluni, qu'au XIIe siècle, les disciples de saint Bernard leur reprocheront avec âpreté un amour excessif des lettres et de la poésie païennes. Nous nous trouvons ici d'accord avec Sackur, *Die Cluniacenser*, II, 330, contre Pfister, *Études sur le règne de Robert le Pieux*, p. 6.

chargé d'accueillir les gens de pied et les mendiants. Tous les jours, les pauvres de la localité et ceux de l'extérieur prenaient part à d'abondantes distributions d'aumônes. Un des rédacteurs de la règle clunisienne, Udalric (1018-1093), a supputé que, l'année où il écrivit ses *Coutumes*, 17 000 indigents furent assistés. Les maisons affiliées suivaient l'exemple de la métropole. A Hirschau, un des prieurés d'Allemagne, les moines trouvèrent le moyen, dans une des années les plus mauvaises, de secourir encore trente pauvres par jour. L'abbé Odilon vendait les vases sacrés de son trésor en temps de disette pour subvenir aux besoins des affamés. Partout où passait saint Hugue, des troupes de misérables accouraient et recevaient de lui de l'argent et des vivres. Les abbés de Cluni ne cessaient de répéter et, mieux encore, de pratiquer la maxime de saint Ambroise : « que l'argent de l'Église n'est pas fait pour être entassé, mais pour être distribué à ceux qui en ont besoin. »

Ainsi parlaient et agissaient, du moins, les Clunistes des premiers siècles. L'immense popularité dont Cluni jouissait auprès des classes inférieures contribua encore à la prospérité d'un ordre que grandissait la protection des papes et que l'Europe entière enrichissait.

LES PREMIERS ABBÉS DE CLUNI ET LEURS MIRACLES.

Il eut, en outre, ce bonheur spécial d'avoir été organisé et dirigé, au XIe siècle, par des hommes supérieurs, vrais religieux, apôtres dévoués à leur œuvre, admirables de vigueur et de longévité. Maieul administra Cluni pendant quarante-six ans, Odilon pendant cinquante-neuf ans, Hugue pendant soixante ans. Ils ont rendu à leur maison le grand service de durer, et de donner par là au gouvernement de l'abbaye la stabilité, l'unité de direction, la permanence des traditions. Les quatre premiers abbés ont été mis par l'Église au nombre des saints; mais le Moyen âge les avait déifiés presque de leur vivant, faisant de ces héros des thaumaturges, des êtres extraordinaires qui échappent aux nécessités de la vie humaine. La protection divine ne les quitte pas. Odon, priant au tombeau de saint Martin de Tours, est assailli par des renards qui le mordent, mais un loup énorme survient, les met en fuite, et reste désormais le fidèle compagnon du saint. Un voleur veut, pendant la nuit, dérober le cheval d'Odilon, mais le cheval et le voleur ne peuvent plus bouger, restent cloués devant la porte de l'abbaye. Au point du jour, Odilon sort et surprend le coupable toujours immobile : « Mon ami, lui dit doucement l'abbé, il n'est pas juste que vous ayez perdu toute une nuit à garder mon cheval, » et il lui jette des pièces de monnaie. Quand les fleuves, grossis par l'inondation, barrent la route à l'homme de Dieu, il les traverse à pied sec. On a vu Odilon renouveler le miracle de la multiplication des poissons à Saint-Martin de

Tours, et celui des noces de Cana dans un monastère d'Italie. Un jour que l'abbé Hugue Ier traversait les Alpes pour se rendre à Rome, une vieille femme, cachée dans le creux d'un arbre, effraye la mule qui le portait. Hugue et sa monture tombent, au milieu de l'épouvante générale, dans un affreux précipice. Tout à coup on aperçoit l'abbé accroché aux branches d'un arbuste : on le saisit, on le remonte, et l'arbre, qui s'était trouvé si à point pour son salut, disparaît, sans qu'on sache comment. Véritable féerie que la vie de ces premiers abbés!

ODILON.

Sous ce nuage de légendes édifiantes, leur personnalité physique et morale ne nous apparaît pas toujours bien nette. Cependant, au XIe siècle, certaines figures se dessinent. Odilon, petit homme maigre, nerveux, au teint pâle, dévoré d'une flamme intérieure que décelaient sa physionomie mobile et ses yeux vifs, fut un orateur médiocre, mais un écrivain habile et fécond. En lui se manifestent au plus haut degré les qualités communes à tous les créateurs de Cluni : la charité, la douceur, la foi robuste dans l'œuvre monastique, l'amour simultané de l'enseignement et de la vie active, une endurance et une mobilité incroyables. On le voit sur tous les grands chemins de l'Europe, tombant à l'improviste dans les monastères les plus éloignés pour y corriger abus et scandales, aidant les rois et les papes à réformer les cloîtres déchus, ou à résoudre les plus hautes questions de la religion et de la politique, et malgré cette besogne, épuisante pour l'esprit comme pour le corps, atteignant, en pleine possession de lui-même, une vieillesse avancée.

HUGUE Ier.

Son successeur, Hugue Ier (1049-1109), de belle stature, beau parleur, diplomate souple et persuasif, né pour la politique et les affaires, a été l'ami et le collaborateur de Grégoire VII. Nul n'a plus contribué à la grandeur de Cluni, ni travaillé plus activement à la fondation de la théocratie romaine. Avocat de la Papauté, il parle pour elle dans tous les conciles, et ne cesse de la réconforter de sa présence et de ses avis. Sa réputation de sainteté l'a rendu l'homme nécessaire, l'arbitre toujours choisi pour régler les démêlés les plus délicats ou les plus graves. Hauts barons, évêques, rois, papes, ont recours à ses lumières et à sa justice. Par l'ascendant de son autorité personnelle, autant que par la puissance de son ordre, ce moine traite d'égal à égal avec les chefs du monde laïque comme avec ceux de l'Église. Son indépendance est absolue. Il refusa la dignité pontificale : elle ne lui aurait pas donné plus de pouvoir qu'il n'en possédait sur la Chrétienté.

Contre la volonté formelle de Grégoire VII, il n'hésite pas à faire du duc de Bourgogne, Hugue Ier, un moine de Cluni. Il aurait aussi

voulu attirer à son cloître le roi de France, Philippe Ier. L'abbé jugeait avec raison que le royaume ne perdrait rien à voir ensevelir dans le monastère un roi vieilli que son fils remplaçait déjà et qui ne régnait que pour le scandale. Mais Philippe ne donna pas suite à son dessein. Au contraire, quand le roi de Castille, Alphonse VI, voulut plus sérieusement abdiquer et se vouer à la vie monastique, l'abbé de Cluni lui représenta qu'il avait une tâche à remplir : la guerre contre les musulmans, la délivrance religieuse et politique de l'Espagne, et il le retint sur son trône. Hugue réprimande les rois, comme le fait Grégoire VII, mais il ne les injurie pas sous prétexte de zèle apostolique. Il leur dit la vérité avec douceur et respect : « O Roi digne d'être aimé, écrit-il à Philippe Ier, ouvrez pleinement votre âme à la crainte du Seigneur. Hélas! les périls qui environnent votre vie sont sans nombre! la mort se présente sous toutes les formes et il est terrible de tomber entre les mains du Dieu vivant. Donc, changez de vie, corrigez vos mœurs, approchez-vous de Dieu par une vraie pénitence et une parfaite conversion. » Guillaume le Conquérant, voulant avoir en Angleterre des moines de Cluni, propose à Hugue, s'il le faut, « de les payer au poids de l'or. » Mot imprudent, par ce temps de guerre ardente faite aux simoniaques! L'abbé de Cluni lui répond sans aigreur, avec une fermeté hardie : « Devant Dieu, l'or est sans valeur, l'argent sans profit. Que sert à l'homme de gagner l'univers, s'il perd son âme? A aucun prix, très cher seigneur, je ne veux vendre la mienne. Or, ce serait la vendre, assurément, que d'envoyer un seul de nos frères là où je suis convaincu qu'il se perdrait. J'ai, du reste, grand besoin de moines pour les diverses localités qu'il nous faut pourvoir. Plutôt que d'en vendre, je donnerais de l'argent pour m'en procurer. » Guillaume se le tint pour dit et n'insista pas. La congrégation pénétra en Angleterre par une autre voie.

C'est vraiment le XIe siècle qui est l'apogée de l'ordre de Cluni. Plus tard, le prestige de ses moines s'affaiblira : au XIIe siècle apparaîtront les premiers signes de décadence. L'abbaye sera en proie à la guerre civile, en concurrence avec des ordres nouveaux. La surabondance des biens temporels y attiédira la ferveur et relâchera la discipline. On verra le pouvoir abbatial, clef de voûte de l'édifice, ébranlé par l'autorité croissante des chapitres généraux. Au XIIIe et au XIVe siècles, on s'éloignera bien plus encore de l'organisation primitive. Le Pape et le Roi en arriveront à nommer alternativement le chef du grand monastère. Cluni perdra son indépendance, et, avec elle, tombera d'une chute irrémédiable l'institution entière qui ne fut vivante que par la liberté.

IV. — LA PAIX ET LA TRÊVE DE DIEU[1]

GRÂCE aux ordres religieux et surtout à Cluni, l'Église réussissait déjà à soustraire une partie de ses membres aux influences féodales. Elle voulut, par surcroît, faire prévaloir, dans le monde profane, les principes religieux et moraux qu'elle représentait. Il lui fallait prévenir ou réparer les maux qu'entraînait fatalement la constitution de la société laïque. Remplaçant l'État qui n'existait plus, elle devait travailler sans relâche à refréner les instincts violents de la classe noble dont la guerre était l'occupation, le plaisir et le fléau. Pour remplir cette grande mission sociale, le clergé oublia ses propres dissensions. Uni devant les laïques, toujours prêt à se dévouer et à lutter contre le désordre, il créa les institutions de paix.

LA PAIX DE DIEU.

L'honneur d'avoir conçu l'idée de la « paix de Dieu » et trouvé les moyens d'exécution revient aux évêques d'Aquitaine et de Bourgogne. En 989, un concile réuni à Charroux, sous la direction d'un archevêque de Bordeaux, lance les trois décrets suivants : « Si quelqu'un entre de force dans une église et en enlève quelque chose, qu'il soit anathème ! Si quelqu'un vole le bien des paysans ou des autres pauvres, sa brebis, son bœuf, son âne, etc., qu'il soit anathème ! Si quelqu'un frappe un diacre ou un clerc, qu'il soit anathème ! » En 990, à Narbonne, un autre concile sévit contre les nobles qui envahissent les terres d'Église et violentent les membres du Clergé. La même année, les évêques réunis au Pui se préoccupent aussi d'assurer la tranquillité du paysan, celle du marchand et surtout l'inviolabilité des propriétés épiscopales, canoniales et monastiques. Au concile d'Anse, en 994, il s'agit de protéger l'abbaye de Cluni et ses sujets contre les excès des seigneurs, car « il ne convient pas que les saints cénobites qui vivent en ce lieu soient exposés à la malignité des hommes. » A Poitiers, en 1026, l'épiscopat veut obliger les laïques à restituer à la sainte église de Dieu et aux monastères « ce qu'ils leur ont dérobé. » La plupart des dispositions législatives, plus développées et plus précises, auxquelles ont abouti les délibérations du concile de Narbonne (1054), concernent encore les biens et les personnes de l'Église. La paix de Dieu, on le voit, est faite surtout pour les serviteurs de Dieu. Les clercs et les moines devaient recueillir le premier bienfait des mesures de sauvegarde qu'on prenait dans l'intérêt de tous.

Les contemporains trouvèrent naturel que l'Église ne s'oubliât

1. OUVRAGE A CONSULTER. L. Huberti, *Gottesfrieden und Landfrieden*, t. I : *Die Friedensordnungen in Frankreich*, 1892.

pas. La sécurité du Clergé était au Moyen âge une nécessité publique, la garantie même de la prospérité générale. En le défendant, on croyait se concilier la faveur divine et écarter les fléaux qui menaçaient l'humanité. Dès le XIe siècle, un grand nombre « d'assemblées de paix » ont été réunies pour mettre fin à des pestes et à des famines dont souffraient cruellement les diverses provinces. Tout ne se bornait pas à des conciliabules d'évêques et d'abbés. On exhibait les reliques les plus vénérées de la région. Une foule immense accourait pour se guérir de ses maladies ou pour implorer du ciel, par la prière faite en commun devant les châsses, le terme des calamités publiques.

LE PACTE ET LE SERMENT DE LA PAIX.

L'Église s'aperçut bientôt que les prescriptions brèves des premières assemblées de paix et les menaces d'anathèmes ne suffisaient pas et qu'une sanction par les actes était nécessaire. Elle organisa une ligue pour le maintien de la paix, un *pactum pacis* où entrèrent prélats et seigneurs. D'après les dispositions votées à Poitiers, en l'an mil, les méfaits des particuliers durent être déférés à la justice de l'évêque ou du comte sur le territoire duquel ils s'étaient produits. Si celui-ci était impuissant à faire ou à obtenir justice, il pouvait demander le concours de tous ceux qui, ayant assisté au concile, étaient entrés dans le « pacte. » Les forces réunies des associés devaient être déployées contre le contempteur de la paix jusqu'à ce que satisfaction complète eût été donnée au droit.

Pour que l'action de la ligue devînt efficace, il fallait que les engagements pris au concile fussent réellement tenus. Le fait d'apposer son sceau aux résolutions écrites ou de donner des otages n'entraînait pas encore, semble-t-il, une obligation assez impérieuse. On demanda aux membres du *pactum* un serment solennel et explicite, juré sur les reliques des saints. La ligue de la paix prenait le caractère d'une association assermentée, troisième étape dans le développement de l'institution.

Depuis le concile de Verdun-sur-Saône, tenu en 1016 par les évêques bourguignons, l'usage d'exiger le serment de tous ceux qui assistaient aux assemblées de paix tendit à se généraliser. « Je n'envahirai en aucune manière les églises, ni les celliers des églises, sinon pour y saisir le malfaiteur qui aura violé la paix ou commis un homicide, je n'assaillirai pas les clercs et les moines qui ne portent pas des armes séculières. Je n'enlèverai ni bœuf, ni vache, ni aucune autre bête de somme. Je ne saisirai ni le paysan, ni la paysanne, ni les marchands; je ne leur prendrai pas leurs deniers et ne les obligerai pas à se racheter. Je ne ferai pas en sorte qu'ils perdent leur avoir à cause de la guerre de leur seigneur et je ne les fouetterai pas pour

leur enlever leur subsistance. Depuis les calendes de mai jusqu'à la Toussaint, je ne saisirai ni cheval, ni jument, ni poulain dans les pâturages. Je ne détruirai ni n'incendierai les maisons, je ne déracinerai ni ne vendangerai les vignes sous prétexte de guerre. » Cette édifiante énumération de choses défendues est le début d'un serment de paix, celui que l'évêque de Beauvais, Warin, soumit au roi Robert en 1023.

ÉVÊQUES QUI S'OPPOSENT AUX INSTITUTIONS DE PAIX.

Certains prélats s'inquiétèrent pourtant de ces ligues assermentées qu'on étendait à un si grand nombre de personnes. Ne pouvaient-elles pas donner à la bourgeoisie de toute une ville des moyens de résistance et d'action dangereux pour l'épiscopat lui-même? Telle fut sans doute la secrète pensée d'un évêque de Cambrai, Gérard Ier (1013-1051). A ceux qui le pressaient de s'associer au pacte et de le faire jurer dans son diocèse, il répondit « que cette mesure lui semblait imprudente et que l'épiscopat sortait de son rôle. Ce n'était pas au Clergé à faire jurer la paix, à l'imposer et à punir les fauteurs de désordre : c'était l'affaire du Roi. La mission des clercs est de prier : celle du Roi, d'agir et de combattre. Et puis, contraindre une foule à jurer, n'était-ce pas provoquer de nombreux parjures et risquer d'être enveloppé soi-même dans ce crime? » Gérard oubliait que, si l'Allemagne avait encore une vraie royauté, celle de France n'était plus qu'un nom et ne pouvait remplir sa tâche. Il fallait donc que l'Église s'en chargeât.

La paix de Dieu fut accueillie avec enthousiasme par tous les opprimés. Raoul Glaber montre la multitude affluant aux conciles et criant, les mains tendues vers le ciel : Paix, paix, paix! tandis que les évêques levaient leurs crosses. L'institution grandissait, prenait des proportions imprévues. Non contente d'excommunier individuellement le noble qui violait la paix, l'Église jeta l'interdit sur toute l'étendue de son ressort féodal. Une « grève » du clergé refusant la messe, les sacrements, privant les fidèles du baptême et de la sépulture! situation intolérable. Presque fatalement le coupable était amené à faire sa soumission.

LA PAIX EN BERRI.

En 1038, au concile de Bourges, l'archevêque Aimon donna à l'association de paix, dans tous les diocèses de sa province, une organisation régulière. Tout fidèle âgé de quinze ans et au-dessus devait jurer la paix et entrer dans les milices diocésaines chargées de punir les infracteurs : service obligatoire, même pour les clercs. Ils étaient tenus de marcher contre l'ennemi, à la tête de leurs paroissiens. Ici, pour la première fois, la population entière d'un pays apparaît associée au pacte, comme une sorte de garde nationale destinée à tenir la Féodalité en respect. Ailleurs, un lien de paix, sous

forme d'étroite alliance, était créé entre des villes qui se garantissaient mutuellement protection et sécurité[1].

LA PAIX RÉVÉLÉE. Pour légitimer l'agitation dont elle avait pris l'initiative et apaiser tous les scrupules, l'Église propagea l'idée que la paix était d'institution divine et comme le produit d'une révélation spéciale. Un évêque déclara avoir reçu du ciel une lettre qui lui ordonnait d'établir le règne de la paix sur la terre. Dans le décret du concile d'Arles, de 1041, l'archevêque Raimbaud parle de la paix et de la trêve de Dieu « que la miséricorde divine, dit-il, nous a transmise d'en haut et que nous nous engageons à observer strictement. » La simple paix des documents de la période primitive, fondée par l'épiscopat, jurée sur les reliques, devient dès lors la *paix de Dieu,* parce que Dieu l'a révélée directement à ses prêtres, chargés, à leur tour, de l'enseigner et de l'imposer au monde chrétien.

LA TRÊVE DE DIEU. Cependant, divine ou humaine, la paix ne fut pas accueillie de tous avec la même faveur. Le Clergé et les classes populaires adhéraient naturellement aux ligues : mais on ne pouvait compter, il s'en fallait, sur le concours sincère de tous les seigneurs. Aussi l'Église ajouta-t-elle à la paix de Dieu la *trêve de Dieu* qui, sans se confondre avec elle, la compléta. La paix avait pour but de soustraire aux violences certaines catégories de victimes qu'il était défendu de comprendre dans les guerres, que les seigneurs devaient respecter en tout temps. La trêve interdisait la guerre pendant certaines périodes soigneusement fixées.

La trêve de Dieu remonte au moins à l'an 1027. Le concile d'Elne, réuni cette année, confirme les clauses ordinaires sur la protection des clercs, des moines et des femmes, mais il y ajoute la disposition suivante : « Dans tout le comté ou évêché d'Elne, il est interdit à tout habitant d'assaillir son ennemi depuis la neuvième heure du samedi jusqu'à la première heure du lundi » et il donne la raison de cette défense : « C'est afin que tout homme puisse rendre ce qu'il doit à Dieu pendant la journée dominicale. »

EXTENSION DE LA TRÊVE DE DIEU. Voici la trêve de Dieu en germe, limitée au dimanche. L'idée ne tarde pas à faire son chemin et la trêve à s'allonger. Dans l'assemblée de Nice, de 1041, l'archevêque Raimbaud, les évêques d'Avignon et d'Arles, l'abbé de Cluni, Odilon, représentants du clergé français, adressent au clergé italien une lettre pressante, le conviant à accepter « la paix et la trêve de Dieu. » Il ne s'agit plus seulement du dimanche. Tout chrétien doit faire abstinence de guerre, depuis le soir du mercredi jusqu'au matin du lundi, sous peine d'excommunication. Il

1. Voir ce qui a été dit plus haut de cette convention, conclue entre Amiens et Corbie, en 1030.

fallait expliquer aux nobles pourquoi on ne livrait plus à leurs appétits belliqueux que les trois premiers jours de la semaine. On leur rappela que le jeudi était sacré à cause de l'ascension du Christ, le vendredi à cause de la passion, le samedi à cause de l'adoration au tombeau, le dimanche à cause de la résurrection.

Le concile de Montriond (près de Lausanne), qui se tint la même année dans le royaume de Bourgogne, enregistre l'interdiction des quatre jours, mais décrète en outre la prohibition de la guerre pendant toute la période de l'Avent jusqu'à l'octave de l'Épiphanie, et depuis la Septuagésime jusqu'à l'octave de Pâques. En 1054, au concile de Narbonne, nouveau progrès. L'interdiction s'étend à la semaine de la Pentecôte, à toutes les fêtes de la Vierge, aux fêtes de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Pierre-aux-Liens, de Saint-Laurent, de Saint-Michel, de Saint-Martin, enfin aux périodes de jeûne des Quatre-Temps. Le chômage de la guerre féodale menace de comprendre l'année entière. L'institution de la trêve de Dieu a pris désormais sa forme normale. Le décret du concile de 1054, modèle du genre, est partagé nettement en deux parties, l'une consacrée à la trêve (*capitula de treugâ*), l'autre à la paix (*capitula de pace*). Dès lors les mêmes dispositions se retrouveront, en termes presque identiques, dans tous les conciles du XIe siècle. Pas une réunion ecclésiastique qui ne soit aussi une assemblée de paix. Aux articles qui ont pour objet la réforme du clergé, ou toute autre grave question d'intérêt public, s'adaptent régulièrement ceux qui traitent de la paix et de la trêve de Dieu avec tout leur cortège de sanctions morales et matérielles. On voit même, à la fin du siècle, ces mesures de haute police sociale inscrites dans les statuts municipaux ou régionaux que promulguent les autorités laïques. Les « Usages de Barcelone » (1067) et les coutumes de Bigorre (1097) sont, en partie, des chartes de paix.

LES ROIS ET LES PAPES FAVORISENT LA PAIX.

Impuissants à faire régner l'ordre autour d'eux, les premiers princes capétiens encouragèrent une innovation qui secondait leurs propres efforts et corrigeait leur insuffisance. Un roi tel que Robert le Pieux, ayant devant lui les mêmes ennemis que les évêques et une mission analogue à remplir, passa sa vie à réunir des assemblées de paix. Avec l'empereur Henri II, il caresse même l'idée d'une paix universelle, commune à la France, à la Germanie, à la Chrétienté tout entière. Les deux souverains discutèrent sérieusement cette utopie dans la conférence de Mouzon (1023).

Il était de l'intérêt des papes de se mêler à tous les grands événements qui passionnaient la Chrétienté et de tâcher d'y jouer le principal rôle. Ils interviennent pour la première fois, en 1030, lors de la

conclusion de la paix entre Amiens et Corbie. Quand la trêve de Dieu est décrétée par le concile de Montriond, le bruit se répand que les évêques ont agi sur l'ordre du pape Benoît IX. Dans la seconde moitié du XIe siècle, Rome a pris la direction de l'entreprise. Ce sont les papes ou leurs légats qui réunissent les conciles, confirment ou même imposent les mesures de paix et menacent d'anathème les contrevenants.

La grande œuvre de la croisade n'était possible que si l'intérieur du pays cessait d'être bouleversé par les guerres. Il fallait garantir, contre la violence des seigneurs qui restaient, la famille, les biens, les châteaux de ceux qui partaient. Les conciles réunis en vue de la croisade, et tout d'abord celui de Clermont, renouvelèrent, avec plus de solennité que jamais, les dispositions habituelles sur la trêve de Dieu. On y prêche la guerre sainte pour le dehors, la paix pour le dedans. Les nobles ne doivent plus verser leur sang que pour la cause de Dieu : tel est le thème ordinaire des prédicateurs de la croisade. La paix n'est plus limitée aux clercs, aux moines, aux paysans, aux femmes, aux marchands, aux pèlerins. Elle couvre aussi de sa protection les pèlerins par excellence, les soldats qui ont pris la croix.

RÉSULTAT DES INSTITUTIONS DE PAIX.

Ainsi se développa l'œuvre fondée par les évêques, création populaire entre toutes. L'intention était excellente; les résultats furent médiocres. Malgré le concours empressé des papes et des rois, la paix et la trêve de Dieu ne pouvaient pas supprimer la guerre. La terreur religieuse ne suffisait pas à réprimer l'abus de la force brutale; d'autre part l'organisation militaire des diocèses, seule sanction matérielle de la loi de paix, ne fut ni assez complète ni assez bien réglée pour vaincre toutes les résistances. Il eût fallu, chose impossible, que la féodalité entrât par grandes masses dans l'association! Croyant apporter un remède souverain, le clergé du XIe siècle n'avait inventé qu'un palliatif. Ses victoires, tout en soulageant de trop réelles souffrances, furent partielles et sans lendemain.

Où l'Église avait échoué, les rois de France réussiront. On verra cependant Louis le Gros, quand il manquera d'argent et d'hommes, se servir de l'organisation militaire créée par l'épiscopat et lancer les milices de la paix à l'assaut des donjons rebelles. La police de l'Église permit d'attendre la police du Roi.

V. — LA CHEVALERIE[1]

AU lieu de légiférer contre les infracteurs de la paix, ne valait-il pas mieux prévenir le mal en agissant de bonne heure sur l'imagination et sur le cœur du jeune noble, de manière à ce qu'il fût pénétré de son devoir de chrétien? L'Église essaya de se faire l'éducatrice du soldat, d'intervenir dans une des circonstances décisives de la vie du guerrier féodal, au moment où, devenu homme fait, il acquiert le droit de porter l'épée et de s'en servir comme chevalier. En donnant à cette solennité la valeur d'une cérémonie religieuse et même d'un haut enseignement moral, le prêtre espéra discipliner d'avance la turbulente aristocratie que la crainte des châtiments célestes ne suffisait pas à contenir.

ORIGINE DE LA CHEVALERIE.

L'Église s'est approprié la chevalerie : elle ne l'a pas créée. L'origine de l'institution, toute laïque et militaire, n'est pas douteuse. C'est la « remise des armes », l'investiture qu'on donne au fils du noble, parvenu à l'âge de combattre. Au sein de la caste des châtelains, la chevalerie fut l'élite des soldats féodaux, de ceux qui portaient l'armure la plus lourde, la plus coûteuse, et étaient assez riches pour avoir chevaux et servants d'armes. Tous les nobles ne sont pas chevaliers, bien qu'ils soient tous aptes à le devenir : beaucoup ne peuvent, par leur situation de fortune, dépasser le grade d'écuyer. D'autre part, tous les chevaliers ne sont pas nobles; la chevalerie comprit à toute époque des roturiers parvenus, des hommes de condition inférieure, jusqu'à des serfs : cas exceptionnels, il est vrai, qui étonnaient et choquaient les contemporains. Les auteurs de certaines chansons de geste blâment avec violence les barons qui élèvent des vilains à la dignité de chevalier. Tout au moins peut-on dire que la noblesse est la condition ordinaire et légale de la chevalerie. Mais tandis que la noblesse est transmissible, la chevalerie ne l'est pas; les nobles, héréditairement bons pour la chevalerie, ne naissent pas chevaliers. Le corps se recrute, en effet, par cooptation. Pour être chevalier, il faut recevoir l'investiture d'un noble qui l'est aussi : règle fondamentale, à laquelle le Moyen âge ne dérogera qu'en faveur de l'Église, quand il permettra plus tard au prêtre de conférer le « huitième sacrement ».

1. OUVRAGES A CONSULTER. Léon Gautier, *La Chevalerie*, 1884. Jacques Flach, *Les Origines de l'ancienne France (X^e et XIe siècles)*, t. II, 3e partie (*La Chevalerie*), 1893. A. Schultz, *Das höfische Leben zur Zeit der Minnesinger*, 1889, 2e éd., 2 vol. Guilhermoz, *Essai sur l'origine de la noblesse au moyen âge*, 1901.

APPRENTISSAGE DE LA CHEVALERIE. L'INVESTITURE.

Le jeune noble fait l'apprentissage de la chevalerie à la cour d'un seigneur, auprès de qui il remplit l'office d'écuyer. Le temps venu, l'apprenti devient chevalier, lorsque l'investiture ou l'adoubement lui a permis de ceindre l'épée. Cette épée, avec le baudrier ou ceinture qui la soutient, est le symbole de sa dignité nouvelle. La cérémonie se complète par la *colée*, fort coup de poing que l'investisseur donne, sur la nuque, à l'investi, pour lui rappeler l'honneur qui lui est fait. Ceci est l'acte essentiel : mais d'autres rites le suivent ou l'accompagnent. Le chevalier étant, par définition, un cavalier, on lui chausse des éperons dorés. Outre l'épée, on lui remet le haubert, le heaume, l'écu et la lance en bois de frêne. Le récipiendaire prend un bain pour qu'il puisse déployer toute la vigueur et toute la souplesse de ses membres. Il faut qu'il donne, séance tenante, à l'assemblée, une idée de sa force et de son adresse. Il doit sauter sur son cheval, le faire galoper, et abattre, en courant, la quintaine. Enfin, on l'engage à remplir exactement ses devoirs de soldat.

Telle est la fête toute militaire et laïque, qui consacre l'entrée solennelle du noble dans sa carrière de guerrier. Le mot « chevalier » n'est pas seulement synonyme de « noble » ; il équivaut encore au mot « soldat. » Ainsi l'entend l'auteur de la Chanson de Roland, quand il dit de Turpin : « Cet archevêque est moult bon chevalier — il n'en est pas de meilleur sur la terre et sous le ciel — bien sait férir et de lance et d'épieu. » Et ailleurs : « Telle valeur doit avoir chevalier — qui armes porte et en bon cheval sied — ou autrement ne vaut quatre deniers, — moine doit être en un de ces moûtiers — et priera tous les jours pour nos péchés. »

CHEVALERIE ET FÉODALITÉ.

Un rapport intime existe, d'autre part, entre la chevalerie et le régime des fiefs. « Chevalier » répond à « vassal. » L'âge de la chevalerie est le même que celui de la majorité féodale. On devient maître du fief, de la seigneurie, ou, tout au moins, associé au pouvoir seigneurial, à partir du moment où l'on ceint l'épée. La majorité donne à la fois, au jeune noble, le droit de porter les armes et celui d'avoir un sceau particulier, symbole de l'émancipation politique. L'âge de cette majorité variait, selon les régions et selon les circonstances, pour la chevalerie, comme pour la capacité seigneuriale, de dix à vingt et un ans et au delà. Ce fut seulement au XIIIe siècle que la limite de vingt et un ans finit par s'imposer comme l'usage le plus répandu. Enfin le futur chevalier demande l'investiture à la même personne qui a le droit et le devoir de l'investir de son fief, c'est-à-dire au suzerain. En fait, on est souvent le chevalier et le vassal du même patron, situation normale, dont le résultat est important, car elle a déterminé en partie les obligations morales attachées à la chevalerie.

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

LES OBLIGATIONS PRIMITIVES DU CHEVALIER.

Ces obligations existaient avant que le chevalier fût consacré par l'Église. La morale primitive de la chevalerie est contenue tout entière dans les deux mots traditionnels : « Sois preux. » Le preux n'est pas obligé seulement de se montrer fort, résistant, et brave, excellent cavalier et combattant sans reproche : il doit encore observer, à l'égard de ses adversaires, certaines lois de générosité, celle qui défend, par exemple, de frapper un ennemi désarmé; il faut enfin qu'il garde la foi due au suzerain, et la reconnaissance affectueuse qui revient au seigneur dont il a reçu l'épée. La remise des armes au nouveau chevalier était considérée, au Moyen âge, comme un véritable parrainage, une sorte d'adoption.

Il est clair que cette morale est incomplète et que le chevalier des premiers âges féodaux n'est pas tenu d'être un homme parfait. Il apparaît trop souvent comme un brutal, incapable d'abnégation, irrespectueux des femmes, des enfants et des moines. Les documents historiques et les chansons de geste offrent à l'envi des hommes de cette trempe, bons soldats, bons vassaux, mais féroces, et brûlant les abbayes aussi bien que les donjons. Mais l'Église allait intervenir pour changer le caractère de l'institution et faire du chevalier le type du soldat chrétien.

L'ÉGLISE S'APPROPRIE LA CHEVALERIE.

La tentative du Clergé se produisit déjà presque un siècle avant la rédaction de la Chanson de Roland, où la chevalerie est toute militaire. La première en date des « Bénédictions du chevalier » se trouve dans un cérémonial de l'Église romaine, contemporain de l'empereur Otton III (996-1002). Le rituel comprend plusieurs actes : une oraison pour bénir l'enseigne du chevalier, le *vexillum bellicum*; une autre pour consacrer l'épée qu'il va ceindre; une troisième pour sanctionner l'investiture accomplie : « Seigneur, dit le prêtre ou l'évêque qui officie, nous t'en supplions, exauce nos prières et daigne bénir cette épée dont ton serviteur désire être armé, pour qu'elle puisse défendre et protéger les églises, les veuves, les orphelins et tous les serviteurs de Dieu contre la cruauté des paiens. » Et l'officiant ne fait pas que bénir les armes du *novus miles* : il est chargé encore de l'en revêtir; ce qui est la modification la plus grave que l'Église ait apportée au rite ancien.

LE RITE RELIGIEUX.

Tous les actes de l'investiture prennent alors un aspect nouveau. Les armes du futur chevalier, déposées sur l'autel d'une église voisine, participent à la vertu des reliques et reçoivent même du prêtre ou de l'évêque une consécration solennelle. Avec une formule spéciale d'oraison, il bénit l'épée ou la lance. Puis la préparation religieuse s'étend des armes à la personne. Le récipiendaire ne peut se refuser à la subir, puisque la chevalerie est assimilée à un baptême.

Le lavage hygiénique d'autrefois devient le bain allégorique et mystique qui régénère le soldat en effaçant les souillures du passé. Au sortir du bain, le jeune noble revêt le vêtement blanc, costume des catéchumènes, et se repose sur un lit de parade. Vient l'heure de la « veillée des armes, » une nuit qu'il passe dans l'église à se recueillir et à prier, souvenir des veilles obligatoires qui précèdent les grandes solennités religieuses de l'année. Enfin, le matin même du jour où doit avoir lieu la remise de l'épée, il entend la messe, dernier acte de l'initiation chrétienne. Plus tard, l'Église exigera davantage : elle n'accueillera l'homme de guerre que confessé, absous et fortifié par la communion.

OBLIGATIONS RELIGIEUSES DU CHEVALIER.

Du jour où il s'enrôle dans l'armée du Christ, le chevalier voit s'accroître et se compliquer ses obligations. Aux devoirs militaires et féodaux s'ajoutent, pour lui, les prescriptions religieuses d'une sorte de décalogue et celles d'une morale plus raffinée. Ce soldat sera, avant tout, un croyant ferme dans sa foi. Sa première fonction est de protéger l'Église et tout ce qui appartient aux clercs. Il ne doit verser son sang que dans l'intérêt de la cause chrétienne. « Reçois ce glaive, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit et sers-t-en pour te défendre, secourir la sainte Église et confondre les ennemis du Christ et de la religion, » telle est la phrase consacrée dans tous les pontificaux pour la bénédiction de l'épée. Les veuves, les orphelins, les marchands, les pèlerins sont placés sous la sauvegarde du chevalier, comme sous la protection de l'autorité religieuse. Quant aux autres articles du code : ne pas reculer devant l'ennemi, s'acquitter exactement des devoirs de vassalité et de suzeraineté, faire largesse à tous, ne pas mentir et rester fidèle à la parole donnée, ils sont d'origine féodale. L'Église n'a fait que leur donner une force nouvelle et les sanctionner de son approbation.

SYMBOLISME POSTÉRIEUR.

Au déclin du Moyen âge, l'adaptation chrétienne de la chevalerie sera complète. Le caractère matériel et humain de l'institution fera place au symbolisme le plus compliqué et le plus artificiel. On en viendra à cette conception mystique dont le curieux petit poème de l' « Ordène de chevalerie » nous donne, dès le XIIIe siècle, toutes les formules. C'est le triomphe de l'allégorie. L'épée qu'on remet au chevalier est à deux tranchants, « parce qu'avec l'un, il doit frapper le riche qui opprime le pauvre, et avec l'autre, le fort qui persécute le faible. » Les éperons d'or qu'on lui attache « lui montrent qu'il doit être aussi docile à l'éperon de la volonté divine que son cheval aux coups de ces éperons matériels; » les chausses noires ou brunes qu'il revêt sont destinées « à lui rappeler la terre d'où il est venu et où il retournera. » Il est déposé sur un lit de parade parce que « le

but de la chevalerie est de conquérir un lit au paradis. » Enfin le récipiendaire écoute avec respect ce petit sermon édifiant : « Il est quatre choses que doit toute sa vie observer un chevalier, s'il veut garder son honneur intact. C'est d'abord de ne jamais frayer avec les traîtres ; c'est de ne jamais mal conseiller une dame ni une damoiselle, mais au contraire de leur porter grand respect et de les défendre contre tous; c'est ensuite d'observer pieusement les jeûnes et les abstinences; c'est enfin d'entendre la messe tous les jours et de faire une belle offrande à l'église. »

Symboles et prescriptions dévotes! nous voilà bien loin de Roland et de la première croisade. Les chevaliers de cet âge n'eussent rien compris à de tels raffinements : le point d'honneur où ils s'attachent est encore plus militaire que chrétien. La grande affaire, pour eux, est de se battre et d'éviter toute félonie. Ils s'astreignent aux cérémonies religieuses qui accompagnent l'investiture : mais comment pourrait-on prouver que le code chevaleresque a jamais été observé dans la pratique? Où trouve-t-on, comme réalité vivante, ce parfait vassal et ce parfait chrétien, défenseur de l'orphelin et de la veuve, serviteur fidèle de Dieu et de ses clercs? Faut-il voir dans la chevalerie une institution véritable, ou une conception théorique, idéal religieux pour le Clergé, idéal poétique pour les auteurs des chansons de geste et les romanciers du Moyen âge? Il était bien difficile, alors, de changer le tempérament de l'homme de guerre et de l'assujettir à une discipline qui gênait ses instincts. Laissons à l'Église le mérite et l'honneur de sa tentative; mais, en réalité, tout ce qu'elle a pu faire a été de déplacer, par la croisade, le théâtre de la turbulence des nobles et de leurs passions mauvaises. En lançant ces incorrigibles sur une terre lointaine, d'où la plupart ne devaient pas revenir, en faisant le vide dans les châteaux, elle n'a pacifié la France que pour un temps.

CHAPITRE V

LES QUATRE PREMIERS CAPÉTIENS[1]

I. HUGUE CAPET. — II. ROBERT LE PIEUX. — III. HENRI Ier. — IV. PHILIPPE Ier. — V. LA MONARCHIE DU XIe SIÈCLE.

I. — HUGUE CAPET[2]

ENTRE la Féodalité et l'Église, qui se sont partagé la terre et le gouvernement des hommes, quelle place reste-t-il pour le Roi? On a incidemment parlé de lui dans les pages qui précèdent, mais pour constater surtout son impuissance. Il suffit de jeter les yeux sur une carte de la France au XIe siècle : le mince territoire qui constitue le domaine de la Monarchie donne la mesure de sa déchéance. Le plus étonnant est qu'elle persiste à vivre, et qu'une dynastie nouvelle ait pu reprendre et faire durer pendant des siècles le pouvoir qui échappait aux Carolingiens.

HUGUE CAPET, DUC DES FRANCS.

L'homme qui fonda cette dynastie, Hugue Capet, était le fils aîné du « Duc des Francs, » Hugue le Grand. Ce dernier avait tantôt combattu, tantôt protégé Louis d'Outremer, travaillant à le supplanter dans la France du Nord, comme dans l'Aquitaine et la Bourgogne, sans pouvoir ou sans oser le déposséder tout à fait. En 956, Hugue Capet succédait à son père dans les comtés de Paris, de Senlis, d'Orléans, de Dreux, dans sa dignité d'abbé laïque de Saint-Martin de Tours et de Saint-Germain des Prés, et dans cette espèce de vice-royauté qui était attachée au duché de France. Il hérita aussi de sa

1. SOURCES. *Historiens de France*, t. X, XI et XII.
OUVRAGE A CONSULTER. Luchaire, *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*, 2e éd., 1890.

2. OUVRAGES A CONSULTER. Lot, *Les Derniers Carolingiens*, 1890. Le même auteur nous a communiqué un travail sur Hugue Capet qui sera publié dans la Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes. G. Monod, *Etudes sur l'histoire de Hugues Capet*, dans la *Revue historique*, t. XXVIII, 1885. R. Wilmans, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Otto III*, 1840. J. Havet, Introduction à l'édition des *Lettres de Gerbert*, 1889.

politique astucieuse et de ses habitudes équivoques, tour à tour adversaire et ami de la dynastie carolingienne, mais gagnant toujours à jouer l'un ou l'autre rôle. Peu à peu, il réduit le roi Lothaire à s'enfermer dans Laon, et va jusqu'à Rome (981) pour s'allier contre lui à l'empereur d'Allemagne, Otton II. Puis il fait tout à coup volte-face, et, réconcilié avec la famille royale, embrasse publiquement Lothaire comme le plus dévoué des vassaux. L'énigmatique personnage aspirait-il secrètement à la couronne? On ne peut l'affirmer, puisqu'en 979 il ne fit rien pour empêcher l'association au trône du jeune Louis, le prince royal, et qu'à la mort de Lothaire, en 986, il ne s'opposa pas davantage au couronnement du dernier Carolingien. Il apparut même dans l'armée de Louis V, pour remplir son devoir de feudataire, lorsque celui-ci marcha sur Reims, décidé à punir l'archevêque Adalbéron de ses complaisances envers l'Allemagne.

INTRIGUES DU CAPÉTIEN.

Depuis quelques années cependant, Hugue avait noué des intelligences avec le prélat de Reims et avec son secrétaire, Gerbert. Ces deux intrigants lui promettaient l'appui du premier évêché de France et, au besoin, le concours de la puissance impériale. Ils voyaient clairement que la force et la faveur populaire s'éloignaient du Carolingien pour se tourner vers le duc à qui appartenait la réalité du pouvoir. L'Église les suivit volontiers. Le dévot Capétien aimait à enrichir le Clergé, surtout les moines. Il avait pris une part active à la réforme des cloîtres, favorisé les efforts des abbés de Cluni, imposé une règle plus sévère aux religieux de Saint-Magloire, de Saint-Germain des Prés et de Saint-Denis. Ce chrétien modèle ne craignait pas les fatigues d'un pèlerinage au tombeau de saint Maieul (à Souvigni). On le vit un jour, pieds nus, porter sur ses épaules la châsse d'argent de saint Valéri.

Avec de tels soutiens, Hugue Capet aurait pu tenter la fortune, et, par un coup d'État, se substituer au Carolingien. Louis V, abandonné de ses vassaux, en lutte avec l'archevêque Adalbéron, suspect aux Ottons par ses prétentions sur la Lorraine, n'eût pas longtemps résisté. Mais le duc des Francs avait peut-être des scrupules, et d'ailleurs, ce politique finassier, temporisateur, ennemi des décisions nettes, n'était pas habitué aux actes d'énergie. Il ne connaissait que les petits moyens et les ruses mesquines, jusqu'à se déguiser en palefrenier, à son retour d'Italie, pour voyager sans crainte et dépister les amis de Lothaire. Alliances conclues et rompues au jour le jour, mobilité de sentiments extraordinaire, contradictions, reculades, voilà ce qui rend la conduite de Hugue, dans ses rapports avec les Carolingiens, difficile à définir et à suivre. Princes et prélats, mêlés comme lui aux luttes inextricables de cette période,

n'ont pas eu plus de fermeté ni de consistance politique. Il fallut, pour décider le duc des Francs, un événement qu'on ne pouvait prévoir : la mort subite du roi Louis V, qui ne laissait pas d'héritier direct (987).

L'ÉLECTION DE HUGUE CAPET.

Une occasion inespérée s'offrait à l'aristocratie féodale de pousser jusqu'au bout sa victoire et la logique des idées qu'elle représentait. Elle n'avait qu'à laisser tomber la Royauté, qui s'affaissait d'elle-même. Elle s'empressa au contraire de la relever. A ce moment décisif, personne, parmi les barons et les évêques, n'eut la volonté, ni même la pensée, de laisser le trône vacant ou simplement de différer la nomination d'un nouveau roi. L'existence d'un souverain parut à tous une nécessité sociale.

Hugue Capet avait un compétiteur, l'oncle de Louis V, Charles, duc de Basse-Lorraine. Pour l'écarter, l'archevêque Adalbéron se hâta de réunir les grands à Senlis. Ils étaient si loin de vouloir supprimer la Monarchie qu'ils se refusèrent même à l'affaiblir. Ils auraient pu choisir le moins puissant des deux candidats, Charles, qui n'avait pour lui que l'avantage d'être Carolingien, Adalbéron les engagea à opter pour Hugue Capet, si du moins le discours que lui prête Richer n'est pas un simple morceau de style : « Nous n'ignorons pas que Charles a des partisans : ils prétendent que le trône lui appartient par droit de naissance. Si l'on pose ainsi la question, nous répondrons que le trône ne s'acquiert pas par droit héréditaire. On ne doit y élever que celui qui se distingue non seulement par la noblesse corporelle, mais par la sagesse de l'esprit, qui trouve son appui naturel dans sa loyauté, sa force, sa magnanimité. L'histoire nous montre des empereurs d'illustre origine exclus pour cause d'indignité et remplacés par des titulaires d'une naissance même inférieure. Or, quelle dignité conférer à Charles de Lorraine? C'est un homme sans honneur, sans foi, sans caractère : il n'a pas rougi de se faire le serviteur d'un roi étranger et de prendre pour épouse une fille sortie de la classe des vassaux. Comment le noble duc (des Francs) pourrait-il supporter qu'une femme du dernier rang des vassaux soit sa reine et le domine? Si vous y réfléchissez attentivement, vous verrez que Charles a préparé lui-même sa déchéance. Nul ne l'a précipité de son rang : il en est tombé par sa propre faute. Faites donc un choix qui assure le bonheur de l'État au lieu de causer sa ruine. Voulez-vous que la patrie soit malheureuse, nommez Charles; la voulez-vous prospère, couronnez le glorieux duc des Francs, Hugue. »

Le 3 juillet 987, Hugue fut proclamé roi et sacré à Noyon. « Moi, Hugue, qui dans un instant vais devenir roi des Francs par

la faveur divine, au jour de mon sacre, en présence de Dieu et de ses saints, je promets à chacun de vous de lui conserver le privilège canonique, la loi, la justice qui lui sont dus et de vous défendre autant que je le pourrai, avec l'aide du Seigneur, comme il est juste qu'un roi agisse, en son royaume, envers chaque évêque et l'église qui lui est commise. Je promets aussi de faire justice, selon ses droits, au peuple qui nous est confié. » Tel est le serment royal qu'une tradition prête à Hugue Capet et que tous ses successeurs furent tenus de répéter après lui : il n'y est guère question que de leurs devoirs envers le Clergé. La dynastie capétienne, en effet, devait beaucoup à l'Église, et c'est une monarchie à demi ecclésiastique que l'archevêque de Reims installait sur le trône des Carolingiens.

CARACTÈRES DE LA RÉVOLUTION.

L'avènement des Capétiens s'explique très simplement Depuis que la Royauté s'était affaiblie, elle était devenue, en fait, élective. A mesure que l'ordre public disparaissait, le régime du lien personnel, de la « fidélité », qui rattachait des hommes à un homme, avait pris toute sa force. Hugue Capet était le chef d'un groupe considérable de « fidèles ». La mort de Louis V donnant lieu à une élection, il était naturel que le duc des Francs fît tourner à son profit l'extinction de la famille carolingienne. Il ne personnifiait pas plus que les Carolingiens eux-mêmes l'idée française et nationale, mais il représentait, au moins implicitement, l'idée « féodale », puisque lui-même était un haut baron, héritier d'une maison qui s'était fondée et accrue par des concessions ou des usurpations de bénéfices royaux. Il est possible qu'il ne se fût jamais décidé à user de violence pour chasser du trône et remplacer le dernier Carolingien, si celui-ci eût vécu; mais il avait certainement envisagé l'hypothèse (déjà réalisée deux fois dans la période précédente) d'une substitution de sa famille à la famille de Charlemagne. Pendant toute la seconde moitié du xe siècle, les descendants de Robert le Fort avaient cherché, par tous les moyens, en dépossédant systématiquement les Carolingiens de leur pouvoir réel sur la France du Nord, la Bourgogne et même le Midi aquitain, à se rapprocher du but suprême de toute ambition humaine. Rien de plus prévu que l'avènement au trône du puissant seigneur qui, depuis si longtemps, traitait d'égal à égal avec le souverain. Cette haute fortune ne surprit personne et moins que tout autre celui qui en bénéficiait. Il s'était assuré, du reste, l'appui de la Normandie, et celui de l'empereur allemand Otton II.

LE DOMAINE DE HUGUE.

Au moment où Hugue Capet devint roi, le patrimoine de sa famille était déjà fort diminué. Le temps n'était plus où l'on voyait Hugue le Grand conduire le roi Lothaire à travers son pays de Neustrie et lui faire visiter triomphalement ses villes de Paris et

d'Orléans, Chartres, Tours et Blois. En 987, la situation avait changé. Il s'était opéré, dans les domaines des ducs des Francs, une transformation analogue à celle qui avait rendu les hauts feudataires indépendants de la Monarchie. Ce que le Roi avait perdu d'autorité sur son vassal de Paris, celui-ci le perdait à son tour sur ses propres vassaux. Les grandes familles de la région de la Seine et de la Loire, surtout les comtes d'Anjou et de Blois, ne voulaient plus relever que de la couronne. Et puis, comment les ducs auraient-ils lutté avec succès contre les Carolingiens, sans multiplier les concessions de terres à leurs fidèles? Distribuer des bénéfices était, en ce temps, l'unique moyen de se procurer des soldats et des appuis. Hugue Capet continua à s'affaiblir, même après son élection, par le besoin qu'il avait de consolider sa victoire et de réduire les derniers représentants de la dynastie tombée. En réalité, de la vaste domination territoriale qui avait fait jadis la fortune de sa maison, il ne possédait plus que des débris.

RECONNAISSANCE DE LA DYNASTIE NOUVELLE.

Par bonheur, son avènement ne rencontra, chez les grands, qu'une opposition insignifiante. Albert, comte de Vermandois, avait fait mine de protester : une simple menace de guerre l'obligea à se tenir en repos. Séguin, l'archevêque de Sens, n'avait paru ni à l'élection ni au sacre. On le somma de venir prêter serment et de remplir auprès du nouveau roi son devoir de conseiller. Certains vassaux du Languedoc se déclarèrent pour Charles de Lorraine; mais partout ailleurs la déchéance des Carolingiens fut acceptée sans murmures. Une charte de l'abbaye de Serrateix, en Roussillon, était déjà datée du règne de Hugue, un mois après son couronnement. A peine était-il installé qu'il promettait au comte de Barcelone, Borrell, de l'aider contre les Sarrasins de l'Espagne. La promesse ne fut pas tenue; Borrell n'en fit pas moins reconnaître le Capétien dans tous les comtés de son ressort féodal. Les principaux seigneurs de l'Aquitaine et le duc Guillaume Fierebrace [1], lui-même, s'empressèrent de demander à Hugue la sanction des privilèges qu'ils accordaient à leurs abbayes. Il intervint ainsi, comme souverain, dans les affaires des églises les plus célèbres du Poitou, de la Saintonge, du Limousin et de l'Angoumois. Sa domination théorique s'étendait à l'Est, dans la Bourgogne, au moins sur les terres d'Église et même bien au delà

1. Il faut reléguer la résistance de Guillaume Fierebrace au nombre des légendes qui dénaturent l'histoire de ce temps. En affirmant que Hugue Capet fut obligé de venir assiéger Poitiers et de livrer bataille à son vassal, Adémar de Chabannes a reproduit, par inadvertance, un épisode de la vie de Hugue le Grand et attribué au fils l'acte du père. Quant au fameux dialogue de Hugue Capet avec Audebert de Périgord : « Qui t'a fait comte? — Qui t'a fait roi? » rapporté dans une des trois rédactions de la chronique d'Adémar de Chabannes, il a tout l'air d'appartenir à la catégorie des mots historiques faits après coup.

du Rhône, puisqu'il pria un jour le Pape de venir conférer avec lui à Grenoble.

Il se croyait, comme les Carolingiens, le roi de la France entière. A leur exemple, mais sans plus de succès, il s'efforça de ressaisir les parties du pays qui s'isolaient dans l'indépendance. Dès le début de la dynastie apparaît, entre les ressources limitées du prince et ses prétentions à gouverner tout le royaume, cette disproportion singulière que le XIIe siècle seul verra cesser. Pas plus que les descendants de Charlemagne, il ne put empêcher l'affermissement des États seigneuriaux héréditaires dont la France entière s'était couverte. La révolution de 987 ne changeait rien que la dynastie.

LUTTE DE HUGUE CAPET CONTRE CHARLES DE LORRAINE.

Si facilement maître du trône, et si vite reconnu par les barons et les prélats, Hugue Capet sentit pourtant que sa royauté avait besoin d'être affermie. L'œuvre devait rester fragile, tant que Charles de Lorraine n'aurait pas abdiqué ses prétentions. Pour s'assurer l'avenir, le roi associa son fils Robert à la couronne, trois mois à peine après sa propre élection (25 décembre 987), acte de sage politique que ses successeurs imiteront. Le mécontentement que témoignèrent à ce propos les grands et même l'archevêque de Reims, lui prouva qu'il avait bien fait. Quant au prétendant, Charles, il s'était hâté de mettre la main sur Laon, la ville carolingienne, inexpugnable sur sa montagne isolée (988). L'année suivante, Adalbéron mourait, coup funeste pour la dynastie nouvelle. Hugue vint aussitôt à Reims, pressé de se rendre maître de la première église de France. Malheureusement, il s'imagina être habile en écartant Gerbert, pour donner la crosse à un Carolingien intrigant et fourbe, Arnoul. Celui-ci, au lieu de livrer au Roi, comme on l'espérait, les derniers partisans de la famille déchue, employa son pouvoir à tenter une restauration. Charles de Lorraine entra dans Reims. Par le fait, tout fut à recommencer.

GUERRE DE LAON.

La lutte qui s'engagea entre les deux rivaux ne fit pas honneur au Capétien. En 988, il essaie deux fois, sans succès, de s'emparer de Laon ; l'ennemi fait une sortie, le surprend à l'heure du repas et incendie son camp. En 990, Hugue revient avec une armée plus nombreuse, pille et brûle les campagnes du Laonnais, du Vermandois et du Rémois. Très supérieur en forces, au moment de livrer bataille, il hésite, parlemente avec ses conseillers et, piteusement, bat en retraite. En vain achète-t-il fort cher (par la cession de Dreux) le concours d'un de ses vassaux, Eude Ier, comte de Blois. Charles de Lorraine se maintient à Laon. Pour arriver à se débarrasser de l'autre Carolingien, l'archevêque Arnoul, Hugue négocie avec l'impératrice Théophano et le pape Jean XV ; la diplomatie ne lui réussit

pas mieux que les armes. La situation devenait périlleuse pour le Capétien. Charles, dans ses relations avec Gerbert et avec Rome, se montrait plus vraiment habile : il faisait preuve surtout de plus d'énergie. Pour l'abattre, il fallut avoir recours à la trahison. Le traître fut un ami du Carolingien, l'évêque de Laon, Adalbéron ou Ascelin.

LE COMPLOT D'ASCELIN.

« Une nuit, pendant que tout le monde dormait au palais habité par le duc de Lorraine, Ascelin enleva du chevet de Charles et d'Arnoul leurs épées et les cacha, puis, appelant l'huissier, qui ignorait son stratagème, il lui ordonna de courir vite chercher quelqu'un des siens, promettant de garder la porte pendant ce temps. L'huissier sortit : Ascelin se plaça lui-même sur le milieu de la porte, tenant son épée sous son vêtement. Bientôt aidé des complices de ses crimes, il fit entrer tout son monde. Charles et Arnoul reposaient, alourdis par le sommeil du matin. Lorsqu'en se réveillant, ils aperçoivent leurs ennemis réunis en troupe autour d'eux, ils sautent du lit et cherchent à se saisir de leurs armes qu'ils ne trouvent pas. Ascelin leur dit : « Vous m'avez forcé de m'exiler de cette ville; nous vous chassons à notre tour, mais d'une autre manière, car je suis resté mon maître et vous, vous passerez au pouvoir d'autrui.»... Charles se jette avec fureur sur le traître. Mais des hommes armés l'entourent le poussent sur son lit et l'y retiennent : ils se saisissent aussi d'Arnoul qui avait assisté à cette scène dans une stupeur silencieuse. On traîne ensuite les deux prisonniers dans une tour qu'on ferme à clef et dont on fait garder les portes. Cependant les cris des femmes, les clameurs des enfants et des serviteurs, réveillent et troublent les bourgeois de Laon. Les partisans de Charles se hâtent de prendre la fuite. A peine en eurent-ils le temps, car Ascelin avait donné ordre de fermer toutes les portes. Un fils de Charles, âgé de deux ans et portant le même nom que son père, fut soustrait aux recherches et échappa à la captivité [1]. »

DÉPOSITION D'ARNOUL.

Informé de l'heureuse issue du complot, Hugue n'eut que la peine d'accourir et de se saisir de son ennemi. Il l'enferma avec sa femme, son fils Louis et ses deux filles dans la tour d'Orléans (990). Le prétendant survécut peu à sa chute : il mourut en 992. Trois ans après, son fils Louis servait encore de prétexte à une intrigue ourdie entre l'évêque de Laon et le comte de Blois pour livrer la France à Otton III. L'insuccès de cette nouvelle perfidie d'Ascelin prouva que toute résistance était inutile. Hugue était enfin maître de Laon et de la Royauté. Il ne lui restait plus qu'à enlever l'archevêché

1. Richer, l. IV, ch. 47.

de Reims à Arnoul, pour le donner à Gerbert. Le 17 juin 991, les évêques de France se réunissaient près de Reims avec le Roi, dans l'église de Saint-Basle, pour juger et condamner l'archevêque. La scène fut imposante. Arnoul avoua qu'il avait trahi son souverain et, se prosternant devant les princes, les bras étendus en forme de croix, il les supplia, en pleurant, de lui faire grâce de la vie. On le releva; il attendait sa déposition d'un air hébété : on lui demanda s'il voulait être déposé avec la solennité prescrite par les canons. Il déclara s'en remettre à la décision des évêques. Alors il rendit au Roi ce qu'il en avait reçu, c'est-à-dire le bâton pastoral, et souscrivit un acte d'abdication où il se reconnaissait indigne des fonctions épiscopales et y renonçait pour toujours. Les évêques présents le signèrent et ajoutèrent à haute voix : « Suivant ton aveu et ta signature, n'exerce plus ton ministère! » On délia le peuple et le clergé de Reims du serment de fidélité afin qu'ils eussent le droit de se donner un autre archevêque, et Gerbert fut élu. »

HUGUE CAPET ET LA PAPAUTÉ.

La révolution était terminée et le triomphe de la race de Robert le Fort ne faisait plus doute. Mais le procès d'Arnoul avait soulevé une question d'un intérêt plus général, celle des rapports de la monarchie nouvelle avec le chef de l'Église. Le Pape avait accueilli sans défaveur l'arrivée de Hugue au pouvoir. Il garda le silence, quand le Roi lui demanda de rendre son jugement sur la légitimité des opérations du concile de Saint-Basle. Plus tard, il refusa de souscrire à la déposition de l'archevêque Arnoul et de reconnaître l'élection de Gerbert. La lutte sourde entre le Roi et le Pape devait durer jusqu'à la fin du règne. Elle fut un des épisodes les plus marquants de l'opposition faite par le clergé de France aux prétentions de la puissance romaine. Ce serait sans doute aller trop loin que de prêter à Hugue Capet des idées parfaitement arrêtées sur un problème aussi grave. L'attitude d'Arnoul, évêque d'Orléans [1], prouva cependant que les prélats les plus dévoués à la dynastie nouvelle furent ceux-là mêmes qui, à Saint-Basle, soutinrent avec véhémence ce qu'on appela, aux temps modernes, « la tradition gallicane. » Dans la période la plus aiguë de la crise, le Capétien défendit à ses évêques d'aller à Rome, à Aix-la-Chapelle et à Mouzon, où se tenaient des conciles favorables au Pape. Il garda Arnoul prisonnier et refusa jusqu'à son dernier jour d'abandonner, devant la volonté de la curie, ce qu'il regardait comme son droit.

Derrière la Papauté, Hugue rencontrait l'empire allemand. L'Empereur, successeur de Charlemagne, prétendait à la monarchie de

1. Voir, plus haut, p. 114-115.

tout l'Occident. Le Pape représentait, comme lui, l'ancien ordre de choses en Europe, l'héritage de l empire romain, l'aspiration au pouvoir universel. A ces deux puissances s'opposait la France féodale indépendante, personnifiée dans le chef de la nouvelle dynastie. Ce n'étaient pas seulement les seigneurs, « fidèles » de Hugue Capet, qui le poussaient à résister à l'Empire et à la Papauté; une grande partie des évêques de France semblaient avoir déjà quelque idée de ce qu'exigeait, à cet égard, l'intérêt de toute la nation.

LA QUESTION DE REIMS.

Au xe siècle, les archevêques de Reims, et Adalbéron plus que tout autre, tendaient, par leur politique ambiguë, à faire de leur province une principauté indépendante sous la protection de la Germanie. Il importait de couper court à ces tentatives et de mettre fin à l'espèce d'hégémonie que la dynastie des empereurs saxons s'était arrogée, sans aucun droit, sur le royaume de Charles le Chauve. L'impératrice Théophano, régente pendant la minorité d'Otton III, avait favorisé secrètement les intrigues d'Arnoul et les prétentions de Charles de Lorraine. La pression qu'elle exerça sur la cour de Rome, lorsque les envoyés du roi de France sommèrent le Pape de déclarer son sentiment au sujet de la déposition d'Arnoul, explique, mieux que toute autre raison, pourquoi Jean XV s'obstina à ne pas se prononcer. La mort de l'Impératrice (991) et les troubles au milieu desquels se constitua, dans l'Empire, une nouvelle régence, prévinrent peut-être des complications plus graves.

Hugue Capet se montrait plus indépendant de l'Allemagne comme roi, qu'il ne l'avait été comme duc. Sous prétexte de demander une princesse grecque pour son fils Robert, il essaya (sans succès, il est vrai) de nouer avec Constantinople une alliance qui aurait pu isoler les Ottonides et les mettre entre deux périls. « Notre union, écrit-il à l'empereur Basile II, s'il vous plaît de la faire, vous sera bien profitable et elle portera de grands fruits. En effet, si nous nous y opposons, le Germain n'insultera plus les frontières de la Gaule, ni celles de l'empire romain. » Il ne paraît pas avoir rien tenté contre la Lorraine, pays que ses prédécesseurs avaient voulu conquérir et auquel ne renonceront pas ses successeurs. Il fit du moins quelques efforts pour agir sur le comté de Flandre, une des principautés de la France du Nord que se disputaient l'une et l'autre nationalité. Un mariage politique fut conclu entre son fils Robert et Suzanne, ou Rosala, fille du roi Berenger d'Italie et veuve du comte de Flandre, Arnoul.

LA FIN DU RÈGNE.

Sauf en ce qui touche les rapports du royaume avec l'empire allemand, les chroniqueurs ont ignoré ou résumé de la façon la plus sommaire la fin du règne de Hugue Capet (991-996). Ils indiquent vaguement que le Roi et son fils intervinrent, avec l'aide des Nor-

mands, dans la lutte engagée sur les bords de la Loire, entre le comte d'Anjou et le comte de Blois. Partisans de Foulque Nerra, ils réduisirent son ennemi, Eude Ier, à demander la paix. Lacune regrettable, car, à partir du moment où, délivré de toute compétition, le Capétien est devenu vraiment roi, il semble avoir changé de tempérament et montré un sens politique et une fermeté qu'on ne lui connaissait pas. Le temps et, aussi, comme toujours, le passage de l'opposition au pouvoir, avaient assagi le duc des Francs. Tout considéré, ce grand seigneur, dont nous ne connaissons ni la personne physique ni la vie intime, ne fut pas si médiocre. Il a su prendre la place des Carolingiens, garder ce qu'il avait pris, se maintenir libre et digne en face de la Papauté et de l'Empire, et transmettre sa couronne à son fils (24 octobre 996) sans que des résistances graves se soient produites. La fortune aveugle, ici, n'a pas tout fait.

II. — ROBERT LE PIEUX [1]

ROBERT II, le second Capétien, avait une belle stature, les cheveux bien plantés, l'œil doux, un grand nez, la bouche agréable, la barbe assez bien fournie, les épaules un peu hautes. Ainsi le représente son chapelain, le moine de Fleuri, Helgaud. Il ajoute une particularité bizarre : « Quand Robert était à cheval, on voyait les doigts de ses pieds se réunir presque au talon. »

ROBERT II, UN ROI LETTRÉ.

Ce fils de roi était plus instruit que la plupart des laïques de son temps. Élève de Gerbert, étudiant de l'école de Reims, il savait le latin, que son père ignorait, aimait les livres et les emportait avec lui en voyage. Il avait du goût pour les études théologiques, la musique et le chant. Peut-être même a-t-il composé, non pas les paroles, comme on l'a souvent répété, mais la mélodie de certaines prières d'église, encore en usage aujourd'hui. Les qualités de l'homme privé, vantées par Helgaud avec un si naïf enthousiasme, l'affabilité, l'amour des pauvres et des petits, la charité, l'humilité chrétienne, la piété fervente jusqu'au fanatisme, et la pureté des mœurs, eussent fait de Robert un clerc excellent. Son biographe lui attribue des miracles. Des historiens postérieurs ont même accueilli l'idée fausse qu'il avait réellement fait partie du clergé, pendant sa jeunesse, et qu'il fut mis au nombre des saints.

Ce serait pourtant exagérer que de prendre le successeur de Hugue Capet pour un simple moine. Richer affirme qu'il excellait

1. OUVRAGES A CONSULTER. Pfister. *Études sur le règne de Robert le Pieux*, 1885. S. Hirsch, H. Bresslau, R. Usinger et H. Pabst, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich II*. 1862-1874. Davillé, *Note sur la politique de Robert le Pieux en Lorraine* dans les Annales de l'Est, t. XIV.

« dans l'art militaire. » Helgaud lui-même laisse aux historiens de l'avenir « le soin de dire quelle fut sa vertu à la guerre, les ennemis qu'il a vaincus, les honneurs qu'il a acquis par son courage. » Et, de fait, ce roi ne s'est pas contenté de chanter au lutrin; il a fait la guerre, assiégé des villes, conquis même des provinces entières : on peut seulement lui reprocher de ne s'être pas battu aussi souvent que les circonstances l'exigeaient. Il aima trop à mettre en mouvement ses prélats et ses fidèles, au lieu de se montrer lui-même. Pour sa bonne réputation, il eut le tort d'avoir l'humeur pacifique, à une époque et dans un milieu où l'épée tenait lieu de raison, et la force brutale, de vertu. Le malheur voulut pourtant que la maison de ce souverain dévot ait été tout le contraire d'un asile de paix.

LES MARIAGES DE ROBERT.

Son union avec la Flamande Rosala, beaucoup plus âgée que lui, dura peu. Au bout d'un an de ce mariage de raison, Robert renvoyait la femme, mais gardait le douaire, Montreuil-sur-Mer, le seul point qui permît aux Capétiens d'avoir accès sur la Manche. A peine libre, il tomba passionnément amoureux de la veuve du comte de Blois, Berthe (995). Mais ils étaient parents au troisième degré, et Robert avait tenu sur les fonts baptismaux un des enfants de la comtesse, mariage impossible. Il se fit pourtant, aussitôt après la mort de Hugue Capet, grâce à la complaisance des évêques français, et malgré l'opposition du pape Grégoire V. En épousant Berthe, Robert abandonnait l'alliance d'Anjou, sur laquelle s'était appuyé le premier Capétien, pour embrasser les intérêts de la maison de Blois. Il fut amené surtout, fait plus grave, à une reculade humiliante dans la question de l'archevêché de Reims. Pour conserver la femme qu'il aimait, il céda aux réclamations de la Papauté, laissa Arnoul, l'ex-archevêque, sortir de prison et reprendre sa crosse, tandis que Gerbert, exilé, courait chercher un refuge à la cour d'Otton III (997). C'était annuler les décisions de saint Basle, condamner la politique de Hugue, et livrer l'Église de France au Pape. Robert n'eut même pas le bénéfice de sa défaite. Sa complaisance pour Rome ne l'empêcha pas d'être excommunié par ce même Grégoire V dont il avait acheté si chèrement l'appui. Le concile romain de 998 le condamna à une pénitence de sept ans pour avoir « épousé sa parente, contre les lois. »

LA REINE CONSTANCE.

Furieux d'avoir été joué, le pieux roi résista longtemps. En dépit de tous les anathèmes, il garda avec lui, près de cinq ans, celle dont on voulait le séparer; puis, scrupule de dévotion ou impossibilité de prolonger la lutte, il parut renoncer à Berthe, qui, d'ailleurs, n'avait pas donné d'héritier à la couronne. Il fit choix d'une Provençale, Constance, fille de Guillaume Ier, comte d'Arles, et d'Adelaïde d'Anjou,

Cette femme ambitieuse, avide, d'humeur acariâtre, prit sur son mari l'ascendant que toute nature violente exerce sur une nature faible. Elle peupla le palais capétien d'Aquitains et de Provençaux qui scandalisèrent les hommes du Nord par l'étrangeté de leur costume et la facilité de leurs mœurs. Les réformateurs de Cluni s'en émurent. Ils signalèrent au monde chrétien les modes exotiques et probablement aussi (ce qui les inquiétait davantage) les opinions hardies importées par les compatriotes de la nouvelle reine. Tout en subissant le joug de Constance, à qui il était obligé de cacher même ses actes de charité, Robert restait attaché de cœur à Berta. On le savait, et la souveraine déchue conservait à la cour un parti dévoué, composé surtout des amis ou des serviteurs de la maison de Blois.

LE PARTI DE BERTA.

Un jour, le chef de ce parti, Hugue de Beauvais, comte du palais et favori du Roi, fut assassiné, dans une partie de chasse, sous les yeux de Robert, par des bandits qui trouvèrent asile auprès de Foulque Nerra (1008). Le comte d'Anjou, accusé de les avoir soudoyés, refusa, en termes insolents, de donner satisfaction à la justice royale. Constance, qui détestait Hugue, fut-elle soupçonnée par son mari d'avoir trempé dans le complot? On peut le croire, car deux ans après, Robert partait pour Rome, accompagné de Berta, l'ancienne reine. Il espérait sans doute obtenir du Pape la rupture de son mariage avec sa troisième femme, qui décidément lui était odieuse. La négociation n'aboutit pas. Constance resta au palais et se fit pardonner peu à peu en donnant au Roi trois fils qui assuraient l'avenir de la dynastie.

DRAMES DOMESTIQUES

A l'exemple de son père, Robert associa au trône l'aîné, Hugue, (1017), puis, après la mort prématurée du prince royal, son second fils, Henri (1026). Les grands ne laissèrent pas se perpétuer, sans murmurer, un usage qui, par la force des choses, supprimait à peu près leur droit d'élection. Mais leur opposition n'alla pas jusqu'à la résistance ouverte. Les difficultés vinrent, pour le Capétien, non pas de la féodalité mécontente, mais de sa propre famille. Constance avait désiré que son fils Hugue fût couronné, mais elle refusa de lui laisser la moindre part de l'autorité et du domaine. Elle devint hostile au jeune roi du jour où il il réclama autre chose que le vêtement et la nourriture. L'évêque Fulbert de Chartres fut obligé de prévenir Robert que son fils se dédommageait en pillant les biens paternels : « J'implore votre pitié sérénissime, dit-il, pour le roi votre fils qui m'a quitté fort triste, car il ne lui est pas permis de rester en sûreté dans votre maison, et au dehors il ne possède rien pour vivre avec les honneurs qui conviennent à un roi. Il faut donc que vous preniez et que vous lui donniez un bon conseil : si vous le laissez errer

encore comme un étranger et un fugitif, vous perdrez la réputation d'être un bon père. »

Quand il fut question de couronner Henri, la Reine voulut lui substituer son troisième fils, Robert, qu'elle préférait. Elle fit tout pour empêcher le sacre, à la grande joie des princes féodaux, qui, feignant de prendre parti pour l'un ou pour l'autre, espéraient, au fond, que la cérémonie n'aurait pas lieu. Le Roi tint bon et fit sacrer son second fils, malgré les fureurs de Constance, qui, ce jour-là, quitta la cour. Le Capétien fut mal récompensé de son courage. En 1030, ses deux fils, poussés sans doute par leur mère, se révoltaient, s'emparaient de plusieurs villes royales dans la Bourgogne et dans la France proprement dite, et réduisaient un instant Robert à s'enfermer dans Beaugenci.

ROBERT FAIT SON DEVOIR DE ROI.

Cet intérieur agité et ces drames domestiques rendirent singulièrement difficile, pour le successeur de Hugue Capet, l'accomplissement de son devoir de roi. Il essaya, pourtant, de le remplir. Sur son domaine, il attaqua bravement, à plusieurs reprises, la petite féodalité qui détroussait les passants et persécutait les moines. Il démolit les châteaux de Yèvre en Orléanais, de Déols en Berri, de Gallardon, dans la Beauce chartraine. Mais, pour dompter les châtelains, prompts à recommencer leurs brigandages, il aurait fallu une énergie de tous les jours dont Robert n'était pas capable. Les évêques, harcelés par la noblesse locale, implorent, trop souvent en vain, son assistance. Fulbert de Chartres lui signale les déprédations commises sur la terre de son église par le vicomte de Châteaudun, et déclare avec désespoir que s'il ne vient pas à son aide « il se rendra auprès d'un roi ou d'un empereur étrangers, et lui avouera que le roi de France n'a pas pu ou n'a pas voulu protéger la sainte église du Christ commise à ses soins. »

Le malheureux Capétien ne pouvait se montrer partout à la fois. Il faisait excommunier les ennemis qu'il n'osait combattre et réunissait des assemblées de paix dont les décisions n'avaient qu'une valeur purement morale. Dans celle d'Héri, en Auxerrois, qu'il présida lui-même (1024), toutes les reliques des régions avoisinantes furent apportées. Le concile décréta que « si les fauteurs de désordre ne voulaient pas faire la paix par respect et par crainte du Roi, ils devaient au moins signer le pacte de concorde au nom de Dieu et de ses saints. » A peine les moines de Montierender eurent-ils quitté Héri que le comte de Nevers, Landri, se jeta sur eux et les dépouilla.

CONQUÊTE DE LA BOURGOGNE.

Robert montra cependant que les grandes entreprises ne l'effrayaient pas. En 1002, à la mort de son oncle Henri, duc de Bour-

gogne, la question se posa de savoir si le duché resterait à la famille capétienne ou passerait aux mains d'un vassal, le comte de Bourgogne, Otto Guillaume, plus attaché à l'Empire qu'à la France. Celui-ci avait commencé par s'emparer de la succession, mais Robert, très décidé cette fois, arriva pour lui faire lâcher prise. Il avait à vaincre, outre son concurrent, la résistance opiniâtre de Brunon, évêque de Langres, et de la plupart des châtelains du pays. Malgré l'aide de Cluni et de l'évêque d'Autun, il mit dix ans à conquérir la Bourgogne, emportant l'une après l'autre toutes les places du duché, Avallon, Auxerre, Sens, Dijon. En 1015, la mort de Brunon détermina la retraite, sinon le désistement d'Otto Guillaume. Robert donna le duché à son second fils, Henri, mais ne lui confia qu'un pouvoir très limité, purement nominal. Il continua à administrer, à signer les actes, à disposer des fiefs et des alleux de Bourgogne comme s'il eût porté le titre de duc. C'était rester fidèle à la tradition des rois du xe siècle et tenter un dernier effort pour relier directement à la Monarchie la seule grande seigneurie de la vallée du Rhône que les successeurs français de Charlemagne eussent réussi à conserver.

RELATIONS DE ROBERT AVEC LES PUISSANCES FÉODALES.

Le succès était décisif, mais Robert ne l'avait obtenu que par l'appui des Normands, ses alliés habituels. Les ducs Richard II et Richard III ne cessèrent jamais de mettre à sa disposition les ressources de leur fief. Singulier spectacle que celui de cette jeune royauté trouvant son plus solide soutien dans une puissance féodale! Tous les hauts seigneurs ne lui furent pas aussi favorables. Les comtes d'Anjou et de Blois l'auraient mise en danger si, au lieu de se battre entre eux, ils s'étaient unis contre elle. Foulque Nerra bravait les colères du souverain, mais il n'avait pas un intérêt direct à lui nuire. La haine persistante du comte Eude II fut plus à craindre. Robert le rencontra sans cesse sur sa route et n'osa même pas, en 1023, lui disputer la succession du comté de Champagne. Il le laissa s'installer à Troyes et à Meaux; faute grave, puisque le même ennemi et un ennemi irréconciliable, déjà maître de Chartres, se plaçait désormais sur les deux flancs du patrimoine capétien.

Au sud de la Loire, les rapports du Roi avec les chefs d'États sont rares et trop peu directs. Le duc d'Aquitaine, Guillaume V, qui prétendait lui enlever les droits régaliens sur les églises de Bourges et de Limoges, le tenait en médiocre estime. Une lettre où il parlait de la « nullité du roi » (*vilitas regis*) tomba entre les mains de Robert qui, heureusement, n'avait pas de rancune. L'Aquitain aurait pu devenir dangereux, s'il avait réussi à mettre la couronne lombarde dans sa famille. Nous avons raconté ailleurs son échec, qui épargna au roi de France le désagrément d'avoir un roi d'Italie pour vassal

et pour voisin. Quant au comté de Toulouse, Robert n'y parut qu'une fois, à la fin de sa vie, en pèlerin, pour laisser ses prières et son argent dans les sanctuaires les plus connus (1031).

ROBERT ET L'ÉPISCOPAT.

En général, il fut mieux apprécié de ses évêques que de ses barons. Il est vrai qu'il les choisissait à sa guise, usait sans ménagement de son pouvoir ecclésiastique, et n'hésitait pas à nommer ou à recommander des hommes d'humble naissance pourvu qu'ils fussent ses créatures. A Orléans, en 1010, un moine de Saint-Pierre-le-Vif, Thierri, l'emporta sur son concurrent, Oudri, que le peuple et le clergé préféraient. Peu de jours avant l'élection, Robert avait exilé les plus influents des adversaires de son candidat, et le jour même du vote, on s'était battu dans la rue. Défenseur des règles canoniques, Fulbert de Chartres protesta avec vivacité : « Cette élection arrachée par la crainte n'en est pas une. Qui dit élection, dit choix d'un candidat entre plusieurs, selon le libre arbitre de chacun. Or, peut-on parler d'élection, lorsqu'un seul est tellement poussé par le prince, qu'il n'est plus laissé au clergé et au peuple a faculté d'en choisir un autre? » L'évêque avait raison, mais il était bien naïf de s'étonner. Les choses presque partout suivaient le même cours.

En 1028, à la mort de Fulbert, les chanoines de l'église de Chartres désignent, pour lui succéder, leur propre doyen et font approuver leur choix, selon la règle, par leur métropolitain, l'archevêque de Sens. Mais le Roi, consulté, rejette l'élu et lui substitue un autre candidat. Le métropolitain change d'opinion et consacre l'élu du Roi. Indignation des chanoines. Ils s'adressent à l'archevêque de Tours, aux évêques de Beauvais et d'Orléans : « Nous venons nous plaindre auprès de vous de notre archevêque et de notre roi, qui, malgré nous, veulent nous donner comme évêque un « idiot », indigne de cet honneur. Nous vous demandons secours et vous prions de veiller devant l'Église en bons pasteurs, pour ne pas laisser pénétrer dans le bercail un homme qui n'a pas demandé à y entrer par la porte, mais qui s'y glisse, par escalade, comme un larron » Cette protestation ne servit à rien. L'homme du Roi resta maître de l'évêché, et son premier soin fut de chasser de l'abbaye de Saint-Père de Chartres les moines qui lui avaient fait opposition.

Un scandale plus retentissant encore éclata en 1013, lorsque Robert éleva à l'archevêché de Bourges un fils naturel de Hugue Capet, Gauzlin, déjà imposé comme abbé aux moines de Saint-Benoit-sur-Loire. On trouva un archevêque et un évêque pour sacrer ce bâtard. Mais, à Bourges, les habitants et le vicomte furent unanimes à le repousser. Ils refusent de recevoir dans la ville « le fils d'une femme de mauvaises mœurs, » et invoquent la loi d'église qui exclut

les enfants illégitimes des fonctions religieuses. Le Roi, voulant avoir le dernier mot, vient assiéger Bourges, et ne réussit pas à y pénétrer. Il fallut que son protégé s'en allât à Rome, implorer l'assistance du pape Benoit VIII et lui arracher une menace d'excommunication pour le peuple récalcitrant. En 1017 seulement, Gauzlin put s'asseoir enfin sur le siège que sa persévérance avait bien gagné. De tels faits prouvent que Robert fut maître de son clergé lorsqu'il voulut l'être, et que, dans le gouvernement intérieur de ses domaines, l'énergie et l'esprit de suite ne lui firent pas toujours défaut.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU SECOND CAPÉTIEN.

A l'extérieur, la difficulté principale était d'empêcher que la zone intermédiaire entre la France et l'Allemagne, Lorraine et Bourgogne, ne tombât tout entière au pouvoir des empereurs voisins. Robert a fait quelques efforts pour maintenir, sur la frontière de l'Est, la domination directe du pays qu'il représentait.

En Flandre, son intervention fut assez heureuse. L'empereur Henri II était en démêlé continu avec les Flamands et leur comte Baudouin IV. Robert, qui avait aussi à s'en plaindre, ne laissa pas l'Allemand s'immiscer seul et sans contrôle dans les affaires du comté. Il s'entendit avec l'ambassadeur impérial, l'évêque de Liège, Notker, envoyé à Paris, puis avec Henri lui-même, venu sur les bords de la Meuse. Une expédition commune fut décidée. Français et Allemands assiégèrent Valenciennes, qu'ils ne purent prendre (1006). Ils se retrouvèrent unis, en 1019, contre le Flamand et l'attaquèrent, les uns par Gand, les autres par Saint-Omer. L'entente ayant cessé, Robert jugea plus profitable de marier sa fille Adèle avec Baudouin, qui devint dès lors, pour la France, un allié et un ami. Au même moment, la rivalité du royaume et de l'empire se produisait aussi à Cambrai, où l'évêque Gérard Ier était en lutte permanente avec le châtelain, Gautier. Robert leur fit conclure une transaction qui fut garantie par les principaux seigneurs de sa suite, et maintint, par là, le Cambrésis dans sa dépendance.

En Bourgogne, s'il mit la main sur le duché et sur Dijon, il ne put empêcher le roi Bourguignon, Rodolphe III, de placer son État sous la suzeraineté de l'Empire, par la convention signée à Strasbourg; premier pas vers l'incorporation de la Bourgogne à la Germanie. En 1027, le traité de Bâle permit à Conrad II d'achever l'œuvre de son prédécesseur. Le roi de France, embarrassé depuis 1025 dans les querelles de famille, laissa sans bouger le roi de Bourgogne transmettre solennellement sa couronne au chef de la nation allemande, pour ne garder qu'une royauté viagère dont la mort n'allait même pas tarder à le dépouiller.

L'HOSTILITÉ CONTRE L'ALLEMAGNE.

Robert ne put pas davantage arrêter le courant qui emportait vers l'Allemagne cette autre partie de l'ancienne « Lotharingie », l'Italie. En 1002, pourtant, il avait négocié avec les Lombards, lorsqu'ils essayèrent de se donner un roi national, le marquis d'Ivrée, Arduin. En 1024, il accueillit leurs envoyés venus en France pour chercher un successeur à Arduin, un concurrent à l'empereur Conrad II. Il aurait pu se faire nommer lui-même roi d'Italie, mais conscient de son impuissance, il refusa pour lui, comme pour son fils aîné, Hugue. Ne voulant pas se lancer dans une aventure où les déboires n'étaient que trop certains, il laissa les seigneurs lombards offrir leur couronne à l'un de ses feudataires, le duc d'Aquitaine. Entre ce duc, le comte d'Anjou, le comte de Blois, Fulbert de Chartres et le Capétien, d'actives négociations s'engagèrent. On aurait voulu prêter aux Italiens un concours effectif et les défendre contre l'Allemagne, mais des intérêts trop divergents séparaient ces personnages. La renonciation de Guillaume V, la reprise des hostilités entre les comtes de Blois et d'Anjou, la mort du fils aîné de Robert et les discordes intestines qui la suivirent, paralysèrent le roi de France. Conrad II, à qui on laissait le champ libre, pénétra sans peine en Lombardie et se fit couronner à Milan.

ENTREVUE D'IVOIS.

Latente ou déclarée, l'hostilité de Robert contre l'Allemagne ne parut se démentir qu'une fois, dans l'entrevue d'Ivois (1023), où il rencontra l'empereur Henri II. C'est qu'il espérait alors, avec l'aide de son voisin, réaliser un projet caressé depuis longtemps par sa piété fervente : le rétablissement de la paix dans l'Église et la réforme du Clergé. Les deux souverains, entourés d'une suite nombreuse de seigneurs et d'évêques, se donnèrent le baiser de paix, entendirent ensemble la messe et dînèrent à la même table. Robert avait apporté pour Henri des objets d'art en métal précieux, rehaussés de pierres fines, et cent chevaux richement harnachés. L'Empereur n'accepta qu'un évangéliaire et une châsse contenant une dent de saint Vincent. Le roi de France refusa à son tour les cent livres d'or pur que l'Allemand lui offrait, pour se contenter de deux boîtes en or. Cet échange d'amabilités n'aboutit à aucune entente durable. A peine Henri II était-il mort (1024) que Robert manifesta l'intention d'envahir la Lorraine. Quelques années après, le peuple et le clergé de Cologne, écrivant à l'empereur Conrad II, se plaignirent vivement que leur ville fut en butte « aux nombreuses et diverses machinations des rois français. »

A peine avaient-ils le droit de prendre peur. Robert ne pouvait aller au delà d'une simple menace. S'il entrevit la possibilité de jouer, hors de son État, un rôle beaucoup plus important que ne le laisse sup-

poser la puérile biographie d'Helgaud, il n'était pas homme à passer de la velléité à l'exécution. Les moyens d'action lui manquaient, mais plus encore le caractère et la volonté d'agir. L'histoire de son règne est tout entière dans ces quelques mots.

III. — HENRI Ier (1)

LES deux fils de Robert le Pieux, Henri et Robert, s'étaient entendus, l'année même qui précéda la mort de leur père, pour se révolter et devancer l'héritage. Quand il eut disparu (20 juillet 1031), leur accord tourna en haine, et le règne de Henri Ier s'ouvrit par une guerre civile. La crise fut d'autant plus grave que les hauts barons s'en mêlèrent. Le duc de Normandie, le comte d'Anjou et le comte de Flandre soutenaient l'héritier légitime; le comte de Blois et le seigneur du Puiset voulaient le renverser et exercer à leur guise le droit d'élection. Au fond, l'hérédité monarchique était en jeu.

GUERRE CIVILE.

La reine Constance avait pris parti pour Robert, son préféré. Pendant qu'elle s'emparait de la plupart des villes du domaine autour de Paris, le comte de Blois enlevait Sens, et Henri, presque complètement dépouillé, ne trouvait de refuge qu'à Fécamp, auprès du Normand Robert le Diable. Surpris d'abord, le jeune roi, qui ne manquait ni de décision ni de courage, se ressaisit et attaqua, à son tour, ses adversaires. Victorieux partout, surtout après la mort de Constance (juillet 1034), Henri n'éprouva d'autre échec que dans une première tentative pour reprendre Sens. La lutte se termina à son profit, quand il eût reçu la soumission de son frère Robert. Par malheur, il se crut obligé, pour assurer la paix, de l'investir du duché de Bourgogne, erreur politique dont ses successeurs se ressentiront pendant trois siècles.

HENRI Ier ET LE COMTE DE BLOIS.

Dans cette dure épreuve, Henri Ier avait pu voir combien était redoutable l'hostilité de la maison de Blois. Eude II, acharné, ne désarmait pas. Contre un tel adversaire, le roi de France ne faisait pas que se battre : il avait négocié avec les nombreux ennemis de son vassal et conclu même avec l'empereur Conrad II l'alliance offensive de Deville-sur-Meuse (mai 1033). Eude riposta en formant avec certains seigneurs de l'Ile-de-France une nouvelle coalition à laquelle

1. OUVRAGES A CONSULTER. Soehnée, *Henri Ier*, dans les Positions des thèses des élèves de l'Ecole des Chartes, a. 1891 De Caix de Saint-Aymour, *Anne de Russie, reine de France et comtesse de Valois au XIe siècle*. 2e éd., 1896. E. Steindorff. *Jahrbücher des deutsche Reichs unter Heinrich III*, 1874-1881. L. Schwabe, *Studien zur Geschichte des zweiten Ahendmahlstreits*, 1887. W. Broecking, *Die französische Politik Papst Leo's IX*, 1891, et *Zu Berenger von Tours*, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte* t. XIII. I. Auerbarch, *Die französische Politik der päpstlichen Kurie vom Tode Leo's IX, bis zum Regierungsantritt Alexanders II*, 1893 (thèse de Halle).

prit part le second frère du Roi, mécontent de n'avoir reçu aucun apanage. Alors s'ouvrit une seconde période de guerres (1034-1039), « cause de ruine et de désolation pour le pays français tout entier, » dit un chroniqueur.

La mort du comte Eude II ne la termina pas : ses fils Étienne et Thibaut luttèrent avec la même âpreté. Menacé encore une fois d'être dépossédé de la couronne, Henri Ier reprit Sens, défit son frère Eude et l'emprisonna à Orléans. Les abbayes de Saint-Médard de Soissons et de Saint-Père de Châlons, que les comtes de Blois voulaient assujettir, rentrèrent sous la domination royale. Après la mort du comte de Sens, Rainard, allié fidèle d'Eude II, le Sénonais fut annexé définitivement au patrimoine capétien (1055). Un coup encore plus sensible fut porté à l'éternel ennemi, le Blésois, quand Geoffroi-Martel et ses Angevins eurent mis la main sur la Touraine. Henri Ier avait contribué à cette conquête et se donna la joie d'investir solennellement le comte d'Anjou d'une seigneurie que la lignée des Eude et des Thibaut ne recouvra jamais.

HENRI Ier ET LES NORMANDS.

Grâce à la désunion des puissances féodales qui l'entouraient, la Royauté sortait vivante d'une double tempête. Elle dut en partie son salut à l'appui des fidèles Normands, mais elle le paya. Henri céda le Vexin français au duc Robert le Diable. Quand celui-ci partit pour la Terre-Sainte, il pria le Roi de reconnaître son bâtard, Guillaume, comme héritier du duché de Normandie, et de défendre cet enfant contre les inimitiés trop certaines auxquelles il devait être en butte. Henri tint parole et servit de tuteur au jeune duc, harcelé par les continuelles révoltes de ses barons. En 1047, il l'aida à triompher d'une coalition formidable. Sur le champ de bataille du Val des Dunes, le roi de France, entouré de tous les contingents du royaume, paya vaillamment de sa personne. C'est à lui surtout et aux Français que les chroniqueurs normands eux-mêmes attribuent cette victoire, qui fut d'une importance capitale dans la vie du futur conquérant de l'Angleterre.

Il semblait que l'union traditionnelle de la dynastie royale et du puissant duché dût se resserrer plus que jamais. Deux ans ne s'étaient pas écoulés que l'alliance était rompue et le Français aux prises avec le Normand. Ce revirement brusque pouvait s'expliquer. La richesse et la prospérité de la Normandie, sa population serrée et belliqueuse, n'avaient jamais cessé d'exciter à la fois la crainte et la convoitise des rois de Paris. Ce fief aussi important qu'un royaume, plus indépendant que toute autre région vassale, enlevait aux Capétiens l'entrée de la Seine et les emprisonnait dans des provinces sans issue. L'ambition de Guillaume le Bâtard inquiétait tous

ses voisins. On oublia, des deux parts, les services rendus et, au milieu du XIe siècle, l'inévitable conflit éclata.

GUERRES AVEC GUILLAUME DE NORMANDIE.

La guerre eut surtout pour théâtre la vallée de l'Avre, où passait la limite des deux États, depuis que le comté de Dreux avait été cédé pour toujours à la couronne. La prise ou du moins le démantèlement de la forteresse de Tillières, clef de cette vallée, devint le principal objet des efforts du roi de France. Mais il essaya aussi de soutenir tous les barons qui faisaient défection au duc de Normandie. Il aida Thurstan Goz, ennemi de Guillaume, à s'emparer de Falaise. De concert avec l'Anjou, il encouragea, de 1048 à 1053, une autre révolte, celle de Guillaume Busac. Lorsque ce vassal, vaincu par le duc et dépouillé du château d'Eu, vint chercher un asile en France, Henri lui donna l'hospitalité et lui fit épouser, plus tard, l'héritière du comté de Soissons. En 1053, il prit une part directe à la rébellion du comte d'Arques, Guillaume. Il ne put, il est vrai, faire lever le siège d'Arques, et faillit même être victime d'une embuscade que les Normands avaient dressée à Saint-Aubin. Mais il prit sa revanche en nouant contre le duc Guillaume une coalition générale. La France proprement dite, l'Anjou, la Bourgogne, l'Auvergne, la Champagne, l'Aquitaine (et même la Gascogne, s'il faut en croire le chroniqueur Guillaume de Poitiers) réunirent leurs forces pour humilier une puissance dont tous les princes féodaux commençaient à être jaloux.

Pendant que Henri Ier et Geoffroi-Martel ravagent la campagne d'Évreux, le frère du Roi, son ancien rival, Eude, pille et brûle les plateaux qui dominent au nord la basse Seine; mais il se fait battre à Mortemer (1054), échec qui découragea le roi de France. La paix qu'il fut obligé de conclure avec Guillaume (1055) ne le condamnait pas seulement à renoncer à ses projets, mais encore à approuver d'avance les conquêtes que le duc prétendait faire sur le territoire de l'Anjou. De semblables concessions ne pouvaient être sincères : l'entente du Roi et de son vassal dura peu. Trois ans après, Henri, toujours allié à Geoffroi-Martel, envahissait le territoire normand, inquiétait Bayeux et menaçait Caen. Une nouvelle défaite lui fut infligée, au passage de la Dive, à Varaville (1058). Le traité qui en fut la conséquence stipulait la restitution du château de Tillières à la Normandie. Henri Ier était vaincu, mais il avait lutté avec une persévérance dont l'exemple ne sera pas perdu pour ses successeurs.

IMPUISSANCE DE HENRI Ier.

La Féodalité triomphait en Normandie, et partout ailleurs elle achevait son évolution; l'indépendance absolue des grandes seigneuries devenait la loi. La rareté des documents empêche de mesurer avec précision l'étendue du pouvoir que le petit-fils de Hugue Capet avait conservé, à titre de souverain, dans les pays éloignés de la

Seine et de la Loire. Mais il semble bien que l'autorité générale du roi de France n'ait jamais été si restreinte. Les derniers liens qui subsistaient entre la Monarchie et les provinces, brisés un à un, disparaissent. Même en Bourgogne, le propre frère du Roi, Robert, exerce la suzeraineté dans sa plénitude et, dès la génération suivante, la séparation sera complète. Henri Ier n'a plus de relations avec le sud-est du royaume : tout au plus s'est-il gardé le droit d'intervenir dans l'élection de l'évêque du Pui. On ne connaît qu'une circonstance où il ait agi en roi, dans le diocèse de Clermont. Les ducs d'Aquitaine n'apparaissent plus que par exception dans son entourage, en cas de grandes expéditions militaires ou de cérémonies religieuses auxquelles un prince chrétien ne saurait manquer. Pour les comtes de Bretagne et de Toulouse, aussi étrangers au Capétien que s'ils habitaient hors de France, le devoir féodal n'existe plus.

Dans ses rapports avec les puissances voisines, Henri Ier paraît s'être inspiré des mêmes idées qui avaient guidé Robert et surtout Hugue Capet.

RAPPORTS AVEC LA PAPAUTÉ.

En face de la Papauté, il a essayé de maintenir l'indépendance du Clergé national et les droits du pouvoir civil. L'ancien évêque de Toul, Léon IX, tendait par tous les moyens à fonder en France la domination du Saint-Siège et à faire de ce pays le point d'appui de ceux qui voulaient réformer l'Église. Nous traiterons à part cette grave question de la réforme, si passionnante déjà pour les contemporains de Henri Ier, et qui touchait de près la Royauté elle-même. On notera seulement ici l'attitude du roi de France, lorsqu'en 1049, Léon IX convoqua un concile à Reims et vint le présider en personne. La foi du Moyen âge et le caractère à demi religieux de la Royauté ne permettaient pas à Henri d'interdire au Pape l'entrée du territoire français ni de s'opposer directement à la réunion du concile. Mais il s'efforça d'entraver les projets de la cour de Rome. Il prétexta l'urgence d'une expédition militaire pour empêcher les évêques et les abbés de son domaine de se présenter à Reims : à peine l'abbé de Saint-Remi de Reims put-il obtenir de lui l'autorisation de retourner auprès du Pape.

La conduite de Henri ne s'explique pas simplement par l'influence qu'auraient prise sur son esprit les évêques simoniaques et les barons incestueux, menacés de la réprobation du concile. S'il désapprouva la démarche du Pape et défendit à son clergé de s'y associer, c'est qu'il y voyait une atteinte au pouvoir royal et, pour l'épiscopat français, une diminution de liberté. Lors des discussions ardentes que souleva, en France et à Rome, l'hérésie du chanoine de Tours,

Bérenger, Henri joua un rôle plus difficile à définir. On a prétendu, sans preuves, qu'il était favorable aux opinions du chanoine et qu'il le fit emprisonner pour le dérober aux conséquences d'une condamnation inévitable. A la vérité, Bérenger fut incarcéré par un vassal du roi ; mais lui-même écrivit que Henri avait voulu en profiter pour le mettre à rançon. Quoi qu'il en soit, les rapports du Capétien et de la Papauté, presque toujours tendus jusqu'en 1053, ne devinrent jamais très cordiaux.

RAPPORTS AVEC L'ALLEMAGNE.

On l'accusait de pratiquer la simonie, et le parti réformiste ne l'épargnait pas ; mais la vraie raison de sa défiance et de ses froideurs est que les papes de son temps, presque tous d'origine allemande, devenaient des instruments dociles entre les mains des empereurs Conrad II et Henri III. La puissance des souverains d'Outre-Meuse s'accroissait d'une façon inquiétante. Pendant que la dynastie française se débattait dans la guerre civile, Conrad avait recueilli définitivement le royaume de Bourgogne (1031-1039) et transmis d'avance cette nouvelle couronne à son fils. Tout espoir étant perdu de ce côté, Henri Ier tenta au moins de conserver, sur l'archevêché de Lyon, un pouvoir nominal. Il s'entendit avec les moines de Cluni pour faire élire, en 1046, comme archevêque, l'abbé de Saint-Bénigne, Halinard ; faible compensation, mais succès utile en vue de l'avenir. Quand le successeur de Conrad, Henri III, épousa Agnès, princesse de l'ancienne maison de Bourgogne, alliée aux suzerains de l'Aquitaine et de l'Anjou, le roi de France eut avec son redoutable voisin une première entrevue à Ivois (1043). Ce mariage, qui consolidait la situation de l'Empereur dans la vallée du Rhône, n'était pas fait pour rassurer le Capétien. On put croire un instant qu'entre les deux Henri une lutte ouverte allait s'engager.

VISÉES DE HENRI SUR LA LORRAINE.

Le point faible de l'Empire était la Lorraine : c'est là aussi que portèrent les efforts du Français. Pour s'arroger la haute suzeraineté de ce pays, il lui suffisait d'y favoriser les rébellions des vassaux. Déjà, en 1044, le duc Godefroi, ennemi de Henri III, s'était tourné du côté du roi de France, et sans doute de concert avec ce dernier, avait entraîné à sa suite une partie des mécontents de la Franche-Comté et de la Bourgogne. L'énergie avec laquelle Henri III poursuivit le duc rebelle jusqu'à ce qu'il eût obtenu sa déposition, écarta les dangers que cette coalition aurait pu faire courir à l'Allemagne. Mais, en 1046, lorsque l'Empereur passa en Italie pour se faire couronner à Milan, le roi de France parut vouloir aborder résolument l'entreprise qu'avait rêvée Robert le Pieux.

Au témoignage d'un chroniqueur liégeois, de grands préparatifs militaires se firent alors dans toute la France ; la levée générale des

vassaux fut ordonnée par édit royal et l'armée commença même à se rassembler. Henri Ier déclara hautement qu'il réclamait, « en vertu de son droit héréditaire, le palais d'Aix-la-Chapelle, possession de ses ancêtres, » et tout le royaume de Lorraine, « détenu par la perfidie de l'Empereur. » Sur les représentations réitérées de l'évêque de Liège, Wazon, ou, ce qui est plus vraisemblable, par suite des difficultés que lui suscitaient alors les barons de France, il renonça à son dessein. Mais il n'abandonna point ce qu'il tenait pour un droit imprescriptible de sa couronne. Quand il revit l'Empereur à Ivois, il lui reprocha, dit-on, avec vivacité, ses fausses promesses et l'obstination qu'il mettait à retenir entre ses mains cette portion du territoire français injustement acquise par les rois de Germanie, ses prédécesseurs. La discussion devint bientôt si acerbe que l'Empereur défia le roi de France en combat singulier. Henri Ier refusa, rompit les négociations, et, s'il faut en croire la chronique allemande, s'enfuit pendant la nuit avec les siens.

PREMIÈRE ALLIANCE FRANCO-RUSSE.

Ce roi de Paris et d'Orléans qui, du fond de son minuscule domaine, osait revendiquer un pays d'empire, comptait donc pour quelque chose aux yeux de l'étranger. Il représentait tout un passé de grandeur et de puissance et continuait de loin à faire illusion. Le plus ancien exemple d'une alliance franco-russe date de Henri Ier et de son mariage avec Anne, fille du grand-duc de Kief, Jaroslaf. La Russie du XIe siècle était en rapports, sinon réguliers, au moins fréquents, avec les pays occidentaux. Roger II, évêque de Châlons, chargé, en 1048, d'une première ambassade en terre slave, ramena, trois ans après, la princesse russe qui fut épousée et sacrée à Reims. La naissance de celui qui devait être Philippe Ier, le roi au nom byzantin, garantissait enfin aux Français et à leur chef la perpétuité de la dynastie (1052).

Fidèle à la tradition, Henri Ier fit couronner son fils, à peine âgé de sept ans, par l'archevêque de Reims, Gervais de Château-du-Loir : le premier sacre d'un roi de France sur lequel l'histoire ait donné quelques détails (23 mai 1059).

LE SACRE DE PHILIPPE Ier.

« Au commencement de la messe, avant la lecture de l'épître, l'archevêque, se tournant vers l'enfant royal, lui exposa la foi catholique : il lui demanda s'il croyait et s'il voulait être le défenseur de l'Église. Philippe ayant répondu affirmativement, on lui apporta sa déclaration, il la prit, en fit lecture, et la signa. Cela fait, il remit cette profession de foi entre les mains de l'archevêque. Étaient présents : Hugue de Besançon, légat du Pape; Hermanfroi, évêque de Sion; Mainard, archevêque de Sens; Barthélemi, archevêque de Tours, etc. L'archevêque de Reims, prenant en main la crosse de saint Remi, expliqua

avec douceur et mansuétude comment il avait, par-dessus tous les évêques, le droit d'élire et de consacrer le Roi, depuis que saint Remi avait baptisé et sacré Clovis. Il apprit aux assistants comment le pape Hormisdas avait donné à saint Remi et comment le pape Victor lui avait donné à lui, Gervais, et à son église, le droit de consacrer par le sceptre, ainsi que la primatie de toute la Gaule. Alors, du consentement du roi Henri, il élut Philippe roi. Il avait été convenu que cela pouvait se faire sans que l'on eût besoin de l'assentiment du Pape; néanmoins les légats apostoliques, pour honorer Philippe et lui donner un témoignage de leur amitié, prirent part à la cérémonie. Après eux, le Roi fut élu par les archevêques et les évêques, les abbés et les clercs; ensuite par Gui, duc d'Aquitaine, par Hugue, fils et représentant du duc de Bourgogne, par les envoyés du marquis Baudouin (comte de Flandre), et ceux de Geoffroi, comte d'Anjou; par Raoul, comte de Valois; Herbert, comte de Vermandois; Gui, comte de Ponthieu; Guillaume, comte de Soissons; les comtes Renaut, Roger, Manassès, Hilduin; Guillaume, comte d'Auvergne; Aldebert, comte de la Marche; Foulque, comte d'Angoulême, et par le vicomte de Limoges. Vinrent ensuite les chevaliers et le peuple de toutes classes, qui, d'une voix unanime, donnèrent leur consentement et leur approbation, et crièrent par trois fois : « Nous approuvons, nous voulons, que cela soit![1] »

Henri Ier ne survécut guère plus d'un an à cette solennité qui consacrait, au fond, le droit héréditaire des Capétiens, et pour la forme, le droit électif des évêques et des hauts barons du royaume. Il mourut à Vitri-aux-Loges, près d'Orléans, laissant la tutelle du jeune roi à sa mère Anne et à son oncle, le comte de Flandre, Baudouin V, (4 août 1060). Le souverain qui disparaissait avait été « un soldat brave et actif, » expression typique, reproduite par toutes les chroniques de l'époque. Et il est certain que la vie de Henri Ier, série ininterrompue d'expéditions, de sièges et de combats, première ébauche du règne de Louis le Gros, ne fut pas celle d'un impuissant. Il porta seulement la peine de l'affaiblissement profond où était tombée la monarchie. On regrette d'autant plus que sa figure reste, pour nous, aussi vague; car, sur sa personnalité physique et morale, les contemporains ne nous ont rien appris.

1. *Historiens de France*, t. XI, p. 32-33 (procès-verbal de sacre, rédigé probablement par l'archevêque de Reims, Gervais de Château-du-Loir).

IV. — PHILIPPE Ier [1]

LE quatrième Capétien, Philippe Ier, fut roi pendant quarante-huit ans (1060-1108) : un des plus longs règnes de l'histoire de France, mais aussi un des plus vides, et de ceux qui ont fait le moins d'honneur à la dynastie. Jamais l'action personnelle du souverain sur les événements et sur les hommes n'a été plus limitée. A une époque où l'amour de la guerre et la ferveur religieuse entraînaient barons et évêques à de si grandes entreprises, Philippe, insensible aux enthousiasmes qui éclataient partout autour de lui, se passionna seulement pour ses intérêts et ses jouissances. Ce gros homme, sensuel et cupide, ne se contentait pas de vendre ses évêchés (on a vu avec quel cynisme) : il se fit le premier mercenaire de son royaume, allant jusqu'à louer ses services militaires, pour 700 livres, à un petit seigneur de Normandie. De condottiere à brigand, la distance est courte. Une lettre de Grégoire VII l'accuse d'avoir détroussé des marchands italiens qui se rendaient à une foire, et de s'être refusé à les dédommager.

LÉGENDE SUR PHILIPPE Ier.

Les faits eux-mêmes accusent ce triste souverain, mais les chroniqueurs de son temps l'ont peut-être plus malmené encore qu'il ne le méritait. Il eut le malheur d'être presque toujours en conflit avec l'Église, et les clercs, seuls, écrivaient l'histoire. Il s'est opposé à l'introduction de la réforme grégorienne dans son État; il n'a pas tenu compte des anathèmes que lui attira son mariage adultérin avec Bertrade de Montfort. On s'explique alors les colères de la Papauté et ces légendes édifiantes qui représentèrent le roi de France excommunié, atteint de la gale et d'autres maladies épouvantables, vivant comme un pestiféré au milieu d'une cour déserte, n'osant plus mettre la couronne royale, ni faire de nominations d'évêques, perdant même la vertu du sacre, le privilège de guérir les scrofuleux.

En réalité, ce maudit, mis hors l'Église et hors la loi, a vécu comme ses prédécesseurs. Au moins extérieurement, il fut aussi religieux que les autres rois. Quand le besoin d'argent se faisait sentir, on l'a vu dépouiller des églises (par exemple, celle de Saint-Germain des Prés) : mais, par compensation, il en a comblé d'autres de ses libéralités. Lui aussi a fondé, enrichi, réformé des abbayes. Les monastères qu'il favorisait ont essayé de lui faire une réputation

1. OUVRAGES A CONSULTER. Brial, *Examen critique des historiens qui ont parlé du divorce de Philippe Ier, roi de France, avec la reine Berte et de son mariage avec Bertrade de Montfort, comtesse d'Anjou*, dans le Recueil des Historiens de France, t. XVI, 1814. Prou, *Les diplômes de Philippe Ier pour l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*, 1895. Freeman, *The history of the Norman conquest*, 1867-1879. Kate Norgate, *England under the Angevin Kings*, t. I, 1887.

excellente. Un moine de Morigni vante « sa prudence admirable et la profondeur de son esprit. » A Sens, on voit en lui « la providence, l'espoir la consolation des moines, des clercs, et des pauvres. »

DÉBUT DU REGNE.

Il faut, d'ailleurs, pour être équitable, ne pas confondre la première partie de son règne avec la dernière. Le début fit présager autre chose que la déchéance honteuse de la fin. De 1067, année de sa majorité, jusqu'en 1090, il s'est agité plus qu'on ne croirait, cherchant les aventures, s'essayant même aux expéditions lointaines. Celle qu'il tenta, en 1071, pour défendre la comtesse de Flandre, Richilde, contre son concurrent, Robert le Frison, l'amena jusque dans la région de l'Escaut. Il y parut, entouré des contingents féodaux de la France entière, mais gagna fort mal l'argent dont la comtesse avait payé son zèle. Complètement battu à Bavinkhove [1], il crut se venger de sa défaite en mettant Saint-Omer à feu et à sang. Ses conseillers lui firent comprendre qu'il avait tout avantage à accepter le fait accompli, à reconnaître Robert, et même à devenir son allié. Il se tourna, en effet, du côté du plus fort, et donna des gages au comte de Flandre, en épousant une de ses pupilles, la Hollandaise Berthe. L'alliance de Robert le Frison devait lui être utile dans sa lutte contre la Normandie et Guillaume le Conquérant. Il y renonça pourtant, en 1074, incapable de résister à l'appât d'un bénéfice immédiat. Corbie, importante par son commerce et son riche monastère, avait été donnée à la Flandre, lorsque la fille de Robert le Pieux épousa le comte Baudouin V. Philippe, jugeant l'occasion bonne pour la reprendre au Frison, s'y transporta tout à coup et força les habitants à lui jurer fidélité. En vain Robert, furieux, accourut et pilla les maisons des bourgeois : Corbie rentra dans le domaine capétien pour n'en être plus détachée.

PHILIPPE Ier ET GUILLAUME LE CONQUERANT.

Philippe eut surtout l'intelligence de faire une opposition persévérante à la puissance toute nouvelle des Anglo-Normands. Quand la conquête de l'Angleterre commença, Baudouin V, beau-père du duc Guillaume, gouvernait encore le royaume à titre de régent. Il ne fit rien pour entraver l'expédition : ce ne fut pas la faute de son pupille, à peine âgé de quatorze ans. Celui-ci semble avoir compris de bonne heure que l'événement était un désastre pour lui-même et pour toute sa dynastie. Une tradition du Roman de Rou montre le duc Guillaume allant trouver le jeune roi de France à Saint-Germer, et lui demandant d'être son allié. Il lui promit de se reconnaître son vassal pour le royaume dont il entreprenait la conquête. Philippe, après avoir consulté son entourage, refusa, et Guillaume dut se retirer « le dépit dans le cœur et la menace à la bouche. »

1. Voir plus haut, p. 52.

Cette résistance isolée n'empêcha rien. Philippe, du moins, ne négligea pas de susciter des embarras à ce vassal couronné. Il intervint en Bretagne, où Guillaume ne put prendre Dol, et contribua à rendre impossible l'annexion de la péninsule à la Normandie. Dans la région française, il fallait surtout défendre le Vexin contre un ennemi qui s'en disait le légitime propriétaire. En 1067, débarrassé de tout souci du côté de l'Angleterre et du Maine, Guillaume réclama hautement ce pays, avec les villes de Pontoise, de Chaumont, et de Mantes. Philippe répondit par une plaisanterie (assez mal placée dans sa bouche) sur la corpulence de son adversaire : « Le roi d'Angleterre est en couches, il y aura force cierges à ses relevailles. » — « Par la splendeur de Dieu, répliqua Guillaume, je vais en allumer cent mille aux frais de Philippe. » Pour tenir parole, il incendia le Vexin, et entra dans Mantes, qu'il livra aux flammes.

ALLIANCE AVEC ROBERT COURTE-HEUSE.

Philippe pouvait difficilement lui tenir tête par les armes : mais il donna à ses successeurs l'exemple de cette tactique très naturelle qui consistait à séparer la Normandie de l'Angleterre en favorisant les rébellions des barons du continent et les querelles intestines dans la famille de Guillaume. Le fils aîné du roi d'Angleterre, Robert Courte-Heuse, réclamait, par anticipation, une partie de l'héritage paternel, au moins le duché de Normandie et le comté du Maine. Le refus de Guillaume fut suivi d'une guerre civile, et Philippe ne manqua pas d'intervenir en faveur du prince révolté. Le protecteur et le protégé se trouvaient en forces, près de Gerberoi en Beauvaisis, lorsque le Conquérant les rencontra (1079). Il fut battu et faillit être tué. Pour prix de ses services, Philippe exigea de Robert la cession de Gisors. Rien de plus légitime; mais un jour qu'il assiégeait un château au profit du prétendant, Guillaume, qui le connaissait bien, lui fit passer en secret une forte somme pour qu'il renonçât à l'entreprise. Philippe l'accepta et battit en retraite, heureux de toucher des deux mains.

GUERRE CONTRE GUILLAUME LE ROUX.

Sa politique générale déviait ainsi de temps à autre, mais ne changeait pas. Après la mort du Conquérant, blessé mortellement au sac de Mantes, le nouveau roi d'Angleterre, Guillaume le Roux (1087), continua à revendiquer le Vexin, et s'allia même avec le duc d'Aquitaine pour s'emparer du territoire capétien et détrôner son seigneur. Philippe, qui alors n'était plus capable de se défendre lui-même, eût été fort en péril si son fils Louis n'avait porté la guerre sur la frontière normande et retardé la marche des coalisés. Le comte de Meulan, les châtelains de Septeuil et de Houdan avaient livré leurs donjons aux Aquitains et aux Anglais; les châteaux de Montfort et d'Epernon résistaient à grand'peine. Paris, découvert, était à la merci d'un coup de main. Heureusement que Guillaume le Roux

échoua devant Pontoise, et que la forte place de Chaumont, dont il fit le siège en règle, subit sans faiblir tous les assauts (1098). L'héroïsme de ses défenseurs fut le salut de la dynastie et du Roi. Lorsque le prince royal, assez mal conseillé, laissa Henri Beauclerc, le successeur de Guillaume le Roux, s'emparer de son frère Courte-Heuse et réunir la Normandie à son royaume, « Philippe Ier, homme sage, dit une chronique, s'y opposa autant qu'il put, et, comme inspiré de l'esprit prophétique, prédit à son fils tous les malheurs qui en adviendraient (1106). » Il resta, jusqu'à son dernier jour, l'ennemi de la famille normande et l'avenir lui donna raison.

POLITIQUE D'ANNEXIONS TERRITORIALES.

Cet homme positif rechercha, de propos délibéré et par système, les moyens propres à accroître les ressources matérielles de la Royauté. On peut dire qu'il inaugura la politique d'annexions dont usèrent si bien Louis le Gros et Philippe Auguste. Sa constante préoccupation fut d'acquérir de la terre et de grossir le domaine royal, « réduit presque à néant par l'incurie de ses prédécesseurs. » On a vu comment il prit Corbie. En 1107 il accorda aux marchands qui fréquentaient cette place des privilèges fort étendus. Il en fit ainsi un comptoir des mieux achalandés où affluaient les négociants de la Flandre, de la Hollande et de l'Allemagne. Toujours à l'affût des successions vacantes ou des héritages contestés, Philippe profita de la mort d'un comte de Vermandois, pour mettre la main sur une partie de son fief. Il n'en put conserver la possession directe, mais il en investit plus tard son propre frère, Hugue le Grand, et ainsi commença cette dynastie capétienne du Vermandois qui allait être un des plus solides appuis de la royauté du XIIe siècle.

Lorsque Simon de Valois, comte du Vexin, se fut retiré dans un monastère, Philippe ne manqua pas d'envahir le Vexin et devint ainsi propriétaire du pays dont ses ancêtres n'avaient eu que la suzeraineté. Derrière les châteaux du Vexin, du Vermandois et du Valois, Paris se trouvait mieux protégé contre les ennemis venant de la Normandie et de la Flandre. Une autre annexion, celle de Château-Landon et du Gâtinais, prix de la neutralité promise par Philippe à Foulque le Réchin, l'usurpateur de l'Anjou et de la Touraine, permit à la Royauté de relier le Sénonais aux possessions de l'Orléanais et de la Brie. L'ambition de Philippe regardait même au delà de la Loire. Les Robertiniens avaient acquis jadis, en Sologne et en Berri, quelques alleux que leurs descendants possédaient peut-être encore à la fin du XIe siècle. Philippe, qui n'allait pas à la croisade, exploita les besoins d'argent de ceux qui s'y rendaient. En 1101, le vicomte de Bourges, Harpin, partant pour la Terre-Sainte, lui vendit un territoire étendu qui comprenait, outre Bourges, la châtellenie de Dun-le-Roi.

FAIBLESSE DU POUVOIR ROYAL.

Malgré tout, la Monarchie ne se relevait pas de l'abaissement où la Féodalité l'avait réduite. Philippe n'était même pas le seul maître des parties du territoire soumises à son pouvoir direct. Entre les prévôtés du domaine s'intercalaient de petites seigneuries dont les possesseurs ne respectaient que ceux qui savaient se défendre. La plupart des grands offices de la couronne étaient alors détenus, à titre héréditaire, par ces mêmes seigneurs qu'on trouvait en guerre avec le souverain, le lendemain du jour où ils avaient composé sa cour et contresigné ses diplômes. Celui qui se prétendait l'héritier de Charlemagne ne pouvait sortir de Paris sans se heurter à la petite féodalité qui infestait partout les routes et, pour passer, il fallait se battre. Quelques campagnes, mollement conduites, contre Étienne de Blois, Hugue de Dammartin, Hugue du Puiset, Simon de Valois, n'eurent pas de résultats décisifs.

En 1081, Philippe, voulant se venger du seigneur du Puiset, fit, par exception, un grand effort; il convoqua les contingents féodaux et demanda l'aide de son parent, Eude, duc de Bourgogne. Une vraie bataille s'engagea dans la plaine d'Yèvre-le-Châtel; mais l'ennemi qu'on pensait détruire, un vassal de troisième ordre, infligea au roi de France l'échec le plus déshonorant dont le Moyen âge ait gardé le souvenir. Peu de temps avant sa mort, Philippe était enfin parvenu à mettre la main sur le donjon de Montlhéri, repaire de pillards qui faisaient trembler le Roi quand il chevauchait vers Orléans : « Garde bien cette tour, dit-il à son fils Louis, elle m'a fait vieillir avant l'âge : la méchanceté et la perfidie de ceux qui l'habitaient ne m'ont jamais laissé un instant de repos. »

PHILIPPE ET LA PAPAUTÉ.

Et pourtant l'homme qui faisait cet aveu d'impuissance osa résister à la Papauté, maîtresse alors du monde chrétien. Philippe Ier, soutenu, il est vrai, par une partie de l'épiscopat français, essaya de repousser la réforme que prêchait et imposait Grégoire VII. Il trouvait trop d'avantages à pratiquer la simonie et comprenait, d'ailleurs, que le triomphe des idées réformistes diminuerait fatalement le pouvoir de la Royauté sur les seigneuries d'église. Œuvre excellente, en effet, au point de vue de la morale et du bien supérieur de la Chrétienté, la réforme, à d'autres égards, contrariait, au profit du pouvoir religieux, le développement politique des monarchies. Les divers incidents de la querelle engagée entre le Roi et le Pape, qui seront rapportés ailleurs, prouvent qu'en réalité les deux adversaires se disputèrent la domination sur les archevêchés de Lyon, de Tours, de Sens, de Reims et de Bourges, c'est-à-dire sur une assez grande fraction du royaume. Des intérêts temporels de la plus haute portée étaient en jeu.

Les contemporains avaient le droit de s'étonner qu'un prince chrétien combattît les opinions et les progrès du parti que dirigeait le chef de l'Église : mais le roi de France, tirant sa principale ressource des évêchés et des abbayes de son domaine, vivant de ses clercs beaucoup plus que de ses vassaux laïques, ne pouvait favoriser une révolution qui l'aurait appauvri. Il ne pouvait pas davantage laisser Rome assujettir l'Église française, sans renier ouvertement la tradition léguée par le fondateur même de la dynastie. Ces raisons suffisaient à légitimer la résistance; mais Philippe n'était pas homme à soutenir longtemps un combat dangereux pour une question de principes ou un intérêt d'ordre général. Son opposition, plutôt timide, sous Grégoire VII, lorsqu'il ne s'agissait que de simonie et d'investitures, devint opiniâtre et violente, sous Urbain II, lorsque la Papauté l'eût touché au vif en l'attaquant dans sa vie privée.

MARIAGE AVEC BERTRADE DE MONTFORT.

« En 1092, dit le chroniqueur Orderic Vital, arriva en France un événement scandaleux qui jeta le trouble dans le royaume. La comtesse d'Anjou, Bertrade de Montfort, craignant de se voir traitée par son mari (Foulque le Réchin) comme l'avaient été, avant elle, deux autres femmes qu'il avait épousées, et d'être rejetée comme une vile courtisane; persuadée d'ailleurs qu'elle avait assez de beauté pour plaire au roi Philippe et assez de noblesse pour être reine, lui envoya un message et lui découvrit la passion qu'elle avait dans le cœur. Elle aimait mieux, disait-elle, abandonner son mari pour en épouser un autre que d'être honteusement délaissée par lui. Le Roi ne fut pas insensible à cette déclaration d'une femme belle et voluptueuse : il consentit au crime et reçut Bertrade avec empressement dès qu'elle arriva en France. Quant à sa propre femme, Berta, fille de Florent, comte de Hollande, reine noble et vertueuse qui l'avait fait père de Louis et de Constance, il la répudia et épousa Bertrade, qui était restée près de quatre ans avec le comte d'Anjou. »

De pareils incidents n'étaient pas rares dans ce milieu féodal où les mariages se nouaient et se rompaient avec une facilité que l'Église tolérait le plus souvent, impuissante à changer les mœurs. Mais ici le mauvais exemple venait de haut, et d'un prince hostile à la réforme. Les moines, dévoués à la sainte cause et à la Papauté, s'indignèrent : « Que personne, s'écrie Hugue de Flavigni, ne s'irrite contre moi, si j'ose censurer amèrement la conduite du prince, sans égard pour le nom et la majesté du trône. Quand on nous empêcherait d'écrire, la France entière élèverait la voix et tout l'Occident ne pourrait ignorer le crime de Philippe. » Excommuniés publiquement, à plusieurs reprises, dans les conciles de Clermont (1095), de Tours (1096), de Poitiers (1101), le roi de France et l'épouse adultère se sou-

cièrent peu de l'anathème. Deux évêques (ceux de Troyes et de Meaux) avaient consenti à les marier : ils en trouvèrent d'autres encore pour les couronner aux fêtes solennelles et s'opposer ouvertement aux mesures prises par le Saint-Siège. Bertrade fut traitée en reine légitime même par le mari qu'elle avait abandonné.

PHILIPPE RÉSISTE A L'ANATHÈME.

Elle vécut ainsi avec Philippe pendant douze ans (1092-1104), sous le coup des malédictions de l'Église, qui ne se lassait pas de les frapper. Non seulement des prélats, mais des hauts barons, des chefs d'États féodaux, s'associaient à leur résistance. Quand les légats du pape Pascal II et les membres du concile de Poitiers se préparèrent à lancer une fois de plus l'anathème, le duc d'Aquitaine, Guillaume IX, entra dans l'église avec ses soldats et dit, d'un ton menaçant, au milieu d'un profond silence : « Le Roi, mon seigneur, m'a mandé que, sans égard pour sa personne et pour moi, vous vous disposiez à l'excommunier dans une ville que je tiens de sa couronne : il m'a sommé, par la fidélité que je lui dois, de m'y opposer de toutes mes forces. Je vous déclare donc que je ne souffrirai pas un pareil attentat; et, si, malgré ma défense, vous osez le commettre, je vous jure, par la foi que je lui ai vouée, que vous ne sortirez pas d'ici impunément. » Les légats ne se laissèrent pas intimider et firent leur devoir.

GOUVERNEMENT DU PRINCE LOUIS.

Ces excommunications répétées, et toujours vaines, ne faisaient que nuire aux deux pouvoirs en lutte. Philippe et Bertrade se soumirent au concile de Paris (1104), puis, en dépit de leur serment, continuèrent la vie commune. La victoire de la Papauté n'était qu'apparente et le Capétien, au fond, l'emportait. Mais, vieilli et épuisé avant l'âge par ses infirmités et ses vices, il ne régnait plus que de nom. Le prince héritier, le fils de la malheureuse Berta, Louis, avait été armé chevalier en 1098 et associé, vers la même époque, à la couronne, sans avoir cependant été sacré. Sous le titre de *dux exercitus*, il remplissait la plus importante des fonctions royales, celle qui consistait à repousser les attaques des Anglo-Normands dans le Vexin, et à punir les brigandages des châtelains sur toute l'étendue du domaine. Il s'acquitta de cette rude besogne avec une ardeur et un succès sans exemple, mais Philippe n'y fut pour rien. Ces huit années de chevauchées victorieuses (1100-1108) appartiennent déjà, en réalité, au règne de Louis le Gros.

Si le jeune prince est maître de l'armée, le palais obéit à Bertrade. Elle dispose, en souveraine, des offices de la couronne, donne l'évêché de Paris à son frère, Guillaume de Montfort, et vend au plus offrant les bénéfices d'église. Jalouse de Louis, qu'elle craint et déteste, à qui elle voudrait substituer Philippe et Florus, ses deux fils, elle essaie en vain de le faire emprisonner par le roi d'Angleterre, Henri Ier. Elle

paye des clercs qui s'engagent à le tuer, en huit jours, par des maléfices. De guerre lasse, elle eut recours au poison et Louis n'échappa qu'à grand'peine. Philippe, tiré cette fois de son engourdissement, s'indigna, mais, toujours faible, pria son fils de pardonner. Il végéta encore quelques années et mourut le 29 juillet 1108. La haute et la basse féodalité s'agitaient, menaçaient de ne pas reconnaître l'héritier légitime. Louis, entouré d'évêques et de quelques vassaux fidèles, dut se faire couronner précipitamment à Orléans. Il était temps que la royauté passât en d'autres mains.

V. — LA MONARCHIE DU XIe SIÈCLE

UN mélange singulier de misère et de grandeur, le contraste de l'impuissance réelle avec l'éclat du titre et le prestige de la fonction, tel est le trait caractéristique de cette royauté du XIe siècle qui prétendait continuer celle des Carolingiens.

GRANDEUR APPARENTE DE LA ROYAUTÉ.

Les Capétiens calquent leurs diplômes sur ceux de l'ancienne chancellerie impériale. Ils parlent comme parlait Charlemagne et se font appeler par les clercs qui écrivent leurs lettres « rois glorieux » ou « toujours augustes. » Ils copient aussi le cérémonial byzantin de la cour de Charlemagne, entourés des mêmes hauts fonctionnaires, l'archichancelier, le sénéchal, le chambrier, le bouteiller, le connétable. Un collège de clercs, pépinière d'évêques et d'abbés, est attaché à leur chapelle. Le palais du Roi est rempli de grands et de petits officiers. Les barons et les évêques des provinces voisines y viennent faire des séjours temporaires, et cet ensemble incohérent de conseillers à demeure et de courtisans de passage semble être resté, ce qu'il était jadis, le centre et l'organe principal du gouvernement.

Le Roi lui-même, personne sacrée et inviolable, jouit d'un pouvoir théoriquement sans limites, car il le tient de Dieu et doit l'exercer dans sa plénitude, sur toute l'étendue du royaume. Il a pour mission de défendre le pays contre ses ennemis extérieurs, de faire régner l'ordre au dedans, de rendre la justice, de protéger les faibles et les opprimés, mais surtout l'Église et ses membres. Toujours en théorie, sa volonté se confond avec la loi. « Tout ce qu'établit la puissance des rois très glorieux, dit Abbon de Fleuri parlant de Hugue Capet et de Robert, doit être stable et incontesté, sous quelque forme que se manifeste leur volonté, par la parole ou par les actes. C'est pourquoi celui qui contrevient aux préceptes royaux prouve qu'il n'aime ni ne craint le Roi ».

Le Roi s'aide des conseils et de l'appui des grands, réunis en assem-

blées, mais cette consultation n'a aucun caractère obligatoire : c'est une nécessité de fait à laquelle il se soumet quand il lui plaît et dans des conditions déterminées par lui seul. A côté du Roi, la Reine et l'héritier présomptif associé au trône, ont reçu, par la double cérémonie de l'onction et du couronnement, la capacité morale nécessaire pour prendre leur part de cette souveraineté. Aucune constitution fixe ne règle d'ailleurs la transmission du pouvoir. Mais, dès l'origine, la dynastie capétienne a voulu opposer au droit électif que revendiquaient les chefs de la Noblesse et de l'Église le droit héréditaire, auquel aspire toute monarchie. Le sacre anticipé du prince royal a été le moyen détourné, mais sûr, qui lui a permis d'atteindre son but.

Dans les provinces les plus éloignées, aux extrémités mêmes du pays, en Flandre comme aux Pyrénées, seigneurs et prélats datent les actes publics des années de règne des Capétiens. Au dehors, ceux-ci sont en relations directes avec les autres souverains d'Europe. Ils se croient les égaux des empereurs allemands et, dans leurs entrevues solennelles au bord de la Meuse, déploient l'appareil luxueux et guerrier dont s'entourent les rois en voyage. Ils ont encore des prétentions sur une partie de l'ancienne Lotharingie, tout comme les petits-fils de Charles le Chauve dont ils s'imaginent posséder les droits. Quelquefois même, ils se donnent le vain plaisir de menacer de loin la terre d'empire. D'autre part, ils essayent de défendre contre les papes et leur monarchie spirituelle les anciennes libertés des évêques de France et s'étonnent que Rome cherche à leur enlever la haute direction ecclésiastique du royaume.

A ne voir que la surface et l'apparence, ces rois français semblent avoir hérité des pouvoirs généraux qui appartenaient réellement à ceux du IXe siècle. Les formes, en effet, restent les mêmes ; mais, dans ce vieux cadre, une puissance de fait, une force réelle et vivante, la Féodalité, s'est introduite et a tout changé. L'institution monarchique, qu'elle combattait et ruinait, sans avoir pu la supprimer ni même voulu l'anéantir, à force d'être rapetissée, a pris un caractère nouveau.

IMPUISSANCE RÉELLE DES PREMIERS CAPÉTIENS.

Le soi-disant souverain est un simple baron qui possède seulement en propre, sur les bords de la Seine et de la Loire, quelques comtés équivalant à peine à quatre ou cinq de nos départements. Le domaine royal, soutien insuffisant de cette majesté théorique, n'est ni la plus vaste, ni la plus riche des seigneuries dont la réunion forme la France. Moins puissant que certains de ses grands vassaux, le Roi vit, comme eux, du produit de ses fermes et de ses péages, des redevances de ses paysans, du travail de ses serfs, des impôts déguisés

qu'il prélève, sous forme de dons « volontaires », sur les abbés et les évêques de la région. Ses greniers de Gonesse, de Janville, de Mantes, d'Étampes, lui fournissent le blé ; ses celliers d'Orléans et d'Argenteuil, le vin ; ses forêts de Rouvrai [1], de Saint-Germain, de Fontainebleau, d'Iveline, de Compiègne, la venaison. Il passe son temps à la chasse, pour son plaisir ou pour alimenter sa table, et voyage constamment de villa en villa, d'abbaye en abbaye, obligé de mettre à profit ses droits de gite, et de changer souvent de séjour, pour ne pas épuiser les ressources de ses sujets.

LA ROYAUTÉ AMBULANTE.

Dans ce va-et-vient perpétuel, des palais de Paris et d'Orléans à ceux de Melun, d'Étampes, de Pontoise, de Poissi, de Compiègne et de Mantes, une petite troupe de chevaliers, suivie des clercs ou scribes de la chapelle, forme l'escorte ordinaire de la famille royale. Ce n'est que par exception, en temps de guerre, les jours de grandes fêtes religieuses ou de jugements importants, que les évêques et les barons des provinces voisines viennent grossir l'entourage du prince et remplir leur devoir féodal. Alors la « Cour » change de caractère. Tour à tour, selon l'occurrence, elle devient l'armée prête à chevaucher, l'assemblée où se discutent les questions de religion et de politique, le tribunal qui prononce des arbitrages, rend des arrêts, ou assiste aux combats sanglants des champions de justice.

ADMINISTRATION RUDIMENTAIRE.

Cette royauté ambulante est aussi peu administrative que possible. Des « prévôts » et des « maires », tout à la fois fermiers, receveurs, juges et agents de police, exploitent ses propriétés. Ils apportent au Roi une partie des revenus, en nature et en argent, et gardent le reste pour leur salaire : système de gestion rudimentaire, mais qui ne laisse pas d'être dangereux. Ces officiers à tout faire ne songent qu'à pressurer les sujets du maître, à le voler, à transformer leur charge en seigneurie indépendante. En certains endroits, leurs exactions font de la terre royale un désert. Les habitants redoutent le prévôt capétien tout autant que la petite féodalité qui les pille.

Dans les bourgs et les cités où le Roi n'est pas le seigneur unique, à Beauvais, à Noyon, à Amiens, à Soissons, à Sens, il possède quelques maisons et une grosse tour que des « vicomtes » ou des « châtelains » gardent en son nom. Mais ces commandants militaires abusent aussi de leur pouvoir, odieux aux bourgeois qu'ils rançonnent, comme au roi lui-même qu'ils dépouillent de ses droits en s'appropriant les produits dus au fisc ou en se perpétuant héréditairement dans leur fonction. Ces agents sont devenus peu à peu des feudataires : cessant de rendre des services à la Royauté, ils ne cessent pas de partager avec

1. Le bois de Boulogne.

elle le territoire et les impôts. Déjà amoindri par les donations faites à l'Église ou les bénéfices conférés aux soldats, le patrimoine capétien ne suffirait pas à nourrir la famille régnante, si des acquisitions nouvelles ne venaient combler, de temps à autre, les vides du domaine et réparer les brèches du trésor. Un prince avide, vénal, enfermé dans une politique mesquine, parce que l'argent et les soldats lui manquent et qu'avant de régner il faut vivre, tel nous apparaît celui à qui est échu l'honneur dérisoire de représenter la France en Europe et de perpétuer la tradition des Carolingiens.

INDÉPENDANCE DES GRANDS VASSAUX.

En théorie, la Féodalité ne lui conteste aucune de ses prérogatives de roi : en fait, elle l'a mis dans l'impossibilité d'en jouir. Les grands feudataires sont, pour lui, de véritables souverains étrangers. Ils en usent librement avec les obligations féodales et font hommage quand ils veulent. Ils tiennent compte des citations venues de Paris, s'ils sont les parents ou les alliés du Roi, mais s'abstiennent de paraître à sa cour, s'ils sont hostiles ou indifférents. Réclame-t-il le service d'ost, au nom des intérêts généraux du pays? il leur est difficile de décliner l'appel; mais, pour être quittes avec le Roi, ils peuvent se borner à envoyer quelques hommes d'armes. Chez eux, il n'a plus de droits sur leurs vassaux, et ce qui se fait dans l'intérieur de leur fief échappe complètement à son contrôle. A la fin du XIe siècle, on ne voit même plus ce qui se passait quelquefois dans les premiers temps de l'établissement de la dynastie : le Roi prenant son gîte dans les États de ses hauts barons, séjournant dans leur capitale, y tenant les assises solennelles du royaume. Confiné désormais dans sa terre, il n'en sort que pour guerroyer, visiter un sanctuaire en vogue, ou se rendre en grande pompe à une conférence avec les rois voisins. Même dans l'Ile-de-France, il n'est obéi de ses vassaux immédiats que lorsqu'il se présente, bien entouré, à la porte de leurs donjons. Au dehors du domaine, l'isolement presque absolu ; au dedans, la pénurie, l'impossibilité de tenter les grandes entreprises, la difficulté de réussir même dans les petites, la honte de ne pouvoir réduire un châtelain et d'être tenu en échec par une tour, voilà où en est réduit le successeur de Hugue Capet.

S'il n'avait pas son titre, le privilège du sacre, et certains droits lucratifs ou honorifiques qu'il a pu garder sur des évêchés ou des abbayes éloignées de son patrimoine, il serait impossible de distinguer le roi de France d'un seigneur ordinaire. Il ne lui reste que les souvenirs du passé, l'espérance de voir, dans l'avenir, ses pouvoirs virtuels redevenir des réalités, et, dans le présent, les sympathies des moines et des clercs qui regardent un peu comme un des leurs cet homme dont l'onction a fait un être saint.

CHAPITRE VI

LA CIVILISATION

I. LA LANGUE ET LA LITTÉRATURE. — II. L'ENSEIGNEMENT. — III. LA PENSÉE LIBRE. — IV. CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE L'ART ROMAN.

I. — LA LANGUE ET LA LITTÉRATURE [1]

UNE par la foi, profondément divisée par sa constitution sociale et politique, la France du XIe siècle donne à l'histoire le spectacle des contrastes les plus frappants. Peu d'époques ont été marquées par une opposition aussi absolue entre l'expansion désordonnée de la force matérielle, mise au service d'un individualisme sans frein, et l'énergie du sentiment religieux qui a pris souverainement possession de toutes les consciences. De même, dans le domaine des faits intellectuels, la variété presque infinie des manifestations de la pensée et de l'art n'empêche pas de constater l'identité des aspirations et des formes essentielles qui dérivent d'une croyance commune à toutes les classes de la nation. Dans cette France anarchique, où se heurtent les mille seigneuries de l'épée et de l'autel, l'idée religieuse règne en maîtresse sur la littérature, sur l'enseignement, sur la production artistique. Elle apparaît comme le trait distinctif de cette civilisation encore rudimentaire; elle en est l'âme et l'unité.

LES DIALECTES.

La langue que parlent les Français est fragmentée comme leur terre; le particularisme du dialecte n'est pas moins intense et vivace que celui de la province ou du fief. Depuis l'époque mérovingienne, le latin vulgaire, langue parlée par les Gallo-Romains, se transformait

1. OUVRAGES A CONSULTER. *Histoire littéraire de la France*, t. VII. Gaston Paris, *Manuel d'ancien français : la littérature française au Moyen âge (XIe-XIVe siècles)*, 2e éd., 1890. Petit de Julleville, *Histoire de la langue et de la littérature française*, t. I, 1896. Groeber, *Grundriss der romanischen. Philologie*, 1886-1901, et notamment *Uebersicht über die lateinische Literatur von der VI. Jahrhundert bis* 1350, t. II, 1re partie, 1893. Suchier et Birsch-Hirsfeld, *Geschichte der französischen Literatur. Die ältere Zeit*, 1900. Gaston Paris, *La Vie de St Alexis*, 1872 (Biblioth. de l'Ec. des Hautes-Etud., fasc. 7). P. Meyer, *Le Poème de Boèce revu sur le manuscrit*, dans la Romania, t. I, 1872, p. 226 et 383 (corrections).

et devenait le roman. D'un bout à l'autre du territoire national, les dialectes dont se servaient le peuple et les nobles existaient à côté du latin savant que parlait et écrivait le Clergé; ils étaient plus harmonieux et plus sonores dans le Midi, plus assourdis et plus contractés dans le Nord. Le « français proprement dit », ou *langue d'oïl*, s'étendait sur toutes les provinces situées au nord de la Loire, ainsi que sur la Saintonge, le Poitou, le Berri, la Bourgogne et la Franche-Comté. Le « provençal », ou *langue d'oc*, en était séparé par une ligne tracée de Bordeaux à Lyon, suivant le cours du Rhône et les Alpes et englobant, du côté de l'Espagne, les pays catalans. Mais les différences entre les deux domaines étaient moins accusées, au XIe siècle, qu'elles ne le seront dans l'âge postérieur. Plusieurs des monuments les plus anciens de notre langue sont des textes hybrides, où les formes françaises se mélangent aux formes provençales. Certains caractères propres à la langue du Nord ne se trouvent pas encore dans le poème de *Saint Alexis*, qui appartient au milieu du XIe siècle, et commencent à peine à prévaloir dans la *Chanson de Roland*.

PARLERS FRANÇAIS.

Les dialectes, déjà formés depuis longtemps, constituent, comme on l'a dit, « une vaste tapisserie, aux mille nuances insensiblement dégradées. » Dans le domaine français, le parler de la Bourgogne ne se confond plus avec ceux de la Normandie, de la Picardie ou du pays wallon. Le dialecte de l'Ile-de-France est placé au point de jonction des principaux groupes linguistiques du Nord; les circonstances historiques lui assureront la prédominance; il marchera, avec le Roi, à la conquête du royaume.

PARLERS PROVENÇAUX.

Le domaine provençal présente, entre la Garonne, les Pyrénées et l'Océan, un premier dialecte très distinct, le gascon, avec ses caractères tranchés qu'expliquent la proximité de l'espagnol et, sans doute aussi, les traits propres à la langue ibérienne dont se servaient les anciens Aquitains. A l'autre extrémité, le parler usité dans la vallée du Rhône moyen, en Savoie et en Dauphiné, forme également un groupe spécial, reconnaissable à ce mélange d'éléments du Nord et du Midi, d'où vient le nom de franco-provençal que lui a donné un savant italien. Au centre, les dialectes provençaux proprement dits, tels que le languedocien, le catalan, l'auvergnat, reconnaîtront bientôt la supériorité du limousin destiné à devenir, grâce aux troubadours, le langage de la littérature courtoise et de la poésie cultivée.

Les différences entre les dialectes ne correspondent pas absolument aux divisions féodales. C'est la nature qui les a créés par l'action continue de sa force obscure; la politique n'a pas eu d'action sur ce développement linguistique. Les dialectes ne suivent les limites

des grands fiefs que lorsque ceux-ci ont leurs frontières nettement dessinées par des cours d'eau ou des montagnes. Mais, comme les circonscriptions féodales se sont modelées, en général, sur les cadres naturels du sol, la carte linguistique de la France ressemble, en bien des points, à la carte politique.

LA POÉSIE ROMANE. L'ALEXIS.

Français du Nord ou du Midi, ceux qui ne peuvent pas ou ne veulent pas employer la langue des clercs, possèdent dès lors un moyen d'expression littéraire et commencent à en user. Dans la période qui précéda les grands mouvements de la réforme ecclésiastique, de la croisade et de l'émancipation communale, la littérature romane s'est essayée sous le patronage de la religion et du Clergé. La poésie, comme toujours, précède la prose, mais elle n'est encore occupée qu'à traduire les livres sacrés ou à célébrer les vertus des saints. Elle édifie avant d'amuser.

De cette époque lointaine, la seule œuvre en langue d'oïl qui soit restée et appartienne vraiment à la littérature, est un poème de 625 vers, en strophes assonancées, où revit la légende latine de saint Alexis. C'est l'histoire romanesque d'un jeune noble italien qui sacrifie à Dieu l'amour de sa fiancée, abandonnée le jour même du mariage, et, après mille péripéties, revient dans la maison paternelle, sans se faire reconnaître, pour y mener la vie du serviteur le plus infime et donner aux hommes une grande leçon d'humilité. Remanié sous des formes variées, aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles, le poème de saint Alexis, malgré sa vogue, nous est parvenu sans nom d'auteur. On l'a attribué à un chanoine de Rouen, Thomas, né à Vernon, qui l'aurait composé entre 1040 et 1050 : hypothèse plus ou moins plausible. La langue, qui ne manque ni de couleur ni de relief, y est, sans nul doute, plus archaïque que dans la *Chanson de Roland*. Le vers est le décasyllabe dont abusera l'épopée. Quelques scènes pathétiques, traitées avec un vague sentiment d'art, relèvent cette esquisse primitive. Elle a surtout le mérite d'être la première composition littéraire que l'on possède dans l'idiome français.

POÈMES HÉROIQUES ET LYRIQUES DU NORD.

Depuis le IXe siècle, l'habitude s'était établie de célébrer, dans des cantilènes héroïques d'une forme plus ou moins populaire, les actions vraies ou fausses des prédécesseurs des Capétiens (Clovis, Dagobert et Charlemagne), la fougue guerrière des grands barons (Girart de Roussillon, Guillaume d'Orange ou Raoul de Cambrai), et les sanglantes batailles que se livraient les races provinciales (Français contre Aquitains, Lorrains contre Bourguignons), ou les religions ennemies (Chrétiens contre Sarrasins). Ces chansons primitives se sont perdues, mais elles ont été l'embryon des épopées que la fin du XIe siècle et surtout le XIIe verront éclore en si grand nombre.

La poésie lyrique ne consiste guère encore que dans les chants à refrain qui accompagnaient les danses, aux fêtes du printemps. C'est un large courant d'inspiration populaire; on le restreindra plus tard pour en tirer des poèmes de cour, ceux des troubadours et des trouvères.

La fable, dont les personnages sont les animaux, apparaît déjà dans des récits très simples, imités de l'apologue classique. Ils donneront naissance plus tard, lorsqu'ils seront fécondés par l'imagination des ménestrels, aux innombrables « branches » du roman de Renart.

Au XIe siècle, s'annonce aussi le drame liturgique, sous la forme de demandes et de réponses ajoutées au texte des offices de Noël ou de Pâques, d'abord en latin, et bientôt en roman.

LITTÉRATURE PROVENÇALE. LE BOÈCE.

Au Midi, comme au Nord, c'est la pensée religieuse qui inspire les premières tentatives de la littérature en langue vulgaire. Et pourtant, le plus ancien monument littéraire de la langue d'oc, le fragment du poème sur *Boèce,* qui est de la fin du Xe siècle, est d'une inspiration philosophique presque profane. Le clerc inconnu qui a écrit ces 250 vers de dix syllabes où se décèlent, çà et là, les caractères du dialecte limousin, n'était certes pas un ignorant. Il emprunte à une ancienne biographie latine de Boèce les détails qu'il donne sur la vie et la captivité de celui qu'on a appelé le « dernier Romain »; mais il a lu aussi ses œuvres, puisqu'il imite le *De consolatione philosophiae* dans de longues tirades destinées à montrer le néant des choses humaines. A coup sûr, ce philosophe n'est pas un artiste et l'on chercherait vainement, dans ce document linguistique, une étincelle de poésie.

LITTÉRATURE LATINE.

Combien ce premier développement de la littérature romane est peu de chose, à côté de l'efflorescence colossale de la littérature latine, qui commence avec l'avènement de nos Capétiens pour durer près de quatre cents ans! Le latin règne en maître, au XIe siècle, puisque, dans l'ordre intellectuel et moral, la puissance qui prévaut est l'Église. La littérature sérieuse (et même parfois celle qui ne l'est pas), la philosophie, l'histoire, le droit, la science vont s'exprimer, plus que jamais, dans la langue du Clergé. Fait regrettable sans nul doute, car l'élite des esprits se trouvait du côté latin; et qui sait ce qu'auraient pu donner les lettres françaises cultivées par la partie la plus instruite et la plus distinguée de la nation?

Imposant ses traditions et ses formes consacrées, la littérature ecclésiastique fait vivre une langue morte, mais elle y enferme l'intelligence et ne lui permet guère de s'élever aux conceptions originales. Ici surtout, on ne trouve presque rien qui ne porte la marque de l'esprit religieux. Cependant l'activité littéraire des clercs et des

moines, plus épanouie et plus libre que sous l'ère carolingienne, s'exerce dans les genres les plus différents. Elle n'est plus dominée, comme jadis, par le génie d'un chef d'empire ni par une académie de lettrés courtisans, comme celle que dirigeait Alcuin, et dont les arrêts avaient force de loi. Elle dépend moins du dehors: elle n'est pas commandée au même degré par les événements historiques, et cède davantage à ses impulsions propres. Mais elle se meut toujours à peu près dans les mêmes cadres, ne pouvant s'affranchir de l'autorité religieuse qui lui dicte sa pensée et l'empêche jusqu'à un certain point d'en changer le moule.

LA PROSE.

En prose, dans l'énorme masse des écrits latins, on trouve surtout ce que le Moyen âge aimait le mieux : des commentaires sur la Bible, des sermons et des opuscules édifiants, des traités d'enseignement moral ou politique, pieusement inspirés de la tradition cléricale, des écrits de polémique sur le dogme ou la discipline, des vies de saints, des biographies d'évêques ou d'abbés, l'histoire des monastères, des évêchés ou des chapitres. Peu importent les redites, les longueurs, la sécheresse, ou la monotonie de ces compilations narratives ou didactiques. Il y a des grâces d'état pour des lecteurs dévots, que rien ne rebute. Fulbert de Chartres, Odilon de Cluni, Bérenger de Tours, Abbon et Aimoin de Fleuri, Odoranne de Sens, Fulbert de Saint-Ouen, Adémar de Chabannes, Dudon de Saint-Quentin, Guillaume de Poitiers, Raoul Glaber, attirent l'admiration d'un public qui se soucie peu de la mesure et du goût, pourvu qu'on l'édifie avec des récits de miracles, et qu'on l'instruise en gros des vérités éternelles ou des événements contemporains.

LA POESIE.

La plupart de ces prosateurs cultivent aussi, sous mille formes, la poésie latine, ouvrant ainsi la voie aux Marbode, aux Baudri et aux Hildebert de la période suivante, qui seront des versificateurs hors ligne. Fulbert de Chartres et beaucoup d'autres commencent l'interminable série des hymnes, des éloges, de poèmes moraux, des légendes versifiées, des épitaphes, dont les manuscrits sont remplis. A défaut d'imagination et d'art véritable, ces poètes ont l'habileté de main, la souplesse et la fécondité. Ils se plaisent aux tours de force, excellent dans l'acrostiche et dans les inventions rythmées et rimées les plus étranges. C'est le triomphe du mauvais goût et de l'ingéniosité puérile; mais c'est justement par là qu'ils charmaient leurs contemporains, au moins la société lettrée. Le XIe siècle, à ses débuts, ne connut pas d'autre poésie lyrique, et les Français du Nord s'en contenteront encore pendant longtemps.

II. — L'ENSEIGNEMENT[1]

LE mouvement intellectuel de ce temps sort tout entier de l'école. Prosateurs ou poètes latins, tous ont enseigné comme professeurs ou reçu des leçons comme étudiants, auprès des évêchés ou des monastères en vogue. L'Église, en effet, ajoutait à ses fonctions sociales la lourde charge de l'instruction publique : il n'y a pas d'autre corps enseignant que le Clergé. C'est qu'il est seul instruit et en état d'instruire, et que tout l'enseignement du Moyen âge a pour fin dernière l'étude de la théologie.

L'ÉGLISE, CORPS ENSEIGNANT.

Non seulement le Clergé fournit les éducateurs, mais il a la surveillance et le contrôle de l'enseignement. Dans chaque diocèse, c'est l'évêque qui accorde aux maîtres la capacité légale nécessaire pour remplir leur fonction, la *licentia docendi*. Une autorité de même nature est dévolue à des corps collectifs, aux chapitres cathédraux et collégiaux, qui ont parfois aussi leurs écoles, distinctes de celles de l'évêque. Dans les abbayes, surtout dans les monastères exempts (nous l'avons montré pour Cluni), la haute direction de l'école est attribuée à l'abbé. Au début, le chef du diocèse ou de l'abbaye exerçait son droit en personne. Plus tard, quand les écoles se furent multipliées, il se déchargea de ce soin, au moins pour la partie technique, sur un fonctionnaire spécial, le *maître de l'école* ou *écolâtre*.

Il existe déjà, dans les paroisses de campagne, de petites écoles, dont l'organisme est plus ou moins simple, selon l'importance des localités. Les unes n'ont qu'un « recteur d'école », qui, naturellement, est le curé : dès le temps de Charlemagne, les chefs de paroisses avaient été invités à instruire les enfants de leur ressort. Ailleurs on trouve un ou plusieurs maîtres spéciaux, placés sous la surveillance du prêtre de la paroisse, et peut-être même, en certains cas, nommés par lui. Mais de cet enseignement rural nous ne savons à peu près rien ; l'attention des contemporains s'est portée exclusivement sur les grandes écoles des cathédrales et des abbayes.

ÉCOLE DE REIMS.

Au premier rang se place celle de Reims, illustrée d'abord par l'écolâtre Gerbert, dont les fils de roi, comme le futur Robert II, venaient suivre les leçons, à côté d'un clergé d'élite. De là, partirent

1. OUVRAGES A CONSULTER. L. Maître, *Les écoles épiscopales et monastiques de l'Occident depuis Charlemagne jusqu'à Philippe Auguste*, 1866. G. Bourbon, *La licence d'enseigner et le rôle de l'écolâtre au Moyen âge*, dans la Revue des questions historiques, t. XIX, 1876. Cuissard-Gaucheron, *L'École de Fleury-sur-Loire à la fin du Xe siècle et son influence*, dans les Mém. de la Soc. archéologique de l'Orléanais, t. XIV, 1875. Porée, *L'Abbaye du Bec et ses écoles*, 1892. J. de Crozals, *Lanfranc*, 1877. Picavet, *Gerbert, un pape philosophe d'après l'histoire et la légende*, 1897. Clerval, *Les écoles de Chartres au Moyen âge du Ve au XVIe siècle*, 1895. Tannery, *Une correspondance d'écolâtres du XIe siècle*, dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXVI, 2e partie, 1901.

une foule de disciples qui se répandirent en Lorraine et en France, à Toul, à Liège, à Chartres et à Angers. Plus tard, la même école aura un regain de popularité sous les archevêques Gervais de Château-du-Loir et Manassès II, lorsque l'écolâtre Bruno, le fondateur de la Chartreuse, comptera parmi ses élèves le moine qui deviendra le pape Urbain II.

ÉCOLE DE CHARTRES.

L'école de Chartres, personnifiée surtout par Fulbert, vit sa renommée portée au loin par des Français et des étrangers. Ses étudiants n'y faisaient pas seulement de la littérature ou de la science : ils consacraient une partie de leur temps à chanter la messe et à célébrer les offices liturgiques avec les chanoines de l'église Notre-Dame. Ils vivaient dans une certaine communauté et se traitaient de « frères ». Leur affection pour un professeur comme Fulbert se traduisait en termes touchants : « Non, lui écrit Hildegaire, le trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, je ne puis plus endurer, si ce n'est contraint par vos ordres, et mon exil, et la trop longue impuissance où je suis de rendre mes devoirs à Notre-Dame et à vous. Comme le cerf qui aspire à l'eau pure des sources, je désire m'imprégner plus pleinement de vos enseignements, de cette parole qui m'est plus précieuse que l'or, l'argent et la vie même. » Adelman de Liège déplore, lui aussi, la nécessité de vivre éloigné du maître : « Chacun des souvenirs que j'ai gardés de lui augmente mes pleurs. J'étais son convive, je me tenais souvent à ses côtés, je buvais avidement les paroles d'or tombées de ses lèvres douces comme le miel. »

ÉCOLES D'ANGERS, DE PARIS ET DE LAON.

Déjà connue au xe siècle, mais restaurée au siècle suivant par les élèves de Fulbert, l'école d'Angers était fréquentée par Geoffroi Martel, le futur comte d'Anjou, Marbode et Baudri de Bourgueil, qui seront des évêques lettrés, et Robert d'Arbrissel, le fondateur de Fontevrault. Elle se peuplait d'étudiants venus non seulement de l'Anjou, du Maine et de la Touraine, mais de la Normandie, de la Bretagne et même de l'Angleterre.

Un autre disciple de Fulbert, Lambert, enseignait à Paris. Autour des chaires de l'école de la Cité se pressaient les jeunes gens venus de tous les pays d'Europe. On y voyait, à côté d'Étienne Harding, l'Anglais qui sera le premier abbé de Cîteaux, l'Italien Pierre de Léon, qui deviendra l'antipape Anaclet II, le Polonais Stanislas, plus tard évêque de Cracovie, et les Allemands Adalbéron, Gebhard et Altmann, à qui seront donnés les sièges épiscopaux de Würzbourg, de Salzbourg et de Passau.

A Laon, Anselme professait avec éclat la théologie, entouré de disciples que lui fournissaient la France et les contrées voisines. La célébrité de l'école d'Orléans, plus ancienne, dépassait aussi de beau-

coup les limites du royaume. Le Midi lui-même, bien que moins favorable au développement de la culture ecclésiastique et savante, était fier de ses écoles épiscopales de Périgueux et de Poitiers. Dans celle-ci étudiaient l'historien Guillaume, dit de Poitiers, le prédicateur Raoul Ardent, et Hilaire, le maître du philosophe Gilbert de la Porrée.

ÉCOLES MONASTIQUES.

Partout la renaissance scolaire exaltait les enthousiasmes, provoquait les vocations, élevait, au moins dans le Clergé, le niveau général des esprits. L'Église séculière n'en garda pas longtemps le monopole. Quoique tenus à plus de réserve dans leurs rapports avec le siècle, les moines voulurent avoir leur part de l'influence que les hautes études donnaient à ceux qui les propageaient.

A la fin du xe siècle, dans l'école monastique de Fleuri ou de Saint-Benoît-sur-Loire, des milliers d'auditeurs recevaient l'enseignement d'Abbon. A Tours, l'école métropolitaine pouvait difficilement soutenir la concurrence de celle de Saint-Martin, où l'on entendait le maître Bérenger et ses disciples, Eusèbe Brunon et Hildebert de Lavardin. De Marmoutier sortirent le philosophe Gaunilon, le savant Sigon, abbé de Saint-Florent de Saumur, et le médecin Raoul de Maucouronne. Dans l'Anjou, les écoles de Saint-Aubin et de Bourgueil; à Paris, celle de Saint-Germain des Prés, de Saint-Denis et de Saint-Maur; au Nord, celle de Saint-Riquier, où enseignait Angelramn; à Sens, celle de Saint-Pierre-le-Vif, illustrée par l'orfèvre lettré Odoranne; dans le Midi, enfin, celles de la Daurade de Toulouse, de Saint-Martial de Limoges, de Saint-Hilaire de Poitiers et de Saint-Victor de Marseille, attiraient au clergé régulier de nombreux étudiants, qui restaient les admirateurs décidés de la vie monastique.

ÉCOLE DE CLUNI.

De toutes les écoles claustrales, aucune n'eut plus d'action sur la société religieuse et séculière que celle de Cluni. Le système de l'enseignement clunisien se répandit dans toutes les régions où la puissante congrégation étendit sa domination directe. Au premier rang de ses propagateurs se place Guillaume de Dijon ou de Saint-Bénigne (961-1031), apôtre infatigable. L'abbaye de Saint-Bénigne devint, grâce à lui, une école célèbre fréquentée par les Italiens et même par des clercs orientaux. La réputation européenne de Guillaume décida le duc de Normandie, Richard II, à lui confier une des œuvres les plus importantes de cette époque, la réforme et la réorganisation scolaire de l'abbaye de Fécamp.

La grande province normande se montrait une des plus zélées pour les hautes études. Ce même duc Richard avait attiré à sa cour des savants grecs et arméniens et, tous les ans, des moines du Sinaï venaient prendre part à ses largesses. Saint Siméon, que ses contem-

porains admiraient pour sa connaissance des langues d'Orient et d'Occident, avait fondé à Rouen l'école de la Trinité. A Jumièges, à Saint-Wandrille, à Avranches, à Saint-Vigor de Bayeux, à Saint-Evroul, à Saint-Ouen de Rouen, les étudiants de Normandie et d'Angleterre affluaient; des légions de copistes y travaillaient à répandre les manuscrits de l'antiquité. Mais tout pâlit bientôt, au milieu du XIe siècle, devant l'éclat singulier que jeta tout à coup l'école de l'abbaye du Bec, sous l'impulsion d'un professeur de premier ordre, l'Italien Lanfranc.

L'ÉCOLE DU BEC ET LANFRANC.

On a déjà vu en lui l'homme d'État, l'associé de Guillaume le Conquérant : mais sa gloire la plus incontestée est peut-être celle qu'il dut à l'enseignement. Orateur, théologien, grammairien, légiste, écrivain correct et élégant, il occupe une aussi grande place dans le mouvement littéraire que dans la politique de son siècle. Il fut pourtant plus professeur qu'éducateur, s'adressant moins au cœur qu'à l'esprit; mais il étonna ses contemporains par la variété de son érudition et par un talent de parole fait surtout de clarté et de finesse. L'école du Bec lui dut son auditoire cosmopolite, où se formèrent des savants et des théologiens comme saint Anselme et Ive de Chartres, des historiens comme Eadmer, des papes comme Alexandre II. La Papauté donna elle-même à cette école la consécration la plus éclatante. En 1071, Alexandre II se leva pour aller au-devant de Lanfranc, qui entrait dans la salle des audiences, et dit aux assistants étonnés : « Cet honneur ne s'adresse pas à l'archevêque de Cantorbéry, mais au maître de l'école du Bec, aux pieds duquel je me suis assis avec les autres étudiants. »

Nobles et clercs, riches et pauvres, placés sur les mêmes bancs, recevaient, en effet, les mêmes leçons. Dans les écoles rurales, des prescriptions fort anciennes recommandaient au curé de donner l'instruction, avec un soin égal, aux enfants de toutes conditions et de la donner à « titre gratuit. » En théorie, l'Église recommandait aux professeurs mêmes des grandes écoles de n'exiger aucun salaire. Pour la pratique, on distinguait. Les écoles d'abbaye donnaient et pouvaient donner l'instruction gratuite : la condition du professeur qui était moine, soumis au vœu de pauvreté et assuré de sa subsistance, permettait et commandait même le désintéressement. Les écoles épiscopales ou capitulaires ne réclamaient pas d'argent des clercs de famille pauvre : elles en demandaient aux jeunes nobles. L'exigence était légitime. On finit par l'outrepasser. Les professeurs en vogue arrivèrent à se faire payer fort cher, par les élèves de toutes catégories : ce qui soulevait l'indignation des moines, peu indulgents pour le clergé séculier.

A tout prendre, l Église du XIe siècle a fait bénéficier un grand nombre de personnes de l'instruction gratuite. Elle alla même plus loin dans cette voie de libéralité. Le corps enseignant était invité à donner les moyens de subsistance aux écoliers qui n'en avaient pas. Fulbert de Chartres écrivait à son disciple Hildegaire : « Veille à ce que tes élèves ne souffrent ni de la faim, ni du manque de vêtements. » « Dans les écoles de Fécamp, » assure le biographe de Guillaume de Saint-Bénigne, « non seulement serfs et libres, riches et pauvres, recevaient uniformément les leçons de la charité, mais beaucoup d'écoliers sans ressources étaient entretenus aux frais de la communauté. »

CARACTÈRES DE L'ENSEIGNEMENT.

Si l'on jugeait de la renaissance des études, au XIe siècle, par le nombre des écoles célèbres, l'affluence des étudiants et l'admiration qu'ils professaient pour leurs maîtres, on se ferait une idée très exagérée de la valeur de cet enseignement. La distinction en trois ordres, sur laquelle repose notre système d'instruction publique, est une conception toute moderne. Dans les écoles d'évêchés et d'abbayes, on donnait aux clercs, souvent âgés, qui venaient y commencer leurs études, un véritable enseignement primaire. D'autre part, on ne séparait pas l'enseignement secondaire de l'enseignement supérieur : l'étudiant passait insensiblement de l'un à l'autre. Beaucoup des questions de grammaire, de rhétorique, de dialectique, d'arithmétique et de géométrie, qui faisaient le fond de l'enseignement, à Reims ou à Fleuri, appartiendraient aujourd'hui au programme de nos lycées. Tous les étudiants n'arrivaient pas à la théologie, ce couronnement de l'édifice scolaire. La plupart se contentaient de l'ensemble des connaissances qui constituaient le « trivium » et le « quadrivium, » c'est-à-dire les « arts libéraux. »

LES SEPT ARTS.

Grammaire, rhétorique et dialectique ou logique, formant le « trivium »; arithmétique, géométrie, astronomie et musique, formant le « quadrivium » : telle était la base de l'enseignement public dans les grandes écoles. Cette organisation datait de l'époque carolingienne et devait persister durant tout le Moyen âge. Peu de temps après l'an mil, on ne trouvait pas de terme plus expressif pour vanter la science d'Abbon, l'abbé de Fleuri, que de dire qu'elle s'appuyait « sur les colonnes des sept arts. » Que cette image magnifique ne nous fasse pas illusion! L'enseignement consistait surtout dans la lecture et le commentaire littéral d'un certain nombre d'auteurs latins, ou traduits du grec en latin.

La plupart des maîtres ne traitaient guère les matières littéraires

ou scientifiques « ex professo, » d'après leurs propres idées; ils ne faisaient pas de cours personnels, originaux; ils se contentaient de lire quelques ouvrages considérés comme les sources de la science, en donnant sur les passages difficiles les explications indispensables. Pour faire de la grammaire, on lisait les livres de Donat sur les huit parties du discours et sur le barbarisme, ainsi que les œuvres de Priscien. La rhétorique s'apprenait dans les traités de Cicéron, de Séverianus et de Capella; la dialectique, dans certaines œuvres (traduites en latin) de Porphyre, d'Aristote et dans les traités de logique de Boèce; l'arithmétique, dans les traités de Boèce et de Capella; la musique, dans le *De musica* de Boèce; la géométrie, dans les ouvrages de Frontin, de Columelle et de Gerbert; l'astronomie, dans le « Poëticon astronomicon » d'Hygin et dans les tables (en latin) de Ptolémée.

INSUFFISANCE DE L'ENSEIGNEMENT.

Ce système d'enseignement par la lecture était aride, terre à terre, presque enfantin. Il avait le grave défaut de ne développer ni la personnalité du maître ni les qualités naturelles de l'étudiant. Le travail propre de celui-ci se bornait à peu près à la fabrication du vers latin, imité de l'antique ou accentué et rythmé à la façon moderne, et aux exercices de style épistolaire et oratoire. Sa connaissance des auteurs classiques était singulièrement incomplète et restreinte. En général, le grec restait pour lui lettre morte : les grands érudits de ce temps, Gerbert, Abbon et Fulbert, ne le savaient pas; les auteurs helléniques, peu nombreux, ne leur parvenaient que dans des traductions latines d'une exactitude douteuse. Le contact direct avec l'antiquité romaine semble même avoir fait défaut à la grande majorité des gens instruits. Ils entrevoyaient les chefs-d'œuvre de la poésie et de la prose latine à travers les gloses et les citations des grammairiens de la décadence. L'écrivain le plus lu, le plus commenté, le plus admiré, c'est Boèce, l'intermédiaire universel, la source de toute science, l'oracle dont on ne doute pas.

Le caractère encyclopédique de cette renaissance frappe tout d'abord l'esprit, mais ne l'abuse pas longtemps. Si ces connaissances sont étendues, elles perdent en profondeur ce qu'elles gagnent en surface. Et que de lacunes à signaler! L'histoire, en tant que matière enseignée, rentrant dans la grammaire ou la rhétorique, existe à peine. La philosophie tient presque tout entière dans la logique et elle est comprise de la façon la plus étroite : gymnastique portant sur les mots plus que sur les idées, jonglerie avec des formes vides. La science du droit, enseignée dans un très petit nombre d'écoles, est rudimentaire et ne produit encore que des vocabulaires ou des traités élémentaires de droit romain. La science canonique elle-même, viciée par l'intrusion des fausses décrétales, reste encore dans l'enfance. Le

traité d'Abbon sur les devoirs des clercs, n'est qu'un centon assez mal construit. Les canonistes du XIe siècle sont des Italiens ou des Allemands : il faudra attendre Ive de Chartres et le début du XIIe siècle pour trouver en France un vrai maître dans l'étude du droit sacré.

LA MÉDECINE.

La médecine, bornée à la connaissance de quelques recettes, est un pur empirisme, où l'on s'inspirait d'Hippocrate et de Galien. On se passait les recettes et les médicaments, choses précieuses, comme on se prêtait des manuscrits. Fulbert de Chartres, avant son épiscopat, préparait des onguents pour lui-même et pour ses amis : « Voici trois potions de Galien et autant de thériaque, écrivait-il. Dans vos antidotaires, vous trouverez la manière de les prendre. Voici de plus le vomitif que vous avez demandé. Je vous conseille plutôt de la racine de valériane ou mieux encore des pilules laxatives; je vous en offre quatre-vingt-dix. » — « Cette potion que vous envoie l'évêque, écrivait Hildegaire à l'évêque de Laon, prenez-la dans de l'eau chaude, avant le lever du jour; vous ne souperez pas le soir, et la nuit vous jetterez dans la tasse où elle se refroidira du sel gemme ou, à son défaut, une pincée de sel fin ».

LES SCIENCES

Les hommes de ce temps qui possédaient quelques notions élémentaires d'arithmétique et de géométrie et savaient faire les quatre opérations en se servant de la planche à calcul, de *l'abaque*, excitaient l'admiration générale. Raimbaud de Cologne et Raoul de Liège, deux élèves de Fulbert et de l'école de Chartres, échangent entre eux une correspondance animée pour se mettre à même de comprendre les données de Boèce en mathématiques. L'un démontre à son ami que les trois angles d'un triangle sont égaux à deux angles droits. L'autre s'efforce de prouver que le triangle équivaut à la moitié d'un carré coupé par une diagonale. Pour juger la science de ce temps, il suffit de voir ce qu'elle était chez Gerbert, le plus grand savant du premier âge capétien.

GERBERT.

Gerbert, dont on a fait, à tort, un penseur aux idées originales et profondes, fut, avant tout, un professeur érudit, qui eut l'idée de synthétiser les idées et les notions empruntées à l'antiquité sacrée et profane, pour en constituer un corps de doctrines.

Sa philosophie, assez peu personnelle, consista surtout à étudier les catégories, le genre et l'espèce, d'après Porphyre et ses commentateurs anciens. Il expliquait les *Topiques* de Cicéron et les traités de Boèce sur le syllogisme, la définition et la division, et connut, par le Timée, la doctrine platonicienne. On sait qu'il passa toute une journée à discuter en présence de l'empereur Otton II, avec un autre savant, Otric, la question de savoir si la physique est subordonnée à la mathématique, comme l'espèce au genre. Il composa un traité de

dialectique quintessenciée (le *Libellus de rationali et ratione uti*) pour montrer comment il est possible de dire que l'être raisonnable use de la raison. Les Alexandrins, Jean Scot Érigène et Boèce, lui ont fourni presque tous les éléments de ses théories. Mais il sut faire de ses emprunts un ensemble méthodique et il eut, dans une certaine mesure, l'idée de l'unité de la science.

En rhétorique, il aimait à placer directement les élèves en présence des auteurs latins dont il faisait rechercher et copier les œuvres avec un zèle infatigable. Cette chasse aux manuscrits le passionnait. Il y dépensa, sans compter, une grande partie de son avoir, fouillant par ses amis et ses *rabatteurs* les bibliothèques de Rome, d'Italie, de Germanie, de Belgique, faisant exécuter partout des copies, mais réclamant aussi, avec violence, les ouvrages empruntés qu'on ne lui rendait pas. Enthousiaste de l'antiquité, comme le seront les humanistes de la Renaissance, il a, toujours comme eux, l'amour du livre, l'érudition encyclopédique, et l'habitude de mélanger le sacré et le profane. Cet esprit fureteur et curieux de tout a devancé son temps.

Il l'a dépassé aussi par son goût particulier pour les sciences, mais ici il faut se garder de l'exagération. En arithmétique, il a vulgarisé, et non pas imaginé l'usage de *l'abaque*, procédé matériel qui remonte à Boèce et aux Latins. Il parait n'avoir connu ni l'emploi du zéro ni la fraction décimale, et il n'a nullement rapporté de Cordoue (il n'y est jamais allé) les prétendus chiffres arabes dont l'Occident, au ve siècle, se servait déjà. Il a, tout au moins, appris à ses contemporains à faire en peu de temps des multiplications et des divisions fort complexes, ce qui a bien son prix.

En musique, l'historien Richer, son élève, semble lui attribuer des études théoriques sur la distinction et la classification des sons. Gerbert connaissait sans doute les règles élémentaires de l'harmonie et les procédés de construction des orgues, mais on ne voit pas que la musique lui doive aucun progrès marquant. Sa géométrie, toute d'applications pratiques, est surtout la science de l'arpentage, empruntée en grande partie aux *agrimensores* romains, et son astronomie, l'art de construire des sphères pleines et creuses où il rendait sensibles les données les plus simples de la cosmographie.

Cet homme, que le Moyen âge a pris pour un novateur puissant, au génie surhumain et diabolique, n'a en somme rien inventé. Il suffit à sa gloire d'être le précurseur de ces clercs des XIe et XIIe siècles qui ont restauré les lettres et les sciences, créé ou ravivé des foyers d'études et propagé la lumière par l'enseignement. Mais la lumière était faible, l'enseignement sans originalité ni élévation, la science

superficielle et timide. Il y a progrès sur l'âge antérieur. Néanmoins, c'est à l'époque de la première croisade que s'ouvrira seulement une phase décisive dans le développement intellectuel de la nation.

III. — LA PENSÉE LIBRE [1]

CE qui manque le plus à la pensée, c'est l'indépendance, bien difficile à conquérir dans un temps où la toute-puissance de l'Église dérivait encore moins des institutions établies que de la profondeur du sentiment religieux et de l'intensité de la foi. Avant tout, le Clergé devait se préoccuper de conserver intacte la croyance populaire. Au XIe siècle, il a pu rester, sans grands efforts, le maître absolu des esprits; aucun danger sérieux n'a menacé l'Église ni dans son dogme, ni dans sa hiérarchie, ni dans l'organisation intime de son sacerdoce. Il est pourtant vrai que ce siècle, si naïvement soumis de pensée et de cœur, a vu se produire les premières réactions contre l'autorité et la tradition. Un mouvement d'opposition s'est dessiné, mais les tentatives de résistance ou d'attaque sont restées vaines. Les chroniqueurs ont enregistré ces révoltes comme des phénomènes extraordinaires qui frappèrent la curiosité des masses chrétiennes, sans ébranler leurs convictions.

MANIFESTATIONS ANTIRELIGIEUSES.

Les manifestations dirigées contre le principe de la révélation et l'essence même du surnaturel sont rares. Dans nos plus anciennes chansons de geste, comme celle de Raoul de Cambrai, la parole impie n'est qu'une boutade, échappée à la colère d'un chevalier à demi sauvage. L'histoire offre encore moins souvent que la littérature le type du baron blasphémateur et mécréant. On peut voir pourtant, dans Raoul Glaber, l'étrange figure d'un comte de Sens, Rainard, qui *judaïsait*, commettait des actes d'irrévérence pendant la messe et cracha un jour au v sage de son archevêque. L'indignation prolixe de Guibert de Nogent nous en apprend davantage sur Jean Ier, comte de Soissons, protecteur des Juifs et des hérétiques, accusé de parler du Christ dans les termes les plus criminels. Il détestait les prêtres au point de dire sur son lit de mort, au clerc qui le veillait : « Tu veux

1. OUVRAGES A CONSULTER. Pfister, *Etudes sur le règne de Robert le Pieux*, chap. IV. Doellinger, *Beiträge zur Sektengeschichte des Mittelalters*, 1890. Harnack, *Lehrbuch* et *Grundriss der Dogmengeschichte*, 1887-90. H. Reuter, *Geschichte der religiösen Aufklärung im Mittelalter*, 1875-1877. Ch. Schmidt, *Histoire et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois*, 1849. Charles Molinier, *L'hérésie et la persécution au XIe siècle*, dans la Revue des Pyrénées, t. VI, 1894. J. Havet, *L'hérésie et le bras séculier au Moyen âge jusqu'au XIIIe siècle*, dans la Bibl. de l'Ecole des Chartes, t. XLI, 1880. Sudendorf, *Berengarius Turonensis*, 1850. L. Schwabe, *Studien zur Geschichte des zweiten Abendmahlstreits*, 1887. W. Broecking, *Bischof Eusebius Bruno von Angers und Berengar von Tours*, dans la Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft, t. XII, 1895, p. 344.

que je donne mes biens aux parasites, c'est-à-dire à tes pareils, ils n'en auront pas une obole. » S'il fréquentait les églises, à l'époque des grandes fêtes, c'était, de son propre aveu, « pour s'amuser à regarder les belles femmes qui venaient y passer la nuit. »

LES HÉRÉSIES SCOLAIRES.

Au XIe siècle, l'hérésiarque est, la plupart du temps, un clerc qui s'oppose à la tradition par sa façon de comprendre le dogme ou de juger les institutions d'église. Ce n'est point par incrédulité, mais par religiosité, qu'il s'écarte du sentier battu, voulant ramener les mœurs et la discipline à l'âge d'or de la constitution chrétienne. Son hérésie sort de l'école, car il est lui-même rhéteur, érudit ou théologien et il recrute ses premiers disciples dans le monde des moines ou des clercs qui étudient. L'esprit d'indépendance à l'égard de la religion établie apparaît d'abord dans les villes où il trouve son aliment et des soutiens. Les clercs communiquent peu à peu leurs opinions aux bourgeois avec qui ils sont en relations. Et les bourgeoisies, qui commencent déjà sourdement leur lutte contre l'évêque et les pouvoirs ecclésiastiques, accueillent favorablement les idées nouvelles.

Il semble que le courant hérétique se soit propagé, au commencement du XIe siècle, dans les principales cités de la France du Nord. On le surprend à Arras en 1025, dans le diocèse de Châlons entre 1042 et 1048. La région de la Loire et celle de la Garonne en subissent aussi, et de très bonne heure, les atteintes. L'hérésie est signalée à Orléans en 1022, à Limoges vers le même temps, à Tours et à Toulouse un peu plus tard. Gauzlin, ce bâtard de Hugue Capet qui était devenu archevêque de Bourges, se crut obligé, en 1013, de faire une profession de foi orthodoxe. Les conciles de Reims (1049) et de Toulouse (1056), qui signalèrent ce mal, ne paraissent pas avoir travaillé bien activement à le réprimer.

BÉRENGER DE TOURS.

La tentative de Bérenger, l'écolâtre de Saint-Martin de Tours, fut un acte d'opposition isolée, dont les conséquences se firent sentir uniquement dans les milieux scolaires. Disciple de Fulbert de Chartres, chargé de l'école de Tours vers 1031, nommé archidiacre d'Angers vers 1040, ce théologien commença par être une des gloires de l'Église. Il édifiait le monde par sa vie exemplaire. Sa réputation, ses qualités séduisantes d'homme et de professeur multipliaient autour de lui les disciples et lui procuraient, nous l'avons vu, de puissantes amitiés. Mais bientôt les fidèles apprennent que le célèbre docteur a professé et publié des opinions contraires à la croyance générale. Il met en doute la valeur de l'autorité, fait un choix parmi les Pères, s'attache surtout à saint Augustin, à saint Ambroise, à saint Jérôme, et propage les idées, rationalistes au fond, de Scot Erigène. On l'accuse de rejeter, comme les Manichéens, le baptême des enfants et le

mariage. A coup sûr, il n'accepte pas la doctrine traditionnelle sur l'Eucharistie, l'idée de la transsubstantiation. Il nie que le vrai corps et le vrai sang du Christ soient reçus par les fidèles qui communient sous les espèces du pain et du vin. Ce n'est pas réellement, selon lui, mais par une fiction de l'esprit (*intellectualiter*) que s'opère cette transformation.

Vivement attaqué, il se défend d'abord avec énergie, travaille même à faire des prosélytes et répond à l'école du Bec et à Lanfranc en essayant de convertir à sa doctrine le jeune duc de Normandie, Guillaume le Bâtard. La cour de Rome s'inquiète de cette audace et sévit. Les conciles de Rome, de Verceil, de Paris, de Florence, de Tours, de Latran, de Poitiers (1050-1076), condamnent et excommunient l'hérésiarque. Ses adversaires le dépeignent, cela va de soi, sous les couleurs les moins flatteuses. A les entendre, il aurait envoyé de l'argent à une foule d'écoliers pauvres, dans toutes les régions de la France, non par charité, mais pour que ces mauvais garnements (*nebulones*) lui fissent une popularité malsaine. L'évêque d'Aversa, Guimond, conteste même son talent et sa science. Il fait de Bérenger un simple charlatan, engagé dans l'hérésie par dépit d'avoir succombé dans une lutte de dialectique, sous les coups de Lanfranc. « On le voyait, dit-il, affecter une démarche théâtrale, se donner des airs de supériorité, s'attacher à faire remarquer en lui ce que la dignité de professeur offre d'éclatant, bien plus que ce qu'elle a de sérieux; paraître au milieu de ses élèves, la tête enveloppée dans son capuchon, simuler une méditation prolongée, et après avoir fait désirer longtemps sa parole, s'exprimer avec une lenteur affectée et, par ses modulations prétentieuses, tromper les esprits inattentifs de manière à s'attirer la réputation d'un docteur sans en avoir le mérite. » Un évêque de Langres, écrivant à Bérenger, lui reproche « de ne pas voir ce que les autres voient, d'abandonner l'unité par orgueil et de se glorifier de faire bande à part. »

Saurons-nous jamais ce que fut au juste l'écolâtre de Tours? Un convaincu, amené, par le libre exercice de sa raison, à nier un dogme essentiel du catholicisme? ou un ambitieux, désireux de faire du bruit, heureux de penser autrement que le vulgaire et de le faire savoir au monde entier? Ses opinions théologiques n'étaient pas très originales, il reconnaît lui-même, dans ses lettres, avoir emprunté sa négation à Jean Scot. A coup sûr, ce dialecticien n'avait pas le goût du martyre. Comment a-t-il pu échapper aux conséquences graves de tant d'anathèmes lancés, du haut de la chaire de Saint-Pierre, contre ses écrits et sa personne? Ce miracle ne s'explique pas seulement par l'appui qu'il trouva auprès de son évêque diocésain, Eusèbe Brunon,

et du comte d'Anjou, Geoffroi-Martel. Il se préserva lui-même en abandonnant ses théories quand les circonstances menaçaient, quitte à les reprendre après l'orage. On se perd dans l'histoire embrouillée de ses affirmations et de ses rétractations. Il paraît que sa dernière abjuration au concile de Bordeaux (1080) fut sincère et définitive, et qu'il vécut encore huit ans, près de Tours, dans une pieuse retraite. Ce novateur a donc fini comme finira Abélard. Mais il avait donné, au moins par intermittence, l'exemple de la pensée libre et ouvert la voie aux hardiesses du siècle suivant.

HÉRÉTIQUES D'ORLÉANS.

L'hérésie orléanaise, la mieux connue avec celle de Bérenger, eut son point de départ dans l'école capitulaire de Sainte-Croix. Ses promoteurs furent deux maîtres de cette école, les chanoines Étienne et Lisoie, Héribert, maître de l'école de Saint-Pierre le Puellier et l'un des hauts dignitaires de l'église d'Orléans, le chantre même du chapître, Théodat. L'existence de cette secte, révélée involontairement par un clerc de Normandie, dénoncée aussi par les rumeurs de la populace, parut au roi Robert le Pieux une monstruosité intolérable. Il convoque, en 1022, une assemblée d'évêques et de barons qui se réunit dans la cathédrale, fait comparaître devant lui les hérétiques enchaînés, et, aidé de ses évêques, argumente contre eux pendant neuf heures. Terrifiés, mais nullement convaincus, les malheureux s'écrient à la fin : « Mettez un terme à vos discours et faites de nous ce que vous voudrez ; déjà nous voyons notre Roi qui règne dans les cieux; il nous tend les bras et nous appelle à des triomphes immortels, en nous conférant les joies d'en haut. »

Le peuple ne comprenait pas qu'on discutât avec des coupables : il demandait leur mort à grands cris. Robert jugea qu'il était plus facile de les envoyer au supplice que de les ramener à la foi. Il les fit brûler solennellement. Beaucoup des condamnés étaient clercs; une religieuse, convaincue avec eux, renia leur doctrine et obtint sa grâce. Telle était la répulsion qu'inspirait l'hérésie que la reine Constance, placée à la porte de la cathédrale d'Orléans, au moment où les hérétiques en sortaient, creva l'œil d'un coup de canne à son ancien confesseur, le chanoine Étienne.

Le roi Robert est le premier qui ait appliqué à l'hérésie la peine du feu. Cet homme si doux fut le père de l'Inquisition. Il innovait, et cette nouveauté étonna. Un moine de Fleuri écrivait à un abbé de ses amis, le lendemain de l'exécution : « Je veux vous apprendre ce qui concerne l'hérésie découverte à Orléans. Si vous en avez déjà entendu quelque chose, sachez que c'est bien la vérité. Le roi Robert a fait brûler vives près de quatorze personnes d'entre les meilleurs clercs et les premiers laïques de la ville. » Les contemporains furent surpris,

mais nullement indignés. Robert date fièrement une de ses chartes de « l'année où l'hérésiarque Étienne et ses complices furent condamnés et brûlés à Orléans. »

INTOLÉRANCE DES FOULES.

En rompant avec les habitudes de l'époque antérieure, les autorités du XIe siècle ne faisaient qu'obéir aux passions de la multitude. La populace des grandes villes se montrait plus intolérante et plus acharnée contre les hérétiques que les rois et les évêques. Un prélat de la région lorraine, Wazon, évêque de Liège, indigné de ces cruautés, conseille à ses collègues de France de procéder avec moins de rigueur. A l'évêque de Châlons, qui lui demande s'il faut livrer les hérétiques de son diocèse au bras séculier, il répond que ce serait agir contre l'esprit de l'Église, et contre les paroles même de son fondateur. « Le Christ a ordonné de ne pas séparer l'ivraie du bon grain, de peur qu'en arrachant l'ivraie on n'enlève aussi le froment. » Sa conclusion est qu'il faut laisser la vie aux coupables et se borner à les excommunier. La chronique liégeoise, qui nous rapporte ses paroles, ajoute cette assertion singulière : « Wazon s'efforçait par là d'arrêter la rage aveugle des Français avides de meurtre : car il avait appris qu'ils condamnaient les gens suspects d'hérésie sur la seule pâleur de leur teint. » Le teint pâle décelait l'abstinence de la viande, et l'on savait que cette abstinence était une règle pour les « manichéens. »

LES HÉRÉSIES POPULAIRES.

L'hérésie, sortie des écoles et communiquée par des clercs aux bourgeois de quelques grandes villes, a-t-elle fini par gagner les campagnes et atteindre jusqu'aux paysans? Ou faut-il croire que les misères sociales aient déterminé, dans certains milieux ruraux, une opposition spontanée à la loi et à la croyance de l'Église? L'hérésie de type populaire apparaît déjà, à la fin de l'an 1000, dans un coin de la Champagne, à Vertus. Un simple paysan, Leutard, se déclare inspiré de l'Esprit-Saint, renvoie sa femme « pour obéir au précepte évangélique, » brise les crucifix et se fait bien venir des cultivateurs en leur enseignant qu'ils ne doivent pas payer la dîme. Il fait un choix dans les Écritures, disant qu'il ne fallait croire qu'une partie de ce que les prophètes avaient prêché. L'évêque de Châlons, Jébuin, le fait saisir et l'oblige à avouer qu'il ne sait rien de la doctrine de l'Église : ce qui le discrédita aux yeux de ses partisans. « Quand il se vit vaincu et abandonné de ses disciples, ajoute Raoul Glaber, il se jeta la tête la première dans un puits. »

LE CATHARISME.

Savante ou populaire, l'hérésie du XIe siècle semble se rattacher à une même doctrine, celle du « néo-manichéisme » ou « catharisme. » Le fondement métaphysique de la religion cathare, qui deviendra, au siècle suivant, celle des Albigeois, était le dualisme, la coexistence

éternelle du principe bon et du principe mauvais, le diable étant l'auteur de la matière et du monde visible, foyer de tout mal physique et moral. Le péché consiste surtout dans l'amour de la créature matérielle; d'où la prohibition relative du mariage et de la bénédiction matrimoniale, et l'interdiction absolue des secondes noces. Défense de s'alimenter par le lait et la viande : car le catharisme admet la métempsycose et ne veut pas qu'on tue les animaux, ceux-ci pouvant être des personnes jadis humaines qui n'ont pas achevé la série de leurs transformations.

L'opposition avec le dogme catholique est absolue sur des points essentiels. Les cathares ne reconnaissent pas l'autorité de l'Ancien Testament, nient que le Christ soit apparu aux hommes sous une forme vraiment corporelle, rejettent la présence réelle dans l'Eucharistie, la supériorité de la Vierge sur les autres femmes et la nécessité du baptême. Ils n'attaquent pas seulement le dogme : leur doctrine sur l'origine mauvaise du monde visible les oblige à condamner, dans le culte orthodoxe, toute manifestation extérieure et matérielle, les cérémonies qui agissent sur les sens, la vénération des images et des reliques. On ne veut plus de la hiérarchie catholique. L'hérésie déniant aux évêques le don de l'Esprit-Saint, le droit de faire des prêtres, condamne en réalité l'épiscopat.

Et pourtant le catharisme est une religion positive, ayant sa tradition, son rituel, et même un embryon d'organisation hiérarchique. C'est qu'il n'a pas appliqué, jusque dans leurs conséquences extrêmes, les principes sur lesquels il reposait. Il admettait deux séries de fidèles, deux degrés de pureté. Les « parfaits » sont les purs par excellence, les vrais cathares, ceux qui s'assujettissent à toutes les rigueurs du système, surtout au célibat, manifestation de sainteté absolue. Ils forment l'élite, l'aristocratie spirituelle de la société. Les « croyants » sont la masse des fidèles, pour qui l'on tolère le mariage et les autres nécessités matérielles. Ils vivent de la vie ordinaire, bien que tenus de se rapprocher le plus possible de l'état de pureté.

LE CONSOLAMENTUM.

Un des traits distinctifs et fondamentaux du catharisme est le rite appelé *consolamentum*, qui met les fidèles en communion avec les parfaits. Par cette sorte de baptême, le parfait impose les mains sur la tête du croyant, lui donne la bénédiction et le baiser de paix, et lui communique ainsi l' « esprit, » grâce spéciale qui purifie l'âme et la relève de sa chute. Un certain nombre de parfaits, choisis parmi les plus saints, sont chargés de parcourir la région placée dans leur ressort et d'administrer le consolamentum On les considère comme des réceptacles de l'esprit divin et les dévots s'agenouillent devant eux avec adoration. Nul doute que ce dogme de la consolation ne se

retrouve dans l'hérésie de 1022 : « Frère, » disent les cathares orléanais à un de leurs adeptes « jusqu'à présent tu as été plongé avec les ignorants dans le gouffre de l'erreur : mais aujourd'hui, placé sur le sommet de toute vérité, tu as commencé à ouvrir les yeux de l'esprit à la lumière de la vraie foi. Nous t'ouvrirons les portes du salut; et si tu consens à y entrer par l'imposition des mains, tu seras délivré de toutes les fautes et rempli du don de l'Esprit qui t'apprendra à connaître le sens profond des Écritures. Nourri d'un mets céleste et reconforté par cet aliment intérieur, tu jouiras avec nous de la vue des anges : rien ne te manquera, et Dieu, en qui sont les trésors de toute sagesse, sera avec toi. » Le fanatisme des suppliciés d'Orléans s'explique par cette ferme croyance des *consolés* que la mort, survenant dans l'état de pureté, est un gage certain de salut.

SPONTANÉITÉ DE CERTAINES HÉRÉSIES.

On ne sait par quelle voie le catharisme s'est introduit dans la France du Nord et du Midi. D'après Raoul Glaber, une femme venue d'Italie aurait converti aux doctrines manichéennes les clercs d'Orléans. Adémar de Chabannes en attribue la propagation à un paysan du Périgord. Si l'on en croit les actes du synode d'Arras, les promoteurs de l'hérésie découverte en 1025 auraient été des Italiens dirigés par un certain Gondolfo. Ces affirmations s'accordent assez bien avec l'opinion généralement admise qui veut que l'hérésie ait été communiquée à l'Occident par des moines gréco-slaves. Leur doctrine, venue de Thrace, aurait gagné la Dalmatie, l'Italie, et finalement la Provence, le Languedoc et l'Aquitaine. Mais devant les textes positifs qui montrent, dans le Nord, les premiers symptômes de la dissidence religieuse, pourquoi serait-il nécessaire de supposer toujours un emprunt direct fait à l'Italie et à l'Orient? Le manichéisme peut avoir trouvé son point d'appui, sinon son origine, dans la pensée de certains professeurs, pénétrés, comme savants, de la doctrine des anciens dualistes, et décidés, comme philosophes, à réprouver le dogmatisme intolérant du Clergé et le développement abusif des pratiques matérielles où la religion du Moyen âge semblait vouloir se renfermer tout entière. Ce mouvement d'opposition à l'Église dut être, sur beaucoup de points, l'effet d'une réaction spontanée, analogue à des réactions d'une autre nature qui n'allaient pas tarder à se produire dans l'ordre économique et social. Les hérésies du XIe siècle, sauf certains phénomènes isolés d'illuminisme, sortaient naturellement de la renaissance scolaire, comme la révolution communale aura pour principale origine la rénovation du commerce et de l'industrie dans les cités.

IV. — CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE L'ART ROMAN [1]

PLUS encore que la littérature et la science, l'art du XIe siècle est essentiellement religieux. Ce n'est pas chez les lettrés et les théologiens de cette époque qu'il faut chercher l'expression la plus élevée et la plus puissante de l'idée chrétienne, mais chez les architectes et les sculpteurs, pour la plupart inconnus, qui commençaient sur tous les points de la France à édifier et à embellir nos *églises romanes.* Ces monuments fidèles des croyances d'autrefois, témoins encore vivants de la fécondité des artistes, dont la foi guidait l'imagination et la main, sont alors les vrais chefs-d'œuvre de l'intelligence française. Pour les comprendre, une passion d'archéologue ou d'historien ne suffit pas; il faudrait l'état d'âme de ces foules pour qui la maison de Dieu était le domicile d'élection, le refuge contre l'impitoyable dureté de l'état social, et comme le vestibule d'un monde meilleur.

RECONSTRUCTION DES ÉGLISES.

« A l'époque où allait s'ouvrir la troisième année après l'an 1000, un même fait se produisit presque dans le monde entier, mais surtout en Italie et en France : on se mit à réédifier les basiliques des églises. La plupart étaient pourtant convenablement construites, et il n'y avait pas nécessité de les changer; mais, entre tous les pays chrétiens, on rivalisa à qui aurait les plus beaux temples. On eût dit que le monde se secouait et rejetait ses vieilleries, pour revêtir une blanche robe d'églises. Partout, dans les cathédrales, dans les monastères, dans les plus petites paroisses, le sanctuaire fut amélioré. » Le chroniqueur Raoul Glaber n'attribue donc pas aux terreurs de l'an 1000 et à l'explosion de la reconnaissance populaire ce magnifique développement de constructions religieuses. Mais la vraie cause n'est pas davantage celle qu'il indique.

L'ARCHITECTURE ROMANE.

Pendant les invasions normandes et les guerres féodales, beaucoup d'églises avaient été brûlées avec leurs trésors de reliques et d'objets d'art. Leurs charpentes et leurs plafonds lambrissés les protégeaient mal contre l'incendie et l'intempérie des saisons. Les architectes du XIe siècle voulurent remplacer le toit de bois par le toit de pierre, et fortifier l'église en la voûtant. Mais on ne peut dire qu'ils aient réussi du premier coup. Bon nombre de ces églises, bâties au temps du roi Robert, n'étaient pas encore assez solides pour durer :

1. W. Lübke, *Essai d'histoire de l'art*, trad. Koëlla. 9e éd. J. Quicherat, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. II, 1886. Anthyme Saint-Paul, *Histoire monumentale de la France*, 3e éd., 1888. Courajod, *Les sources du style roman du VIIIe au IXe siècle*, dans le Bulletin des Musées, 1891. Dehio et von Bezold, *Die kirchliche Baukunst des Abendlandes*, 1884-1891. W. Vöge, *Die Anfänge des monumentalen Stiles im Mittelalter*, 1894. F.-X. Kraus, *Geschichte der christlichen Kunst*, 1896. Choisy, *Hist. de l'architecture*, 1899.

on dut les reconstruire à la fin du XIe siècle ou au commencement du XIIe.

L'église romane sortait d'ailleurs, par une évolution naturelle, de la basilique carolingienne, dérivée elle-même de la basilique latine. Dans l'édifice carolingien existaient déjà une nef centrale avec deux bas côtés plus étroits; un transsept figurant les bras de la croix; un chœur séparé de la nef et du transsept par des clôtures de pierre et un peu surélevé, de manière à permettre l'établissement de la crypte voûtée où les saints reposaient; un portail d'entrée, placé en face du chœur. Tous ces éléments essentiels de la construction basilicale, l'architecte roman n'avait qu'à les prendre comme point de départ. Il n'eût même pas à imaginer la voûte, qui apparaît, sous des formes variées, dans les monuments de l'art latin. Mais il l'appropria aux besoins de la construction religieuse, employant surtout cette arcade de plein-cintre prolongée, qu'on appelle la « voûte en berceau », et ce système à compartiments reposant sur des angles saillants, qui constitue la « voûte d'arêtes ». Dans certaines régions de la France aquitanique (par exemple, dans le Périgord), il reprit par exception, pour couvrir les nefs, la coupole, chère aux constructeurs romains.

Pour remédier aux inconvénients de la poussée des voûtes sur les murs latéraux, il fallut, non seulement rendre ces murs plus épais et diminuer la surface des fenêtres, ainsi que leur nombre, mais encore soutenir la voûte au dedans par des cintres de pierre ou « arcs doubleaux », au dehors, par des contreforts symétriques, renforcer les piliers intérieurs, multiplier les faisceaux de pilastres et de colonnes, en un mot, diminuer l'air et l'espace pour gagner la solidité. Les besoins de la défense expliquent, d'autre part, la construction de ces clochers massifs, d'abord ronds, puis carrés ou polygonaux, véritables donjons d'églises, d'où le guetteur voit l'ennemi de loin, où l'on peut, au besoin, se retrancher et soutenir quelque temps l'attaque. Et pourtant, il y a, dans la construction romane, un élan qui révèle clairement les aspirations plus élevées de la pensée religieuse. Ces arcs et ces voûtes montent, tout en s'arrondissant et se brisant. Habitués jusqu'ici aux lignes horizontales du temple antique, les yeux se prennent à l'attrait plus grand de la ligne verticale, poussée énergiquement vers le ciel. Déjà commence cette ascension de la pierre qui, dans la période de l'art gothique, deviendra prodigieuse d'essor et d'audace.

L'ORNEMENTATION NOUVELLE.

L'architecture romane sait d'ailleurs compenser l'aspect disgracieux et massif du gros œuvre par la richesse de l'ornementation dans le détail.

L'artiste pare le chœur d'une charmante ceinture de chapelles

absidales, rayonnant autour du sanctuaire. Il déploie sur la façade, faite de plusieurs étages d'arcatures et surmontée souvent d'un fronton en triangle, toutes les opulences d'une décoration éblouissante. Rosettes, dents de scie, chevrons, damiers, courent en moulures gracieuses autour des portails enfoncés et varient à l'infini le plaisir des yeux. L'ensemble est dominé par le clocher que percent des fenêtres en plein cintre, avec des cordons délicats d'arcades minuscules et de colonnettes. A l'intérieur, se multiplient les colonnes, cannelées et surmontées de chapiteaux à feuille d'acanthe dans beaucoup d'églises du Midi; plus simples, dans le Nord, avec leurs chapiteaux cubiques à surface lisse ou découpés en feuillages, en animaux bizarres, en figures humaines, dont la réunion constitue souvent une scène d'histoire religieuse ou militaire. Malgré tout, les nefs, le transsept et le sanctuaire seraient un peu sombres, s'ils n'étaient éclairés par les fresques des grandes parois et la polychromie à tons vifs qui s'étale sur les chapiteaux et les voûtes. Il n'est pas jusqu'aux sculptures extérieures, peintes et dorées, qui ne donnent à la façade l'aspect d'une gigantesque enluminure, vraie fête pour les sens d'un peuple jeune que l'union du relief et de la couleur ne choquait pas.

ORIGINES DE L'ART ROMAN.

Cet art du XIe siècle ne dérive donc pas tout entier de la formule latine ou gallo-romaine dans laquelle on se plaisait jadis à l'enfermer. Il est aussi le produit direct de l'esprit religieux, et même, par certains côtés, des nécessités du monde féodal, où il était appelé à vivre. Il a subi, d'autre part, on ne peut le nier, certaines influences orientales, ou du moins byzantines, dues aux relations de la France avec l'Italie et l'empire grec, avant comme après la première croisade. Mais les éléments complexes qui l'ont formé se sont harmonieusement fondus en une création originale, bien française, dont les caractères d'unité subsistent à travers la diversité des traits régionaux. Les conceptions et les procédés de l'esprit local, si intense et si vigoureux à cette époque, présentent le même spectacle sous les formes les plus variées. Ce n'est d'ailleurs qu'à la fin du XIe siècle et au commencement du XIIe que l'art roman, en pleine possession de tous ses moyens, est arrivé à combiner matériaux, formes et couleurs, de manière à révéler le génie propre aux différentes écoles de production. Nous parlerons alors, en les caractérisant, de ces groupes artistiques et des chefs-d'œuvre qu'ils ont laissés.

LIVRE II

LA RENAISSANCE FRANÇAISE

(FIN DU XIe SIÈCLE ET COMMENCEMENT DU XIIe)

CHAPITRE PREMIER

LA RÉFORME ÉPISCOPALE ET LA QUERELLE DES INVESTITURES

I. LA RÉFORME AVANT GRÉGOIRE VII ET LES THÉORIES RÉFORMISTES. — II. LA CRISE GRÉGORIENNE. — III. LE TIERS-PARTI. RÉSULTATS DE LA RÉFORME.

I. — LA RÉFORME AVANT GRÉGOIRE VII ET LES THÉORIES RÉFORMISTES[1]

LA période de notre histoire qui comprend le dernier quart du XIe siècle et le premier tiers du siècle suivant, a vu se produire, dans la société française, des changements profonds.

LA RENAISSANCE FRANÇAISE.

Un violent effort de l'Église pour se régénérer et rejeter les éléments féodaux; la constitution définitive de la monarchie des papes, dont la réforme et la croisade inaugurent le pouvoir universel; les tentatives de la grande féodalité pour fonder des gouvernements; la résurrection de la Royauté en la personne de Louis VI; le premier essai d'émancipation du peuple dans les campagnes et dans les villes; l'éveil de la raison indépendante qui donne un caractère nouveau aux études théologiques et un regain de vigueur à l'hérésie; les progrès décisifs de l'art manifestés par les premiers chefs-d'œuvre de la litté-

1. OUVRAGES A CONSULTER. P. Imbart de la Tour, *Les Élections épiscopales dans l'église de France du IXe au XIIe siècle*, 1891. Rocquain, *La Cour de Rome et l'esprit de réforme avant Luther*, t. I, 1893. A. Cauchie, *La Querelle des Investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai*, 1re partie, 1890. C. Will, *Die Anfänge der Restauration der Kirche im elften Jahrhundert*, 1859-1864. W. Bröcking, *Die französische Politik Papst Leo's IX*, 1891. J. Auerbach, *Die französische Politik der päpstlichen Curie vom Tode Leo's IX bis zum Regierungsantritt Alexanders II*, 1893 (thèse de Halle). C. Mirbt, *Die Publizistik im Zeitalter Gregors VII*, 1894.

rature en langue vulgaire, par le prodigieux épanouissement de l'architecture romane et par la création de l'architecture ogivale : tel est le spectacle auquel ont assisté les contemporains de Grégoire VII, de saint Bernard et de Louis le Gros.

La plupart de ces grands événements sont liés les uns aux autres; ils attestent un mouvement universel de réaction contre le régime d'émiettement politique et d'asservissement social et intellectuel qui résultait de la Féodalité.

LA RÉFORME ECCLÉSIASTIQUE.

L'Église a pris l'initiative de cette transformation. *La réforme ecclésiastique,* en effet, a remué à la fois les papes, les évêques, les clercs, les moines, les empereurs, les rois, les barons et jusqu'aux bourgeois des villes. Elle a suscité une polémique ardente, de paroles et d'écrits, déchaîné la guerre entre les différentes fractions de la société religieuse, ébranlé les pouvoirs laïques. La perturbation s'étendit à presque tout l'Occident. Elle amena une crise aiguë sous les pontificats de Grégoire VII, d'Urbain II et de Pascal II (1073-1119); mais, à vrai dire, par les combats préliminaires, comme par les dernières secousses auxquelles elle donna lieu, la réforme n'a pas cessé d'inquiéter et de surexciter les âmes depuis le milieu du XIe siècle jusqu'à la fin du XIIe, pendant près de cent cinquante ans.

En faisant la réforme, les directeurs de l'Église entreprenaient une double tâche : moraliser les clercs envahis par les habitudes de la vie féodale, et soustraire toutes les fonctions religieuses, depuis les hautes prélatures jusqu'au plus humble sacerdoce de paroisse, à la domination des seigneurs laïques. Ces deux progrès s'entraînaient l'un l'autre; il importait à la fois de transformer les mœurs et de changer les institutions. L'avilissement du personnel ecclésiastique venait surtout de la façon dont il se recrutait, de la part que prenait la Féodalité, grande et petite, à la nomination des évêques, des chanoines et des curés, du trafic des bénéfices ouvertement pratiqué, c'est-à-dire de la simonie. Il ne s'agissait donc pas seulement de chasser l'esprit féodal de l'Église : il fallait encore mettre l'Église hors de la Féodalité. Le difficile était de lui restituer son indépendance, d'arracher les biens ecclésiastiques aux rois, aux barons, aux chevaliers qui avaient pris l'habitude de les donner ou de les vendre. Ceci aboutissait à modifier profondément l'organisation politique et financière des États et des seigneuries. Besogne redoutable! La réforme comportait à proprement parler une révolution.

LA RÉFORME EN ALLEMAGNE ET EN FRANCE.

Elle fut terrible dans un pays comme l'empire d'Allemagne, où se rencontrèrent des souverains doués d'énergie et maîtres d'une grande partie des forces de leur nation, où les prélats étaient presque tous

de hauts barons investis de vastes domaines et d'un pouvoir temporel de premier ordre. Ce clergé allemand, particulièrement attaché aux intérêts matériels, se trouvait sous la main de l'Empereur, dans sa vassalité directe : il lui fut possible, aidé par le chef de l'État, de repousser violemment les novateurs. La question de réforme se compliquait, en Allemagne, des prétentions des empereurs à dominer l'Italie et Rome, et même de leurs aspirations au gouvernement de l'Europe entière Poursuivie avec un acharnement furieux sur le sol allemand et italien, la querelle des investitures fut, dès le début, le duel gigantesque des deux puissances générales de la chrétienté.

Dans les limites du royaume capétien, l'histoire de la réforme ne présente ni le même caractère, ni le même intérêt. La lutte fut, ici, moins ardente et moins dramatique, parce que la résistance des Français à la passion réformatrice ne put se concentrer dans la personne d'un roi puissant. L'autorité politique, en France, était affaiblie et dispersée : on y trouvait, en réalité, dix rois et dix États. Les Capétiens ne tinrent tête aux papes que par boutades, sans conviction ni esprit de suite. Nos évêques, dénués, sauf quelques exceptions, d'autorité temporelle, n'avaient pas les mêmes raisons que leurs confrères allemands de rejeter la réforme. L'opposition de certains d'entre eux se manifeste moins par la rébellion déclarée que par la force d'inertie : ils se dérobent, plus ou moins groupés derrière le roi de France qui les soutient, sans oser en venir à une lutte ouverte. Pas de grandes batailles : la guerre n'offre, en France, qu'une série d'opérations de détails, combats isolés, escarmouches obscures avec de petits souverains régionaux qui se défendent mal. Enfin, les papes, trop occupés avec les Allemands et les Italiens, ne viennent pas diriger les hostilités en personne. Urbain II, Pascal II, Gélase II, Calixte II, n'apparaissent chez nous qu'en exil, faute de pouvoir séjourner à Rome ou en Italie. Ils n'ont guère agi en France que par leurs moines ou leurs légats.

LES PRÉCURSEURS DE LA RÉFORME

Les soixante premières années du XIe siècle ont été la période de préparation à la crise. L'abbaye de Cluni, que nous avons vu commencer la réforme pour son propre compte et sur elle-même, mit les esprits en éveil. Elle ne fut pas seule, d'ailleurs, à personnifier le progrès moral et religieux. Un lettré comme l'abbé de Fleuri, Abbon, était aussi un réformateur, à la fois théoricien et homme d'action. Dans son ouvrage intitulé *Liber apologeticus*, il s'élève avec véhémence contre le mariage des prêtres et l'achat des dignités d'Église, et nous avons vu que, peu satisfait de prêcher la bonne doctrine, il essaya de

la mettre en pratique dans son prieuré de la Réole, où il périt, victime de ses convictions. Quelques évêques prennent part au mouvement : Gerbert et Fulbert de Chartres, adversaires déclarés de la simonie, ont été de vrais précurseurs de la réforme. Dans la France du Nord et la région belge, un évêque de Cambrai, Gérard Ier, un évêque de Liège, Wazon, devancent Grégoire VII en revendiquant la supériorité du pouvoir épiscopal sur le pouvoir impérial. « Autant la vie est supérieure à la mort, autant l'onction qui fait le prêtre est au-dessus de l'onction qui fait l'empereur », fière déclaration, adressée publiquement par l'évêque de Liège au tout-puissant César, Henri III ! Hildebrand, le futur Grégoire VII, n'aurait-il pas puisé sa doctrine sur l'indépendance de l'Église à l'école de Wazon, autant qu'à celle des abbés de Cluni?

PRINCIPES RÉFORMISTES.

Que voulaient avant tout ces moines et ces clercs? Que le Clergé, à tous les degrés de la hiérarchie, menât une vie plus canonique et se résignât au célibat. L'idée que le sacerdoce est incompatible avec le mariage, et que le célibat, état moral très supérieur, s'impose à ceux qui ont charge d'âmes, n'avait jamais cessé d'être un dogme pour l'élite des esprits chrétiens. Au milieu du XIe siècle, elle prenait une force irrésistible. Interdire aux prêtres, aux chanoines, aux évêques, le mariage et le concubinat, écarter les fils de prêtres des fonctions ecclésiastiques, rendre désormais impossible l'hérédité des prélatures et des cures paroissiales, la tâche était lourde et pouvait suffire aux plus entreprenants. Les réformateurs n'hésitèrent pas à la compliquer en déclarant absolument illicite le commerce des dignités et des biens d'Église. Comme la vente des bénéfices était devenue, pour les seigneurs de tous rangs, une source régulière et permanente de revenus, ils s'attaquaient par là à la hiérarchie laïque tout entière, au simple chevalier, patron d'une cure, comme au comte, au duc et au roi, maîtres temporels des évêchés et des chapitres.

PREMIER MOUVEMENT D'OPINION.

Malgré la gravité de ses conséquences, la doctrine réformiste rallia d'abord la plupart des consciences vraiment religieuses, révoltées de voir le prêtre engagé dans les liens charnels, menant la vie d'un laïque, et les fonctions spirituelles mises à l'encan par des soldats. Le mouvement d'opinion se manifesta avec une telle force, que les rois eux-mêmes ne purent y résister et s'associèrent au Clergé pour le redressement des abus. Soit conviction personnelle, soit désir de se concilier les partisans de la réforme, nos rois, Hugue Capet et Robert, favorisent l'œuvre de Cluni. Ils font venir dans leurs domaines les abbés Maïeul et Odilon, et, avec leur aide, corrigent les désordres de leurs propres monastères, à commencer par celui de Saint-Denis. Plusieurs seigneurs français suivent leur exemple et rivalisent de zèle pour

soumettre les abbayes de leur ressort à la règle que Cluni s'était donnée. Mais il était plus facile de ramener des moines à une vie régulière que de châtier les vices de l'épiscopat et surtout d'empêcher les princes de pratiquer la simonie.

LE CONCILE DE REIMS.

La prédication ne suffisait pas : il fallut que les directeurs de la réforme en vinssent à effrayer les récalcitrants. Les premières mesures de rigueur furent prises par le pape Léon IX, au concile de Reims (1049). Théoriquement, cette assemblée condamna, sous la forme la plus solennelle, non seulement le mariage des prêtres et la simonie, mais encore le service militaire du Clergé et la nomination directe des prélats par l'autorité seigneuriale. En fait, elle excommunia et déposa quelques-uns des évêques et des abbés français, reconnus coupables des excès les plus scandaleux. Le précédent était établi; et dès lors les papes ne cessèrent pas d'intervenir dans les affaires du clergé français pour essayer de tout ramener, personnes et institutions, aux principes de la doctrine nouvelle.

PROGRAMME D'HILDEBRAND.

Sous le pontificat de Victor II, une impulsion plus vive est donnée au parti réformiste : il avait trouvé son chef, le cardinal-diacre Hildebrand, et celui-ci, avant de devenir pape lui-même, tint réellement en mains, pendant vingt ans, le gouvernement de l'Église romaine. Son programme ne comportait pas seulement la réforme des institutions et des mœurs ecclésiastiques, mais encore la rupture des liens qui unissaient la Papauté à l'empire allemand et la transformation de l'Église universelle en une monarchie centralisée. Cette politique hardie se fit jour, dès 1059, dans le décret par lequel Nicolas II émancipait les élections pontificales de toute ingérence de l'aristocratie féodale de Rome et de l'influence excessive des rois de Germanie : acte révolutionnaire qui commença, de l'autre côté des Alpes, à soulever la tempête. Hildebrand n'en continua pas moins à travailler, en France comme partout ailleurs, au progrès de l'œuvre réformiste.

DÉCRETS RÉFORMISTES.

En 1056, il avait paru lui-même, comme légat, dans le royaume capétien, où il enleva leurs sièges à six évêques. A partir de l'avènement de Nicolas II, sa main énergique se décèle dans la succession ininterrompue des décrets lancés contre les prêtres simoniaques et mariés. Les conciles français, de plus en plus fréquents, multiplient les anathèmes et entreprennent l'épuration systématique de l'épiscopat. Sous Alexandre II (1061-1073), Rome intervient, tous les jours, dans les moindres détails du gouvernement ecclésiastique de la France : simoniaques et concubinaires sont exécutés sans pitié, et les réformistes agissent avec d'autant plus de passion que, dans le camp des rois et des barons atteints par les décrets, l'opposition grandissait.

OPPOSITION DES ROIS ET DES BARONS.

Elle s'était manifestée dès les premières tentatives de Léon IX. Des chefs d'États seigneuriaux, comme Geoffroi Martel, comte d'Anjou, et Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, avaient refusé, nous l'avons vu, de se soumettre aux ordres du Pape. Les évêques sentant le danger que la réforme faisait courir à leur pouvoir temporel comme à leur indépendance, résistaient sourdement. Un simoniaque avéré, tel que Guifred, le métropolitain de Narbonne, donnait, depuis de longues années, les exemples les plus intolérables, sans qu'aucun des papes dirigés par Hildebrand eut le courage ou le pouvoir de l'arracher de son siège. En haut de l'édifice féodal, le roi de France, Henri Ier, dont nous avons fait ressortir l'attitude hostile à Léon IX, battait monnaie avec ses évêchés, si bien que le cardinal Humbert, auteur d'un manifeste contre les simoniaques (1058), épuise, pour l'invectiver, l'arsenal de ses métaphores. Il l'appelle le « fléau de la France occidentale et le tyran de Dieu qui se conduit en fils de perdition et en antéchrist à l'égard du Christ. » Il voit en lui cette « queue du dragon qui entraîne d'innombrables et splendides étoiles du ciel, c'est-à-dire de l'Église des Francs, et les précipite ensuite dans les régions ténébreuses de la mort. » Il le compare « à un arbre nuisible, à Simon le Magicien, à Julien l'Apostat. » Mais les injures passent et l'argent reste. Le parti réformiste, si indigne qu'il fût, n'osa pas en venir contre le roi de France à des mesures de rigueur. Henri continua ses pratiques lucratives, et son fils, Philippe Ier, les reprit après lui pour les étendre. C'était le moment où leur contemporain, l'empereur Henri IV, se mettait à vendre, lui aussi, ses monastères et ses évêchés.

LE PARTI INTRANSIGEANT.

La résistance du Capétien, de ses barons et d'une partie notable de son clergé fut bientôt d'autant plus visible que la doctrine des novateurs devenait tous les jours plus rigoureuse. Exaspéré des obstacles qu'il rencontrait, craignant de perdre les conquêtes déjà faites, s'il n'en faisait pas d'autres plus importantes, encouragé par l'avènement d'Hildebrand à la papauté sous le nom de Grégoire VII (1073), l'esprit de réforme alla jusqu'au bout de ses principes. La direction du parti ou plutôt de l'armée réformiste se concentra entre les mains des plus violents, de ceux qui pensaient que l'interdiction du mariage des prêtres et de la simonie ne suffisait pas. Ce programme, déjà si plein de difficultés et de périls, se trouva être celui des modérés, pour ne pas dire des tièdes. Les théoriciens intransigeants, comme le cardinal Humbert, Pierre Damien et Placide de Nonantola, en Italie, Geoffroi de Vendôme et Honorius d'Autun, en France, greffèrent sur la question du célibat et de la simonie celle de l'*investiture*, d'où devait sortir la rupture éclatante des relations de l'Église avec l'État.

THÉORIE RÉFORMISTE SUR L'INVESTITURE.

Rois et princes féodaux s'étaient partout arrogé le droit, non seulement de désigner les titulaires des évêchés et des abbayes, mais de les *investir* de leur fonction spirituelle par des insignes religieux, tels que la crosse et l'anneau, et d'exiger d'eux, en retour, un véritable hommage de vassal joint au serment de fidélité.

La thèse radicale contesta à l'autorité laïque tout pouvoir de conférer l'investiture. Cette investiture étant un véritable sacrement, l'Église seule avait qualité pour la donner. Une main laïque, c'est-à-dire profane, ne peut toucher les insignes sacrés, crosse ou anneau, sans qu'il y ait souillure. Les réformistes du parti intransigeant ne comprennent même pas que les suzerains féodaux confèrent l'investiture temporelle, celle qui s'applique uniquement aux domaines, aux revenus, au pouvoir territorial et politique : car ils ne distinguent pas les deux investitures. Pour eux, le pouvoir du curé, de l'évêque, du bénéficiaire quel qu'il soit, ne saurait se décomposer; il est un et irréductible. L'autorité religieuse du dignitaire ne se sépare pas de sa juridiction et de son autorité temporelles; les biens de l'Église ne se séparent pas de l'Église. L'évêque gouverne à la fois les domaines épiscopaux et les consciences, parce qu'il est évêque, en raison de sa consécration, par la vertu du sacrement et des lois, nullement par la volonté d'un laïque. Comment celui-ci pourrait-il donner ce qui ne lui appartient pas? Il ne peut être, à aucun point de vue, propriétaire d'une église. S'il la possède, en réalité, dans son domaine, c'est qu'il l'a usurpée. Il a sur le lieu saint un droit de patronage, un devoir de protection, nullement un droit de propriété, même pas un droit de suzeraineté. De ce principe il résulte qu'un dignitaire du Clergé à qui il est interdit de recevoir l'investiture de la main d'un laïque, ne doit pas lui prêter l'hommage féodal. Le prêtre ne peut être vassal : l'Église ne doit au souverain que le serment de fidélité exigé de tous les sujets.

CONSEQUENCE DE LA THÉORIE SUR L'INVESTITURE.

Il ne s'agissait plus ici simplement de redresser des abus. En voulant placer l'Église hors des cadres féodaux, les réformistes changeaient, de fond en comble, la constitution de la société. Et non contents de résoudre en ces termes la redoutable question de l'investiture, ils présentaient sous un jour nouveau la prohibition de la simonie. Pour eux, la simonie n'est pas seulement une pratique détestable; elle a le caractère d'une hérésie. Les ordinations faites par des simoniaques sont nulles et à recommencer; les messes dites par des simoniaques ne comptent pas; les sacrements conférés par eux n'ont aucune valeur. Les princes qui vendent des églises ou des dignités ecclésiastiques se rendent coupables, eux aussi, du crime d'hérésie et passibles d'excommunication. On juge du bouleverse-

ment qu'une telle doctrine amenait dans les consciences et dans le milieu social où l'on cherchait à l'imposer.

Mais la logique de la réforme entraînait d'autres conséquences. Si la féodalité n'a aucun droit sur les dignités et les terres ecclésiastiques, si l'Église est vraiment libre et dégagée de l'État, il est nécessaire que l'Église soit au-dessus de l'État. Car elle lui est supérieure par son institution divine, par sa fonction, qui est de servir d'intermédiaire entre le peuple et Dieu, par les vertus des hommes qui composent le double clergé. S'il est naturel que le pouvoir civil soit soumis au pouvoir religieux, il ne l'est pas moins que l'Église intervienne souverainement pour constituer et consacrer le pouvoir civil. Le roi légitime est celui qui est établi par la vertu du sacre et par le consentement de la hiérarchie ecclésiastique. L'Église, ayant le droit de donner la couronne, peut en priver le souverain laïque qui n'obéit pas à sa loi, délier ses sujets du serment de fidélité, exercer sur sa conduite publique et privée un contrôle de tous les instants. La théorie radicale du réformisme menait droit à la théocratie.

II. — LA CRISE GRÉGORIENNE[1]

LA guerre déclarée au pouvoir civil par les partisans de la Réforme durera près de trente ans, jusqu'au pontificat de Pascal II (1099). Dans le camp opposé à celui des novateurs se trouve la majorité des évêques, les rois et les souverains féodaux, c'est-à-dire les laïques qui ne veulent pas être dépouillés de leur pouvoir sur l'Église, et les ecclésiastiques qui refusent de pousser l'indépendance jusqu'à la rupture avec l'État. Les uns sont devenus franchement hostiles à la Réforme, parce qu'elle les touche et menace d'ébranler l'ordre social : les autres, moins hardis, lui témoignent une froideur visible. Pour combattre le bon combat, il ne reste que la Papauté, un petit nombre d'évêques convaincus de la nécessité d'un changement ou dévoués à la politique romaine, et presque tout le clergé monastique dont la Réforme allait satisfaire à la fois les intérêts et les passions.

LES LÉGATS. Depuis son avènement au siège de saint Pierre, Grégoire VII ne parut plus en France, mais il fut présent par ses lettres, ses décrets, ses conciles, ses moines, et surtout par ses *légats*.

1. OUVRAGES A CONSULTER. W. Mervs, *Zur Legation des Bischofs Hugo von Die unter Gregor VII* (thèse de Greifswald), 1887. L. Compain, *Etude sur Geoffroi de Vendôme*, 1891 (Biblioth. de l'Ec. des Hautes-Etudes, fasc. 86). Max Wiedemann, *Gregor VII und Erzbischof Manasses I von Reims, ein Beitrag zur Geschichte der französischen Kirchenpolitik des Papstes Gregor VII*, 1884. Gigalski, *Stellung des Papstes Urban II zu den Sakramentshandlungen der Simonisten, Schismatiker und Haeretiker*, dans la Theologische Quartalschrift, 1897-1898. Giry, *Grégoire VII et les évêques de Thérouanne*, dans la Revue historique, 1876. W. Martens, *Gregor VII, sein Leben und Wirken*, 1894.

Ces personnages, investis d'un pouvoir discrétionnaire, ont tenu leur rôle avec une conviction, une vigueur, une rapidité de mouvement, un mépris du danger bien faits pour intimider les adversaires et surprendre les indifférents. Presque tous étaient d'origine monastique, clunistes ou imprégnés de l'esprit clunisien, cardinaux en service détaché, ou pourvus en France d'un siège épiscopal et d'une légation permanente : Pierre Damien, Hugue de Die, Amat d'Oloron, Lambert d'Arras, Mathieu d'Albano, Conon de Préneste. Pour se rendre compte de l'ardeur presque farouche avec laquelle opérèrent les lieutenants du Pape et des procédés qu'ils employaient, il faut étudier surtout la période du pontificat de Grégoire comprise entre 1076 et 1082.

LA CAMPAGNE RÉFORMISTE.

Pendant ces six années, les légats Hugue de Die et Amat d'Oloron se partagent le territoire français, le premier agissant dans les provinces du Nord et du Centre, le second dans l'Aquitaine et le Languedoc. Parcourir les principales villes de leur ressort, convoquer des conciles, lancer l'anathème sur les prélats qui s'abstiennent, prononcer la suspension, l'interdiction ou la déposition des évêques concubinaires et simoniaques, exiger des barons la renonciation à l'investiture et condamner leur conduite privée quand ils violent les lois de l'Église, bouleverser les situations établies, semer partout derrière soi les malédictions et la haine : telle fut l'œuvre de ces apôtres. Après avoir renversé, ils reconstruisent. On les voit intervenir dans les opérations électorales, surveiller ou confirmer les élections, sacrer les évêques élus sous leur influence, parfois même introniser d'office les évêques de leur choix. Partout où passèrent ces représentants tout-puissants de la Papauté et de la Réforme, le fonctionnement de la hiérarchie fut profondément troublé, les juridictions régulières anéanties ou suspendues.

Le caractère révolutionnaire de cette campagne ne peut faire doute. Pour atteindre plus sûrement et plus vite les concubinaires et les simoniaques, les légats suppriment le privilège judiciaire des évêques et changent les règles établies pour l'instruction et le jugement. La délation, partout encouragée, devient un procédé normal. L'accusation portée contre un clerc ou un évêque est toujours accueillie, de quelque source qu'elle émane. On trouve exemplaire que les moines dénoncent leur abbé, les chanoines, leur évêque, les suffragants, leur archevêque. Plus d'une fois, les accusations sont reconnues fausses, ce qui n'empêche pas les délateurs de continuer. Nombre d'ecclésiastiques sont mis en suspicion et en danger, comme simoniaques, avec une légèreté incroyable ou une insigne mauvaise foi. On permet à l'évêque incriminé de se défendre, mais il ne lui suffit

plus, comme autrefois, de prêter un simple serment pour prouver son innocence ; on exige qu'il produise une série de témoins à décharge, tenus de jurer en même temps que lui. Enfin l'anathème prononcé contre le prêtre ou l'évêque simoniaque entraîne maintenant ses effets les plus rigoureux. Les décrets de Grégoire VII, confirmés plus tard par Pascal II, défendent d'entendre la messe d'un clerc coupable de simonie ou de mariage. Les diocésains d'un évêque indigne sont autorisés à lui refuser l'obéissance et à demander les sacrements au prélat de la région voisine. Rien ne peut donner l'idée de la perturbation que produisit dans les âmes et dans la vie quotidienne des fidèles cette rupture subite des liens qui les unissaient à leur évêque, cette proscription en masse décrétée contre une moitié du clergé français.

LES NON-RÉFORMISTES.

Ce qui apparut en pleine lumière dans cette crise, ce furent les théories, l'ardeur militante et les actes de vigueur des réformistes. On voit moins clairement comment parlaient et agissaient les clercs et les laïques intéressés à maintenir l'ancien régime ; ce qui s'explique, les chroniqueurs se recrutant surtout parmi les moines, auxiliaires naturels de Rome. Des documents tels que la lettre des clercs de Noyon aux clercs de Cambrai et celle des clercs de Cambrai aux clercs de Reims sont rares, mais significatifs. Ils prouvent que, dans la région voisine de l'Empire et du théâtre principal de la querelle des Investitures, le clergé de second ordre et le bas clergé opposèrent aux décrets de réforme une résistance plus vive encore que celle des hauts prélats.

LA LETTRE DES CLERCS DE CAMBRAI.

Invités à garder le célibat et à se restreindre à une seule prébende (1077), les clercs cambrésiens ripostent avec une âpreté singulière : « *Les Romains*, disent-ils, s'attaquent à tout et ne reculent devant aucune entreprise. Voilà qu'ils osent amoindrir même la dignité royale, excommunier les métropolitains, déposer ou créer à leur gré les évêques, et cela sous le couvert de la religion ! Ils convoquent à cet effet de nombreux conciles et nous soumettent au tribunal de juges étrangers. Mais que sont ces prétendues réformes? Des inventions, des suggestions de certains hommes qui conspirent pour détruire la religion catholique. Et ces hommes, qui sont-ils? Des imposteurs qui font toutes choses par esprit de lucre et dont la main est toujours tendue pour recevoir. Si ces hommes détestent le mariage, c'est qu'ils pratiquent avec impiété des vices qu'on ne peut même pas nommer. » Après cette sortie virulente contre les légats étrangers, les clercs se retournent contre leur évêque qu'ils accusent de n'être que l'instrument passif et aveugle des volontés de Hugue de Die. Leur conclusion est qu'il faut agir virilement et ne tenir

aucun compte des arrêts de ces conciles qui leur infligent tant et de si grandes humiliations. « Pour nous, ajoutent-ils, voici notre immuable décision. Nous voulons garder nos habitudes antérieures, permises par la sage modération de nos religieux ancêtres, et nous refusons de nous soumettre en quoi que ce soit à des prescriptions aussi dangereuses qu'inusitées ».

OPPOSITION DES ARCHEVÊQUES.

Dans la France proprement dite, les légats rencontrèrent surtout l'opposition des *archevêques*. Ces hauts barons d'Église, rattachés par les liens les plus étroits à la Royauté et aux grands feudataires laïques, étaient plus engagés que les simples évêques dans les habitudes féodales. Par malheur, certains d'entre eux donnaient prise à toutes les attaques. Des hommes d'une immoralité notoire, comme Guifred, archevêque de Narbonne, et Raoul de Langeais, archevêque de Tours, n'étaient pas faits pour désarmer leurs adversaires et conserver du prestige à l'institution des métropolitains. Les pouvoirs extraordinaires confiés aux légats lui portèrent un coup funeste. Les suffragants d'un archevêque, heureux de se soustraire à sa domination, trouvaient avantage à se faire élire, confirmer, sacrer directement par les lieutenants du Pape ou par le Pape lui-même. On admettait qu'un évêque d'Amiens (en 1078) se fit sacrer à l'insu de son métropolitain, que les suffragants de l'archevêché de Tours portassent les accusations les plus graves contre le chef de leur province, que ceux de Reims se plaignissent du leur dans une lettre rendue publique. Attaqués par en haut et par en bas, les métropolitains sont amenés fatalement à repousser la doctrine romaine et les hommes qui la propageaient.

Ils commencent par ne pas paraître aux conciles convoqués par les légats de Grégoire VII, notamment à Autun et à Poitiers, abstention significative, qui ne resta pas longtemps impunie. Hugue de Die en interdit quatre d'un seul coup. Les archevêques frappés en appellent à Rome; Richer, archevêque de Sens, un des prélats les plus dévoués à la cause monarchique, proteste contre les élections et les sacres faits par les légats. Il fait mieux que protester; il ose agir. Hugue de Die ayant élu et sacré un évêque de Meaux, Richer, dont les droits sont méconnus, casse cette élection faite sans son aveu, choisit un autre évêque et lui donne la consécration légale. Mais l'exemple le plus frappant de la résistance vint du premier dignitaire de l'Église française, de l'archevêque de Reims, Manassès Ier.

L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, MANASSÈS Ier.

Était-il le prêtre incontinent et le simoniaque endurci que certains chroniqueurs se plaisent à représenter? Pour l'affirmer, il faudrait oublier que les historiens de ce temps sont plutôt favorables à la réforme, qu'ils tendent à exagérer les vertus des chefs du parti dont

ils font des saints et des thaumaturges, et à déprécier, inconsciemment ou par système, les hommes de l'autre camp. Déféré en cour de Rome, impliqué dans un procès qui dura de longues années, Manassès s'est défendu, et avec une vivacité extrême, dont témoignent ses lettres. Il n'ose rien dire contre l'autorité personnelle du Pape, mais s'élève contre celle des légats. Il déclare ne reconnaître que le pouvoir des envoyés directs, nés à Rome et résidant près du Saint-Siège. Les autres, les légats français établis à demeure en deçà des Alpes, n'ont pas le droit, suivant lui, de le citer à leur tribunal. Grégoire VII lui répond que la curie peut choisir ses représentants partout où elle les trouve, Romains ou non, et qu'on doit obéir à tous ceux qu'elle a investis de pleins pouvoirs. Le légat et le Pape ne font qu'un.

Manassès se soumet pour la forme, mais il continue à ne pas se rendre aux conciles réformistes. Dans un mémoire apologétique adressé à son principal adversaire, le légat Hugue, il prend une attitude hardie : « Si vous persévérez dans votre opiniâtreté, si vous prétendez nous excommunier ou nous suspendre au gré de votre caprice, je sais ce qu'il me reste à faire, ainsi que je l'ai écrit au Pape ; je m'en tiendrai à ce que dit saint Grégoire : qu'un pasteur se prive de la puissance de lier et de délier, quand il l'exerce arbitrairement et sans raison. Si vous m'excommuniez, j'affirmerai qu'en cela le privilège de Pierre ou du Pape, c'est-à-dire le pouvoir de lier et de délier, ne vous appartient pas. Le privilège de Pierre cesse de subsister toute les fois qu'on ne juge pas selon l'équité. »

De semblables paroles dans la bouche du plus haut personnage ecclésiastique de France étaient dangereuses pour la cause réformiste. Grégoire VII insista énergiquement auprès du roi Philippe Ier pour que Manassès, condamné dans plusieurs conciles, fût remplacé comme archevêque. Il ordonna au clergé de Reims et aux suffragants de la province de ne plus le reconnaître et d'élire un autre métropolitain. Manassès essaya quelque temps de se maintenir par les armes contre ceux qui avaient mission de l'expulser, mais n'étant pas soutenu par le roi de France, il tomba, victoire importante pour Rome et pour les légats. Ils avaient eu raison du primat des Gaules, de celui qui sacrait les rois : quel évêque pouvait désormais leur résister?

DANGERS COURUS PAR LES LÉGATS.

Cependant la victoire ne leur resta pas toujours, et ils durent parfois la payer cher. Le métier d'apôtre de la Réforme et surtout de légat avait des côtés périlleux, même en France, où les passions n'étaient pourtant pas surexcitées au même degré qu'au delà des Ardennes et des Alpes. Sous le pontificat d'Alexandre II, on avait déjà vu l'archevêque de Rouen, Jean, chassé de sa cathédrale par les

prêtres concubinaires à qui il ordonnait de quitter leurs femmes. En 1078, au premier concile de Poitiers, présidé par Hugue de Die, les récriminations de l'archevêque de Tours contre les décisions du légat amenèrent un tumulte scandaleux. Les gens de l'archevêque enfoncèrent les portes de l'église et menacèrent les prélats réformistes de leur faire un mauvais parti. En 1100, dans la même ville, une autre assemblée, tenue par les cardinaux Jean et Benoît, qui étaient chargés de prononcer l'excommunication de Philippe Ier, eut à subir des violences plus graves. La sentence rendue, on commençait les prières habituelles pour la clôture du concile, lorsqu'un laïque, du haut des tribunes, jeta une pierre énorme sur les légats. Ils ne furent pas atteints, mais un prêtre placé à côté d'eux reçut le coup et tomba tout ensanglanté. Aussitôt une foule hostile, entrant de force dans l'église, assaille les évêques et les abbés à coups de pierres. Quelques-uns s'enfuient : d'autres, plus intrépides, attendent la mort avec calme, attitude qui déconcerta leurs ennemis et les empêcha d'en venir aux derniers sévices. A Cambrai, un malheureux clerc nommé Ramird, qui prêchait contre les prêtres fornicateurs et simoniaques, fut brûlé vif comme hérétique par la populace. La foule manifestait son sentiment par des actes de sauvagerie que les hautes puissances de l'État et de l'Église réprouvaient, sans pouvoir les empêcher. Mais qui était responsable du sang répandu et du trouble profond jeté dans les âmes, sinon le parti intransigeant de la Réforme qui avait déchaîné les passions et recouru à la force pour obtenir un progrès moral?

GRÉGOIRE VII.

Grégoire VII, chef de ce parti, a commis, au nom de la vérité et de la justice, des actes excessifs qui ont nui à sa cause; il a humilié, plus qu'il n'était nécessaire, ses ennemis vaincus, abusé des armes spirituelles et donné un dangereux exemple quand il appela des souverains laïques à exécuter ses décrets par la violence. Cependant ses rapports avec la France, son clergé, ses hauts barons et son roi, prouvent qu'il n'a pas été le personnage intraitable, outrancier, tout d'une pièce, que dépeint l'histoire traditionnelle. On lui a attribué l'attitude de ses légats, plus implacables que lui-même, sans remarquer qu'il est intervenu souvent pour tempérer leur zèle. On l'a jugé, avant tout, sur la rigueur des formules de ses décrets ou de ses manifestes, sur les emportements bibliques de certains passages de ses lettres; mais il faut tenir compte de ce qu'il a fait, non de ce qu'il a dit, et l'on reconnaîtra qu'il fut moins intransigeant en actions qu'en paroles. Cet Italien appartenait à une race déliée et souple; il a fait preuve en bien des cas d'une modération relative et d'une patience qui surprend.

IL TEMPÈRE LE ZÈLE DE SES LÉGATS.

En 1073, le légat Gérald d'Ostie dépose, au concile de Châlons, l'archevêque d'Auch et l'évêque de Bigorre. Grégoire lui écrit que si ces prélats n'ont commis d'autres fautes que d'avoir communiqué avec des excommuniés, ce n'est pas là une cause de révocation suffisante, et il exige que leur procès soit revisé. Gérard II, évêque de Cambrai, a reçu l'investiture des mains de Henri IV. Il le reconnaît formellement et donne au Pape cette excuse étrange qu'il ne savait pas (en 1077) que l'Empereur eût été excommunié et qu'il ignorait les décrets apostoliques sur l'investiture. Grégoire, considérant les bons antécédents du prélat, consent, malgré les représentations de Hugue de Die, à confirmer son élection. En 1078, le même pape rétablit sur leurs sièges l'archevêque de Reims, celui de Besançon, celui de Sens, l'évêque de Chartres, les archevêques de Bourges et de Tours que ses légats ont déposés. En 1080, il rend leurs fonctions aux évêques de Normandie, à l'évêque du Mans, à l'abbé de la Couture, tous condamnés par Hugue de Die. En 1082, bien qu'hostile à l'évêque simoniaque de Thérouanne, Lambert, il réprouve, en termes indignés, l'attentat commis par les habitants qui l'avaient odieusement mutilé et leur ordonne, sous peine d'excommunication, de donner satisfaction de leur forfait. Pendant assez longtemps, il a défendu Manassès de Reims contre son légat, et attendu bien des années avant de se résoudre à prononcer contre lui l'arrêt définitif. L'indulgence caractérisée avec laquelle il traita l'hérésiarque Bérenger de Tours, prenant ou affectant de prendre au sérieux ses rétractations, lui décernant même (1079), en dépit des fanatiques, un certificat d'orthodoxie, n'est pas le fait d'une intolérance fougueuse. Il avait l'esprit plus large que ses légats.

GRÉGOIRE ET LE DUC DE NORMANDIE.

Avec les souverains féodaux, Grégoire montra plus de hauteur et moins de patience; mais il sut, au besoin, faire fléchir les principes ou en tempérer l'application. Le duc de Normandie disposait de ses évêchés et de ses abbayes de la manière la plus despotique, la moins conforme à la lettre et à l'esprit des décrets sur l'investiture. Mais ce duc était Guillaume le Conquérant, celui que le cardinal Hildebrand avait encouragé à prendre l'Angleterre et que la prudence romaine avait intérêt à ne pas heurter. Grégoire recommande à ses légats d'agir doucement et de fermer les yeux à propos : « Cet homme, leur écrit-il en 1080, ne se comporte pas en certaines choses aussi religieusement que nous le souhaiterions; cependant, parce qu'il ne détruit pas et ne vend pas les églises, qu'il n'a pas voulu entrer dans le parti des ennemis du Saint-Siège et qu'il a fait serment d'obliger les prêtres mariés à quitter leurs femmes, et les laïques, propriétaires de dîmes, à les abandonner, il mérite plus de louanges et d'honneurs

que les autres rois. » Ici Grégoire subordonne volontairement la question de l'investiture à celle de la réforme des mœurs. Il fait un choix entre ses principes et tolère chez les Anglais ce qu'il interdit chez les Allemands.

GRÉGOIRE ET PHILIPPE Ier.

Il traita plus durement le roi de France, Philippe Ier, moins puissant que Guillaume, et qui ajoutait au crime de l'investiture laïque celui de la simonie, sans parler de son immoralité notoire. A plusieurs reprises, Grégoire l'a invectivé, flétri, menacé des anathèmes apostoliques, jusqu'à déclarer que, s'il persévérait dans sa conduite, l'Église lui enlèverait sa couronne et délierait ses sujets du serment de fidélité. Mais il en est resté aux menaces. On ne l'a jamais vu mettre le domaine royal en interdit, encore moins frapper le Roi d'excommunication personnelle. Et pourtant, durant tout ce pontificat, Philippe a persisté dans ses pratiques simoniaques et n'a jamais renoncé complètement à l'investiture. Tout au plus s'est-il résigné, de temps à autre, à des simulacres de soumission que Grégoire, plus ou moins dupe, accueillait avec un empressement qui étonne. En réalité, le Pape l'épargna, comme ses prédécesseurs avaient ménagé Henri Ier.

OPPORTUNISME DE GRÉGOIRE VII.

La politique réelle de Grégoire VII, celle que révèlent ses actes, ne fut donc pas tout à fait d'accord avec les lettres impérieuses qu'il se croyait obligé d'écrire pour stimuler le zèle religieux et terrifier les récalcitrants. Elle se résume dans cette courte phrase de sa correspondance avec Hugue de Die : « C'est la coutume de l'Église romaine de tolérer certaines choses et d'en dissimuler d'autres, et voilà pourquoi nous avons cru devoir tempérer la rigueur des canons par la douceur de la discrétion. » Hugue, beaucoup plus radical (peut-être parce qu'il n'était pas pape ; il essayera de le devenir, mais sans succès), s'est plaint avec amertume de la modération de Grégoire VII. « Que Votre Sainteté fasse en sorte que nous ne recevions plus d'affronts des simoniaques ou d'autres coupables, que nous avons suspendus, déposés ou condamnés et qui courent à Rome, où, au lieu d'éprouver une plus grande rigueur, ils obtiennent leur absolution à volonté et reviennent ensuite pires qu'ils n'étaient. » L'histoire ne devra pas oublier que Grégoire fut accusé de tiédeur par ses légats.

URBAIN II, PAPE INTRANSIGEANT.

Urbain II (1085-1099), un Français, ancien prieur de Cluni, autoritaire et inflexible, fut le vrai pape intransigeant de cette période. Au plus fort de sa lutte avec l'empereur Henri IV, en hostilité ouverte avec le roi anglo-normand, Guillaume le Roux, chassé de Rome, exilé à Bénévent, il n'hésite pas à déclarer la guerre à un troisième souverain, Philippe Ier. Nous avons vu comment il le condamna pour une affaire de vie privée, son union adultère avec Bertrade, osant l'excommunier, dans son royaume, en présence des évêques français

rassemblés à Clermont et à Tours. Non seulement il sévit contre le Roi, mais il cesse de ménager les évêques royalistes. Il dépose Geoffroi, que Grégoire avait laissé sur son siège de Chartres. Il enlève le *pallium*, insigne du pouvoir métropolitain, à l'archevêque de Sens, Richer, pour le punir de s'obstiner à méconnaître la primatie de l'église de Lyon. Jusqu'ici Rome n'avait pas eu le courage de toucher à cet archevêque, bien qu'il eût fréquemment désobéi aux ordres des représentants du Saint-Siège. Au lieu de retenir Hugue de Die, dont les excès de pouvoir avaient inquiété Grégoire VII, Urbain II approuve son zèle et l'excite.

Ce n'est pas seulement l'investiture laïque qu'il prohibe en termes formels : il va jusqu'au bout de la doctrine radicale et défend aux prêtres et aux prélats de faire hommage au pouvoir civil : Grégoire n'avait pas nié aussi explicitement la sujétion féodale des évêques. La prédilection d'Urbain pour les moines et sa défiance de l'église séculière éclatent dans le dixième canon du concile de Nimes qu'il présida en 1096. Il y dévoile tout entière et sans ambages la pensée des plus ardents réformistes : « Les clercs, jaloux des moines, prétendent que ceux-ci, étant morts au monde pour se consacrer à Dieu, ne peuvent remplir les fonctions sacerdotales, donner l'absolution et le baptême ! Erreur grossière : ceux qui ont tout quitté pour Dieu sont, au contraire, en état d'administrer plus dignement le baptême, la communion et la pénitence, précisément parce que leur vie approche plus de celle des apôtres et qu'ils sont en rapports plus intimes avec la Divinité. » Jamais la nécessité d'une association étroite entre la Papauté et les ordres religieux, base essentielle de la théocratie, n'avait été si hautement proclamée.

III. — LE TIERS PARTI. RÉSULTATS DE LA RÉFORME [1]

LES MODÉRÉS.

DANS les grandes querelles de politique ou de religion, le dernier mot reste d'ordinaire aux hommes qui représentent l'opinion modérée, l'esprit de conciliation et d'apaisement. On peut regretter seulement que le dernier mot vienne bien tard, comme le résultat de la lassitude générale, après que la société a été bouleversée et le sang répandu. La période critique du conflit des investitures s'est terminée

1. OUVRAGES A CONSULTER. Esmein, *La question des Investitures dans les lettres d'Ive de Chartres*, 1889. Paul Fournier, *Yves de Chartres et le droit canonique* [av. § sur la Querelle des Investitures], dans *Compte rendu du quatrième Congrès scientifique internat. des catholiques* de Fribourg, 5e section, 1898. W. Schum, *Kaiser Heinrich V und Papst Paschal II im Iahre 1112*, dans Jahrbücher der Akad, zu Erfurt, nouv. sér., t. VIII. U. Robert, *Histoire du pape Calixte II*, 1891.

par le triomphe d'un tiers parti, que composait surtout un groupe d'ecclésiastiques français, aussi attachés à la cause du progrès qu'éloignés des opinions extrêmes et violentes. La correspondance d'Ive de Chartres et le traité de la puissance royale d'Hugue de Fleuri (un moine, exception à noter) nous font connaître leurs idées. Partisans sincères de la Réforme, ils ont combattu la simonie, le mariage ou le concubinat des prêtres, l'immoralité des souverains, avec la même énergie que les plus ardents sectateurs de Grégoire VII et d'Urbain II. Et non pas seulement en paroles. Mêlés à la politique active, ils ont souffert pour la bonne cause. Ive de Chartres surtout a été persécuté, frappé, emprisonné par les adversaires des réformistes. Mais, d'autre part, ces hommes ont la conviction que l'union intime de l'Église et de l'État est indispensable à l'ordre social ; ils veulent que les droits du Roi soient respectés comme ceux du prêtre.

OPINION D'IVE DE CHARTRES ET DE HUGUE DE FLEURI.

Ive de Chartres, dans une lettre adressée à Hugue de Die (1096), s'est exprimé avec une clarté et une force qui ne laissent rien à désirer. « Les choses humaines ne peuvent être sauves ni sûres, sans la concorde du sacerdoce et de la Royauté. » Et comment concilier les droits du Roi avec la liberté de l'Église? Divisant ce que les radicaux considéraient comme un tout indissoluble, le tiers parti distingue et sépare les biens de l'Église, de l'Église même ; le pouvoir domanial et politique de l'évêque, de son autorité religieuse ; l'investiture féodale des terres et de la juridiction, de l'investiture spirituelle qui confère les droits ecclésiastiques. Ive n'admet pas que l'investiture laïque soit une hérésie. Il affirme même hardiment que « la forme de l'investiture est chose indifférente en soi, parce que les rois, en la donnant, ne s'imaginent pas et ne peuvent pas s'imaginer qu'ils confèrent un avantage spirituel. » Hugue de Fleuri proclame, comme Ive de Chartres, la nécessité de l'union des deux puissances, mais il va plus loin quand il dit : « Le Roi représente, dans le royaume, l'image du Père, l'évêque, celle du Christ. Ainsi tous les évêques du pays doivent être soumis au Roi comme le fils est soumis au père. » D'où la conséquence directe que le Roi a le pouvoir de nommer les évêques : « Il peut, sous l'inspiration de l'Esprit saint, donner l'épiscopat à un clerc religieux. »

La doctrine d'Ive de Chartres fut celle qui rallia peu à peu tous les esprits modérés. Non seulement elle prévalut dans l'entourage du roi de France, mais elle finit par franchir les monts et par inspirer, à Rome même, ceux qui dirigeaient la Chrétienté.

PASCAL II ET PHILIPPE Ier.

Le successeur d'Urbain, Pascal II (1099-1116), un moine italien devenu cardinal, porta aussi haut que son prédécesseur les vertus privées, le désintéressement personnel, les convictions religieuses.

Mais il n'avait plus la même ardeur ni la même rigidité de conduite. En France, il s'empressa de faire prévaloir la politique de conciliation à laquelle le portaient, au fond, ses préférences. Il permit à ses légats, Richard d'Albano et Lambert d'Arras, de donner l'absolution à Philippe Ier et de le réconcilier solennellement avec l'Église, au concile de Paris (1103), bien qu'il ne pût se faire illusion sur la valeur du serment par lequel le Roi jura de renoncer à toutes relations avec Bertrade de Montfort. On vit le roi de France pieds nus, vêtu de l'habit de pénitent, courber la tête et protester de son repentir. Des historiens ont parlé, à ce propos, de « Canossa français; » mais la doctrine grégorienne ne triomphait ici que dans la forme. Le Pape sanctionnait simplement le fait accompli; il régularisait ce que l'intraitable Urbain II lui-même n'avait jamais pu empêcher.

ALLIANCE DES CAPÉTIENS AVEC LA PAPAUTÉ.

En 1106, un envoyé de Pascal assista au mariage de la fille de Philippe, Constance, avec Bohémond d'Antioche. L'année suivante, Pascal lui-même vint en France et fut reçu solennellement à Saint-Denis par le Roi et par son fils Louis, « qui humilièrent à ses pieds, dit Suger, la majesté royale, comme les princes ont coutume de le faire, en se prosternant et en abaissant leurs diadèmes devant le tombeau du pécheur Pierre. » Un concile avait été convoqué à Troyes. Le Pape, entouré de tout le clergé français, le présida, lança de nouveau l'anathème contre l'empereur Henri V et renouvela les décrets de réforme (1107).

Ainsi se manifestait, pour la première fois, un revirement capital de la politique du Saint-Siège. Au lieu de continuer le combat contre la dynastie capétienne, la Papauté réformatrice jugeait plus avantageux de s'en faire une alliée, un point d'appui solide contre les violences des Impériaux et des Italiens. C'est depuis cette époque qu'on vit les papes, aux moments de crise, se transporter sur notre territoire, y installer leur gouvernement, y réunir des conciles, et, de ce lieu d'asile, foudroyer impunément leurs ennemis du dedans et du dehors. Le Capétien commençait à mériter ce surnom de « fils aîné de l'Église » qui devait rester attaché à tous ses successeurs jusqu'à la fin de l'ancien régime.

LES TRANSACTIONS EN FRANCE ET EN ANGLETERRE

La question des investitures se résolvait, en France, d'elle-même, sans bruit, sans traité formel. Pascal II ne paraît pas avoir conclu de concordat avec Philippe Ier ou son fils Louis. Et pourtant, dès le commencement du XIIe siècle, Philippe ne pratiquait plus l'investiture spirituelle et cessait de recevoir l'hommage féodal des évêques. Non pas qu'il renonçât à toute ingérence comme à tout profit dans la nomination aux prélatures, mais cette ingérence ne se produisait plus sous les formes que le parti grégorien tenait pour illégales. L'Église

pouvait se déclarer satisfaite, puisque le principe restait intact et que les apparences étaient sauves. Philippe avait cédé, sur ce point, pour ne pas aggraver les difficultés que lui suscitait son mariage adultérin et parce qu'il subissait aussi l'influence du clergé royaliste qui composait le tiers parti. Le courant était décidément à la transaction. En 1107, Pascal II mettait fin à la longue querelle du gouvernement de l'Angleterre et d'Anselme de Cantorbéry, en acceptant le concordat de Londres. Henri Ier abandonnait, lui aussi, l'investiture par la crosse et l'anneau, mais, plus heureux que Philippe, il conservait le droit à l'hommage féodal de l'épiscopat.

COMPROMIS DE PASCAL AVEC L'EMPIRE.

Même dans la lutte avec l'Allemagne, Pascal II descendit à des concessions et à des compromis qui prouvaient que l'âge héroïque de la Réforme était passé.

Lorsque l'armée allemande eut envahi de nouveau l'Italie en 1111, sans rencontrer d'obstacle, Pascal, abandonné par la grande comtesse Mathilde, cette protectrice attitrée du Saint-Siège, désespérant d'obtenir le secours des Normands de Sicile, se trouva à peu près seul en face de l'ennemi. Dans l'entrevue de Sutri, les négociations du Pape et de l'Empereur aboutirent à une solution qui était logiquement la meilleure de toutes : l'Église renonçant à son domaine temporel, et l'Empereur à toute ingérence dans les élections et les investitures. Elle n'avait que le tort d'être impraticable : les évêques d'Allemagne furent les premiers à la repousser. Henri V n'avait paru l'accepter que pour amener Pascal à le couronner; mais, malgré la résistance très justifiée du Pape, les scènes de violence et de meurtres qui ensanglantèrent l'église Saint-Pierre et les rues de Rome brisèrent la volonté de celui qui n'était pas le plus fort. Pascal se laissa arracher par Henri V le droit d'investir par la crosse et l'anneau.

INDIGNATION DES PRÉLATS FRANÇAIS.

C'était un éclatant démenti donné à la politique de combat que les papes soutenaient depuis un demi-siècle; on cria à l'apostasie. Les clameurs d'indignation vinrent surtout de la France, où la Réforme comptait encore d'ardents prosélytes. La faiblesse de Pascal II fut condamnée sans ménagements par le fougueux abbé Geoffroi de Vendôme, par le légat Gérard d'Angoulême, par l'archevêque de Vienne, Gui, qui visait à la papauté. Elle provoqua cette virulente apostrophe de Jean, l'archevêque de Lyon : « Détestable pilote! qui dans les temps calmes, exerces avec arrogance ton autorité et qui, dans la tempête, abandonnes le gouvernail et tous les agrès du navire. » On vit alors ce spectacle curieux : des réformistes français obligeant le Pape à désavouer ses concessions, à reconnaître sa faute, et dirigeant des conciles, comme celui de Vienne (1112) où ils usèrent contre l'Empereur et ses complices des armes spirituelles que

Pascal II n'avait pas su manier assez hardiment. Les intransigeants de la Réforme n'étaient plus guidés par la Papauté : ils la remorquaient.

CALIXTE II ET LE CONCORDAT DE WORMS.

Néanmoins, les idées conciliantes du tiers parti français avaient fait un tel chemin qu'en 1119, l'archevêque de Vienne, élu pape sous le nom de Calixte II, après avoir montré tant d'ardeur à désavouer Pascal, s'empressa de suivre sa politique. Il entra, à son tour, dans la voie des transactions. Celle qui fut conclue en 1122, avec l'empire d'Allemagne, dans le concordat de Worms, dédoublait l'investiture et la partageait entre le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir laïque. L'Empereur investissait par le sceptre, le Pape par la crosse et l'anneau. Les deux pouvoirs n'intervenaient plus que par la présence de leurs mandataires dans l'élection des prélats, confiée désormais aux chapitres. L'œuvre de Calixte II faisait honneur à son habileté et à sa persévérance ; mais elle ne suffit pas, comme on l'a dit récemment [1], à lui assurer une place parmi les plus grands papes du Moyen âge. Si le compromis de Worms réglait la question de l'investiture, il ne résolvait pas le problème redoutable de la conciliation du pouvoir universel des papes avec les prétentions des empereurs au gouvernement de l'Europe. Il n'était, d'autre part, que la dernière et la plus solennelle application des principes posés par Ive de Chartres et son école. C'est dans les sages habitudes et les opinions conciliantes d'une partie du clergé de France qu'on alla chercher les éléments et les formules de la paix.

RÉSULTATS, EN FRANCE, DE LA QUERELLE DES INVESTITURES.

Cette politique d'accommodement entre l'Église et l'État était en opposition directe avec la conception radicale de la réforme. Il importe de savoir, en ce qui concerne la France, ce qu'avaient obtenu, au total, les promoteurs de l'action grégorienne, et dans quelle mesure échecs et victoires se balançaient.

On a montré que les Capétiens renonçaient aux intronisations scandaleuses et simoniaques, à l'investiture spirituelle, à l'hommage et au serment féodal des prélats. L'évêque est tenu seulement de leur prêter serment de fidélité ; cette formalité accomplie, il entre aussitôt en possession de tout le temporel du diocèse. Néanmoins la Royauté conserve toujours son droit sur l'élection : elle n'a pas été dépouillée, comme le voulaient les plus ardents des novateurs, de la collation des évêchés et de la haute propriété du domaine ecclésiastique. Il faut lui demander même son consentement, et, en temps de vacance du siège épiscopal, lui céder la régale, c'est-à-dire la jouissance des revenus

1. Ulysse Robert, *Histoire du pape Calixte II*, p. 150.

diocésains. En réalité, le clergé reste uni au roi et dans une dépendance étroite de la monarchie.

Mais le clergé royal n'est qu'une petite partie de l'Église de France, où les évêchés relevant des seigneurs forment la majorité. Avant Grégoire VII, les ducs et les comtes jouissaient, dans leurs États, d'un pouvoir ecclésiastique aussi complet et souvent plus étendu que celui du souverain. L'attitude de la haute féodalité devant les revendications du parti réformiste différa suivant les régions et le tempérament des princes, et variables aussi furent les résultats obtenus. Un certain nombre de barons suivirent l'exemple du Roi, c'est-à-dire abandonnèrent l'investiture ancienne, la nomination directe aux évêchés et l'hommage féodal. D'autres allèrent jusqu'à se montrer les serviteurs particulièrement dévoués et obéissants de la Papauté : tels le duc d'Aquitaine, Gui Geoffroi, et le comte de Flandre, Robert II.

LES EVECHES SEIGNEURIAUX.

Ailleurs les résistances furent vives et de longue durée. Les comtes d'Anjou continuèrent longtemps, malgré les décrets, à donner l'investiture sous la forme primitive. La Normandie se montra encore plus réfractaire : là l'autorité féodale s'arrêtait à la réforme des mœurs et refusait de s'engager plus avant. Dans le synode normand de Lillebonne, que le duc Guillaume le Conquérant convoqua et présida lui-même (1080), il fut question de tout, sauf des investitures. En 1081, Hugue de Die et Amat d'Oloron inspectent la Normandie; plusieurs évêques refusent de se rendre à leur convocation. En 1096, lorsque le concile de Clermont, où furent agitées à la fois les trois graves questions de la croisade, de la réforme et de la paix de Dieu, eût rendu ses décrets qu'on devait publier et exécuter dans toutes les provinces, l'archevêque de Rouen réunit les évêques de son ressort, leur fit connaître les principales décisions prises par la grande assemblée, mais se garda bien de promulguer le canon qui condamnait l'investiture. Il modifia même l'article relatif à l'hommage féodal : en interdisant cet hommage au clergé inférieur, il passa sous silence celui que les abbés et les évêques devaient au duc de Normandie.

Dans certaines régions du Midi de la France, le droit de propriété du comte ou du vicomte sur l'évêché demeura intact; l'usage de l'hommage féodal des prélats fut conservé, et c'est à peine si, même au commencement du XIIIe siècle, toutes les églises du Languedoc et des Pyrénées se trouveront affranchies de l'ancienne servitude. L'Église n'arrivait pas à se dégager de la Féodalité, encore moins à exercer sur les pouvoirs régionaux cette domination absolue que rêvaient les plus hardis de ses théoriciens.

LA RÉFORME DES MŒURS.

La réforme des mœurs du clergé avait-elle mieux réussi? Oui, si l'on considère le clergé supérieur, épuré, débarrassé d'une partie des éléments féodaux qui dénaturaient son caractère et son action, allégé de ses entraves temporelles les plus gênantes, recruté plus souvent qu'autrefois dans le monde monastique. L'épiscopat, sans doute, se relevait; les prélats étaient mieux choisis par la raison que les élections ecclésiastiques étaient plus libres; et encore venons-nous de constater que cette liberté, très limitée, n'était pas celle que le parti grégorien avait demandée. Mais le bas clergé bénéficia peu de la réforme. Moraliser la masse des prêtres de campagne, arracher aux laïques le patronage des églises rurales et la jouissance des dîmes était plus difficile que de régénérer l'épiscopat et de limiter le pouvoir ecclésiastique des hauts barons. L'entreprise effraya les novateurs les plus résolus.

LE BAS CLERGÉ ÉCHAPPE A LA RÉFORME.

Un fait significatif à cet égard se passa, en 1119, au concile de Reims, présidé par Calixte II. Le Pape avait présenté, sur la question des investitures, un canon ainsi formulé : « Nous défendons absolument qu'on reçoive d'une main laïque l'investiture d'aucune église, ni d'aucun bien ecclésiastique. » Dans ces termes absolus, la prohibition s'appliquait aux églises paroissiales aussi bien qu'aux évêchés et aux abbayes. A peine la lecture de l'article fut-elle achevée que des protestations très vives se firent entendre, venant d'un groupe de clercs et de la plupart des laïques qui assistaient à l'assemblée. Une discussion orageuse s'ensuivit, qui dura jusqu'à la fin du jour. Le lendemain, le Pape prononça un réquisitoire indigné contre ceux qui avaient ainsi manifesté leur opposition, les traita d' « infidèles » et de « complices de l'esprit malin » et les invita à se retirer pour laisser les vrais fidèles s'occuper de la liberté de l'Église. L'homélie fut écoutée avec recueillement : personne n'osa ouvrir la bouche. Ce qui n'empêcha pas le Pape de céder sur ce point même et de modifier le canon ainsi qu'il suit : « Nous défendons expressément que l'investiture des évêchés et des abbayes soit donnée par des mains laïques. » Aveu d'impuissance en ce qui concerne le bas clergé!

La réforme des mœurs du sacerdoce rural était pourtant décrétée en détail dans tous les synodes diocésains comme dans les conciles des légats. Mais prédications et prohibitions arrivaient à peine, comme un écho affaibli, aux oreilles des curés, des desservants et des chapelains. L'immoralité profonde des prêtres de campagne, tels que la dénote encore, au temps de saint Louis, le *Journal des Visites* de l'archevêque de Rouen, Eude Rigaud, atteste l'insuffisance des progrès accomplis.

RÉSULTATS DE L'ŒUVRE GRÉGORIENNE.

L'œuvre grégorienne eut cependant des résultats décisifs : ce ne furent pas ceux que désiraient le plus ardemment les meilleurs esprits. Les changements effectués eurent un caractère politique autant que religieux; quelques mots suffisent à les résumer. La réforme a porté une atteinte irrémédiable à l'ancienne hiérarchie chrétienne et donné au corps ecclésiastique un régime gouvernemental nouveau.

AFFAIBLISSEMENT DE L'ÉPISCOPAT.

Il en sortit d'abord, fait de toute évidence, l'affaiblissement des métropolitains. On a montré plus haut le symptôme le plus visible de cette décadence : la fréquence croissante des confirmations et des consécrations épiscopales faites à Rome et par la main des papes. L'archiépiscopat, au lieu de rester un rouage actif et essentiel de la société religieuse, est devenu un pouvoir de surface et d'apparat. Mais l'épiscopat lui-même, que les réformistes sincères voulaient affranchir et purifier pour lui donner une forme nouvelle, s'est trouvé, après la crise, aussi amoindri qu'amélioré. Pendant que le personnel épiscopal gagnait en intelligence et en vertus, il perdait une partie de son indépendance. On le relevait devant la Féodalité pour l'abaisser devant les deux puissances directrices de la Réforme, la Papauté et les ordres religieux.

MULTIPLICATION DES EXEMPTIONS.

Pour mieux combattre les prélats simoniaques et concubinaires, la cour de Rome avait dû multiplier les exemptions et accélérer le mouvement qui poussait les moines à se rendre indépendants de l'évêque. L'hostilité des deux clergés se faisait jour, même au sein des conciles les plus ardents pour la Réforme. A Reims, en pleine séance publique (1119), l'archevêque de Lyon se lève avec ses suffragants et dénonce aux prélats l'abbé de Cluni qu'il accuse d'outrager son église en lui enlevant ses dîmes et en lui refusant la soumission qui lui est due. Plusieurs évêques se joignent à lui, formulent les mêmes plaintes contre la grande abbaye. Attaqué, l'abbé prend la parole pour se défendre : « Notre église, dit-il, depuis sa fondation, n'a été soumise qu'à l'Église romaine. Les papes nous ont accordé des privilèges que ceux qui se plaignent voudraient abolir. Nos frères et moi ne travaillons qu'à conserver les biens du monastère, tels que saint Hugue et mes autres prédécesseurs les ont possédés. Nous ne causons aucun préjudice à personne, mais parce que nous défendons avec courage les biens que les fidèles nous ont donnés pour l'amour de Dieu, on nous appelle usurpateurs! Au reste, pourquoi s'en mettre en peine? Cluni est une église qui appartient spécialement au Pape, et c'est à lui à la défendre. » Le Pape la défendit, en effet, et, sous la pression de son autorité, le concile maintint les privilèges monastiques qui étaient une négation formelle de l'ancien droit.

ÉMANCIPATION DES CHAPITRES ET DES BOURGEOISIES.

Dans les cités mêmes, sièges du pouvoir épiscopal, la Réforme favorisa les tentatives de révolte ou d'autonomie qui tendaient partout à le diminuer. Les chapitres cathédraux, ou corps de chanoines affectés au service de l'église principale, en profitèrent pour opposer leur juridiction à celle de l'évêque et empiéter sur ses prérogatives. Là où la guerre était déclarée aux prélats schismatiques, les papes réformateurs appuyaient les chanoines et, inconsciemment ou non, les aidaient à se constituer en corps privilégiés vivant de leur vie propre, affectant de ne reconnaître au-dessus d'eux que l'autorité de la cour de Rome. D'autres adversaires de l'épiscopat, les bourgeois et les petits nobles habitant la cité, gagnèrent beaucoup de leur côté à ces changements fréquents d'évêques et au désordre qui en résultait. Ils y trouvaient le moyen d'imposer leurs conditions à l'évêché, d'en obtenir l'adoucissement de leurs charges, et même de conquérir la liberté. A Cambrai, à Beauvais, à Reims (1080), à Thérouanne (1082), l'agitation réformiste tourna au profit du mouvement d'émancipation populaire, qui aboutit lui-même plus tard à la commune. Certes, Grégoire VII et ses successeurs n'ont pas cherché, par système, à développer l'esprit d'insoumission dans les bourgeoisies, pour venir plus facilement à bout de l'épiscopat. Ceux qui ont fait de Grégoire un démocrate, parce que sa correspondance offre quelques phrases pleines d'un mépris superbe pour les puissances monarchiques et féodales, ou empreintes de compassion pour les petits et les humbles, se sont singulièrement mépris. Mais il est hors de doute que les promoteurs de la Réforme, troublant profondément les situations établies, ont préparé les voies à l'affranchissement des villes, pour qui l'évêque était à la fois le maître et l'ennemi.

LA MONARCHIE ROMAINE.

C'est la monarchie des évêques de Rome qui recueillit naturellement le bénéfice des atteintes portées au principe aristocratique que les hautes prélatures représentaient dans l'Église. Tout concourait, sans doute, depuis longtemps, dans l'histoire du monde et de la société religieuse, à soumettre l'Occident à cette haute souveraineté qui prendra, vers la fin du XIIe siècle, la forme d'une véritable autocratie spirituelle. Mais Grégoire VII et ses successeurs, leurs moines et leurs légats, en attirant à eux, pour combattre la Féodalité, toutes les forces vives du grand corps ecclésiastique, en tendant avec violence tous les ressorts de cet organisme, en ont changé la constitution et l'ont changée à leur profit. De tous les résultats de la Réforme, le plus frappant, le plus complet, le plus indiscutable, c'est l'avènement de la théocratie.

CHAPITRE II

LES FRANÇAIS A LA CROISADE

I. CAUSES ET PRÉLIMINAIRES DE LA CROISADE. — II. L'EXPÉDITION. — III. LE ROYAUME LATIN DE JÉRUSALEM.

I. — CAUSES ET PRÉLIMINAIRES DE LA CROISADE[1]

PENDANT que les papes combattaient la Féodalité et les rois, au nom de la Réforme, ils groupaient les forces militaires de l'Europe et surtout de la France, pour les pousser contre le monde musulman. La même volonté détermina les deux mouvements, l'un dirigé contre l'ennemi du dedans, l'autre contre l'ennemi du dehors. Urbain II avait éprouvé la puissance de Rome dans la querelle des Investitures : il se crut assez maître de l'Occident pour intervenir en Orient et délivrer le tombeau du Christ. Le rêve que la Chrétienté faisait depuis plusieurs siècles allait enfin devenir une réalité, grâce à l'initiative d'un pape et à l'héroïsme de toute une nation : *Gesta Dei per Francos*, Dieu agissant par le bras des Francs, expression très ancienne d'un fait réel. Et Franc ne veut pas dire ici l' « Occidental » ou le « Latin, » mais le « Français. » La première des guerres saintes a été prêchée en France par un pape et des orateurs français. La grande masse des chevaliers qu'elle a jetés sur la route de Jérusalem sortait de nos provinces. La plupart des seigneuries latines établies

1. SOURCES. *Recueil des Historiens des croisades*, publié par l'Académie des Inscriptions Riant, *Inventaire critique des lettres historiques des croisades* dans les Archives de l'Orient latin, t. I, 1881.

OUVRAGES A CONSULTER. Von Sybel, *Geschichte des ersten Kreuzzuges*, 3e édit., 1899. Röhricht, *Geschichte der Kreuzzüge in Umriss*, 1899. Hagenmeyer, *Chronologie de la première croisade*, dans la Revue de l'Orient latin, 1899, et *Peter der Eremite*, 1879, traduit en français par Furcy-Raynaud, 1883. J.-J. De Smet, *Mémoire sur Robert de Jérusalem, comte de Flandre, et la première croisade*, dans Mém. de l'Acad. royale de Belgique, t. XXXII, 1861. B. Kugler, *Zur Geschichte Gottfrieds von Bouillon*, dans les Forschungen zur deutschen Geschichte, t. XXXI, 1886. Kugler, *Boemund und Tankred*, dans le t. XIV des Forschungen. O. von Sydow, *Tancred, ein Lebensbild aus den Zeiten der Kreuzzüge*, 1880. Kugler, *Kaiser Alexius und Albert von Aachen*, dans les Forschungen, t. XXIII, 1883. Chalandon, *Alexis Comnène*, 1900.

en Syrie, avant comme après la conquête de la ville sainte, ont été fondées par des nobles français. La première croisade, c'est la France en marche; il faut la suivre jusqu'en Orient.

LÉGENDE DE LA CROISADE.

Ceux qui assistèrent, à partir de 1095, à l'immense déploiement des armées chrétiennes, acceptèrent aisément l'idée que la croisade avait été méditée, près d'un siècle auparavant, dans les conseils de l'Église de Rome. On alla même jusqu'à croire que Charlemagne et Charles le Chauve avaient déjà donné l'exemple des expéditions en Terre-Sainte; Sylvestre II et Sergius IV auraient prêché la conquête du Sépulcre; plus récemment encore, le Normand Robert Guiscard se serait armé pour reprendre Jérusalem. En réalité Grégoire VII, lui-même, à qui l'on attribue si volontiers la paternité de l'idée de croisade, n'a fait que songer un instant (encore n'a-t-il pu donner suite à son dessein) à envoyer quelques corps de troupes au secours de Byzance pour obtenir, en retour, ce que les papes désiraient tant, la réunion de l'Église grecque à l'Église latine. L'honneur d'avoir eu l'idée de la croisade proprement dite [1] et de l'avoir exécutée, revient tout entier à Urbain II. Ce pape a voulu donner satisfaction aux plaintes venues de Jérusalem et à celles que rapportaient en Europe les pèlerins visiteurs du saint tombeau. Il s'est inquiété aussi du danger que la recrudescence des invasions musulmanes faisait courir au monde latin.

PREMIÈRE IDÉE DE LA CROISADE.

La situation des chrétiens de Syrie, très supportable, on l'a vu, jusqu'au dernier tiers du XIe siècle, avait alors brusquement changé. En 1070, le Kharismien Anziz-ibn-Abik, seigneur de Damas, s'était emparé de Jérusalem, enlevée ainsi aux Khalifes du Caire. En 1078, la ville sainte tomba au pouvoir du Seljoukide Tutousch. Les maîtres tolérants de l'Égypte firent place à des fanatiques durs et tracassiers. En 1084, Antioche, le dernier rempart de la Syrie grecque, est prise à son tour par les Turcs. A dater de ce jour, un régime de vexations arbitraires, de cruautés, de persécutions insoutenables, commence pour les chrétiens fixés à Jérusalem comme pour ceux qui ne font que passer. La pensée de la croisade a pu, dès ce moment, s'offrir à l'esprit du pontife romain, et les populations de l'Occident, émues par les récits lamentables des pèlerins, ont dû concevoir l'idée d'une revanche, la possibilité d'une guerre générale faite aux ennemis de la foi pour leur arracher le tombeau du Christ.

Trois ans à peine après la chute d'Antioche, à l'extrémité opposée

1. Le terme *croisade*, selon l'excellente définition donnée par le comte Riant (*Inventaire des lettres historiques*, p. 2), désigne expressément « une guerre religieuse, prêchée au nom de l'Eglise, provoquée par l'octroi solennel de privilèges ecclésiastiques, faite par une armée plus ou moins cosmopolite, et visant directement ou indirectement le recouvrement des lieux saints. »

du bassin de la Méditerranée, se produisait un événement aussi grave, propre à renforcer l'impression de tristesse et de crainte laissée par l'invasion turque. Une horde de musulmans africains, les Almoravides, envahissait l'Espagne; le 25 octobre 1087, l'armée chrétienne était mise en pleine déroute à Zalacca. Il y avait longtemps que les Italiens et les Romains eux-mêmes vivaient sous la terreur des incursions sarrasines et des brigandages commis par les pirates d'Afrique. Quand l'Espagne parut sur le point de succomber tout entière, l'inquiétude fut portée au comble. L'émotion avait vite gagné tous les seigneurs féodaux de la France méridionale, amis et commensaux des rois espagnols. Le péril musulman, venu d'Espagne, fut sans doute le fait décisif qui détermina Urbain II. Une grande expédition en Syrie lui parut le meilleur moyen d'agir sur l'imagination des infidèles et d'arrêter, par diversion, le progrès des Almoravides. La Papauté croyait à l'unité politique du monde de l'Islam; elle supposait, entre les musulmans d'Asie Mineure, de Syrie, d'Égypte et des côtes barbaresques, une solidarité qui n'existait pas. Si elle attendit l'année 1095 pour mettre son projet à exécution, c'est que les nécessités du conflit où l'Église était engagée avec l'empire germanique ne lui permirent pas de la réaliser plus tôt.

CAUSES DE LA CROISADE.

Le moment était favorable. Tout ce qui s'était passé, depuis un demi-siècle, dans l'ordre politique, social et religieux, conduisait la France et la Chrétienté à la croisade. L'établissement de la théocratie romaine rendait possible la concentration des forces de l'Occident, disciplinées sous la haute direction du chef de l'Église. Les seigneurs avaient pris l'habitude des pèlerinages, et le nombre de ceux qui allaient jusqu'au Saint-Sépulcre, avec une escorte imposante, croissait toujours. La chevalerie et les associations de paix avaient aussi habitué les nobles à se laisser enrégimenter sous la bannière du Clergé. Les expéditions fameuses qu'ils venaient de tenter en Angleterre, en Italie, en Sicile, en Portugal, hantaient les imaginations, enflammaient les convoitises. Les mêmes causes qui les avaient amenées, nécessité de l'émigration, amour du pillage et des batailles, désir des acquisitions territoriales, concouraient à pousser les aventuriers de France et d'Europe sur la route de la Syrie. D'autre part, l'agitation qui commençait à se manifester dans les masses populaires, éprises de liberté, les rendait plus mobiles. Enfin les marchands de toutes les provinces et surtout des régions maritimes étaient séduits par la perspective d'ouvrir de nouveaux débouchés à leur commerce et d'ajouter les gains temporels aux bénéfices spirituels de la guerre sainte. Le projet conçu par le plus hardi des papes plaisait à tous. La foi profonde qui remplissait les âmes semblait en garantir d'avance le succès.

CONCILE DE CLERMONT.

Le 28 novembre 1095, à Clermont-Ferrand, Urbain II, entouré d'un grand nombre d'évêques et d'abbés et d'une foule de seigneurs et de chevaliers venus surtout de la France du Centre et du Midi, fit le récit des maux que souffraient les chrétiens et les pèlerins de Terre-Sainte et convia ceux qui l'écoutaient à prendre les armes contre les infidèles. Son discours est accueilli avec un enthousiasme indicible; clercs et laïques se lèvent par milliers et demandent au Pape la bénédiction du pèlerin. Pour se conformer à la parole de l'Évangile qu'avait rappelée l'orateur : « Chacun doit renoncer à soi-même et se charger de la croix, » ils fixent sur leurs épaules des croix d'étoffe, en s'écriant : « Dieu le veut! Dieu le veut! »

L'essor était donné. Une lettre circulaire fut envoyée de Clermont, premier acte officiel de la croisade : elle faisait part aux archevêques et à un certain nombre d'évêques des résolutions du concile. L'invitation à prendre la croix devait être transmise par les métropolitains à leurs suffragants et par chaque évêque aux dignitaires ecclésiastiques et aux feudataires laïques de son diocèse. On publia surtout les privilèges et les indulgences attachés à la prise de croix. C'était le ressort puissant de la croisade. Urbain II garantissait aux croisés la rémission de leurs péchés, l'amnistie générale, mieux encore, le salut dans l'autre monde pour ceux qui tomberaient les armes à la main. Leurs femmes, leurs enfants, leurs biens sont placés sous la protection générale du Clergé et sous la tutelle particulière de l'évêque diocésain. En même temps le Pape écrit aux grands barons français dévoués à l'Église. Il aurait pris lui-même le commandement des armées chrétiennes s'il n'avait été retenu par l'intérêt de la grande cause qu'il soutenait dans la querelle des Investitures. Il délégua son pouvoir à l'évêque du Pui, Adhémar de Monteil. Toujours présent et agissant par lui-même ou par ses légats, Urbain II ne cessera jamais de diriger le mouvement. Il entendait être le chef effectif de tous ces féodaux qu'il enrôlait.

PRÉPARATIFS DE LA CROISADE.

Les conditions du départ général furent réglées avec précision. Une lettre d'Urbain au comte de Flandre, Robert II, fixe au 15 août 1096 la mise en branle des soldats de la croix et leur donne rendez-vous à Constantinople pour les derniers jours de l'année. Itinéraires, moyens de transport, tout fut prévu et disposé d'avance : on assignait des voies différentes aux principaux corps d'armée, pour éviter que les pays ne fussent épuisés par le passage d'un trop grand nombre d'hommes. Le Pape prit soin d'intéresser à la croisade les républiques maritimes de l'Italie. Dès le mois de juillet 1096, il envoie à Gênes des ambassadeurs chargés de demander des secours en faveur des croisés et des chrétiens de Syrie. Il écrit à l'empereur

Alexis Comnène pour l'engager à accueillir favorablement les Occidentaux et à leur fournir des vivres. Lui-même, dans l'hiver de 1095-1096, entreprend à travers la France du Midi et du Centre une véritable tournée de prédication, semant partout, comme il l'avait fait à Clermont, les paroles ardentes qui entraînaient les peuples. La croisade était bien une institution d'Église, créée, organisée, dominée par la Papauté[1].

Cependant les contemporains de ce grand événement et les chroniqueurs qui en ont écrit l'histoire n'ont pas cherché dans la politique du Saint-Siège l'explication humaine d'une nouveauté aussi extraordinaire. Hommes de foi, ils ne peuvent l'attribuer qu'à une cause surnaturelle. Foucher de Chartres affirme que la croisade a été prédite par les prophètes. Pour Guibert de Nogent, c'est par la seule impulsion du ciel que cette énorme armée de chrétiens « marchant sans chef suprême, s'avançant non seulement hors des limites de leur pays natal, mais au delà même d'une multitude de nations intermédiaires qui parlaient toutes les langues, sont allés porter la guerre jusqu'au centre du monde. » Persuadés qu'une force céleste dirigeait seule l'entreprise, ils oublient de dire comment et par qui elle fut préparée et ne voient que l'explosion d'enthousiasme par laquelle le peuple l'accueillit.

L'ENTHOUSIASME POPULAIRE.

« Les comtes songeaient encore à leurs préparatifs, » dit Guibert de Nogent, « et les chevaliers commençaient à peine à y réfléchir, quand déjà le peuple s'y portait avec une ardeur que rien ne pouvait arrêter. Personne, parmi les plus pauvres, ne songeait à l'insuffisance de ses ressources et aux difficultés d'un pareil voyage. Les Français souffraient alors de la famine : de mauvaises récoltes survenues coup sur coup avaient fait monter le prix du grain à un taux excessif. Tout à coup le cri de la croisade, retentissant partout en même temps, brisa les serrures et les chaînes qui fermaient les greniers. Les provisions, qui étaient hors de prix alors que personne ne bougeait, se vendirent pour rien quand tout le monde se leva et voulut partir. On ne saurait décrire ces troupes d'enfants, de jeunes filles, de vieillards des deux sexes appesantis par les années, qui partaient ainsi pour la guerre sainte. Certes ils n'avaient ni l'intention ni la force de participer au combat : seulement ils se promettaient le martyre sous le fer ou dans

1. Beaucoup d'historiens s'en tiennent trop aisément aux pages éloquentes de Michelet sur les grands mouvements populaires issus de la prédication d'Urbain et de Pierre l'Ermite. Mais c'est mal comprendre la croisade que d'y voir simplement une agitation inconsciente des masses chrétiennes. Au lieu de s'absorber dans le récit des incidents passionnels et pittoresques de l'événement, il fallait rechercher d'abord comment la politique et la diplomatie l'ont fait naître et conduit, et dans quelle mesure elles ont été réellement impuissantes à contenir le courant déchaîné.

les prisons des infidèles. Ils disaient aux guerriers : « Vous, vous êtes vaillants et forts, vous combattrez : nous nous associerons aux souffrances du Christ et nous ferons la conquête du ciel. » Rien de plus touchant que de voir ces pauvres croisés ferrer leurs bœufs comme des chevaux, les atteler à une charrette à deux roues sur laquelle ils mettaient leurs pauvres bagages et leurs petits enfants. A tous les châteaux, à toutes les villes qu'ils apercevaient sur le chemin, ceux-ci, tendant leurs mains, demandaient si ce n'était pas là encore cette Jérusalem vers laquelle on se dirigeait. »

PIERRE L'ERMITE. « La folie de la croisade » prit des proportions que n'avait pas prévues le chef de l'Église. Un homme personnifia cette ivresse des foules, un moine né à Amiens, Pierre l'Ermite, petit, maigre, brun avec sa barbe longue, sa robe de bure et ses pieds nus, l'idole des paysans et des bourgeois qui s'étouffaient autour de lui pour l'entendre parler. Il menait une vie d'ascète et prodiguait aux pauvres tout l'argent qu'on lui donnait. « Quelque chose de divin, dit Guibert, se sentait dans ses moindres mouvements, dans tout ce qu'il disait : le peuple en vint à arracher pour en faire des reliques, les poils du mulet sur lequel il était monté ». Il parcourut ainsi, dans l'hiver de 1095-1096, l'Auvergne, le Berri, le domaine capétien, la Lorraine, racontant, avec son éloquence de tribun, les souffrances des pèlerins à Jérusalem, gagnant, par grandes masses, des partisans à la croisade. Sa prédication effaça peu à peu dans l'esprit du peuple l'impression de celle d'Urbain II. L'image du Pape passa au second plan.

Il fallut peu de temps à la légende pour s'emparer de la vie de Pierre l'Ermite. On raconta que, bien avant le concile de Clermont, il était allé à Jérusalem où les infidèles l'avaient tourmenté comme les autres pèlerins. Endormi, un jour, dans l'église de la ville sainte, il aurait vu le Christ et reçu de lui l'ordre de se rendre auprès du Pape et de provoquer la délivrance des chrétiens de Syrie. Le patriarche grec de Jérusalem et ensuite le pontife romain l'auraient chargé de prêcher la guerre sainte et d'organiser, en Occident, la levée en masse. A vrai dire, Urbain II et les chefs laïques de la croisade, tout en utilisant le zèle de l'ermite, ne lui ont jamais confié la direction de l'entreprise. Lorsqu'il arriva à Cologne, au printemps de 1096, trainant après lui une bande de quinze mille hommes (l'écume de la France, dit un chroniqueur), Pierre n'avait reçu aucune mission de la Papauté.

LA CROISADE POPULAIRE. L'impulsion irrésistible qui amenait aux bords du Rhin, avant l'époque fixée pour le départ de l'expédition, des hordes de paysans, de mendiants et d'aventuriers, est un des faits les plus extraordinaires

de l'histoire du Moyen âge. Mais cette croisade dite « populaire » n'eut rien de commun avec la vraie croisade. Pierre l'Ermite et son lieutenant Gautier Sans-Avoir, partirent avec une multitude désordonnée de Français et d'Allemands, sans vivres, sans armes suffisantes, dans l'ignorance complète des dangers qui les attendaient. Ils traversèrent l'Allemagne du Sud, massacrant les Juifs sur leur passage, et semèrent de leurs cadavres les routes de la Hongrie et de la Bulgarie. Gautier saccagea la campagne de Belgrade; Pierre laissa ses compagnons piller Semlin et se faire tailler en pièces par les indigènes à Nissa. Décimés, ils parvinrent enfin en Asie Mineure où la faim, la soif et les Turcs achevèrent la catastrophe. Pierre et quelques nobles allemands échappèrent seuls au désastre de Civitot ou d'Herzek (octobre 1096). Lamentable aventure, dont le seul résultat fut d'éveiller les défiances et les haines des populations de la vallée du Danube par laquelle une partie des croisés devait passer! Cette rude leçon ne servit même pas à d'autres bandes de malheureux, celles de Gottschalk et du comte Emic, qui suivirent la même route, commirent les mêmes excès et périrent aussi misérablement.

Cependant les corps de troupes régulières, celles que commandaient les hauts barons de France, de Lorraine et d'Italie, sous l'autorité morale de l'évêque du Pui, se rassemblaient un peu partout. Ces contingents bénis par le Pape se composaient d'éléments de toute provenance, bons et mauvais. Il s'y trouvait, comme le dit Albert d'Aix, « des adultères, des homicides, des voleurs et des parjures, » pénitents avides de pardon, aventuriers en quête de gain. La passion religieuse et la noblesse du but sanctifiaient tout.

L'ARMÉE RÉGULIÈRE DES CROISÉS.

Jamais on ne saura avec exactitude combien d'hommes formaient cette armée, ni combien ont péri sur la route avant l'assaut donné à Jérusalem. La plupart des narrateurs contemporains parlent vaguement de multitudes « incalculables, » de guerriers aussi nombreux « que les grains de sable de la mer ou que les feuilles qui tombent des arbres en automne. » Guibert de Nogent donne un chiffre, mais sans être beaucoup plus précis : « Ceux qui ont l'habitude d'évaluer la force des armées pensèrent qu'ils étaient rassemblés au nombre d'environ 100 000 chevaliers, cuirassés et portant le casque. Je ne crois pas que personne ait jamais pu faire le compte de la population des gens de pied, non plus que de ceux qui étaient au service des chevaliers. »

Les calculs les plus vraisemblables des historiens modernes établissent que, de Nicée à Jérusalem, les croisés ont perdu plus de 600 000 hommes. De l'immensité de ce désastre il faudrait accuser les chefs de la croisade, s'il avait été en leur pouvoir de restreindre

le nombre des combattants et de les choisir. Mais comment fixer des bornes à l'ardeur des pénitents et défendre à des chrétiens d'aller gagner le ciel en mourant pour leur Dieu?

Quatre armées furent mises en mouvement et suivirent des itinéraires séparés. Raimond IV, comte de Toulouse, le légat du Pape et les Français du Midi, prirent la route de terre par la Lombardie et la Dalmatie. Godefroi de Bouillon, duc de Basse-Lorraine, et son frère Baudouin, à la tête des Français du Nord, traversèrent l'Allemagne et la Hongrie; les Normands d'Italie et les croisés italiens, sous la conduite de Bohémond de Tarente et de son neveu Tancrède, s'embarquèrent à Brindisi, passèrent par l'Epire, la Macédoine et la Thrace. Les Français du domaine royal et des fiefs voisins, dirigés par Hugue, comte de Vermandois, frère du roi de France, Étienne, comte de Blois, et Robert II, comte de Flandre, suivirent à peu près le même chemin. Les rois n'avaient pas pris part à l'entreprise. Urbain II, en 1096, se trouvait en lutte ouverte avec la plupart d'entre eux : Philippe Ier de France, Guillaume II d'Angleterre, Henri IV d'Allemagne étaient excommuniés. On ne peut dire pourtant que la royauté capétienne resta absolument étrangère à l'événement. Il y eut un essai d'entente préalable entre les princes, et au centre même de la Monarchie. Guibert de Nogent affirme « que les principaux seigneurs du royaume tinrent des conférences à Paris avec Hugue de Vermandois, en présence du roi Philippe. » Il n'est donc pas tout à fait vrai que les corps d'armée de la croisade, partis sous l'impulsion de résolutions spontanées, purement locales, sans le moindre concert, aient envahi l'Orient comme les bandes de sauterelles auxquelles un chroniqueur les a assimilés.

LES CHEFS DE LA CROISADE.

Faute de rois, la direction militaire fut dévolue forcément à un petit nombre de comtes et de ducs, à peu près égaux en dignité.

Godefroi de Bouillon et Robert de Flandre se montrèrent, parmi ces grands seigneurs, les plus dociles aux instructions du Pape, ceux qui se souvinrent le mieux que l'objet de la croisade était le recouvrement des lieux saints. Godefroi joua un rôle assez effacé dans la première partie de l'expédition : à la fin, il deviendra la figure la plus populaire de l'armée. Vigoureux chevalier, large de poitrine, blond avec des yeux bleus, des traits fins et la parole douce, il plaisait à tous par ses manières simples, son affabilité, son esprit délié et modéré. Son frère Baudouin, avec son teint brun, sa barbe noire, son nez busqué, lui ressemblait peu. Chez lui, l'ambition, âpre et persévérante, se prêtait à toutes les violences et à toutes les cruautés : très souple néanmoins, il aura l'intelligence de se plier, mieux que les autres princes, aux mœurs et aux usages de la population indi-

gène sur laquelle il régnera. Bohémond et Tancrède, demi-Normands, demi-Siciliens, apparaissent avec les qualités et les défauts de leur double origine, rusés, querelleurs, ne songeant qu'à eux et d'une avidité sans scrupules, mais excellents soldats. Bohémond surtout, « le guerrier à la haute taille, à la peau blanche, aux yeux d'un bleu vert, » que dépeint la fille de l'empereur grec Anne Comnène, est un type fort original, fourbe achevé et sceptique au milieu de tous ces croyants. C'est lui qui s'entend le mieux à diriger les opérations de guerre; dans les batailles on lui confie le commandement en chef; il se tient derrière les combattants, à la tête de la réserve et son intervention, au moment décisif, assure la victoire.

Étienne de Blois, instruit et lettré, présidera d'ordinaire les réunions des chefs de corps; lui et le frère du roi de France, Hugue, un homme léger et brouillon, qui s'est fait revêtir du titre officiel de « porte-drapeau de l'Église, » seront les diplomates de la grande armée, chargés de négocier avec les Grecs et les Syriens : mais à tous deux il manquera le courage et la force physique nécessaires pour supporter cette dure campagne. Quant au comte de Toulouse, Raimond de Saint-Gilles, le roi de la France du Midi, il avait donné un grand exemple en faisait vœu de ne jamais revenir dans ses États. Mais par ses visées conquérantes, son insupportable orgueil, les haines qu'il sème partout autour de sa personne, il sera une cause permanente d'embarras et de dissolution pour la croisade. Anne Comnène a beau nous le montrer dans son style hyperbolique : « brillant parmi les Latins comme le soleil au milieu des étoiles, » c'est le moins sympathique de tous les princes chrétiens.

LES LATINS A CONSTANTINOPLE.

A la fin de l'année 1096, les forces de l'Europe latine se trouvaient concentrées sous les murs de Constantinople. La ville aux dômes dorés et aux palais de marbre, remplie des chefs-d'œuvre de l'art antique et des marchandises du monde entier, fut un sujet d'étonnement infini pour ces grossiers chevaliers d'Occident, qui n'aimaient que la chasse et la guerre et n'avaient jamais vu un pareil entassement de richesses. Les chefs de la croisade avaient eu, dès le début, l'idée de s'associer avec l'empereur de Byzance et de l'aider à chasser les Turcs de l'Asie Mineure avant de pénétrer en Syrie. On avait fait circuler en Europe une prétendue lettre d'Alexis Comnène au comte de Flandre, où l'empereur grec employait toutes les ressources de la rhétorique pour amener l'Occident à lui envoyer du secours. Malgré ce document « excitatoire, » fabriqué en vue d'émouvoir les Latins et de préparer l'alliance des deux religions chrétiennes, l'entente rêvée fut compromise du jour où les Grecs et les Francs se trouvèrent en face : les premiers saisis de peur devant cette multitude

d'hommes de guerre qu'il fallait nourrir et transporter au delà du Bosphore, les seconds éblouis de ce qu'ils voyaient et fort tentés d'oublier Jérusalem pour se jeter sur cette proie facile. Bohémond, l'héritier de Robert Guiscard et de ses projets, l'ennemi juré de Constantinople, excitait ces convoitises, tout prêt à en faire son profit. Les Grecs ne voyaient dans leurs hôtes que des pillards insolents et brutaux; ceux-ci reprochaient aux Byzantins leur perfidie, leur mercantilisme effronté, et les uns et les autres n'avaient pas tort.

La maladresse de quelques croisés aggrava encore le péril. Les procédés hautains de Raimond de Toulouse envers l'empereur grec faillirent amener, entre chrétiens, une guerre qui eut tout compromis. Alexis Comnène n'était pas assurément le fourbe cauteleux et poltron que la tradition représente : mais il ne comprenait pas assez de quel intérêt était pour lui l'union étroite avec les Occidentaux, l'action commune contre l'ennemi commun, le Turc. Il chercha toujours à se servir des croisés pour reprendre à l'infidèle, sans coup férir et sans bourse délier, l'Asie Mineure et les grandes villes syriennes. L'argent surtout lui tenait au cœur; il ne cessait de se lamenter des énormes dépenses qu'il prétendait être obligé de faire pour alimenter de vivres l'armée latine. Le bon sens et l'esprit conciliant de Godefroi de Bouillon, soutenu par le légat et par ceux qu'attirait avant tout la Terre-Sainte, eurent raison de ces difficultés. Les princes chrétiens consentirent, après de longues résistances, à reconnaître la suzeraineté de l'empereur grec et à lui faire publiquement hommage. Alexis s'engagea à joindre ses forces à celles des croisés et ceux-ci jurèrent de remettre entre les mains des Grecs les villes d'Asie Mineure et de Syrie qu'ils viendraient à conquérir. Le traité devait être violé des deux parts : mais l'Empereur avait hâte de se débarrasser de ces dangereux alliés et ne respira que lorsqu'ils eurent franchi le détroit (1097).

II. — L'EXPÉDITION[1]

L'EXPÉDITION vers Jérusalem devait durer plus de deux années (mai 1097-août 1099).

NICÉE ET DORYLÉE.

Il fallut s'arrêter d'abord devant Nicée. La ville était défendue par des remparts solides, de larges fossés et par les soldats du Seljoukide Kilidsj-Arslam. Au moment où les croisés allaient donner l'assaut, ils virent sur les murs le drapeau de l'empire grec. Alexis avait traité en secret avec les habitants et tout le bénéfice de cette première conquête

1. OUVRAGES A CONSULTER. Otto Heermann, *Die Gefechtsführung abendländischer Heere im Orient in der Epoche des ersten Kreuzzugs*, 1888. Cf. H. Prutz, *Kulturgeschichte der Kreuzzüge*, 1883.

lui resta. Mais la victoire de Dorylée, qui ouvrit aux Latins les plateaux du centre de l'Asie Mineure (1er juillet 1097) fut bien leur œuvre. Ici, comme dans toutes les batailles qu'on allait livrer aux infidèles, un plan de combat avait été adopté, et l'on suivit les règles prescrites par la stratégie élémentaire du XIe siècle. Le champ de bataille choisi en plaine, le camp appuyé à un marais, la défense faite par Bohémond d'engager des luttes particulières, la formation d'un corps de réserve placé sous ses ordres et dont le mouvement tournant décida le succès de la journée, tout prouve que l'action militaire ne fut pas abandonnée au hasard. Les récits des historiens laisseraient penser que la foule entière des pèlerins était en armes et se battait. En réalité, les chevaliers seuls, plus ou moins soutenus par quelques contingents de fantassins armés de lances, prirent part à la lutte[1]. Les grandes batailles de la croisade ne furent presque jamais que des combats de cavalerie livrés sur un terrain plat; l'infanterie n'y joua qu'un rôle secondaire.

Les hauts barons qui commandaient l'armée n'étaient pas tellement imprévoyants, tellement ignorants des choses et des hommes, qu'ils songeassent uniquement à se battre. Leur correspondance, dont il reste une partie, ne permet pas de croire que la croisade soit toujours allée à la dérive. Ils avaient engagé une action diplomatique, parallèle à l'action militaire : dès l'entrée en Asie Mineure, leurs agents étaient envoyés aux princes chrétiens de la Syrie pour obtenir des renseignements précis sur les forces musulmanes. D'autre part, ils entamaient des négociations officieuses avec le vizir du khalife d'Égypte, ennemi naturel des Turcs qui lui avaient pris Jérusalem. Ils essayaient de diviser l'Islam, d'opposer les Fatimites aux Seljoukides, le Caire à Damas. Sage politique! mais la terre d'Asie, les passions et les divisions qui allaient se faire jour dans cette immense cohue réservaient aux croisés d'effroyables épreuves.

TRAVERSÉE DE L'ASIE MINEURE.

La traversée du plateau désolé et brûlant de la Phrygie par une multitude que les guides grecs égaraient et trahissaient, à qui manquaient les vivres et l'eau potable, fut plus redoutable pour elle que les attaques des cavaliers turcs. Sous un soleil de feu nos chevaliers fondaient; la soif faisait parfois cinq cents victimes par jour, les bêtes de somme mouraient en tel nombre qu'il fallut charger les bagages sur des béliers et sur des chiens. Le désordre augmenta, lorsque les chrétiens, sans cesse harcelés par les Turcs qui avaient pris

1. On ne sait pas au juste combien de chevaliers furent engagés à Dorylée; mais à la bataille du lac d'Antioche (9 février 1098) il n'y en avait que 700, à la grande bataille d'Antioche (28 juin 1098) 5 ou 600, à la bataille d'Ascalon (13 août 1099) 1200, soutenus par 9000 fantassins, et ce dernier engagement a été celui où la cavalerie féodale fut la plus nombreuse.

le parti de ne plus risquer de batailles, s'engagèrent dans les défilés du Taurus. L'armée, diminuée de plus de moitié, atteignit enfin, après des souffrances indicibles, les premières plaines de la Cilicie. Mais alors éclata un autre fléau. En vue des riches campagnes et des villes opulentes qui allaient devenir leur proie, les barons chrétiens cessèrent de s'entendre.

Tancrède commença par vouloir s'approprier la ville de Tarse que Baudouin eut de la peine à lui arracher. Devant le mécontentement peu déguisé des autres chefs, Baudouin lui-même se décida à quitter l'armée. Il gagna la vallée de l'Euphrate et alla à Edesse (mars 1098), après avoir massacré une partie des habitants. L'événement prouva que les chefs de la croisade songeaient plus à leur intérêt propre qu'à Jérusalem. La croisade pourtant y gagna . Edesse, poste avancé de la Chrétienté, maintenait l'Europe en communication constante avec la Mésopotamie et l'Arménie. A chaque pas, les querelles des princes compromettaient la sûreté des troupes et retardaient la marche en avant. Ils ne se disputaient pas seulement les villes : ligués les uns contre les autres, ils se battaient pour des niaiseries. Godefroi et Bohémond faillirent en venir aux mains pour rester maîtres d'une tente magnifiquement travaillée qu'avait envoyée un chef arménien. Indisciplinable entre tous, Tancrède agissait presque toujours seul, « ne pouvant, dit Guibert de Nogent, supporter un compagnon de voyage. »

Aux discordes des barons s'ajoutait l'antagonisme qui régnait entre la masse des soldats et l'aristocratie des chefs de corps. Après la prise de Nicée, l'empereur Alexis ayant comblé les princes de cadeaux, les combattants de rang inférieur qui n'eurent aucune part à ces largesses « en éprouvèrent une extrême jalousie et conçurent de la haine contre ceux qui les dirigeaient. » Un jour, la foule des pèlerins se retourna contre Baudouin et l'accabla d'une grêle de flèches « si bien qu'il fut obligé de rentrer dans la tour qu'il occupait et de s'y cacher pour sauver sa vie. »

PRISE D'ANTIOCHE. L'armée arriva cependant devant la grande cité d'Antioche que défendaient son énorme enceinte flanquée de 400 tours, sa situation très forte sur la pente d'une montagne et une armée régulière commandée par un émir turc. Il fallait faire trêve aux divisions. Les croisés installèrent leurs tentes dans la plaine. Un premier combat livré près du lac d'Antioche (9 février 1098) prouva de nouveau la bravoure irrésistible des chrétiens et l'habileté de Bohémond qui, ici encore, organisa la victoire. Mais l'armée avait été épuisée par la traversée de l'Asie Mineure. Les machines de guerre et les vivres lui man-

quaient. Au bout de huit mois de siège, affaiblis par la famine, par la maladie, par les sorties des assiégés, ils se trouvèrent moins avancés qu'au premier jour et une armée de 200 000 hommes, sous les ordres de Kerboghah, émir de Mossoul, s'ébranlait pour secourir Antioche. Il semblait que tout fût perdu, quand Bohémond entra secrètement en relations avec un renégat arménien de la garnison turque. Il proposa aux croisés de leur livrer Antioche, à condition que la seigneurie de la cité lui appartiendrait. Les autres chefs se récrièrent; on avait juré de restituer Antioche à l'empire grec. Devant le péril imminent, ils durent subir les exigences du Sicilien qui, le 3 juin 1098, les introduisit dans la ville. Les croisés se livrèrent d'abord à tous les excès, « se donnant de splendides festins, faisant danser devant eux les femmes des infidèles captifs ou massacrés, oubliant Dieu qui les avait comblés de ses bienfaits. » Quelques jours d'orgies suffirent à épuiser les vivres; la citadelle était restée au pouvoir des Turcs et l'armée de Kerboghah enferma bientôt complètement dans Antioche ceux qui s'en croyaient les maîtres.

LES CHRÉTIENS ASSIÉGÉS DANS ANTIOCHE.

Assiégés à leur tour, les chrétiens se défendirent avec énergie, tentèrent inutilement des sorties furieuses. Mais que pouvaient-ils contre la faim? Après les chevaux, ils mangèrent le cuir et l'herbe. Des scènes de cannibalisme sont attestées par la plupart des chroniqueurs; on vit des croisés se repaître des cadavres turcs. Kerboghah n'avait qu'à attendre, certain que la victoire finale ne pourrait lui échapper.

Dans ces engagements meurtriers entre chrétiens et infidèles on a peine à distinguer les Occidentaux de leurs adversaires. Des deux parts, même férocité. Les croisés achèvent les blessés sans miséricorde, coupent les têtes des morts et les attachent aux courroies de leur selle, se jettent sur les Sarrasins abattus et leur ouvrent le ventre pour y chercher de l'or. Les chefs de corps donnent à la populace l'exemple des exécutions barbares. Godefroi de Bouillon, un des moins durs, fait crever les yeux à vingt chevaliers ennemis. Bohémond ordonne qu'on rôtisse des prisonniers turcs : plus tard, il mutilera et massacrera tout aussi bien les Grecs catholiques qui ne voudront pas lui laisser prendre Laodicée. L'évêque du Pui, le légat Adémar, publie un édit qui accordait une récompense de douze deniers à quiconque lui apporterait une tête de Sarrasin : « Quand il en avait reçu un certain nombre, il les faisait planter au bout de perches très longues sous les yeux mêmes de l'ennemi. » La dépravation des mœurs, dans le camp chrétien, allait de pair avec la cruauté. Guibert de Nogent reproche ouvertement aux croisés « leurs relations impies avec les femmes des musulmans, » et s'il faut en

croire Guillaume de Tyr, les clercs ne montraient pas plus de retenue que les soldats.

DÉCOURAGEMENT DES CHEFS DE LA CROISADE.

Ce séjour forcé à Antioche coûta aux croisés cent mille hommes, enlevés par la famine et la peste; il faillit leur être plus funeste encore en démoralisant ceux qui survivaient. Non seulement les contestations des chefs, qui discutèrent des mois entiers pour savoir si on livrerait la ville à l'empereur grec ou si on la laisserait à Bohémond, devinrent plus âpres, à mesure que la situation s'aggravait, mais les désertions commencèrent. De nombreux chevaliers et même des barons, comme Étienne de Blois, s'échappaient la nuit pour regagner l'Europe. D'autres, comme Hugue le Grand, le frère de Philippe Ier, se faisaient envoyer en négociateurs auprès de l'empereur grec et ne revenaient pas. Pierre l'Ermite lui-même, incapable d'endurer de telles souffrances, prit la fuite; on eut de la peine à lui faire rebrousser chemin.

Des pénalités sévères furent établies contre les déserteurs, contre les traîtres à la croix. Albert d'Aix affirme même qu'un jour, où le découragement dépassait toutes limites, les princes se concertèrent en secret pour quitter la ville et la croisade et laisser la multitude des guerriers exposée, sans guide, aux coups des Turcs. Cette infamie eût été commise sans la résistance du légat du Pape, de Godefroi de Bouillon et de Robert de Flandre. Heureusement que les simples soldats, les gens du peuple, conservaient, avec l'idée fixe d'arriver à Jérusalem, la foi profonde dans le caractère divin de l'entreprise. Convaincus que Dieu était avec eux, les conduisait et devait leur assurer le succès, ils ne se laissèrent ébranler ni par les désastres, ni par les fléaux, ni par les tortures du siège, et de cette conviction leur vint le salut.

ÉTAT D'AME DES CROISÉS. LES MIRACLES.

Cet état d'âme explique les innombrables légendes et le merveilleux de la croisade. Le miracle est partout et suit pas à pas l'armée chrétienne. Tout événement décisif est annoncé par une prophétie ou une vision, signalé par des croix lumineuses, par l'apparition d'un saint ou du Christ lui-même. Pour s'assurer la faveur céleste, on décrète des pénitences, des prières générales, on procède à la réforme des mœurs. Les peines les plus rigoureuses sont portées contre ceux qui se livrent au péché. L'armée croisée devient (pour quelques jours au moins) une armée de saints et, dans cet état, elle obtient et elle accomplit des prodiges.

A Antioche, le miracle se produisit juste à point pour arracher les chrétiens au désespoir qui allait tout perdre. Un pauvre prêtre de Provence, à qui saint André apparut, indiqua aux croisés l'endroit où était enterrée la lance même qui avait percé le flanc du Christ.

On la découvrit en effet et l'enthousiasme religieux tourna au délire. Quelques sceptiques exigèrent pourtant que l'auteur de la découverte passât par l'épreuve du feu, et l'on ne sut jamais si le malheureux qui avait traversé les flammes en était sorti sans dommages, car il mourut bientôt après. Bohémond et d'autres mécréants soupçonnèrent de supercherie le comte de Toulouse, Raimond, et son entourage. Mais la masse des chrétiens crut à la sainte lance et tout fut sauvé.

BATAILLE D'ANTIOCHE.

« Ce fut comme une transformation complète, » écrivirent les princes à Urbain II, « nous, auparavant exténués et mourants de faim, nous nous trouvâmes le lendemain pleins d'audace et ardents au combat. Après vingt-cinq jours de siège et de famine, la veille de la fête des apôtres Pierre et Paul, pleins de confiance dans la grâce divine, nous nous confessâmes de nos péchés et, franchissant les portes de la ville, nous allâmes au devant des Turcs. Ils nous voyaient tellement peu nombreux qu'ils croyaient que nous voulions, non pas combattre, mais prendre la fuite. Après avoir disposé nos hommes de pied et rangé la cavalerie sur les ailes, nous nous élançâmes avec impétuosité sur le gros de l'armée ennemie. La sainte lance, portée devant nous, nous permit de l'enfoncer dès le premier choc. Les Turcs essayèrent alors, suivant leur habitude, de nous envelopper avec leurs innombrables cavaliers, espérant nous prendre comme dans un filet et nous massacrer tous. La miséricorde de Dieu combattait avec nous et pour nous. Leur tactique ne leur réussit pas : au contraire, ils se virent cerner à leur tour, et par la grâce du Tout-Puissant, notre armée, si inférieure en nombre à la leur, fut complètement victorieuse. Nous nous emparâmes de leur camp, ainsi que de toutes les provisions et de toutes les richesses qu'il renfermait, et nous rentrâmes à Antioche tout joyeux. » Le chef turc qui gardait la citadelle se rendit à Bohémond et consentit à se faire chrétien (28 juin 1098).

La bataille livrée à Kerboghah sous les murs d'Antioche fut un exploit militaire de premier ordre, comparable aux plus glorieux faits d'armes de tous les temps et de tous les pays. Bohémond eut une part considérable dans le succès obtenu : il avait divisé l'armée en quatre corps, et, pour éviter qu'on la tournât, appuyé ses ailes à la montagne et à un cours d'eau. Comme toujours, la cavalerie féodale joua le principal rôle; les troupes de pied ne furent que l'avant-garde chargée d'engager l'action.

Malheureusement les croisés crurent nécessaire de se reposer plusieurs mois dans la ville, et, avec la victoire et la sécurité, les querelles entre les chefs se ravivèrent. Raimond s'obstinait à vouloir

qu'Antioche fut rendue aux Grecs : ses soldats et ceux de Bohémond en vinrent aux mains dans les rues. On obligea le comte de Toulouse à quitter la ville; mais quand les chrétiens, après un long siège, où ils eurent encore à souffrir de la faim, se furent emparés de la place forte de Marrah, Raimond et Bohémond se disputèrent avec acharnement cette nouvelle proie. La conquête du pays de Tripoli, où le Toulousain devait plus tard s'installer en maître, fut une étape nécessaire; les Pisans et les Génois suivaient la côte, s'arrangeaient enfin pour ravitailler les combattants.

MARCHE SUR JÉRUSALEM.

Effrayés du petit nombre d'hommes qui leur restait, les princes ne se décidaient pas à marcher sur Jérusalem. La foule des croisés murmurait, s'indignait de la lenteur des opérations : « chacun commença à dire à son voisin et bientôt ouvertement à tout le monde : « Puisque les barons, soit par crainte, soit pour observer les serments qu'ils ont faits à l'Empereur, ne veulent pas nous conduire à Jérusalem, choisissons parmi les chevaliers un homme vaillant que nous servirons fidèlement et avec qui nous serons en sûreté. Si la grâce de Dieu nous seconde, rendons-nous aux lieux saints sous la conduite de ce chevalier. Quoi donc, ne suffit-il pas aux princes que, pendant notre séjour à Antioche, 200000 hommes aient succombé? Que ceux qui le veulent reçoivent l'or de l'Empereur ou les revenus d'Antioche. Quant à nous, marchons sous la conduite du Christ pour lequel nous sommes venus. »

Il fallut bien céder au vœu du plus grand nombre et tourner droit sur la ville sainte. Les Fatimites du Caire venaient de l'enlever aux Seljoukides. Dans les négociations qui se poursuivaient depuis longtemps entre les barons latins et les musulmans de l'Égypte, il avait été convenu (au moins verbalement) que toutes les villes détenues avant l'invasion turque par les Égyptiens leur seraient restituées, sauf Jérusalem dont les chrétiens conserveraient la possession. Mais le traité resta lettre morte et le khalife du Caire devint l'ennemi quand il eut fait aux croisés l'offre dérisoire de les laisser approcher du Saint Sépulcre, sans armes, en simples pèlerins.

On devine l'immense joie qui saisit les Occidentaux à la vue de cette Jérusalem pour laquelle tant de milliers d'hommes étaient morts sans avoir pu l'atteindre. Calamités passées, souffrances présentes, fatigues d'une marche terrible, sous un ciel brûlant, à travers un pays désolé, sans arbres et sans eau, tout fut oublié. Après le premier moment d'ivresse, on s'aperçut que la ville, munie de solides remparts, défendue par une garnison formidable, résisterait pour le moins autant qu'Antioche. Les fontaines et les sources avaient été détruites par l'ennemi. La flotte génoise, par Jaffa, pouvait encore

fournir des vivres, mais la soif allait consumer les assiégeants. « La source de Siloé était remplie de soldats qui y tombaient et de cadavres d'animaux. Les hommes les plus forts se livraient des combats mortels sur le point où l'eau sortait à travers une fente de rochers et les faibles devaient se contenter de s'abreuver aux flaques fétides. Couchés autour de la source, des malades ne pouvaient crier, tant leur langue était desséchée : ouvrant seulement la bouche, ils tendaient des mains suppliantes à ceux qu'ils voyaient emporter de l'eau. »

PRISE DE JÉRUSALEM.

Les barons comprirent que, si l'on ne brusquait l'attaque, il fallait renoncer à toute espérance, et firent un héroïque effort, le dernier. De tous les prodiges de la croisade, le plus étonnant fut la prise de Jérusalem, le 15 juillet 1099, par quarante mille hommes exténués.

Les horreurs commises par les chrétiens dans la ville sainte dépassèrent l'imagination. Si l'on se défie de l'exagération des chroniqueurs, on peut croire du moins une lettre officielle écrite de Laodicée, deux mois après, par le cardinal-légat Daimbert, Godefroi de Bouillon et Raimond de Saint-Gilles : « Si vous désirez savoir, disent-ils au pape Urbain II, ce qu'on a fait des ennemis trouvés à Jérusalem, sachez que, dans le portique de Salomon et dans le temple, les nôtres chevauchaient dans le sang immonde des Sarrasins et que leurs montures en avaient jusqu'aux genoux. » Il y eut quelque chose de plus atroce : le massacre méthodique des prisonniers, des femmes, des enfants et des vieillards qui eut lieu trois jours après, lorsque les Latins craignant d'être attaqués par des forces envoyées d'Égypte et trahis par les habitants de la ville, se décidèrent à tuer tout ce qui avait échappé aux fureurs de l'assaut. Ils se retournèrent ensuite contre les 2000 Égyptiens que les Fatimites avaient mis sur pied pour reprendre Jérusalem et les culbutèrent près d'Ascalon (12 août).

III. — LE ROYAUME LATIN DE JÉRUSALEM[1]

JOIE DU MONDE CHRÉTIEN.

L'ENTRÉE à Jérusalem produisit un effet extraordinaire sur tous les chrétiens d'Occident. On y vit le signe le plus manifeste de la protection divine et de la puissance surnaturelle du pape, auteur et

1. OUVRAGES A CONSULTER. Rh. Röhricht, *Geschichte des Königreichs Jerusalem (1100-1291)*, 1898, et *Regesta regni Hierosolymitani*, 1893. G. Dodu, *Histoire des institutions monarchiques dans le royaume latin de Jérusalem (1099-1291)*, 1894. Kühn, *Geschichte der ersten Patriarchen von Jerusalem*. A. van Hasselt, *Baudouin Ier, roi de Jérusalem*, dans la Biographie nationale de Belgique, t. I, 1866, col. 814-836. Alf. Wolff, *König Balduin I von Jerusalem*, 1884 (thèse de Königsberg). E. Kühne, *Zur Geschichte des Fürstentums Antiochia : I. Unter normannischer Herrschaft* (1098-1130), 1897 (programme de Berlin). Les ouvrages sur Godefroi de Bouillon précédemment cités. Rey, *Les Colonies franques de Syrie*, 1884. Schlumberger, *Numismatique de l'Orient latin*, 1878. H. Prutz, *Die Besitzungen des deutschen Ordens im Heiligen Lande*, 1877.

directeur suprême de l'expédition. Le Pape n'avait jamais cessé de correspondre avec ses légats et avec les chefs militaires de la croisade. On le tenait exactement au courant de la situation des troupes et du progrès des opérations. Il servait lui-même d'intermédiaire entre les soldats du Christ et leurs frères restés en Europe, annonçant les succès obtenus, déterminant de nouvelles prises de croix, poussant les retardataires à prendre le chemin de la Terre-Sainte. Dans chaque nation d'Occident, un haut personnage de l'Église était chargé de concentrer les informations venues d'Orient et de réchauffer le zèle des chrétiens qui, après avoir juré de combattre, ne se pressaient pas d'aller rejoindre les combattants. En France, ce rôle échut à Manassès II, archevêque de Reims. Les hauts barons qui commandaient les corps d'armée lui envoyaient des lettres importantes, véritables bulletins militaires : et c'est par lui, sans doute, que les Français apprirent l'heureuse nouvelle, la victoire finale de leurs chevaliers.

L'exaltation fut grande. Mais ce n'était pas tout que de posséder la ville sainte, il fallait s'y maintenir et en faire le centre d'une domination politique durable. Les Latins voulaient garder à tout prix une conquête qui avait coûté si cher; c'était là peut-être le plus difficile : veiller autour du Saint Sépulcre, organiser une colonie de défenseurs et fonder un gouvernement.

ORGANISATION DE LA CONQUÊTE. GODEFROI DE BOUILLON.

Il fallut d'abord désigner le chef qui serait appelé à le diriger. Baudouin était déjà installé à Edesse, Bohémond à Antioche. On pouvait hésiter entre Raimond et Godefroi. Mais le comte de Toulouse s'était discrédité par son alliance suspecte avec Alexis Comnène; il lui avait sacrifié plusieurs fois les intérêts de l'armée et de la conquête. On lui reprochait d'aimer l'argent, au point de s'être laissé corrompre par les Turcs. Godefroi, estimé pour ses qualités personnelles, soutenu par le Clergé, fut élu. Il refusa de porter la couronne royale et s'intitula simplement « avoué du Saint Sépulcre »; mais il s'en fallut de peu que le royaume de Terre-Sainte ne devint, dès les premiers jours, une principauté ecclésiastique, régie par un patriarche, sous l'autorité du Pape. Daimbert, patriarche de Jérusalem, avait la conviction que l'Église romaine, seule, pouvait être souveraine du nouvel État. Il prétendit obliger le duc de Lorraine à lui céder, par un écrit solennel, la propriété de la ville de Jérusalem, de la citadelle et de Jaffa. Nous verrons qu'on fit au Clergé sa large part; mais le gouvernement de la principauté latine resta laïque et militaire. Ainsi le voulait la situation d'une colonie entourée de périls et campée en pays ennemi.

Les croisés avaient rendu à l'empire grec Nicée avec une partie de l'Asie Mineure, et, par là, éloigné le danger qui menaçait Constan-

tinople. Outre Jérusalem et la Palestine, transformées en royaume chrétien, ils s'étaient réservé les principautés d'Edesse et d'Antioche, auxquelles allait bientôt s'adjoindre celle de Tripoli : trois postes destinés à protéger les lieux saints contre un retour offensif des hordes turques. Par la prise de Jaffa, que Godefroi s'empressa de fortifier, ils commencèrent la conquête des ports syriens du littoral, indispensable à la sécurité des colons. Il fallait que les chrétiens d'Orient pussent rester en communication avec leurs frères de France et d'Europe dont ils devaient solliciter sans cesse l'argent et les renforts. Il ne leur importait pas moins d'avoir sous la main ces centres du trafic intercontinental, points de contact économique entre l'Europe et l'Asie.

Établis au Caire, à Alep, à Damas, à Mossoul, comme sur la côte syrienne, les musulmans étaient toujours redoutables, bien que leurs divisions les empêchassent de s'entendre et de jeter à la mer cette poignée d'étrangers. Pour dégager la route de l'Est, Bohémond essaya de s'emparer d'Alep et Godefroi prépara la marche sur Damas en rendant tributaire un émir qui barrait le chemin de la grande cité syrienne. Il eut même l'idée arrêtée d'entreprendre une expédition sur le Caire pour aller frapper le Fatimite au cœur de sa domination; la mort seule l'empêcha de donner suite à son dessein.

Sa diplomatie ne fut pas moins utile aux colons que son activité guerrière. Il voulut non seulement la paix, mais l'alliance avec l'empire grec, persuadé que l'association de toutes les forces chrétiennes pouvait seule assurer la défaite définitive de l'islamisme. Dans sa pensée, les différentes principautés latines de Syrie devaient former une confédération d'états étroitement unis et appuyés sur Byzance. Il n'était pas facile de réagir contre un préjugé trop répandu parmi les croisés, celui qui représentait l'autocrator du Bosphore comme un monstre de perfidie qui ne rêvait pour les Latins qu'affronts et catastrophes. Godefroi parvint, dit-on, à se faire aimer d'Alexis qui l'appelait « son fils » et pensa même à l'adopter. Mais l'idée du Lorrain ne s'imposa ni à ses compagnons d'armes, ni à la plupart de ses successeurs. Bohémond, Tancrède et les princes qui régnèrent après eux à Antioche, pratiquèrent plutôt contre les Grecs la politique d'hostilité et de conquête dont les Normands de Sicile avaient l'habitude.

BAUDOUIN Ier, ROI DE JÉRUSALEM.

La désolation des chrétiens de Syrie fut générale, quand on apprit la mort de « l'avoué du Saint-Sépulcre » (18 juillet 1100), et la brusque terminaison d'un règne qui s'annonçait si bien. Malgré les intrigues du patriarche Daimbert, les barons de Jérusalem offrirent la couronne au frère de Godefroi, au maître d'Edesse, Baudouin. « Celui-ci, dit Foucher de Chartres, fut un peu attristé de la mort de son

frère, mais encore plus heureux de recueillir son héritage. » Il se garda bien de refuser le titre et les insignes de la royauté. Couronné solennellement à Bethléem (25 déc. 1100), il voulut paraître aux yeux de ses sujets indigènes, sous l'extérieur d'un souverain d'Orient. « On le vit, à Jérusalem, vêtu du burnous tissé d'or, la barbe longue, marchant avec une escorte fastueuse et faisant porter devant lui un grand bouclier doré sur lequel était peint un aigle. Il se laissa adorer à l'orientale, et prenait ses repas, les jambes croisées, sur un tapis ».

LES CONQUÉRANTS EN SYRIE.

L'exemple venait de haut et fut suivi. Les barons de la colonie n'attendirent pas l'époque de Saladin pour revêtir la longue robe, passer leur temps au bain et se bâtir de luxueuses maisons dont le plan et la décoration étaient demandés aux artistes du pays. A peine installés, ils subirent dans leur costume, dans leur campement militaire, surtout dans leur façon de vivre, l'action du milieu où ils étaient transportés. Certains d'entre eux parlaient couramment l'arabe. Les princes chrétiens entretenaient, dans les cours des émirs du voisinage, des agents officieux, demi-espions, demi-ambassadeurs, chargés de les renseigner et au besoin d'ouvrir des négociations secrètes. Ils employaient même les services de leurs sujets musulmans et n'hésitaient pas à les admettre dans leur intimité.

Il s'en faut que les vainqueurs de Jérusalem aient gardé, au milieu de la population soumise, avec leurs haines de religion et de race, leur attitude de massacreurs. Ils ont essayé, au contraire, dès le début même de l'occupation, de se concilier l'élément le plus important de la population indigène, les Syriens, agriculteurs, marchands, industriels. Ceux-ci obtinrent la permission d'officier dans l'Église même du Saint-Sépulcre, à côté des catholiques; ils reçurent d'importantes franchises commerciales, le droit de posséder la terre en toute propriété et celui d'être administrés et jugés par des magistrats spéciaux. Les musulmans eux-mêmes furent habilement ménagés. L'isolement des Latins au milieu de l'Islam, leur répugnance invincible pour les personnes, les mœurs et la langue des infidèles, pure légende! Tous les princes chrétiens, surtout ceux d'Edesse et d'Antioche, entrèrent en relations d'alliances avec les chefs musulmans de la Syrie.

Les Francs s'attachèrent si vite et par des liens si étroits à cette terre d'Asie qu'un de leurs chroniqueurs, Foucher de Chartres, ne peut s'empêcher d'en manifester sa surprise. « Voilà nos Occidentaux transformés en habitants de l'Orient! Le Français et l'Italien d'hier ne sont plus maintenant qu'un Galiléen ou un Palestinien : l'homme de Reims ou de Chartres est devenu l'homme de Tyr ou d'Antioche. Nous avons déjà oublié nos lieux d'origine : c'est à peine si on les

connaît : personne n'en entend plus parler. L'un possède déjà maison et famille, comme s'il était indigène; l'autre a déjà pris pour femme, non pas une compatriote, mais une Syrienne, une Arménienne, parfois même une Sarrasine baptisée. Nous nous servons de toutes les langues du pays où nous sommes installés. Celui qui était pauvre là-bas se trouve ici, par la grâce de Dieu, dans l'opulence : et tel qui, en Europe, ne possédait même pas un village, règne, en Asie, sur une ville entière. Pourquoi revenir en Occident, puisque l'Orient comble nos vœux? »

EXTENSION DE LA CONQUÊTE.

Les barons établis en Terre-Sainte ne songent plus, en effet, qu'à défendre et à augmenter leur conquête. Tout en s'assimilant très vite au milieu oriental, ils conservent leur activité militaire; les deux premiers successeurs de Godefroi de Bouillon, Baudouin Ier (1100-1118) et Baudouin II (1118-1131), ont été de prodigieux guerriers, toujours sur la brèche, se portant avec une rapidité incroyable du désert d'El-Arisch ou d'Elim aux rives du Jourdain qu'ils franchissent pour aller menacer Alep ou Damas, et revenant, de là, sur la côte syrienne, pour unir leurs efforts à ceux des marins vénitiens ou génois, puis repartant vers le Nord pour coopérer à la défense d'Edesse ou d'Antioche. Dans ces dernières principautés, Bohémond, Tancrède et Joscelin de Courtenai, constamment aux prises avec les atabeks de Damas et les émirs d'Alep et de Mossoul, font aussi, chaque année, des merveilles d'héroïsme : tantôt vaincus, tantôt vainqueurs, ils réussissent, en somme, à maintenir intactes leurs seigneuries, si dangereusement placées à l'avant-garde de la chrétienté latine. Le vieux Raimond de Saint-Gilles, qui s'obstine à prendre le pays de Tripoli, meurt à la peine (1105); mais ses fils Bertrand et Guillaume, tout en se disputant l'héritage, finiront par le conquérir. Pendant ce temps les marchands de France et d'Italie, Marseillais, Pisans, Génois et Vénitiens, aident les rois de Jérusalem à prendre les villes maritimes de la Syrie. Chaïfa (1100), Arsuf, Césarée (1101), Apamée (1106), Laodicée (1109), Sidon (1110), Tyr (1124), deviennent chrétiennes, mais au profit des marchands qui, dans chacun de ces ports, reçoivent des églises, des marchés, des rues, des quartiers entiers. Ils y sont les maîtres et on leur prodigue, en outre, des privilèges commerciaux et politiques qui leur assurent le bénéfice d'une indépendance complète. Le gain le plus sûr de la croisade sera pour eux.

Nos barons d'Orient comptent avant tout sur eux-mêmes : mais tout en se battant avec ardeur, ils ne se laissent pas oublier de leurs frères d'Europe. A peine Godefroi de Bouillon était-il mort qu'ils appelaient les retardataires de la grande expédition; et de nouvelles bandes de pèlerins français, italiens et allemands, sorte d'arrière-

croisade, arrivaient par l'Asie Mineure (1101). Bien peu eurent la chance de parvenir à Antioche et ceux qui se dirigèrent de là sur Jérusalem furent massacrés ou pris à Ramlah (31 mai 1102), à peu de distance de la ville sainte. Cette seconde série de désastres refroidit l'ardeur des Occidentaux. Il fallut que Bohémond quittât Antioche pour venir en France chercher des renforts (1106), mission difficile où il ne réussit qu'à moitié. La chevalerie d'Europe, effrayée, hésitait à se sacrifier encore, et la royauté de Jérusalem n'eut plus d'espoir au dehors que dans les flottes italiennes et dans les pèlerinages isolés de certains rois ou princes féodaux. Ainsi parut en Syrie le roi de Norwège, Sigurd, qui aida Baudouin Ier à prendre Sidon (1110). Réduits presque à leurs propres ressources, les princes chrétiens de la Terre-Sainte n'en réussirent pas moins à fonder et à faire durer une domination politique qui, au moment de sa plus grande extension, à la fin du règne de Baudouin II (1131), s'étendait sur toute la côte de la Méditerranée, d'Elim (ou Aïla), sur la mer Rouge, à Samosate, sur l'Euphrate.

LES ORDRES MILITAIRES.

Cet empire latin, qui se créa si rapidement dans les circonstances les plus difficiles, était protégé sur ses frontières par de redoutables forteresses, chefs-lieux de seigneuries militaires, comme celles de Krak et de Montroyal, placées au sud de la mer Morte pour faire face au plus grand danger, les armées fatimites du Caire. Plus tard on achèvera de consolider l'œuvre par l'institution d'un organe nouveau, le moine-soldat, chargé de soigner les pèlerins et de se battre pour les défendre. L'ordre de l'hôpital de Jérusalem, ou de Saint-Jean, d'abord composé de garde-malades (1099), puis de chevaliers; celui du Temple, fondé en 1119, organisé au concile de Troyes en 1128; enfin celui des « Frères de la maison allemande » ou des chevaliers teutons, très postérieur aux deux autres (1197), étaient des congrégations religieuses soumises aux obligations monastiques de la pauvreté individuelle, du célibat et de l'obéissance passive, mais recrutées parmi les nobles possédant terres et châteaux, et créées surtout en vue de la guerre. A côté des croisés de passage, qui retournaient en Europe après avoir accompli leur vœu, les chevaliers Hospitaliers, Templiers et Teutons, représentèrent la croisade permanente. L'armée féodale des barons de Syrie ne combattait que dans des conditions limitées de service militaire; les moines guerriers fournirent au royaume latin une troupe de réserve toujours disponible, bien exercée, précieuse par sa connaissance de la région et de l'ennemi. Ils rendirent d'autres services. Beaucoup plus que les croisés eux-mêmes, ils ont été les véritables agents de transmission de la civilisation orientale en Occident.

Ce n'était donc ni l'entente des choses militaires, ni, à certains égards, l'intelligence politique qui faisait défaut aux conquérants de la Syrie. Mais le malheur voulut que le pouvoir central manquât d'unité et de force, alors que la situation de la colonie chrétienne exigeait le plus absolu et le mieux armé des gouvernements.

DÉFAUTS DE L'ŒUVRE LATINE.

Au lieu d'un véritable État, s'étaient établies quatre principautés : Jérusalem, Antioche, Edesse, Tripoli, les trois dernières rattachées par un lien purement nominal à la première. Les quatre souverains ont poursuivi le plus souvent une politique personnelle et l'on vit Tancrède et Baudouin d'Edesse, Bertrand et Guillaume de Toulouse, se quereller sous les yeux de l'ennemi. Près d'eux, une cinquième puissance, celle des marchands d'Italie et de France, n'obéissait à personne.

Dans le royaume proprement dit, à Jérusalem, une royauté sans autorité réelle préside à la hiérarchie des barons, des comtes et des chevaliers, organisée selon la rigueur des principes féodaux. Cette royauté, plus élective qu'héréditaire, apparaît affaiblie, dès le début, par l'esprit d'insubordination des vassaux, les règles étroites du service militaire dû au suzerain, l'absence d'un système régulier de finances. Les institutions monarchiques existent à peine : c'est la Féodalité qui domine, et comment s'en étonner? Les nobles qui avaient formé l'armée de la croisade apportaient en Orient le régime des seigneuries, tel qu'il existait en France au XIe siècle, mais plus logique encore, comme il devait l'être sur ce terrain vierge, où son développement ne rencontrait ni l'obstacle des traditions du passé, ni le jeu des forces concurrentes.

LE POUVOIR ECCLÉSIASTIQUE.

A côté du roi de Jérusalem, les puissances ecclésiastiques occupent dans l'État latin une place si considérable qu'en réalité le patriarche partage le pouvoir avec le souverain. Le royaume restera un gouvernement mixte, une domination à deux têtes. Dès le règne de Baudouin Ier, l'histoire de Jérusalem est remplie des démêlés des rois avec le patriarcat et des tiraillements funestes dont ce dualisme est cause. Le premier patriarche Daimbert, deux fois déposé, deux fois réintégré dans sa fonction, est finalement remplacé par Ebremar. Celui-ci tombe à son tour, renversé par le synode de Jérusalem (1108). Le quatrième patriarche, Arnoul, subit le même sort, mais se fait remettre en place par le Pape (1116). Et quand le patriarche de Jérusalem n'est pas en guerre avec le Roi, il lutte avec les archevêques ou avec son voisin, le patriarche d'Antioche, qu'il accuse d'empiéter sur son territoire. En somme, la monarchie, dans la ville sainte, n'apparaît qu'en façade. Les rois ne sont maîtres ni de leur noblesse, ni de leur clergé. On est d'autant plus surpris qu'ils aient pu se maintenir

à leur poste de péril et d'honneur, jusqu'en 1189, pendant près de quatre-vingts ans.

CONCLUSION.

Telle fut cette entreprise extraordinaire : des centaines de milliers d'hommes mis en mouvement par la foi, par l'esprit d'aventure, par la passion du gain ; la foi dominant chez les petits et, parmi les grands, ennoblissant quelques caractères ; une marche de l'Occident sur l'Orient et la rencontre à Constantinople d'une civilisation naissante avec la vieille civilisation byzantine ; en Syrie et en Terre-Sainte, le choc du christianisme contre l'Islam, des sièges prolongés, de grandes batailles, des souffrances inouïes, des violences, des perfidies, de l'héroïsme, des barbaries et des miracles. Jamais expérience historique n'en a tant appris à l'historien sur l'humanité, par la mêlée d'éléments si divers. Il y trouve, pour s'en tenir à la France, les plus utiles renseignements sur le caractère national : vigueur du peuple entier, manants, seigneurs et clercs, promptitude à accepter les idées généreuses, diversité des traits provinciaux, souplesse de l'intelligence française, qui sait si bien combiner la politique avec l'enthousiasme, s'adapter aux circonstances et aux milieux.

Tout cela, sans doute, n'apparaissait pas à l'esprit des acteurs de ce grand drame. Une chose seule était claire : le triomphe de la Papauté. Le succès final de la croisade avait consolidé la théocratie. Plus que jamais, après la fondation du royaume de Jérusalem, la Papauté avait le droit de dire, ce qu'Innocent II déclara fièrement, en 1139, aux évêques rassemblés pour le concile de Latran : « Rome est la capitale du monde. Vous tenez vos dignités du Pontife romain, comme un vassal tient ses fiefs de son suzerain, et vous ne pouvez les conserver sans son consentement. Quiconque se sépare de l'Église romaine, lors même que, sur le reste, il s'estimerait exempt de tout blâme, devient par cela seul criminel et encourt la colère de Dieu. »

CHAPITRE III

LA RÉFORME DES CHAPITRES ET DES MONASTÈRES

I. LA RÉORGANISATION DES CORPS DE CHANOINES. — II. LA RÉFORME MONASTIQUE. — III. SAINT BERNARD.

I. — LA RÉORGANISATION DES CORPS DE CHANOINES[1]

LA grande entreprise d'Orient n'empêchait pas l'Église et la Papauté de poursuivre, en Occident, l'œuvre de la réforme du Clergé. Elles avaient réussi à corriger les mœurs des évêques et à modifier, au profit de la religion et du Saint-Siège, les conditions de leur investiture. Restait à faire subir le même travail d'épuration aux autres organes du corps ecclésiastique, aux chapitres et aux monastères eux-mêmes. Ce fut l'événement principal de l'histoire de France, dans la période immédiatement postérieure à la croisade, celle qui a été marquée par le grand nom de saint Bernard (1100-1153). L'esprit réformateur, agissant, cette fois, sur les chanoines et sur les moines, dut livrer encore plusieurs batailles. Rois, papes et évêques se trouvèrent, de nouveau, engagés dans des luttes très vives, où les partisans du progrès religieux n'eurent pas toujours le dernier mot.

LES CHAPITRES.

On donnait le nom de *chapitres* aux communautés de clercs qui, dans chaque cité, desservaient l'église *cathédrale*, celle où était la

1. OUVRAGES A CONSULTER. Le P. Thomassin, *Anc. et nouv. discipline de l'Eglise*, t. I, chap. XI, 1725. Hinschius, *Kirchenrecht*, t. II, 1869, p. 57 et suiv. Richou, *Essai sur la vie claustrale et l'administration intérieure dans l'ordre et l'abbaye de Prémontré, au XIIe et au XIIIe siècle*, dans les Positions des thèses des élèves de l'Ecole des Chartes, année 1875. Taiée, *Prémontré, Etude sur l'abbaye de ce nom*, dans le Bulletin de la Société académique de Laon, t. XIX et XX. F. Winter, *Die Praemonstratenser des zwoelften Jahrhunderts*, 1865. A. Vétault, *L'abbaye royale de Saint-Victor de Paris*, dans les Positions des thèses de l'Ecole des Chartes, années 1866-67. R. Rosenmund, *Die ältesten Biographien des heiligens Norbert*, 1874. W. Moll, *Kerkgeschiedenis van Nederland voor de hervorming* (*Histoire religieuse de la Néerlande avant la Réforme*), 1864-71.

cathedra, « la chaire » de l'évêque, et aussi à ces collèges de prêtres qui officiaient dans les églises des bourgs et des villes dépourvus d'évêchés. Les premiers étaient les *chapitres cathédraux*, les seconds, les *chapitres collégiaux*. Au IXe siècle, ces corps avaient été assujettis à la règle instituée par l'évêque Chrodegang. Les chanoines vivaient en commun dans le même cloître, au même réfectoire, au même dortoir. La règle leur défendait la propriété individuelle, le mariage, et les rapprochait le plus possible de la vie du moine.

L'importance religieuse et sociale des chapitres était grande. A la fin du XIe siècle, le régime féodal en avait fait de puissantes seigneuries collectives, rivales de l'évêque, devenues, comme lui, propriétaires d'une partie des villes et de domaines ruraux étendus. Les terres des chapitres étaient cultivées par de nombreuses familles de serfs et de serves, administrées par des maires et des prévôts. L'ensemble de ces possessions, ou « mense capitulaire, » était divisé en lots de valeur à peu près égale, les « prébendes, » affectées à l'entretien de chacun des chanoines. Les dignitaires des chapitres cathédraux les plus anciens et les plus puissants, tels que ceux de Notre-Dame de Paris, de Saint-Pierre de Beauvais, de Sainte-Croix d'Orléans, de Saint-Étienne de Bourges, de Saint-André de Bordeaux, etc., sous les noms variés de doyens, de chantres, de trésoriers, de cheveciers, étaient de grands seigneurs, vassaux de l'évêque, et tenaient une place considérable dans la hiérarchie féodale. Il en était de même de ceux qui dirigeaient des chapitres collégiaux comme Saint-Quentin de Péronne, Sainte-Geneviève de Paris, Saint-Corneille de Compiègne, Saint-Martin de Tours, véritables baronnies d'Église avec lesquelles devaient compter les ducs et les rois.

DÉCADENCE DES CHAPITRES.

La règle de Chrodegang, avec ses observances rigoureuses, avait depuis longtemps cessé d'être pratiquée. Nombre de chanoines, clercs à peine gradés, abandonnaient à des vicaires le soin de faire le service religieux, touchaient, sans résider, leurs revenus, avaient femme et enfants, menaient l'existence mondaine de tous les nobles. Les chapitres étaient des associations de propriétaires vivant en châtelains, plutôt que des collèges de prêtres chargés d'une fonction spirituelle. Dans les cathédrales surtout abondaient les clercs mariés ou concubinaires, d'autant moins favorables à la Réforme qu'ils sentaient leur communauté plus considérée et plus riche. Quand on voulut les rappeler à la règle, ce fut toute une révolution.

PREMIÈRES TENTATIVES DE RÉFORME.

Les papes et les évêques avaient essayé d'abord de remplacer les chanoines dégénérés par des moines, surtout par des moines de Cluni. Dès 1066, les chanoines parisiens de Saint-Martin des Champs, qui vivaient fort mal, furent expulsés et cédèrent la place à des reli-

gieux tirés de la grande abbaye. Mais l'Église séculière ne pouvait admettre que la colossale congrégation, déjà maîtresse du monde monastique, fût appelée, par surcroît, à prendre possession des chapitres. N'était-ce pas dépouiller une moitié du Clergé pour enrichir l'autre? D'autre part, les obligations des chanoines se conciliaient difficilement avec l'observance monastique. Soumis à des vœux moins rigoureux, officiant dans le chœur en vue des fidèles, capables de remplir toutes les fonctions sacerdotales et notamment de desservir les paroisses des villes et des campagnes, ils étaient destinés à agir sur le monde extérieur et restaient en contact fréquent avec les laïques, c'est-à-dire dans une situation tout opposée à celle des moines. Il fallait trouver le moyen de réformer les chapitres sans les dénaturer. L'Église y pourvut par la *régularisation*. Elle soumit les corps capitulaires à une discipline inspirée de l'esprit monastique, mais compatible avec les nécessités du sacerdoce. Cette règle, qui rendait obligatoire l'existence en commun dans l'enceinte du même cloître, fut placée sous le patronage de saint Augustin. L'homme qui, chez nous, la rendit populaire et en fit un sérieux instrument de réforme, Ive de Chartres, l'appliqua d'abord à l'église de Saint-Quentin de Beauvais, dont il était abbé (1078).

SUCCÈS DE LA RÉFORME.

La règle de Saint-Augustin eut le plus grand succès. L'abbesse du Paraclet, Héloïse, l'atteste elle-même quand elle écrit à Abélard : « Il est des maisons où les religieux, désignés sous le nom de chanoines réguliers de Saint-Augustin, professent une règle particulière et ne se croient en rien inférieurs aux moines, bien qu'ils fassent publiquement usage de viande et de linge. Si notre faiblesse arrivait seulement à s'élever au niveau de la vertu de ces religieux, ne serait-ce pas beaucoup pour nous? » Des châtelains, voulant placer pieusement leur argent, au lieu de bâtir des abbayes, dotaient des collèges de chanoines réguliers, spécialement chargés de prier pour les fondateurs et leurs familles. La vogue de ces établissements devint telle que les moines en prirent ombrage. Ils se crurent obligés de rappeler à tous que la vie monastique était la condition religieuse par excellence. Une polémique s'engagea, chanoines et moines exaltant à l'envi les vertus particulières de leur état. Abélard écrivit une lettre pour prouver la supériorité du monachisme et réfuter certains chefs de chapitres qui prétendaient que leur condition étant plus parfaite que celle des moines, il n'était pas permis à des chanoines réguliers de se retirer dans les abbayes.

CHANOINES ET MOINES.

Un homme de bon sens (dont le nom ne nous est pas parvenu) jugea utile de ramener les deux partis au sentiment de la charité et de l'humilité chrétiennes. Il répond à un abbé, qui s'était exprimé en

termes fort dédaigneux sur le clergé des chapitres : « Vous vous glorifiez de votre vêtement noir et méprisez le vêtement blanc des chanoines; le noir, dites-vous, est le symbole de la modestie, et moi je dis que le blanc est le symbole de la pureté. Les moines disent : Nous sommes les meilleurs. Non, disent les chanoines, c'est nous. Et moi je vous dis : ce n'est ni vous ni nous, car nous sommes tous mauvais. Il vaut mieux s'honorer les uns les autres et ne pas se déprécier mutuellement. Pour moi, quand on me demande ce que j'en pense, si je suis chanoine, j'affirme que les moines valent mieux; si je suis moine, je dis que les chanoines sont meilleurs : telle est la loi de la charité. »

INSTITUTION DES CHANOINES RÉGULIERS.

On fit bientôt un nouvel effort pour perfectionner la règle de Saint-Augustin et suivre de plus près l'idéal monastique. Convertir les anciens chapitres, c'est-à-dire déraciner des habitudes prises et des mœurs invétérées, était une tâche ardue, dans laquelle les plus habiles ou les plus énergiques ne réussissaient qu'à demi. Mieux valait fonder, de toutes pièces, des communautés spéciales qui fussent, par la sévérité de leur règle et le détachement absolu des intérêts temporels, au même niveau moral que les abbayes bénédictines. Elles fourniraient un personnel dévoué aux idées réformistes, capable de les soutenir et de les répandre par la prédication comme par l'exemple. Ces chanoines d'un genre particulier, tout en restant clercs, mèneraient à peu près la vie des moines, feraient vœu de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, et recevraient la direction d'un abbé librement élu.

L'organisation des congrégations religieuses appliquée au cléricat : telle fut la conception qui donna naissance aux grandes maisons canoniales de Saint-Victor (1113) et de Prémontré (1120). Le nom d'Ive de Chartres dominait la première phase du mouvement de réforme des corps capitulaires : les noms de Guillaume de Champeaux et de Norbert resteront attachés à la seconde. Le premier avait régénéré les chapitres *séculiers*; les deux autres ont créé les abbayes de chanoines *réguliers*.

SAINT-VICTOR.

Saint-Victor et Prémontré, produit d'une même idée, liés par d'étroites similitudes, ont cependant leur physionomie distincte, car leurs fondateurs se ressemblaient peu. Nous retrouverons plus tard Guillaume de Champeaux, quand il sera question de la renaissance théologique et philosophique du XIIe siècle. Professeur de mérite, clerc très érudit, il compte surtout dans l'histoire de la science et des idées. L'abbaye de Saint-Victor, qu'il fonda, où les chanoines partageaient leur temps entre les exercices religieux, le travail manuel et l'étude, fut à la fois une école, une pépinière de prédicateurs et de théologiens, et un séminaire de réformateurs zélés. C'est là que les

Capétiens et leurs évêques, pendant la majeure partie du XIIe siècle, allèrent chercher les sujets d'élite dont ils voulaient peupler les chapitres et même les monastères où régnait le mauvais esprit.

PRÉMONTRÉ.

Prémontré, création de Norbert, fut aussi une abbaye modèle et un instrument de progrès moral. Assujettis à une règle des plus rigoureuses, voués au travail des mains et à la contemplation, en même temps qu'au ministère pastoral, travaillant à leur sanctification et à celle des autres, les chanoines étaient à Prémontré, encore plus qu'à Saint-Victor, de vrais moines, émules des plus fervents Bénédictins. L'apparition de cette abbaye et la multiplication rapide de ses succursales en France et en Europe, pendant les trente années qui suivirent l'année 1120, ont été un des prodiges de l'époque, aussi merveilleux, presque, que l'œuvre de saint Bernard et la diffusion de l'ordre cistercien.

NORBERT.

Norbert (1080-1134) n'appartient guère à l'histoire de France que par cette fondation et ses relations d'amitié avec les grands réformateurs français. C'était un Allemand de haute noblesse, apparenté même à la famille impériale, un beau jeune homme, à l'imagination vive, à la parole entraînante. Entré dans le clergé par ambition, comme tant d'autres, il paraît d'abord à la cour de l'archevêque de Cologne, puis à celle de l'empereur Henri V qui le comble de bénéfices et dont il devient l'aumônier. Avant de condamner les abus de l'Église, Norbert commença par en profiter. Un jour, il trouve son chemin de Damas : la foudre tombe devant lui, tue son cheval, et le laisse inanimé pendant une heure. Quand il reprend connaissance, il entend une voix qui lui ordonne de se convertir, et il obéit aussitôt. Il coupe court à sa vie mondaine, passe jours et nuits en prières, s'habille comme un mendiant, couche sur une planche, se déchire la peau avec un cilice.

Ordonné diacre ou prêtre, il commence son sacerdoce militant par prêcher la Réforme aux chanoines de Xanten, ses confrères, et aux chapitres séculiers de la région du Rhin, apostolat périlleux, surtout en Allemagne. Les adversaires de la Réforme, ameutés contre lui, le représentent comme un ennemi de l'ordre public, l'abreuvent de calomnies et d'outrages. On raconte qu'après un de ses sermons audacieusement prononcé devant une réunion de chanoines, l'un d'eux, non content de l'injurier, lui cracha à la figure. Norbert, repoussé par ses compatriotes, vend ce qu'il possède, dignités, honneurs et maisons, donne le produit aux pauvres, et vient en France, terre bénie des réformateurs et des apôtres. Marchant pieds nus, vivant de la charité publique, il parcourt la province de Reims, prêche et obtient partout des conversions merveilleuses. Le mission-

naire infatigable devient vite un saint, même un thaumaturge. Abélard s'est moqué des prodiges accomplis par Norbert et ses compagnons : il plaisante sur l'eau bénite qu'ils faisaient boire aux malades, sur leurs attouchements qui guérissaient les infirmes. Mais qu'importe, si la foule croyait !

FONDATION DE PRÉMONTRÉ.

Le plus étonnant de tous les miracles de Norbert fut d'établir l'abbaye qu'il rêvait, dans une solitude affreuse de la forêt de Saint-Gobain, marécage fétide, lande inculte et stérile, séjour de la fièvre et des bêtes fauves. Ce fut l'endroit qu'il choisit, avec une opiniâtreté que rien ne put vaincre, pour y bâtir Prémontré et y vivre du travail de ses mains. Son petit groupe de compagnons devint bientôt une multitude que grossit encore un essaimage méthodique dans toute la région du Soissonnais, du Laonnais et de la Lorraine. Prédicateurs et cénobites, les chanoines de Prémontré eurent l'idée (que développeront au XIIIe siècle les ordres mendiants) de s'affilier, sous forme de tiers-ordre, des laïques puissants et généreux, qui prêtaient leur concours à l'œuvre. Au début même, ils admirent les femmes, dans des maisons séparées, mais voisines de celles des hommes. Il y eut, à Prémontré et ailleurs, de véritables monastères doubles, où chanoines et chanoinesses rivalisèrent de ferveur et d'ingéniosité dans la pratique de l'ascétisme. Les donations des particuliers et des rois affluaient. En peu de temps, la maison de Norbert, comblée d'argent et de terre, acquit une puissance temporelle que son fondateur, l'apôtre mendiant, n'avait ni désirée ni prévue.

Cette popularité des chanoines réguliers de Saint-Augustin facilita la tâche de ceux qui avaient entrepris la conversion des anciens chapitres. Ils rencontraient pourtant de telles difficultés que des réformateurs, moins obstinés, auraient perdu courage. Les chapitres cathédraux, surtout ceux des grandes cités, tenaient, par tant de liens, au monde féodal, qu'il fallut souvent user de violence pour les contraindre à changer de vie. Quelques épisodes de cette lutte feront juger de la passion qu'y mettaient les intéressés, de la part qu'y prenaient les puissances publiques, et de l'agitation profonde qu'elle jetait dans les esprits.

LA RÉFORME CAPITULAIRE A NOTRE-DAME DE PARIS.

Quand on voulut toucher à la constitution du chapitre de Notre-Dame de Paris, on provoqua une crise à la fois religieuse et politique, d'où faillit sortir une rupture déclarée entre l'Église et l'État (1128). L'évêque de Paris, Étienne de Senlis, enthousiaste de la réforme de Saint-Augustin, avait manifesté l'intention d'introduire dans son chapitre des religieux de Saint-Victor pour arriver à la régulariser peu à peu. Les archidiacres et les chanoines, hostiles à toute transformation, résistèrent, invoquant l'autorité du roi Louis le Gros, qui

s'interposa. Celui-ci pensait, non sans raison, qu'un chapitre réformé, imbu de l'esprit monastique, serait moins dépendant de la Royauté, et qu'il ne pourrait plus, comme par le passé, y disposer en maître des dignités et des prébendes. Il s'opposa donc résolument aux projets de l'évêque de Paris. Étienne de Senlis ayant persisté dans son dessein, la cour lui retira la régale, c'est-à-dire la disposition de ses biens temporels; à quoi il répondit en mettant son diocèse en interdit.

Le conflit s'envenimait. L'évêque, chassé de son siège, dépouillé de ses revenus, menacé même dans sa vie, dut s'enfuir chez les Cisterciens. Ses amis et ses partisans furent également persécutés. C'est alors que saint Bernard, dont il était le disciple, perdit patience et dénonça Louis le Gros à toute la Chrétienté comme l'adversaire systématique du progrès religieux. Soutenu par un tel homme, Étienne n'hésita pas à porter appel au Pape de la sentence du Roi et demanda à être jugé par un tribunal d'arbitrage composé de saint Bernard et de quelques abbés, partisans de la réforme. Mais il exigeait, au préalable, que Louis VI le remît intégralement en possession de ses biens épiscopaux. Le Roi refusa. Ni prières ni menaces ne purent le fléchir, ce qui s'explique d'autant mieux que la cour de Rome, tout en approuvant le zèle de saint Bernard et des réformistes, accordait cependant au roi de France la levée de l'interdit jeté sur l'évêché de Paris.

MEURTRE DU PRIEUR DE SAINT-VICTOR.

Nous ne savons pas au juste comment se termina la lutte, si l'évêque fit des concessions ou si Louis s'humilia devant saint Bernard. On sait seulement qu'Étienne de Senlis rentra en grâce, et que la réforme tentée par lui n'eut pas lieu. Le chapitre de Notre-Dame resta ce qu'il était depuis les temps les plus anciens. Mais la querelle eut un épisode sanglant.

En 1133, lorsque l'abbé de Saint-Victor et son prieur, Thomas, revenaient, avec l'évêque de Paris, de l'abbaye de Chelle, où ils avaient rétabli la règle, des hommes embusqués près de la route, à quelques pas du château de Gournai, se jetèrent sur les voyageurs sans défense et égorgèrent le prieur de Saint-Victor. On apprit bientôt que les assassins étaient des parents et des familiers de certains archidiacres de Notre-Dame. La justice du Roi et des évêques mit une lenteur singulière à rechercher et à punir les meurtriers. Saint Bernard et le pape Innocent II l'ont constaté avec amertume. C'est que la grande abbaye de chanoines réguliers avait soulevé contre elle de nombreuses et puissantes antipathies, les rancunes de tous les chapitres séculiers qu'elle avait régénérés malgré eux en les dépossédant, et les inquiétudes qu'elle inspirait à ceux qu'elle menaçait du même sort.

LA RÉFORME A SAINTE-GENEVIÈVE.

Les chanoines séculiers de Sainte-Geneviève de Paris, fiers de leurs antiques privilèges et de l'importance de leurs reliques, richement dotés par la piété des fidèles, étaient au premier rang de ceux qui refusaient de s'assujettir à la règle de Saint-Augustin. En 1147, les réformistes, scandalisés de leur conduite, s'empressèrent de mettre à profit un incident curieux que provoqua l'arrivée à Paris du pape Eugène III, peu de temps avant le départ de Louis VII pour la seconde croisade. Le Pape, accompagné du Roi, était entré à Sainte-Geneviève pour y célébrer l'office. Les chanoines avaient fait étendre, devant l'autel, un magnifique tapis de soie, pour que le pontife pût s'y prosterner en priant. Sa prière achevée, Eugène III entre dans la sacristie où il devait revêtir les habits sacerdotaux. Pendant ce temps, les gens de sa suite, les « Romains, » enlevèrent le tapis, disant qu'un antique usage leur permettait de le garder pour eux. Protestation indignée des hommes de Sainte-Geneviève; l'étoffe, qu'ils veulent leur arracher des mains, est mise en lambeaux, et les deux partis s'assomment à coups de bâtons. Louis VII, attiré par les cris et le tumulte, essaye de séparer les combattants : il est lui-même frappé dans la mêlée. Le Pape, à la vue de ses serviteurs, les vêtements déchirés, la figure meurtrie, criant vengeance, se plaint avec aigreur et demande au Roi prompte justice. « A qui me plaindrais-je donc, moi, très saint père, répond Louis VII, et qui me fera justice? car, au moment où je me suis interposé, j'ai éprouvé, moi aussi, la colère de ces furieux. Vous avez entre les mains le pouvoir de lier et de délier, frappez-les vous-même comme ils le méritent. »

Le Roi et le Pape finirent par tomber d'accord sur la nécessité de régulariser le chapitre de Sainte-Geneviève. On convint que les chanoines seraient privés de leur prébende par voie d'extinction : « car il y avait parmi eux des hommes nobles et savants à qui il était dur d'enlever brusquement les moyens d'existence. » En attendant il fallait pourvoir au service religieux : Louis VII décida que les chanoines réguliers de Saint-Victor en seraient chargés. Mais le difficile était de les introduire dans l'église et de vaincre les résistances des séculiers. Il se passa toute une année avant que le changement pût s'accomplir. Le Roi, dans l'intervalle, était parti pour Jérusalem. Ce fut le régent du royaume, Suger, qui, le 24 août 1148, fit entrer les Victorins à Sainte-Geneviève et bénit solennellement leur nouvel abbé. La cloche, la salle capitulaire, le réfectoire leur furent livrés. Sommés de remettre aussi le sanctuaire et son trésor, les clercs dépossédés enlevèrent l'or de la châsse de sainte Geneviève et refusèrent de se dessaisir de la chasuble de saint Pierre, une de leurs plus précieuses reliques. Quand on les eut mis à la porte, tout ne fut pas terminé. Non seulement

ils s'obstinèrent à garder pour eux les possessions extérieures du chapitre, mais ils firent subir aux Victorins mille vexations, les accablant d'outrages et de menaces. Leurs domestiques, leurs affiliés, entraient la nuit dans l'église, et lorsque les réguliers se rendaient au chœur pour chanter matines, on faisait un tel bruit autour d'eux, qu'ils ne s'entendaient plus. Le gouvernement royal dut faire occuper l'église par des soldats. Suger vint lui-même, un jour où le désordre atteignait son comble, et menaça les tapageurs de leur faire crever les yeux et couper un membre. Dès lors le calme se rétablit et les religieux de Saint-Victor purent officier.

L'INCIDENT DE SAINT-CORNEILLE DE COMPIÈGNE.

Des incidents de même nature accompagnèrent la transformation du chapitre séculier de Saint-Corneille de Compiègne (octobre 1150), une de ces églises que le fisc capétien exploitait directement et qui servaient souvent de patrimoine aux clercs de sang royal. La vie religieuse y était réduite à sa plus simple expression. Les partisans de la Réforme, en mettant la main sur cette communauté peu édifiante, espéraient donner à la chrétienté de France un exemple de haute portée. Mais la répugnance du clergé local à se laisser déposséder se compliquait ici d'une difficulté particulière. Un des hauts dignitaires du chapitre, le trésorier, s'appelait Philippe de France : il était le propre frère de Louis VII, le fils préféré de la reine-mère, Adélaïde de Savoie. Cependant Eugène III et Suger n'hésitèrent pas, et le dévôt Louis VII se prêta à l'exécution. La Réforme devait entrer à Saint-Corneille, mais avec des moines empruntés à l'abbaye de Saint-Denis.

Au jour fixé pour l'installation définitive des moines et de celui d'entre eux qu'on avait élu abbé de Compiègne, le Roi, Suger, et l'évêque de Noyon, Baudouin, arrivent dans l'église pour donner lecture aux chanoines de la bulle pontificale qui leur prescrivait de céder la place aux religieux. Ils n'y trouvent pas les intéressés. Les chanoines s'étaient abstenus et ne répondirent pas davantage à une nouvelle convocation. Le lendemain, comme Suger manifestait à haute voix, de la part du Pape, l'indignation que lui causait cette désobéissance prolongée, les chanoines, qui célébraient alors l'office, par bravade, se mirent à chanter à tue-tête, d'une façon tellement scandaleuse que le Roi, les clercs et les laïques de son escorte furent obligés de leur imposer silence. La résistance alla plus loin. Au moment où Suger venait de quitter l'église, une bande de clercs et d'hommes armés conduits par le trésorier, s'y précipite, verrouille les portes, et coupe les cordes des cloches pour que les religieux ne puissent donner l'alarme. Puis ils vont droit au sanctuaire, saisissent un coffre où se trouvait une grande partie des reliques et l'emportent.

Ils reviennent aussitôt, et veulent s'emparer encore des deux objets les plus précieux, la couronne du Christ et le saint suaire. Mais alors les bourgeois de Compiègne, avertis, furieux de voir disparaître de l'église les reliques qui attiraient sur leur ville la vénération du monde entier, courent aux armes, pénètrent dans le saint lieu par les fenêtres, et arrivent à temps pour empêcher Philippe et ses complices de s'enfuir avec leur butin. On le leur enlève : ils sont expulsés et roués de coups. La colère du peuple aurait fait pis, si elle avait osé s'en prendre au frère du Roi.

II. — LA RÉFORME MONASTIQUE[1]

LE succès obtenu par l'institution des chanoines réguliers et l'ardeur que déployait le parti de la Réforme à réorganiser les anciens chapitres, ne faisaient que redoubler l'inquiétude des ordres monastiques proprement dits. Les meilleurs parmi les moines ne pouvaient se défendre, à l'égard des chanoines de Saint-Augustin, d'un sentiment de froideur et de méfiance où la jalousie inavouée avait sa part. L'abbé de Cluni, Pierre le Vénérable, écrivant en 1134 à un cardinal, déplorait comme un fait monstrueux (*detestabile prodigium*), comme une insulte jetée à tout le corps des Bénédictins, le remplacement des moines de Saint-Paul de Verdun par des réguliers de Prémontré. L'idée de la supériorité absolue de l'état monastique, même sur le cléricat le plus cloîtré, le mieux affranchi des liens terrestres, persistait, dans beaucoup d'esprits, comme un dogme. Elle continua d'autant plus à prévaloir, qu'on voyait les moines rivaliser de zèle avec les chanoines et pratiquer sur eux-mêmes cette réforme que l'Église jugeait nécessaire pour accroître son prestige et justifier ses prétentions à l'empire du monde.

DÉCADENCE DE CLUNI.

Comme les corps capitulaires, l'ordre de Saint-Benoît essaya de se régénérer. L'abbaye de Cluni elle-même, instrument principal de la réforme grégorienne, devenue puissance territoriale et politique, avait cessé d'être, pour les fervents, un objet d'édification. Il fallait

1. OUVRAGES A CONSULTER. Montalembert, *Les Moines d'Occident*, 1866-1874. Hélyot, *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires*, 1714-1719. Holstenius, *Codex regularum monasticarum*, édition Brockie, 1759. J. Lévesque, *Annales ordinis Grandimontensis*, 1662. L. Guibert, *Destruction de l'ordre et de l'abbaye de Grandmont*, 1878. C. Port, *Dict. biogr. de Maine-et-Loire*, au mot ROBERT D'ARBRISSEL. Lefèvre, *Saint Bruno et l'ordre des Chartreux*, 1884. Löbbel, *Der Stifter des Carthäuser Ordens, der heilige Bruno aus Köln*, 1899. Dom Lecouteulx, *Annales ordinis Carthusiensis*, en cours de publication. D'Arbois de Jubainville, *Etudes sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes et principalement de Clairvaux au XIIe et au XIIIe siècle*, 1858. Januschek, *Origines cistercienses*, 1877. Abbé M. Demimuid, *Pierre le Vénérable*, 1876. Wilkens, *Petrus der Ehrwürdige Abt von Clugny, ein Mönchs-Leben*, 1857.

remettre en honneur l'ascétisme, la contemplation, les occupations purement spirituelles, le renoncement absolu aux intérêts séculiers. Le sentiment religieux réclamait d'autres formes de la vie cénobitique, de nouvelles combinaisons de claustration et de mortification en commun. Ce besoin de réagir contre l'institution clunisienne, en tenant les âmes plus éloignées de la vie profane, conduisit à multiplier les ordres et les règles religieuses.

ORDRES NOUVEAUX.

A quelques années d'intervalle se succédèrent la fondation de Saint-Martin de Pontoise (1069), de Grandmont (1073), de Molesme (1075), de la Grande-Chartreuse (1084), de Fontevraud (1096), de Cîteaux (1099), de Tiron (1112), de Clairvaux (1115), du Paraclet (1131). Cette effervescence curieuse de l'esprit monastique se produisit, presque en même temps, dans le domaine royal, le pays chartrain, la Champagne, l'Anjou, le Limousin, la Bourgogne. La plupart des réformateurs, Gautier d'Ainville, Étienne de Thiers, Robert de Molesme, Robert d'Arbrissel, Bernard de Tiron, Abélard, Bernard de Fontaines-les-Dijon (saint Bernard), étaient Français. Seul, le fondateur de l'ordre des Chartreux, Bruno, était Allemand de naissance, mais il vécut longtemps en France, à Reims, où il dirigea l'école épiscopale.

AFFLUENCE DANS LES MONASTÈRES.

Comment un spectacle aussi extraordinaire que celui de cette affluence inouïe d'hommes et de femmes peuplant les innombrables maisons religieuses qui s'élevaient, comme par enchantement, dans les coins les plus ignorés du pays, n'aurait-il pas frappé les contemporains? Les moines, au XIIe siècle, l'admirent et s'en font gloire. Hugue de Saint-Victor en parle avec enthousiasme : « Aujourd'hui, dans les déserts, dans les forêts, dans les landes, vivent des milliers de moines ou de chanoines, Chartreux, Prémontrés, Cisterciens, ermites et anachorètes, tantôt seuls, tantôt en communauté. Ils décorent les déserts de leurs saintes perfections. Ils ornent les solitudes de leur justice, de leurs pieux entretiens, de leurs bons exemples, de leur silence, de leurs paroles, de leur mortification, de leur travail, de leur chasteté, de l'austérité de leur vêtement, de la fatigue de leur corps, de la dureté de leurs lits, de la continuité de leurs veilles, de la mélodie de leurs cantiques, de l'abondance de leurs aumônes, de la bienveillance de leur hospitalité, enfin de l'exercice de toutes les vertus et de la pratique de toutes les bonnes œuvres. » Pierre le Vénérable s'écrie à son tour : « Quelle foule innombrable de moines, multipliée surtout de nos jours par un effet de la grâce divine! Elle couvre presque toutes les campagnes de la Gaule; elle remplit les villes, les châteaux, les lieux fortifiés. Quelle variété de vêtements et d'institutions dans cette armée du Seigneur qui a fait serment de vivre selon la règle, au nom de la foi et de la charité! »

Un moine de l'abbaye du Bec signale aussi « la multiplicité d'ordres religieux de toutes les couleurs dont regorge aujourd'hui le monde entier. » Mais celui-ci, moins optimiste, se défie un peu de cette abondance, car il ajoute aussitôt : « Combien y en a-t-il, dans cette foule, qui méprisent réellement le siècle et ses œuvres, qui soient de vrais amateurs de la religion? »

PERSONNEL DES MONASTÈRES.

Le personnel des monastères n'était pas tout entier, en effet, composé de croyants ou de pécheurs désabusés. La foi et la pénitence n'eussent pas suffi à peupler les cloîtres. Ils servaient encore de maisons de discipline : on y enfermait des criminels. Autre espèce de religieux et de religieuses involontaires, ces enfants nobles que le père vouait, dès le berceau, à l'état monastique! Mais d'eux-mêmes les cadets sans fortune, les filles en disponibilité, venaient au saint lieu et, librement, s'emprisonnaient. En échange d'un peu de terre ou de quelque revenu, trouvant dans l'abbaye un asile à peu près sûr et le pain de chaque jour, ils évitaient la lutte pour la vie. D'autres y entraient par ambition, sachant que le cloître conduisait à l'évêché et l'évêché aux plus hautes situations de l'Église. D'autres enfin cédaient, même malgré eux, à l'éloquence irrésistible des réformateurs et des apôtres de la vie claustrale.

PROPAGANDE DES RÉFORMATEURS.

Saint Anselme, Robert d'Arbrissel, Vital de Mortain, Giraud de la Salle, saint Bernard, faisaient une propagande infatigable, autour d'eux, dans leurs familles, dans les villes, dans les campagnes, dans les cours des seigneurs et des rois. A les entendre, tous ceux qui avaient quelque intelligence de leur destinée et le souci de la vie future devaient revêtir l'habit du moine. Leur parole puissante provoquait, comme par un coup de foudre, des vocations subites, des conversions en masse. Comment résister à l'impression profonde que produisait un saint Bernard, quand il s'écriait, au milieu d'un sermon : « Le cloître est un paradis. C'est une belle chose que de vivre parfaitement unis dans la même demeure! L'un pleure ses péchés, l'autre chante les louanges du Seigneur; celui-ci prodigue de bons offices à ses frères; celui-là donne les enseignements de la science. L'un prie, l'autre lit. L'un est tout ému de compassion pour le pécheur; cet autre, tout occupé de punir le péché. Celui-ci brûle des feux de la charité; celui-là se distingue par son humilité. L'un travaille dans la vie active; l'autre se repose dans la vie contemplative. Non! il n'y a pas autre chose ici que la maison de Dieu et la porte du Ciel. »

Les âmes délicates et meurtries, les imaginations exaltées se prenaient de passion pour ce milieu artificiel où l'on échappait à la famille, au mariage, aux devoirs civils, où la propriété et la liberté

individuelles étaient proscrites. Elles croyaient y trouver la paix en ce monde, la garantie du bonheur dans l'autre, la satisfaction plus ou moins complète de l'idéal chrétien! Elles ne savaient pas ou ne voulaient pas voir que l'abbaye n'était pas toujours cet asile de recueillement qu'on imaginait, que les passions humaines y avaient leur entrée, et que l'écho bruyant des événements extérieurs, malgré les précautions prises, y pénétrait.

LES FONDATEURS DE CONGRÉGATIONS.

Les fondateurs de congrégations, ces « pêcheurs d'hommes, » avaient presque tous commencé par vivre en anachorètes, en ermites, dans les forêts ou les solitudes inaccessibles. Par leurs austérités extraordinaires, ils attiraient autour d'eux un petit groupe de disciples et d'imitateurs, ravis de se loger près du maître, dans des cabanes de branchages, et de se contenter, comme lui, d'eau claire et de légumes. Ainsi ont commencé Molesme, Grandmont, Fontevrault et Cîteaux. Bientôt ces groupes d'ermites furent obligés d'abandonner leur condition primitive pour en venir au cénobitisme, à l'habitation dans des abbayes; mais ils réglèrent la vie commune, de façon à y retrouver le plus possible les pratiques de l'isolement et de l'ascétisme individuel. Le fond de toutes ces nouvelles règles fut encore la règle de saint Benoît, pratiquée dans son extrême rigueur, selon l'esprit de celui qui l'avait écrite. Chacun de ces instituts eut cependant sa physionomie propre, diversité qui s'explique par les circonstances particulières de la fondation, comme par le tempérament et les idées plus ou moins originales du fondateur.

ÉTIENNE DE MURET.

Le premier en date des grands moines créateurs d'ordres fut Etienne de Thiers ou de Muret (1048-1124), celui qui fonda la communauté de Grandmont. C'était un homme de famille noble, un lettré. Au cours d'un voyage en Italie, il fut frappé de la vie que menaient les ermites de la Calabre, et, revenu en France, il abandonna tout pour faire comme eux. Il s'établit sur un coteau boisé, près de Limoges, et s'y livra, pendant cinquante ans, aux austérités les plus rudes, ne mangeant que du pain, ne buvant que de l'eau, portant un cilice de métal sur sa chair nue, couchant sur la planche, n'ayant d'autre occupation que la prière. Il se tenait, paraît-il, si longtemps prosterné contre terre qu'il en avait les genoux ankylosés et le nez comme écrasé. Il semble qu'on retrouve en lui le type des anachorètes orientaux de l'époque primitive, immobilisés et passivement contemplatifs.

L'ORDRE DE GRANDMONT.

A entendre Étienne, ses disciples et lui n'appartiennent à aucun ordre, ne rentrent ni dans les cadres de l'Église séculière, ni dans ceux de l'Église bénédictine. Il ne veut pas qu'on les appelle cha-

noines, moines, ni même ermites. Les Grandmontains sont simplement les « bons hommes, » *boni homines*. Grandmont devint pourtant une véritable abbaye, où l'on pratiquait la pauvreté absolue, avec une règle d'une sévérité telle que les malades même n'y mangeaient pas de viande. Le trait caractéristique de la maison fut précisément ce qui amena sa prompte décadence. L'administration du temporel n'appartenait pas aux moines, mais à des frères lais, étrangers à la vie monastique proprement dite, et qui prétendirent cependant, à la fin du XIIe siècle, diriger, même au spirituel, l'ordre tout entier. De là une série de luttes intestines, atteinte profonde portée à l'institution, qui ne s'en releva pas. De tous les ordres religieux qu'a fait éclore la réforme, Grandmont est, sans contredit, celui qui s'est le moins répandu.

BRUNO ET LES CHARTREUX.

Bruno (1030-1101) et ses chartreux ont joué un rôle plus important dans l'histoire de l'Église. La conception monastique de ce réformateur exagérait encore l'isolement, puisqu'il plaça le berceau de son ordre dans la solitude des grandes montagnes. L'ascétisme le plus rigoureux était de règle : silence presque perpétuel, pauvreté, cilice sur la chair, alimentation composée presque exclusivement de pain, de laitage et de légumes, obligation quotidienne du travail manuel. Le cénobitisme y est réduit à sa plus simple expression. Un contemporain du fondateur, l'historien Guibert de Nogent, remarque que les chartreux ont un cloître, mais qu'ils ne demeurent pas ensemble comme les autres moines : « Chacun a sa cellule[1] autour du cloître, où il travaille, dort et prend ses repas. » C'est plutôt de l'érémitisme collectif. En somme, l'ordre cartusien est surtout contemplatif, comme celui de Grandmont. La prière, la méditation, l'absorption dans le divin, sont les exercices en honneur à la Chartreuse. Il faut y joindre la lecture et la transcription des anciens manuscrits : car Bruno a été écolâtre de Reims, en 1057, et l'esprit cartusien n'est pas ennemi des lettres. Il est même ouvert à l'admiration de ce qui est beau et charmant dans la nature physique. On relira toujours certaine lettre de saint Bruno où l'attrait des pays de montagnes est dépeint avec une vérité et une sincérité d'émotion que le Moyen âge a rarement connues.

Il avait quitté la Chartreuse et installé son ermitage en Italie, dans un coin désert de la Calabre : « Quels termes puis-je employer », écrivait-il à son ami Raoul, prévôt du chapitre de Reims, « pour te dépeindre le lieu enchanté que j'habite et où règne une température si douce : cette large plaine qui se prolonge entre les montagnes, ces prés verts, ces pâturages couverts de fleurs! Partout, à l'horizon, des

1. Excepté dans les premiers temps de la fondation, à l'époque de saint Bruno, où la cellule était affectée à deux religieux.

hauteurs continues dont la crête se fond harmonieusement avec le ciel; des vallées aux retraites profondes, une délicieuse abondance d'eau fraîche dans les ruisseaux et les sources. Jardins bien arrosés, arbres de toute espèce et d'une fécondité admirable, rien ne manque ici, et comment faire sentir toutes ces beautés? » Mais l'ascète éprouve comme un remords de s'être trop attaché à ces impressions matérielles, car il s'empresse d'ajouter : « Je n'insiste pas davantage; l'homme sage a d'autres plaisirs, plus utiles et qui nous sont plus chers parce qu'ils sont divins. Ceux-ci ne servent qu'à récréer l'âme et le corps, quand leur faiblesse est fatiguée des macérations et du travail spirituel. L'arc ne peut être toujours tendu : il remplirait moins bien son office. Ceux-là seuls qui connaissent par expérience le silence profond des solitudes savent quel profit en retirent ceux qui l'aiment et quelles joies on peut y goûter. »

ROBERT D'ARBRISSEL.

Le Breton Robert d'Arbrissel (1047-1117), né d'un père prêtre et d'une mère fille de prêtre, trouvait déjà en lui-même de quoi s'indigner contre la corruption de l'Église. Bien qu'il n'eût pas le tempérament d'un contemplatif et ressemblât peu aux deux hommes dont on vient de parler, il vécut d'abord de la vie des anachorètes, au milieu des forêts. Lui aussi traite son corps comme une guenille, marche pieds nus, couvert d'un sac, en mendiant. Mais cet ermite ne resta pas longtemps dans sa cabane. Il était fait pour l'action et le gouvernement des âmes, non pour l'ascétisme infécond. Il parle et les disciples surgissent en foule. Une véritable armée de pénitents, hommes, femmes de toutes conditions et de tout âge, le suit partout, avide de le voir et de l'entendre. Et ce prêcheur ambulant se multiplie. On le trouve dans les solitudes, dans les conciles, à la cour des rois et des souverains féodaux, sur tous les chemins de la Touraine, de l'Anjou, de l'Orléanais, du Berri, du Limousin, du Poitou, du Périgord, du Languedoc, toujours prêt à communiquer le feu qui l'anime. Son immense popularité s'affirme par des miracles; il est thaumaturge, comme l'ont été Norbert et Bernard. Sa rude éloquence n'épargnait ni les laïques ni les clercs, au point de scandaliser les évêques les plus favorables à la réforme. Ils avaient le droit de s'inquiéter de ses philippiques contre l'état social et la hiérarchie ecclésiastique, car la foule, soulevée par cette parole implacable, commençait déjà à refuser la dîme à ses curés, pour la porter au prédicateur. On n'ose pas dire que l'Église lui en ait gardé rancune; mais elle s'est effarouchée de ses violences de langage. Le « bienheureux » Robert d'Arbrissel n'est pas encore canonisé.

FONTEVRAULT.

Il avait, du reste, comme convertisseur, une spécialité délicate.

C'est aux femmes surtout que son apostolat s'adressait. Il allait chercher partout, pour les ramener au bien, les pécheresses les plus endurcies, celles qui avaient fait du mal une profession. De là le trait distinctif de son institut monastique, ouvert surtout aux pénitentes, placé par lui-même sous le patronage de la Vierge. L'abbaye de Fontevrault, en Anjou, dont il confia la direction à une grande dame du pays, Pétronille de Chemillé, fut, dès le début, un monastère double. Les hommes et les femmes y vivaient dans des cloîtres séparés : mais les frères de Fontevrault n'étaient guère que les chapelains des religieuses et les administrateurs des biens de leur communauté. L'abbesse régissait le couvent avec une autorité sans limites. Elle veillait rigoureusement au maintien de la règle qui imposait aux religieuses des obligations pénibles, y compris celle du silence absolu.

Toutes ces créations monastiques pâlissent devant celle de Clairvaux ou de Cîteaux, dont la fortune fut prodigieuse, grâce à la personne de saint Bernard, la plus haute expression du monachisme bénédictin.

III. — SAINT BERNARD[1]

CARACTÈRE DE SAINT BERNARD.

SAINT Bernard, qui, par le seul prestige de son éloquence et de sa sainteté, gouverna, de 1125 à 1153, la chrétienté d'Occident, est la synthèse de son siècle. Il personnifie tout le système politique et religieux d'une époque du Moyen âge dominée par le pouvoir moral de l'Église. Raconter sa vie, serait écrire l'histoire des ordres monastiques, de la réforme, de la théologie orthodoxe, des doctrines hérétiques, de la seconde croisade, des destinées de la France, de l'Allemagne et de l'Italie, pendant une période de près de quarante ans. Devant une entreprise aussi lourde, rien d'étonnant que les biographes aient reculé.

A la difficulté de la tâche s'ajoute celle de comprendre et de définir l'homme. On a pu dire, avec raison, que, de tous ses miracles, le plus surprenant fut sa personne même, union inconcevable de deux tempéraments contradictoires. D'un côté, le moine selon l'idéal du temps, le contemplatif, le mystique, l'ascète qui dompte la chair presque jusqu'à la supprimer et semble avoir perdu le sens des choses matérielles, côtoyant le lac de Genève toute une journée sans le voir et buvant de l'huile pour de l'eau; d'autre part, l'homme

1. OUVRAGES A CONSULTER. Vacandard, *Vie de Saint Bernard, abbé de Clairvaux*, 2 vol., 1895. G. Hüffer, *Der Heilige Bernard von Clairvaux, eine Darstellung seines Lebens und Wirkens*, 1886. K. Neumann, *Bernhard von Clairvaux und die Anfänge des zweiten Kreuzzuges*, 1882 (thèse de Heidelberg). J. Thiel, *Die politische Thätigkeit des Abtes Bernhard von Clairvaux*, 1885 (thèse de Königsberg).

d'action, le prédicateur infatigable, le conseiller officieux des hauts barons, des rois et des papes, le chef réel de l'Église d'Occident, le politique extraordinairement occupé et agité. Même opposition entre le physique et le moral. Un corps qui avait été beau et sain dans la jeunesse, mais de bonne heure exténué, consumé par les jeûnes et les macérations, détruit au point de ne pouvoir presque plus se nourrir, brûlé de fièvre, perclus d'infirmités précoces. Sous cette frêle enveloppe, un ressort étonnamment vigoureux d'âme et d'esprit, une force de travail incroyable, une énergie qui dévorait la fatigue. Et dans cette âme même des antinomies singulières. La douceur, l'onction, la bonté, étendue jusqu'aux animaux, jusqu'aux Juifs (ce qui est caractéristique pour le Moyen âge), à côté d'une volonté impétueuse, militante, qui se décèle, en mille endroits de la correspondance de Bernard, par de violents excès de langage. L'humilité la plus profonde et la plus sincère, jointe à un amour très vif de la domination, au mépris, qui éclate en expression hautaines, pour l'humanité et les choses d'en bas. Voilà comment des historiens modernes ont pu, sans avoir tort, comparer saint Bernard aux deux hommes qui se ressemblent le moins, à Fénelon et à Bossuet, mais comme il est plus grand dans l'histoire!

LE STYLE.

L'homme se peint d'ailleurs admirablement dans sa manière d'écrire. Malgré l'abus de l'allégorie, des jeux de mots et des citations, est-il un style plus personnel, plus original, et néanmoins plus déconcertant? Mélange indéfinissable de sérieux et d'ironie, de calme et de violence, de simplicité et d'élévation; à chaque page, les expressions familières s'entremêlent aux accords d'un lyrisme débordant; le ton railleur fait place tout à coup aux apostrophes enflammées d'une passion qui ne se contient pas. Style fait de contrastes, comme la personne même.

LES CONVICTIONS DU SAINT.

Qui dit « contrastes » ne dit pas « incohérence. » Une logique secrète, en saint Bernard, concilie tout et les contradictions ne sont qu'apparentes; logique fondée d'abord sur la foi, une foi absolue qui n'admet aucun tempérament et va jusqu'au mépris le plus complet de la raison humaine; puis sur l'idée que Bernard se faisait de l'intérêt supérieur de l'Église. C'est là le criterium suprême, le principe auquel il subordonne tous ses actes, auquel il sacrifie, sans pitié, ses propres inclinations, ses affections les plus chères, les intérêts particuliers de ses amis, de ses alliés, les convenances sociales, et jusqu'à la cohésion extérieure de sa pensée et de sa conduite. C'est parce qu'il croit et que tout s'efface, à ses yeux, devant le bien général de l'Église, que sa rude franchise ne ménage personne, qu'il attaque avec vivacité les mêmes institutions et les

mêmes hommes pour qui il s'était jadis dévoué, et que ceux qui ont bénéficié de son zèle d'apôtre en deviennent à leur tour les victimes.

SON INFLUENCE.

L'influence incontestable que cet homme extraordinaire a exercée sur ses contemporains dérive justement de ces contradictions mêmes. Il les a maîtrisés et conduits à son gré parce que sa nature complexe offrait de quoi satisfaire leurs aspirations les plus diverses. Les uns ont été étonnés, ravis par ses vertus monastiques, sa sainteté, ses miracles; il a plu aux autres par son ardeur militante et sa puissance d'agitateur; à d'autres enfin, par le désintéressement dont il a fait preuve au milieu des circonstances les plus favorables à l'enivrement d'une ambition d'homme. Nous devinons d'ailleurs, plutôt que nous ne connaissons, le mode d'action de cette éloquence qui entraînait irrésistiblement la foule, quand Bernard voulait l'amener à se convertir, à entrer dans les cloîtres, ou à partir pour la guerre sainte. Les contemporains n'en décrivent guère que les effets, d'ordre physique autant que moral, dus à la force suggestive d'une nature vibrante, faite pour agir sur des tempéraments passionnés et impressionnables à l'excès.

Quelques mots suffisent à résumer l'œuvre historique de saint Bernard. Il a continué, dans tous les sens, la réforme de l'Église, dirigé la Papauté pour la sauver du schisme, combattu pour l'unité de la foi et déterminé un second mouvement de l'Europe sur l'Asie. Le Moyen âge n'offre pas un autre exemple d'une activité aussi prodigieuse et d'un pouvoir moral aussi universellement accepté.

JEUNESSE DE BERNARD.

Né à Fontaines, près de Dijon, d'une famille d'assez grande noblesse, Bernard commença tout jeune par s'essayer à l'apostolat sur ses propres parents et sur les personnes de leur entourage. Dans sa retraite de Châtillon, « il devint la terreur des mères et des jeunes femmes; les amis craignaient de le voir aborder leurs amis. » Convertisseur passionné, il ne comprenait que la vie du cloître et entraîna ses frères, à sa suite, dans l'abbaye de Cîteaux (1113-1114).

Il y fut un moine admirable, on peut même dire le moine idéal, travaillant à la fois de l'esprit et du corps, maniant la faucille avec une habileté qui lui valut la réputation « d'un excellent moissonneur. » Mais il tenait à créer lui-même un système particulier de vie monastique, et, le 25 juin 1114, il s'établissait dans la vallée inculte et sauvage de Clairvaux. « La cellule qu'il occupa dans le nouveau monastère ressemblait, dit son plus récent biographe, à une prison. L'escalier, par sa courbe, l'entamait en un coin. Dans cet angle, il installa son lit, où un morceau de bois recouvert de paille lui servait

d'oreiller. Sous le toit mansardé, dans le mur qui le supportait, était taillé, à un pied d'élévation du plancher, l'unique siège de la cellule. Lorsqu'il voulait s'asseoir ou se lever, il lui fallait courber la tête, sous peine de se heurter aux poutres. Une tabatière formait la fenêtre. » C'est là que le dominateur de l'Europe chrétienne vécut plus de trente ans, et mourut.

La première œuvre de saint Bernard, c'est le moine cistercien, la règle de Cîteaux.

LE MOINE CISTERCIEN.

Le moine cistercien doit se trouver le moins possible en contact avec le monde extérieur. Une abbaye de cet ordre est construite de préférence loin des villes, dans un endroit sauvage et de difficile accès. Clairvaux ne peut posséder, comme Cluni, toute espèce de propriétés. La règle lui interdit d'acquérir des églises, des villages, des serfs, des fours, des moulins banaux, tout ce qui constitue un domaine seigneurial, une source d'autorité politique. Une abbaye cistercienne n'exploite légalement que les propriétés utiles au travail manuel des moines, les champs, les vignes, les prés et les bois. Interdiction absolue aux religieux de faire le commerce et de vendre au détail les produits de leurs terres. Interdiction non moins rigoureuse de prendre charge d'âmes, c'est-à-dire de desservir une église ou une chapelle paroissiale. Fuyant la fréquentation des laïques, les Cisterciens se garderont d'ouvrir une école et d'admettre les étrangers à y étudier. Ici encore l'opposition avec le système clunisien est frappante. On a peur de tout ce qui ouvre l'esprit sur le dehors, sur le siècle, sur les choses profanes. On se défie des livres, de la littérature et de la science. Le moine coupable d'avoir fait des vers est relégué dans une autre maison. Les convers, qui ne sont pourtant pas de vrais moines, ne peuvent avoir de livres entre les mains. On se contente de leur faire apprendre par cœur le *Pater*, le *Credo*, le *Miserere* et l'*Ave Maria*. Aux âmes pures, l'acte de foi suffit.

L'ASCÉTISME A CLAIRVAUX.

Le retour à l'ascétisme caractérise la règle de Clairvaux, comme celle des autres congrégations issues de la Réforme. La chasteté, l'obéissance, le silence, la pauvreté individuelle deviennent des obligations inviolables. Une des plus graves fautes que puisse commettre un moine cistercien, c'est d'être propriétaire : le moine propriétaire, assimilé à l'incendiaire ou au voleur, est passible de l'excommunication. Non seulement la viande, à Clairvaux, est prohibée, mais les légumes au gras ne sont pas permis, et les malades eux-mêmes ne mangent pas de viande en carême ni le samedi. Pas de pain blanc, pas d'épices, rarement du poisson, très peu de vin. Les premiers compagnons de saint Bernard mangent souvent des plats de feuilles de hêtre. Ils vivent de pois, de lentilles et d'autres légumes sans

assaisonnement. Et cette pauvre cuisine est faite par les moines eux-mêmes, chacun d'eux étant cuisinier à son tour. Les suppléments de repas, ou pitances, en usage à Cluni certains jours de la semaine, sont formellement interdits. Pour se coucher, les Cisterciens se jettent tout habillés sur leur lit, dans un dortoir sans cellules, et qui, bien entendu, n'est pas chauffé. Le lit se compose d'un oreiller, de deux couvertures et d'une paillasse. Le matelas est une institution clunisienne : à Clairvaux, il n'est autorisé que pour les malades, par exception.

Le vêtement du Cistercien se distingue de la robe noire du cluniste : il est gris, de cette nuance de la laine qui n'a pas reçu de teinture. Interdiction absolue de porter la robe fourrée, la chemise de laine, le capuce, les gants et les bottes comme le faisaient tant d'abbés et de moines des anciennes congrégations. La même sévérité de principes s'étend aux cérémonies du culte. Les Cisterciens chantent à l'unisson sans accompagnement d'orgue. De leur église on proscrit impitoyablement tout ce qui agit sur les yeux, sur les sens, tout ce qui peut distraire le religieux de la contemplation et de la prière. Les murs sont nus; pas de pavés ornés, pas de mosaïque, pas de vitraux de couleurs ni de peintures murales. Pas de sculptures : on ne tolère que la croix et encore ne veut-on pas de grandes croix dorées ni argentées. Les ornements de soie sont prohibés, même dans les grandes cérémonies. A l'extérieur, les tours en pierre sont interdites : il faut les construire en bois et leur donner des proportions restreintes. Les petites cloches sont seules autorisées. Enfin il ne sera permis d'enterrer dans les églises abbatiales, en fait de personnes étrangères à l'ordre, que les rois, les reines, les archevêques et les évêques.

CLAIRVAUX ET CLUNI.

Au fond, Clairvaux, à ses débuts, est la satire vivante de Cluni. Clairvaux est l'abbaye modèle, la création nouvelle opposée à l'ancien système monastique. La prépondérance morale, le prestige religieux, ne tardèrent pas à passer des Clunistes aux Cisterciens. Bernard contribua à la victoire de Clairvaux par la ferveur de sa propagande, écartant de tout son pouvoir les moines étrangers, appelant des Cisterciens à occuper les sièges épiscopaux. Concurrence, après tout, légitime; il n'agissait ainsi, comme toujours, que sous l'empire de sa conviction chrétienne. L'ardeur parfois assez âpre qu'il mettait à lutter contre l'abbaye rivale fit d'autant mieux ressortir les sentiments d'amitié qu'il ne cessa de professer pour son chef, Pierre le Vénérable, un réformateur de sens pratique et d'allure douce. L'affection réciproque des deux moines triompha des incidents qui parurent le mieux faits pour l'altérer.

PIERRE LE VÉNÉRABLE.

Pierre avait retenu à Cluni un jeune cousin de saint Bernard, Robert, que l'abbé de Clairvaux aimait d'une tendresse toute spéciale. Celui-ci se plaignit vivement, mais il prit sa revanche en enlevant de haute lutte à un Cluniste l'évêché de Langres pour le donner à un Cistercien. Le conflit s'aggrava lorsque les moines clunisiens de Gigni, en Bourgogne, eurent détruit, à main armée, un prieuré de Cîteaux. Les chefs des deux ordres continuèrent pourtant leur correspondance amicale; entente méritoire, moins due à la modération de Bernard qu'à la patience peu commune de Pierre le Vénérable : « Qui pourra jamais étouffer la tendre affection de mon cœur envers vous, » écrivait celui-ci, « puisque tant d'orages n'ont pu le faire jusqu'ici, et que notre amitié a résisté tour à tour au flot de la rivalité de nos ordres et à la tempête de Langres?... J'ai toujours tâché de maintenir la bonne harmonie entre mes frères et les vôtres, et, s'il était possible, de confondre tous les cœurs dans une charité parfaite. En public, en particulier, dans nos grandes assemblées de chapitres, je n'ai jamais cessé de travailler à détruire cette rouille de jalousie et d'animosité qui ronge secrètement nos entrailles. »

L'APOLOGIE.

Bernard voulut, lui aussi, montrer qu'il n'était animé d'aucune malveillance contre Cluni, et il écrivit, entre 1123 et 1125, l'*Apologie*, où il proteste de son amour pour toutes les règles monastiques. Il traite de « pharisiens » les moines qui parlent avec dédain des autres observances et célèbre lui-même, en termes magnifiques, l'unité de l'Église régulière « à la tunique multicolore et sans coutures. » Mais le sujet l'entraîne et il ne peut s'empêcher de flétrir, avec sa verve sarcastique, les habitudes de mollesse et de luxe des Bénédictins. Il n'attaque pas leur moralité, mais leur méthode de vie religieuse, leur répugnance pour les mortifications et le travail manuel, leurs idées sur les conditions extérieures du culte, profondément différentes des siennes. Les Clunistes sont condamnés par ce juge impitoyable, même pour leur zèle à orner les églises et à consacrer l'art au service de Dieu : « L'Église, dit-il, resplendit dans ses murailles et manque de tout dans ses pauvres. Elle dore ses pierres et laisse ses enfants nus. Avec l'argent des misérables, on charme les regards du riche. A quoi bon les représentations figurées, les objets sculptés et peints? Tout cela étouffe la dévotion et rappelle les cérémonies judaïques. Les œuvres d'art sont des idoles qui détournent de Dieu et sont bonnes tout au plus à exciter la piété des âmes faibles et des mondains. »

Le fougueux apôtre qui s'élève avec tant de force contre les abus de la congrégation rivale ne ménagea pas davantage les monastères indépendants de l'ancien ordre de saint Benoît. Il fut particulière-

ment dur pour la royale abbaye de Saint-Denis, où le Capétien, ses courtisans et ses soldats se considéraient un peu comme chez eux, et empêchaient les moines de céder aux idées nouvelles. Il la traitait de « caserne, d'école de Satan et de caverne de voleurs. » Lorsque l'abbé Suger, sur ses instances, eut réformé son monastère, son ami de Clairvaux le combla d'éloges avec autant d'ardeur qu'il en avait mis à lui reprocher les scandales d'autrefois. « Les blessures faites par un ami, disait-il, valent mieux que les baisers d'un ennemi. »

BERNARD RÉFORME L'ÉPISCOPAT.

De Clairvaux le souffle monastique passait déjà sur l'Église épiscopale elle-même; il fallait amener les évêques à changer de vie et à s'inspirer de l'esprit cistercien. On a parlé plus haut du conflit qui s'éleva entre Louis le Gros et l'évêque de Paris, Étienne de Senlis, soutenu par la main puissante de Bernard. Une des conversions les plus éclatantes fut celle de l'archevêque de Sens, Henri le Sanglier. En adoptant la Réforme et le nouveau genre d'existence qu'elle entraînait, il s'attira l'hostilité du roi de France et de ses courtisans (1130). Mais Bernard défendit l'archevêque, allant jusqu'à dire de Louis VI, fils aîné de l'Église, protecteur de la Papauté : « Ce nouvel Hérode ne poursuit plus le Christ dans son berceau, mais il l'empêche de triompher dans les églises. »

C'est que la réforme des évêchés entrait dans ses vues, autant que celle des abbayes, et qu'il s'indignait des obstacles. Aussi hardiment qu'il avait dénoncé les vices des moines dans l'*Apologie*, il stigmatise ceux de l'épiscopat dans son *Traité du devoir des évêques* (1126). Personne n'a peint en traits plus vifs l'indignité de ces prélats qui croient honorer leur ministère par le faste des vêtements, le luxe des chevaux et des harnais « et dépensent le bien des pauvres en somptuosités inutiles. » Il s'effraie de voir « des écoliers, des imberbes, élevés par l'influence de leurs familles aux plus hautes dignités de l'Église. A peine ont-ils échappé à la férule du maître qu'ils sont pourvus de sièges importants et président des assemblées de prêtres. » Il leur reproche de porter « des toilettes de femmes » et conclut « qu'un bon évêque est un oiseau rare. »

La faute en est, dans sa pensée, au recrutement de l'épiscopat, toujours vicié par les influences laïques. Nulle part il n'a dit expressément ce qu'il pensait de la grave question des élections épiscopales : mais de tous ses écrits et de toute sa conduite ressort l'idée que les évêques ne peuvent être canoniquement institués que par le choix du Clergé, du peuple et le consentement des évêques de la province. C'est le retour aux pratiques de la primitive église. Pour saint Bernard, la nomination des prélats est une affaire ecclésiastique. Le Roi n'a pas le droit de retarder l'élection, d'y intervenir pour la faire

tourner à son profit, encore moins d'imposer ses candidats. Ainsi le parti religieux, dont Bernard était l'âme et l'organe, après avoir condamné d'abord la simonie, puis l'investiture, rejetait toute ingérence du pouvoir laïque dans l'élection; troisième phase par laquelle passa le mouvement réformateur. Jamais l'abbé de Clairvaux n'hésita, comme les papes du XIe siècle, ses modèles, à entrer en lutte même contre la royauté française, quand les principes de la Réforme étaient en jeu.

BERNARD ET LA DYNASTIE CAPÉTIENNE.

Et pourquoi eût-il hésité? Exclusivement dominé par l'idée religieuse, il ne s'est jamais placé au point de vue des progrès de la dynastie capétienne, ni même des intérêts particuliers de la nation française. Ceux qui ont cru et dit le contraire se sont trompés.

On célébrait, il y a quelques années (1891), dans les ruines du vieux château de Fontaine-les-Dijon, le centenaire de saint Bernard, et l'un des orateurs revendiquant ce grand homme comme le plus national et le plus français de tous les saints (presque à l'égal de Jeanne d'Arc), parlait « de sa préoccupation incessante des intérêts de la France et de l'Église, mariées ensemble. » En réalité, Bernard ne représente aucune nationalité spéciale; il ne personnifiait que l'Église universelle du Moyen âge régénérée par les moines. Il est au-dessus de l'idée dynastique et nationale et n'agit que pour le bien suprême de la Chrétienté et de la Réforme. Le reste, au fond, lui est indifférent et étranger. Aussi sa physionomie s'oppose-t-elle à celle de Suger, si étroitement lié à la famille régnante et à la nation.

Dans certains passages de la Vie de Louis le Gros, le sentiment encore vague de l'unité de la patrie française commence à poindre : rien de semblable dans les écrits du fondateur de Clairvaux. Et si l'on considère les actes, la même différence éclatera. Alors que la dynastie capétienne tendait à s'identifier avec le pays, saint Bernard a préféré le comte de Champagne au roi de France. Nous le verrons faire à Louis VII, coupable d'avoir voulu nommer à Bourges un archevêque que la cour de Rome repoussait, une opposition des plus vives (1141) et soutenir avec passion le Champenois Thibaut IV, allié du Pape et ennemi du Roi. Nous montrerons ailleurs qu'il a favorisé, au moins indirectement, le divorce impolitique de Louis VII et d'Aliénor d'Aquitaine. Il serait aussi puéril de nier cette attitude du célèbre abbé que de la condamner au nom de principes qui n'étaient pas les siens. Lui et Suger agissaient chacun dans leur sphère, conformément à leurs situations et à leurs idées qui ne se ressemblaient pas. Nationaliser saint Bernard équivaudrait à le rapetisser.

LA RÉFORME DE LA PAPAUTÉ.

Il s'est montré réformateur même contre la Papauté, et c'est peut-être l'aspect le plus original de son apostolat. Jusqu'ici Rome et la

Réforme, presque identifiées pour la doctrine comme pour l'action, avaient combattu les mêmes ennemis et remporté une victoire commune dont la Papauté surtout bénéficia. On a vu comment ce succès aboutit à la fondation du gouvernement théocratique. Au temps de saint Bernard, l'omnipotence du Saint-Siège est devenue un fait indiscutable. Mais alors l'esprit de réforme commence à se retourner contre la monarchie pontificale elle-même et entreprend de la rendre tout à fait digne de l'autorité absolue qu'elle exerce. Une partie de l'opinion éclairée murmure déjà contre des abus devenus criants : la multiplication excessive des exemptions, l'extension exagérée de l'appel à Rome, le luxe de la cour romaine, son attachement aux intérêts temporels, la vénalité des cardinaux. Les plus ardents réformistes condamnent la politique d'atermoiements, de compromissions, d'opportunisme, qui fut celle des successeurs de Grégoire VII et d'Urbain II. D'autre part ceux qui ne veulent pas que la hiérarchie traditionnelle soit trop profondément atteinte, s'inquiètent déjà de l'étendue même du pouvoir pontifical, de cette énorme souveraineté dévolue à un seul homme, bien faite pour tourner les têtes les plus solides.

LA CONSIDÉRATION.

De tous ces griefs, de tous ces mécontentements, de toutes ces craintes, saint Bernard a composé la trame de son traité sur la *Considération*, ouvrage étrange, qu'on a appelé « le catéchisme des papes. » Singulier catéchisme où la Papauté, dans la personne d'Eugène III, reçoit autant de réprimandes et de coups que de marques d'affection et de conseils d'ami!

Pour le prémunir contre l'orgueil, saint Bernard lui rappelle, en termes bibliques, qu'un souverain insensé sur le trône ressemble « à un singe sur un toit » et que la dignité dont il est revêtu ne l'empêche pas d'être un homme, « c'est-à-dire un être nu, pauvre, misérable, fait pour le travail et non pour les honneurs. » Il n'y a ni poison, ni fer, qu'il craigne tant pour lui que la passion de dominer. L'ambition et la cupidité sont, dans l'Église romaine, la source des plus déplorables abus. Les cardinaux sont des « satrapes » qui préfèrent les grandeurs à la vérité. Et comment justifier le luxe inouï de la cour romaine? « Je ne vois pas que saint Pierre ait jamais paru en public chargé d'or et de pierreries, revêtu de soie, porté sur une mule blanche, entouré de soldats et suivi d'un bruyant cortège. Dans l'éclat qui vous environne, on vous prendrait plutôt pour le successeur de Constantin que pour le successeur de saint Pierre. »

En présentant à la Papauté le « miroir où elle pouvait reconnaître ses difformités, » Bernard espérait la rendre meilleure. Il comptait, pour se faire pardonner ce dur langage, sur les services qu'il avait rendus à l'institution.

LE SCHISME.

Services immenses autant que désintéressés. Le spectacle auquel l'Occident assista pendant huit années consécutives, de 1130 à 1138, est resté unique dans l'histoire. Deux papes, Anaclet II et Innocent II, ayant été élus à la fois, Bernard, pour mettre fin au schisme, se fit le juge suprême d'un procès infiniment complexe et délicat. Il se déclare avec une hardiesse singulière pour Innocent II, celui des prétendants qui avait eu l'élection la moins légale dans la forme. Mais il lui reconnaissait une valeur morale supérieure et pensait que, pour le choix d'un pape, les votes se pèsent et ne se comptent pas. Non content d'imposer son candidat au Clergé et à l'opinion chrétienne, il oblige les rois et les hauts barons à l'accueillir : Louis VI au concile d'Étampes, Henri Beauclerc à Chartres, ratifient, avec solennité, le jugement de l'abbé de Clairvaux. Durant le long voyage d'Innocent à travers la France, la Normandie, la Lorraine et les pays d'Empire, Bernard accompagne son protégé, écarte de lui les obstacles, prodigue son éloquence, convertit ou foudroie les opposants. A Liège, l'empereur Lothaire voulait abuser de sa situation de protecteur du nouveau pape, revenir sur le concordat de Worms et remettre l'Église sous le joug de l'État. Tout était perdu, si l'éloquente intervention du moine n'avait sauvé Innocent II de cet immense péril. L'Empereur lui-même se prosterna aux pieds du pape de saint Bernard (1131).

BERNARD EN AQUITAINE.

L'homme qui dictait ainsi sa volonté à l'Europe n'était qu'au début de sa tâche. Anaclet restait maître de Rome et de l'Italie. En France même, l'Aquitaine, avec son duc Guillaume X et son chef religieux, Gérard, évêque d'Angoulême, persévérait dans le schisme; la Sicile, l'Écosse suivaient la même voie. Les trois patriarches d'Orient n'osaient se prononcer. Il fallut, pour venir à bout de ces résistances, que Bernard se rendît lui-même sur le terrain du schisme et se prit corps à corps avec l'ennemi. Son premier voyage en Aquitaine (1131) n'eut pas de résultats décisifs. Guillaume X ne se convertit que pour la forme, et l'opposition des schismatiques fut telle qu'un prêtre, dit-on, brisa l'autel sur lequel Bernard avait célébré la messe. Le principal obstacle était ce Gérard d'Angoulême, le légat permanent d'Anaclet, une sorte de pape aquitain, très admiré pour sa science de théologien, ses talents d'administrateur et la protection qu'il accordait aux lettrés et aux savants. Il ne fut pas facile à Bernard de jeter à bas cette idole. Le réquisitoire passionné qu'il lança contre Gérard, plein de traits mordants et d'accusations violentes, chef-d'œuvre de l'ironie et du sarcasme, dépassa le but et retarda peut-être la victoire.

L'essentiel était de décider Lothaire à passer les Alpes afin d'ouvrir Rome à Innocent II. En attendant l'armée impériale, Bernard, infatigable, parcourait avec son pape la Haute-Italie et réconciliait les

Génois avec les Pisans, très fier de cette nouvelle victoire : « Avec quelle rapidité, dit-il lui-même, s'est opérée cette merveille ! Le même jour, j'ai semé, moissonné et chargé sur mes épaules les gerbes de la paix. » Enfin Lothaire et Innocent entrent ensemble à Rome et l'Empereur est couronné par le Pape (1133), tandis qu'Anaclet et ses défenseurs se barricadent dans la tour Saint-Ange.

BERNARD A BAMBERG ET A PISE.

Les Impériaux partis, l'antipape réussit encore à expulser son rival, qui se réfugie à Pise. Pour réparer cet échec, Bernard passe en Allemagne. Il apporte son concours à une œuvre politique de haute importance : la réconciliation de Lothaire avec ses concurrents Frédéric et Conrad de Hohenstaufen, héritiers du duché de Souabe et prétendants perpétuels à l'Empire. Les faire entrer dans l'alliance de l'Empereur, c'était enlever à l'opposition allemande tout prétexte de révolte et à l'antipape une protection utile. Bernard paraît à l'assemblée de Bamberg; il parle et les démêlés des princes allemands s'apaisent ici encore, comme par miracle. Lothaire rend la Souabe aux Hohenstaufen et ceux-ci lui promettent de prendre part à une nouvelle expédition d'Italie. Puis le saint repasse les Alpes à la hâte, et vient à Pise où il est accueilli en triomphateur. Un concile était réuni dans cette ville (juin 1135); il fallait encore excommunier Anaclet et ses partisans, affermir l'autorité d'Innocent, réformer les abus, fortifier la discipline de l'Église. L'abbé de Clairvaux dirigea les opérations du concile, dénoua toutes les difficultés, dicta toutes les résolutions, vivifia tout de son souffle puissant.

MILAN.

Quand il eut converti Milan, la place forte des schismatiques, à la cause d'Innocent II, l'enthousiasme devint du délire. A lui seul, par sa présence, ses prédications, ses miracles, l'abbé de Clairvaux brisait un à un les obstacles contre lesquels échouaient les efforts combinés du Pape et de l'Empereur. La foule s'écrasait autour de lui, l'acclamait, lui baisait les pieds, coupait ses vêtements pour se faire des reliques. A Milan, les malades remplissaient tous les jours le presbytère de Saint-Laurent, où il était descendu, et les paralysies, les possessions, les épilepsies disparaissaient sous la main de ce médecin incomparable. Lui, impassible au milieu de l'enivrement populaire, profitait de son prestige pour fonder ou réformer des établissements religieux, refusant les évêchés qu'on lui offrait, ne songeant qu'à reprendre sa place dans sa chère cellule, entouré de ses frères de Clairvaux.

La maladie le torturait sans trêve, et plus encore le scrupule de conscience qui lui faisait trouver « monstrueuse » la vie à laquelle l'Église le condamnait. « Je suis je ne sais quelle chimère de mon siècle, ni clerc ni laïque, portant l'habit d'un moine et n'en gardant

pas les observances. » Il fut cependant obligé de quitter une troisième fois son abbaye et de faire en Italie un dernier voyage (1137), lorsque Lothaire et Innocent entrèrent en lutte ouverte avec le roi de Sicile, Roger Ier, partisan obstiné d'Anaclet. La défaite des Normands à Palerme, les objurgations pressantes de Bernard et surtout la mort de l'antipape, eurent enfin raison du schisme.

MORT D'ANACLET.

A la nouvelle de la disparition d'Anaclet, la joie de l'abbé de Clairvaux éclata : « Grâce à Dieu, le misérable qui a induit Israël dans le péché a été englouti par la mort et jeté dans les entrailles de l'enfer. Puissent tous ceux qui lui ressemblaient subir le même châtiment. » L'unité de l'Église était sauve, et c'était au dévouement, à l'héroïsme d'un simple moine que la Papauté devait sa victoire. Une telle œuvre pouvait bien étonner et enthousiasmer un siècle de foi : « Me voici, écrivait Bernard au prieur de Clairvaux; je ne vous dis plus, je vais revenir, je reviens, j'arrive et j'apporte avec moi ma récompense, le triomphe du Christ et la paix de l'Église. »

BERNARD ET LES CARDINAUX.

Sa récompense, Bernard la trouva aussi dans un prodigieux accroissement d'influence morale et dans l'avènement au trône de saint Pierre d'un religieux de son ordre, Eugène III (1145). Au fond, les cardinaux et la cour romaine ne lui pardonnaient pas facilement d'être ce qu'il était devenu, un particulier plus puissant dans l'Église que le Pape et les évêques, et tenant cette puissance de son prestige personnel. Ils allèrent jusqu'à lui faire sentir qu'il était trop porté à substituer son action à celle du gouvernement officiel et régulier de la Chrétienté. « Les affaires de Dieu sont les miennes, disait-il avec une naïveté imprudente à son ami le cardinal Aimeri, et rien de ce qui le regarde ne m'est étranger. » Le cardinal lui répondit : « Il y a, dans l'Église, diverses vocations. Tout est en paix, quand chacun reste à sa place et à son rang, mais tout se confond et se désorganise quand on dépasse les bornes de sa situation professionnelle. Qu'est-ce qu'un moine doit avoir de commun avec les cours et les conciles? »

On lui reprochait surtout de désapprouver l'évolution irrésistible qui poussait Rome à désirer, sans partage, la domination de l'Europe catholique. Si la querelle des investitures était finie, la rivalité entre le Pape et l'Empereur subsistait. On était à la veille de la guerre furieuse qui allait se déchaîner entre le sacerdoce et l'empire. Il s'agissait de savoir qui, du Pape ou de l'Empereur, serait maître de Rome et de l'Italie; et, sur cette grave question, l'opinion de saint Bernard était connue. Il voulait le maintien et la conciliation des deux pouvoirs. Il reconnaissait le droit temporel des empereurs sur la ville de Rome, puisque, dans une lettre à Conrad III, il proclamait Rome la capitale de l'Empire. D'un autre côté, il réagissait avec énergie contre

la tendance qui portait le Saint-Siège à s'occuper des choses terrestres. Non pas qu'il ait condamné, en termes clairs, le pouvoir temporel des papes; mais ce qu'il a écrit et ce qu'il a fait prouvent que ce pouvoir lui paraissait peu conciliable avec la mission spirituelle de la Papauté et dangereux pour l'avenir de l'institution. En fallait-il davantage pour rendre l'abbé de Clairvaux suspect aux hommes d'État qui dirigeaient l'Église romaine et visaient à gouverner par elle le monde entier?

BERNARD ET LA SCOLASTIQUE.

Celui qui avait su rétablir l'unité dans le gouvernement religieux des peuples chrétiens devait travailler aussi à la maintenir dans le domaine de la foi. Bernard lutta avec la même ardeur contre les tentatives que faisait déjà la pensée humaine pour secouer le joug de l'Église et se dégager de la tradition. Il se montra, en tout temps, le défenseur convaincu de l'antique croyance, l'ennemi naturel des nouveautés introduites par les théologiens et les philosophes. On pense bien que cet homme, qui corrigeait si vertement ses amis, n'hésita pas à se mesurer avec l'ennemi. Il avait la foi irréfléchie et puissante des âmes simples. Tantôt il prétendait qu'il suffisait de s'instruire à la grande école de la nature : « Les arbres et les rochers de la forêt t'en apprendront plus que les livres : » tantôt il ne reconnaissait pour maîtres que les apôtres; « ils ne m'ont pas enseigné à lire Platon et à démêler les subtilités d'Aristote; mais ils m'ont appris à vivre et ce n'est pas là une petite science. »

Il savait pourtant la théologie, mais il méprisait profondément la scolastique et ses adeptes. « Il y en a quelques-uns, ajoutait-il, qui ne veulent apprendre que pour savoir, et cette curiosité est indigne d'un homme; d'autres ne veulent apprendre que pour être regardés comme habiles, et cette vanité est honteuse; d'autres n'apprennent que pour trafiquer de leur science, acquérir l'argent ou les honneurs, et ce trafic est déshonorant. » Aussi voudrait-il dissuader la jeunesse de venir à Paris chercher la science et, par la science, le plaisir et la fortune : « Fuyez Babylone et sauvez vos âmes, » s'écriait-il dans un sermon prononcé, en 1140, devant les étudiants; et vingt d'entre eux le suivirent à Clairvaux.

En réalité la science lui déplaisait surtout parce qu'elle était dangereuse pour la religion ; il se plaignait avec amertume des hardiesses de son siècle : « On se rit de la foi populaire, on met à nu les mystères divins, on agite témérairement les plus hautes questions; on tourne en dérision les pères qui ont mieux aimé assoupir ces querelles que les décider. L'esprit humain usurpe tout, ne réservant rien à la foi. »

LUTTE CONTRE L'HÉRÉSIE.

Nous verrons ailleurs comment il a combattu l'hérésie scolaire (ce qu'il appelait « la stultilogie ») dans la personne d'Abélard et de

Gilbert de la Porrée, et l'hérésie purement religieuse et sociale, chez Henri de Lausanne et Pierre de Bruis.

L'hérésie politique était représentée par Arnaud de Brescia, agitateur populaire et tribun dangereux. Celui-ci déniait aux clercs le pouvoir de posséder des fiefs et ne leur laissait que l'autorité religieuse. Plus de droits régaliens aux évêques, plus de propriété collective aux moines : la dîme suffit aux gens d'Église. Il faut une séparation absolue entre le temporel et le spirituel; les prêtres ne peuvent gouverner que les consciences : ils n'ont aucun droit sur la terre et sur l'argent. Une telle doctrine n'était pas en si grand désaccord avec les idées de certains apôtres de la réforme ecclésiastique. L'idéal chrétien, pour les esprits conséquents, eût été que le clergé renonçât à ses possessions territoriales, et le Pape lui-même à sa souveraineté. La thèse d'Arnaud de Brescia venait à point pour exciter le peuple des grandes villes à rejeter la domination des évêques et légitimer le mouvement communal, que l'Église avait condamné.

ARNAUD DE BRESCIA.

L'abbé de Clairvaux se hâta de dénoncer Arnaud de Brescia comme un homme d'autant plus à craindre que, menant une vie austère, « il avait les formes de la piété sans en avoir l'esprit. »

Un légat du Pape, qui aimait la philosophie et les philosophes, eut l'imprudence d'accorder sa protection à l'hérésiarque. La réprimande ne se fit pas attendre : « Arnaud de Brescia est un homme d'une conversation aimable et séduisante, mais sa doctrine est empoisonnée; il a une tête de colombe et une queue de scorpion, créature monstrueuse que la ville de Brescia a vomie, que Rome a rejetée, que la France a repoussée, que l'Allemagne déteste, que l'Italie ne veut plus recevoir, et l'on dit que c'est vous qui lui donnez asile? Protéger un tel homme, c'est être infidèle au Pape ou plutôt à Dieu même. » La cour de Rome comprit mieux l'indignation de saint Bernard quand elle eut vu le peuple romain mettre en pratique les théories d'Arnaud, s'émanciper par le pillage et le meurtre, et procéder sous sa direction à une reconstitution peu intelligente des formes de l'ancienne république latine (1143-1145).

BERNARD ET LE MOUVEMENT COMMUNAL.

Bernard reprocha violemment à cette populace de faire de Rome « la fable de tout l'univers. » Depuis le schisme, il avait pour elle une antipathie méprisante qu'il ne cachait pas : « Que dire de ce peuple, écrit-il dans la *Considération*? C'est le peuple romain; il n'y a pas de terme plus bref ni plus expressif pour indiquer ce que j'en pense. » Mais, ailleurs, il s'explique mieux : « Pardonnons aux voleurs, ce sont des Romains, et l'argent, pour eux, est une tentation trop forte. » La cause des libertés urbaines l'intéressait

peu. A Reims, où il essaya de calmer l'effervescence de la bourgeoisie (1140), toute son éloquence échoua contre l'obstination de ceux qui voulaient la commune. Pour lui, comme pour l'Église entière, Louis VII, en soumettant par la force ces manants insurgés, ne fit que remplir son devoir de roi.

Le moine de Clairvaux ne pouvait admettre qu'on osât s'élever contre les puissances établies et s'attaquer à un ordre social dont la religion même était le fondement. Il prêchait la charité, il compatissait aux misérables, il condamnait le luxe des riches parce qu'il aurait voulu donner le nécessaire aux pauvres; mais on chercherait vainement, dans ses écrits, des tendances démocratiques ou une théorie socialiste au sens moderne de l'expression. Il ne flatte pas plus les paysans qu'il ne ménage les rois, les évêques et les papes. Il réprouve en eux la grossièreté des mœurs, l'esprit de lucre et de rapine, la croyance aux sorciers. Il veut que le peuple continue, comme par le passé, à payer l'impôt au seigneur et la dîme au curé.

LES TEMPLIERS ET LA SECONDE CROISADE.

Cet homme, qui retenait à peine, à force d'énergie, la vie toujours prête à s'échapper, trouva le moyen, avant de disparaître, de remuer tout l'Occident en l'appelant de nouveau à la guerre sainte. Fils de soldat, Bernard était un grand partisan de la croisade. Plus que personne il avait contribué à fonder l'ordre des Templiers, les chevaliers moines, dont la règle fut en majeure partie son ouvrage (1128). Un souffle tout militaire inspire son *Éloge de la nouvelle milice*, plein de la haine du Sarrasin, fait pour justifier les guerres religieuses et enflammer le zèle des croisés. Ce clerc avoue qu'il est des circonstances où il est nécessaire et même glorieux de verser le sang : « Sans doute, dit-il, il ne faudrait pas tuer les païens, si l'on avait un autre moyen d'arrêter leurs invasions et de les empêcher d'opprimer les fidèles. Mais, aujourd'hui, il vaut mieux les massacrer que de laisser la verge des pécheurs suspendue sur la tête des justes. Allons ! que les enfants de la foi tirent les deux glaives contre l'ennemi !... » « Le chevalier du Christ, dit-il ailleurs, tue en conscience et meurt plus tranquille : en mourant, il fait son salut; en tuant, il travaille pour le Christ. »

La seconde croisade fut son ouvrage, et il y introduisit les rois, qui n'avaient pas paru dans la première. Ses apologistes d'aujourd'hui, voyant que cette entreprise tourna mal, ont cherché à démontrer qu'il n'en était pas l'auteur; que l'initiative en appartint réellement au roi Louis VII, l'incendiaire de Vitri, et au pape Eugène III; que Bernard a suivi le mouvement en qualité d'orateur de l'Église romaine chargé de prêcher les peuples chrétiens. La distinction, au fond, est subtile. S'il est vrai que le roi de France ait le premier pensé à la

croisade, c'est saint Bernard seul qui l'a faite parce que lui seul pouvait entraîner une féodalité qui n'avait pas encore oublié les désastres de l'expédition précédente. Nous dirons par quelle suite de fatalités la seconde croisade aboutit à une catastrophe, véritable scandale pour les âmes religieuses, à tel point que la popularité du saint s'en trouva elle-même ébranlée. Il subit cette nouvelle épreuve avec la sérénité du croyant qui ne vit plus que pour les choses d'en haut. La maladie qui le consumait ne l'empêcha pas cependant, quelques semaines avant sa mort, de courir encore à Metz, pour y mettre fin aux querelles sanglantes des nobles et des bourgeois, qui s'entretuaient. Ce dernier effort l'acheva. Le 20 août 1153, il mourait entouré de ses frères de Clairvaux, dans cet asile de paix où l'Église et le monde ne l'avaient pas laissé reposer autant qu'il l'aurait voulu.

LES IDÉES DE BERNARD.

Il ne disparut pas assez tôt pour ne pas assister à la fin lamentable de sa croisade : mais combien d'autres déceptions la mort lui a épargnées! Cet orateur sans pareil a perdu la plupart des causes pour lesquelles sa voix puissante avait retenti. Cinquante ans après sa mort, la France et l'Europe ont vu se briser ses plus chères espérances, s'évanouir ses rêves les plus généreux.

Il avait fait de Clairvaux le chef-d'œuvre de l'ascétisme monastique. Dans le courant du XIIIe siècle, la congrégation, corrompue par les libéralités mêmes des fidèles, n'a plus rien à reprocher à Cluni. Elle est descendue au même point, et d'une chute encore plus rapide. La vie même de son fondateur avait contribué à sa déchéance. C'est par un miracle permanent que le premier abbé de Clairvaux put concilier le rôle de chef de monastère avec le gouvernement général de l'Église chrétienne. Absorbés par les occupations étrangères à leur fonction propre, ses successeurs n'eurent pas, comme lui, la force de rester vraiment moines au milieu de la politique et des cours.

Réformateur de l'épiscopat, il aurait voulu supprimer l'ingérence des rois dans les élections. Or l'Église française, devenue de plus en plus monarchique, et soumise, d'autre part, aux volontés du Pape et de ses cardinaux, perdit ce qui lui restait de liberté.

En combattant l'hérésie sous toutes ses formes, Bernard avait essayé de faire prédominer la foi sur la raison et d'entraver l'essor de la pensée indépendante. Mais on ne résiste pas à un tel courant : les hérésies se multiplièrent; il fallut noyer la France du Midi dans le sang pour rétablir l'unité de croyance. Au même moment, la scolastique triomphait dans les écoles, et l'Université de Paris était fondée.

Il avait craint que l'Église catholique ne devînt une monarchie occupée surtout d'intérêts terrestres, et centralisée avec excès. Or tout le Moyen âge tendait à cette fin. On la poursuivit, malgré lui, et le pontificat d'Innocent III, préparation de celui de Boniface VIII, fit, à certains égards, de l'idée théocratique une réalité.

Bernard, enfin, avait proclamé la nécessité de la concorde entre le Sacerdoce et l'Empire, la parité de leurs droits sur Rome. Dix ans après sa mort, la guerre sévissait entre les deux puissances; le Pape était chassé de Rome et d'Italie. L'Europe entrait dans cette période troublée et sanglante qui ne se termina qu'après un siècle de luttes acharnées, par la chute de l'empire allemand

L'ŒUVRE DE SAINT BERNARD.

Que fut donc l'œuvre de saint Bernard? L'opposition d'un homme de génie aux courants qui entraînaient son siècle. Peut-être même pourrait-on dire que le grand moine de Clairvaux apparaît comme une cause de trouble accidentel dans le développement normal du catholicisme et des institutions générales du Moyen âge. La tentative isolée de cet admirable rêveur était condamnée d'avance Il n'en a pas moins donné une vigueur nouvelle au sentiment chrétien, relevé, pendant quelque temps, la moralité, exalté l'idéal et laissé au monde l'exemple d'une énergie et d'une vertu qui dépassèrent l'humanité.

CHAPITRE IV

LA FONDATION DES GOUVERNEMENTS SEIGNEURIAUX

I. L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE LA FÉODALITÉ ET DES GRANDES SEIGNEURIES. — II. L'ÉTAT FLAMAND. — III. L'ÉTAT NORMAND. ROBERT COURTE-HEUSE ET HENRI BEAUCLERC. — IV. L'ÉTAT ANGEVIN. — V. LES GRANDS FIEFS DE BRETAGNE, DE BOURGOGNE ET DE BLOIS-CHAMPAGNE. — VI. LES DYNASTIES SEIGNEURIALES DU MIDI.

I. — L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE LA FÉODALITÉ ET DES GRANDES SEIGNEURIES[1]

AU début du XIIe siècle, le monde féodal est, chose étrange! moins profondément bouleversé que le monde religieux. La noblesse de France continue à déverser son trop plein hors de la frontière, mais au lieu de se répandre, comme auparavant, sur tous les points de l'Europe, elle envoie ses soldats dans une direction unique, celle de Jérusalem. Les larges saignées de la croisade l'ont débarrassée peu à peu des éléments de désordre qui s'y trouvaient, élimination salutaire dont la mère-patrie ne tarde pas à ressentir les bons effets. Lorsque les barons qui ont participé à la guerre sainte sont rentrés dans leurs châteaux, ont cédé la place à leur fils, une ère nouvelle s'ouvre pour la Féodalité, devenue moins mobile. Le régime féodal s'enracine, achève à la fois de conquérir le sol et de s'organiser, et prend définitivement possession de la société.

CONSOLIDATION DU RÉGIME FÉODAL.

Cent ans après l'avènement de la dynastie capétienne, les relations des propriétaires de fiefs ont pris un caractère de régularité et de permanence où se reconnaît une institution mieux assise. Les vassaux qui ne sont unis à leur seigneur que par un lien moral et tout personnel, apparaissent de moins en moins nombreux : le vasselage

1. SOURCES. Recueil des *Historiens de France*, t. XI, XII et XIII.
OUVRAGES À CONSULTER. Luchaire, *Manuel des Institutions françaises*, 2e partie, 1892. Glasson, *Histoire du droit et des institutions de la France*, t. IV, 1891.

réel, fondé sur la possession de la terre, a prévalu, au contraire, sur tous les points. Quant à l'hérédité du fief, elle s'impose avec une force décidément irrésistible. Le vassal se trouve être, plus complètement qu'autrefois, le maître du domaine concédé, tandis que le suzerain voit diminuer son pouvoir dans la même proportion.

Cet affaiblissement de l'autorité suzeraine se manifeste avec évidence dans tous les cas où le feudataire aliène son domaine ou le transmet à ses héritiers, notamment lorsqu'il se présente une minorité, une succession féminine, une succession collatérale. Le suzerain n'agit plus, dans l'intérieur du fief, avec la même liberté que par le passé. Les circonstances légales qui lui permettaient de le reprendre à la famille du vassal deviennent si rares que cela équivaut presque à une dépossession définitive. Enfin la hiérarchie, l'organisation qui étage les seigneuries en les subordonnant les unes aux autres, est devenue plus régulière et plus fixe. Les titres féodaux, tels que ceux de seigneur, de vicomte, de comte, de duc, commencent à recevoir une signification propre, à désigner des situations déterminées. Entre le haut seigneur de chaque province et la masse de la féodalité inférieure, directement sujette des baronnies intermédiaires, le contact a presque entièrement cessé : un mur, difficile à franchir, sépare désormais le suzerain des arrière-vassaux.

CARACTÈRE TERRITORIAL DES GRANDES SEIGNEURIES.

Telles sont les grandes lignes de l'évolution qui s'est produite dans l'ensemble des fiefs français. Mais si l'on considère, en particulier, les seigneuries de premier ordre, ces États souverains qui entourent le domaine royal, et dont les possesseurs rivalisent, en puissance, avec le Roi, on constatera sans peine des transformations aussi décisives. Au XIe siècle, les différents groupes régionaux de la France offraient l'aspect de nations distinctes, d'un particularisme accentué, séparées par le type physique, le dialecte, les habitudes d'esprit et les mœurs, par cet ensemble de pratiques juridiques qui constituaient la coutume locale, enfin par des haines de race singulièrement persistantes. Le caractère ethnique dominait; les provinces qui correspondaient aux grands fiefs étaient, avant tout, des *peuples*. Au XIIe siècle, si les différences commencent à peine à s'atténuer, il semble que ces fortes individualités provinciales aient acquis plus de stabilité et se renferment plus régulièrement dans un cadre territorial. Le duché ou le comté devient un pouvoir réel, s'exerçant dans des limites géographiques mieux déterminées; la dignité féodale s'allie d'une manière plus étroite au milieu naturel où elle est possédée à titre héréditaire. Le *dux Normannorum* ou le *comes Andegavorum* du temps de Robert le Pieux ne pourra plus s'appeler, sous Louis VII, que le *dux Normannie* et le *comes Andegavie*.

INDÉPENDANCE DES GRANDS VASSAUX.

Un autre changement s'est accompli. Les liens qui rattachaient jadis les provinces et les dynasties féodales au chef de la Monarchie ont été à peu près rompus. Les derniers vestiges de subordination réelle qui permettaient à Hugue Capet et à son fils, sinon d'agir, au moins de paraître dans les grands fiefs, ont disparu. Les groupes féodaux de premier ordre, par l'effet de la consolidation héréditaire, ont l'allure d'États indépendants, fermés à toute influence extérieure, mais surtout à l'action du Roi. Les rapports des hauts feudataires avec celui qui porte la couronne sont réduits au minimum. Et cette transformation politique se reflète déjà dans les titres officiels et les formules. Nos princes féodaux du XIIe siècle cessent de s'intituler « comtes du Roi, comtes du royaume, » comme le faisaient encore parfois les hauts barons de l'âge précédent. La Féodalité repousse jusqu'à ces dénominations archaïques qui rappelaient le temps bien passé où les comtes et les ducs se considéraient encore comme des agents de la Monarchie.

CONCENTRATION DES GRANDS FIEFS.

La durée même des dynasties héréditaires dans les grands fiefs a produit une concentration et comme une soudure morale des éléments qui les constituaient. Bien que les vassaux soient devenus plus maîtres de leur fief, il s'établit pourtant, entre eux et le suzerain, une solidarité jusqu'ici absente ou fort rare. Le comté ou le duché du XIe siècle n'était guère qu'une juxtaposition de petits fiefs, plus ou moins étrangers et hostiles les uns aux autres. Au XIIe, chaque province tend à devenir un tout, acquiert la conscience de certains intérêts communs et le sentiment, vague encore, de son unité.

Les assemblées de barons, de prélats et de chevaliers que la loi féodale appelle autour du suzerain se réunissent plus souvent qu'autrefois, soit pour prendre des mesures d'intérêt général, applicables à la région entière, soit pour constater et fixer la coutume, c'est-à-dire les usages communs à tous, mais par cela même, elles attestent l'existence et l'unité du groupe. Ici encore, les formules des documents de chancellerie démontrent le fait accompli et mettent l'évolution en lumière. Le chef d'État, contemporain de Hugue Capet ou de Robert, se contentait d'attacher à son titre le nom du comté principal où se trouvait sa résidence habituelle : les comtes de Champagne, par exemple, s'appelaient simplement comtes de Troyes, de Bar ou de Vitri. L'expression collective désignant la province entière comprise sous leur suzeraineté, *comes Campanie*, n'apparaît, dans leurs actes officiels, qu'au temps de la première croisade. Leur chancellerie n'en connaîtra pas d'autres à la fin du siècle suivant. A cette unification morale de nos grands fiefs ont contribué certains faits historiques, la croisade surtout. En obligeant les hommes de chaque

province à se ranger sous la bannière du suzerain, à le suivre pendant deux années consécutives, à vivre, à combattre et à souffrir avec lui, elle a resserré et renforcé le lien qui les unissait. De retour au pays natal, les chefs de groupe ont continué à bénéficier des habitudes prises et de l'entente déjà établie.

LES GOUVERNEMENTS SEIGNEURIAUX.

La politique raisonnée des hauts barons a fait le reste. Ceux qui ont vécu et agi dans la période postérieure à la croisade ne ressemblent pas tout à fait à leurs devanciers. Au XIe siècle, on ne voyait guère que des aventuriers batailleurs et des conquérants qu'une agitation brouillonne jetait sans cesse sur toutes les routes. Au XIIe, on commence à trouver, parmi les ducs et les comtes, des souverains d'humeur moins vagabonde, pour qui la guerre n'est pas le but suprême, qui essayent de légiférer et de gouverner. Le tempérament de la haute féodalité s'est assagi. Aux *dominations* seigneuriales vont succéder, dans certaines provinces, les *gouvernements* seigneuriaux.

PERMANENCE DES DYNASTIES.

Durer et conserver le fief intact, tel sera le premier souci de ces familles princières, capables maintenant d'idées politiques et pourvues plus ou moins de l'esprit de suite qui permet de les réaliser. Sans doute, la permanence d'une dynastie est avant tout une question de chance. La maison des comtes de Champagne eut la bonne fortune d'être représentée par des héritiers mâles jusqu'à la fin du XIIIe siècle, tandis que celle des ducs d'Aquitaine s'est éteinte avant le milieu même du XIIe. Mais il est des mesures d'ordre politique qui aident les dynasties à maintenir au moins leur domination entière et à en assurer l'unité. La plupart de nos chefs d'États travaillent à supprimer la coutume des partages et à faire passer en loi la transmission totale de la seigneurie à l'aîné des descendants masculins. L'histoire atteste la supériorité des fiefs, comme le duché de Normandie et le comté de Flandre, où de bonne heure le *droit d'aînesse* fut régulièrement compris et pratiqué, où le domaine, par suite, resta compact et le pouvoir indivisible.

POLITIQUE D'ANNEXIONS.

Il ne suffit pas de garder le fief. Les barons du XIIe siècle aspirent encore à l'augmenter : ils veulent accroître leurs revenus et étendre leur influence. La préoccupation continue des acquisitions territoriales, l'âpreté au gain, la « chasse à la terre, » tel est le trait dominant de la haute féodalité dans toutes les provinces de France. Achats ou échanges avantageux, mariages fréquents, cumul des dots, vols faits aux églises, extorsions commises aux dépens des barons voisins, des suzerains ou des vassaux, tous les moyens lui sont bons pour s'agrandir. Dans l'âge précédent, la même passion poussait les ducs et les comtes aux mêmes procédés, mais il y a cette différence qu'au

XIIe siècle, les conquêtes, plus réfléchies, s'opèrent sur un plan plus rationnel. Jadis, les acquisitions, légales ou non, se faisaient au hasard et sans ordre; partout où le baron voyait une terre bonne à recueillir ou à prendre, fût-elle à cent lieues de son domaine, il y courait, sans penser à l'inconvénient des possessions excentriques. Maintenant, le sentiment de l'unité du fief et de l'avantage qu'on trouve à posséder un domaine compact l'obligent à plus de méthode. Il convoite surtout ce qui, au dehors, touche à sa terre, et ce qui, au dedans, pourrait l'aider à combler les vides.

PREMIÈRES TENTATIVES D'ADMINISTRATION.

Quelques grands seigneurs veulent enfin, souci qu'on n'avait guère autrefois, agir en administrateurs, en souverains. Est-ce par esprit d'ordre et pour rendre leur domination plus acceptable? Peut-être, mais surtout pour la faire plus lucrative et plus solide. Ils ont compris que le meilleur moyen d'accroître la force d'une seigneurie et les profits qui en reviennent est de l'organiser et de la régir de façon à ce qu'elle soit prospère. L'administration de ce temps n'est que de l'exploitation, mais encore faut-il qu'elle soit intelligente pour être fructueuse. Aussi voit-on les princes fonder des marchés et des villes neuves, faire des concessions intéressées aux bourgeoisies, développer graduellement et surveiller leur système administratif.

La prospérité matérielle ne peut se passer d'ordre et de paix. Il faut que l'autorité du haut suzerain soit respectée par les sujets et surtout par les vassaux. Le duc ou le comte est donc amené à faire la police dans sa province, à interdire ou à limiter les guerres privées, à mettre la main sur les châteaux, à exiger l'obéissance des châtelains, en d'autres termes, à réprimer l'instinct féodal. La lutte des hauts barons contre la Féodalité! spectacle inattendu que nous offrent tous les grands fiefs, avec les différences que comportent le tempérament des chefs d'État, la situation géographique de la province et les obstacles variables qui peuvent entraver l'action gouvernementale. Ces grands seigneurs reconstituent l'ordre social que leurs pères du Xe siècle avaient détruit. Mais ils ne se doutent pas qu'ils travaillent pour le roi de France, et qu'un jour viendra où les petites unités provinciales, qui sont leur œuvre, disparaîtront au sein de la grande, absorbées par l'ennemi héréditaire de tous les pouvoirs féodaux.

II. — L'ÉTAT FLAMAND[1]

ROBERT II LE JÉROSOLYMITAIN.

LE comte de Flandre Robert II, le Jérosolymitain (1093-1111), fut l'un des héros de la croisade et, nous l'avons vu, un héros sans reproche, du petit nombre de ceux qui combattirent sans égoïsme pour l'idée religieuse. A certains égards, il représente encore le type féodal du XIe siècle; fils aîné de Robert le Frison, il a hérité de lui l'esprit d'aventure et l'amour du mouvement. Mais il met son humeur batailleuse au service d'autrui. Allié fidèle des papes, partisan des revendications pontificales, il lutte pour la réforme, entre en guerre contre Henri IV et subit, à plusieurs reprises, la colère de l'Empereur et les ravages des Impériaux. Ami de la France capétienne, il se bat pour le compte de Louis le Gros, son suzerain, avec les Anglais et les Champenois coalisés, et meurt victime de son zèle, écrasé et noyé sous les débris du pont de Meaux que le poids de ses chevaliers a fait crouler (1111). Il est vrai que la Flandre avait avait alors avantage à diminuer l'Angleterre, et que Robert II affirma son indépendance en traitant deux fois (1103 et 1109) avec les Anglais. Il enleva Douai au Hainaut et malgré l'Empereur, conquit l'avouerie de l'évêché de Cambrai. Avec lui commence d'ailleurs la série des comtes de Flandre qui ont essayé de rétablir l'ordre public. Il a senti la nécessité d'accorder des privilèges à certaines villes. L'année même de sa mort, il réunissait ses grands dans une assemblée générale et les obligeait à jurer la paix.

BAUDOUIN LA HACHE.

A peine son successeur, Baudouin VII Hapkin, ou la Hache, est-il couronné qu'il convoque les seigneurs flamands à Arras, leur fait prêter, une fois de plus, sur les reliques des saints, le serment de respecter l'ordre, et édicte les peines les plus rigoureuses contre les perturbateurs de la paix. Défense à tous les Flamands de porter des armes à moins qu'on ne soit bailli, châtelain ou officier du prince. Pour les coups et blessures, la peine du talion. Pour la violation nocturne de domicile, l'incendie ou la menace d'incendie, la peine de mort. Si le coupable allègue le cas de légitime défense, qu'il prouve son dire par le duel, par l'épreuve de l'eau ou celle du fer rouge. Les officiers du comte qui ont commis des délits punissables d'une

1. OUVRAGES A CONSULTER. H. Pirenne, *Hist. de Belgique*, t. I, pp. 98-101 et 162 ss. J.-J. De Smet, *Mémoire sur Robert de Jérusalem, comte de Flandre et la première croisade*, 1861. E. Le Glay, *Charles de Danemark*, 1889. Wegener, *Vie de Charles le Bon, dissertation traduite du danois par un Bollandiste*, 1864.

amende la paieront double. Législation assez dure pour une noblesse habituée à ne tenir aucun compte de la vie et de la propriété des autres! Mais Baudouin sait que les lois ne sont rien, s'il ne se trouve personne qui ait l'énergie de les appliquer. Ce juge de paix très rude exécute lui-même ses arrêts, et sa justice est des plus sommaires. Un noble a détroussé des marchands qui se rendaient à une foire : il le fait pendre, lui et ses complices, dans la prison de son château de Wynendale. Une vieille femme se plaint à lui qu'un chevalier lui ait volé deux vaches : Baudouin fait aussitôt arrêter le coupable. On réclame sa grâce, on supplie le comte de ne pas appliquer à un noble la peine légale des yeux crevés ou celle de la pendaison. « Ni l'une ni l'autre », répond le justicier, et il le fait jeter tout armé dans une chaudière d'eau bouillante, préparée pour des faux monnayeurs. Ces traits d'histoire sont-ils en partie légendaires? On y trouve du moins la preuve que la justice de Baudouin était redoutable et que le peuple ne l'oublia pas.

A l'exemple de son suzerain et ami, le roi de France, Louis le Gros, il démolissait les châteaux et luttait contre les ligues féodales, notamment celles que nouèrent contre lui les comtes de Saint-Pol et les seigneurs de Hesdin. Quand il avait fini de pacifier son fief par la terreur, il se battait avec la même fougue contre ses voisins. Blessé d'un coup de lance dans une guerre faite aux Normands qu'il détestait, il languit près de dix mois, envenima son mal par son intempérance et mourut, en 1119, d'une paralysie générale. Il n'avait pas trente ans. Faute d'héritier direct, il avait désigné, pour lui succéder, son cousin-germain et son conseiller, Charles le Danois ou Charles le Bon, et ce choix fut ratifié d'enthousiasme par les seigneurs et le peuple flamands.

CHARLES DE DANEMARK OU LE BON.

Le nouveau comte de Flandre était, comme ses prédécesseurs, un homme de guerre des mieux trempés. Il avait pris une part brillante à la première croisade. Sous le règne de Robert II et de Baudouin VII, il fut de toutes les expéditions militaires que ces princes dirigèrent pour le roi de France ou contre l'empereur allemand. En 1119, son avènement au comté soulève les colères de certains prétendants évincés. On voit se former contre lui une ligue formidable où entrent la veuve de Baudouin VII, Clémence de Bourgogne, le duc de Basse-Lorraine, le comte de Boulogne, les seigneurs de Hesdin et de Couci. Charles tient tête à l'orage, et avec une vigueur et une promptitude qui déconcertent les coalisés. En quelques mois, ses ennemis sont battus, rejetés dans leurs domaines, poursuivis, dépouillés et contraints à demander grâce. La haute noblesse ne bougea plus. Bientôt ce fut le tour des petits châtelains.

Moins brutal comme justicier que Baudouin à la Hache, Charles se montra aussi inexorable pour la répression des excès féodaux. Dans un pays où les guerres privées étaient journalières, où le brigandage devenait, pour la noblesse, une profession, où le mot « miles » est employé par certaines chroniques comme synonyme du mot « latro, » il fallait bien frapper sans relâche les violateurs de la paix et rendre la sécurité aux faibles. Charles renouvelle la défense toujours enfreinte de porter des armes. Par son édit de 1122 il décrète que personne ne pourra désormais paraître armé, soit dans les marchés, soit dans les lieux fortifiés. Quiconque enfreindra l'ordonnance sera frappé avec ses propres armes. Et le comte ne fait pas que légiférer, il agit. L'avoué de Thérouanne menaçait de sa forteresse l'évêque et les bourgeois de la cité. Charles accourt et rase le château. Les seigneurs pillards qui ravagent les terres de l'évêque de Cambrai reçoivent, eux aussi, un avertissement salutaire.

RÉPRESSION DES EXCÈS FÉODAUX.

A Bruges, résidence du comte, cœur de la seigneurie flamande, une guerre privée, presque permanente, met aux prises deux partis qui se détestent. Il n'est pas de jour où le sang ne coule dans les rues et dans les campagnes avoisinantes : et ce sont les paysans surtout qui payent pour tous. « Un jour, dit le chroniqueur Galbert, deux cents de ces malheureux viennent trouver le comte secrètement, pendant la nuit, se prosternent à ses pieds et le supplient de leur accorder, comme à l'ordinaire, son secours paternel. Ils demandent qu'on leur rende ce qu'on leur a pris : leur bétail, leur argent, les meubles de leur maison, tout ce qui leur a été volé par les neveux du prévôt de Saint-Donatien de Bruges et surtout par Bouchard, le plus turbulent de cette race de chevaliers incorrigibles. » Le lendemain, par arrêt de la justice comtale, Bouchard était mis au ban et sa maison livrée au feu.

RENOMMÉE DE CHARLES LE BON.

A entendre les historiens de Charles le Bon, la Flandre, grâce à sa vigilance et à sa justice, aurait fini par jouir d'un calme profond, d'une prospérité inouïe : le retour à l'âge d'or. Il suffit de dire que son gouvernement avait obtenu une tranquillité relative, favorable aux paysans et aux bourgeois, et que le commerce et l'industrie se développaient. Bien que ses rapports avec les villes ne soient pas très bien connus, on sait qu'il confirma les statuts de l'Amitié d'Aire, accorda des privilèges aux Gantois et limita à Saint-Omer la juridiction que le Clergé exerçait sur la bourgeoisie. Ne voyant dans les nobles que les adversaires acharnés de la paix, il témoignait aux classes déshéritées une préférence évidente : d'où sa popularité et les complaintes naïves que sa mort suscita. Sa renommée dépassa les limites du comté. En 1125, à la mort de l'empereur Henri

l'archevêque de Cologne et une minorité de princes allemands lui offrirent la couronne impériale. Mais Charles, esprit pratique, sachant bien qu'il ne pourrait entrer en concurrence avec le duc de Souabe, Lothaire de Supplinbourg, la refusa. Il n'accepta pas davantage la royauté de Jérusalem [1], cadeau périlleux qui ne pouvait plaire qu'à un coureur d'aventures. La tâche qu'il avait à remplir, en Flandre, lui suffisait.

CONSPIRATION DES NOBLES.

Il inspirait au Clergé et au peuple, qu'il protégeait si bien, une affection sans limites. Mais la Noblesse, comprimée, rongeait son frein. Charles ayant commis l'imprudence de vouloir ramener à la condition servile, dont elle était sortie, la puissante famille de Bertoul, prévôt de Saint-Donatien et chancelier, les haines accumulées éclatèrent. Cette famille, prépondérante dans Bruges, était un des plus grands obstacles au rétablissement de la paix. Elle personnifiait la féodalité incoercible, rebelle à toutes les mesures d'ordre. Les neveux de Bertoul, parmi lesquels était ce Bouchard que le comte avait condamné, organisèrent une conspiration et résolurent de tuer le « tyran. »

MEURTRE DE CHARLES LE BON.

« Le 2 mars 1127, dit Galbert de Bruges, le jour fut si sombre et si nébuleux qu'on ne pouvait rien distinguer à la distance d'une longueur de lance. Bouchard envoya secrètement quelques serviteurs dans la cour du comte, chargés d'épier son départ pour l'église. Au dire de ses chapelains, Charles avait mal dormi ; on l'avait entendu se retourner souvent dans son lit, se coucher sur le côté, puis s'asseoir, l'esprit troublé de mille soucis. Levé de grand matin, il fit, selon son habitude, dans sa maison, des distributions aux pauvres, puis se rendit à l'église Saint-Donatien. Ceux qui guettaient sa sortie coururent annoncer aux traîtres que le comte était monté dans une tribune avec un petit nombre de compagnons. Alors le furieux Bouchard, ses chevaliers et ses serviteurs, prirent leurs épées nues sous leurs manteaux et suivirent le comte dans cette même tribune. Ils s'étaient partagés en deux bandes, postées aux deux issues de la tribune pour que personne ne pût leur échapper. Et voilà qu'ils aperçurent le comte prosterné selon sa coutume, sur un humble escabeau, devant l'autel. Il chantait les psaumes, les yeux attachés sur le saint livre, la main droite étendue pour distribuer ses aumônes. Son chapelain, préposé à cet office, avait l'habitude de placer près de lui beaucoup de deniers qu'il donnait, tout en faisant ses oraisons....Une pauvre femme survient, lui demande l'aumône et reçoit treize deniers. Tout à coup, elle s'écria : « Seigneur comte, prenez garde. » Le comte

1. Il faut noter que le chroniqueur Galbert de Bruges, chapelain et panégyriste du comte, est le seul qui ait parlé de cette dernière offre.

lève la tête pour voir ce qui le menaçait : Bouchard, qui l'avait approché sans bruit, le frappe d'un violent coup d'épée au front et fait jaillir sa cervelle sur le pavé. Cette seule blessure avait suffi, mais les complices du meurtrier se précipitent à leur tour, criblent de coups la tête du comte et lui tranchent presque le bras droit. »

Ainsi tomba Charles de Danemark, victime non de sa foi religieuse, mais de l'idée politique qui poussait partout alors les hauts barons à réorganiser l'état social et à combattre ceux qui le troublaient. Le Moyen âge a vu en lui le véritable héros chrétien et l'a vénéré comme un martyr[1]. Fortune extraordinaire pour un baron! Elle s'explique par les circonstances mêmes qui ont amené sa mort. Il fut frappé par des assassins, dans une église, au moment où il priait. Le fait eut un retentissement immense. Les moines et les clercs ont raconté la vie et surtout la mort de Charles le Bon, plutôt en panégyristes qu'en biographes. Ils s'étendent longuement sur ses vertus privées, ses œuvres pieuses, ses largesses envers les pauvres. A peine laissent-ils entrevoir vaguement que le successeur de Baudouin la Hache a continué sa politique, et que, par de nouvelles victoires remportées sur les vassaux, le pouvoir des comtes de Flandre s'est fortifié entre ses mains.

III. — L'ÉTAT NORMAND. ROBERT COURTE-HEUSE ET HENRI BEAUCLERC[2]

GUILLAUME LE CONQUÉRANT ET SON FILS ROBERT.

Il y avait longtemps qu'un travail analogue s'accomplissait dans le grand fief limitrophe de la Flandre, le duché de Normandie. Guillaume le Conquérant, renforçant le pouvoir ducal de l'autorité acquise en Angleterre, avait dompté toute résistance au profit de la paix. La féodalité de la Basse-Seine, autrement redoutable que celle de l'Escaut, s'était exilée ou résignée à l'inaction. La tranquillité eût été grande, dans le duché, si le Conquérant n'avait dû réprimer les révoltes des membres de sa propre maison.

Duc et roi, il n'avait jamais consenti à céder à aucun de ses fils la moindre parcelle de sa double autorité. Ses différends avec l'aîné, Robert Courte-Heuse, nous sont connus. Quand il mourut (1087), une partie de son œuvre politique fut remise en question. Tout au moins,

1. De nos jours, sur les instances du clergé belge, l'Église romaine a reconnu Charles le Bon comme *bienheureux*. Ses reliques, déposées depuis le XIIe siècle dans l'église de Saint-Donatien de Bruges, n'ont jamais cessé d'être honorées par les croyants de ce pays et une sorte de souscription nationale fut ouverte, il y a quelques années, pour offrir au comte de Flandre une châsse digne de lui.

2. OUVRAGES A CONSULTER. Le Hardy, *Le dernier des ducs Normands*, dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, t. IX, 1880. E.-A. Freeman, *The reign of William Rufus and the accession of Henry the First*, 1882.

l'unité de l'empire anglo-normand se trouva brisée. Le duché de Normandie, dévolu à Robert, fut détaché du royaume anglais et recouvra, pour une période de dix-neuf ans (1087-1116), son existence indépendante. C'est par la volonté expresse du père que l'aîné dut se contenter de la couronne ducale et laisser son frère, Guillaume le Roux, prendre possession du royaume. Le Conquérant avait dérogé à la loi civile qui prévalait dans la plupart des grands fiefs parce qu'il considérait l'Angleterre comme la partie essentielle de son empire et qu'il se défiait, à bon droit, de son fils ainé. La domination de Robert fut, en effet, une période d'anarchie et de troubles profonds.

ROBERT COURTE-HEUSE.

Chevalier et rien que chevalier, Robert était du type de ceux qui parlent et agissent dans les chansons de geste. Il en avait l'humeur belliqueuse et la bravoure à toute épreuve : on s'en aperçut dans la croisade, où il s'était engagé d'enthousiasme, où il se plaça au premier rang des chefs par ses hauts faits.

Au physique, il n'avait rien du héros de roman : de petite taille, court de jambes (d'où vient son surnom), avec un corps gros et trapu, et une large face assez avenante. Les chroniques parlent de sa voix forte, bien timbrée, et de sa remarquable facilité de parole. Nature sympathique, en somme, car on trouve chez ce soldat quelque chose qui manquait à ses frères et à la plupart des barons : une âme bonne et généreuse. Ni cruel ni vindicatif : au contraire, incapable de rancune et sans cesse disposé à pardonner. Cette douceur de mœurs, dans le milieu sauvage où il vivait, passait pour faiblesse incompréhensible. Lorsque les habitants de Rouen complotèrent de livrer leur ville au roi Guillaume le Roux (1090), Robert, vainqueur des rebelles et maître de la situation, aurait, si on l'avait écouté, laissé la vie sauve aux conspirateurs les plus compromis, tandis que son frère Henri, qui l'avait aidé à triompher, prit un vif plaisir à précipiter du haut d'une tour le chef de la bourgeoisie rouennaise. Les deux frères, appelés à devenir bientôt deux ennemis, offraient le plus vivant contraste. Henri passa sa vie à thésauriser et Robert à jeter l'or à tous venants.

Celui-ci poussa jusqu'au vice la « largesse, » cette vertu du chevalier, donnant tout ce qu'il avait, promettant tout ce qu'il n'avait pas. Du vivant de son père et, plus tard, lorsqu'il fut duc, son existence fut une mendicité perpétuelle. Vraie tête folle, il se laissait exploiter par tous ceux qui l'approchaient et surtout par la tourbe de filles et de bouffons qu'il invitait à ses orgies. S'il faut en croire Orderic Vital, il arriva à ce possesseur du plus riche duché de France de rester toute une journée dans son lit parce qu'il n'avait pas de quoi

s'habiller et « qu'il ne pouvait pas aller tout nu entendre le service religieux. » Ses maîtresses et ses amis lui avaient volé ses vêtements, jusqu'à ses braies et à ses chausses, sachant bien qu'il ne se plaindrait pas. Guillaume le Conquérant avait prévu, avant de mourir, que ce « vaurien » (*nebulo*) ferait un détestable chef d'État.

AFFAIBLISSEMENT DU POUVOIR DUCAL.

Pendant les dix-neuf ans que Robert Courte-Heuse occupa le trône ducal, la Normandie se désagrégea. Le domaine particulier des ducs, dilapidé, vendu, aliéné de toutes manières, fondit entre ses mains. L'autorité du haut suzerain déclinant, la Féodalité reprit ses habitudes de pillages et de guerres privées. La puissante famille de Bellême ou de Talvas, qui dominait de ses châteaux et tyrannisait toute la Haute-Normandie, s'imposa à Courte-Heuse et devint la véritable maîtresse du duché et du duc. Robert de Bellême, brigand fort intelligent, mais féroce, dont la cruauté raffinée épouvantait une population pourtant très rude, put déchaîner ses fureurs tout à son aise. Le désordre s'accrut au point que la Normandie, placée entre le désir de rester indépendante, sous une dynastie spéciale, et le besoin de paix et de sécurité, n'hésita plus. Elle se tourna vers l'Angleterre. Du moins les clercs et les bourgeois demandèrent à être gouvernés.

ROBERT ET SES FRÈRES.

Les rois d'Angleterre, Guillaume le Roux (1087-1100), et après lui Henri Beauclerc, n'aspiraient qu'à reconstituer l'édifice élevé par leur père en réunissant le duché et le royaume. Robert commit l'imprudence de donner prise à leurs attaques. Incapable d'administrer son État, il eut l'ambition d'en gouverner deux. A plusieurs reprises, notamment en 1101, il essaya sans succès de reprendre, au nom de son droit d'aînesse, la couronne anglaise. Dès lors sa perte était certaine.

A l'inverse de ce qui s'était passé en 1066, ce fut l'Angleterre qui procéda, cette fois, à la conquête de la Normandie. Déjà Robert avait été obligé de céder à Guillaume le Roux une notable partie du territoire ducal, les comtés d'Aumale et d'Eu. Henri Beauclerc s'empara progressivement du reste, si bien qu'à la fin le malheureux duc n'était plus reconnu que dans quatre villes : Caen, Falaise, Bayeux et Rouen. Encore se voyait-il contraint de solliciter des bourgeois l'argent nécessaire à ses dépenses. Ceux-ci en vinrent à le repousser et à lui fermer leurs portes. En 1106, les circonstances semblant favorables, Henri se décida à en finir avec ce « gueux. » Il s'était assuré de l'assentiment du pape Pascal. Le Capétien, engagé dans une lutte difficile avec les châtelains qui entouraient Paris, ne se souciait pas d'intervenir pour sauver un duc de Normandie que les Normands eux-mêmes rejetaient.

BATAILLE DE TINCHEBRAI.

La bataille de Tinchebrai (28 septembre 1106) fit tomber Robert Courte-Heuse entre les mains de Henri Ier. Celui-ci n'avait pas l'âme tendre et ne relâchait pas les captifs dangereux. Expédié en Angleterre, Robert y resta emprisonné jusqu'à son dernier jour, pendant vingt-huit ans. Prison assez large, à la vérité : l'ex-duc de Normandie pût s'y livrer à ses goûts de sensualité et de paresse. La tradition le représenta néanmoins enchaîné dans un noir cachot, les yeux crevés.

Lorsque le pape Calixte II, rencontrant Henri Ier à Gisors (1119), lui demanda compte de sa conduite envers son frère, le Roi répondit : « Je ne l'ai pas chargé de fers comme un ennemi captif; je l'ai logé dans un de mes châteaux, comme un noble étranger, brisé par l'adversité. Je lui ai fourni en abondance la nourriture, d'autres douceurs, et un mobilier aussi varié que confortable. » Puis il se justifia d'avoir conquis la Normandie : il n'en a pas dépouillé son frère, puisque Robert Courte-Heuse, en réalité, ne la possédait plus. « Le duché était la proie de brigands qui le ravageaient d'une manière pitoyable. On avait cessé d'honorer les prêtres et les autres serviteurs de Dieu, et le paganisme avait presque été ramené en Normandie. Les monastères que nos ancêtres avaient fondés pour le repos de leurs âmes étaient détruits, les religieux obligés de se disperser, faute de pouvoir se nourrir. Les églises étaient livrées au pillage, la plupart, réduites en cendres; les prêtres vivaient cachés. Leurs paroissiens s'entretuaient. La Normandie, victime de ces calamités pendant sept ans, n'offrait plus aucune sécurité pour personne. On ne saurait s'imaginer, quand on ne l'a pas vu, la quantité innombrable de meurtres, d'incendies et d'horribles forfaits qui ont désolé ce malheureux pays. En présence de tant de scélératesse, je n'ai pas voulu refuser mes services à notre Sainte-Mère l'Église et je me suis efforcé de m'acquitter d'une manière salutaire de la mission divine dont j'ai été chargé. »

Que pouvait-on reprocher à cet homme qui sauvait l'Église et l'ordre public? Le Pape consacra, de son silence, le fait accompli.

UNITÉ DE L'EMPIRE NORMAND.

Henri Ier refaisait ainsi l'unité politique de l'empire normand et sut maintenir son œuvre intacte, malgré tous les efforts des ennemis intéressés à la détruire. La Normandie, qui vécut en repos sous cette main ferme, ne s'en plaignit pas. Seuls, les barons, qui voulaient l'indépendance du duché pour y faire régner l'anarchie, protestèrent par des révoltes. Robert Courte-Heuse avait laissé un fils, Guillaume Cliton. Pendant vingt-deux ans (1106-1128), toutes les puissances à qui l'union de la Normandie et de l'Angleterre paraissait dangereuse, se servirent de cet enfant comme d'un jouet pour séparer le duché du royaume. Le roi de France, Louis le Gros, cimenta ces haines et

chercha à les exploiter dans l'intérêt de sa dynastie. Nous retrouverons l'heureux Normand sur le terrain de son duel interminable avec le Capétien. Il n'en sortira pas diminué. La Normandie resta rivée à l'Angleterre, qu'elle avait conquise, mais elle y gagna le progrès social et la paix.

IV. — L'ÉTAT ANGEVIN[1]

QUERELLE DE SUCCESSION.

LES fondateurs de la puissance angevine, Foulque Nerra et Geoffroi-Martel, avaient surtout fait œuvre de conquérants. A la mort de Geoffroi (1060), une querelle de succession qui mit aux prises ses deux héritiers, ses deux neveux, Foulque le Réchin et Geoffroi le Barbu, faillit rendre inutiles les progrès déjà réalisés et compromettre l'avenir. Martel avait désigné Geoffroi le Barbu pour lui succéder dans le comté, car il lui avait légué l'Anjou et la Touraine, ne laissant au Réchin que des fiefs peu considérables sous la suzeraineté de son frère. Mais le Réchin n'entendait pas être soumis à son aîné et voulut intervertir l'ordre de succession. Querelleur et hargneux, comme l'indique son nom, il fit à son frère, pendant cinq ans (1064-1068), une guerre impitoyable qui couvrit de ruines les campagnes de Tours et d'Angers. Quand elle prit fin, Foulque était maître de cette dernière ville. Geoffroi fut enfermé dans le donjon de Chinon où il végéta, à moitié fou, pendant près de trente ans. De cette lutte fratricide, l'Anjou sortait désolé et amoindri. Foulque avait laissé les Aquitains reprendre la Saintonge, cédé le Gâtinais (patrimoine du Barbu) au roi de France et reconnu, pour le comté de Tours, la suzeraineté de la maison de Blois.

FOULQUE IV, LE RÉCHIN.

A ce prix, il put régner seul, mais ne sut pas rendre à son pays la tranquillité et le prestige perdus. Non pas que cet homme ait été de tous points méprisable. Dans sa jeunesse, il s'était illustré en battant les Aquitains à Chef-Boutonne (1061). Par deux fois, il résista à Guillaume le Conquérant qui voulait lui prendre la Flèche. Il était d'ailleurs intelligent et relativement instruit comme tous les princes de sa famille[2]. Mais sa vie privée ne fut qu'un long scandale. Frère

1. OUVRAGES A CONSULTER. Célestin Port, *Dictionnaire biographique de Maine-et-Loire*, 1879. Kate Norgate, *England under the Angevin Kings*, t. I, 1887. M. Prou, *L'acquisition du Gâtinais par Philippe Ier*, 1898. Dodu, *De Fulconis Hierosolymitani regno*, 1894. L. Halphen, *Essai sur l'authenticité du fragment d'Histoire d'Anjou attribué à Foulque le Réchin*, dans la Bibl. de la Faculté des Lettres de Paris, fasc. XIII, 1901.

2. On possède, sous son nom, un fragment d'une chronique des comtes d'Anjou qui ferait de lui, s'il en était réellement l'auteur (ce que nous croyons et ce que paraît avoir démontré un de nos élèves, M. Halphen [Bibl. de la Faculté des Lettres de Paris, fasc. XIII]), le plus ancien historien de la région et même le premier historien laïque de la France, à l'époque capétienne.

détestable, il ne semble pas, comme père, avoir beaucoup mieux valu. Il menaça de déshériter, au profit d'un fils plus jeune, son aîné, Geoffroi-Martel II, jeune homme brave, généreux, aimable, dont les chroniques n'ont dit que du bien. Contraint à la révolte, celui-ci prit Angers (1103) et força son père à partager avec lui le gouvernement du comté. Aussi populaire que le Réchin l'était peu, il aurait fini par le reléguer au second plan, s'il n'avait été tué, par trahison, au siège de Candé (1106). Foulque se trouva débarrassé si à point de ce fils incommode, que ses sujets le soupçonnèrent tout bas d'avoir aidé la chance.

Débauché et ivrogne, il épousa cinq femmes, répudia les quatre premières et ne put empêcher la cinquième, Bertrade de Montfort, de se faire enlever par le roi de France, Philippe Ier. Foulque en était fort épris; mais il ne paraît avoir rien tenté de décisif pour reprendre son bien. Il fit même preuve d'une philosophie peu commune. En 1106, Philippe et Bertrade étant venus le voir à Angers, il leur fit les honneurs de son palais et les reçut avec tous les égards dus à la dignité royale. C'est peut-être à cette circonstance que Suger fait allusion, quand il nous montre le Réchin assis sur un escabeau, aux pieds de cette femme qui l'avait quitté, mais qui continuait à faire de lui tout ce qu'elle voulait, le pétrissant « comme une cire molle. »

Tout entier à ses vices, Foulque IV, vers la fin de sa vie, n'avait même plus le courage de faire la police dans son fief. Les chroniqueurs s'accordent à dire qu'il laissait l'Anjou en proie aux brigandages. Quelques-uns même prétendent que les voleurs, afin d'opérer plus à l'aise, l'associaient à leurs bénéfices. A ce concert de réprobation s'oppose l'éloge unique d'un moine de la Trinité de Vendôme qui rappelle en ces termes la mort du Réchin (1109) : « Cette année mourut Foulque, comte d'Anjou, homme plein de piété et de miséricorde. Il fut enterré dans notre monastère de la Trinité d'Angers qu'il avait choisi lui-même pour sa sépulture. »

LES CRÉATEURS DU GOUVERNEMENT ANGEVIN.

Les vrais créateurs du gouvernement seigneurial en Anjou, Foulque V le Jeune, fils du Réchin (1109-1129), et Geoffroi le Bel (1129-1151), son petit-fils, ont fait de leur fief l'État de la France capétienne le mieux centralisé et le plus puissant.

« Foulque le Jeune, » a dit Guillaume de Tyr, « était un homme aux cheveux roux, de petite taille, capable de supporter toutes les fatigues, très expérimenté dans l'art militaire, plein de ressources en politique, doux, humain, affable, loyal, très généreux pour les pauvres et les gens d'église. » Geoffroi, d'après le moine Jean de Marmoutier, était roux comme son père, mais plus grand, avec une

figure agréable, un corps maigre, nerveux et des yeux vifs. Incomparable comme soldat et chef d'armée, il n'était pas seulement un homme de guerre, mais un lettré, qui connaissait l'histoire et parlait agréablement. Aimable, généreux, sympathique même à ses ennemis, il semble avoir été populaire, comme le prouve une anecdote attribuée, il est vrai, à d'autres souverains dont la foule conserva un bon souvenir : celle du charbonnier qui rencontre son maître égaré à la chasse, le nourrit et le ramène au palais [1].

FOULQUE LE JEUNE ET GEOFFROI LE BEL.

Foulque le Jeune et Geoffroi le Bel passèrent leur vie à poursuivre les violateurs de la paix publique, à dissoudre les ligues de feudataires, à assiéger et brûler les châteaux insoumis. Cette œuvre d'héroïsme leur donne une singulière ressemblance avec Louis le Gros. Le père combattit les châtelains de l'Ile Bouchard, de Doué, de Brissac, de Preuilli, de Montreuil-Bellai ; le fils fit une guerre plus rude et plus heureuse encore aux comtes de Laval, aux vicomtes de Thouars, aux seigneurs de Parthenai, de Mirebeau, d'Amboise, de Montreuil et de Sablé.

La féodalité ecclésiastique elle-même, les évêques du Mans, les chanoines de Saint-Martin, les archevêques de Tours, n'osèrent pas souvent leur résister en face. La bourgeoisie trouva en eux des maîtres autoritaires qui ne lui permirent pas de se rendre indépendante. Les citoyens d'Angers qui essayèrent, en 1114, de se révolter contre Foulque le Jeune, perdirent l'envie de recommencer. La Touraine et l'Anjou ont été, au nord de la Loire, les deux provinces où le mouvement d'émancipation urbaine s'est le plus faiblement manifesté. Non seulement il n'y fut pas question de la liberté communale : mais les grandes villes demeurèrent étroitement soumises aux officiers et aux juges du haut suzerain.

AGRANDISSEMENT DE L'ANJOU.

Ces comtes, si redoutés dans l'intérieur de leur fief, n'en réussirent que mieux à l'agrandir et à compléter les conquêtes de Nerra et de Martel. Ils renoncèrent pourtant aux possessions d'Aquitaine, trop éloignées, trop difficiles à garder, pour chercher à s'étendre du côté du Nord, aux dépens de la Normandie. En 1110, Foulque le Jeune prend définitivement possession du Mans. Dès lors l'unité de la puissance angevine, avec son triple élément territorial (Maine, Touraine, Anjou), est constituée pour longtemps et le duché normand entamé devient le point de mire de l'ambition de ses hardis voisins.

1. Le musée du Mans conserve une plaque épaisse de cuivre émaillé où un comte d'Anjou est représenté avec la barbe et les cheveux blonds, vêtu d'une robe d'un bleu clair, d'un bliaud vert foncé et d'un manteau gris, doublé de bleu. D'une main il tient l'épée, de l'autre l'écu aux quatre lions d'or. Des raisons sérieuses permettent de croire que cette figure n'est pas celle de Henri Plantagenet, mais de son père, Geoffroi le Bel, le dompteur de la féodalité angevine, le conquérant de la Normandie.

Foulque, qui est parvenu, un instant, à s'installer dans Alençon, porte ses vues secrètes bien au delà. Il essaie plusieurs fois de s'allier avec le roi de France et avec le jeune Cliton, son protégé, pour détacher la Normandie de l'Angleterre, ou du moins pour déterminer, dans le duché, un mouvement profitable à ses convoitises. La guerre contre Henri Ier lui réussissant mal, il penche vers celui-ci, c'est-à-dire du côté du plus fort. En 1127, le mariage de son fils Geoffroi avec l'héritière de l'empire anglo-normand, l'ex-impératrice Mathilde, lui permet d'entrevoir le succès définitif. Mariage de raison, s'il en fut; la fiancée était une femme hautaine, peu agréable, et de quinze ans plus âgée que son mari. Mais tout devait être sacrifié à la brillante perspective de l'union des deux dynasties et des deux fiefs.

Ce grand acte politique accompli, Foulque V, appelé par les barons du royaume de Jérusalem à prendre possession de la couronne royale (1129), pouvait partir pour la Terre-Sainte. Il laissait à son fils Geoffroi un héritage réel, l'Anjou, et une succession éventuelle : le duché de Normandie et le royaume d'Angleterre

CONQUÊTE DE LA NORMANDIE.

Pour changer cette espérance en réalité, il fallut à Geoffroi le Bel dix ans d'une guerre continue et quatre invasions en règle dans la Normandie. De 1135 à 1144, on le vit lutter à outrance contre ses compétiteurs de la maison de Blois, contre la féodalité normande, contre le clergé normand, courant d'un ennemi à l'autre, revenant précipitamment en Anjou pour renverser d'un tour de main les ligues de châtelains que son absence avait fait naître, puis retournant en Normandie pour achever, de haute lutte, la conquête d'un pays qui ne voulait pas de lui. Cette persévérance et cette énergie extraordinaires eurent enfin leur récompense. Le 19 janvier 1144, Geoffroi le Bel recevait solennellement la couronne ducale dans l'église cathédrale de Rouen.

V. — LES GRANDS FIEFS DE BRETAGNE, DE BOURGOGNE ET DE BLOIS-CHAMPAGNE[1]

PENDANT que certains groupes féodaux de la France du Nord deviennent des « États » où le haut suzerain commence à faire office de gouvernant et agit avec promptitude et vigueur pour consolider son pouvoir, d'autres, comme la Bretagne, la Bourgogne, la Champagne, tardent à s'organiser et résistent à la centralisation.

LA BRETAGNE.

La Bretagne avait été, au XIe siècle, le théâtre d'une anarchie

1. OUVRAGES A CONSULTER. Voir plus haut, p. 65, la bibliographie relative aux ducs bretons. E. Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. II, 1888 D'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et comtes de Champagne*, t. II, 1863.

prolongée. En 1066, la réunion des trois comtés de Cornouailles, de Nantes et de Rennes, entre les mains du duc Houel, sembla donner au pouvoir suzerain assez de consistance pour qu'il pût commencer à remplir sa tâche. Mais le chef de la seigneurie rencontrait, en Bretagne, une difficulté particulière qui l'empêcha longtemps d'y conquérir la situation que d'autres feudataires avaient su prendre. On lui disputait le titre de duc. Les baronnies locales, non contentes d'affecter, là comme partout, l'indépendance, ne cessaient de contester son droit à celui qui détenait la plus haute dignité du pays. Le duc Houel, son fils Alain Fergent, son petit-fils Conan III, ne furent occupés qu'à maintenir leur dynastie en possession de la suzeraineté, toujours méconnue par des vassaux turbulents, les comtes de Léon et de Penthièvre, les seigneurs de Porhoët, de Gaël-Montfort, de Combour, d'Ancenis, de Vitré. Pendant quatre-vingts ans (1066-1148), ils durent combattre pour l'existence : où auraient-ils trouvé le loisir de fonder un gouvernement?

LES DUCS DE BRETAGNE ET LES ROIS DE FRANCE.

Au milieu de ces déchirements stériles, l'histoire signale l'heureuse influence d'une femme, l'Angevine Hermengarde, qui épousa Alain Fergent. Grâce à elle, le concile de Nantes (1127) décida l'abolition du droit de bris, cette odieuse exploitation des naufrages, et la suppression d'une autre coutume fort impopulaire, qui permettait au seigneur breton de s'approprier les biens mobiliers des époux décédés sans laisser d'héritiers directs.

Les trois ducs qu'on vient de nommer n'ont pris qu'une très faible part aux événements généraux de leur temps. Au moins ont-ils su bien garder, contre les puissances du dehors, l'indépendance de leur fief. Comme leurs prédécesseurs, ils ont à peine connu et voulu connaître le roi de France. Ils n'apparaissent dans l'armée royale que lorsque tout le corps des vassaux était convoqué et qu'ils ne pouvaient, sans une félonie trop criante, se dispenser d'envoyer quelques soldats. Encore, au moment de l'invasion allemande de 1124, Conan III s'abstint-il sous prétexte que son fief était trop loin. Le vrai suzerain de la Bretagne, à cette époque, c'est le duc de Normandie. Alain Fergent prête l'hommage féodal à Henri Ier; ses troupes et celles de Conan III font régulièrement partie de l'armée normande. Cette suzeraineté était devenue officielle, dès 1113, au traité de Gisors, par lequel Louis le Gros renonça, en faveur de Henri Ier, à l'hommage direct des ducs bretons, sacrifice peu coûteux, car le vasselage de la Bretagne, purement nominal, ne rapportait rien.

HUGUE II, DUC DE BOURGOGNE.

A l'autre extrémité de la France féodale, les destinées du duché de Bourgogne et de sa dynastie capétienne continuent à se dérouler obscurément. Le duc Hugue II, surnommé le Pacifique, avait un

tempérament peu militaire et une dévotion prodigue de libéralités envers les églises. Cîteaux est l'objet de sa prédilection et les volontés de saint Bernard s'accomplissent par lui, sans obstacle. Rien de plus vide, d'ailleurs, que ce long règne de quarante et un ans (1102-1143) où l'histoire ne trouve, en fait d'événements politiques, qu'une courte apparition de l'armée bourguignonne sous la bannière de Louis le Gros, guerroyant avec la Normandie (1110), et une tentative de lutte contre de petits feudataires insolents, les châtelains de Grancey. Cependant le seigneur de Dijon commence à prendre au sérieux son rôle de justicier; il tient régulièrement sa cour et s'efforce de régler les différends quotidiens qui surgissent entre les barons et les abbayes. Il semble même avoir essayé de mettre un peu d'ordre dans son domaine; des mesures énergiques effrayèrent ses propres officiers, coupables de violences et d'exactions. Ici, le gouvernement seigneurial, peu secondé par les circonstances extérieures, entravé par une féodalité intraitable et par les puissances d'Église devant qui tout s'efface en Bourgogne, souffrant de la pauvreté de ses chefs et surtout de leur insignifiance, restera longtemps encore à l'état d'embryon. Il ne s'établira vraiment qu'au XIVe siècle, sous la main des fils du roi de France, Jean le Bon.

Bien que l'histoire de la maison seigneuriale de Blois-Champagne soit mieux connue, on ne voit pas que ses chefs aient entrepris, au commencement du XIIe siècle, l'œuvre de réorganisation politique qui s'accomplissait alors en Normandie, en Flandre et en Anjou. Un membre de cette famille régnait à Blois et à Chartres, un autre à Troyes, mais ni l'un ni l'autre ne semble avoir fait d'efforts vigoureux pour fonder un gouvernement.

HUGUE Ier, COMTE DE CHAMPAGNE.

Hugue Ier, comte de Champagne (1093-1125), a réalisé ce prodige d'être resté en paix toute sa vie avec ses vassaux et ses voisins, ou du moins, s'il s'est battu, les chroniqueurs ne nous l'apprennent pas [1]. On ne l'a pas vu à la croisade; confiné derrière les remparts circulaires de son château de Troyes, il n'en sort que pour visiter pieusement tous les sanctuaires célèbres de la Champagne et de la Bourgogne. Pas de souverain plus dévot, à en juger par le nombre de ses donations et de ses fondations religieuses. L'histoire ne s'est guère occupée de lui que pour ses deux mariages, qui ont l'un et l'autre mal tourné. Il avait d'abord épousé Constance, fille de Philippe Ier et sœur de Louis le Gros; mais, en 1106, après dix ans de mariage, elle demanda à reprendre sa liberté. Le clergé royal découvrit qu'ils

1. En 1111, ses soldats se sont joints à ceux du comte de Blois, Thibaut IV, pour faire campagne contre Louis le Gros; mais ce fait est exceptionnel, Hugue étant resté l'ami et le conseiller du roi de France pendant la majeure partie de son existence.

étaient parents à un degré prohibé et la fille du roi de France courut épouser à Chartres un des héros de la croisade, Bohémond d'Antioche, venu en Occident pour y recueillir de l'argent et des soldats. On ne voit pas que le comte de Champagne ait protesté. Il eut même le bon goût d'être absent au moment de la rupture et fit alors un premier pèlerinage à Jérusalem. Revenu dans son fief, Hugue se remarie à une femme toute jeune, Élisabeth, fille d'un comte de Mâcon, et presque aussitôt la prend en aversion et la délaisse, au point de faire scandale. Ive de Chartres l'admoneste sévèrement. Hugue, résolu à rompre quand même, part pour un second voyage en Terre-Sainte (1114); ce procédé lui servait à se tirer des situations embarrassantes. En 1125, il se décide à se faire Templier, et se remet en route pour un troisième pèlerinage dont il ne revint pas. Singulier personnage! Sa mort permit au comte de Blois, Thibaut IV, de réunir sous sa main, pour vingt ans, tous les domaines de la maison.

THIBAUT IV, COMTE DE BLOIS.

Celui-ci, petit fils de Guillaume le Conquérant par sa mère, Adèle de Blois, étroitement mêlé aux affaires d'Angleterre et de France, protecteur attitré de la réforme ecclésiastique, bienfaiteur des moines, est devenu célèbre par ses libéralités envers l'Église et surtout par la haine implacable qu'il avait vouée aux Capétiens. Il était dans son rôle de prince féodal, et l'on dirait, tant son hostilité fut persistante, qu'il a pressenti les dangers que le développement du pouvoir monarchique devait faire courir aux grandes baronnies du royaume. Pendant vingt-quatre ans (1111-1135), il fit à Louis le Gros une guerre ininterrompue, formant contre lui des coalitions, soutenant les brigands qu'il combattait et les fonctionnaires royaux révoltés, secondant et excitant son oncle, le roi d'Angleterre, Henri Ier. Les contemporains eux-mêmes ont été frappés de cette attitude : « Thibaut, le comte palatin, dit la chronique de Morigni, le second personnage de la nation après le Roi, gonflé de ses richesses et de son illustre origine, a hérité de ses ancêtres l'hostilité contre la France. Tout jeune encore, il s'est acharné à poursuivre le roi Louis de son inimitié, et le royaume, grâce aux guerres dont il est l'auteur, n'a jamais cessé d'être en feu. »

LUTTE ACHARNÉE CONTRE LE CAPÉTIEN.

Pourtant en 1111, voyant qu'il ne pouvait se venger, par lui-même, des ravages commis sur sa terre par Hugue du Puiset, il était allé, avec sa mère Adèle, implorer le secours du Roi, et ses supplications, jointes à celles des évêques, amenèrent la première expédition de Louis le Gros contre le Puiset. Débarrassé pour quelque temps d'un dangereux voisinage, Thibaut profite de ce répit pour construire sur la lisière du domaine royal une forteresse destinée à menacer perpé-

tuellement les possessions capétiennes de la Beauce. Telle était sa façon de reconnaître les services rendus! Le même homme, en 1115, arrêtait par traîtrise et emprisonnait pour quatre ans le comte de Nevers, Guillaume II, alors que celui-ci revenait paisiblement de la croisade organisée par l'Église contre Thomas de Marle.

Cet ennemi du Roi demanda tout à coup (1135) à rentrer en grâce quand la mort de Henri Beauclerc, son oncle, lui ouvrit la perspective d'un brillant héritage, la succession du duché de Normandie. Mais Thibaut, actif et tenace dans les petites choses, n'était pas fait pour les entreprises importantes qui exigent des résolutions énergiques et un vaste déploiement de forces. A deux reprises (1135 et 1141) il laissa échapper l'occasion de se rendre maître de la Normandie : on le vit faiblir, hésiter, se dérober et finalement laisser la place à un concurrent plus hardi, Geoffroi le Bel, l'Angevin. Louis le Gros s'était prêté à une réconciliation avec ce vassal hargneux. Affaibli par la maladie, condamné à l'inaction, et désirant, avant tout, transmettre en paix sa couronne, il désigna le comte de Champagne avec Raoul de Vermandois pour servir de tuteur à son fils. L'histoire de Louis VII montrera que la haine de Thibaut ne désarmait pas.

THIBAUT ET LE CLERGÉ.

On verra aussi pourquoi ce grand seigneur, très religieux, chef de famille exemplaire, trouva en saint Bernard un ami chaud et un défenseur convaincu. Ses fondations pieuses, les aumônes qu'il prodiguait, l'offre qu'il fit, dit-on, à saint Norbert d'abandonner ses États et de se cloîtrer à Prémontré, expliquent assez la considération dont il jouissait auprès de l'Église. Les moines qu'il comblait lui furent reconnaissants pendant sa vie, et après sa mort (1152) l'enthousiasme des faiseurs d'éloges funèbres éclatera : « Il est trépassé, ce comte Thibaut, grand par l'honneur, puissant par les armes, illustre par la naissance, sage d'esprit, clair en paroles, beau de visage. Petit avec les petits, fier avec les superbes, dur pour les méchants, joie des pauvres, il prodiguait aux moines et aux malheureux des secours, des présents, des églises, des maisons. » Abélard, que le comte de Champagne avait pourtant protégé, fit contre lui ces vers cinglants : « Thibaut donne beaucoup aux religieux : mais plus il vole, plus il a d'argent volé à distribuer. Mieux vaudrait qu'il ne volât pas et ne donnât rien. »

LES ÉTATS DE LA FRANCE DU NORD.

Centralisés ou non, ces États seigneuriaux de la France du Nord n'apparaissent plus aussi isolés qu'autrefois. Leurs souverains ont déjà une « politique extérieure, » négocient avec leurs voisins, ont avec eux des entrevues, signent des traités. En particulier, les dominations capétienne, normande, flamande, angevine, champenoise,

constituent une sorte d'Europe minuscule, où chaque État vise une fin particulière et poursuit ses avantages par la guerre comme par l'intrigue, où les systèmes d'alliances s'équilibrent, où les coalitions se font et se défont avec une singulière facilité. L'Anjou, qui a pour objectif l'annexion du Maine et bientôt de la Normandie, oscille, selon les besoins de sa politique, entre la royauté de Paris et celle de Londres. La maison de Blois, acharnée contre le Capétien, s'allie, pour le détruire, à l'Angleterre et à tous les ennemis de la royauté de France. Par instants, la Flandre, l'Anjou et la France capétienne se confédèrent à leur tour pour soutenir contre le roi d'Angleterre un prétendant au duché de Normandie. Mêlée confuse d'intérêts et d'appétits, où les hauts suzerains des groupes féodaux prennent l'habitude de se connaître les uns les autres, de régler la guerre et de demander à la diplomatie ce qui ne s'accordait jadis qu'à la force!

La France du Midi, celle des Aquitains et des Languedociens, reste étrangère, presque toujours, à ce qui se passe aux bords de la Loire et de la Seine. Orientée vers l'Espagne, vers la Méditerranée, vers les colonies syriennes, elle continue à vivre de sa vie propre et à former une nation à part.

VI. — LES DYNASTIES SEIGNEURIALES DU MIDI[1]

LES ducs d'Aquitaine et les comtes de Toulouse avaient pour vassaux des chefs de groupes ou d'États considérables. Une féodalité de cette envergure ne devait pas se laisser réduire aussi facilement que les châtelains de l'Anjou ou de la Flandre. L'unification du duché d'Aquitaine ne commencera que le jour où la monarchie anglaise des Plantagenets s'y établira et y mettra sa rude empreinte. De même l'unité ne se fera dans le Languedoc que lorsque la guerre des Albigeois aura décimé la Noblesse et permis d'installer à Toulouse un prince capétien que suivra bientôt le roi de France en personne. Pour ces deux pays, il a fallu que la force politique vînt du Nord et de l'étranger.

LES COMTES DE TOULOUSE EN LANGUEDOC.

Dès le milieu du XIe siècle, les comtes de Toulouse avaient annexé la Provence et dominaient de la Garonne aux Alpes. Mais la constitution défectueuse de leur État, cette loi de succession qui exigeait, on l'a vu, le partage du fief[2], empêchait de le gouverner avec la

1. OUVRAGES A CONSULTER. Max Sachse, *Ueber das Leben und die Lieder des Troubadours Wilhelm IX, Graf von Poitou*, 1882. L. Palustre, *Histoire de Guillaume IX, duc d'Aquitaine*, dans Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e série, t. III, 1880, inachevé.

2. En 1079 un règlement de partage était intervenu entre le comte Guillaume IV et son frère Raimond de Saint-Gilles. Après une période d'unité (1093-1107), un nouveau partage eut lieu entre deux autres frères, Bertrand et Alphonse Jourdain, et à peu près sur les

vigueur et l'esprit de suite, plus nécessaires en Languedoc que partout ailleurs. A cette première cause d'infériorité s'ajoutaient d'autres circonstances fâcheuses. Mal obéis de leurs grands vassaux, les comtes de la maison de Saint-Gilles n'étaient pas plus maîtres de leur bourgeoisie. Leur autorité s'arrête aux murailles des vieilles cités où l'esprit d'indépendance municipale datait d'avant le Moyen âge. Le caractère de la propriété, allodiaire plutôt que féodale, l'existence d'une aristocratie bourgeoise à peine séparée de la chevalerie et de la noblesse par une limite difficile à saisir, le développement du commerce et de l'industrie, le rôle des Provençaux et des Languedociens dans la croisade, le voisinage contagieux des communes d'Italie, tout a surexcité, chez les habitants des villes du Languedoc, l'esprit de liberté et d'insoumission. Les pouvoirs consulaires commencent à poindre. Impuissants devant la Féodalité, les comtes de Toulouse n'ont même pas la ressource de posséder les villes et de les exploiter à leur profit.

Les difficultés extérieures compliquent et rendent pire encore cette situation. La famille de Saint-Gilles ne reste pas en possession paisible du titre de suzeraine. Les comtes de Barcelone le lui contestent en Provence, les ducs d'Aquitaine, à Toulouse et dans tout le reste de la seigneurie. Il lui faut lutter, sans relâche, contre ces redoutables voisins. Du côté des Pyrénées, le danger est moins grand, l'attaque moins vive; les comtes de Toulouse en seront quittes, vers le milieu du XIIe siècle, pour céder aux Catalans la moitié du marquisat de Provence. Mais il n'y a pas de transaction possible avec l'Aquitain qui veut le Languedoc entier, y compris sa capitale. En 1098, le duc d'Aquitaine, Guillaume IX, entre dans Toulouse et y reste trois ans. En 1114, il la reprend et la garde cette fois plus de six ans, pendant que son adversaire vivait au delà du Rhône en exilé.

LES COMTES DE TOULOUSE EN SYRIE.

Pour résister à tant de causes de ruine, les comtes de Toulouse n'avaient qu'une ressource : se tenir à poste fixe dans leur État et travailler à y consolider, de toutes façons, une autorité mal assise. Or ils se sont lancés, à corps perdu, dans la croisade. Aucune de nos dynasties féodales ne s'est autant préoccupée de la Terre-Sainte. Raimond de Saint-Gilles, s'enrôlant le premier au concile de Clermont, jurant de ne jamais remettre le pied dans sa seigneurie, donna un exemple qui fit l'admiration des contemporains, mais s'ac-

mêmes bases. Toute la seigneurie est ensuite concentrée entre les mains d'un possesseur unique, Alphonse Jourdain (1112-1148). A la mort de ce haut baron, ses deux fils Raimond et Alphonse II, au lieu de se partager le domaine et les titres seigneuriaux, ont l'idée d'exercer le pouvoir par indivis. Tous deux s'intitulent : « comte de Toulouse, duc de Narbonne et marquis de Provence, » système politique qui fut pratiqué, pendant plus de quarante ans, jusqu'en 1167.

cordait mal avec les vrais intérêts de son fief. Quand il s'établit dans le comté de Tripoli, un lien permanent fut créé entre le Languedoc et l'Orient : ce qui amena les comtes de Toulouse à se désintéresser de ce qui se passait en France, autour d'eux, et à regarder sans cesse au delà de la Méditerranée. Dans l'espace de moins de cinquante ans, quatre princes de la famille de Saint-Gilles moururent en Syrie. Il semblait que le héros de cette race eût imposé à ses descendants une tradition dont ils ne pouvaient se départir. Les deux fils de Raimond, Bertrand et Alphonse-Jourdain, qui gouvernèrent successivement après lui, quittèrent l'un et l'autre leur État pour aller guerroyer en Terre-Sainte. Pons, son petit-fils, y passa sa vie entière. L'attrait invincible de l'Orient ou de l'Espagne leur faisait oublier la plus pressante des nécessités politiques, celle de rester chez eux, de se défendre et de gouverner.

ALPHONSE-JOURDAIN.

Un seul, Alphonse-Jourdain, fit preuve d'activité et de sens politique pendant un règne de plus de quarante ans (1100-1148). Il parvint à reprendre Toulouse à Guillaume IX et plus tard à la défendre contre les entreprises du roi Louis VII. Il lutta contre la féodalité languedocienne, soutenant habilement les habitants de Montpellier, hostiles à leur seigneur, essayant, pour faire valoir son droit de suzerain, d'unir la vicomté de Narbonne à son domaine. Son autorité était grande en Espagne où il apparut plusieurs fois, pour imposer son arbitrage aux rois chrétiens qui se battaient. Enfin, il créa la ville neuve de Montauban (1144), pour opposer aux républiques consulaires, aux anciennes cités qui échappaient à son pouvoir, le type nouveau d'une bourgeoisie moderne, privilégiée, mais directement soumise à la seigneurie et exploitée par ses agents. Alphonse-Jourdain aurait peut-être réussi à faire de son fief une vraie souveraineté, si la fièvre de la croisade ne l'avait saisi, interrompant brusquement l'œuvre entreprise. Il venait d'aborder à Saint-Jean d'Acre (1148), quand il mourut.

Avec leur généreuse imprévoyance, leur amour des expéditions lointaines, leur dédain de la politique utilitaire, ces barons toulousains ne manquent pas de grandeur. Le Moyen âge leur a su gré de s'être dévoués pour la cause de la Papauté, de la foi chrétienne et du Saint-Sépulcre. On ne pourrait en dire autant de leurs ennemis et voisins de l'Ouest, les ducs d'Aquitaine, comtes de Poitiers.

GUILLAUME IX, DUC D'AQUITAINE.

Leur domination féodale, vaste entre toutes, s'étendait, à l'époque de la croisade, de la Loire aux Pyrénées et des Cévennes à l'Atlantique. L'homme qui avait surtout contribué à la fonder, Gui-Geoffroi ou Guillaume VIII, conquérant énergique et dur, eut un fils qui ne lui

ressembla qu'à demi, Guillaume IX, figure originale. Il semble que le Nord et le Midi se mélangent en lui, comme le Poitou se trouvait uni dans son fief à la Gascogne. A certaines des qualités solides de son père, à l'amour du pouvoir, à l'âpreté des convoitises, il joignait la légèreté d'esprit, la gaieté expansive et railleuse, la sensualité, la religiosité superficielle du Méridional. Il fut le plus ancien troubadour connu, poète facétieux et licencieux, qui se plut à tout chansonner, l'amour, la guerre, même la croisade.

Avisé et fin, il ne frappait fort qu'à bon escient, sans aucun scrupule d'ailleurs et avec une indifférence parfaite sur le choix des moyens. En 1106, il se trouve à la cour de Philippe Ier. On lui confie le soin de ramener au comte d'Anjou, Foulque le Réchin, son plus jeune fils, le fils de la reine de France, Bertrade. Au lieu de se détourner sur Angers, pour remettre l'enfant à son père, Guillaume IX l'emmène dans le Poitou où il le retient captif et ne le restitue qu'après s'être fait céder plusieurs châteaux qu'il convoitait.

Dans le chaos des seigneuries de son duché, ce haut baron sut maintenir un ordre relatif. Les comtes d'Angoulême, les seigneurs de Lusignan, de Parthenai, de Châtelaillon, de Blaye, de Ventadour, de Benauge, les turbulents habitants de Saint-Macaire, ont fait, à leurs dépens, l'épreuve de sa décision et de sa rudesse. Il a définitivement expulsé les Angevins de la Saintonge et tenu tête aux comtes d'Anjou.

SES RELATIONS AVEC LES ROIS DE FRANCE.

Vassal du roi de France, il est plus souvent l'ami des rois d'Angleterre que de son suzerain. C'est à Guillaume le Roux qu'il songe lorsque, partant pour la Terre-Sainte, il veut confier la garde de ses États à un protecteur autorisé. Quand la guerre du Vexin éclata entre le Normand et le Capétien (1097), les bandes gasconnes et poitevines de Guillaume IX chevauchèrent, contre les Français, jusqu'à Epernon.

Lorsque Louis VI succède à Philippe Ier, le duc d'Aquitaine refuse au nouveau roi l'hommage féodal. Il l'ignore pendant près de vingt ans. En 1126, le roi de France ayant paru à Clermont pour punir le comte d'Auvergne, persécuteur des églises, Guillaume s'émut pourtant et accourut avec son armée. Il voulait prouver au Capétien que c'était lui, le duc d'Aquitaine, qui était le suzerain direct des comtes d'Auvergne. Mais la vue des forces considérables qui entouraient le roi de France le calma instantanément. Il se contenta de revendiquer, en termes respectueux, son droit féodal et ne put faire autrement que de prêter le serment de fidélité au souverain. Puis il s'en alla comme il était venu, sentant qu'il risquait trop gros jeu à entrer en lutte.

GUILLAUME IX ET LA PAPAUTÉ.

Sans être irréligieux par principe (on ne pouvait pas l'être au commencement du XIIe siècle), il se souciait peu du Pape et de l'Église. Il n'a jamais cessé d'être en lutte avec l'autorité ecclésiastique. Si tous les souverains féodaux lui avaient ressemblé, la monarchie pontificale aurait eu peine à s'établir en terre française. Il n'a été favorable, en réalité, ni à la réforme, ni à la croisade. Quand Urbain II arrive pour prêcher la guerre sainte au concile de Clermont, Guillaume IX assiste à l'assemblée, mais ne cède pas à l'enthousiasme général et ne prend pas la croix. Cependant (et peut-être justement pour cette raison) il témoigne au Pape une amabilité extraordinaire, l'engage à traverser ses États, le reçoit magnifiquement à Limoges, à Poitiers, à Saintes, à Bordeaux. Mais il continue à ne pas se croiser, et lorsque Urbain II est sorti de France, lorsque la grande armée est en marche vers Jérusalem, il commet ce crime de lèse-croisade : l'invasion du comté de Toulouse.

L'ARRIÈRE-CROISADE EN 1101.

A la fin pourtant, quand l'Europe apprend que le saint Sépulcre est délivré, sous le coup de la réprobation universelle qui atteint à la fois ceux qui ont déserté comme ceux qui ne sont pas partis, Guillaume se décide à s'en aller vers l'Orient avec la noblesse retardataire. Et comme il est brave, après tout, qu'il n'est pas ennemi des aventures, et voudrait avoir sa part de gloire, il essaie de se conduire en chevalier. Il fait route par l'Allemagne, la Hongrie, la Bulgarie et pénètre en Asie Mineure. Mais les Turcs le surprennent, l'enveloppent et détruisent son armée. Le chroniqueur Geoffroi de Vigeois semble indiquer qu'il dut son échec en grande partie à son inconduite, à ses désordres, aux femmes qu'il traînait à sa suite. Dénué de tout, il continue sa route à pied, mendiant pour vivre, et arrive avec six hommes à Antioche. Là il guerroie pour le compte de Raimond de Saint-Gilles (à qui il devait bien ce dédommagement) et l'aide à assiéger Tortose; puis il visite Jérusalem et s'embarque à Jaffa pour retourner en Europe. Nouveau contre-temps : il est assailli par une tempête, rejeté sur les côtes de Syrie, forcé de débarquer à Antioche. Pour se rendre utile, il aide le roi de Jérusalem, Baudouin, à faire le siège d'Ascalon. Enfin, il s'embarqua et parvint, en 1102, à rentrer pour tout de bon dans son duché. Heureux d'échapper, sain et sauf, à la dangereuse entreprise, laissant en Terre-Sainte la plupart de ses compagnons d'armes, il se dédommagea de cette croisade manquée en la racontant en vers burlesques qu'il débitait lui-même dans toutes les cours où il passait.

GUILLAUME IX HOSTILE A LA RÉFORME.

L'œuvre de la réforme ecclésiastique, que son père avait favorisée, lui déplut, pour les mêmes raisons qui excitaient contre elle les défiances d'un Philippe Ier et d'un Louis le Gros. Non seulement elle

gênait ses passions et son exploitation fiscale des églises, mais il voyait clairement, comme les rois, qu'elle tendait à lui enlever son pouvoir sur les évêchés pour les mettre dans la dépendance de Rome. Aussi accueille-t-il les agents de la Papauté, les prédicateurs réformistes, avec une froideur visible. En 1097, il fait arrêter, on ne sait pourquoi ni dans quelles circonstances, le légat d'Urbain II, le zélé réformateur, Amat d'Oloron, devenu archevêque de Bordeaux. Trois ans après, il n'ose pas empêcher les légats du Pape de tenir un concile à Poitiers; mais quand il apprend qu'il s'agit d'y prononcer l'excommunication du roi de France Philippe Ier, son suzerain, il engage les envoyés de Rome à ne pas donner suite à leur projet. Repoussé, il quitte solennellement le concile et peut-être ne fut-il pas étranger à la sédition populaire qui fit scandale dans l'église et mit en péril la vie des cardinaux.

SA VIE PRIVÉE.

Il défendait les mêmes intérêts que le roi de France et repoussait d'ailleurs, comme lui, ce pouvoir censorial, que la Papauté s'arrogeait sur la vie privée des souverains. La sienne, à vrai dire, donnait prise à l'indignation des clercs. Il avait choisi sa première femme, Philippa de Saint-Gilles, pour se procurer des droits au comté de Toulouse. La seconde, Hildegarde d'Anjou, lui ayant déplu, il la quitta sans façon et la remplaça par la belle Maubergeon, enlevée au vicomte de Châtellerault, son mari. Excommunié par les légats pontificaux et par ses propres évêques, il resta indifférent aux anathèmes; rien ne put l'obliger à reprendre l'épouse légitime. Si nous en croyons les anecdotes de Guillaume de Malmesbury, il répondait par des facéties aux prélats qui l'engageaient à se soumettre. « Je répudierai ma vicomtesse quand tes cheveux auront besoin du peigne, » dit-il à l'évêque d'Angoulême, Gérard, qui était chauve. Comme il criait à l'évêque de Poitiers, Pierre, qu'il tenait en face de lui, l'épée haute : « Donne-moi l'absolution, ou je te tue. — Frappe, répond l'évêque, en tendant le cou. — Non, répond Guillaume, je ne t'aime pas assez pour t'envoyer droit au paradis. » Et il se contenta de l'exiler.

En 1119, au concile de Reims, on voit paraître Hildegarde, la femme injustement chassée « qui se plaint à voix haute et claire, dit Orderic Vital, du traitement dont elle est victime. Le pape Calixte II demande si le duc est au concile et peut se justifier. Les évêques d'Aquitaine répondent qu'il est tombé malade. Le Pape lui accorde un délai pour se présenter et reprendre sa femme légitime, sous peine d'anathème. » Le duc resta si bien en route qu'il ne parut jamais devant ses juges. La menace n'eut aucun effet.

GUILLAUME X.

Quand il mourut (1127), pieusement enseveli dans son abbaye de Montierneuf de Poitiers, la dynastie ducale d'Aquitaine n'avait plus

que dix ans à vivre. Son fils, Guillaume X, qui lui avait fait la guerre pour le punir d'avoir abandonné sa mère Hildegarde, ou pour avancer le moment de l'héritage, ne le valait pas. Caractère faible et violent, aussi peu moral que son père (si Malmesbury ne l'a pas calomnié), absorbé par ses querelles obscures avec la féodalité de la Saintonge et de l'Angoumois, il n'est guère connu que par deux faits qui intéressent l'histoire générale.

ENTREVUES AVEC SAINT BERNARD.

En 1130, dans l'affaire du schisme, poussé par Girard, évêque d'Angoulême, il osa résister à saint Bernard et se prononça pour l'antipape Anaclet. Son opposition dura quatre ans. Il fallut que l'abbé de Clairvaux vînt en personne discuter avec lui, dans la fameuse conférence de Parthenai-le-Vieux, près de Poitiers. Alors se passa cette scène extraordinaire, que le biographe du saint a seul racontée et qu'on aimerait voir confirmée par d'autres témoignages contemporains : le comte se tenant comme un excommunié, en dehors de l'église, et Bernard marchant vers lui, l'hostie consacrée à la main et le foudroyant de cette apostrophe : « Voici votre juge, aux mains de qui votre âme tombera un jour. Lui aussi, allez-vous le repousser? Lui aussi, allez-vous le mépriser, comme vous avez méprisé ses serviteurs? » Au dire du chroniqueur de Clairvaux, « le duc Guillaume, anéanti, sent ses membres défaillir et tombe par terre. Relevé par les soldats de son escorte, il retombe encore. Sa salive coule sur sa barbe! sa respiration est entrecoupée par de sourds gémissements, on dirait un épileptique! » Ce coup d'audace a réussi, Bernard relève le comte et lui donne le baiser de paix. Le schisme d'Aquitaine était terminé.

L'Église pardonna à Guillaume X et composa même en son honneur des épitaphes où la louange est hyperbolique. C'est qu'il mourut en faisant œuvre pieuse, sur la terre d'Espagne, au cours d'un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle (1137), et peu s'en faut que l'historien Richard de Poitiers, moine de Cluni, ne le considère comme un martyr de la foi.

Avant de se mettre en route, le duc avait accompli l'acte politique le plus important de sa vie entière. Exprimant ses dernières volontés à ses barons, il leur avait recommandé de marier sa fille aînée, Aliénor, au fils du roi de France, Louis le Gros. Pour la première fois, le vœu suprême d'un prince féodal appelait la dynastie capétienne à hériter d'une grande seigneurie : preuve décisive du progrès de la Royauté sous Louis VI le Victorieux.

Il est temps que le Roi entre en scène et qu'on sache comment cette puissance, si longtemps reléguée dans l'ombre par la Féodalité et par l'Église, se trouvait tout à coup avoir grandi.

CHAPITRE V

LE RÉVEIL DE LA ROYAUTÉ. LOUIS LE GROS

I. LOUIS LE GROS ET LES CHATELAINS DE L'ILE-DE-FRANCE. — II. L'ACTION DE LOUIS LE GROS DANS LES GRANDS FIEFS. — III. LOUIS LE GROS ET LA MONARCHIE ANGLO-NORMANDE. — IV. LOUIS LE GROS, SON CLERGÉ ET SES BOURGEOIS. — V. LE PRESTIGE DE LA ROYAUTÉ CAPÉTIENNE.

I. — LOUIS LE GROS ET LES CHATELAINS DE L'ILE-DE-FRANCE[1]

AVEC Louis VI, roi de fait depuis 1100, roi en titre depuis 1108 (3 août), quelque chose de nouveau se manifeste dans notre histoire. La disproportion qui existait entre la supériorité du titre royal et la faiblesse réelle du Roi commence à diminuer. La Monarchie concentre son action sur un plus petit espace, restreint son rôle de puissance générale et prend même, pour un temps, l'allure d'une seigneurie localisée. Mais elle gagne en solidité ce qu'elle perd en surface. Agissante et bien vivante, elle acquiert, pour la première fois, le prestige qui tient, non plus à la majesté du rang et à la gloire des souvenirs, mais à la valeur personnelle, à la force déployée et aux succès obtenus. Sous Louis VI, fondateur d'une tradition qui devait se transmettre, ininterrompue, à travers les siècles, commence l'immense évolution qui s'achèvera au temps de Louis XIV.

CARACTÈRE DE LOUIS VI.

On ne possède aucun portrait de Louis le Gros : nulle des figures sculptées ou peintes sous lesquelles on a voulu mettre son nom ne représente le personnage. Il faut se contenter des rares détails fournis par les chroniques : un homme corpulent, de haute taille, d'une figure

1. SOURCES. *Historiens de France*, t. XII et XIII, et Aug. Molinier, édition de la *Vie de Louis VI le Gros, par Suger*, 1887.
OUVRAGES A CONSULTER. Luchaire, *Louis VI le Gros, Annales de sa vie et de son règne*, 1890. Thompson, *The development of the French Monarchy under Louis VI le Gros*, 1895.

agréable, mais avec ce teint blême que des contemporains attribuèrent au poison de sa belle-mère, Bertrade. A quarante-six ans, son obésité l'empêchait déjà de monter à cheval. Grand chasseur, gros mangeur, comme son père, il eut une jeunesse assez agitée et ne se décida à se marier, vers trente-cinq ans, que pour céder aux objurgations pressantes des amis de la dynastie et des évêques. A en croire Ive de Chartres, il était temps que le mariage vînt l'assagir. Il épousa (1115) Adélaïde de Maurienne ou de Savoie, la nièce du pape Calixte II, femme très laide, qui lui donna neuf enfants, dont six fils. L'avenir de la dynastie était assuré.

Ce roi était assez humain, très simple de manières, avec une bonhomie naturelle et plus de loyauté que ne le comportait la morale du siècle. Ayant eu le pouvoir en mains du vivant même de son père, il n'en a jamais usé pour se révolter et anticiper violemment sur son héritage, comme le faisaient tant de princes féodaux. Il fut patient jusqu'à l'héroïsme avec sa marâtre Bertrade, celle qui avait fait mourir sa mère de chagrin après l'avoir supplantée et qui essaya de le supprimer lui-même pour lui substituer ses propres fils. Il y avait en lui de la générosité.

On lui a reproché de trop aimer l'argent : « En 1137, dit un chroniqueur, mourut le roi Louis, connu par sa cupidité; il fit une tour à Paris et amassa de grands trésors. » Il thésaurisa, en effet, comme le fera Philippe Auguste, et peut-être pour la même raison, les besoins de sa politique exigeant des dépenses hors de proportion avec ses ressources domaniales. Son avidité s'étala parfois avec cynisme, comme dans l'affaire de la commune de Laon. Les conseillers qui l'entouraient montrèrent encore moins de réserve; leur vénalité était notoire. Ce ne fut pas là le vice principal de son gouvernement. Ce soldat eut surtout le tort de n'être pas un politique, et de céder trop aisément aux influences de cour. Sauf à la fin de sa vie, il ne sut pas choisir les hommes et se fia à des favoris que sa faiblesse laissait agir jusqu'au point où il se voyait obligé de les arrêter brusquement. L'histoire d'Étienne de Garlande est un curieux exemple de ces révolutions de palais.

LE FAVORI ÉTIENNE DE GARLANDE.

Simple clerc de l'église de Paris, élevé par la faveur du maître aux plus hautes fonctions ecclésiastiques et civiles, à la fois archidiacre de Notre-Dame, chancelier et sénéchal de France, cumulant en outre une foule de bénéfices inférieurs, ce personnage domina le Roi et la Royauté pendant vingt ans (1108-1127). Intelligent et actif, il s'entendit surtout admirablement à faire ses affaires et celles de sa famille. Il en vint à accaparer, par lui-même ou par ses proches, toutes les grandes charges de la couronne, à diriger en même temps la chapelle,

le palais et l'armée. Il n'était pourtant pas de ceux qui s'imposent par la supériorité du talent et du caractère; il n'y avait que sa rapacité qui fût de haute envergure. Ive de Chartres l'a accusé d'être « un illettré, un joueur et un coureur de femmes. » Ceci n'aurait pas suffi à le discréditer, non plus que les jalousies et les haines provoquées par sa fortune, s'il n'avait eu la mauvaise chance de déplaire à la reine Adélaïde et d'entrer en lutte avec le parti réformiste. Attaqué par la reine d'un côté, par saint Bernard de l'autre, devenu suspect au roi lui-même, lorsqu'il prétendit faire de sa charge de sénéchal un fief héréditaire, transmissible au mari d'une de ses nièces, il tomba soudainement, victime d'un coup d'État (1127). Du jour au lendemain, chassé du palais, dépouillé non seulement de toutes ses charges, mais de toutes ses propriétés, il fut traité en ennemi public. Une guerre de trois ans, entre le Roi et son ancien favori, suivit immédiatement cette catastrophe. Louis le Gros eut le dessus, mais toujours bon, il pardonna et rétablit même Étienne de Garlande dans la fonction de chancelier. Celui-ci ne recouvra pas néanmoins son influence d'autrefois. La direction suprême du palais était passée à d'autres mains (1132).

SUGER ET RAOUL DE VERMANDOIS.

C'est alors qu'on vit paraître journellement dans l'entourage du Roi, pour décider les affaires les plus importantes de l'ordre religieux et même politique, le moine Suger, administrateur de l'abbaye royale de Saint-Denis, un parvenu, lui aussi, de naissance très basse, mais qui n'était arrivé que par l'estime publique et la seule force du mérite. Louis VI avait eu, cette fois, la main heureuse. Il trouvait un ministre désintéressé, qui, sans titre officiel, ne travailla que pour la monarchie. Nous étudierons plus tard cette grande figure, lorsqu'elle apparaîtra en pleine lumière, sous le règne de Louis VII et surtout pendant la seconde croisade. A la fin de la vie de Louis le Gros, l'action politique de Suger ne s'est fait sentir ou du moins n'est signalée par l'histoire, que dans les événements d'ordre secondaire. Il avait pour collaborateur un autre conseiller influent, chargé surtout de la direction de l'armée, Raoul Ier, comte de Vermandois, haut baron et cousin-germain du Roi. Ce Capétien de la branche cadette, très brave et très dévoué aussi à la Royauté, seconda vaillamment Louis dans sa lutte contre les ennemis du dedans et du dehors et contribua pour une bonne part au succès final. En sous-ordre, se groupait autour du prince un personnel de clercs expérimentés, au courant des affaires de justice et de finances, et de chevaliers toujours prêts à se ranger sous la bannière du maître. La cour capétienne, débarrassée des éléments féodaux qui la troublaient, offrait enfin à la dynastie l'instrument de pouvoir qui lui avait manqué jusqu'ici.

LES CHATELAINS DE L'ILE-DE-FRANCE.

Pour remettre la Monarchie à son rang, il fallait que le chef de la dynastie eût de l'argent et des soldats; et la première condition pour en avoir était d'augmenter le domaine, la propriété directe du souverain. Louis le Gros, suivant la tradition inaugurée par son père Philippe, a usé de tous les procédés d'acquisitions territoriales. Achats, échanges, confiscations, conquêtes, tout lui fut bon pour devenir le plus grand propriétaire de l'Ile-de-France. Par malheur, cette terre du Roi était hérissée de forteresses appartenant à des châtelains pillards, seigneuries indépendantes de fait, que les Capétiens du XIe siècle avaient laissé s'enraciner. Brûler et raser les donjons, dégager les villes et les abbayes, rétablir les communications entre les prévôtés du domaine, faire la chasse aux brigands, permettre enfin au paysan de labourer, au moine de prier, au marchand et au pèlerin de circuler en paix sur les routes : tel est le travail d'assainissement et de haute police que Louis le Gros exécuta. Voilà son œuvre maîtresse, celle qui le rendit populaire et dont tout l'honneur lui restera, tâche d'autant plus rude que les tyranneaux de l'Ile-de-France ne se battirent presque jamais seuls. Ils eurent l'adresse de lier leur cause avec celle des grands seigneurs et des rois les plus hostiles aux Capétiens. Certains d'entre eux furent de dangereux adversaires; il suffit de citer Hugue du Puiset et Thomas de Marle.

HUGUE DU PUISET.

Le premier sortait d'une lignée féodale qui comptait parmi ses hauts faits la honteuse déroute infligée à Philippe Ier et l'emprisonnement d'Ive de Chartres. Posté dans les riches plaines de la Beauce, il « dévorait, » selon l'énergique expression de Suger, « toutes les terres ecclésiastiques du pays » et se moquait des excommunications. Quand les victimes de ses brigandages se réunirent, en 1111, à Melun, pour implorer la justice du Roi, le comte de Chartres, l'archevêque de Sens, l'abbé de Saint-Denis, l'évêque de Chartres, l'évêque d'Orléans, les abbés de Fleuri, de Saint-Aignan, de Saint-Père de Chartres, de Saint-Jean-en-Vallée, comparurent parmi les plaignants. Mais les puissants seuls osaient se plaindre : la foule des opprimés obscurs souffrait sans dire mot. Trois fois le château du Puiset fut assiégé, pris et brûlé par les troupes royales. Hugue, mis au ban, solennellement dépouillé de ses possessions, emprisonné même dans la tour de Château-Landon, ne s'avoua jamais vaincu. Mis en liberté sous serment, ce brigand retors et insaisissable rebâtissait son donjon; il nouait alliance avec les ennemis du Roi et recommençait ses exploits de malfaiteur. Suger le compare « à un chien furieux, que les coups et la chaîne exaspèrent et qui mord et déchire avec d'autant plus de rage tous ceux qu'il a le malheur de rencontrer. » Traqué une dernière fois, en 1118, il eut le plaisir, avant de succomber, de percer

d'un coup de lance un favori de Louis le Gros, le sénéchal Anseau de Garlande, dont le Roi pleura longtemps la perte. Comme tant d'autres criminels de ce temps, il finit par trouver la mort dans un voyage en Terre-Sainte, où il cherchait l'absolution.

THOMAS DE MARLE.

Hugue du Puiset n'est que le type du baron dévastateur : Thomas de Marle personnifie les excès les plus odieux du régime féodal, vraie bête fauve, dont la cruauté raffinée étonna les contemporains. Guibert de Nogent ne parle qu'avec épouvante de son ingéniosité à inventer de nouveaux supplices et du plaisir qu'il prenait à tourmenter ceux qui ne pouvaient se défendre, le paysan sans armes ou le captif enchaîné : « On n'imagine pas le nombre de ceux que la faim, les tortures et la pourriture ont fait périr dans ses prisons. » Il était la terreur de tous ses voisins et de son père, Enguerran de Couci, avec qui il ne cessa de guerroyer. Il donna asile aux bourgeois de Laon, qui avaient tué leur évêque, et fit égorger son propre parent, l'archidiacre de Laon, Gautier. Les cours des archevêques, des évêques, des abbés, les conciles provinciaux et généraux, la cour du Roi, lancèrent contre lui d'innombrables anathèmes. Il était excommunié tous les dimanches dans toutes les paroisses du pays. Inaccessible au fond de ses châteaux que protégeaient d'épaisses forêts, il nargua clercs et laïques pendant près de trente ans.

En 1114, il fallut que le légat du Pape, Conon, évêque de Préneste, organisât contre lui une véritable croisade, avec promesse d'indulgence ou d'absolution pour tous ceux qui y prendraient part. Louis le Gros se mit en campagne, avec son courage ordinaire, mais les seigneurs, moins enthousiastes, ne lui envoyèrent que des renforts insignifiants. Il dut agir surtout avec les milices paroissiales que conduisaient les évêques et les curés. Thomas, dépouillé de deux de ses châteaux, fut obligé d'indemniser le Roi et les églises, traitement bien doux pour un brigand tant de fois condamné. A peine l'armée royale eut-elle disparu qu'il recommença à terrifier le pays et continua encore pendant quinze ans. On ne se décida à le réduire par la force qu'en 1130, lorsque Raoul de Vermandois, ennemi personnel de Thomas de Marle, usa de son influence auprès de Louis le Gros pour faire organiser de nouveau une expédition que les évêques réclamaient à grands cris. La justice humaine put, cette fois, être satisfaite. Le bandit fut poursuivi jusque dans Couci, blessé mortellement et emmené captif à Laon. Souffrances, menaces, prières furent impuissantes à arracher à ce moribond l'ordre de mettre en liberté les marchands qu'il avait jetés dans ses cachots.

CAMPAGNES AU NORD DE LA SEINE.

Heureusement pour Louis le Gros, les pillards du domaine royal n'étaient pas tous de cette trempe : il n'en fallut pas moins, pour

les réduire, trente-quatre années de guerres incessantes (1101-1135). La grande abbaye capétienne de Saint-Denis, si voisine de la capitale, devait être la première à profiter de l'énergie du nouveau roi. Pour la protéger, il battit l'un après l'autre les seigneurs de Montmorenci et de Beaumont (1101-1102). Les chanoines de Beauvais obtinrent la destruction du château de Mouchi (1102). A Noyon, le clergé respira, quand les troupes royales eurent abattu la forteresse de Quierzi-sur-Oise, odieuse aux manants d'alentour. Pour soustraire les abbayes de Reims et les églises de Laon aux persécutions des seigneurs de Couci et des comtes de Rouci, Louis remonta plusieurs fois les vallées de l'Oise et de l'Aisne, ravageant la terre d'Eble de Rouci (1102), restituant Péronne à ses parents du Vermandois (1109), enlevant la tour d'Amiens à ses châtelains, et le comté d'Amiens à Enguerran de Couci (1117). Mais la région du Nord ne fut définitivement pacifiée qu'après la dernière campagne dirigée contre Thomas de Marle (1130). Il fut encore nécessaire que le roi de France arrachât de force (1132), à la veuve et aux fils du brigand, les dépouilles des paysans rançonnés et des églises livrées au pillage.

CAMPAGNES AU SUD DE LA SEINE. Le pays verdoyant et accidenté qui s'étend sur la rive gauche de la Seine, les riantes vallées de la Mauldre, de l'Eure, de l'Yvette, de l'Orge et de l'Essonne, donnèrent plus de mal à Louis le Gros que tout le reste du domaine royal. Pendant plus de vingt ans, il ne cessa de porter le fer et le feu dans cet épais fourré de tyrannies, où les ennemis de l'ordre et de la famille régnante, le roi d'Angleterre, le comte de Blois, le rebelle Étienne de Garlande, ne manquèrent jamais de trouver des complices. Le château de Neauphle, pris et détruit, en punition des excès de Pierre Ier, seigneur de Maule; les forteresses de Montlhéri, Chevreuse, Rochefort, Châteaufort, Corbeil, enlevées à Gui le Rouge et à son fils Hugue de Créci (1105-1118); ce dernier assiégé dans Gometz, contraint de se jeter aux pieds du Roi, d'implorer son pardon et de se faire moine, après avoir consenti à la confiscation de ses biens : tels furent les résultats d'une lutte acharnée, guerre de sièges et d'embuscades, qui acheva de mettre en pleine lumière ces qualités du soldat dont Louis était si largement pourvu.

L'expropriation de la dangereuse famille de Montlhéri, question de vie ou de mort pour la Royauté, assurait enfin au Capétien la liberté de circuler, sans craintes, entre Paris, Étampes, Orléans et Melun. La défaite des seigneurs du Puiset lui ouvrit la Beauce et le pays de Chartres. Celle d'Humbaud de Sainte-Sévère (1107), la prise de Meung-sur-Loire (1103), de Château-Renard (1134) et de Saint-Brisson (1135) lui facilitèrent l'accès de la Loire et des possessions lointaines du Berri. Ainsi, d'un bout à l'autre du domaine, de la haute vallée

de l'Oise aux sources de l'Indre, partout où se trouvaient menacés les intérêts étroitement liés de la couronne et des églises, Louis le Gros apparut les armes à la main, prompt à détruire les repaires féodaux et à faire cesser les souffrances du peuple.

VAILLANCE DE LOUIS LE GROS.

Jamais souverain du Moyen âge ne paya plus souvent et plus vaillamment de sa personne. Orgueilleux de sa force physique, il aimait la guerre pour elle-même, sacrifiant, sans hésiter, au plaisir de se battre, son devoir de chef d'armée et sa dignité de roi. Il poussa un jour la naïveté jusqu'à proposer au roi d'Angleterre, Henri Ier, de vider leur différend par un duel qui devait avoir lieu, en vue des deux armées, sur le pont vermoulu de l'Epte, aux confins de la France et de la Normandie. L'Anglais ne répondit que par une raillerie à ce défi trop chevaleresque. Au siège du château de Mouchi, Louis pénètre dans le donjon en flammes et ne sort du brasier que par miracle, avec une extinction de voix dont il ne guérit que longtemps après. Au passage de l'Indre, dans la campagne de 1107, c'est lui qui, le premier, se jette dans la rivière, où il a de l'eau jusqu'au menton, pour donner l'exemple à ses troupes. Dans les guerres du Puiset, il s'enfonce au plus épais des rangs ennemis, au mépris de toute prudence, se prenant corps à corps avec ceux qui lui tombent sous la main. Vainement ses amis l'engageaient à se ménager; il ne pouvait s'y résigner et affrontait, dit Suger « au grand préjudice d'une santé déjà compromise, des intempéries et des obstacles qui faisaient reculer les jeunes gens. » Son rôle militaire l'absorba tout entier jusqu'au jour où, la victoire lui ayant laissé peu de chose à faire et les infirmités le saisissant, il se vit obligé de prendre le repos qu'il n'avait jamais connu. Envahi par l'obésité, presque incapable de se mouvoir, désespéré de ne plus satisfaire au besoin d'activité qui le dévorait, il disait, en gémissant, à ses intimes : « Ah! quelle misérable condition que la nôtre, ne pouvoir jamais jouir en même temps de l'expérience et de la force! Si j'avais su, étant jeune, si je pouvais, maintenant que je suis vieux, j'aurais soumis bien des empires! »

II. — L'ACTION DE LOUIS LE GROS DANS LES GRANDS FIEFS

FORCER les ducs et les comtes du royaume à reconnaître et à subir l'autorité du Roi, était une tâche autrement difficile que de prendre les donjons des châtelains de l'Ile-de-France. Les Capétiens mettront deux siècles à en venir à bout. Louis le Gros essaya pourtant d'entamer l'indépendance de quelques baronnies.

L'EXPÉDITION DU BOURBONNAIS.

En 1108-1109, un vassal de la Royauté, le seigneur de Bourbon, Archambaud IV, mourait, laissant la seigneurie à son fils Archambaud : mais l'oncle de ce dernier, Aimon II, dit Vaire-Vache, s'en empara. Alard de Guillebaud, seigneur de Châteaumeillant, qui avait épousé la veuve d'Archambaud IV, vint trouver Louis VI et lui demanda, au nom de son beau-fils, que l'héritage du défunt fût au moins partagé entre l'oncle et le neveu, par un jugement de la cour royale. Le Roi était d'autant mieux disposé à sévir contre l'usurpateur qu'il lui reprochait de persécuter le prieuré de Saint-Pourçain, dépendant de la grande abbaye de Tournus. Aimon ayant refusé plusieurs fois de comparaître devant sa justice, Louis part pour le Berri avec une armée et investit la plus forte place du baron rebelle, le château de Germigny-sur-l'Aubois. Obligé de se rendre, Aimon signe une convention par laquelle il renonçait à toutes prétentions sur les terres de Saint-Pourçain, et accompagne son vainqueur en France. « Les rois ont les mains longues! » dit Suger à propos de cette expédition. On avait perdu l'habitude de voir les Capétiens s'avancer au delà de Sens et d'Orléans.

L'EXPÉDITION D'AUVERGNE.

L'étonnement augmenta quand Louis le Gros alla en Auvergne défendre l'évêque de Clermont, Aimeri, et punir son persécuteur, le comte Guillaume VI. En 1122, il s'empare de Pont-du-Château sur l'Allier et contraint l'armée du comte, concentrée dans Clermont, à abandonner la cité et l'église épiscopale. En 1126, il revient avec des troupes plus nombreuses, brûle Montferrand et, malgré l'intervention un peu inattendue du duc d'Aquitaine, Guillaume IX, réduit le comte d'Auvergne à la paix. Cette victoire en pays lointain eut un effet retentissant.

L'AFFAIRE DE FLANDRE.

Elle permit à Louis le Gros de s'engager dans une entreprise encore plus importante. L'assassinat du comte de Flandre, Charles de Danemark, lui fournit l'occasion d'intervenir dans le grand fief flamand. Appelé pour punir les meurtriers qui s'étaient retranchés dans une église de Bruges, il signifia aux barons et aux bourgeois du pays qu'il fallait procéder avant tout à l'élection d'un nouveau comte. Réunis à Arras, en présence du Roi, ils écartèrent successivement tous les prétendants : Thierri d'Alsace, trop éloigné et qui se contentait d'écrire pour soutenir ses droits; Guillaume d'Ipres, un bâtard, que l'opinion publique accusait d'avoir trempé dans le meurtre de Charles le Bon; enfin Baudouin IV, comte de Hainaut. Celui-ci, plus âpre dans ses revendications, était peut-être le plus à craindre : on lui préféra un candidat que le Roi avait amené, Guillaume Cliton, fils de Robert Courte-Heuse, prétendant perpétuel au duché de Normandie. Louis VI venait de l'attacher plus étroitement que jamais à

sa fortune en lui faisant épouser Jeanne de Montferrat, sœur de la reine Adélaïde. Son élection fut confirmée par Gand, Bruges, Lille, Saint-Omer et même par un grand nombre de villages flamands qui profitèrent de cette circonstance pour conquérir leurs libertés. Louis le Gros aurait pu obtenir un succès encore plus direct. Quelques personnes lui avaient suggéré l'idée de donner la couronne de Flandre à l'un de ses fils; mais les enfants de France étaient trop jeunes, et il pensa qu'il serait trop difficile de gouverner de loin un peuple aussi turbulent. Il lui suffisait d'avoir pu créer un comte de Flandre, qui, tenant tout de lui, devait lui être aveuglément soumis.

PUNITION DES MEURTRIERS DE CHARLES LE BON.

Pendant la durée de la guerre faite aux assassins de Charles le Bon et à Guillaume d'Ipres, le Roi agit en suzerain, presque en souverain il signe les chartes de privilèges que Guillaume Cliton accorde à ses nouveaux sujets; il entre triomphalement à ses côtés, dans les villes, nomme les châtelains, agit et légifère avec lui. Les seigneurs et les bourgeois qui ont besoin de son appui accomplissent, sans résistance, sa volonté. Cliton n'est que son lieutenant, le docile exécuteur de ses arrêts. L'entente du Roi et du peuple flamand se maintient jusqu'au dernier acte de ce drame sanglant qui avait commencé avec le meurtre de Charles le Bon. Guillaume d'Ipres, saisi dans sa capitale, dépouillé de sa terre et emprisonné au château de Lille; les meurtriers, arrachés enfin de l'église, leur repaire, défilant un à un sous les yeux de Louis VI, puis précipités du haut de la tour de Bruges; les deux plus coupables, Bouchard et Bertold, périssant, l'un sur une roue, déchiqueté par les corbeaux, l'autre pendu à une fourche avec un chien « qui lui dévorait la figure, » tel fut le résultat de l'intervention armée du roi de France.

MALADRESSES DE GUILLAUME CLITON.

Quand Louis reprit, le 6 mai 1127, le chemin d'Arras, il croyait à la solidité de son œuvre et à la durée de la domination établie au profit de Cliton. Mais le jeune comte était l'homme le plus incapable de se maintenir dans une situation difficile. A côté de la noblesse, vivait en Flandre une classe de bourgeois enrichis et puissants, population remuante, prompte à se cabrer, qui demandait à être traitée avec des ménagements infinis. Or, Guillaume avait la main brutale. Au lieu de réserver ses forces pour tenir tête à la coalition des prétendants évincés et des voisins hostiles, Henri Ier d'Angleterre, Étienne de Blois, Baudouin IV, le duc de Louvain, Thomas de Marle, il commit l'imprudence de s'aliéner les villes, dont il ne respectait pas les privilèges, puis les barons, qu'il prétendait tenir sous le joug. Lille, Gand, Bruges, Saint-Omer se révoltèrent; les seigneurs flamands remirent en doute les droits du comte à la succession de Charles le Bon. Thierri d'Alsace, cette fois, apparut en Flandre, sur

l'appel de ses partisans. Cliton, impuissant à retenir le pouvoir qui lui échappait, compromit sa cause, par une alliance avec ce même Guillaume d'Ipres qu'il avait lui-même dépossédé (avril 1128).

SECONDE CAMPAGNE DE FLANDRE.

Il aurait fallu que le roi de France continuât à le soutenir de son argent et de ses soldats. Mais Louis le Gros, obligé alors de faire une guerre meurtrière à son propre sénéchal, Étienne de Garlande, et de lutter contre une partie du clergé français, ne put s'occuper des affaires de Flandre qu'au printemps de 1128, quand ce pays était déjà presque perdu pour son protégé. S'avançant jusqu'à Arras, il écrivit aux bourgeois de Bruges et leur manda de leur envoyer huit des leurs pour traiter avec ses barons des moyens de faire leur paix avec le comte Guillaume. La réponse des Flamands, hautaine et violente, montra jusqu'à quel point la situation avait changé. C'est un véritable réquisitoire, dirigé non seulement contre Cliton, dont ils énumèrent les abus de pouvoir et les maladresses, mais aussi contre le roi de France qu'ils accusent d'avoir, pour mille marcs, trafiqué de la couronne de Flandre. Ils lui dénient, d'ailleurs, formellement, le droit d'en disposer. « Le roi de France n'a aucune autorité sur l'élection du comte de Flandre. Que le comte meure avec ou sans enfants, ce sont les pairs de la seigneurie et les citoyens des villes qui ont seuls le droit d'élire l'héritier le plus proche et de l'intrôniser. Comme feudataire du roi de France, le comte de Flandre ne lui doit que le service militaire et rien de plus. Le Roi n'a aucun droit à nous imposer un comte par la force, encore moins à établir sur nous une domination qui serait le fruit d'un honteux marché. »

Louis le Gros n'était pas homme à souffrir que les manants de la Flandre lui donnassent des leçons de droit et de morale. Mais il se débattait alors contre de telles difficultés qu'il ne put prendre sa revanche immédiate. Il se contenta, pour commencer, de faire jeter l'interdit sur les églises flamandes, par son cousin, Simon de Vermandois, évêque de Noyon et de Tournai. Dans l'assemblée qu'il réunit ensuite à Arras, l'archevêque de Reims cita Thierri d'Alsace à son tribunal, l'excommunia ainsi que ses partisans et interdit la ville de Lille. Louis intima lui-même au rival de Cliton l'ordre de quitter le royaume et de rentrer en Lorraine. Mais ce n'était pas avec des sentences d'Église ni avec des lettres de menaces qu'on pouvait sauver une situation aussi compromise.

DÉFAITE ET MORT DE CLITON.

Le Roi se décida enfin à une mesure plus efficace : il assiégea Thierri dans Lille, pendant six jours, puis, pressé sans doute de rentrer dans ses États et désespérant d'aboutir, il renonça à son entreprise. Les événements se précipitèrent. Mortellement blessé au siège d'Alost, le malheureux fils de Robert Courte-Heuse ne tarda pas à

terminer, sous l'habit monastique, une vie consacrée tout entière à la poursuite de revendications condamnées d'avance et de projets irréalisables. Louis dut s'incliner devant les faits accomplis. Quand Thierri d'Alsace eut triomphé de la résistance de Guillaume d'Ipres et des attaques du duc de Louvain, il fallut bien le reconnaître pour le légitime propriétaire du comté. L'année 1128 ne s'était pas écoulée que le nouveau comte de Flandre avait comparu devant son suzerain et reçu de ses mains l'investiture de tous ceux de ses fiefs qui relevaient du royaume de France. Thierri paraît avoir vécu dès lors en bonne intelligence avec le protecteur de Guillaume Cliton.

L'entreprise de Flandre, une des hardiesses du règne, avait échoué. Le temps de la lutte victorieuse contre les hauts barons et de l'assujettissement des grands fiefs n'est pas encore venu. Pour la Féodalité souveraine, le roi de France est l'adversaire qu'on repousse, ou l'étranger qu'on ne connaît pas. Louis le Gros n'a jamais paru, jamais agi militairement dans le duché de Bourgogne, dans le comté de Bretagne, dans le comté de Toulouse, dans les états gascons et poitevins du duc d'Aquitaine. Le comte d'Anjou, son allié temporaire, reste pleinement indépendant et tient son domaine fermé à l'ingérence des agents royaux. Dans le pays de la Haute et de la Basse-Seine, les grands seigneurs, maîtres absolus de leur province, n'ont pas cessé d'être ses ennemis. Mais le plus redoutable de tous, pour la France capétienne, fut naturellement le duc de Normandie, un vassal qui portait couronne et contre lequel devaient s'user les forces encore si médiocres du roi-soldat.

III. — LOUIS LE GROS ET LA MONARCHIE ANGLO NORMANDE

NOUS connaissons déjà le maître de l'île anglo-normande, Henri Ier Beauclerc, le plus jeune des fils de Guillaume le Conquérant (1100-1135). Il valait Louis comme homme de guerre et le dépassait de beaucoup comme homme d'État. Disposant de toutes les ressources d'un royaume qu'il tenait bien en mains, où le Clergé lui-même se résignait à subir une domination des plus dures, il avait des moyens d'actions que le Capétien ne posséda jamais. Cette supériorité n'a pas échappé aux contemporains.

HENRI Ier BEAUCLERC.

« Depuis qu'il eut réuni sur sa tête, dit Orderic Vital, la couronne d'Angleterre et le duché de Normandie, il gouverna ces deux États avec sagesse et jouit d'une constante prospérité par l'attention qu'il eut de ne jamais rien relâcher de sa vigueur première ni de la sévérité des lois. Il sut tenir en bride la noblesse turbulente, prévenir les

séditions de la bourgeoisie, réprimer les attentats des tyrans audacieux qui voulaient s'égaler à lui. Quant à ceux qui étaient naturellement pacifiques, les personnes d'Église et le menu peuple, il les traita toujours avec douceur et ne cessa de les protéger. Il mit tout son zèle à procurer la paix à ses peuples, et à punir avec vigueur ceux qui osèrent la troubler. Curieux de tout savoir, doué d'une mémoire imperturbable, il entrait dans le détail de toutes les affaires de ses ministres et des grands de son État. Il était l'arbitre universel de tous les différends qui s'élevaient parmi ses sujets. En un mot, je ne crains pas de l'affirmer, après avoir lu soigneusement toutes nos histoires, jamais l'Angleterre n'eut un roi plus opulent que Henri, plus puissant et mieux pourvu de tout ce qui peut, selon le monde, illustrer un souverain. »

Le Normand Orderic était peut-être enclin à exagérer l'admiration que lui inspirait le chef de la dynastie normande; mais Suger, l'homme du roi de France, fait de Henri Ier un portrait encore plus flatteur : « Héros illustre dans la paix comme dans la guerre, génie admirable dont la gloire remplit l'univers presque entier. Devant sa face la terre se taisait. » Il n'en a jamais dit autant de Louis le Gros. Les vices de ce roi d'Angleterre, cruel, cupide et sans mœurs, disparaissent dans l'éclat de son œuvre politique.

Henri Ier combattit Louis le Gros pendant vingt-cinq ans, et presque sans interruption. Activement secondé par son neveu, Thibaut IV de Blois, il se fit l'inspirateur et le soutien de toutes les coalitions féodales dirigées contre le roi de France. Duel inégal, d'où le Capétien ne pouvait sortir victorieux.

PREMIÈRE GUERRE FRANCO-NORMANDE.

Dans une première période d'hostilités (1109-1113), Louis, obligé de tenir tête à la fois aux Normands, au comte de Blois, et aux châtelains de l'Ile-de-France, n'aurait peut-être pas échappé à ce triple péril, sans l'appui du comte de Flandre. La légende rapporte qu'un hardi coup de main du comte de Meulan, un Français aux gages de l'Angleterre, faillit amener la prise de Paris (1111). La cause du roi de France aurait été encore plus désespérée si Henri était resté maître de toutes les forces de la Normandie; mais les barons du duché se partagèrent. Les uns firent hommage à Guillaume Adelin, fils aîné du roi d'Angleterre, les autres au prétendant Guillaume Cliton. Louis le Gros n'en fut pas moins réduit à signer, à Gisors, un traité humiliant qui donnait à Henri Ier la suzeraineté du Maine et de la Bretagne (1113). La souveraineté du roi de France était, de ce fait, gravement atteinte.

SECONDE GUERRE. BRÉMULE.

Séparer la Normandie de l'Angleterre, encourager les prétentions des collatéraux de la famille régnante, cette tactique, qui avait réussi

à Philippe Ier, s'imposait plus que jamais à son successeur. Louis s'empressa de soutenir Cliton et une seconde période de guerre commença (1116-1120). Le 20 août 1119, Henri Ier profita de l'inconcevable témérité du roi de France, qui s'était enfoncé en terre normande à la tête d'une poignée d'hommes, sans prendre les précautions nécessaires, avec un mépris superbe de l'ennemi. Il avait réuni en secret une armée considérable et rencontra les Français dans la plaine de Brémule, près de Noyon-sur-l'Andelle. Bouchard de Montmorenci dissuada son suzerain de livrer bataille à des adversaires qui avaient pour eux la supériorité du nombre, de l'équipement et de l'ordre. Louis VI, poussé par la chevalerie du Vexin et n'écoutant que son courage, se jeta sur les Anglais, comme toujours, à corps perdu. La défaite fut peu sanglante, mais décisive. Louis s'enfuit, après s'être égaré dans la forêt de Musegros, jusqu'aux Andelis. Il avait perdu son cheval de bataille et sa bannière.

L'échec était grave et Suger s'efforce en vain d'en amoindrir l'importance. Louis, furieux et humilié, essaya sans tarder de prendre sa revanche. Avec les milices diocésaines et les contingents féodaux de toute la France du Nord et du Centre, levés à la hâte, il brûla Ivri et assiégea Breteuil. Raoul le Breton, qui défendait la place pour Henri Ier, résista énergiquement et Louis dut se retirer encore, la rage au cœur. On eut peine à l'empêcher de mettre le feu à la ville de Chartres pour se venger du comte Thibaut.

LOUIS LE GROS AU CONCILE DE REIMS.

La politique allait peut-être lui réussir mieux que les armes. Un concile s'ouvrait à Reims sous la présidence du pape Calixte II. Louis voulut profiter de son alliance intime avec la Papauté pour faire condamner son rival par l'autorité ecclésiastique. Il se présenta devant les évêques et dénonça avec véhémence les iniquités commises par Henri et Thibaut, l'oncle et le neveu. « Le roi d'Angleterre, après avoir été longtemps mon allié, m'a fait à moi et à mes sujets beaucoup de torts matériels et d'injures : il s'est emparé violemment de la Normandie, qui dépend de la couronne, et il a traité d'une manière odieuse, contre toute justice, Robert, duc des Normands. Oubliant que Robert est mon vassal, son frère et son seigneur, il lui a fait subir toutes sortes de vexations, a fini par s'emparer de sa personne, et, depuis longtemps, il le tient prisonnier. Vous voyez, à côté de moi, parmi ceux qui m'ont accompagné dans cette enceinte, Guillaume, fils de ce malheureux duc, réduit à l'exil et auquel il ne reste pas un lambeau de l'héritage paternel. J'ai envoyé au roi d'Angleterre des évêques, des comtes, qui l'ont invité à rendre la liberté au duc; je n'ai rien pu obtenir. Que dis-je? il a fait arrêter, dans son palais, Robert de Bellême, mon ambassadeur, que je lui avais adressé, muni

de mes instructions. Il l'a fait enchaîner et l'a tenu jusqu'à ce jour enfermé dans un horrible cachot. Le comte Thibaut est mon vassal, mais, à l'instigation de son oncle, il s'est insurgé contre moi. Enflé de ses richesses et de sa puissance, le perfide m'a fait une guerre atroce, et il a jeté le trouble dans mon royaume pour le malheur d'une foule de gens. Guillaume, comte de Nevers, homme de bien et ami du droit, que vous connaissez tous, revenait du siège d'un château appartenant à un brigand excommunié. Thibaut l'a arrêté et gardé prisonnier jusqu'aujourd'hui. Ces faits sont de notoriété publique! »

Orderic Vital, présent au concile, a vu ce roi de France qu'il peint en une ligne : « Un homme de belle stature, gros, pâle et qui parlait bien ». Quand Louis eut fini son discours, les évêques et les abbés de France jurèrent qu'il avait dit la vérité, mais avec tant de bruit et d'animation que l'archevêque de Rouen, chargé de répondre à ce réquisitoire et de défendre Henri Ier, ne put placer un mot (octobre 1119).

CALIXTE II ET LE ROI ANGLAIS.

Le roi de France aurait voulu et attendait que Calixte II se prononçât solennellement contre son ennemi. Il oubliait que les vaincus ont peu de prestige et que la politique romaine ne se plaît guère aux décisions nettes. Le Pape se contenta d'entamer avec le roi d'Angleterre une négociation qui n'aboutit pas. Il écouta, à Gisors, la justification de Henri Ier, mais d'une oreille si complaisante que Guillaume de Malmesbury, un Anglais pourtant, l'accuse de s'être laissé corrompre. Louis VI n'eut d'autre ressource que de signer une nouvelle trève avec son trop puissant rival. Tout l'avantage qu'il y trouva fut de recevoir, pour le duché de Normandie, l'hommage de l'héritier présomptif du trône anglais, concession de pure forme et bien faible dédommagement de ses défaites. La fatalité se chargea de lui procurer une victoire imprévue, dans laquelle il ne fut pour rien.

CATASTROPHE DE LA BLANCHE-NEF.

Le 25 novembre 1120, le fils aîné de Henri Ier et presque toute la famille royale d'Angleterre s'embarquaient à Barfleur sur le vaisseau « La Blanche-Nef, » avec une troupe de jeunes étourdis qui firent boire à l'excès les matelots et le pilote. On partait de nuit, gaiement, par un clair de lune admirable; mais l'équipage, ivre, manœuvra si mal que le bateau toucha un bas-fond de roches et en une minute coula à pic. Un boucher de Rouen, Bérold, survécut seul à cette catastrophe qui releva les espérances du parti français. La Normandie aurait peut-être accepté Guillaume Cliton, mais les Anglais n'en voulaient pas. Ceci n'empêcha pas le roi de France de mettre de nouveau en avant le fils de Robert Courte-Heuse. Le comte d'Anjou, Foulque le Jeune, prit sa défense ouvertement, et Galeran de Meulan se révolta contre Henri Ier,

à la tête d'une partie importante de la féodalité normande et de presque tous les chevaliers du Vexin.

TROISIÈME GUERRE.

La guerre se ralluma pour la troisième fois (1123). L'énergie et la promptitude du roi d'Angleterre déjouèrent les projets des coalisés. Il entraîna son gendre, l'empereur Henri V, dans une alliance offensive contre le Capétien, et, pour gagner l'Anjou à sa cause, maria l'unique enfant qui lui restât, sa fille Mathilde, à Geoffroi le Bel, l'héritier du fief angevin (1127). Ainsi se prépara le futur empire des Plantagenets. Il aurait fallu que Guillaume Cliton fût vainqueur en Flandre; mais son insuccès et sa mort prématurée compensèrent, pour Henri Ier, le malheur de la Blanche-Nef. Privé de son protégé, Louis le Gros perdait son arme la plus efficace. Cette série d'échecs ne se termina qu'en 1135, par la mort du roi d'Angleterre. La guerre, longue et sanglante, qui allait mettre aux prises, pendant vingt ans, les candidats à sa succession, paralysa la puissance anglo-normande et permit au Capétien de respirer.

IV. — LOUIS LE GROS, SON CLERGÉ ET SES BOURGEOIS

QUAND on songe que ce roi de France, tout en subissant les assauts de la monarchie voisine, avait constamment à se débattre contre la petite féodalité de son domaine et travaillait à détruire, sous toutes ses formes, l'esprit d'indépendance seigneuriale, on s'étonne qu'il ait pu résister, se maintenir et, finalement, garder son territoire intact. Il semblait impossible qu'il échappât à tant de périls et d'ennemis. Ce miracle s'explique, en partie, par l'union intime de Louis VI avec son clergé.

ALLIANCE DE LOUIS ET DU CLERGÉ.

Évêques et abbés mirent à son service, non seulement la chevalerie de leur vasselage, mais des cadres d'infanterie tout organisés, ces milices des paroisses conduites par leurs curés, que les associations de la paix de Dieu, depuis le milieu du XIe siècle, avaient fait sortir de terre. L'histoire ne perdra pas le souvenir de ce pauvre curé, « un prêtre chauve, » à qui Louis le Gros dut, en 1111, la prise du donjon du Puiset. Les chevaliers du roi de France désespéraient de l'emporter d'assaut. « Tout à coup, dit Suger, on vit ce prêtre s'avancer, tête nue, protégé seulement par une mauvaise planche, et monter jusqu'à la palissade. Se cachant sous les bois qui en masquaient les ouvertures, il l'arrache pièce à pièce. Joyeux de réussir si aisément, il fait signe aux hommes du Roi qui hésitaient et restaient, sans bouger, dans la plaine, de venir à son aide. Ceux-ci, à la vue de ce clerc sans

armes, qui détruisait courageusement la palissade, bondissent jusqu'à lui avec des haches, des outils de fer, coupent la clôture et la brisent. Cette barrière abaissée, on eut dit les murs d'une autre Jéricho qui tombaient. » Les troupes du Roi pénètrent dans l'enceinte et Hugue du Puiset est fait prisonnier.

L'ÉPISCOPAT.

Ainsi Louis le Gros se servait de l'Église pour dompter les châtelains, comme il savait utiliser son alliance avec l'épiscopat pour tenter d'introduire l'influence morale de la Royauté dans les grands fiefs qu'il ne pouvait atteindre autrement. En Bretagne, où la suzeraineté politique lui échappe, il prend sa revanche en confirmant les possessions et les droits de l'évêque de Nantes (1121). En Bourgogne il accorde un privilège à l'église d'Avallon. Sa chancellerie pénètre jusqu'en Languedoc, où le roi légiféra en faveur de l'église de Maguelone, à l'exemple des souverains carolingiens! Politique féconde qui s'imposa à tous ses successeurs et devait contribuer, pour une part considérable, aux progrès de la monarchie.

LOUIS PROTÈGE LES CLERCS.

Louis doit beaucoup à l'Église, mais lui donne beaucoup aussi. Il la défend contre les brigands féodaux de la grande et de la petite espèce. Il lui fait à ses côtés, dans son palais, dans ses conseils, la plus large place. Ses deux premiers ministres ont été un clerc, Étienne de Garlande, et un abbé, Suger. Ses conseillers politiques, ses négociateurs à l'étranger, sont des abbés parisiens ou des évêques. Ce soldat vit et chevauche constamment au milieu des clercs ou des moines. Il prodigue terres et privilèges aux évêchés, aux chapitres, aux abbayes. Il patronne le mouvement de régénération monastique qui se produisait partout, autour de lui, et comble de faveurs les nouvelles congrégations, Cîteaux, Prémontré, Tiron, Fontevrault. Il prend sa part de l'enthousiasme général pour la Réforme et se met au service des réformateurs. On l'a vu contraindre des moines à recevoir la règle de Cluni et expulser des religieuses qui vivaient mal. Il a créé matériellement, en la dotant, la grande abbaye de Saint-Victor, foyer intense de propagande spirituelle. Enfin, rompant avec la tradition et les habitudes de ses prédécesseurs, il a conclu avec la Papauté une alliance durable et donné la France, comme point d'appui, comme lieu d'asile, à Pascal II, à Gélase, à Calixte II, adversaires de l'empire allemand. Ici encore il a fait quelque chose de nouveau et fondé vraiment une tradition.

ALLIANCE AVEC LA PAPAUTÉ.

Cette étroite union de la monarchie de France avec le Clergé et le Pape avait ses périls, l'allié de l'Église risquant toujours de devenir son subordonné. Mais Louis le Gros sut rester indépendant. On s'en aperçut, en 1113, lorsque la Papauté voulut dédoubler l'évêché de Noyon-Tournai et donner un évêque particulier aux Tournaisiens, ce

qui amoindrissait, au profit de la Flandre et du Hainaut, le territoire soumis à l'action du roi de France. Louis protesta, jusqu'à menacer Rome d'une rupture, si bien que l'évêque Ive de Chartres jugea prudent d'intervenir. « Le Roi, écrivit-il à Pascal II, est un homme simple, dévoué à l'Église et plein de bienveillance pour le siège apostolique. Gardez-vous bien de troubler la paix qui règne entre vous et ne laissez pas diminuer la sincère affection qui vous l'attache. » Et Pascal céda « pour éviter un scandale dans le royaume. »

LOUIS ET CALIXTE II.

Le jour où Calixte II s'avisa (1121) d'appuyer l'archevêque de Lyon dans ses prétentions à la primatie, que l'archevêque de Sens ne voulait pas reconnaître, un autre orage éclata et Louis VI écrivit lui-même au Pape une lettre presque comminatoire : « J'aimerais mieux voir mon royaume incendié et moi-même voué à la mort que de subir l'affront d'un assujettissement de l'église de Sens à celle de Lyon. » C'est que Lyon n'était pas du royaume et que Louis ne pouvait accepter une atteinte, même indirecte, portée à l'indépendance de sa royauté. Il continue en rappelant au Pape, sans le moindre ménagement, les services qu'il a rendus au Saint-Siège, sa fidélité inébranlable à une cause que ni les prières, ni les promesses de l'Empereur n'ont pu lui faire abandonner, tout récemment encore la preuve d'affection qu'il a donnée à l'Église romaine, en se montrant au concile de Reims, au grand détriment de sa santé, alors fort ébranlée, et de son domaine, abandonné aux coups de l'ennemi. « Ce n'est pas que je regrette d'avoir agi de la sorte, ajouta-t-il, mais je ne voudrais pas que ces faits sortissent trop promptement de votre mémoire. » Il termine par quelques mots secs et coupants : « Le Roi de France est le propre fils de l'Église romaine; mais si on lui inflige un affront pour une affaire de peu d'importance, il aura raison de croire qu'on est décidé à ne lui rien accorder dans les cas graves, et il ne s'exposera pas à subir un nouvel échec. » Le Pape se le tint pour dit et n'insista pas.

SUBORDINATION DU CLERGÉ.

Même fermeté d'attitude avec le clergé national. Louis se croit en droit d'obliger les évêques et les abbés à reconnaître la juridiction de sa cour et à en accepter les arrêts. A son règne appartient le plus ancien exemple connu d'un procès jugé en première instance dans une cour ecclésiastique et porté en appel devant les juges royaux. Le principe de la supériorité de la justice royale sur la justice d'Église se trouve appliqué clairement et presque formulé dans l'acte par lequel Louis partagea le droit de banlieue avec l'évêque de Paris (1112-1116). Il a déclaré, bien avant Philippe Auguste, que les rois ne pouvaient faire hommage à personne, pas même à une seigneurie d'Église. D'autre part, il maintenait énergiquement son droit d'inter-

venir dans les élections des prélats. On a vu que, s'il renonçait à l'hommage et à l'investiture, il voulait au moins continuer à accorder la « permission d'élire, » à approuver l'élection et à disposer des régales. Enfin, il n'a même pas hésité à entrer en lutte ouverte avec le Clergé, lorsque les changements qui s'y produisaient lui paraissaient de nature à compromettre le pouvoir politique de la Royauté ou à diminuer ses revenus. Ce protecteur des clercs et des moines, cet allié de la Papauté, ce fondateur de Saint-Victor, a fait la guerre aux prélats réformistes. Il a persécuté Hildebert de Lavardin, Ive de Chartres et l'évêque de Paris, Étienne de Senlis. Il a bravé même (on sait en quelles circonstances) la redoutable indignation de saint Bernard. Propagateur de la Réforme, surtout sur le territoire d'autrui, il la repoussa, quand elle fut en opposition avec ses intérêts privés.

LOUIS LE GROS ET LES CLASSES INFÉRIEURES.

C'est encore l'intérêt, et souvent entendu de la façon la plus étroite, qui fut le mobile principal de sa conduite à l'égard des classes inférieures de la société. Personne n'oserait plus dire aujourd'hui que Louis le Gros a été l'auteur du mouvement d'émancipation qui transforma, au XIIe siècle, la condition du paysan et du bourgeois. Cette évolution, née bien avant son règne, s'est poursuivie longtemps après lui. Il l'a secondée, quand il y trouvait bénéfice, et combattue, quand elle lui paraissait nuire à son autorité ou à son fisc. On ne voit pas que, sur son domaine particulier, il ait affranchi plus de serfs, et privilégié plus d'hommes libres que ne l'ont fait ses prédécesseurs. La plupart des paysans et des bourgeois dont il améliora la situation par ses diplômes appartenaient à des seigneurs d'Église. Il avait besoin d'être agréable au Clergé. S'il octroya un certain nombre de chartes communales, c'est que la bourgeoisie les lui payait, ou qu'il jugeait avantageux pour le pouvoir royal de voir l'autorité des évêques battue en brèche dans les cités. Mantes et Dreux furent les seules localités de son domaine propre qu'il ait gratifiées d'une constitution libre; encore ne ressemblait-elle que de très loin à celles des grandes républiques de la Picardie ou de la Flandre. La charte de Lorris en Gâtinais, dont il faut lui faire honneur, ne conférait aux habitants que des privilèges d'ordre économique, sans leur donner l'ombre d'une liberté administrative. Elle n'est que l'œuvre intelligente d'un maître qui ne veut rien abandonner de ses droits essentiels, mais consent au soulagement de la population exploitable pour enrichir la seigneurie. La même raison détermina Louis VI à supprimer dans quelques grandes villes, notamment à Paris et à Bourges, certaines coutumes vexatoires dont abusaient les agents royaux.

POPULARITÉ DE LOUIS LE GROS.

On ne saurait donc faire de ce Capétien un roi émancipateur, favorable, par système, aux revendications populaires, pas plus qu'il

n'est possible de le présenter comme un souverain réformateur. Bien que, sous son règne, les institutions monarchiques aient pris, par le développement naturel des choses, un caractère de régularité qu'elles n'avaient pas dans la période précédente, son œuvre législative et administrative, peu importante, n'a rien changé d'essentiel à l'organisation du domaine et du pouvoir royal. Le souvenir de Louis le Gros est pourtant resté dans la mémoire du peuple. C'est que ce roi-soldat, destructeur de la petite féodalité, protecteur des terres d'Église, bataillait, en fin de compte, pour le salut des faibles et des opprimés. En mettant le feu aux repaires des châtelains, il vengeait les paysans dépouillés, les moines persécutés, les marchands outragés et mis à rançon. Par ce côté, la cause du monarque se confondait avec celle du peuple. Louis le Justicier (comme l'appellera, au XIIIe siècle, le Ménestrel de Reims, écho de la tradition bourgeoise) commence à réaliser le type de cette royauté bienfaisante qui trouvera plus tard, dans une alliance définitive avec les classes d'en bas, le moyen le plus sûr et le plus rapide de vaincre les résistances d'en haut.

V. — LE PRESTIGE DE LA ROYAUTÉ CAPÉTIENNE

A la fin du règne, deux faits se produisent, qui ont eu l'un et l'autre un retentissement considérable, double indice de la renommée du souverain et du réel progrès de la Monarchie.

On a vu qu'en 1124, le roi d'Angleterre, Henri Ier, s'était allié contre Louis le Gros à l'empereur allemand Henri V. Celui-ci voulait faire payer chèrement au Capétien la protection que la France avait accordée à la Papauté dans son conflit avec l'Empire. Une armée allemande envahit le royaume français par la Lorraine et se dirige sur Reims. Ce n'était pas la première fois qu'une invasion venue de l'Est menaçait la royauté des Francs d'Occident : le fait avait eu des précédents au Xe siècle, sous les derniers princes carolingiens. Mais jamais agression de l'Allemagne n'avait suscité un pareil émoi. On vit se grouper rapidement autour du Roi toutes les forces militaires de la Féodalité et de l'Église, au moins celles de la France du Nord, car les contingents de l'Aquitaine, de la Bretagne et de l'Anjou n'auraient pu arriver à temps.

L'INVASION ALLEMANDE.

« Quand de tous les points du royaume, dit Suger, notre puissante armée fut réunie à Reims, il se trouva une si grande quantité de chevaliers et de gens de pied qu'on eût dit des nuées de sauterelles qui couvraient la surface de la terre, non seulement sur les rives des

fleuves, mais sur les montagnes et dans les plaines. Le Roi ayant attendu là, une semaine tout entière, l'arrivée des Allemands, les grands du royaume se préparaient au combat et disaient entre eux : « Marchons hardiment aux ennemis ; qu'ils ne rentrent pas dans leurs foyers sans avoir été punis, et ne puissent pas dire qu'ils ont eu l'orgueilleuse présomption d'attaquer la France, la maîtresse de la terre. Que leur arrogance obtienne ce qu'elle mérite, non dans notre pays, mais dans le leur même que les Français ont subjugué, et qui doit leur rester soumis en vertu du droit de souveraineté qu'ils ont acquis sur lui ; ce qu'ils projetaient d'entreprendre furtivement contre nous, rendons-le leur ouvertement. » Quelques autres, plus expérimentés, conseillaient « d'attendre que les ennemis fussent entrés sur notre territoire, de leur couper la retraite, de les égorger sans miséricorde comme des Sarrasins, d'abandonner, sans sépulture, aux loups et aux corbeaux, les corps de ces barbares, massacre justifié par la nécessité de défendre notre pays. » L'armée royale, divisée en cinq corps, soutenue par une arrière-garde que commandait le comte de Flandre, présentait, cette fois, un aspect régulier et s'organisait enfin pour le combat. Louis prit même des mesures de prévoyance pour assurer des rafraîchissements aux hommes et un lieu de repos aux blessés.

RETRAITE DE HENRI V.

On ne peut dire que ces formidables préparatifs furent inutiles. Henri V avait à peine dépassé Metz qu'il se retira prudemment, sans avoir combattu. Louis le Gros ne le poursuivit pas ; il avait trop d'affaires chez lui pour prendre à son tour l'offensive. Mais cette expédition avortée eut un résultat décisif. Il s'était produit là, dans cette plaine de Champagne où l'armée capétienne se massait autour de l'étendard de Saint-Denis, un phénomène caractéristique qu'on reverra à Bouvines. Pendant quelques jours au moins, le seigneur de l'Ile-de-France avait été vraiment le roi de France. L'ennemi héréditaire de la dynastie, le comte de Chartres, Thibaut IV, s'était cru lui-même obligé d'amener son contingent de soldats. Les princes indépendants avaient eu l'idée d'un danger national ; ils s'étaient souvenus qu'ils appartenaient au royaume et que le royaume avait un chef.

LE MARIAGE D'AQUITAINE.

Ainsi pensa ce duc d'Aquitaine, Guillaume X, qui, ne laissant qu'une fille pour unique héritière, choisit, pour l'épouser et prendre possession de son vaste fief, le successeur désigné de Louis le Gros (1137, avril-juin).

Ici, comme en bien d'autres circonstances, l'Église prêta son concours à la Royauté. L'archevêque de Bordeaux et les évêques d'Aquitaine n'ont pas été étrangers, sans doute, à la décision de leur duc. Il

n'est pas resté trace de leurs négociations avec le roi de France; mais l'histoire a conservé l'acte par lequel la dynastie capétienne récompensait le service rendu. Telle fut la signification du diplôme de 1137, octroyé par Louis le Gros et confirmé immédiatement par Louis le Jeune, en faveur de toutes les églises d'Aquitaine. Le Roi leur accordait des privilèges considérables : l'entière liberté pour l'élection de leurs prélats; la suppression de la formalité de l'hommage et de la fidélité; la permission, lorsque les sièges deviendraient vacants, de faire passer intégralement les biens ecclésiastiques aux évêques élus. L'Église d'Aquitaine faisait payer au Capétien l'accroissement inespéré de territoire qu'elle lui procurait. Mais il consentit à tout ce qu'on lui demandait, tant il avait hâte de porter la suzeraineté directe de la couronne, par delà Bordeaux et Agen, jusqu'à l'extrême frontière des Pyrénées.

MORT DE LOUIS VI.

Augmentation d'honneur plutôt que de pouvoir réel. Le tout n'était pas d'absorber en une fois l'Auvergne, le Poitou, le Limousin, le Périgord, le Bordelais, l'Agenais et la Gascogne, habités par une féodalité indomptable; il fallait encore pouvoir digérer ce morceau de roi. Mais on se préoccupa peu de l'avenir et des obstacles. Lorsque, au mois de juillet 1137, Louis le Jeune, entouré d'une somptueuse escorte de hauts barons, d'archevêques et d'évêques, quitta les bords de la Seine pour se diriger vers ces régions du Sud-Ouest qui depuis si longtemps échappaient à la domination royale, Louis le Gros put s'imaginer que l'heure n'était pas loin où la Monarchie, maîtresse déjà d'une grande partie de la France, achèverait de conquérir le reste et de réaliser l'unité rêvée. Il n'eut pas le temps de se complaire dans cette illusion. Un mois après le départ de son fils, la dysenterie l'enlevait à cinquante-six ans, et il mourait, entouré d'évêques et d'abbés, revêtu de l'habit monastique, étendu sur un tapis où l'on avait jeté des cendres en forme de croix (1er août).

CHAPITRE VI

L'ÉMANCIPATION DES CLASSES POPULAIRES

I. LES LIBERTÉS RURALES. — II. LES LIBERTÉS URBAINES. — III. LE MOUVEMENT COMMUNAL.

LE déclin du XIe siècle, qui vit s'accomplir de si grands changements dans l'ordre religieux et politique, fut aussi, par excellence, une époque de progrès sociaux. Pendant que le monde ecclésiastique se régénère, que la haute féodalité s'organise et que la Royauté reprend conscience de ses droits, l'agitation commence et s'étend dans les bas-fonds. Jusqu'ici les masses populaires n'avaient révélé leur existence et leur désir d'un changement d'état que par des insurrections inutiles ou par des conquêtes pacifiques, isolées, peu nombreuses, sans influence sur la situation générale. Le développement des classes inférieures, resté pour nous très obscur, s'effectuait seulement dans l'ordre économique. A l'époque de la Réforme et de la croisade, tout change; d'un bout à l'autre du territoire, les paysans se remuent, les villes entrent en effervescence, l'océan populaire devient houleux.

LE MOUVEMENT POPULAIRE.

Le serf cherchant à s'affranchir, l'ouvrier échappant à la domesticité du seigneur et réclamant le travail libre au sein de la corporation, le marchand et le bourgeois aspirant à commercer en liberté, à s'administrer et à se juger eux-mêmes, les villes s'efforçant d'obtenir, de gré ou de force, des garanties contre l'arbitraire ou même l'indépendance complète, en un mot, une opposition formidable au régime qui avait pour bases le servage et la tyrannie des privilégiés, tel est le spectacle nouveau qui s'offre partout aux yeux. Ici les acteurs n'ont pas de noms, pas de physionomies distinctes. Ce sont des masses d'hommes qui évoluent, des catégories entières de personnes, des collectivités rurales ou urbaines qui transforment leur condition par

des victoires progressives et silencieuses, ou par de brusques révolutions.

PRINCIPE DE CE MOUVEMENT.

L'idée qui excite et dirige toutes ces énergies n'a rien d'abstrait ni de très élevé. Dans cette crise de la société française, les hommes ne travaillent pas, comme beaucoup le feront à l'époque de la révolution de 1789, pour donner satisfaction à des principes, au nom de la liberté et de la dignité humaines. Il s'agit ici, avant tout, d'améliorer matériellement le sort du plus grand nombre, de payer moins et de pouvoir gagner davantage, en un mot de restreindre le plus possible l'exploitation du seigneur. Ce sont des intérêts qui sont en jeu. Même dans les communes les plus acharnées à se soustraire au joug du maître, les bourgeois ne sont arrivés que subsidiairement et comme par surprise à apprécier et à réclamer les droits politiques. Ils n'ont pas recherché l'indépendance en elle-même, mais comme un moyen sûr de garder et d'augmenter leur avoir. Le désir même d'obtenir une juridiction qui leur appartînt n'était, en grande partie, qu'une revendication d'ordre matériel, puisque, au Moyen âge, la justice était principalement un revenu.

ASPIRATIONS DES CLASSES INFÉRIEURES.

Dans toutes les provinces de France, les aspirations populaires se manifestent à des degrés très différents, mais sous des formes presque identiques. Les inférieurs demandent d'abord que la coutume soit fixe et régulière, c'est-à-dire que les exigences du seigneur ne dépassent pas la mesure traditionnelle. Ils repoussent les taxes extraordinaires, les « mauvaises coutumes, » les vexations, les droits nouvellement établis. En beaucoup de cas, l'Église, intéressée elle-même à protéger ses sujets contre la rapacité des châtelains et des avoués qui, sous prétexte de patronage, les opprimaient, s'associe à la résistance des exploités, réclame contre les atteintes portées à la coutume, obtient le rachat ou la suppression des taxes indues. Mais le meilleur moyen de fixer la coutume est de l'écrire; on demande au seigneur la rédaction, sur parchemin scellé de son sceau, des droits consacrés par l'usage. De là naît peu à peu l'idée d'un contrat passé entre l'autorité seigneuriale et les sujets.

L'IDÉE DE CONTRAT.

Le contrat existait déjà, comme lien social, mais dans la classe noble, au profit exclusif de la Féodalité, qui d'ailleurs le violait pour le moins aussi souvent qu'elle l'observait. Il suffisait de le transporter dans un autre monde, de l'étendre aux rapports du seigneur avec les classes d'en bas. Cette application nouvelle de l'idée de contrat allait être le point de départ, pour le peuple, d'une série ininterrompue d'améliorations et de progrès Paysans et bourgeois ayant trouvé, chacun dans sa sphère, le moyen de s'associer et de se fortifier par l'union, n'eurent plus désormais qu'un objectif, obtenir du seigneur,

à prix d'argent ou par force, une charte, destinée à consolider la coutume ou à consacrer de nouvelles situations, à fixer le droit ancien ou à légaliser les conquêtes récentes. La multiplication des chartes d'affranchissement, de privilèges, de communes, représentant la variété infinie des concessions obtenues, est le trait caractéristique, le signe matériel et visible de la révolution qui s'opère et dont le Moyen âge ne verra pas la fin.

I. — LES LIBERTÉS RURALES[1]

LES SERFS.

LES serfs eux-mêmes ont eu leur part du progrès général. Il leur est plus aisé qu'autrefois d'échapper au seigneur et de faire fortune à l'étranger. « Un serf de l'abbaye de Saint-Benoît, nommé Stabilis, devenu misérable par la suite des temps, quitta la terre où il était né, vint en Bourgogne et s'y établit. Là il trouva le moyen de s'enrichir par son travail et de changer son ancienne condition de paysan contre le noble métier des armes. S'élevant à des destinées de plus en plus hautes, il eut de l'argent en abondance, des chevaux plein son écurie, des faucons dans sa volière, des meutes de chiens de chasse, une nombreuse troupe de domestiques occupés à le servir. Il crut qu'il pouvait se mettre au-dessus du droit, et, comme il était loin de son pays d'origine, renier sa naissance servile et se parer des insignes de l'homme libre. Il épousa une femme qui jouissait de la pleine liberté. Fier des enfants qui lui naquirent et de ses richesses, il oublia tout à fait celui qui tire le pauvre de son fumier. »

Nombreux sont les serfs qui exercent, dans les seigneuries, les fonctions de maires, fermiers, agents de police et juges du seigneur, peuvent transmettre leur charge à leurs héritiers ou tout au moins la garder à vie. Ce sont des personnages. Mais quelle que soit la facilité qui leur est donnée d'améliorer leur sort, beaucoup d'entre eux essayent de se soustraire à la condition servile par l'affranchissement.

LES AFFRANCHISSEMENTS.

Dès le dernier tiers du XIe siècle, les chartes d'affranchissement ou de « manumission » accordées à des individus et à des groupes se

1. OUVRAGES A CONSULTER. Delisle, *Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au Moyen âge*, 1851. Luchaire, *Manuel des institutions françaises*, 1892, 3e partie : *Les Institutions populaires*. J. Flach, *Les Origines de l'ancienne France*, t. II, 1893. Glasson, *Histoire du droit et des institutions de la France*, t. V. M. Fournier, *Les affranchissements du Ve au XIIIe siècle*, dans la Revue historique, t. XXI, 1883. Brutails, *Etude sur la condition des populations rurales du Roussillon au Moyen âge*, 1891. Prou, *Les Coutumes de Lorris*, 1884. Imbart de la Tour, *L'Evolution des idées sociales du XIe au XIIe siècle*, dans les Séances et travaux de l'Académie des sciences morales, 1898. H. Sée, *Les classes rurales et le régime domanial en France au Moyen âge*, 1901.

multiplient; elles abondent au commencement du XIIe. On arrive ainsi à limiter ou à supprimer la « mainmorte », c'est-à-dire le droit du seigneur sur la propriété du serf décédé sans héritier direct; le « formariage, » qui condamnait le serf à ne pas se marier hors de la seigneurie ou à payer pour être autorisé à épouser une étrangère, et surtout la « taille à volonté » ou « taille arbitraire, » intolérable tyrannie qui permettait au seigneur de rançonner ses hommes et ses femmes de « corps » selon ses besoins ou ses caprices. Déjà se répand l'usage de la « taille abonnée, » l'impôt régulier que l'on prévoit et que l'on paye à époques fixes.

Doit-on ce bienfait aux sentiments d'humanité des propriétaires de serfs et de serves? Non, sans doute, mais à une conception plus intelligente des nécessités d'une exploitation fructueuse et surtout à l'aisance du paysan, qui s'accroît et le met en situation d'acheter plus facilement que par le passé la concession d'affranchissement. Le seigneur ne donne rien; il vend au cultivateur la liberté personnelle, comme il vendra aux bourgeois les privilèges économiques et aux gens de communes l'autonomie. Quelquefois, le serf obtient l'affranchissement en renonçant à certains offices dont il s'était approprié la jouissance et que le maître tenait à reprendre. Plus rarement encore le seigneur affranchit pour célébrer la naissance ou le mariage d'un enfant, ou au lit de mort, par testament, afin de pourvoir au salut de son âme. Bien que favorable en principe à la liberté humaine, l'Église affranchit peu elle-même ses propres serfs, parce que ses possessions, appartenant aux saints ou à Dieu, sont inaliénables; au moins arrive-t-il qu'elle les émancipe pour les tonsurer et leur permettre d'embrasser la vie cléricale. Mais ils doivent rester clercs et ne pas se marier, sous peine d'être ramenés à leur précédente condition. Ajoutons que la plupart des chartes de manumissions contiennent des clauses restrictives, encore très dures pour l'affranchi. L'affranchissement est, avant tout, un gain moral.

LE PAYSAN LIBRE.

Le paysan non serf, celui qui peut disposer de sa personne et de sa propriété, tire profit à son tour de la transformation sociale qui s'opère. Lui aussi obtient ou plutôt achète, par les fixations de tarif et par les chartes de privilèges, des adoucissements à son sort, diminution d'impôts, réductions de corvées, exemptions partielles du service militaire. La concession la plus élémentaire est celle qu'un seigneur de Montreuil-Bellai fait aux habitants du hameau de Méron (vers 1080). « Nul ne sera tenu au péage pour ce qu'il porte sur son cou, à l'exception de la plume, de la cire, des ruches ou des marchandises étrangères et d'un grand prix. Pour la plume, un denier. Pour

un pain de cire, une obole. Pour un porc tué, avec sa graisse, un denier. Pour un lit garni, un denier. Pour un trousseau de mariage, quatre deniers. Pour un cheval ou une jument, un denier. Pour un bœuf, un âne ou un porc, une obole. Pour trois moutons ou autant de chèvres, un denier. Pour un quart de laine, un denier. Tout ce qu'un homme de Méron apportera du dehors pour sa nourriture ou celle de ses bêtes sera exempt de péage à moins qu'il ne le vende; s'il le vend, il acquittera le péage le jour de la vente. » L'exploitation restait lourde; mais l'essentiel était qu'on la réglât et que le droit seigneurial fût écrit. Du moment que ses charges furent connues d'avance et fixées, le paysan les supporta mieux.

LES HOTES.

Les « hôtes » surtout, ces défricheurs ambulants, qui font reculer la forêt et peuplent les localités désertes, sont l'objet de faveurs spéciales. Moyennant une redevance insignifiante, on leur cède la propriété du terrain et de la maison qu'ils occupent; et les villages qu'ils fondent sont exemptés de la plupart des redevances et des servitudes qui pèsent si durement sur les campagnes. « Tous ceux qui viendront à titre d'hôtes, dit le roi Louis VI [1], s'établir à Torfou, jouiront d'un arpent de terre et d'un quart d'arpent. Ils auront à payer chaque année un cens de six deniers, deux poules et deux setiers d'avoine. Ils seront exempts du hauban (droit sur les métiers), de la taille et du service d'ost et de chevauchée, sauf le cas de levée générale; ils ne feront pas de corvée, et ne seront jugés que par notre représentant spécialement délégué à cet effet ». Des privilèges de même nature sont accordés à des villages qui dépendent immédiatement d'un évêché ou d'une abbaye. Les seigneurs jugent utile au salut de leur âme de soulager les sujets de Dieu ou des saints et font acte de dévotion en même temps que de bonne politique.

CHARTES DE PEUPLEMENT.

Ailleurs la charte d'exemption les aide à repeupler les lieux abandonnés, à réparer les effets déplorables des guerres, des famines et d'un fléau presque aussi terrible, les exactions de leurs propres agents. Les maîtres du sol comprennent enfin leur intérêt. Il faut que le paysan, pour devenir profitable au fief, cesse d'être écrasé par les charges, qu'il puisse travailler sans inquiétude et récolter ce qu'il a semé. Idée simple, que la Féodalité eut de la peine à concevoir et tarda encore plus à appliquer. De là ces chartes villageoises qui, à l'époque de la croisade, commencent à ne plus être des raretés. Il semble que l'autorité seigneuriale, dans la personne du roi Louis le Gros, ait donné la mesure de ce qu'elle pouvait et voulait faire en

1. Charte de Torfou, près d'Étampes (1108-1134).

faveur des populations rurales, par le célèbre privilège de Lorris en Gâtinais (1108-1137).

LA CHARTE DE LORRIS.

Plus important et plus complexe que tous les autres, il protège d'abord les habitants contre les abus de pouvoir des agents du Roi. Le prévôt et ses sergents devront jurer, à leur entrée en charge, qu'ils respecteront les droits des hommes de Lorris, et les redevances qu'ils prélevaient sont limitées et fixées. La condition des personnes s'améliore; elles ne sont plus attachées au sol; celles qui voudront quitter la localité sont autorisées à vendre leurs biens. Tout étranger qui a fait résidence à Lorris pendant un an et un jour, sans qu'un seigneur s'y soit opposé, acquiert le droit de bourgeoisie, et le seigneur dont il a abandonné la terre ne pourra plus le réclamer. Les corvées sont abolies, sauf une exception qui atteint seulement les propriétaires de chevaux et de charrettes, tenus de transporter le vin du Roi de Lorris à Orléans. Les habitants sont dispensés du guet et ne font le service d'ost et de chevauchée qu'à condition de pouvoir revenir le même jour chez eux. Le Roi ne pourra plus exiger d'eux ni taille, ni tolte, ni aide, c'est-à-dire aucun impôt extraordinaire. Les habitants ne paieront plus qu'une redevance minime; un cens de six deniers pour une maison et un arpent de terre. Ils ont droit à l'usage du bois mort. Les impôts indirects mêmes sont limités : les hommes de Lorris sont exemptés du droit de *minage* pour le froment récolté, et du droit de *forage* pour le vin provenant de leurs vignes. Ils ne paieront aucun *tonlieu* (droit d'octroi et de vente) sur les achats faits pour leur nourriture. Les marchands qui se rendent aux foires de Lorris sont placés sous la sauvegarde royale. Enfin le privilège règle la procédure à suivre devant le tribunal du prévôt, en adoucit la rigueur en ce qui concerne le duel judiciaire et réduit le taux des amendes, une des impositions qui pesaient le plus lourdement sur les campagnes.

PROPAGATION DES LIBERTÉS DE LORRIS.

La charte de Lorris améliorait la condition des habitants en supprimant les redevances les plus impopulaires et en concédant les libertés propres à développer l'agriculture et le commerce. Elle les laisse, d'ailleurs, comme par le passé, sous la domination exclusive du Roi et de ses agents. On ne saurait y voir un acte d'organisation ni surtout d'émancipation absolue. Pour tout ce qui n'était pas spécifié dans leur charte, les hommes de Lorris restèrent soumis à la coutume générale ou au droit commun de la région du Gâtinais. Néanmoins, comme ce privilège était à la fois une garantie de liberté individuelle et une source d'avantages économiques, comme il assurait, d'autre part, le progrès d'une population agricole sans toucher aux prérogatives essentielles du seigneur, il eut cette bonne fortune d'être

accueilli avec faveur par la Féodalité aussi bien que par les vilains. On le prit comme modèle, et son succès commença du vivant même de celui qui en était l'auteur. L'exemple du Roi fut suivi par ses barons. Les mesures qu'ils adoptèrent, d'autre part, pour assurer la tranquillité de leurs États, complétèrent le bienfait des chartes. Grâce à la paix du Roi ou à la paix du comte, le cultivateur produisait davantage, vendait mieux ses produits et put acheter du seigneur, toujours plus ou moins besoigneux, une somme plus grande de bien-être pour lui, sa famille ou son hameau.

SYNDICATS DE PAYSANS.

Les paysans ne sont pas, du reste, aussi dispersés, isolés et étrangers les uns aux autres qu'on serait tenté de le penser. L'idée de l'association, du syndicat, leur est connue : ils l'appliquent même sous plusieurs formes.

Dès les temps les plus reculés du Moyen âge, ils apparaissent associés, comme paroissiens, autour de la chapelle ou de l'église; de ce chef, ils ont des charges communes à subir, des droits à exercer en commun. Ils sont solidaires aussi, comme possédant collectivement des droits d'usage et c'est peut-être de ces droits d'usage que sont venues peu à peu leurs propriétés en bois, en pâturages et en marais. De simples villages se trouveront être ainsi, comme les grandes villes, propriétaires de biens communaux. Enfin leur situation de sujets d'une même seigneurie crée entre eux une relation d'une autre espèce : la solidarité devant la taille. Il n'est pas rare que le seigneur se contente de percevoir l'impôt en bloc, laissant aux villageois le soin de la répartition, parfois même celui de la perception.

Ces liens de nature diverse font de chaque village, du plus humble et du plus durement assujetti, une association permanente, une communauté de fait que le seigneur peut ne pas reconnaître, mais qu'il est bien obligé de tolérer. Groupement rudimentaire, sans doute, et imposé par la nature des choses : mais de là à l'association voulue, il n'y a qu'un pas. Et les paysans du XIIe siècle l'ont vite franchi. Au nord de la France et en Bourgogne se forment des syndicats de cultivateurs en vue d'exploiter une terre indivise. Dans les campagnes autant que dans les villes, le principe d'association a été le ressort du progrès.

LES FÉDÉRATIONS RURALES.

Ce ne sont pas seulement les individus qui se syndiquent dans un village ; les villages eux-mêmes s'unissent et forment des personnes collectives, des *fédérations rurales*, comme on en vit en Flandre, dans le Poitou, en Bourgogne, dans le Dauphiné, dans les vallées pyrénéennes. Tels furent ces quatre villages du pays de Laon : Bruyères, Chéret, Vorges et Valbon, dont l'ensemble constitua, depuis 1128, une *commune*, calquée sur la grande commune de Laon, c'est-à-dire une

municipalité maîtresse d'elle-même, établie par assurance mutuelle sous la foi du serment, administrée et jugée par des magistrats élus, défendue par sa milice propre, vassale et non plus sujette du seigneur local. Une autre association rurale, celle des six villages de Vailli, Condé, Chavonnes, Celles, Pargni et Filain, en Soissonnais, s'élevait aussi à la dignité de commune et recevait la constitution de Soissons. Ici, le paysan n'est pas arrivé seulement à sortir du servage, à limiter les droits seigneuriaux, il a acheté la liberté complète et s'est placé, d'un bond, au même rang que les bourgeois des cités les plus importantes. Sans doute, l'immense majorité des cultivateurs n'a pas eu cette heureuse fortune; mais tout isolés et exceptionnels qu'aient été de pareils phénomènes, ils prouvent l'intensité avec laquelle le courant des idées libératrices pénétra jusque dans les campagnes et la puissance contagieuse de ce mouvement communal qui devait produire tant d'autres effets.

II. — LES LIBERTÉS URBAINES[1]

LA transformation qui s'accomplit dans les villes est d'un intérêt plus vif pour l'histoire, car elle fut plus étendue, plus profonde, plus riche en péripéties dramatiques et en conséquences d'avenir. Des villes sont venus, comme toujours, les changements les plus décisifs, les nouveautés les plus retentissantes, les plus grandes hardiesses.

L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION URBAINE.

A la fin du XIe siècle, le nombre des villes s'augmente, en même temps que s'accroissent les libertés des bourgeois : deux faits connexes et qui s'expliquent l'un par l'autre. Les villes se multiplient et s'agrandissent parce que la condition des habitants s'améliore. Ceux-ci deviennent d'autant plus exigeants et audacieux dans leurs entreprises contre le seigneur qu'ils se sentent plus nombreux et plus capables de résister et de vaincre.

Depuis longtemps déjà les forêts commençaient à s'éclaircir pour faire place à des groupes d'habitations humaines. Les châteaux, les abbayes, les marchés donnaient naissance à de nouvelles aggloméra-

1. OUVRAGES A CONSULTER. Aug. Thierry, *Essai sur l'histoire de la formation et du progrès du Tiers Etat*, 1853. Guizot, *Histoire de la civilisation en France*, t. III, 7e édit., 1859. Luchaire, *Manuel des Institutions françaises*, 1892, 3e partie. Cadier, *Les Etats de Béarn*, 1888. Esmein, *Cours élémentaire du droit français*, éd. de 1898, ch. v. K. Hegel, *Städte und Gilden der Germanischen Völker im Mittelalter*, 2 vol., 1891. Aug. Molinier, *Etude sur l'administration féodale dans le Languedoc*, dans Histoire de Languedoc, édit. Privat, t. VII, 1879. J. Flach, *Les Origines de l'ancienne France*, t. II. H. Dognon, *Les institutions politiques et administratives du pays de Languedoc*, 1895. Pirenne, *L'origine des institutions urbaines au Moyen âge*, dans la Revue historique, t. LIII, 1893, et t. LVII, 1895.

tions. On voyait depuis longtemps la population des centres anciens s'épaissir, les *bourgs* ou *faubourgs* se former auprès des vieilles cités épiscopales. Mais c'est seulement au temps de Philippe Ier et de Louis le Gros que se manifestent, avec une continuité et une vigueur particulières, l'accroissement numérique et les progrès matériels du peuple urbain. C'est alors surtout que les « bourgs neufs » peuplés de marchands se multiplient le long des remparts des grandes villes, et que les abbayes attirent, autour de leurs reliques, outre la population flottante des commerçants et des pèlerins, les bourgeois sédentaires, désireux de vivre à l'ombre d'un saint lieu. Dans cet ensemble de fondations, l'agrandissement des villes anciennes est moins frappant peut-être que le nombre toujours grossissant des centres nouveaux.

LES VILLES NEUVES.

Ces créations artificielles qu'on désigne sous le nom de *villes neuves, sauvetés, bastides*, et que l'appât des privilèges concédés faisait surgir, étaient dues à l'initiative des seigneurs et surtout des églises. Le Clergé avait ce grand avantage de pouvoir fonder des asiles où les habitants bénéficiaient de l'inviolabilité attachée aux possessions de Dieu et de ses saints. Dans l'espace sacré, marqué par quatre croix, la population affluait, les maisons se bâtissaient comme par enchantement, une bourgeoisie laborieuse naissait, source de grosses perceptions pour les chanoines ou pour les moines. Dès la fin du XIe siècle, les abbayes de Saint-Denis, de la Sauve-Majeure, de Conques, de Lézat, de Saint-Sernin de Toulouse, parsemaient de lieux d'asiles ou de sauvetés leurs terres du Berri, du Bordelais et du Languedoc.

Souvent le comte, le duc ou le Roi fournissaient à l'abbaye la terre où devait s'élever la ville future, soit gratuitement et en toute propriété, soit sous la condition du partage des bénéfices éventuels. Dans ce dernier cas, le *pariage*, c'est-à-dire l'association de deux seigneuries en vue de l'exploitation d'un domaine, devint plus d'une fois une bonne affaire. L'avantage était si grand que les seigneurs laïques commencèrent à prendre l'habitude de procéder seuls, sans le concours de l'Église, à des créations du même genre. C'est alors que les hauts barons accordèrent à l'envi des *chartes de peuplement*, destinées à ramener la vie et la prospérité sur leurs domaines. Ainsi firent les ducs de Normandie à Verneuil et à Pontorson (1100 et 1130), les comtes de Flandre à Grammont (fin du XIe siècle), le roi de France et l'abbaye de Saint-Denis à la Chapelle-Aude, en Bourbonnais (1065), le comte de Roussillon, à Villefranche en Cerdagne (1095), le vicomte de Béarn, à Oloron et à Morlaas (1088).

L'organisation primitive de ces villes neuves est bien connue,

puisqu'elle est décrite dans les chartes mêmes de fondation. Privilégiées dès le berceau, elle naissent, pour ainsi dire, sous nos yeux, avec tous les avantages dont elles sont pourvues. Ce sont nécessairement des villes franches, qui possèdent leur acte d'émancipation daté avec précision et dûment légalisé par les autorités publiques.

L'exemple de la Chapelle-Aude est caractéristique. Dans l'enceinte de cette ville neuve, lieu inviolable, tout habitant, fût-ce un voleur ou un serf fugitif, vivra désormais en pleine sécurité. Le voleur doit seulement restituer les objets volés, si l'on constate qu'il les ait encore en sa possession. Quant au serf errant, si on le réclame, il sera officiellement invité à rejoindre son maître, mais s'il s'y refuse et veut rester dans l'asile, personne ne pourra le contraindre à s'en aller. Dans la limite de la ville neuve, l'habitant jouit d'un privilège judiciaire : il n'est plus soumis qu'à une seule justice, celle du prieur. Toutes les autres juridictions, laïques ou ecclésiastiques, disparaissent. Puis vient le privilège financier : le bourgeois ne paye d'impôt direct ou indirect qu'aux moines. Enfin, le privilège militaire : on ne pourra lui imposer aucun service de guerre, si ce n'est pour la défense du prieuré et de la ville même. Trois foires annuelles y assurent la prospérité du commerce. Pour faciliter les mariages (grave difficulté dans les asiles où la population masculine prédomine à l'excès) le prieur de la Chapelle-Aude a fait venir de France une certaine quantité de serves appartenant à l'abbaye de Saint-Denis. Tout est prévu et combiné à l'effet d'attirer dans la ville neuve le plus grand nombre d'habitants et de les décider à y rester.

La franchise ainsi établie n'implique pas la suppression du pouvoir seigneurial. Les bourgeois des villes neuves sont soumis, comme les autres, à des redevances en argent et en nature, à des prestations, à des corvées. Mais ils ne sont exploités que par un seul maître, grand avantage sur les autres centres de population.

LES VILLES ANCIENNES.

Un problème autrement difficile et complexe est celui de l'origine des libertés bourgeoises dans les villes anciennes. Qui peut dire, avec certitude, à quel moment précis leur émancipation partielle ou totale s'est produite? Les chartes de privilèges, de communes et de consulats, ne créent pas d'ordinaire les libertés qu'elles mentionnent. Elles leur donnent seulement la sanction légale ; elles ne sont que la reconnaissance officielle d'un état de choses antérieur et peut-être depuis longtemps établi. Beaucoup de ces actes, incomplets ou peu explicites, ne renseignent ni sur l'époque de la libération ni sur la nature et les caractères essentiels de la constitution des villes. Ils n'ont pour objet que de définir les droits réservés à l'autorité sei-

gneuriale ou les points controversés sur lesquels un accord est intervenu entre le seigneur et les bourgeois. Comment affirmer qu'il n'existe pas un écart considérable entre le moment réel de l'émancipation et la date du premier document qui la révèle et la confirme?

ÉMANCIPATION DES BOURGEOISIES.

Ce qui est clair, indiscutable, c'est que les bourgeoisies s'émancipent partout, plus ou moins. Les unes, simplement délivrées du servage, dépourvues de privilèges importants, restent soumises au droit commun, à l'exploitation d'autrefois. Paris, Blois, Chartres, Troyes, Nevers, Lyon, Nantes, Rennes, Tours appartiennent à cette classe peu favorisée. D'autres, fortement privilégiées ou à demi-libres, comme Rouen, Caen, Mantes, Etampes, Orléans, Bourges, continuent pourtant à subir l'autorité du seigneur qui les administre et les juge par ses agents. D'autres, enfin, communes et consulats, villes libres, ont acquis l'indépendance, le droit de se gouverner elles-mêmes et d'élire leurs magistrats propres. Ce sont de vraies seigneuries, des États collectifs. Telle est la condition de Bruges, Gand, Saint-Quentin, Lille, Beauvais, Noyon, Laon, Bordeaux, Bayonne, Montpellier, Arles, Avignon, Marseille.

Partout le pouvoir féodal recule, partout il a dû céder à la bourgeoisie ce qu'elle demandait : ici la liberté civile, là les libertés économiques, ailleurs les libertés administratives et judiciaires, ailleurs enfin l'entière disposition d'elle-même, le changement de la sujétion primitive en un simple lien de vassalité. Et entre ces types généraux de villes émancipées apparaissent d'innombrables nuances. Les conséquences de l'agitation populaire ont varié suivant les circonstances historiques, le tempérament des seigneurs, la nature des régions et des races provinciales. La diversité infinie des constitutions urbaines aboutit à l'inextricable, au chaos.

PRINCIPE DE L'ÉMANCIPATION BOURGEOISE.

Tout est sorti pourtant d'une même pensée et d'un même fait : le soulèvement provoqué par les excès féodaux, la réaction progressive ou brusque contre une organisation sociale qui livrait les villes sans défense à la rapacité des seigneurs et de leurs agents. Unité dans l'aspiration première; unité aussi dans le procédé de libération. Pour réussir, la bourgeoisie s'est syndiquée et son arme principale a été l'association cimentée par le serment : « Chacun gardera en toute occasion fidélité à son juré et lui prêtera aide et conseil, » dit la charte d'Amiens. « Serment de secours mutuel, » *mutui adjutorii conjuratio*, comme l'appelle Guibert de Nogent. Il est étrange de penser que, depuis Wilda et Augustin Thierry, plusieurs générations d'historiens ont discuté sérieusement pour savoir si ces associations de bourgeois qui ont produit les libertés urbaines ne dérivaient pas des *gildes* en

usage chez les Scandinaves et les Germains. Comme si le syndicat n'était pas, dans tous les temps et dans tous les pays, la ressource habituelle et spontanée des classes misérables luttant contre les pouvoirs sociaux!

MORCELLEMENT DU POUVOIR SEIGNEURIAL.

Comment s'est opérée dans les villes cette concentration des intérêts et des énergies, voilà ce qu'il importerait de savoir et ce que l'histoire nous apprend mal. Les obstacles paraissent, au premier abord, insurmontables. On a vu ce qu'était la ville du XIe siècle, presque toujours partagée entre plusieurs seigneurs, avec ses maîtres ecclésiastiques, l'évêque, les chanoines, les abbés, et ses maîtres laïques, le châtelain, le comte, ou le Roi, série de juridictions et de perceptions différentes qui se superposent en s'enchevêtrant. Immédiatement au-dessous, les petit nobles et les clercs qui, sans avoir de seigneurie, sont encore des privilégiés; puis la bourgeoisie proprement dite, divisée elle-même en plusieurs couches : en haut, les riches marchands et les gros industriels; en bas, la masse des habitants, petits commerçants, chefs d'ateliers, ouvriers et manœuvres, tous ceux, en partie serfs, qui vivent au jour le jour des recettes de leur comptoir ou du travail de leurs mains. Avec cette multiplicité de pouvoirs et de conditions sociales, on devine quelles complications entraînera la lutte pour l'affranchissement.

OBJECTIF COMMUN DES BOURGEOIS.

Quel que soit le procédé employé, acquisition progressive et pacifique, ou conquête violente de la liberté, les besoins partout sont les mêmes, et si toutes les volontés ne tendent pas exactement au même but, elles ont un objectif commun, l'amélioration du sort de chaque classe. Tous les bourgeois demandent qu'on fixe des limites à l'exploitation seigneuriale, revendiquent la diminution ou la suppression des redevances et des corvées, exigent des garanties contre le despotisme des gouvernants. Aux aspirations collectives s'ajoutent les réclamations particulières. Le bas peuple vise naturellement avant tout la liberté personnelle, l'abolition de la taille arbitraire, de la main-morte, de la capitation (impôt levé par tête de serf) et du formariage. Les marchands et les industriels voudraient la paix dans les rues et sur les chemins, la liberté de leurs opérations, la fixation et la réduction des droits de marché et d'octroi. Le patriciat bourgeois, les familles qui possèdent immeubles et capitaux, aspirent à des avantages d'un ordre plus élevé; elles désirent enlever au pouvoir féodal et garder pour elles l'autorité administrative et la juridiction. Ces intérêts divergents n'étaient pas contradictoires et pouvaient se concilier. Dans certaines régions (au Nord moins fréquemment qu'au Midi) la classe des petits nobles ou des chevaliers fit cause commune avec l'aristocratie marchande et joignit ses efforts aux siens. La pre-

mière difficulté était de réunir toutes ces forces en un seul faisceau, de faire de ces mille volontés une volonté unique. La seconde était d'amener le seigneur à capituler, d'obtenir, de gré ou de force, l'abandon de ses droits.

RIVALITÉ DES POUVOIRS SEIGNEURIAUX.

Une cause dont les historiens n'ont pas suffisamment fait ressortir l'importance explique, en grande partie, le succès des bourgeoisies révoltées : c'était la rivalité, au sein de la ville, des seigneuries qui se jalousaient, cherchaient à se supplanter et se faisaient une guerre sans merci. On assiste partout au même spectacle : un des seigneurs urbains s'appuyant sur l'élément populaire et favorisant ses revendications pour affaiblir et dominer ses concurrents. Sans cet antagonisme perpétuel, l'énergie des bourgeois et la force issue de l'association jurée eussent été, en beaucoup de cas, impuissantes. Les villes qui n'ont rien tenté ou qui ont le moins bien réussi dans leurs tentatives sont presque toujours celles où la bourgeoisie se trouvait en face d'un seigneur unique. On eut plus de peine à réduire un maître qui n'avait pas de concessions à faire pour assurer, contre des rivaux, le maintien ou le progrès de son autorité.

LES ASSOCIATIONS URBAINES.

Ainsi le peuple trouva des auxiliaires dans la Féodalité elle-même; mais il se servit aussi des associations partielles qui existaient depuis longtemps parmi les siens. Les paroissiens groupés autour d'une même église, les marchands et les artisans réunis en corporations ou en confréries, la caste des petits nobles et des hauts bourgeois, sociétés tout organisées, furent autant de centres de résistance et de ralliement pour la ville entière. C'est l'un ou l'autre de ces groupes qui dirigea le mouvement d'ensemble, régla l'attaque et bénéficia de la victoire.

Les corporations de marchands, auxquels la science contemporaine attache aujourd'hui tant d'importance, ont été souvent, en effet, surtout dans la France du Nord, le point de départ de l'association générale; mais, dans beaucoup de localités de l'Est et du Midi, le patriciat des chevaliers et des bourgeois riches a joué exactement le même rôle. L'agitation des villes, au XIe et au XIIe siècles, n'est pas sortie uniquement de l'atelier et du comptoir; les libertés bourgeoises ont été fondées, plus d'une fois, par d'autres mains que celles des gens de métier ou des marchands. La démocratie proprement dite, qui devait recueillir, un jour, le fruit de toutes ces conquêtes, a moissonné plus qu'elle n'a semé.

LES ÉVÉNEMENTS EXTÉRIEURS.

On voit que les causes essentielles de la transformation des villes découlaient de leur situation même; mais leur évolution interne n'eût pas été aussi rapide, ni aussi puissante, si des événements extérieurs n'étaient venus en favoriser le cours et en précipiter l'issue. Tous les

faits généraux qui forment la trame de l'histoire de France, dans la même période, ont eu leur contre-coup au sein des bourgeoisies et secondé l'effort populaire. Nous avons déjà remarqué que les troubles de la Réforme et de la querelle des investitures contribuèrent à développer les libertés bourgeoises dans les chefs-lieux de certains diocèses. La lutte engagée entre les chapitres et les évêques, entre les prélats et les abbayes, eut souvent le même résultat. Les institutions de la paix et de la trêve de Dieu, l'organisation des associations diocésaines et des milices paroissiales destinées à assurer, sous la direction de l'Église, le maintien de l'ordre, ont modifié aussi, sur certains points la condition et la physionomie des villes. En Flandre et en Picardie notamment, la *paix* d'origine ecclésiastique est devenue, pour quelques cités, une paix bourgeoise, réglée sur le même modèle et qui, étendant peu à peu le nombre de ses adhérents, conduisit le peuple à la commune. D'autre part, en rétablissant l'ordre dans leur domaine, en mettant fin aux brigandages des châtelains, les ducs, les comtes et les rois, favorisaient l'essor pacifique des bourgeoisies, amenaient une recrudescence du trafic et donnaient au bourgeois (sans le vouloir) le désir et le moyen de s'émanciper. Les querelles des hauts barons, les déshérences féodales, les interrègnes qui en étaient la conséquence et les compétitions des prétendants, aussi favorables aux habitants des villes que les vacances des évêchés, leur valurent souvent des succès décisifs que l'argent ou la révolte ne leur auraient peut-être pas procurés.

LA RÉVOLUTION ÉCONOMIQUE.

Mais la plus active de toutes ces causes extérieures fut sans contredit la révolution économique qui se produisit à la fin du XIe siècle, si rapide et si intense, qu'un historien[1] l'a comparée à celle du temps où nous vivons. L'affranchissement du travail industriel et la formation des corps de métiers facilitaient, on l'a vu, l'agitation populaire. Les pèlerinages au long cours, les expéditions de la chevalerie française dans tous les pays d'Europe, et surtout la croisade, ouvrirent aux marchands de nos grandes villes et de nos ports un horizon illimité. Les sociétés de négociants devenues plus nombreuses et plus fortes, les relations commerciales établies entre la Normandie et les Iles Britanniques, la prospérité doublée de Montpellier et de Marseille, qui bénéficient des conquêtes d'Orient, la multiplication des marchés, l'importance déjà grande des foires de Champagne, tous ces faits ont aidé à la transformation profonde qui s'opérait dans l'état matériel de la population urbaine. Partout on voit les villes améliorer la condition du travailleur, accroître leur production, étendre leur trafic; partout

1. G. Schmoller, *Die Verwaltung des Mass- und Gerichtswesens im Mittelalter* dans *Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirtschaft*, 1892.

les débouchés et les routes commerciales s'offrent en plus grand nombre à l'activité des marchands. Les progrès accomplis par cette classe de bourgeois, si aventureuse et si vivante, ont été le prélude et la garantie de ceux que devait effectuer la bourgeoisie tout entière. Le commerce engendra la richesse, et la richesse, la liberté.

III. — LE MOUVEMENT COMMUNAL[1]

IL ne suffit pas de comprendre comment l'ensemble des villes françaises a pu s'élever, de l'état servile, aux divers degrés de la condition libre. Pour mettre le fait en lumière, il faut montrer, dans ses épisodes les plus saillants, la lutte partout engagée, dans la première moitié du XIIe siècle, entre les bourgeois et les seigneurs, les résultats, heureux ou malheureux, de la revendication pacifique ou de la guerre déclarée.

PRIVILÈGES DES GRANDES VILLES.

Dans le domaine du roi de France, les grandes villes ont moins bénéficié que les simples bourgades de l'évolution qui commençait. A Paris, la condition des habitants ne semble avoir subi aucun changement notable, car on ne peut considérer comme un avantage décisif la réduction d'impôt accordée à la corporation des marchands de la Seine (1121) ou le privilège destiné à faciliter aux bourgeois le recouvrement de leurs créances (1134). Orléans, la seconde capitale du royaume, n'a reçu aucun témoignage de la bienveillance de son seigneur jusqu'à la dernière année du règne de Louis VI, où ce prince consentit à restreindre son droit de main-morte (1137). A Étampes, les concessions de Philippe Ier et de son fils ne furent que des actes de piété faits pour accroître les privilèges du chapitre de Notre-Dame d'Étampes ou de l'abbaye de Morigni. C'est seulement en 1133 que Louis le Gros, voulant assurer le peuplement d'un quartier de cette ville, celui de Saint-Gilles et du Marché-Neuf, concéda à ceux qui voudraient s'y établir la réduction du taux des amendes et d'importantes exemptions d'impôts et de service militaire. Compiègne et Bourges furent mieux traitées. La première, qui avait manifesté par une révolte son mécontentement de voir altérer la monnaie royale

1. OUVRAGES A CONSULTER. A. Thierry, *Lettres sur l'Histoire de France*, 1839, et *Recueil des monuments inédits de l'Histoire du Tiers Etat*, t. I, 1850. Guizot, *Histoire de la Civilisation en France*, t. IV, 1859. Giry, article COMMUNES dans la Grande Encyclopédie, et chap. VIII du t. II de l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, 1893. Luchaire, *Les communes françaises à l'époque des Capétiens directs*, 1890. Parmi les monographies relatives aux plus anciennes communes : Giry, *Les établissements de Rouen*, 1883-1885. *Histoire de la ville de Saint Omer*, 1878. *Etudes sur les origines de la commune de Saint-Quentin*, 1887. A. Lefranc, *Histoire de la ville de Noyon et de ses institutions*, 1888. Labande, *Histoire de Beauvais*, 1892, etc.

(1128), reçut satisfaction entière. Elle obtint en outre la sauvegarde du Roi pour son jour de marché et des garanties de protection contre les abus de justice du souverain et de ses agents. Bourges, poste avancé du territoire monarchique au delà de la Loire, fut délivrée des coutumes vexatoires qu'y exerçaient les officiers royaux et gratifiée d'une série de privilèges tendant à favoriser le trafic et l'établissement des étrangers (1121-1136). Somme toute, la Royauté donnait peu aux grandes villes, jalouse d'y maintenir l'intégrité de son pouvoir, et nullement désireuse d'en changer la constitution.

VILLES SEIGNEURIALES.

Les barons souverains avaient intérêt à se comporter comme le Roi. Dans la plupart des provinces, la condition du bourgeois commença aussi à s'améliorer, mais le mouvement d'émancipation pacifique fut plus ou moins précoce et durable, selon les fiefs. Sous la rude main des ducs de Normandie ou des comtes d'Anjou, les villes n'obtinrent qu'incomplètement ou très tard les libertés nécessaires. Au contraire, un pays comme la région pyrénéenne, avec ses vallées autonomes et sa belliqueuse population d'hommes libres, se distingua de bonne heure par l'affranchissement très largement pratiqué des centres urbains. Les villes béarnaises, dès la fin du XIe siècle, jouissaient d'un ensemble de libertés qui auraient pu faire envie à tous les bourgeois du roi de France.

En général, les grandes plaines agricoles, où les villes étaient clairsemées et ouvertes, restèrent assujetties au seigneur : tel fut le sort de cette vallée de la Loire, où les bourgeoisies n'atteignirent jamais le moindre degré d'indépendance. Tout autre fut la destinée des provinces industrielles, comme la Picardie et la Flandre. Une population ouvrière nombreuse et remuante, de grandes agglomérations où la richesse s'accumulait, l'activité du commerce, tout contribua, dans ces pays, à donner aux revendications des villes une valeur spéciale. Aussi les concessions de privilèges se sont-elles rapidement succédé comme par une sorte de contagion. Avant de se transformer en communes, des villes comme Amiens, Arras, Douai, Lille, Aire, Saint-Omer, Furnes, Ipres, Valenciennes avaient été pourvues d'exemptions et de libertés économiques qui leur garantissaient déjà la sécurité de l'avenir et les premiers éléments d'une prospérité faite pour s'accroître.

LA RÉVOLUTION COMMUNALE.

Ces avantages ne leur ont pas suffi. Aspirant à l'indépendance, elles ont continué la lutte contre leur seigneur pour devenir elles-mêmes des seigneuries. La *révolution communale* eut pour théâtre principal les vallées de l'Oise, de l'Aisne, de la Somme, de la Lys et de l'Escaut. C'est là surtout que le peuple réussit à compléter l'œuvre

entreprise; là se fit la rupture des liens qui rattachaient encore au pouvoir féodal les bourgeoisies privilégiées.

TENTATIVE DU MANS.

Le premier exemple d'une manifestation communaliste ne vint cependant pas de la France du Nord. En 1069, la ville du Mans, avec sa population nombreuse d'artisans, essaya déjà de se transformer en commune. Commune d'un caractère spécial, il est vrai, sorte de confédération très vaste où entrèrent de gré ou de force, avec la bourgeoisie, l'évêque, le clergé local et les petits seigneurs de la région. Le comte du Mans, dont elle menaçait l'autorité, était alors Guillaume le Conquérant, que les affaires d'Angleterre retenaient au loin. Les conjurés eurent tout loisir de s'organiser et de s'affilier jusqu'aux paysans des campagnes voisines. A peine constituée, la commune fit l'essai de sa force, mit ses troupes en marche et les lança contre le château de Sillé, qui résista. L'évêque du Mans et les curés des paroisses, avec croix et bannières, faisaient partie de l'expédition. Presque aussitôt après, un des confédérés, Geoffroi de Mayenne, ayant violé la foi jurée, fut assailli dans sa forteresse par la milice communale, vaincu et obligé de se soumettre. La commune devenue subitement une puissance, maîtresse absolue de la ville et d'une partie du comté, abusa de sa victoire, si, du moins, le clerc qui écrivait la chronique du Mans ne l'a pas calomniée. Il l'accuse d'avoir prononcé des condamnations à mort sans jugement et commis des « crimes innombrables. » Mais le nouveau régime suspect, aux nobles et aux clercs, ne resta pas longtemps en vigueur. Le roi d'Angleterre approchait : toute résistance eût été vaine; les notables du Mans vinrent à sa rencontre avec les clefs de la ville, lui prêtèrent serment et obtinrent de lui, outre le pardon pour les meneurs, la confirmation « de leurs anciennes libertés et justices. » En réalité, l'insurrection éphémère et isolée des bourgeois du Mans n'eut aucune influence sur la suite du mouvement communal.

LA COMMUNE DE CAMBRAI.

Le point de départ de l'agitation révolutionnaire dans la région de la Picardie et de la Flandre fut le soulèvement des bourgeois de Cambrai, qui était ville impériale (1076). Profitant de l'absence de leur évêque, Gérard II, ils forment, par association jurée, une vraie commune, à la tête de laquelle se placent des marchands enrichis. Insurrection religieuse et politique : l'évêque voulait imposer à son diocèse la réforme grégorienne repoussée par une grande partie du peuple et du clergé local. Il était le seigneur temporel de la cité et, par suite, en guerre ouverte et continue avec les bourgeois. Revenu de la cour impériale, Gérard, pour rentrer dans la ville, consent, en apparence, à reconnaître la commune, ou du moins négocie avec ceux qui l'ont fondée. Ces derniers commettent l'imprudence de désarmer : les sol-

dats de l'évêque les attaquent à l'improviste, les massacrent dans les places, dans les rues, dans les églises; les mieux traités sont ceux à qui l'on coupe les pieds et les mains, à qui l'on crève les yeux ou dont le front est marqué d'un fer rouge. La commune est anéantie. Quelque temps après les bourgeois s'unissent en secret pour se venger, mais la conspiration se découvre et ceux qui y ont pris part sont encore rudement châtiés.

En 1101, la querelle des investitures, qui sévit avec fureur dans ce pays, permet aux habitants de prendre leur revanche. Deux évêques ayant été élus en même temps, le peuple profite du schisme pour se débarrasser du pouvoir épiscopal et s'appuie sur le comte de Flandre, qui avait, lui aussi, des prétentions au gouvernement temporel de Cambrai. La commune est reconstituée (1103), et dure jusqu'en 1106. L'empereur Henri V intervient alors pour la détruire et réintégrer l'évêque dans ses droits. En dépit des déceptions et des souffrances, les Cambrésiens, obstinés dans leur espoir, feront plus tard d'autres tentatives, sans jamais conquérir la pleine indépendance rêvée. La révolte de 1076 avait donné, du moins, un exemple fécond.

SAINT-QUENTIN ET BEAUVAIS.

La ville de Saint-Quentin paraît l'avoir suivi la première : mais on ignore absolument dans quelles circonstances son seigneur, le comte de Vermandois, Herbert IV, lui accorda, vers 1080, la constitution communale. Quelques années après, Beauvais, déjà enrichie par l'industrie et le commerce des draps, se soulevait à son tour. L'évêque Ansel avait reconnu, dès 1099, l'association jurée des bourgeois qui durent surtout leur victoire aux efforts énergiques de la corporation des teinturiers [1]. Ici encore, les origines de la commune restent obscures, on entrevoit vaguement qu'elle se fit aux dépens du chapitre de Saint-Pierre et du châtelain de Beauvais, plutôt que contre le Roi et l'évêque. Ce qui n'est pas douteux, ce fut l'indignation générale qu'elle suscita au sein du Clergé. Ive de Chartres la traita de « conspiration turbulente » et affirma que l'évêque de Beauvais n'était nullement obligé de tenir compte du serment que s'étaient prêté les bourgeois, pas plus que de celui qu'il avait prêté lui-même quand il avait juré de respecter les coutumes de la cité. « De tels pactes, ajouta-t-il, n'engagent personne et sont nuls de plein droit, parce qu'ils sont contraires aux canons et aux décisions des saints Pères. »

Ainsi l'Église jetait l'anathème, dès le début, sur le régime communal, au nom de la tradition et de la loi religieuse. « Commune, nom nouveau, nom détestable, » s'écrie, avec une sainte horreur, l'abbé Guibert de Nogent. Le Clergé jugeait le maintien de ses droits incom-

1. La confirmation du roi Louis le Gros ne vint que longtemps après (entre 1122 et 1137) sanctionner des libertés déjà vieilles.

patible avec le développement des libertés urbaines. Quelques prélats, surpris par l'explosion de la force populaire, par la rapidité du mouvement, s'inclinèrent pourtant devant les faits et acceptèrent même de prêter serment à la bourgeoisie victorieuse. L'évêque de Noyon, Baudri, demanda au roi de France (1109) la confirmation de la charte communale qu'il avait lui-même octroyée. Comment la cité de Noyon, assez paisible de mœurs, peu industrielle, pleine d'établissements religieux, réussit-elle à s'émanciper? L'histoire ne l'explique pas, mais on peut croire que le pouvoir épiscopal n'abdiqua pas de son plein gré. Pour vaincre sa résistance, les Noyonnais s'appuyèrent sur le châtelain que les communiers de Beauvais avaient dû traiter en ennemi. C'est ainsi que, d'une ville à l'autre, les circonstances se modifiaient.

LA COMMUNE ROYALE DE MANTES.

De proche en proche, la contagion gagnait jusqu'au domaine royal. Mantes, avec son importante confrérie de marchands, demanda aussi à son unique seigneur, le roi de France, le régime municipal, que Noyon avait obtenu (1110). Louis VI, qui venait de reprendre Mantes à son frère révolté, Philippe, le fils de Bertrade, sentit la nécessité de se concilier les habitants et de faire de leur ville le boulevard du domaine capétien contre la Normandie. Il accorda la commune, mais l'organisa de telle façon que son autorité y perdit peu. Mantes n'eut pas de maire élu : le chef de la commune fut le prévôt du Roi, assisté d'une assemblée de notables ou pairs; c'était une liberté de catégorie inférieure, telle qu'on pouvait la tolérer en terre royale.

LA COMMUNE DE LAON.

A peine le Capétien avait-il fait cette concession qu'on lui en réclamait une autre. En 1111, Laon, la vieille forteresse carolingienne, où l'exemple de Saint-Quentin et de Noyon (c'est un contemporain qui l'affirme) avait surexcité le sentiment populaire, s'insurgeait contre son évêque. Ici la révolution menaçait, tout ensemble, les intérêts de l'Église et ceux du Roi.

Isolée et barricadée sur sa montagne, la population laonnaise vivait en proie aux fureurs de la guerre civile et de la haine des classes. Dans cette ville étrange, le brigandage était endémique : le noble se jetait sur le bourgeois pour le rançonner, le bourgeois sur le paysan pour le voler; le Roi lui-même n'y pouvait séjourner sans crainte de voir ses gens dépouillés et roués de coups. L'évêque de Laon, Gaudri, aussi original que son peuple, traitait ses diocésains comme des serfs, ne songeait qu'à la guerre ou à la chasse, marchait suivi d'un esclave nègre qui lui servait de bourreau. Pour se débarrasser d'un châtelain qui le gênait, Gérard de Quierzi, il l'avait fait assassiner dans une église. Le Roi et ses conseillers, gagnés à prix d'or, laissèrent ce crime impuni.

LOUIS LE GROS A LAON.

Dans ce milieu turbulent, où le pouvoir épiscopal était discrédité et se maintenait à peine, l'idée d'une commune fut accueillie avec passion. Profitant d'une absence de Gaudri, alors en Angleterre, la bourgeoisie achète du Clergé et des nobles la permission de se confédérer. A son retour, l'évêque, apprenant ce qui s'est passé, entre en fureur, mais une grosse somme d'argent l'apaise; il jure même de respecter la commune et Louis VI, bien payé aussi, la confirme (1111). L'année suivante, le Roi étant venu à Laon pour les fêtes de la semaine sainte, Gaudri crut pouvoir user de sa présence pour détruire la commune; les bourgeois, avertis, offrirent à Louis 400 livres s'il voulait rester fidèle à ses engagements; l'évêque lui en promit 700 pour les violer. Le dernier enchérisseur eut gain de cause et la commune fut abolie. Cette comédie, où Louis VI ne jouait pas le beau rôle, se termina par la fuite du Roi, qui disparut au petit jour, prévoyant l'orage qui allait éclater (1112).

LE DRAME DE LAON.

Les choses tournèrent au tragique. L'impudence de l'évêque, qui voulait prélever sur la commune l'argent destiné à ceux qui la trahissaient, mit le comble à la colère des bourgeois. Un complot se prépare dans l'ombre, les boutiques se ferment et quelques cris isolés de *Commune! Commune!* se font entendre. Gaudri, plein de mépris pour ces manants, se contente de répondre à Guibert de Nogent, qui l'avertissait de prendre garde : « Eh! que peuvent faire ces gens-là avec leurs émeutes? Si Jean, mon nègre, tirait par le nez le plus redoutable d'entre eux, il n'oserait pas même faire un grognement. Ce qu'ils appelaient hier commune, je les ai obligés à y renoncer, au moins tant que je vivrai. » Le lendemain même, des bandes de bourgeois armés d'épées, de haches, d'arcs, de cognées, se ruent sur le palais épiscopal, massacrent ceux qui le défendent et cherchent partout l'évêque qu'ils trouvent blotti dans un tonneau. Un serf lui fait sauter la cervelle d'un coup de hache : d'autres lui brisent les os des jambes et le transpercent de mille coups. Puis le tumulte s'étend; on se jette sur les hôtels des clercs et des nobles, qui n'échappent à la mort qu'en se déguisant et prenant la fuite. Les bourgeoises, aussi ardentes que leurs maris, insultaient, frappaient à coups de poing, dépouillaient même de leurs riches vêtements les dames nobles qui avaient eu le malheur de tomber entre leurs mains. L'incendie succède au pillage et la cathédrale elle-même prend feu.

SUPPRESSION ET RETABLISSEMENT DE LA COMMUNE DE LAON.

On ne pouvait laisser sans vengeance le meurtre d'un évêque. L'armée du Roi marcha sur la ville insurgée et la prit d'assaut. Rentrés en force, les nobles égorgent à leur tour les bourgeois poursuivis dans les rues, au fond des églises, saccagent leurs demeures, enlèvent jusqu'aux ferrements des portes. Alors les paysans de la banlieue

envahissent en masse la cité et pillent, pendant plusieurs jours, les maisons désertes. La commune disparut dans le sang (1114).

Après cette tragédie, on pouvait croire que le peuple de Laon resterait asservi à jamais. Seize ans après, le régime communal était rétabli. Les circonstances politiques avaient forcé le Roi et l'Église à la faire revivre et à rendre aux bourgeois amnistiés, sous le titre d'*institution de paix* (1128), l'organisation libre qui leur permettait d'échapper, en partie, à la domination féodale. La nouvelle charte ne désarmait pas complètement l'évêque : elle restreignait l'admission dans la commune et conservait les droits du Roi, de la Noblesse et du Clergé ; mais elle constituait la juridiction municipale, en face de celle du prélat.

LA COMMUNE D'AMIENS.

Les bourgeois d'Amiens , qui s'étaient insurgés au moment même où Laon était en pleine révolution (1113), payèrent presque aussi chèrement leur liberté. Il fallut quatre ans d'une guerre acharnée, guerre dans la rue et au dehors, pour que la commune amiénoise devînt un fait accompli. L'évêque et le vidame soutenaient les bourgeois : le châtelain et le comte les combattaient. Le régime de liberté ne put s'établir à Amiens tant que la milice populaire n'eût pas emporté une grosse tour, le Castillon, qui servait de repaire au châtelain. En se déclarant pour les bourgeois, Louis VI fit pencher la balance de leur côté. L'établissement définitif de la commune (1117) limita pour longtemps le pouvoir du comte et introduisit la Royauté dans un pays où elle n'exerçait primitivement aucun droit.

COMMUNES DU SOISSONNAIS ET DE LA PICARDIE.

L'histoire de la révolution communale à Laon et à Amiens est un trait de lumière dans une nuit sombre. Tout s'obscurcit de nouveau, à partir de l'année où se termine la chronique de l'abbé de Nogent. On ne constate plus guère que des résultats sans avoir le moyen de les expliquer. Une nécessité douloureuse contraignit sans doute les seigneurs ecclésiastiques à laisser le régime communal s'établir à Corbie (1120), à Saint-Riquier (avant 1126), à Soissons (1116-1126). La bourgeoisie de Corbie paraît s'être unie avec la chevalerie et le petit clergé pour forcer la main à son abbé. Saint-Riquier n'est venue à bout du sien qu'en s'alliant au comte de Ponthieu, le principal seigneur laïque de la contrée. Pour secouer le joug de l'évêque, leur maître dominant, les gens de Soissons semblent avoir profité de la minorité de leur comte Renaud III.

Une fois les communes fondées, l'Église se plaignit amèrement des conséquences. L'abbé de Saint-Riquier appelle le roi de France à son aide (1120). Ses bourgeois osaient soumettre les sujets de l'abbaye aux impôts communs, aux corvées municipales ! Ils empêchaient

l'abbé de lever ses taxes, attiraient à leur association les paysans d la terre voisine, tenaient leurs réunions dans l'église, sonnaient les cloches pour leurs besoins particuliers! Il fallut ramener ces manants, par la force, à la stricte observation du pacte communal. L'évêque de Soissons accusa, lui aussi, sa commune. Non contente de faire une propagande effrénée dans les campagnes, elle s'appropriait les édifices de l'évêché pour s'y réunir et y détenir ses prisonniers! Louis VI, le roi des clercs, dut faire des exemples. On permettait l'usage, non l'abus.

LA COMMUNE DE REIMS.

C'est en vain qu'on essayait de réagir; le mouvement partout s'étendait, irrésistible. En 1130, c'est le tour d'Abbeville, entraînée par l'exemple d'Amiens, sa voisine. En 1139, la grande cité de Reims, la capitale ecclésiastique du royaume, est elle-même atteinte. L'archevêque, puissant seigneur temporel, était peu disposé à limiter ses droits. Aussi fallut-il aux Rémois deux circonstances exceptionnelles, une vacance prolongée du siège archiépiscopal et le concours actif du roi Louis VII.

Le Capétien était alors en guerre avec le comte de Champagne; il jugea nécessaire de s'établir solidement dans la province aux dépens des seigneurs locaux. Reims, la ville du sacre, devenue commune, se dressait, comme puissance bourgeoise, en face du primat des Gaules. L'Église universelle s'indigna d'un tel scandale, et la Papauté intervint. Louis VII, qui eut rarement le courage de ses opinions et de ses actes, commençait déjà à se repentir d'avoir encouragé ces bourgeois. Leur audace l'effraya : « Vous excédez en tout, écrivait-il à Reims, les bornes de la commune de Laon qui vous fut donnée pour modèle. Vous faites entrer dans votre association, contre notre défense, les quartiers et les villages du dehors. Vous enlevez aux églises leurs revenus coutumiers, ou défendez à leurs sujets de payer les taxes. Vous diminuez ou détruisez entièrement les libertés, les coutumes, les justices des chanoines de Notre-Dame qui sont maintenant en notre main et n'ont d'autres défenseurs que nous. Vous avez contraint à rançon les sergents de ces chanoines, vous en avez emprisonné plusieurs; quelques-uns mêmes n'osent sortir de l'église par la peur qu'ils ont de vous! »

Avertissements inutiles! Innocent II poussa le roi de France à user de la force : « Puisque Dieu a voulu que tu fusses élu et sacré roi pour défendre son bien et les libertés de ses ministres, nous te mandons, par cette lettre apostolique et t'enjoignons, pour la rémission de tes péchés, de dissiper par ta puissance royale les coupables associations des Rémois, leurs *compagnies*, et de ramener l'Église et la ville en l'état et liberté où elles étaient au temps de ton père d'excel-

lente mémoire. » Saint Bernard lui-même avait dénoncé à la vindicte de l'Église et de la Royauté « l'insolence du peuple rémois. » Que pouvait la commune contre de tels ennemis? Les efforts réunis du chapitre, d'un nouvel archevêque et du comte de Champagne l'eurent bientôt fait disparaître et pour longtemps.

TRAGÉDIES COMMUNALES.

Dans cet âge héroïque du mouvement communal, la bourgeoisie ne se contentait pas de réduire son seigneur à l'impuissance. Elle allait parfois jusqu'à le supprimer. Les meurtriers de l'évêque de Laon firent école. Le roi Louis VII avait accordé une charte communale aux habitants de Sens (1146). Sur les instances de l'abbé de Saint-Pierre le Vif, il la révoqua trois ans après. Une émeute formidable éclate. Les bourgeois enfoncent les portes de l'abbaye et mettent à mort l'abbé et son neveu, qui le défendait. La répression fut sanglante : une partie des meneurs précipités du haut d'une tour, les autres conduits à Paris et décapités. Les bourgeois de Vézelai n'avaient pas attendu, eux, l'exemple de Laon. Bien avant de songer à la commune, ils avaient massacré Artaud, leur abbé (1106).

Cette ville de Vézelai, pleine de manants enrichis par un pèlerinage fameux et par le commerce qui s'y faisait avec la Bourgogne et l'Italie, offrait un terrain excellent aux agitations populaires. En 1136, ils essayèrent une première fois d'établir la commune et d'y faire entrer les paysans de la région. Ils échouèrent contre la résistance très vive de leur abbé, et leurs tentatives, renouvelées pendant tout le XIIe siècle, n'eurent pas plus de succès. Leur malheur fut de s'appuyer sur un grand seigneur voisin, le comte de Nevers, et de n'être que l'instrument de la haine que celui-ci portait à l'abbaye et à ses chefs. Alliée à ce persécuteur de l'Église, la commune de Vézelai ne parvint jamais à être reconnue ni à vivre. Mais combien d'autres ont lutté et disparu, dont l'histoire ne nous a rien dit?

TENTATIVES D'ORLÉANS ET DE POITIERS.

Les chroniqueurs de Louis VII consacrent trois lignes à la tentative des habitants d'Orléans, soulevés « pour cause de commune » (1137), et au châtiment exemplaire que le roi de France infligea aux meneurs les plus compromis. Le hasard a fait découvrir, il y a vingt ans, un fragment de Suger qui révèle un épisode historique resté inconnu pendant huit siècles : l'essai de commune fait à Poitiers, l'année où Louis VII devint roi. Poitiers ne se bornait pas à fonder sa propre indépendance : elle avait entrepris de répandre la liberté autour d'elle. Elle forma avec les autres cités et bourgs du Poitou une fédération urbaine, analogue à ces ligues de villes qui jouèrent un si grand rôle dans l'histoire de l'Italie ou de l'Allemagne. Cette forme d'action populaire, très rare chez nous, où la bourgeoisie pro-

cédait d'habitude isolément, par soulèvements locaux et successifs, n'en parut que plus dangereuse. Les Capétiens ne voulaient de villes libres, sur leur domaine propre, que celles qu'ils fondaient eux-mêmes en leur laissant un minimum de libertés. Louis le Jeune agit rapidement. Il lève une armée de mercenaires, marche sur Poitiers, dissout la commune et force les habitants à renoncer au serment qu'ils s'étaient prêté. Les principaux d'entre eux furent menacés de voir leurs fils et leurs filles dispersés, comme otages, sur les différents points de la France. La terreur fit disparaître jusqu'au souvenir même de l'insurrection.

COMMUNES FLAMANDES.

Pendant que le régime communal s'établissait, dans certaines provinces, par l'émeute et l'effusion du sang, d'autres villes obtenaient de leur seigneur, en pleine paix, tout ce qu'elles pouvaient ambitionner. Saint-Omer, Lille, Bruges, Gand, se trouvèrent émancipées, sans avoir eu besoin d'emporter de haute lutte leurs droits et leur indépendance. Ici la contrainte ne vint pas de la bourgeoisie elle-même, mais des circonstances extérieures qui forcèrent le maître à céder ce qu'il n'eût jamais abandonné en temps normal.

La mort du comte de Flandre, Charles de Danemark, qui amena, en 1127, une querelle de succession et un interrègne, heureuse combinaison de chances favorables, fut le point de départ des libertés flamandes. Une nuée de compétiteurs s'abattit sur le comté. Celui d'entre eux que la fortune favorisa tout d'abord, le Normand Guillaume Cliton, jugea qu'il ne lui suffisait pas d'être patronné par le roi de France et agréé de la noblesse locale. Dans un pays où abondaient les villes industrielles et marchandes, il lui fallait les bourgeois. Pour les gagner, il prodigua les réductions et les exemptions d'impôts, reconnaissant comme légales les communes qui s'étaient constituées à la faveur de l'anarchie. Une fois installé, il essaya de revenir sur les concessions faites et de violer les chartes octroyées. Mais on a déjà vu que les bourgeois résistèrent et, de concert avec la petite féodalité, substituèrent à ce parjure un de ses concurrents, Thierri d'Alsace. Celui-ci, pour les récompenser et les maintenir dans son parti, s'empressa de confirmer les libertés conquises et, à son tour, combla les villes de privilèges de toute espèce. Le peuple de Flandre accepta des deux mains; il n'avait que la peine de prendre ce qu'on lui offrait et, avec sa ténacité habituelle, garda pour toujours ce qu'il avait reçu.

CARACTÈRES DE LA RÉVOLUTION COMMUNALE.

Par la variété presque infinie de ses formes et de ses effets, la révolution communale ressemble à tant d'autres événements importants qu'on ne saurait enfermer dans une seule formule. C'est ce qu'avaient

mal compris les historiens de la Restauration, trop disposés à revêtir d'une teinte uniforme les conflits engagés par les villes qui réclamaient l'autonomie. Il faut laisser au mouvement communaliste l'aspect disparate et incohérent sous lequel il s'est réellement présenté aux contemporains. Tantôt la commune s'ajouta aux privilèges déjà conquis, tantôt elle métamorphosa sans transition une localité serve en ville libre. Ici, elle procéda par la révolution et l'émeute; là, favorisée par les circonstances, elle donna, sans coup férir, aux bourgeois les libertés administratives et politiques les plus complètes. Sur certains points, le nouveau régime s'est établi au bénéfice exclusif de l'aristocratie marchande : ailleurs, il a fait place, dès le début, aux éléments inférieurs de la bourgeoisie. Devant ce phénomène « ondoyant et divers, » on comprend la surprise et l'indécision des puissances féodales et de la Royauté, les fluctuations et les inconséquences de leur politique dans leurs rapports avec les villes. Mais, quelle que fût la diversité des causes et des résultats, l'agitation de la bourgeoisie aboutissait, dans l'ensemble, à un succès.

VICTOIRE POPULAIRE.

L'importance de la victoire populaire ne se mesure pas seulement à ses conséquences immédiates. L'étendue et la profondeur d'un mouvement qui atteignait à la fois toutes nos provinces, comme si paysans et bourgeois eussent partout obéi à un mot d'ordre; cette sorte de contagion qui gagnait de ville à ville, de village à village, et multipliait dans la même région le même type de constitution urbaine; les formes innombrables du municipe émancipé correspondant aux degrés divers du privilège, toutes ces manifestations de la vie et de l'énergie des petits et des humbles, ont eu pour effet d'ébranler la société féodale jusque dans ses fondements. A côté de l'Église, de la Royauté et de la Féodalité, une quatrième force politique avait surgi. Le cadre primitif, peu à peu, se brisait.

Que dire des conséquences lointaines de cette révolution, du changement radical qu'elle allait opérer dans les idées et dans les mœurs?

L'ESPRIT LAIQUE.

L'esprit laïque, si opposé aux principes et aux faits sur lesquels reposait le Moyen âge, trouva, dans les milieux urbains, le terrain le plus favorable à son développement. Car les villes, pour se libérer, entrèrent surtout en lutte contre les évêques, les abbés, les chapitres; elles bravèrent les anathèmes des papes; elles ne purent grandir qu'aux dépens des puissances locales et générales de l'Église. C'est par la bourgeoisie émancipée que l'esprit laïque parvint à modifier de fond en comble, non seulement le caractère des pouvoirs publics et des relations sociales, mais encore la littérature et la vie intellectuelle du pays.

L'IDÉE D'ÉGALITÉ SOCIALE.

Une autre idée, celle de l'égalité des classes, était inconciliable avec un système de société qui privilégiait le noble et le prêtre. On la trouvait pourtant au fond de l'émancipation bourgeoise, puisque les villes libres n'étaient que des collections de serfs transformées en seigneuries et appelées à prendre place dans la hiérarchie des États. Le bourgeois s'égalait ainsi au propriétaire féodal; le peuple se haussait à l'indépendance politique. Il est vrai que l'esprit chrétien tendait déjà à niveler les conditions humaines, l'Église se recrutant dans toutes les couches de la société. Mais il fallut ce fait éclatant, presque incroyable, le manant devenu souverain et investi des droits seigneuriaux, pour que l'idée s'implantât et fît impression sur la foule. Jamais atteinte plus grave n'avait été portée à l'une des plus dures aristocraties dont l'histoire ait gardé le souvenir.

CHAPITRE VII

L'OPPOSITION RELIGIEUSE ET PHILOSOPHIQUE

I. LES HÉRÉSIES. — II. LA THÉOLOGIE ET LA SCOLASTIQUE. — III. LES RÉALISTES. — IV. LES ANTIRÉALISTES. — V. LA RÉACTION CONTRE LA SCOLASTIQUE. LES MYSTIQUES. — VI. PIERRE ABÉLARD.

I. — LES HÉRÉSIES[1]

PENDANT que les hauts seigneurs, le Roi et le peuple s'attaquaient au régime politique et social de la Féodalité, l'ensemble des institutions intellectuelles et religieuses qui en étaient le soutien, subissait aussi les atteintes d'un esprit nouveau. L'édifice catholique du Moyen âge commençait à être ébranlé, à la fois, par l'hérésie grandissante et par les hardiesses de la philosophie appliquée aux études théologiques.

DEUX ESPÈCES D'HÉRÉTIQUES.

Durant la majeure partie du XIe siècle, l'Église ne s'était pas sentie gravement menacée par les novateurs qui repoussaient son dogme et sa domination spirituelle. Mais l'époque de la croisade et des communes vit des tentatives plus dangereuses. L'opposition hérétique, mieux caractérisée et plus générale, créa un péril assez sérieux pour émouvoir les représentants de la foi et les obliger à prendre des mesures de défense contre l'ennemi. Les attaques se produisirent d'ailleurs sous deux formes. Dans certains foyers d'hérésie, le catharisme, tel que nous l'avons défini plus haut, est accepté et pratiqué rigoureusement. C'est une religion véritable qui essaye de se substituer à l'ancienne. Ailleurs, la dissidence prend surtout le caractère d'une négation. On rejette de l'organisation catholique tout ce qui semble en contradiction avec la simplicité et la moralité de l'Église

1. OUVRAGES A CONSULTER. Voir les publications citées plus haut p. 192.

primitive, celle des apôtres. On s'élève contre les sacrements et le dogme de la présence réelle, contre « l'idolâtrie » du culte des saints et des reliques, contre la hiérarchie sacerdotale et les liens terrestres où le Clergé s'est emprisonné. Cette catégorie d'opposants ne veut pas détruire l'Église, mais la purifier, la ramener à ses origines, et elle prétend, comme les sectateurs du catharisme, s'inspirer directement de l'Esprit Saint.

A laquelle de ces deux espèces d'hérétiques appartenaient les hommes dont nous allons parler? Étaient-ce des manichéens ou des chrétiens réformateurs? Il n'est pas facile de le savoir. En tous cas, l'orthodoxie du XIIe siècle ne s'est pas donné la peine de les distinguer. Elle a trouvé plus simple et plus sûr de les excommunier en bloc.

ÉVRARD ET CLÉMENT.

Entre 1108 et 1126, deux paysans de la région de Soissons, Évrard et Clément, comparaissent devant l'évêque Lisiard, accusés de manichéisme et de réunions criminelles. Singuliers hérétiques! Quand on les interroge sur leurs doctrines, ils répondent que leurs croyances sont celles des évêques et refusent d'ajouter un seul mot. Comme les juges hésitent à croire qu'ils ont affaire à des coupables, l'un des malheureux est soumis à l'épreuve du jugement de Dieu par l'eau froide. Jeté dans la cuve, il surnage. L'évêque le condamne à la prison, ainsi que deux autres personnes suspectes qu'on arrêta séance tenante, dans la foule. Mais celle-ci, mécontente, force les portes de la prison, en extrait les hérétiques ou prétendus tels et les brûle vifs hors des murs de la ville.

LA SECTE DES APOSTOLIQUES.

Certaines parties de la Champagne, les cantons de Vertus et de Dormans, paraissent plus sérieusement atteintes. L'hérésie, qu'on y signalait déjà au commencement du XIe siècle, s'y retrouve, cent ans plus tard, en progrès, au point de rayonner de là dans toute la France du Nord et surtout en Lorraine. Le château de Montwimer, près de Vertus, aurait été le point de départ (1145) de cette secte des *Apostoliques* que réprimèrent les clergés de Liège et de Cologne et contre laquelle s'éleva vivement saint Bernard. Elle se recruta, en majorité, parmi les ouvriers tisserands des deux sexes, mais on y comptait aussi des clercs et des moines qui, pour n'être pas reconnus (au dire de l'abbé de Clairvaux), avaient laissé pousser leurs cheveux et leur barbe. Les Apostoliques prétendaient reconstituer l'Eglise du temps des apôtres, supprimaient, par conséquent, pape et évêques, rejetaient les sacrements, le baptême des enfants, les dogmes du Purgatoire et de la présence réelle, le culte des saints, faisaient vœu de pauvreté et de continence. Saint Bernard n'hésite pas néanmoins à les accuser d'immoralité! L'abstinence de laitage et de viande, seul indice qu'on

puisse invoquer, ne suffit pas à prouver qu'ils appartenaient réellement à la religion dualiste. A coup sûr la plupart des Apostoliques sont restés fermes dans leur foi.

Saint Bernard les considère comme des paysans bornés, à qui on ne peut rien faire entendre. « Ces gens-là, dit-il, on ne les convainc pas par des raisons, ils ne les comprennent pas; on ne les corrige pas par des autorités, ils ne les acceptent pas; on ne les fléchit pas par la persuasion, ils sont endurcis. La preuve est faite; ils aiment mieux mourir que se convertir. Ce qui les attend, c'est le bûcher. » Traduits devant le tribunal d'Église à Cologne, quelques-uns abjurèrent : d'autres s'obstinèrent à démentir les accusations dont on les chargeait. A ceux-ci on fit subir le jugement de Dieu par l'eau froide, ce qui, loin d'amener leur soumission, excita leur constance. Ils demandaient, entre leurs docteurs et ceux de l'Eglise orthodoxe, un débat public et contradictoire. On se garda bien, sans doute, de le leur accorder. On se contenta de leur prêcher le retour à la vraie doctrine et de les presser d'abjurer. Fatigué de ces lenteurs, le peuple de Cologne fit comme celui de Soissons. Il enleva les hérétiques à la justice et termina le débat en les brûlant. Comme on s'étonnait de l'héroïsme avec lequel ils supportaient le supplice : « Simple effet de l'endurcissement, répondit saint Bernard, c'est le diable qui leur a inspiré cette fermeté, comme il a donné à Judas la force de se pendre. Le peuple n'a fait là que de faux martyrs, des martyrs de perfidie. » L'abbé de Clairvaux ajoute, il est vrai, ce qui était bien nécessaire : « En cela, le peuple de Cologne a dépassé la mesure. Nous approuvons son zèle, mais nous ne louons nullement ce qu'il a fait. La foi est œuvre de persuasion : on ne l'impose pas. »

EON DE L'ÉTOILE. La Bretagne, terrain favorable aux illuminés, produisit, vers la même époque (1148), l'étrange manifestation d'Eude ou Eon de l'Etoile, un fou plutôt qu'un hérésiarque. Sa mission religieuse reposait sur un jeu de mots. Ce malheureux, issu d'une famille noble, entendant sans cesse chanter dans son église : *per eum qui venturus est judicare vivos et mortuos*, s'imagine que *eum* est son nom et qu'il est le fils de Dieu, appelé à juger tous les hommes. Il parcourt le pays en cette qualité, entouré d'adeptes qu'il nomme ses anges ou ses apôtres, et suivi d'une multitude qui grossit chaque jour. Les simples et les ignorants finissent par croire réellement qu'il est le Christ. En fait, Eon de l'Etoile se trouvait à la tête d'une bande de voleurs qui saccagent, partout où ils passent, maisons et monastères, et se livrent à d'invraisemblables orgies. On essaie de le saisir, on le traque, mais il échappe toujours, favorisé sans doute par la complicité du paysan. A la fin, un évêque de Bretagne parvient à

le capturer avec ses principaux lieutenants et l'expédie au concile de Reims.

C'était lui faire beaucoup d'honneur. « Qui êtes-vous? lui demande le pape Eugène III. — Je suis, répond Eon, celui qui doit juger les vivants et les morts, le fils de Dieu même. » Il se tenait debout dans la salle, appuyé sur un bâton fourchu. « Pourquoi ce bâton? — Grand mystère, dit l'inculpé. Lorsque les deux pointes de ce bâton regardent la voûte céleste, Dieu tient en son pouvoir les deux tiers du monde et m'abandonne l'autre tiers. Quand elles regardent la terre, le contraire a lieu : les deux tiers du monde sont à moi. » Le concile comprit à quelle sorte d'esprit il avait affaire. Il se contenta de faire enfermer Eon dans les prisons de l'archevêché de Reims où il mourut peu de temps après, tandis qu'il envoya au supplice les brigands qui avaient exploité sa folie.

Aucun rapport à établir entre ce visionnaire et les hérésiarques Henri de Lausanne et Pierre de Bruis. Ces deux hommes furent de véritables réformateurs, des clercs instruits, qui innovèrent avec une logique impitoyable, dans le même sens que les apostoliques de Champagne. Il n'existe aucune preuve directe de leur affiliation à la religion dualiste; mais leur système de négation et d'élimination, fort semblable à celui des néo-manichéens, n'en a pas moins préparé la France du Midi à la croyance et à la morale du catharisme albigeois.

PIERRE DE BRUIS.

La Provence, les diocèses d'Arles et d'Embrun, furent le premier théâtre des prédications de Pierre de Bruis. Sa doctrine, connue seulement par une lettre d'un de ses adversaires, l'abbé de Cluni, Pierre le Vénérable, peut se résumer en quelques lignes. Inutilité du baptême pour les enfants qui n'ont pas l'âge de raison. Inutilité des églises : les chrétiens n'ont pas besoin de lieux consacrés pour prier, car Dieu est présent partout. Proscription des croix : il faut les briser ou les brûler, car elles rappellent l'odieux instrument du supplice du Christ et ne méritent ni adoration ni hommage. Négation de la présence réelle dans l'Eucharistie et abolition du sacrifice de la messe, qui n'a aucune valeur, pas même comme symbole du sacrifice de la croix. Enfin négation de l'efficacité des œuvres des vivants pour assurer le salut des morts. Il paraît que Pierre de Bruis ne se contentait pas de la théorie; partout, sur son passage, il faisait allumer des bûchers où l'on jetait les croix; il y faisait cuire de la viande, même le vendredi-saint, et ordonnait à ses fidèles d'en manger avec lui Expulsé de la Provence, puis de la Narbonnaise, il s'était réfugié dans le Languedoc et sur les confins de la Gascogne, à Toulouse même, où ses prosélytes devinrent nombreux. Un jour, il fut saisi à

Saint-Gilles, par les orthodoxes indignés, et brûlé vif (1139 à 1143). Mais Henri de Lausanne, son disciple, devait développer son enseignement et continuer l'œuvre inachevée.

HENRI DE LAUSANNE.

Celui-ci, comme tant d'autres réformateurs de ce temps, avait commencé par être ermite; mais il quitta la solitude pour mener l'existence de prédicateur nomade, mieux appropriée à son tempérament et à ses goûts. On le vit d'abord en Bourgogne et en Suisse, surtout dans le pays de Lausanne, portant la barbe longue, allant pieds nus, couvert de vêtements misérables, vivant d'aumônes, couchant au bord des chemins ou sous les porches des temples. Voulant ramener l'Église au temps primitif, il lui fallait parcourir le monde, comme l'avaient fait les apôtres, et donner l'exemple de la pauvreté. Cet idéal de la plupart des rénovateurs monastiques du XIIe siècle sera aussi celui des hommes qui, au XIIIe, institueront les ordres mendiants.

Séduits par sa physionomie, ses yeux vifs, et une éloquence naturelle, les disciples accoururent en foule. Le bruit se répandit qu'il avait le don de prophétie et un pouvoir de double vue qui lui permettait de scruter jusqu'aux plus intimes replis des consciences. Rien n'échappait à cette pénétration merveilleuse; la figure seule du pénitent lui révélait les fautes les mieux dissimulées. Les hardiesses de sa prédication l'empêchèrent de rester à Lausanne; nous ignorons dans quelles conditions il quitta la Suisse, mais certainement l'Église ne le considérait pas encore comme un ennemi. Quand il se décida à venir en France, il fit demander à l'évêque du Mans, au célèbre Hildebert de Lavardin, l'autorisation d'évangéliser son peuple. Hildebert, qui partait pour un voyage à Rome, s'empressa de la lui accorder. Il recommanda même à ses archidiacres de favoriser son apostolat, loin de se douter qu'il enfermait « un loup rapace » dans sa bergerie.

LA MISSION DU MANS.

Le succès de la mission dépassa ce qu'on pouvait imaginer. Les églises étaient trop petites pour le prédicateur : on dut lui dresser des chaires en plein air. L'admiration, l'entraînement, tournèrent au vertige. Henri prêchait contre l'immoralité du Clergé et des évêques, contre les excès de l'Église féodale, contre les tendances matérielles du culte et des pratiques. Il prit sur le peuple un tel ascendant que celui-ci en vint à détester un sacerdoce qui ne donnait pas toujours le bon exemple. Les clercs du Mans ne pouvaient plus se montrer en public, sans être outragés, hués, chassés à coups de pierres. On insultait leurs domestiques, on refusait de leur vendre les objets de première nécessité. Si le comte du Maine ne fût intervenu, la populace aurait détruit ou brûlé les maisons de certains chanoines. Henri et ses disciples

avaient fini par se rendre complètement maîtres de deux églises, celles de Saint-Germain et de Saint-Vincent. Il s'y passa, si nous en croyons le témoignage passionné du chroniqueur épiscopal, des scènes d'une immoralité révoltante. Mais n'oublions pas qu'il fut de tradition, au Moyen âge, de taxer de libertinage nocturne toutes les sectes qui rompaient avec la croyance générale et de poser en axiome qu'un hérésiarque ne pouvait être un homme de bien.

HENRI ET LE CLERGÉ DU MANS.

Cependant une pareille crise ne pouvait être de longue durée. Les orthodoxes du Mans décidèrent que trois membres du chapitre entreraient en lice avec le novateur. Ils se présentent pour argumenter; mais la multitude se jette sur eux, les accable de coups, les roule dans les immondices. On ne sait ce qu'ils seraient devenus, si le comte et les nobles ne leur avaient facilité les moyens de se cacher. Ne pouvant approcher du tout-puissant missionnaire, les clercs lui font cependant parvenir une lettre, violent réquisitoire où ils lui disaient en substance : « Tu as semé la discorde entre le peuple et le Clergé, excité parmi nous les séditions et les tumultes, osé nous traiter publiquement d'hérétiques. Ce qui est pis, tu n'a pas cessé d'enseigner les choses les plus contraires à la foi catholique. Nous t'interdisons de prêcher désormais dans ce diocèse et d'y tenir des réunions publiques ou privées sous peine d'excommunication. » Henri ne daigna même pas regarder cette lettre. Le chanoine qui l'apportait la lut à haute voix. Henri tournait la tête en signe de dénégation et répondait : « Tu mens, tu mens. » Sans la présence d'un officier du comte, le lecteur aurait eu de la peine à rentrer chez lui sain et sauf.

RETOUR DE L'ÉVÊQUE HILDEBERT.

C'est alors que l'évêque Hildebert, revenu de son voyage, se présente (un peu tard) aux portes de sa ville, donnant aux fidèles la bénédiction épiscopale. Il est fort mal accueilli. On refuse sa bénédiction. « Nous ne voulons pas marcher dans ta voie, lui crie-t-on, nous ne tenons pas à être bénis. Bénis la boue, si tu veux. Nous avons notre père, notre pontife, notre protecteur, qui te dépasse en autorité, en honnêteté, en science. Tes clercs iniques lui en veulent, ils détestent sa personne et ses doctrines, ils le repoussent comme sacrilège. Ils craignent que ce prophète ne dénonce leurs crimes, leur hérésie, l'incontinence de leurs corps. Tout cela retombera sur la tête des audacieux qui veulent étouffer la voix du saint et s'opposer à la parole divine. » L'évêque supporte les injures avec patience, et, au bout de quelques jours, demande une entrevue au missionnaire. Il lui pose les questions les plus simples sur la discipline ecclésiastique, sur les prières de l'office quotidien. D'après la chronique de l'évêché, Henri, ne trouvant rien à répondre, aurait avoué son ignorance

absolue et se serait retiré, couvert de confusion. L'évêque victorieux lui interdit le séjour du Mans et l'hérétique, en effet, quitta la ville pour aller « porter le bouleversement ailleurs et infecter de son haleine de vipère un autre pays et un autre peuple. »

HENRI EN AQUITAINE.

Henri parcourut ainsi en prêchant le Poitou, le Périgord, l'Aquitaine, le Languedoc et la Provence. Il paraît avoir réussi particulièrement à Sarlat et à Périgueux même, où s'établit une secte d'apostoliques, dont un document contemporain nous fait connaître les doctrines, fort semblables à celles des Champenois et de Pierre de Bruis. Arrêté en 1132 par l'archevêque d'Arles, traduit devant le concile de Pise, il y fut, disent les orthodoxes, convaincu d'hérésie et emprisonné quelque temps. Puis on le retrouve en France, à Toulouse, où il fit de nombreux prosélytes, non seulement parmi les ouvriers tisserands, mais dans la haute bourgeoisie et même dans la Noblesse. La chevalerie laïque languedocienne avait peu de respect pour un clergé qui, en général, se respectait peu lui-même et là, plus qu'ailleurs, le discrédit du corps sacerdotal retomba sur la religion.

SAINT BERNARD ET L'HÉRÉSIE HENRICIENNE.

Ainsi s'expliquent les rapides progrès de l'hérésie de Henri de Lausanne, attestés par saint Bernard en termes peut-être exagérés, mais significatifs : « Qu'avons-nous appris et qu'apprenons-nous chaque jour? Quels maux a faits et fait encore à l'Église de Dieu l'hérétique Henri! Les basiliques sont sans fidèles, les fidèles sans prêtres, les prêtres sans honneur et, pour tout dire en un mot, il n'y a plus que des chrétiens sans Christ. On regarde les églises comme des synagogues, les sacrements sont vilipendés, les fêtes ne sont plus célébrées. Les hommes meurent dans leur péché; les âmes paraissent devant le juge terrible sans avoir été réconciliées par la pénitence ni fortifiées par la sainte communion. On va jusqu'à priver les enfants des chrétiens de la vue du Christ, en leur refusant la grâce du baptême. O douleur! faut-il qu'un tel homme soit écouté et que tout un peuple croie en lui! » Le danger parut pressant, car, en 1145, la cour de Rome, habituée à recourir à saint Bernard dans les circonstances graves, le décida à se rendre en personne sur le théâtre des prédications du novateur pour essayer d'en arrêter le cours, et surtout, d'en détruire l'effet.

Avant de se mettre en route, l'abbé de Clairvaux écrivit au comte de Toulouse, Alphonse-Jourdain, une lettre où il faisait, à sa manière, le portrait de Henri, moine apostat, hypocrite, joueur et débauché, et annonçait l'objet de sa mission. « Je viens, dit-il, tout infirme que je suis, dans ces pays, que le sauvage Henri a particulièrement ravagés. Chassé de toute la France à cause de sa malice, il a trouvé chez vous

un asile et déchaîné en toute sécurité sa fureur contre le troupeau du Christ dans vos domaines. A vous de voir, illustre prince, si cela convient ou non à votre honneur. Du reste, je ne m'étonne pas que ce rusé serpent vous ait trompé, car s'il n'a pas la vertu de la piété, il en a tous les dehors. Mais informez-vous de la réputation qu'il s'est faite à Lausanne, au Mans, à Poitiers, à Bordeaux. Les traces qu'il a laissées partout sont si abominables, qu'il ne saurait retourner dans les endroits par où il a passé. Et vous, d'un tel arbre, vous attendriez de bons fruits! Mais la mauvaise odeur des lieux où il paraît se fait sentir d'un bout à l'autre de l'univers. Voilà pourquoi je viens, non pas de moi-même, mais à l'appel de l'Église et par pitié pour elle. Avec l'appui de votre puissant bras, nous essaierons d'arracher cette mauvaise épine du champ du Seigneur. »

L'abbé de Clairvaux passa par les localités mêmes où les hérésiarques avaient obtenu les plus grands succès, Bergerac, Périgueux, Sarlat, Cahors, pour aboutir à Toulouse et à Albi. Partout où il prêche, le prestige de la personne et les faits surnaturels qu'on lui attribue déterminent des conversions. Miracle à Sarlat, miracle à Toulouse. La population si mobile du Midi paraît avoir été plus étonnée que persuadée. Le bas peuple se laissa gagner par le thaumaturge, mais la haute bourgeoisie et la Noblesse s'abstinrent, en général, de venir écouter ses sermons. A Albi, la majorité des bourgeois persiste dans l'hérésie. A Toulouse, les résultats sont médiocres. Près de cette ville, à Verfeil, les habitants, pour ne pas entendre Bernard, lui tournent le dos et s'enferment dans leurs maisons. Il secoua, sur ces récalcitrants, la poussière de ses sandales, et le bruit se répandit même qu'il avait lancé contre eux l'anathème. Aussi revint-il à Clairvaux beaucoup plus tôt qu'il n'aurait fallu. Il apprit alors que l'évêque de Toulouse avait fait prendre l'hérésiarque et l'avait jeté dans ses prisons : « Saisissez les autres chefs de la secte, écrit-il aux Toulousains, car il est dangereux de dormir dans le voisinage des serpents. » Et il ajoute, en guise de moralité : « N'accueillez jamais un prédicateur étranger ou inconnu, s'il n'a reçu lui-même sa mission du Pape ou l'approbation de votre évêque. Saint Paul a dit : Comment prêcheront-ils s'ils ne sont pas envoyés? Ces intrus n'ont que l'apparence de la piété, ils n'en ont pas la vertu. Ils mêlent des nouveautés profanes aux paroles célestes, du venin au miel. Ce sont des empoisonneurs, méfiez-vous-en. »

La recommandation venait trop tard ; le poison avait agi. Depuis 1145, Henri a disparu, mais ses idées sont demeurées et ses partisans devenus légion. Trente ans après le départ de saint Bernard, les

hommes de l'Aquitaine et du Languedoc avaient en grand nombre abandonné le christianisme pour se donner une autre religion : le catharisme albigeois. L'histoire du XIIIe siècle montrera comment l'Église d'occident s'y prit pour ramener à l'unité le peuple audacieux qui avait donné l'exemple inouï de changer sa foi.

II. — LA THÉOLOGIE ET LA SCOLASTIQUE[1]

L'HÉRÉSIARQUE qui attaquait de front et violemment le vieil édifice chrétien, était peut-être, pour les défenseurs de la foi, moins redoutable que le théologien qui commençait à discuter sa croyance et à vouloir expliquer rationnellement les vérités révélées. Quand les clercs et les moines, les professeurs et les élèves des grandes écoles d'évêchés ou d'abbayes se mirent à raisonner sur le dogme, à réduire la religion en système et à l'interpréter par la science, l'Église elle-même ne vit pas d'abord le danger. Elle commença par tenir cette révolution pour un progrès légitime, compatible avec l'orthodoxie. Les croyants les plus sincères, les plus fermes théologiens, pensèrent que la religion ne pouvait pas être ennemie de la lumière et que la philosophie ne ferait rien perdre à la foi.

LA SCOLASTIQUE. La *scolastique*, c'est-à-dire, au sens le plus large du mot, l'ensemble des notions philosophiques et théologiques enseignées au Moyen âge dans les centres scolaires, résulta de cet immense effort pour concilier la science et le dogme. Elle fut, par suite, un premier affranchissement de la pensée humaine. Sans doute l'esprit qui animait à la fin du XIe siècle la grande majorité des maîtres et des étudiants n'était pas celui de la pleine indépendance ni de la hardiesse illimitée. On s'appuyait toujours sur l'autorité, sur la tradition, que ce fût celle de l'Écriture, des Pères ou des philosophes de l'antiquité. On osait rarement s'écarter des textes, penser par soi-même, chercher autre chose dans la science et dans le raisonnement qu'un soutien pour la croyance. Cependant la raison intervenant dans des matières où jusqu'ici on comprenait difficilement qu'elle s'exerçât, la scolastique,

1. OUVRAGES A CONSULTER. Hauréau, *Histoire de la philosophie scolastique*, 1872. Prantl, *Geschichte der Logik im Abendlande*, 1861. Poole, *Illustrations of the history of medieval thought*, 1884. Picavet, *La Scholastique*, dans la Revue internationale de l'Enseignement, avril 1893, et surtout de Wulf, *Histoire de la philosophie scolastique dans les Pays-Bas et la principauté de Liège* (t. LI des Mémoires de l'Académie de Belgique, 1894-1895). Ueberwegs, *Grundriss der Geschichte der Philosophie : die Mittlere oder die patristiche und scholastische Zeit*, 8e édition, 1898. Articles dans la Revue néo-scolastique de Mercier, t. I-VIII, 1894-1901, et les *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters* de Bäumler, 1891 et années suivantes. Sur la question des *Universaux*, de Wulf, *Le problème des Universaux dans son évolution historique du IXe au XIIIe siècle*, 1896.

qu'elle le voulût ou non, ouvrait à la spéculation, à l'esprit critique, un horizon indéfini.

Si les penseurs de ce temps étaient d'accord pour se donner le droit de philosopher sur les vérités théologiques et les mystères de la foi, ils cessèrent de s'entendre sur la question de savoir quelles limites devaient être assignées à cette liberté de la raison. Ici apparaît l'éternelle division des esprits. Parmi ces raisonneurs, les uns sont plutôt des idéalistes, habitués à partir d'idées *a priori*, les autres plutôt des empiriques, regardant avant tout le réel. Les uns sont plus théologiens que philosophes, les autres (sans toujours le savoir) plus philosophes que théologiens. Ceux-là partent de la foi pour aller à la raison, ceux-ci vont de la raison à la foi; les uns plus hardis et ne craignant pas d'entrer en lutte avec la tradition, les autres moins aventureux et reculant devant les conséquences de leur pensée.

LE PROBLÈME DES UNIVERSAUX.

Le problème philosophique qui a mis surtout aux prises l'école des orthodoxes et celle des indépendants est l'un des plus importants que la raison humaine puisse discuter. Il s'agit de savoir d'où viennent les idées générales, les « universaux, » comment elles se forment dans l'esprit, quels sont leurs rapports, et si elles correspondent à une réalité. Porphyre et Boëce, les inspirateurs de la scolastique primitive, avaient déjà posé la question. Les idées de genres, d'espèces, de qualités, qui servent à classer nos connaissances, existent-elles dans la réalité, par elles-mêmes, indépendamment des choses particulières, des individus, des substances? Les « réalistes » répondaient affirmativement. D'autres affirmaient, au contraire, que le particulier, l'individu, appartient seul à la réalité concrète, qu'il n'y a de réel, dans l'idée générale, que le nom, le mot par lequel on la désigne : c'étaient les « nominalistes ». D'autres enfin, les « conceptualistes », enseignaient que la réalité n'est ni dans l'idée générale, ni dans le mot, mais dans la conception ou le jugement de l'esprit qui établit des rapports entre les choses et crée lui-même le général. Ces trois doctrines, ainsi ramenées à leurs traits essentiels, comportent elles-mêmes des subdivisions et des nuances. Il y avait des réalistes outranciers qui n'admettaient que des différences « accidentelles » entre les individus, et des nominalistes exagérés qui voulaient que même les parties d'un individu ne fussent que des mots et n'eussent pas d'existence propre. Enfin certains conceptualistes, après avoir établi que le « général » résultait seulement d'un jugement de l'esprit, soutenaient que le jugement n'est pas une simple forme de la pensée, mais répond aux rapports réels des choses, rapports qui sont les idées mêmes de la Divinité, antérieures à toute création.

Ces questions passionnaient les philosophes du XIe et du XIIe siècle, amoureux de la logique pure, et beaucoup moins soucieux de vérifier les principes et d'étudier les faits que de discuter sur la forme même des idées et de raisonner sur les mots. Et puis (ce qui leur importait bien davantage) ils appliquaient leurs procédés et leurs solutions à la théologie, aux enseignements de cette religion sur laquelle tout le Moyen âge reposait.

RÉALISME ET NOMINALISME.

Au point de vue religieux, il n'était pas indifférent d'appartenir au réalisme ou au nominalisme. Cette dernière doctrine, réservant l'existence seulement pour les individus, niant que les genres et les qualités fussent autre chose que des mots, refusait par suite toute réalité à des idées générales telles que l'Église, la Catholicité, la Divinité, la Trinité. Ne reconnaissant que des individus, toute faute, pour elle, était individuelle; elle n'acceptait donc pas ce fondement de la religion catholique : la solidarité du péché originel. S'il était vrai, d'autre part. que les parties d'un individu, d'une substance, n'eussent pas d'existence propre, il ne pouvait y avoir trois personnes en un seul Dieu. Moins dangereux pour l'orthodoxie, le conceptualisme l'était encore dans une certaine mesure, puisqu'il considérait certains dogmes exprimés par une idée générale comme de simples conceptions de l'esprit humain. Le réalisme restait donc la seule philosophie qui pût convenir à des croyants. Encore les réalistes eux-mêmes pouvaient-ils pousser leur doctrine au delà des limites de l'orthodoxie. Abusant de la tendance qui les portait à n'accorder de réalité qu'à l'universel, à ne voir dans les individus que des formes de la substance générale, ils étaient tentés de ne pas les distinguer les uns des autres et de croire à l'existence d'un être unique, autrement dit de tomber dans un panthéisme qui dénaturait l'idée chrétienne en confondant Dieu avec le monde créé. Et, de fait, un certain nombre de réalistes n'ont pas échappé à ce péril. Aussi doit-on se garder d'attacher une signification trop rigoureuse à la répartition des philosophes de cette période en orthodoxes et en indépendants. L'idée exacte de la scolastique veut que l'on considère beaucoup moins les cadres traditionnels dans lesquels on a l'habitude de placer les hommes, que les hommes eux-mêmes, jugés d'après leurs actes, leurs opinions et leurs écrits.

III. — LES RÉALISTES [1]

SAINT ANSELME

SAINT Anselme (1033-1109) a eu le mérite d'être à la fois un spéculatif et un homme d'action. Prieur et écolâtre de l'abbaye du Bec (1078), il a fait, après Lanfranc, la réputation de cette école. Il était professeur par tempérament. Guibert de Nogent nous a parlé de ses visites à l'abbaye de Saint-Germer : « Pour ce qui est de moi, dit-il, il mettait tant de bonté à me donner ses leçons et il y prenait tant de peine qu'on eût dit qu'il était venu tout exprès et qu'il n'avait pas d'autre motif de nous visiter fréquemment. » En pédagogie, Anselme a montré, mieux que personne, combien il importait de joindre l'éducation à l'instruction; il a réagi contre l'abus des punitions corporelles et fondé son système éducatif sur la douceur et la bonté.

Archevêque de Cantorbéry (1093), il fut, avant Thomas Beckete le défenseur et le martyr de la cause réformiste. Persécuté et exilé pour n'avoir pas voulu que l'Église anglaise s'abaissât devant les despotes normands, il a maintenu avec une fermeté inébranlable (que contraria plus d'une fois la politique plus souple de la cour de Rome) les privilèges et la dignité de l'épiscopat.

Ses traités de philosophie religieuse, écrits simplement, sous forme de dialogues assez vifs entre un maître et son élève, se ressentent, moins qu'on ne croirait, du pédantisme scolastique. Le *Dialogus de Veritate*, le *De Libero Arbitrio*, le *Monologium* et le *Proslogium* n'ont pas inauguré, comme le répètent encore les panégyristes d'Anselme, l'application de la méthode rationaliste à la théologie, mais ils offrent un système vigoureusement conçu et bien lié, une argumentation puissante, une ampleur de démonstration métaphysique que nos philosophes modernes ont rarement dépassée. Anselme professe, après Platon, que les « universaux, » les « idées, » sont éternellement en Dieu et comme « le discours intérieur » de Dieu; qu'ils sont les exemplaires des choses, les types d'après lesquels les individus ont été créés. Sa fameuse preuve ontologique de l'existence de Dieu,

1. OUVRAGES A CONSULTER. Ch. de Rémusat, *Saint Anselme de Cantorbéry*, 2e édit., 1869. Ragey, *Histoire de saint Anselme*, 1890. Adlhoch, *Der Gottesbeweis des heiligen Anselm*, dans le Philosophisches Jahrbuch, t. VIII, IX et X, 1895-1897. Abbé E. Michaud, *Guillaume de Champeaux et les écoles de Paris au XIIe siècle*, 2e édit., 1867. G. Lefèvre, *Les variations de Guillaume de Champeaux et la question des Universaux*, dans Travaux et Mémoires de l'Université de Lille, t. VI, n° 20, 1898. Dieudonné, *Hildebert de Lavardin*, 1898. Lefèvre, *De Anselmo Laudunensi scholastico*, 1895 (thèse de Paris). Hauréau, *Mémoires sur quelques chanceliers de l'église de Chartres*, dans les Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale, t. XXXII. Clerval, *Les Ecoles de Chartres au Moyen âge*, 1895. Berthaud, *Gilbert de la Porrée*, 1892.

sujet principal du *Proslogium*, reprise par Descartes et corrigée par Leibniz, n'a été qu'une application de son réalisme. Dieu étant l'être tel qu'on n'en peut concevoir de plus grand, l'être parfait, Anselme conclut *à priori* que cette idée de perfection, par cela même qu'elle est en nous, doit correspondre à une réalité, argument insuffisant dont le Moyen âge lui-même a reconnu la faiblesse. Mais si l'on admet le point de départ, il faut reconnaître que le génie pénétrant et logique de l'auteur s'y déploie avec une force singulière. Le traité *De Fide Trinitatis,* œuvre de polémique, dirigée contre Roscelin, a engagé le pieux philosophe dans la discussion des universaux. Il a fait du réalisme la doctrine légale de l'orthodoxie.

Anselme n'est pourtant pas un « professionnel » de la scolastique. Il n'y cherche pas une satisfaction de l'intelligence. La dialectique ou logique est faite, selon lui, pour se plier à la croyance et servir la théologie. Il diffère profondément par là, non seulement de ses adversaires, mais des maîtres qui ont suivi sa voie et continué son œuvre. On doit voir en lui le plus convaincu des théologiens et le plus ardent défenseur de la tradition. Novateur ou plutôt progressiste par la méthode, il est conservateur par le but et s'enferme dans l'orthodoxie. Il a voulu, comme un Père de l'Église (il faut le considérer comme tel), féconder le dogme par la méditation et faire aimer la vérité révélée en la rendant plus accessible. Ce rationaliste chrétien a été, ne l'oublions pas, un ascète, un guérisseur de malades, un exorciste, un thaumaturge, un saint. Le miracle, si nous en croyons son disciple et ami Eadmer, a rempli sa vie et prouvé aux contemporains que son autorité venait d'en haut. Les pieuses légendes que rapporte son biographe montrent, tout au moins, l'intensité et la profondeur du sentiment religieux dont cette âme de croyant était pénétrée.

GUILLAUME DE CHAMPEAUX.

Guillaume de Champeaux (1060-1121), le plus grand nom de l'école réaliste après saint Anselme, était un professeur de carrière, que l'enseignement de la rhétorique et de la logique conduisit à traiter de la question des universaux. Il fut la première célébrité de l'école de Paris. On a beaucoup parlé de lui comme philosophe, sans dire assez que sa méthode et sa doctrine nous sont connues surtout par les écrits d'Abélard, son élève et son adversaire, l'homme qui l'a réfuté, persiflé et probablement calomnié. A en croire Abélard, Guillaume de Champeaux aurait été un ambitieux vulgaire, qui de clerc séculier devint chanoine, puis archidiacre de Paris, pour arriver à l'épiscopat, un persécuteur de la libre philosophie, enfin un raisonneur intempérant qui développa jusqu'à l'abus le réalisme de saint Anselme.

Il était, en effet, de ces logiciens qui prétendent, non seulement que l'idée générale existe en soi, en dehors de toute réalité concrète, mais qu'elle existe tout entière dans chaque individu. « Socrate, disait-il, est d'abord et avant tout l'*homme*, » c'est-à-dire la réalité qui est présente dans tous les autres individus de l'espèce humaine. Les caractères particuliers qui font que Socrate est lui-même, ses traits individuels ne sont que des « accidents » qui donnent une forme à l'idée générale d'homme, seule vraiment existante. Une pareille théorie conduisait à la négation de l'existence de l'individu, à l'affirmation d'une substance unique, c'est-à-dire au panthéisme, puisqu'elle ne laissait entre les êtres que des distinctions accidentelles. Mais la pensée de Guillaume de Champeaux s'est modifiée, plus tard, sous l'influence de la critique d'Abélard, et au lieu de croire à l'identité des subsistances ou essences, il en a admis seulement la similitude.

AUTRES RÉALISTES.

Autour d'Anselme et de Guillaume, chefs du parti orthodoxe, apparaissent groupés des personnages de second ordre, réalistes plus ou moins inconséquents. Anselme de Laon (1050-1117), « merveilleux parleur, dit Abélard, mais dont l'enseignement n'avait aucun fonds : le feu qu'il allumait remplissait sa maison de fumée, mais n'éclairait pas; » Odon de Cambrai (1050-1113), auteur de traités sur *le Sophiste* et sur *la Chose et l'Être*, et qui appliqua surtout sa dialectique à la question du péché originel; Hildebert de Lavardin (1057-1133), bel esprit, versificateur élégant, mais aussi prédicateur très écouté, d'une orthodoxie inébranlable. Évêque du Mans, puis archevêque de Tours, il fit la guerre à l'hérésie et défendit courageusement contre le Capétien Louis VI et le Normand Henri Beauclerc, les libertés ecclésiastiques. Il soutint la doctrine réaliste dans son *Traité de théologie* où il essaya surtout de définir l'essence de Dieu. Mais son œuvre recèle aussi cette tendance inconsciente vers le panthéisme qui était l'effet inévitable du réalisme développé et débordant.

Cette voie périlleuse fut précisément celle que suivirent, pendant un demi-siècle, un certain nombre de professeurs distingués qui dirigèrent l'école de Chartres. Deux frères, deux Bretons, Bernard († avant 1130) et Thierri († vers 1150), rhétoriciens consommés et logiciens des plus subtils, ne se contentèrent pas de donner une forme plus rationnelle à l'enseignement des sciences comprises dans le trivium et le quadrivium; ils commentèrent avec ardeur la doctrine platonicienne des idées, qu'ils poussèrent à ses conséquences extrêmes Thierri, le plus hardi des deux, dans son livre *De sex dierum operibus*, où il essaye d'expliquer scientifiquement la Genèse, conclut que formes et essences se confondent dans la pensée divine et que toutes choses

n'ont leur être et leur unité que dans la substance unique de Dieu. Ses disciples, comme il arrive toujours, dépassèrent encore sa pensée. Bernard Silvestre (1153), l'auteur du *De mundi universitate*, admit l'éternité de la matière à côté de celle de Dieu; et le Normand Guillaume de Conches (1080-1141), qui professa à Paris, fut dénoncé à saint Bernard comme manichéen pour avoir identifié « l'âme universelle du monde » avec le Saint-Esprit.

GILBERT DE LA PORRÉE.

L'Église commençait à s'apercevoir que le réalisme, si en faveur auprès des orthodoxes, contenait des germes d'hérésie. On oubliait le but fixé par saint Anselme à la scolastique. Le danger parut tel qu'un autre élève de Chartres, Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers (1076-1154), fut traduit devant la justice ecclésiastique et confondu avec les adversaires de la foi.

Les partisans de la tradition ont fait de lui un hérétique, non pas tant pour ses imprudences ou ses audaces de logicien que parce que saint Bernard l'a traité en ennemi et parce qu'Abélard a semblé le désigner comme un de ses disciples. En réalité, s'il a opposé à la foi simpliste de l'abbé de Clairvaux la foi raisonnée et raisonneuse qui était la sienne et celle de l'école, s'il a laissé échapper quelques expressions inusitées et quelques formules équivoques, il n'y avait pas de désaccord absolu entre sa doctrine et la tradition catholique. Il a toujours protesté vivement contre ceux qui, l'accusant d'erreur, lui attribuaient la témérité ou les ignorances de ses disciples. Dénoncé au pape Eugène III par deux de ses archidiacres, sommé de comparaître au concile de Reims (1148), Gilbert se défendit en dialecticien, mais avec une énergie qui fit impression sur tous ceux de ses juges que l'ascendant de saint Bernard n'intimidait pas. Les cardinaux présents au concile protestèrent contre les procédés arbitraires et le parti-pris évident des évêques français dominés par l'abbé de Clairvaux. On n'exigea que pour la forme un semblant de rétractation : mais en somme, ni l'Église romaine, ni l'Église universelle ne condamnèrent Gilbert de la Porrée. Après le concile, il resta ce qu'il était avant, l'homme et le prélat profondément estimé de tous pour ses vertus, son talent et sa science. En 1148, il avait soixante-douze ans. Ce n'est pas l'âge qu'on choisit d'ordinaire pour entamer la lutte contre les puissances établies et se mettre soi-même hors la loi.

Hérétique ou non, Gilbert a été placé par un critique du XIIe siècle, Jean de Salisbury, au niveau des plus grands scolastiques. Il avait étudié à Poitiers, à Chartres, à Paris, à Laon; il professa à Paris, à Chartres et à Poitiers. Encyclopédie vivante, il est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels on remarque un livre de logique, le traité des *Six principes* et deux œuvres de métaphysique, le livre

des *Causes* et le *Commentaire sur Boèce.* Gilbert a systématisé l'ensemble des doctrines réalistes. Au lieu de verser dans le panthéisme, comme tant d'autres maîtres de son école, il a essayé de concilier l'existence individuelle des choses et des hommes avec celle des « idées divines » représentées dans l'entendement humain par les universaux.

IV. — LES ANTIRÉALISTES[1]

ON conçoit que l'Église, déjà sévère pour les réalistes, ses amis, n'ait pas pris la peine de nous renseigner exactement sur la doctrine de ceux qui, sans lui être hostiles de propos délibéré (aucun de ces clercs ne fut et ne pouvait être un libre penseur, au sens moderne du mot), compromettaient, avec plus ou moins d'inconscience, la solidité de ses dogmes. Parmi les indépendants, nominalistes ou conceptualistes, Abélard est le seul dont la pensée et la vie soient bien connues. Sa gloire a fait d'ailleurs oublier les maîtres qui lui avaient frayé la voie.

GAUNILON DE MONTIGNI.

Le premier qui osa s'attaquer à saint Anselme fut un chanoine de Saint-Martin de Tours, Gaunilon de Montigni (fin du xe siècle-1073). Sa réfutation du *Proslogium*, conservée par hasard dans les œuvres du grand théologien, est l'œuvre d'un empirique déterminé qui protesta, avec un certain bon sens, contre l'insuffisance de la preuve ontologique de l'existence de Dieu. Il démontre d'abord que l'esprit humain est incapable de connaître Dieu, et qu'ensuite, de la conception même de Dieu, on ne saurait conclure à son existence, pas plus que de la conception « d'une île fortunée, pleine de délices, et telle qu'on n'en peut concevoir une plus belle » on ne peut conclure à la réalité extérieure de cette île. C'est beaucoup dire pourtant que d'appeler Gaunilon, comme l'a fait Hegel, un « Kant des anciens temps. » L'homme qui a donné l'essor au nominalisme, le véritable précurseur d'Abélard, le chef de l'école indépendante, c'est Roscelin.

ROSCELIN.

Né à Compiègne (entre 1050 et 1060), Roscelin était professeur de dialectique dès 1087, et mourut peu de temps après 1121. On aura de la peine à le juger, car il n'est pas certain que nous possédions un ouvrage de lui, et ses adversaires seuls nous ont informé de sa doctrine.

Abélard, qui était pourtant son disciple, a dit du mal de lui

1. OUVRAGE A CONSULTER. Picavet, *Roscelin, philosophe et théologien d'après la légende et d'après l'histoire*, 1896.

comme de tous les philosophes célèbres de son temps. Dans une lettre adressée à l'évêque de Paris, il dénonce en Roscelin « l'ennemi de la foi catholique, le plus grand adversaire de Dieu, dont l'hérésie a été punie d'exil parce qu'il reconnaissait et prêchait trois Dieux. » Il l'appelle « faux dialecticien et faux chrétien, » l'accuse d'avoir corrompu impudemment l'Écriture et se moque de son nominalisme, ridicule à force d'être intransigeant : « Il serait forcé de dire que Jésus mangea une partie du mot poisson, non une partie du poisson lui-même. » Enfin il éprouve un certain plaisir à nous apprendre que les chanoines de Saint-Martin de Tours, abbaye où Roscelin avait été enfermé, « se fatiguaient à le battre de verges, sans réussir à dompter, par ces justes sévices, un homme obstinément indocile. »

C'est que Roscelin avait poussé la doctrine nominaliste jusqu'à ses conséquences extrêmes. Il n'est pas absolument sûr qu'il ait enseigné que les genres, les espèces, les qualités, étaient de « purs sons de voix », *flatus vocis*, indépendants de toute conception de l'esprit. Mais il pensait néanmoins que la réalité concrète n'existe que dans l'individu et que rien dans la nature ne correspond au « général » si ce n'est le mot. D'après lui, la nature irréductible de l'individuel est telle qu'un tout ne peut avoir de parties indépendantes; que les parties elles-mêmes, comme les genres et les espèces, ne sont que des mots. Et il appliquait hardiment cette théorie au dogme de la Trinité. Pourquoi trois personnes en un seul Dieu? Il y a trois choses ou il n'y en a qu'une; et il inclinait à croire que les trois personnes divines formaient trois dieux : d'où l'indignation de saint Anselme et les sarcasmes d'Abélard.

Assigné devant le concile de Soissons (1092), il se rétracte, le peuple menaçant de lui faire un mauvais parti. En somme, il n'a pas été condamné formellement comme hérétique, mais il reste suspect, mis à l'index. Les évêques français refusent de le recevoir. Ive de Chartres lui écrit pour lui reprocher d'avoir, après le concile de Soissons, continué à défendre ses anciennes opinions « dans des réunions clandestines. » Il serait heureux de lui donner l'hospitalité dans son église, mais il n'ose le faire, de peur que ses diocésains ne prennent Roscelin en haine : « Dès qu'ils apprendraient ton nom, dès qu'ils sauraient quel fut autrefois le sujet de ton enseignement, ils courraient, selon leur coutume, aux pierres et te lapideraient. »

Forcé de quitter la France, Roscelin se réfugie en Angleterre ; mais ce dialecticien est aussi un moraliste qui se laisse entraîner à flétrir les abus et l'immoralité du clergé normand, indigné surtout de voir des bâtards, fils de prêtres, pourvus de bénéfices et élevés aux dignités

de l'Église. Il attire sur lui les foudres de Thibaud d'Étampes, maître à Oxford, et se fait promptement renvoyer dans son pays natal. En 1096, on le retrouve à Loches, plus tard dans l'abbaye de Saint-Martin de Tours, cloîtré sans doute un peu malgré lui et toujours militant. Aux attaques d'Abélard il riposte par une longue lettre où il se défend d'avoir été convaincu d'hérésie et « chassé du monde entier à cause de sa réputation infâme. » Il accuse à son tour Abélard de l'avoir calomnié auprès du chapitre de Saint-Martin et d'avoir écrit à son sujet une lettre « aussi fétide que le vase immonde d'où elle est sortie. » Il lui oppose l'estime où on le tient dans les églises de Soissons et de Reims, à Rome même, où le Pape l'a accueilli avec faveur. Puis avec une verve puissante, mais grossière jusqu'à l'invective, il condamne Abélard dans sa doctrine et surtout dans sa vie privée : « Dieu a justement puni, par où il a péché, Abélard trois fois criminel avec Héloïse. Ce n'est ni un clerc, ni un moine, ni un laïque, ni un homme. »

V. — LA RÉACTION CONTRE LA SCOLASTIQUE. LES MYSTIQUES[1]

On se ménageait peu déjà, entre philosophes. Toutes ces discussions, ces querelles d'écoles, où l'on n'épargnait pas plus ses amis que ses adversaires, produisirent, chez un certain nombre de théologiens et de croyants, un sentiment de réaction vive contre le principe même de la scolastique. La méthode qui appliquait la raison humaine à l'étude des croyances religieuses eut ses ennemis qui s'accordèrent à décrier et à délaisser ces subtilités stériles et périlleuses. Des théologiens, comme Rupert de Deutz († 1135), qui vint en France pour se mesurer avec Anselme de Laon et Guillaume de Champeaux, pensaient qu'il suffisait de commenter sans critique l'Écriture Sainte. On vit se former ainsi, non pas une école (la négation de la science n'est pas une doctrine), mais un groupe de dogmatiques intransigeants, adversaires de tout ce qui pensait et raisonnait.

A ceux-là se joignirent, venus d'un tout autre point de l'horizon, ceux qu'on a appelés les « mystiques, » les âmes tendres, ardentes, faites pour l'acte de foi, pour la contemplation, pour la communication directe avec l'infini, plutôt que pour les discussions d'école et les

1. Ouvrages a consulter. Rocholl, *Rupert von Deutz, Beitrag zur Geschichte der Kirche im XII Jahrhundert*, 1886. Hauréau, *Les Œuvres de Hugue de Saint-Victor*, 1886, 2e édit. W. Kaulich, *Die Lehren des Hugo und Richard von S. Victor*, 1864. Kilgenstein, *Die Gotteslehre des Hugo von Saint-Victor nebst eine einleitenden Untersuchung über Hugo's Leben und seine hervorragendsten Werke*, 1897. Dissert. de l'Université de Würzbourg.

tournois philosophiques. La croyance des simples et l'amour suffisaient à ces enthousiastes. Ils dédaignaient la philosophie parce qu'ils n'en avait pas besoin pour apprendre les choses divines.

MYSTICISME DE SAINT BERNARD.

Saint Bernard, malgré sa science incontestable, méprise la scolastique, nous l'avons vu, de toute la hauteur de sa foi. Il est le premier représentant de ce mysticisme du XIIe siècle, qui devint un asile, un rafraîchissement et une joie pour tous les esprits que rebutaient ou effrayaient la sécheresse, les abstractions et les témérités des deux grandes écoles dialecticiennes. La vraie théologie de saint Bernard n'est pas dans une adhésion aveugle à la tradition, bien qu'il l'ait défendue avec une autorité qui ne s'abaissait pas à discuter; elle est surtout dans ces élans vers Dieu, dans ce désir de clarté de la contemplation, dans cette union de l'âme avec le divin qui lui ont inspiré les admirables traités du *De contemptu Mundi* et du *De diligendo Deo.* Mais, chez saint Bernard, le mysticisme n'a jamais cessé d'être tempéré par l'action et retenu par le bon sens. Ce contemplatif ne s'est jamais noyé dans l'extase; il n'a jamais anéanti la personne humaine dans le sein de la personne divine. C'est un mystique raisonnable et pratique, si l'on peut admettre cette expression.

HUGUE DE SAINT-VICTOR.

Les théoriciens du mysticisme, ceux qui l'ont mis en système et ont formé une école, procèdent de l'abbé de Clairvaux, sans lui ressembler. Presque tous appartiennent à l'abbaye de Saint-Victor. Avant même que saint Bernard eût disparu, ils y ont fondé cette théologie contemplative que les derniers penseurs du Moyen âge devaient développer et raffiner jusqu'à l'abus. Le vrai chef d'enseignement, ici, s'appelle Hugue de Saint-Victor (mort en 1143). Il a posé les bases de la doctrine dans son traité *De contemplatione et ejus speciebus.* « Commençons, dit-il, par contempler la création, les œuvres de Dieu : c'est là le premier degré, l'initiation première; de ce premier degré, on s'élève jusqu'au second, et on contemple après l'ouvrage, l'ouvrier, après la création, le Créateur. Gardons-nous de confondre la contemplation avec la spéculation. Celle-ci est le produit de la science et elle ne communique à l'âme que la surprise, l'admiration des magnificences qui lui sont révélées. La contemplation, au contraire, science plus haute que donne l'amour, remplit l'âme de merveilleuses douceurs qui la changent toute en délectations et en joies. » Au fond, Hugue de Saint-Victor est encore, comme saint Bernard, un prudent et un sage, qui ne veut pas que son mysticisme dégénère en philosophie subtile. Lettré délicat et ingénieux, il ne dogmatise pas du haut d'une chaire, il redoute la science; il croit que la sensation est aussi pervertie que la raison et que l'intelligence ne peut avoir que pendant le sommeil de l'une et de l'autre une perception claire de la vérité.

Tout se réduit pour lui à cet axiome : *Savoir c'est croire, et croire c'est aimer*. La formule de réaction contre la scolastique était trouvée.

RICHARD DE SAINT-VICTOR.

Avec Richard de Saint-Victor (mort en 1173), la doctrine mystique prend déjà un caractère différent. La passion de la science et du dogmatisme l'emporte de nouveau et envahit, à son tour, « l'école de la contemplation. » Sans doute, comme tous les mystiques, Richard veut que l'âme sorte d'elle-même pour se mettre en contact direct avec la divinité; mais il subtilise sur ce contact, sur cette intuition; il en fait la psychologie; il marque minutieusement les degrés et les transformations de la vision intellectuelle; il nous montre la contemplation s'élevant peu à peu du visible à l'invisible, des sens à l'imagination, de l'imagination à la raison, puis dépassant la raison même et prenant possession immédiate de la vérité. Ses principaux ouvrages, le *Benjamin Minor* et le *De arca mystica*, apportent, dans l'intuition et l'amour, le même esprit dialectique et métaphysique que les autres écoles appliquaient à la raison. C'est une sorte de revanche de la scolastique, qui s'égarera aussi dans ce domaine. Le mysticisme aura ses hérétiques comme le réalisme et le nominalisme, et il en aura même de plus dangereux. Il portera à l'édifice catholique du Moyen âge, dans sa période de déclin, des coups peut-être plus meurtriers.

VI. — PIERRE ABÉLARD[1]

JEUNESSE D'ABÉLARD.

NÉ au Pallet, près de Clisson, en 1079, fils aîné d'un noble lettré, Abélard abandonna droit d'aînesse et héritage pour se consacrer à l'étude. Il avait une facilité extraordinaire, le don de la parole, l'amour de la discussion et de la lutte. Tout jeune encore, il se fit le chevalier errant de la dialectique : « Je me mis, dit-il, à parcourir les provinces, me transportant partout où j'entendais dire que l'étude de cet art était en honneur, et toujours disputant, en véritable émule des péripatéticiens. J'aspirais au gouvernement des écoles. » Trouve-t-il une situation établie, un professeur en possession de l'admiration publique et de la renommée, il accourt pour lui livrer combat et se mettre à sa place. On a vu comment il traita ses maîtres, Roscelin et Anselme de Laon. A Paris, l'école épiscopale de Notre-Dame était

1. OUVRAGES A CONSULTER. V. Cousin, Introduction de *Petri Abælardi opera*, 1849-1859. Ch. de Rémusat, *Abélard*, 1845. Deutsch, *Peter Abälard, ein kritischer Theologe des* XII. *Jahrhunderts*, 1883. A. Hausrath, *Peter Abälard*, 1893. Abbé Vacandard, *Abélard, sa lutte avec saint Bernard, sa doctrine, sa méthode*, 1881; et *Vie de saint Bernard*, t. II, 1895. W. Meyer, *Die Anklagesätze des heiligen Bernhard gegen Abälard*, 1898.

remplie de la gloire de Guillaume de Champeaux et fermée aux adversaires du réalisme. Abélard commence par donner l'assaut de loin à cette forteresse : il ouvre une école à Melun, puis à Corbeil (1102), et enfin, sûr de lui-même, de sa réputation et des élèves qui affluaient autour de sa chaire, il s'établit à Paris même, sur la montagne et dans le cloître de Sainte-Geneviève.

HÉLOISE.

Les auditeurs lui arrivaient de tous les pays d'Europe. Les ennemis même d'Abélard reconnaissent sa supériorité et l'immense succès de son enseignement. Il avait ces dehors charmeurs auxquels la foule ne résiste pas, où se laissent prendre surtout les jeunes gens et les femmes Beau, élégant, avec une voix d'une douceur et d'une souplesse surprenante, il était poète, chanteur, musicien. Son aventure avec la nièce du chanoine Fulbert, Héloïse (une des nombreuses jeunes filles qui se pressaient au cours du professeur à la mode), fut l'origine de tous les malheurs qu'Abélard a racontés lui-même dans sa *Lettre à un ami*, œuvre d'humilité et de repentir en apparence, mais qui n'était pas destinée à rester confidentielle et courut le monde du moment où elle fut écrite.

PREMIÈRE CONDAMNATION D'ABÉLARD.

Contraint de renoncer au siècle, il se fit moine et entra dans l'abbaye de Saint-Denis; mais cette nature avide d'applaudissements, incapable de rester en place et d'obéir à une règle, ne se résignait pas à l'obscurité du cloître. A peine y est-il entré, qu'il en sort, heureux de céder aux instances de ses disciples. Il fonde une école au prieuré de Maisoncelles-en-Brie (1120), « et telle fut l'affluence des auditeurs, écrit-il, que le lieu ne suffisait pas à les loger, ni la terre à les nourrir. » Les hardiesses de son enseignement théologique, et surtout l'ouvrage où il exposait sa doctrine sur la Trinité, l'*Introduction à la théologie*, l'amenèrent devant le concile de Soissons (1121). Le livre fut brûlé publiquement et l'auteur condamné, sans avoir été entendu, à vivre en prisonnier dans l'abbaye de Saint-Médard. Profondément surpris et meurtri, il attribua sa condamnation à la haine des jaloux que sa supériorité offusquait. Dès lors se développa en lui cette disposition maladive à se croire persécuté par tous, à ne voir qu'ennemis et envieux. Étrange tempérament, à la fois audacieux et craintif, provoquant volontiers ses adversaires et gémissant d'être en butte aux représailles!

L'ERMITAGE DE QUINCEY.

Transféré de Soissons à Saint-Denis, il y détruit la légende qui faisait de saint Denis l'Aréopagite le fondateur et le patron de la grande abbaye royale et de la monarchie elle-même. Presque un crime de lèse-majesté! Abélard est obligé de quitter Saint-Denis la nuit et de se retirer sur la terre du comte de Champagne. Il annonce l'intention de vivre en ermite et s'installe dans un lieu désert, à

Quincey, près de Nogent-sur-Seine, où il bâtit une sorte d'oratoire de roseaux et de chaume. « Là, dit-il, caché avec un de mes amis, je pouvais véritablement m'écrier avec le Seigneur : Voilà que je me suis éloigné par la fuite et me suis arrêté dans la solitude. »

Cette solitude dura à peine quelques jours. Aussitôt que sa retraite fut connue, les étudiants affluèrent, « abandonnant villes et châteaux pour habiter un désert, quittant de vastes demeures pour de petites cabanes qu'ils se construisaient de leurs mains, des mets délicats pour des herbes sauvages et un pain grossier, des lits moelleux pour le chaume et la mousse, leurs tables pour des bancs de gazon. » Loin d'éprouver le moindre chagrin de voir sa retraite violée et son ermitage envahi, Abélard parle de la déconvenue de ses ennemis avec une satisfaction évidente : « Ils disaient : Voici que tout le monde s'en est allé après lui; nos persécutions n'ont rien fait, nous n'avons réussi qu'à augmenter sa gloire; nous voulions éteindre l'éclat de son nom, nous l'avons fait resplendir. Voici que les étudiants dédaignent les jouissances des villes et courent chercher auprès de lui les privations de la solitude! » Et il ajoute : « J'étais de corps caché en ce lieu (caché au milieu de plusieurs milliers d'étudiants!), mais ma renommée parcourait le monde entier et le remplissait de ma parole. » C'est là ce qui importait le plus, sans doute, à cet ermite d'un genre nouveau (1122-1125).

ABÉLARD A SAINT-GILDAS.

Il ne resta pas longtemps dans son désert, qu'il appelait la Consolation ou le *Paraclet*, si peuplé qu'il fût devenu. Il redoutait de nouvelles persécutions. Ses craintes et aussi le besoin de changement le conduisent à accepter la direction de cette abbaye de Saint-Gildas en Bretagne qu'il nous a dépeinte sous les couleurs les plus noires (1126). Des moines indociles, débauchés, voleurs, résistent à toutes ses tentatives de réformes, se liguent contre lui avec les seigneurs du voisinage et essayent même de l'empoisonner. C'est pourtant dans ce milieu intolérable qu'il vécut dix ans et composa la plupart de ses œuvres les plus importantes. « Je me considérai désormais, dit-il lui-même, comme le seul philosophe sur terre et ne voyais plus aucune rivalité à redouter.., au bout de peu de temps, je régnai sans partage dans le domaine de la dialectique. »

ŒUVRES D'ABÉLARD.

Il a été, en effet, le dominateur intellectuel, le dictateur de la pensée scientifique du XIIe siècle. Sans avoir eu, comme philosophe, le mérite des initiateurs originaux et puissants, il a élargi dans tous les sens le champ de la réflexion humaine. En logique et en psychologie (traités sur la *Dialectique*, sur les *Idées*, sur les *Causes et les Espèces*) il a réfuté les excès des réalistes et des nominalistes et fait prévaloir dans l'école de Paris un conceptualisme qui était un progrès

réel de la pensée philosophique, puisqu'il fondait l'existence des idées générales sur un jugement de l'esprit. En morale (*Ethique* ou *Connais-toi toi-même*, *Scito te ipsum*), sa doctrine est que le bien et le mal résident, non pas dans l'acte lui-même, mais dans l'intention. C'est le consentement au mal qui fait le péché. Et qui est juge du bien et du mal? La conscience humaine, mais éclairée par l'amour de Dieu : c'est de la volonté divine que dépend la distinction du bien et du mal; l'amour de Dieu est le souverain bien et se confond pour Abélard, avec la vertu. Dieu ne fait que ce qu'il doit faire et tout ce qu'il fait est aussi bien que possible. Cette conception élevée de la morale était en opposition directe avec la doctrine de l'efficacité des pratiques matérielles du culte sur laquelle reposait le catholicisme du Moyen âge. Au milieu d'une nation qui se faisait un devoir et un plaisir de tuer les païens et de brûler les hérétiques. Abélard prêche la tolérance religieuse, comme on le fera six siècles après lui : « N'emploie jamais la contrainte pour amener ton prochain à la croyance qui est la tienne: c'est par ses lumières seules que l'esprit humain doit se déterminer. En vain essaieras-tu d'obtenir violemment une adhésion mensongère, la foi ne vient pas de la force, mais de la raison. »

ABÉLARD ET L'ÉCOLE DE PARIS.

Professeur incomparable, il a déterminé un « mouvement scolaire » comme l'Europe du Moyen âge, avant lui, n'en avait jamais vu. On lui a parfois donné le titre de « fondateur de l'Université de Paris, » expression, au premier abord, singulière, puisqu'il vivait à une époque où cette université n'était pas encore née. Mais elle exista virtuellement, depuis Abélard, par la célébrité même du maître, le caractère de ses leçons, l'affluence extraordinaire des étudiants français et étrangers qu'il avait attirés et retenus autour de sa chaire. C'est sa méthode qui a prévalu dans cette université parisienne du XIIe et du XIIIe siècle, où le monde entier venait s'instruire. Et cette méthode, au fond, n'est que le doute scientifique précédant la recherche rationnelle du vrai. Lui-même l'a définie dans le traité célèbre intitulé « Oui et Non », *Sic et Non*, qui n'est qu'une accumulation d'arguments pour et contre, sur toutes les questions importantes de la théologie : « J'expose ces contradictions pour qu'elles excitent mes jeunes lecteurs à rechercher ce qui est vrai, pour qu'elles rendent leurs esprits plus pénétrants, par l'effet de cette investigation. » Il est donc impossible de s'y tromper. L'intention d'Abélard n'est pas d'amener l'âme au scepticisme en lui montrant que tout problème peut être l'objet de solutions exactement opposées, mais de l'habituer à peser le pour et le contre, pour lui faire trouver ensuite la solution juste. Il exige un « doute provisoire, » mais l'exercice même de ce doute, l'excitation

de la curiosité, la confiance dans la capacité de la raison étaient déjà, pour l'esprit, le commencement de l'émancipation, le point de départ de la science.

Sans doute, on se ferait une idée absolument fausse d'Abélard si l'on voyait en lui un rationaliste convaincu, en révolte contre la loi et l'autorité, voulant, en toutes choses, substituer l'esprit à la lettre, et la pensée libre à la tradition. Personne n'a été plus autoritaire, en ce sens que personne n'a fait du témoignage écrit un usage plus constant et plus étendu. L'autorité lui est si chère qu'il ne se contente pas d'invoquer les témoignages des livres saints et leur adjoint ceux des philosophes profanes. Sa double érudition de théologien et de lettré l'amène à faire un étrange amalgame des textes empruntés à l'ancien et au nouveau Testament, et de ceux que lui fournissent Platon, Aristote, Porphyre, Boèce et même de simples littérateurs, tels que Virgile et Lucain.

HARDIESSES D'ABÉLARD.

Aux yeux d'un chrétien rigide comme saint Bernard, ce mélange du sacré et du profane parut une exagération dangereuse et un commencement d'impiété. L'Eglise s'inquiéta de la largeur d'esprit que le subtil professeur apportait souvent dans ses conceptions et ses définitions des vérités religieuses et morales. Malgré lui, à son insu, Abélard, bien que n'ayant jamais eu l'intention de rompre avec l'orthodoxie, se laissait entraîner hors de la doctrine officielle. Ce partisan de la tradition a ses heures d'indépendance et s'échappe en nouveautés hardies. Il étonne les théologiens en découvrant qu'on a mis beaucoup d'ouvrages apocryphes sous le nom des saints afin de leur donner de l'autorité, et que bien des passages, dans les deux Testaments, ont été altérés par les copistes. Il est un des premiers qui aient donné une valeur scientifique à l'exégèse chrétienne. Parlant de la Rédemption, si importante dans la théorie du christianisme, il n'admet pas l'idée d'un rachat par le sacrifice destiné à affranchir les hommes du joug du mal; il veut que la rédemption soit seulement l'amour du Christ pour nous dans la passion. L'incarnation n'est guère, pour lui, qu'une manifestation de la loi morale sur la terre. Enfin il interprète le mystère de la Trinité, en prenant le contre-pied de la doctrine de Roscelin, au point de refuser au Fils et au Saint-Esprit le caractère de la personnalité divine (*Introduction à la Théologie* et *Théologie chrétienne*).

SAINT BERNARD ET ABÉLARD.

Les orthodoxes s'effrayèrent d'autant plus des audaces de l'abbé de Saint-Gildas qu'il ne put résister au désir de retrouver Paris, l'enseignement, et les joies de la popularité bruyante. Il y revint à cinquante-cinq ans (1136), aux acclamations d'un auditoire enthousiaste, et ses nouveaux succès furent tels que saint Bernard se décida à

dénoncer le péril à toute l'Église (1139). Il savait qu'Abélard avait des disciples et des soutiens partout, même en cour de Rome. Aussi s'adressa-t-il aux cardinaux avec cette fougue de langage et ce débordement d'indignation qui est le caractère habituel de sa polémique. « Nous avons en France un moine sans règles, prélat sans sollicitude, abbé sans discipline, couleuvre tortueuse qui sort de sa caverne, hydre nouvelle à qui pour une tête déjà coupée (à Soissons) il en repousse sept autres. Ce persécuteur de notre croyance, moine au dehors, hérétique au dedans, marche entouré de la foule, raisonne sur la foi par les bourgs et sur les places, discute avec les enfants, converse avec les femmes et signe de sa plume, sur les dogmes les plus saints, les hérésies les plus détestées. »

LE CONCILE DE SENS.

Ce ne fut cependant pas l'abbé de Clairvaux qui, en 1140, demanda à être confronté, dans un concile, avec son adversaire. Abélard, toujours prêt à braver ceux qu'il redoutait, voulut qu'on le mît en présence de son dénonciateur, s'imaginant qu'il allait traiter d'égal à égal avec cette puissance, discuter comme en champ clos et triompher selon son habitude. Il fut vite détrompé. Bernard avait d'abord refusé de se rendre à Sens où devait avoir lieu le concile : « Je ne veux pas y paraître, écrivit-il à l'archevêque de Sens, parce que, en toute vérité, je ne suis qu'un enfant; parce que mon adversaire s'est aguerri dans la dispute dès sa jeunesse, et d'ailleurs je pense qu'il est honteux de commettre avec les subtiles arguties de l'homme l'autorité de la foi fondée sur la vérité même. » Mais on lui fit observer qu'il ne pouvait se dérober à la lutte, sans laisser croire qu'il doutait lui-même de sa cause, et procurer à l'ennemi un triomphe facile. Il alla donc au concile « à regret et les larmes aux yeux. »

Réunis dans l'église métropolitaine de Saint-Étienne de Sens, le roi Louis VII, les évêques du concile et une foule de seigneurs et de clercs, s'attendaient à un duel émouvant, mais leur déception fut grande. Saint Bernard n'avait nulle envie de se prendre corps à corps avec le plus redoutable dialecticien du monde. Il se borna à faire lire dix-sept propositions erronées, extraites des ouvrages d'Abélard. Celui-ci n'attendit pas même qu'on eût finit cette lecture. Il se leva, cria qu'il en appelait au Pape et sortit. Se voyait-il condamné d'avance par un adversaire implacable et des juges prévenus? Avait-il plus de confiance dans l'impartialité du Pape? Fut-il, comme l'ont dit les panégyristes de saint Bernard, ébloui et comme terrorisé par l'aspect du saint à qui obéissaient l'Église et la Chrétienté entière? Cette dernière explication n'est guère croyable. Quoi qu'il en soit, le calcul d'Abélard, s'il y eut calcul, fut déjoué.

SECONDE CONDAMNATION D'ABÉLARD.

Le concile de Sens condamna l'inculpé comme l'avait fait le concile de Soissons, sans avoir entendu sa défense, et sans l'avoir convaincu (2 juin 1140). Il semblait qu'on en voulût à sa personne et à son enseignement encore plus qu'à sa doctrine écrite. Ses adversaires cherchaient avant tout à lui fermer la bouche et à soustraire les étudiants à son influence, sans s'apercevoir que la persécution et l'intolérance le grandissaient. Innocent II et ses cardinaux, déterminés par de nouvelles lettres foudroyantes de saint Bernard, rejetèrent l'appel d'Abélard, déclarèrent sa doctrine hérétique, et lui imposèrent le silence perpétuel. Faute de pouvoir parler devant les juges, il écrivit une apologie où il faisait une profession de foi orthodoxe, sans rien rétracter d'ailleurs de ce qu'il avait pensé et enseigné. Ses disciples essayèrent de le venger, et l'un d'eux, Bérenger, publia contre saint Bernard et le concile de Sens une satire violente où il montrait les évêques discutant les doctrines de l'ennemi au milieu d'un banquet et le condamnant *inter pocula*. Mais Abélard, vieilli, découragé, usé, renonça à une lutte impossible. Il aurait fallu sortir de l'Église, ce qu'il n'avait jamais voulu. Accueilli à Cluni par Pierre le Vénérable, il y resta comme dans un asile de paix, se soumit en simple moine à la règle, tomba malade et se fit envoyer dans un prieuré de l'ordre, à Saint-Marcel de Châlons. Il y termina pieusement, le 21 avril 1143, la vie la plus agitée qui fut jamais.

CHAPITRE VIII

LA LITTÉRATURE ET L'ART

I. PROGRÈS DE LA LITTÉRATURE LATINE. — II. LES LETTRES ROMANES. L'ÉPOPÉE ET LA POÉSIE LYRIQUE. — III. ÉPANOUISSEMENT DE L'ART ROMAN ET APPARITION DE L'ART GOTHIQUE.

I. — PROGRÈS DE LA LITTÉRATURE LATINE[1]

L'AUDACE naissante de la pensée ne se montre pas seulement dans les œuvres et dans l'enseignement des théologiens philosophes. Il était difficile que la culture littéraire ne s'en ressentît pas. La littérature savante, celle des clercs et des moines qui écrivent en latin, continue, sans relâche, à grossir la masse de ses productions, et sa fécondité s'accroît d'autant plus que l'instruction, alimentée au foyer des grandes écoles, se répand davantage dans l'Église même et autour d'elle. On peut y saisir pourtant quelques indices d'une transformation prochaine.

LA POÉSIE LATINE.

A mesure qu'on se rapproche du XIIe siècle et qu'on y pénètre, la simplicité religieuse des premiers temps fait place à un art plus compliqué et moins étroit. La poésie se raffine en même temps qu'elle agrandit son domaine. Aux poèmes édifiants, mais monotones, du pieux écolâtre Fulbert de Chartres, ont succédé les productions très diverses de la muse d'Hildebert de Lavardin, de Marbode ou de Baudri de Bourgueil, une muse ingénieuse, qui se joue des difficultés et prend plaisir à déployer son habileté et ses grâces. Elle fait une place de plus en plus grande à l'expression des sentiments et des idées profanes. Les humanistes des écoles, plus familiers qu'autrefois

1. OUVRAGES A CONSULTER. *Histoire littéraire de la France*, t. X et suivants. Bourgain, *La Chaire française au XIIe siècle*, 1880. Pasquier, *Baudri, abbé de Bourgueil*, 1878. Ernault, *Marbode, évêque de Rennes*, dans Mém. de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine, 1890. Petit de Julleville, *Les Mystères*, t. I, et le *Grundriss* de Groeber, cité plus haut, t. II, 1re partie, p. 179.

avec les chefs-d'œuvre de l'antiquité, n'hésitent pas à traiter, surtout en vers, des sujets peu conformes à la gravité de l'état sacerdotal et monastique. Devenus abbés ou même évêques, ils ne renoncent pas aux habitudes prises, et mélangent avec désinvolture le sacré et le profane. Tel prétentieux et galant badinage, écrit par Baudri de Bourgueil, au temps du roi Philippe Ier, aurait pu tout aussi bien être signé Voiture et faire les délices de l'hôtel de Rambouillet. En effet, il n'est pas jusqu'aux couvents de femmes qui ne se laissent gagner à cette contagion du bel-esprit. La nonne instruite et précieuse a cessé d'être une exception.

CULTURE LITTÉRAIRE DES RELIGIEUSES

A Angers, dès la fin du XIe siècle, dans l'abbaye des religieuses du Roncerai, l'amour des belles-lettres se transmettait comme un dépôt sacré, et la poésie latine y trouvait des adeptes convaincues. Un élève d'Abélard, le chanoine Hilaire, envoie à l'abbesse de ce monastère, Tiburge, deux pièces de vers en sixains rimés pour lui demander de remplacer la ceinture qu'elle lui avait donnée et que l'usure mettait hors de service. Il insiste pour qu'elle ajoute à ce présent des vers de sa composition. Il prie également une religieuse, nommée Bonne, de lui écrire « en prose, en vers rimés, ou en vers métriques. » Les dames du Roncerai mettaient de la littérature et de l'érudition jusque dans leurs chartes. Une des pièces de leur cartulaire est en vers rimés. Une autre commence par ces mots : « Cadmus, roi très sage de Thèbes, au rapport d'Isidore, prévoyant que, dans beaucoup de cas, l'alphabet serait nécessaire, en introduisit l'usage chez les Grecs, » et ceci est le préambule d'un contrat de donation. Au milieu des tourmentes qui bouleversaient la société féodale, écoles et couvents paraissaient autant d'oasis abrités contre la tempête. On y jouissait d'une tranquillité relative : la pensée y trouvait le temps de se reconnaître, l'esprit, de s'aiguiser et de revêtir mille formes ingénieuses.

L'HISTOIRE.

L'histoire aussi est en progrès. Nos deux chroniques les plus instructives du XIe siècle, celles d'Adémar de Chabannes et de Raoul Glaber, paraissent étriquées et sèches si on les compare à l'œuvre touffue du Normand Orderic Vital. Celui-ci, avec des prétentions d'historien classique, place dans la bouche de ses personnages des discours à la Tite Live, se donne le luxe des descriptions et des portraits et déborde en digressions énormes. L'histoire telle que la comprend Suger ou Galbert de Bruges n'est pas un catalogue de faits et de dates : elle devient déjà une peinture de la société et de l'individu. Guibert de Nogent, contemporain de Louis le Gros, a su mettre sous nos yeux, dans un récit plein de vie et de couleur, l'existence agitée de la commune de Laon. Il a raconté aussi la première croisade, mais

avec moins de succès, car, pour dérouler la grande épopée, le souffle lui fait défaut. Son œuvre la plus intéressante appartient à un genre jusqu'ici peu représenté, l'autobiographie (*De Vita meâ*).

L'ÉLOQUENCE DE LA CHAIRE.

Poète et historien, le clerc de la fin du XIe siècle et du commencement du XIIe s'exerce également à l'éloquence. Les grands mouvements de la Réforme et de la croisade, la multiplication des règles et des ordres monastiques, ont fait naître, dans les deux clergés, des vocations d'orateurs et de missionnaires dont le nombre ira toujours croissant. La parole chrétienne devient une force à laquelle le tempérament de la foule si passionnée, si impressionnable, si prompte aux revirements soudains de l'esprit et du cœur, ne résiste pas. L'action du prêcheur n'est pas confinée dans l'église : il se met partout en contact direct avec le peuple : on l'entend sur la place publique, dans les champs, près des ermitages, au milieu des forêts.

Il lui est si facile de dominer les âmes que l'Église finit par s'inquiéter d'un tel pouvoir et se croit obligée d'en régler l'exercice comme d'en réprimer l'abus. Pour certains, la prédication devient un métier qui enrichit. On voit des clercs se vanter de la fortune ainsi acquise et dénier aux moines, leurs concurrents, le droit de remplir cette fonction essentielle du sacerdoce. Les laïques eux-mêmes, tous ceux que la passion ou l'intérêt poussent à vouloir agir sur le peuple, se mêlent de prédication : dangereuse nouveauté, car c'est par ce moyen que se manifeste et se propage l'opposition à la religion traditionnelle. Le succès de certains hérésiarques, on l'a vu, s'explique par un talent de parole qui s'imposait à la multitude. L'Église dénonce à l'indignation publique ces faux prédicateurs qui la déshonorent quand ils ne cherchent pas à la ruiner : « Anathème, s'écrie Raoul Ardent, à ceux qui, la conscience toute souillée, usurpent un tel ministère! à ceux qui, se croyant forts de l'exemple de Jérémie, prophète dès l'enfance, osent prêcher lorsqu'ils sont encore imberbes. Anathème à ceux qui, dépourvus de facilité, se livrent à la prédication ! Car, comment prêcheront-ils, ceux qui ne savent pas parler? Anathème à ceux qui, ne sachant rien de la doctrine évangélique, osent prêcher. Comment enseigneront-ils aux autres, ceux qui ne sont pas capables de s'instruire eux-mêmes? Anathème encore à ceux qui, n'ayant point la force de l'âme, osent prendre sur eux un tel ministère. Car, comment prêcheront-ils les princes et les puissants, ceux-là qui n'ont pas le courage de les reprendre? »

LES SERMONNAIRES.

Ces malédictions faisaient reculer les timides; mais ceux qui n'osaient trop se produire en public pouvaient se dédommager en écrivant leurs homélies. La prédication n'est plus seulement un apos-

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARY

tolat : elle devient un genre littéraire. Les sermons, rédigés parfois en langue vulgaire, le plus souvent en latin, sont remaniés, corrigés, colportés de couvent en couvent. Ils traitent tous les sujets, prennent toutes les formes, parlent tour à tour la langue de l'allégorie, de la satire, de l'élégie, de l'allocution familière, de la prosopopée grandiose. Quelques-uns même sont composés en dialogue, versifiés, rimés, comme de petits drames. Toute cette littérature dort encore, en grande partie inédite, dans la vaste oubliette des manuscrits de nos fonds latins.

Il est bien peu d'hommes marquants dans les lettres et dans l'histoire de l'Église qui ne doivent une partie de leur notoriété à leurs succès de prédicateurs : parmi les clercs, saint Anselme, Odon de Cambrai, Ive de Chartres, Marbode, Hildebert de Lavardin, Geoffroi de Loroux; parmi les moines, Guibert de Nogent, saint Bernard, Norbert, Abélard, Hugue de Saint-Victor, tous contemporains de Louis le Gros. D'autres ne sont connus que comme orateurs de la chaire : tel ce Raoul Ardent, un simple curé du Poitou, qui périt, sans doute, dans la croisade conduite en 1101 par Guillaume IX, duc d'Aquitaine, et sur lequel on ne saurait rien, s'il n'avait laissé un recueil de sermons. Mais par l'œuvre on peut juger l'homme.

RAOUL ARDENT.

C'est le type même du prédicateur et du missionnaire, tel que l'avait formé la rude époque où il vivait. Orateur passionné, fougueux, dont l'éloquence, armée en guerre, écrase et foudroie, Raoul Ardent fut populaire et méritait de l'être. Il a la flamme intérieure, l'accent vigoureux, la saveur originale, qu'une autre époque retrouvera dans Bossuet, Bourdaloue, ou Bridaine. Il faut l'entendre, par exemple, s'apitoyer sur la vanité de la condition humaine : « Homme misérable, chaque jour tu passes de l'enfance à la jeunesse, de la jeunesse à la vieillesse, de la vieillesse à la mort, et tu te crois citoyen de ce monde! Quoi, tes semblables qui meurent chaque jour, les tombeaux, les ossements des morts, rien ne te touche, rien ne t'avertit! Tu ne comprends pas que tu n'es sur cette terre qu'un étranger et un pèlerin! Le pèlerin ne se laisse détourner de sa voie ni par les prés fleuris, ni par les eaux limpides, ni par les bocages enchanteurs. Pourquoi donc nous laisserions-nous séduire par les charmes du siècle, le luxe, les richesses, les voluptés, les honneurs qui passent comme l'éclair? »

LES DIALOGUES RELIGIEUX.

Les prêtres ne se contentaient pas de faire pénétrer dans l'esprit du peuple, par l'action si puissante de la chaire, les vérités morales et religieuses qu'ils enseignaient. Pour augmenter la splendeur du culte et toucher le cœur en s'adressant aux yeux, ils firent de la liturgie

un spectacle, et de cette idée naquit notre littérature dramatique. Nous l'avons déjà montrée en germe dans l'usage du *trope*. Développé, le trope est devenu le drame liturgique, tout latin d'abord, mêlé ensuite de phrases et de strophes en langue romane. Les plus anciens de ces dialogues religieux qui servaient à rehausser la solennité des grandes fêtes sont au moins les contemporains de la Chanson de Roland. Tel est ce *drame des Mages,* dont il n'est resté qu'un court fragment (fin du XIe siècle) où apparaissent le Roi, ses messagers et les Mages, en quête du roi des rois désigné par l'étoile.

LE DRAME DE L'ÉPOUX.

Le *drame de l'Époux*, tiré presque entièrement du texte de l'Évangile, met en scène les vierges sages et les vierges folles.

Un prologue latin annonce l'action. L'ange Gabriel, qui parle roman, recommande aux vierges d'être vigilantes : « Vierges, oyez ce que nous vous dirons. Ayez présent ce que vous enjoindrons. Attendez un époux. Jésus Sauveur a nom. Guère ne dormez. » Et les vierges effrayées de voir leurs lampes éteintes, se lamentent en strophes latines, terminées par ce refrain en langue vulgaire : « Dolentes, chétives, nous avons trop dormi! » On les voit s'adresser inutilement à leurs compagnes, qui refusent de partager avec elles l'huile de leurs lampes, puis aux marchands d'huile qui les repoussent aussi : « Ce que cherchez ne vous pouvons donner. Cherchez ailleurs qui vous puissent assister. » Elles courent alors, désespérées : « Ah! malheureuses, pourquoi sommes-nous venues? Jamais aux noces, jamais nous n'entrerons. » Mais le Christ, l'Époux, apparaît, la figure menaçante et les maudit : « Allez, chétives! allez, malheureuses! A tout jamais vous soit peine infligée. En enfer soyez dès à présent menées! » Et les démons arrivaient, saisissaient les vierges folles et les entraînaient dans le gouffre.

LE DANIEL D'HILAIRE. APPARITION DU THÉATRE RELIGIEUX.

Le *Daniel* d'Hilaire, quoique rattaché encore à l'office de Noël, est déjà presque étranger à la liturgie proprement dite. On y voit le roi Balthazar et sa femme, le roi Darius, Daniel, Habacuc, des soldats et des seigneurs, sans compter les personnages célestes. On y représente la fête de Babylone et le festin de Balthazar, l'apparition des mots fatidiques : *Mané, Thécel, Pharès,* que les mages ne peuvent expliquer, l'interprétation de Daniel, la prise de Babylone par Darius, la mort de Balthazar et Daniel dans la fosse aux lions. Spectacle compliqué, qui prouve que ce drame latin de près de 400 vers n'est pas un simple exercice de lettrés, mais fut réellement composé en vue de la représentation. Une telle œuvre dépasse évidemment les proportions d'un complément d'office. Qu'elle fût destinée à être jouée dans une abbaye ou dans une église, devant un auditoire de clercs, ou devant la foule plus ou moins recueillie des laïques, peu importe.

Ce n'est plus la liturgie qui s'adjoint une scène dialoguée : c'est le théâtre religieux qui apparaît et porte en lui-même sa raison d'être.

Ce développement de la littérature latine, dans ses directions différentes, ne nous intéresse pas seulement en soi, comme indice des progrès intellectuels de la société ecclésiastique. Il montre le soin que prenait l'Église de conserver et de consolider son autorité, en agissant sur les imaginations, en captivant les fidèles par la pompe des cérémonies. Il ne lui suffisait pas d'édifier et d'instruire : elle voulait émouvoir et même amuser la foule. Mais on y trouve aussi la preuve qu'elle se laissait pénétrer insensiblement par les idées et par la langue de ce monde laïque au-dessus et en dehors duquel elle prétendait se maintenir.

On s'aperçoit d'ailleurs que la culture latine, au temps de la Réforme et de la croisade, ne règne plus sans partage. La littérature romane commence à quitter le giron de l'Église. Au nord de la France, elle crée l'*épopée* guerrière, au midi, la *poésie des troubadours*; il est donc visible qu'elle s'émancipe. Au latin et à sa littérature, instrument de la domination du Clergé sur les populations chrétiennes, s'opposent la langue vulgaire et les lettres profanes. Le progrès du « romanisme » est un nouveau coup porté à l'unité intellectuelle du régime que l'Église et la Féodalité avaient fondé.

II. — LES LETTRES ROMANES. L'ÉPOPÉE ET LA POÉSIE LYRIQUE[1]

ORIGINES DE L'EPOPÉE.

L'ŒUVRE capitale de la littérature du Nord, l'épopée, n'a pas été créée d'un jet par l'inspiration du poète qui chanta Roland. Nos grandes compositions épiques ne sont probablement que la forme dernière, allongée et amplifiée, des cantilènes dont nous avons déjà parlé. Des jongleurs, musiciens ambulants, poètes eux-mêmes ou chargés d'exécuter les œuvres des autres, colportaient ces poèmes dans les cours seigneuriales, les chantaient en s'accompagnant de la viole, soit à la table des nobles ou dans leurs vergers, soit en voyage,

1. OUVRAGES A CONSULTER. Outre les ouvrages généraux cités p. 179, L. Gautier, *Les Épopées françaises*, 2e édit., 1892. G. Paris, *La Poésie au Moyen âge*, 1885, et *Histoire poétique de Charlemagne*, 1865. L. Gautier, *La Chanson de Roland*, 25e éd., 1895. Koschwitz, *Karls des Grossen Reise nach Jerusalem und Constantinopel*, 3e édit., 1895. L. Willems, *L'élément historique dans le Coronement Loois*, 1896. Bartsch, *Grandriss zur Geschichte der Provenzalischen Literatur*, 1872. Diez, *La poésie des troubadours*, trad. de Roisin, 1845. P. Meyer, *Les Troubadours à la cour des comtes de Toulouse*, dans l'Histoire du Languedoc, t. VII, 1879. Clédat, *La poésie lyrique et satirique en France au Moyen âge*, 1893.

pour alléger les chevauchées interminables, soit au cours des expéditions guerrières, lorsqu'ils suivaient les chevaliers au combat. Ils ne se bornaient pas à recueillir ces fragments épiques ou lyriques, mais les soudaient entre eux et reliaient les uns aux autres les personnages par des mariages et des parentés imaginaires. Ainsi se constituèrent ces familles ou cycles d'épopées, matière inépuisable sur laquelle le Moyen âge allait travailler, sans se lasser, pendant trois siècles.

LA CHANSON DE ROLAND.

La plus ancienne des épopées françaises, la *Chanson de Roland*, en est aussi et de beaucoup la plus belle. Le texte retrouvé à Oxford et publié en 1837 comprend 4000 vers de dix syllabes, non pas rimés, mais simplement assonancés (c'est-à-dire terminés par la même syllabe accentuée) et répartis en 291 laisses ou couplets inégaux. Un fait historique, rapporté par le biographe de Charlemagne, Eginhart, la destruction d'une arrière-garde française, en 778, par les Basques postés dans les gorges de Roncevaux, désastre où mourut Roland, le comte de la Marche de Bretagne : tel est le point de départ, fort mince, de cette composition, où la fantaisie du poète s'est donné carrière. Elle a élargi le champ de l'histoire, transformé les Basques en Sarrasins, ces éternels ennemis de la France chrétienne, fait de Roland le neveu de Charlemagne, attribué le déshonneur de l'armée franque à la trahison de Ganelon et imaginé que Charlemagne accourut pour venger le massacre de ses soldats.

LES HÉROS DU POÈME.

On ne peut dire que l'invention, ici, soit puissante : elle se montre surtout dans les détails, descriptions et discours, épisodes touchants ou terribles. La grande figure de Charlemagne, « le roi à la barbe fleurie », vieillard de deux cents ans, domine le poème. Mais l'intérêt véritable est fixé sur Roland, sur son ami Olivier et sur la poignée de braves qui défendent avec eux le col de Roncevaux.

Quatre cent mille Sarrasins les assaillent du haut des sommets, à l'improviste. Il faut obtenir de Roland qu'il sonne du cor pour rappeler Charlemagne, arrivé déjà dans la plaine gasconne. L'orgueil de Roland résiste même aux supplications d'Olivier. Tout espoir de secours est perdu. Un combat furieux est engagé. Les Francs bénis par l'archevêque Turpin, animés par l'exemple de leur chef, font des prodiges, mais comment ne seraient-ils pas écrasés sous la masse toujours grossissante de l'ennemi? Ils périssent, les uns après les autres. Lorsqu'il n'en voit plus que soixante autour de lui, Roland se décide enfin à faire résonner l'olifant. Charlemagne a entendu et revient sur ses pas, en toute hâte, mais trop tard. Olivier et Turpin, les derniers combattants, ont succombé.

Resté seul, Roland éprouve la joie suprême de voir fuir les Sarra-

sins, que le retour de Charlemagne épouvante, et de se retrouver maître de ce champ de carnage. Mais épuisé par la tuerie et par l'effort désespéré qu'il a fait en sonnant du cor, il a perdu ses forces et se couche la face contre terre, son épée et son olifant sous lui, la tête tournée du côté de l'Espagne et des païens : « De plusieurs choses il se prend à se ressouvenir : de tant de pays qu'il a conquis, le vaillant baron, de douce France, des hommes de sa lignée, de Charlemagne, son seigneur, qui l'a nourri. Il ne peut s'empêcher d'en pleurer et de soupirer. Mais il ne veut pas se mettre lui-même en oubli; il crie : c'est ma faute, et demande à Dieu merci : « Vrai père, qui oncques ne mentis, qui, d'entre les morts, ressuscitas saint Lazare, qui des lions défendis Daniel, défends mon âme contre tous périls, pour les péchés que j'ai faits en ma vie. » Il tend à Dieu le gant de sa main droite, et de sa main saint Gabriel l'a pris. Sur son bras il incline sa tête. Les mains jointes, il est allé à sa fin. Dieu lui envoie ses anges chérubins et saint Michel du Péril de la mer. Avec eux saint Gabriel y vint. Ils emportent l'âme du comte en paradis. »

VALEUR LITTÉRAIRE DU POÈME.

Comment ne pas reconnaître que les tableaux successifs, dont se compose l'action, ont du relief, que le caractère de Roland est d'une intensité de vie peu commune, et qu'en certains endroits, la hauteur du sentiment moral unie à la grandeur simple de l'expression produisent le sublime? A tout prendre, une œuvre aussi originale et d'un effet aussi puissant honore le temps qui l'a conçue.

SON INTÉRÊT HISTORIQUE.

Mais, ce qui nous importe davantage, c'est l'intérêt historique du poème, qui n'est ni dans le sujet traité, ni dans le choix de l'époque à laquelle l'action appartient. Les noms des personnages que la fantaisie n'a pas créés, à commencer par Charlemagne, nous ramènent au IXe siècle, mais le détail des mœurs et des costumes, les institutions et les sentiments exprimés sont postérieurs de plus de deux cents ans à l'épisode de Roncevaux. S'il est vrai que le texte d'Oxford ait été rédigé, vers 1080, au milieu des troubles et du fracas de la querelle des investitures et de la Réforme, alors que les moines de Cluni triomphaient et que la Papauté dictait ses lois à l'Europe, le poète ne semble connaître pourtant ni les agitations de son époque, ni les puissances qui la dominent. Ce contemporain de Grégoire VII ne fait aucune allusion, même lointaine, à l'Église organisée et agissante, à cet ébranlement du monde chrétien qui se produisait déjà bien avant la croisade. Une croyance naïve et entière, celle du chevalier dont rien n'inquiète la foi; un christianisme sobre de merveilleux, qui n'admet guère que l'intervention de Dieu et de ses anges dans le camp des Français, du diable, dans celui des Sarrasins; des évêques

batailleurs, qui bénissent et massacrent tour à tour; voilà tout le divin de la chanson de Roland.

IDÉE GÉNÉRALE DU POÈME.

On a dit que l'idée générale du poème était « la lutte de la Chrétienté, sous l'hégémonie de la France, contre les Sarrasins » et que cette épopée où vibrent l'enthousiasme religieux et la haine du mécréant, fut l'un des symptômes précurseurs de la croisade. Au lieu d'évoquer le souvenir de l'immense exode de l'Europe et le pressentiment de ce qui allait s'accomplir, il serait plus naturel de rappeler ce qui s'était passé ou se passait au moment où le trouvère composait ses laisses, c'est-à-dire la guerre permanente que les seigneurs français faisaient aux Sarrasins d'Espagne depuis le début du XIe siècle. Tel est le fait d'histoire contemporaine qui a déterminé l'auteur et inspiré son travail entier.

LA PASSION GUERRIÈRE.

Le fanatisme des héros de la Chanson est absolu ; il faut que l'infidèle soit massacré ou converti, c'est l'alternative à laquelle Charlemagne réduit les païens de Saragosse. Le devoir des Français est d'enlever l'Espagne aux ennemis de la foi, par la raison que « les païens ont tort et les chrétiens ont droit. » Mais, si vive qu'elle soit, la passion religieuse n'est pas ici ce qui frappe le plus. La croix disparaît derrière l'épée, comme Charlemagne derrière Roland. La Chanson est encore plus guerrière que chrétienne. Avant tout, elle glorifie les mœurs, les sentiments, les vertus du chevalier de France, dont Roland est l'incarnation embellie, mais vivante. Il s'agit essentiellement d'un chant de guerre où le récit de bataille est l'objet principal, où le poète et ses auditeurs se complaisent à la tuerie, aux têtes tranchées, aux hommes et aux chevaux coupés en deux.

« Le comte Roland, au milieu du champ de bataille, chevauche ; il tient Durandal, qui bien tranche et bien taille, et fait grand carnage des Sarrasins. Ah ! si vous l'aviez vu jeter un mort sur un autre mort, et le sang tout clair inonder le sol ! Sanglant est son haubert et ses bras et le col et les épaules de son cheval. » Seulement la férocité du soldat noble et l'indépendance farouche du haut baron sont adoucies par la grandeur morale de la chevalerie. Roland est le chevalier primitif, celui du XIe siècle, dont l'honneur est fait de fidélité envers le compagnon et de loyauté envers le suzerain. Cet hercule chrétien, ce tueur sans pareil, est aussi le modèle du vassal : « Bien nous devons tenir ici pour notre roi ; pour son seigneur chacun doit souffrir détresse, endurer grandes chaleurs et grands froids, perdre de son cuir et de son poil. Que chacun frappe donc de grands coups, afin qu'on ne chante pas sur nous de mauvaise chanson. Mauvais exemple ne viendra jamais de moi. » Ici l'honneur féodal n'est pas seulement individuel ;

il engendre un sentiment plus complexe, l'honneur du pays à qui cette féodalité appartient : « Ne plaise à Dieu, ni à ses très saints anges, s'écrie Roland, que déjà par moi France perde sa valeur. » Et quand le chrétien Olivier a mis à mort un Sarrasin insolent, il triomphe en songeant à l'honneur de la patrie : « Aujourd'hui ne perdra douce France sa gloire. »

LE PATRIOTISME DANS LA CHANSON DE ROLAND.

Faut-il donc faire de notre vieux poème, comme le veulent les plus passionnés de ses admirateurs, une « école de patriotisme? » Le mot ne peut être accepté sans réserve. Le patriotisme de Roland se manifeste surtout par de brèves invocations à la « douce France, » mais par là il entend presque toujours la terre chrétienne opposée à la terre sarrasine. Où sont les limites de cette France? Ne se confondent-elles pas avec celles du vaste empire que Roland se vante d'avoir placé sous la domination de Charlemagne? « Je lui conquis Anjou et Bretagne, je lui conquis Provence et Aquitaine, je lui conquis le Poitou et le Maine, je lui conquis la libre Normandie, la Lombardie et toute la Romagne; je lui conquis la Bavière et la Flandre, et la Bourgogne et toute la Pologne, Constantinople dont il eut l'hommage, et la Saxe qui se soumet à ses exigences. Je lui conquis Écosse, Galles, Irlande et Angleterre, qu'il tient en son domaine privé. Combien en ai-je conquis de ces pays et de ces terres que tient Charles à la barbe blanche? »

L'AUTEUR DE LA CHANSON.

L'essentiel n'est pas d'admirer la Chanson de Roland, mais de la voir sous son vrai jour et d'y retrouver les caractères du milieu social d'où elle est sortie et pour qui elle fut faite. De son auteur, nous ne savons rien, pas même le nom. Pour son lieu d'origine, on indique vaguement la Bretagne, ou ce coin de la Normandie qui avoisine Saint-Michel en mer. On ajoute l'hypothèse d'un remaniement en Anjou, d'une rédaction définitive dans la France capétienne. Après tout, qu'importe le poète? Nous avons le poème, œuvre littéraire de forte saveur et de grande allure, monument d'histoire où le chevalier du XIe siècle nous apparaît avec la sécheresse de lignes et la crudité de couleur des fresques primitives, à la fois très idéalisé et très ressemblant.

LE PÈLERINAGE DE CHARLEMAGNE.

On aurait peine à croire, si l'archaïsme de la langue et d'autres indices ne l'attestaient, que la *Chanson du Pèlerinage de Charlemagne* est contemporaine du poème de Roland. Le grand empereur et ses douze pairs sont encore les héros de ce fabliau épique, étrange composition, où l'inspiration chrétienne se concilie avec l'élément comique, l'esprit féodal avec l'esprit bourgeois. Au fond, ce n'est qu'un conte fait pour amuser les pèlerins venus au Lendit, à la foire de Saint-Denis, et pour leur expliquer comment les saintes

reliques, le clou et la couronne d'épines, ont été rapportés de Jérusalem à la grande abbaye des rois de France, en passant par Constantinople.

Charlemagne, jaloux de savoir si l'empereur grec, Hugon, porte mieux que lui la couronne, part avec ses douze pairs et 80 000 pèlerins bien armés. A Jérusalem, il goûte le plaisir de s'asseoir à la place même que le Christ occupait, le jour de la Cène, d'emporter les reliques que lui donne respectueusement le patriarche et de cueillir des palmes à Jéricho. Arrivé à Constantinople, il rencontre l'empereur Hugon au moment où celui-ci labourait sa terre avec une charrue d'or. « Par saint Pierre, s'écrie l'un des pairs, Guillaume d'Orange, si je tenais cette charrue en France et que Bertrand fût avec moi, nous aurions vite fait de la mettre en pièces à coups de marteau. » Les richesses du palais impérial, étincelant d'or et de marbres précieux, cette salle merveilleuse qui tourne sur elle-même, ces statues de bronze qui rendent des sons harmonieux, éblouissent les Français. Au souper royal, ils s'enivrent et, sur l'invitation de Charlemagne, se livrent à un jeu de gasconnades énormes où chacun des pairs cherche à surpasser ses compagnons en vantardises fort désobligeantes pour l'hôte qui les reçoit. Hugon, furieux, menace de leur trancher la tête s'ils n'accomplissent réellement toutes ces belles prouesses. Charlemagne s'excuse, tout tremblant : « Sire, c'est l'usage des Français de *gaber* avant de dormir : vous nous avez donné hier de forts vins à boire : si nous avons dit des folies, nous n'en sommes pas responsables. » Heureusement qu'un ange, envoyé de Dieu, donne à nos guerriers fort penauds la puissance d'exécuter leurs rodomontades. Hugon effrayé s'incline devant ces Français que le ciel protège et reconnaît la supériorité de Charlemagne « plus grand que lui d'un pied et de quatre pouces. » Nous n'irons jamais dans un pays, dit le poète en terminant, où nous n'ayons l'avantage et l'honneur. »

C'est donc toujours, ici comme dans le Roland, la glorification du chevalier de France, exalté jusque dans ses défauts. Mais la France du *Pèlerinage* n'est plus étendue aux limites de l'Europe chrétienne. Charlemagne n'est pas l'empereur d'Aix-la-Chapelle, ni même le roi de Laon, mais le roi de Paris, où il tient sa cour. L'auteur du poème, un Parisien ou du moins un habitant de l'Ile-de-France, a singulièrement rapetissé et embourgeoisé ce majestueux vieillard « à la barbe fleurie. » Dans son aventure de Constantinople, Charlemagne, buveur et gascon, tourne à la caricature. Le Français d'avant la croisade aimait déjà à parodier ses grands hommes. Cette chanson nous fait connaître certains traits du caractère national et l'état d'esprit

d'un Occidental rêvant de Jérusalem, de Byzance, du merveilleux lointain d'Orient.

AUTRES CHANSONS DE GESTE.

D'autres poèmes rédigés par des contemporains de Louis le Gros, le *Charroi de Nimes* et le *Couronnement de Louis*, mettent en relief le triomphe du seigneur féodal reléguant la Royauté au second plan. Ici encore, un obscur détail historique, la victoire remportée sur les Sarrasins de Septimanie, à Villedaigne, en 793, par un comte franc, Guillaume, a été le point de départ d'une série de compositions poétiques où la légende a étrangement amalgamé les faits relatifs à Louis le Débonnaire et aux rois Louis du xe siècle. Ce Guillaume, plus ou moins identifiable avec les comtes et ducs de cette période qui ont porté le même nom, est devenu le type même de la féodalité victorieuse,toute-puissante, qui protège et opprime les rois tour à tour, lutte contre les Sarrasins et porte secours aux papes menacés par les empereurs allemands ou par les païens.

Dans le *Charroi de Nimes*, le roi Louis, effrayé des reproches violents que lui adresse son feudataire pour l'avoir oublié dans la répartition des fiefs, lui offre la moitié de son royaume. Mais Guillaume daigne se réconcilier avec son suzerain. Il lui demande le royaume d'Espagne avec Orange et Nîmes, encore aux mains des Sarrasins et conquiert, par force et par ruse, les villes dont la Royauté, molle ou peureuse, était incapable de s'emparer.

Le *Couronnement de Louis* raconte à la fois l'histoire du couronnement de Louis le Débonnaire, la lutte des derniers Carolingiens contre leurs grands vassaux et les premières expéditions des aventuriers normands sur le sol italien, le tout noyé dans un flot d'épisodes imaginaires où Guillaume d'Orange tient toujours la meilleure place. Il venge le roi Louis d'un seigneur rebelle, Arnéïs d'Orléans, et court à Rome défendre le Saint-Siège contre les Sarrasins et les Allemands, gloire toute féodale, qui fait d'autant mieux ressortir l'abaissement de la Royauté. Louis le Débonnaire, maltraité par le poète au delà de toute mesure, n'ose pas prendre la couronne à son avènement; il se laisse tonsurer et enfermer dans un cloître. Plus tard, le duc de Normandie l'emprisonne, et quand Guillaume veut l'emmener contre les Allemands, il pleure comme un lâche, trop heureux ensuite de recevoir des mains de son vassal les insignes impériaux.

CONQUÊTES DE LA LANGUE FRANÇAISE.

Devant ce magnifique développement de l'épopée les autres genres littéraires pâlissent, mais la langue française agrandit pourtant son domaine et entame de toutes parts l'empire réservé au latin. Des sermons en vers, le poème de Benoît sur la légende de saint Brandan, celui d'un anonyme sur la légende de saint Grégoire, prouvent que,

dès la première moitié du XIIe siècle, la littérature religieuse commençait à rechercher un public plus étendu que celui de l'Église et de l'École. La science elle-même se met à parler roman. On traduit en vers le poème latin de Marbode sur les pierres précieuses. Le Normand Philippe de Thaon va jusqu'à versifier le comput et le calendrier. Enfin le drame liturgique achève sa transformation.

LE MYSTÈRE D'ADAM.

La première pièce de théâtre qui ait été écrite en français est une œuvre normande ou anglo-normande de la fin du règne de Louis le Gros, le *Mystère d'Adam*. L'auteur reste pour nous aussi inconnu que celui de la Chanson de Roland, mais on est surpris de voir ce clerc, déjà si habile à manier sa langue, conduire l'action avec sûreté, faire parler ses personnages comme il convient, esquisser des caractères, pousser vivement le dialogue, produire enfin un commencement d'effet dramatique avec les éléments les plus simples. Les rubriques assez longues qu'il ajoute à son texte révèlent un metteur en scène attentif, qui cherche non seulement à plaire à son public par le souci de la décoration et du costume, mais à obtenir de ses interprètes le jeu et le ton appropriés à l'action. L'auteur explique d'abord ce que le théâtre doit représenter, puis donne ses instructions aux acteurs pour les attitudes, la diction, le geste : « Qu'Adam n'oublie pas le moment où il devra répondre, qu'il ne soit ni trop prompt, ni trop lent à la réplique. »

Le drame commence. Dieu donne ses ordres au premier homme et à la femme sortie de son flanc. Le diable essaye en vain de tenter Adam qui le repousse, mais il flatte Eve avec tant d'adresse! « Tu es faiblette et tendre chose — Et es plus fraîche que n'est rose; — Tu es plus blanche que cristal — Que neige qui choit sur glace en val ». Son époux n'est pas digne d'elle : « Tu es trop tendre et lui trop dur ». Satan l'incite à goûter le fruit défendu : « En celui-ci est grâce de vie, — De puissance et de seigneurie, — De tout savoir et bien et mal ». Eve demande : Quelle saveur a-t-il? Divine, répond le diable, et la femme, après avoir goûté le fruit qu'elle trouve délicieux, le présente à Adam. Les coupables sont chassés du Paradis terrestre, et l'on voit Adam manier la bêche, Eve le râteau. Ils meurent bientôt, de misère et de chagrin, emportés dans l'enfer par les diables. Mais le drame recommence avec Caïn et Abel : « Abel, tu es mort, dit Caïn. — Et pourquoi? — Je veux me venger de toi. — En Dieu est toute ma confiance. — Il ne t'empêchera pas de mourir. » Et le dialogue se poursuit, vif, pressant, jusqu'à la mort d'Abel : « Où est ton frère, chante le chœur? » Dieu apparaît de nouveau et maudit le meurtrier, qui est encore livré aux démons. Ils emmènent aussi Abel, « mais plus douce-

ment », dit l'auteur, toujours soigneux de régler la mise en scène. L'innocence persécutée ira plus tard en Paradis.

Il est possible que cette sorte de trilogie, où la procession traditionnelle des prophètes venait après l'histoire d'Adam et d'Ève et celle de leurs fils, se rattachât aux cérémonies de Noël. Si le point de départ fut liturgique, les épisodes, la langue employée, la complication du spectacle, nous éloignent singulièrement de l'autel et de l'office religieux. Ce n'est plus ici le cantique ou la parabole mise en dialogue. Le vrai théâtre des mystères est devant nous, avec son paradis planté d'arbres, enbaumé de fleurs et de fruits, son enfer d'où sortent flammes et fumées, sa machinerie déjà ingénieuse, ses diables qui abandonnent la scène pour courir sur la place et faire le bonheur et l'effroi de la multitude. Aussi a-t-on supposé que la représentation d'Adam avait lieu, non pas dans l'intérieur de l'église, mais au dehors, sur le parvis. La pièce, ouverte par des leçons tirées de l'Écriture, se terminait par un sermon. Il est clair que l'inspiration en est religieuse : mais l'élément profane y tient une telle place qu'il est impossible de ne pas regarder ce premier essai d'art dramatique comme une nouveauté hardie, prélude des conquêtes plus importantes que la littérature en langue vulgaire allait faire dans les pays où se parle le français.

LA POÉSIE LYRIQUE DU MIDI.

Pendant que, dans la France du Nord, les instincts guerriers de la noblesse animaient l'épopée et que le théâtre chrétien commençait déjà à sortir de l'église pour le divertissement des fidèles, la vie courtoise et l'amour chevaleresque faisaient naître la chanson ou la satire dans les châteaux de l'Aquitaine et du Languedoc. L'éternel honneur des lettres provençales est tout entier dans ses troubadours. « Leur lyrique est la première poésie individuelle qui se soit produite depuis l'antiquité [1] »

Ils commencent à chanter au temps de la première croisade et ne se tairont plus qu'au XIIIe siècle, lorsque la guerre des Albigeois viendra brusquement interrompre la vie politique et intellectuelle du Midi. Parmi ces poètes étaient des chevaliers de haut parage, heureux de composer, pour leur plaisir, des chants d'amour ou des sirventes, qui ne leur rapportaient que la gloire. Ils les faisaient chanter par des jongleurs à leurs gages, experts dans l'art d'adapter la mélodie aux paroles du maître.

LE PLUS ANCIEN TROUBADOUR. GUILLAUME IX.

Le grand seigneur qui ouvre la liste des troubadours, Guillaume IX, duc d'Aquitaine, a laissé onze compositions lyriques, dans ce genre facétieux et sensuel qui traitait les choses de la religion aussi légèrement que celles de l'amour. Avec sa touche preste et sa verve facile,

1. Suchier, *Geschichte der Französischen Literatur* (1900), p. 7.

le même homme qui remercie « Dieu et saint Julien » de sa science en matière de galanterie et se déclare si habile dans ce métier « qu'il pourrait gagner son pain dans tous les marchés », exhale en termes émus ses sentiments de piété avant de partir pour la croisade. « Puisque de chanter m'a pris l'envie, ferai une chanson dont suis dolent ». Il abandonne tout ce qu'il aime, fêtes, plaisirs, tournois et court vers celui « à qui le pèlerin crie merci ». Il prie ses compagnons de lui pardonner ses torts et dit un dernier adieu aux vanités du monde, « rejetant loin de lui ses riches habits bordés de soie, de petit-gris et de zibeline » pour endosser le froc. On sait pourtant que cet édifiant pèlerin partit en joyeuse compagnie et qu'au retour il se moqua de la croisade qu'il n'avait pas su mener à bien.

D'autres barons aquitains, Eble II, vicomte de Ventadour, Jaufre Rudel, seigneur de Blaye, Grégoire Béchada, et, à l'autre extrémité du domaine provençal, Ot de Moncada, chevalier catalan, chantaient aussi l'amour ou la guerre; mais de leurs œuvres (sauf les six poésies de Rudel écrites avant 1147), rien n'est resté. A peine connaissons-nous celles de Cercamon, le jongleur gascon, qui courait le monde (d'où son surnom), « trouvant vers et pastourelles à l'ancienne mode ». Plus heureux fut un autre jongleur du même pays, Marcabrun, dont nous possédons encore quarante pièces, la plupart du genre satirique (1135-1147), poésies originales mais peu claires, au moins pour nous.

MARCABRUN. Fils de « Marie la Brune », ce troubadour d'origine très plébéienne, fut élevé auprès d'un seigneur d'Auvillars, voyagea beaucoup, même dans la France du Nord, peut-être en Angleterre, mais fréquenta surtout les cours du Midi et de l'Espagne. Les événements les plus importants de son époque ont leur écho dans ses vers et l'on y retrouve de hauts personnages. Il engage Louis VII, roi de France et duc d'Aquitaine, à venir guerroyer contre les musulmans d'Espagne. « Puisque France, Poitou et Berri obéissent à un seul seigneur, qu'il vienne ici faire à Dieu le service de son fief, car je ne sais pourquoi vit le prince qui ne va pas rendre à Dieu son devoir de vassal. » Mais il a plus de confiance dans les Espagnols eux-mêmes. « Si les fleuves n'étaient si gros, les Almoravides seraient en mauvaise passe; nous pourrions leur en donner garantie. Qu'ils attendent le retour des jours chauds et la venue du seigneur de Castille, et nous les ferons maigrir de Cordoue. »

La biographie des troubadours fait de Marcabrun une véritable exception dans ce monde de poètes de cour qui s'inspiraient surtout du sentiment amoureux, disant « qu'il n'aima aucune femme, ni d'aucune femme ne fut aimé. » Son humeur médisante lui valut tant d'ennemis, même parmi les hommes, qu'il fut, dit-on, la victime

des haines soulevées par ses sirventes. Les châtelains de Guyenne, qu'il ne cessait d'attaquer, se seraient débarrassés de lui en l'assassinant.

Dans cette période primitive de la littérature provençale, les pays de l'Ouest, Limousin, Guyenne, Gascogne, semblent avoir eu le privilège de fournir les poètes. Comme langue littéraire, on employait surtout le parler de Limoges, mais l'essor donné par les Aquitains devait bientôt se communiquer à toutes les régions du Midi. On pressent la merveilleuse expansion de lyrisme qui restera l'un des titres d'honneur de l'époque de Philippe Auguste, et dont nous parlerons quand le moment sera venu. La muse profane et l'idiome populaire allaient triompher aisément dans cette société méridionale où l'Église, représentant la culture latine, le langage et la civilisation du passé, commençait à perdre la direction des âmes, et n'était plus sûre de l'avenir.

III. — ÉPANOUISSEMENT DE L'ART ROMAN ET NAISSANCE DE L'ART GOTHIQUE [1]

LOIN de s'émanciper comme la poésie, les autres manifestations de l'art, l'architecture, la sculpture, la peinture continuent à exprimer, sous mille formes, avec plus de fidélité que jamais, le sentiment religieux, les scènes de l'histoire sacrée, et les vérités morales que la conscience de ce temps ne séparait pas du christianisme. Si les philosophes et les écrivains essaient de sortir des traditions et prennent une liberté d'allure qui inquiète déjà les hommes de foi, l'art proprement dit reste tout entier au service du culte. Il est vrai qu'il devient moins hiératique et se soucie davantage de la vérité des formes. Mais tout en essayant de reproduire plus exactement la réalité vivante, il a toujours en vue de produire un effet d'édification plus intense et d'élever plus haut son inspiration.

APOGÉE DE L'ART ROMAN.

C'est l'époque de la maturité et du complet épanouissement de l'architecture et de la sculpture romanes (1060-1150). La France achève

1. OUVRAGES A CONSULTER. Outre les publications citées plus haut (p. 199) : Anthyme Saint-Paul, *Histoire monumentale de la France*, 1888, et *Suger, l'église de Saint-Denis et Saint-Bernard*, dans le *Bulletin archéol. du Comité des Travaux historiques*, 1890. E. Lefèvre-Pontalis, *L'Architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons, au XIe et au XIIe siècle*, 1894-1897. Virey, *L'Architecture romane dans l'ancien diocèse de Mâcon*, 1892. Spiers, *Saint-Front de Périgueux et les églises à coupoles du Périgord et de l'Angoumois*, dans le Bulletin monumental, t. LXII, 1897. E. Lefèvre-Pontalis, *Les Façades successives de la cathédrale de Chartres*, 1902. Male, *L'Art religieux au XIIIe siècle*, 1898. A. de Champeaux, *Histoire de la peinture décorative*, 1889. P. Mérimée, *Notice sur les peintures de l'église Saint-Savin*, 1845. De Lasteyrie, *Histoire de la peinture sur verre*, 1838-1858. Olivier-Merson, *Les vitraux*, 1898. E. Molinier, *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie*. T. I. *Ivoires*, 1896, et *L'Orfèvrerie religieuse et civile*, 1901. Gouse, *L'Art gothique*, 1890. A. Marignan, *L'Ecole de sculpture en Provence, du XIIe au XIIIe siècle*, dans le *Moyen âge* (1899).

de se couvrir de grandes et de petites églises bâties par des clercs et des moines. Ces artistes ne sont pas esclaves de conventions et de règles immuables. Non seulement ils améliorent les procédés de la construction, mais ils s'ingénient à augmenter le plaisir des yeux, en donnant à l'ornementation la richesse et la variété qui lui avaient manqué jusqu'ici.

Comme les abbayes ont joué un rôle très actif dans cette renaissance, il parut tout d'abord naturel d'attribuer aux régimes différents des congrégations religieuses les résultats si variés du travail qui transforma les églises carolingiennes. Les théories sur la propagation de l'art clunisien ou cistercien ont perdu beaucoup de leur valeur, aujourd'hui qu'une science plus exacte a démontré que les moines de Cluni et de Cîteaux adoptaient, pour la construction de leurs édifices, le système propre à la contrée qu'ils habitaient. Les écoles d'architecture romane ne sont pas monastiques, mais régionales.

L'ÉCOLE NORMANDE.

Sur les bords de la Loire, de la Seine et de l'Oise, les églises sont, en général, d'une simplicité extrême. Le chef-d'œuvre de l'école normande est peut-être l'église Saint-Étienne de Caen ou de l'Abbaye-aux-Hommes, consacrée en 1077, tombeau de Guillaume le Conquérant, imposante et sévère avec ses trois tours, sa façade presque nue et ses tribunes à doubles arcades. A côté, l'église, plus petite, de la Trinité ou de l'Abbaye-aux-Dames, bâtie par la reine Mathilde, dont elle fut, depuis 1083, la dernière demeure, élève ses deux énormes tours carrées qu'allègent, il est vrai, plusieurs étages d'élégantes arcatures. Ces deux églises sœurs donnent une idée précise de l'art roman du Nord dans son expression la plus sobre.

L'ÉCOLE PROVENÇALE.

Mais il faut voir surtout cette architecture dans les pays où elle a régné sans partage et déployé toutes ses ressources. Les églises de Provence, bâties sur un sol où l'antiquité a laissé tant de beaux vestiges, dans un milieu tout imprégné de souvenirs romains, doivent surtout à cette circonstance leur physionomie particulière. Romanes par leur construction générale et leur système de voûtes, elles sont restées latines par la forme de leurs frontons, de leurs entablements, de leurs colonnes, de leurs chapiteaux, de leurs moulures, et surtout par leurs ornements sculptés, aux lignes encore si correctes. A Arles, l'ancienne cathédrale Saint-Trophime étale les richesses de son grand portail historié que coupe par le milieu une colonne de granit antique. Les charmantes colonnettes de son cloître soutiennent des chapiteaux profondément fouillés où se remue tout un monde de figures humaines. A Montmajour, la petite église de Sainte-Croix, chapelle mortuaire, si curieuse par sa disposition en carré qu'entourent quatre

absides demi-circulaires : à Avignon, Notre-Dame des Doms, œuvre presque intacte du XIe siècle, avec son portail de style tout roman; plus loin, la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux et de Valence, et à Grenoble, Saint-Laurent avec sa double église superposée, crypte du IXe siècle et abside du XIe, tous ces édifices sont l'œuvre d'artistes que l'art classique inspirait encore et qui procèdent directement du génie latin.

ÉCOLE BOURGUIGNONNE.

En remontant le Rhône et à Lyon même, on pénètre dans le domaine de l'école bourguignonne, qui a couvert de ses productions le Lyonnais, le Forez, la Bourgogne, le Nivernais et une partie de la Champagne. Ici encore le goût prononcé pour les profils et les ornements romains rappelle les origines de l'ancienne Lyonnaise; mais le style bourguignon, avec ses voûtes en berceau brisé, ses tours octogonales à plusieurs étages, ses pilastres cannelés, le luxe de ses sculptures, est un des plus originaux.

LA BASILIQUE DE CLUNI.

La basilique de Cluni, aussi vaste que Saint-Pierre de Rome, digne de la congrégation gigantesque dont elle symbolisait la puissance et l'empire si étendu, fut commencée en 1089 et achevée en moins de trente ans. Elle avait l'aspect d'une croix d'archevêque, avec ses deux transsepts, ses cinq nefs, ses soixante piliers massifs, ses trois cents fenêtres, ses cinq clochers, son chœur de 225 stalles et son sanctuaire que portaient huit colonnes de marbre. Le XIIIe siècle ajoutera à ce temple colossal, en guise de vestibule ou de *narthex*, un autre édifice à trois nefs élevé de trente mètres, éclairé par vingt vitraux, précédé d'un magnifique portail et de deux grandes tours. Imaginons l'effet saisissant que devait produire cette église double avec les bâtiments claustraux qui l'entouraient, et dont l'ensemble formait presque une ville! De toutes ces richesses architecturales, orgueil du Moyen âge, qu'est-il resté? Un fragment du transsept méridional, la sacristie, le cloître, quelques-uns des bâtiments servant aux moines et une tour. Basilique et vestibule, tout a disparu. Le Directoire les a vendus; le Consulat a laissé les acquéreurs y commencer leur œuvre destructive; l'Empire en a achevé la démolition.

S'il est malaisé de comprendre aujourd'hui ce que fut cette merveille, on peut encore admirer à Lyon, l'église de Saint-Martin-d'Ainai, avec son clocher de façade dont les quatre acrotères en triangles rappellent les cornes des tombeaux romains; à Vézelai, la façade si hardiment sculptée de la Madeleine; à Avallon, le portail de Saint-Lazare en style roman fleuri, d'une richesse incomparable; à Charlieu (Loire), l'église abbatiale, dont le porche à deux portes est un des morceaux achevés de la sculpture bourguignonne; à Tournus, enfin, cette église extraordinaire, unique en son genre, où la voûte de

la nef est composée d'une série de berceaux transversaux reposant sur de hautes colonnes, sans chapiteaux ni bases, œuvre tellement singulière que certains archéologues ont voulu en faire honneur à l'art persan.

ÉCOLE AUVERGNATE.

Dans l'école auvergnate, l'emploi de la lave alternant avec la pierre blanche donne aux églises si élégantes leur aspect caractéristique. On les reconnaît d'ailleurs à leurs grandes nefs que contrebutent des tribunes basses, à leurs clochers à huit pans et à double étage, à leurs chapelles rayonnantes, à leurs contreforts en forme de colonnes. L'église de Saint-Austremoine d'Issoire, celles de Notre-Dame du Port, à Clermont, de Saint-Nectaire et d'Orcival, sont les types les plus complets du genre. Au Pui, la cathédrale de Notre-Dame, qui domine la cité, très auvergnate par sa marqueterie de pierres, est aussi très byzantine par les coupoles qui recouvrent sa nef et les peintures d'une raideur toute hiératique qu'on distingue encore à l'entrée.

ÉCOLE TOULOUSAINE.

Il existe une parenté évidente entre les églises d'Auvergne et les édifices romans du Languedoc, où la brique remplace la lave. Mais les artistes languedociens ont un goût plus prononcé pour l'ornementation opulente, les chapiteaux à entrelacs, les bas-reliefs et les statues. L'église abbatiale de Sainte-Foi de Conques, où le transept est aussi large que la nef et dont le chœur est couronné de sept absides, laisse une impression de grandeur sévère, par les épais contreforts qui, du haut en bas, accompagnent sa façade, et par ses arcades d'une hauteur peu ordinaire. L'édifice est militaire autant que religieux : mais les ornements si riches du grand portail, avec son Christ trônant sur des nuées, viennent heureusement distraire l'esprit et reposer la vue. A Carcassonne, le portail de l'église Saint-Nazaire, à Elne, le cloître du XIIe siècle, presque aussi somptueusement orné que celui d'Arles; à Fontfroide (Aude), une partie de l'église et des bâtiments abbatiaux, de pur style roman, donnent la meilleure idée des ressources que les artistes de l'ancienne Narbonnaise trouvaient dans les traditions du pays et dans leur imagination. Mais le chef-d'œuvre du Languedoc est l'église Saint-Sernin de Toulouse, la plus vaste basilique romane du midi de la France, imposante entre toutes par ses cinq nefs, ses trois transepts et son magnifique clocher en étages progressivement rétrécis.

ÉCOLE POITEVINE.

L'école du Poitou et de l'Angoumois construit d'habitude des édifices à une seule nef ou à nef tripartite, dont les divisions s'élèvent à peu près au même niveau, des voûtes en berceau, des chœurs sans chapelles, coupés droit ou terminés en demi-cercles, des clochers à écailles placés au point de croisée. Mais elle se distingue surtout par le luxe sculptural exubérant, inouï, de ses façades. Un monument tel que Notre-Dame la Grande de Poitiers, ciselé de la base au

sommet, montre jusqu'où pouvait aller l'artiste roman quand il s'ingéniait à fouiller la pierre et à l'accommoder à tous les caprices d'une imagination sans frein.

LES ÉGLISES A COUPOLES.

Un groupe d'églises à coupoles, dans le Périgord et une partie de l'Angoumois et du Quercy, nous rappelle, en pleine France, l'architecture religieuse des pays d'Orient. On les croirait sœurs de Saint-Marc de Venise ou des Saints-Apôtres de Constantinople. Saint-Front de Périgueux, dont le plan est une croix grecque, a été bâtie, avec ses cinq coupoles et ses piliers d'une énorme épaisseur, après 1120. La coupole apparaît aussi à Cahors, à Solignac, à Cognac, à Angoulême et dans la nef de l'église abbatiale de Fontevrault. Elle était de mode, dans cette région, dès le commencement du XIe siècle. Est-ce une importation byzantine? Des savants autorisés pensent que ce procédé d'architecture a pris naissance dans le pays même et représente une forme particulière de la construction romane. Étonnante souplesse d'un génie qui a laissé sur chaque province une empreinte originale, se renouvelant sans cesse et ne se répétant jamais!

LA SCULPTURE ROMANE.

De l'époque de Philippe Ier et de Louis le Gros date une véritable renaissance de la sculpture appliquée aux édifices religieux. L'imitation de l'art gallo-romain, l'influence incontestable aussi de l'art byzantin, due aux relations nouvelles avec l'Orient, l'idée propagée par les Clunistes que la maison de Dieu ne pouvait être ornée avec trop de luxe, la rivalité naturelle qui s'établissait entre les provinces et les écoles, concourent à exciter le zèle des faiseurs de bas-reliefs et de statues. Tout s'anime alors comme par enchantement : les portails avec leurs arcs enrichis de statuettes et de bas-reliefs, les tympans où apparaît le Christ géant entouré des apôtres et des évangélistes, les chapiteaux de l'intérieur, ornés avec profusion de plantes, d'animaux et de figures humaines. Certes, la gaucherie du modèle, la rigidité hiératique, ou au contraire les bizarres contorsions des corps, la monotonie des figures, l'allure toute byzantine des poses, des traits et des draperies, indiquent, au XIe siècle, un art encore primitif, peu soucieux de la proportion, inhabile à saisir le vrai et à éviter le grotesque. Mais, dans certaines régions, le progrès s'accuse vite, et le génie français, loin de s'en tenir à l'imitation maladroite, ne tarde pas à se rapprocher de la nature et de la vie.

Grâce aux nombreux débris de sculpture antique qu'ils pouvaient encore étudier, les artistes du Languedoc et de la Provence, à qui l'on doit l'ornementation [1] de Saint-Trophime, de Saint-Gilles et de

1. S'il faut en croire un savant d'une compétence indiscutable, M. de Lasteyrie, les sculptures de la façade de Chartres (celle qui est entre les deux tours) appartiendraient au troi-

Moissac, se montrèrent supérieurs à leurs émules pour la noblesse des attitudes, la régularité des traits et l'élégance du vêtement. Ceux de la Bourgogne et du Lyonnais, pénétrés aussi des souvenirs classiques qui s'y mêlent à la tradition clunisienne, se distinguent de bonne heure par l'entente de la composition, l'exubérance des ornements et la recherche du vrai, au moins dans la nature inanimée. Le groupement des personnages sur le tympan de l'église de Vézelai révèle déjà une certaine science de la mise en scène. Les corps, trop longs et trop effilés, sont disgracieux, mais le statuaire a essayé de leur donner la vie par l'énergie exagérée du mouvement. Les sculptures de l'église de Charlieu ont une correction qui étonne. La Cène, bas-relief de l'abbaye de Savigny, est une œuvre de premier ordre où l'inspiration de l'antique est manifeste. Beaucoup d'églises bourguignonnes, filles de Cluni, semblent avoir renoncé dans la parure des chapiteaux à la figuration fantaisiste et monstrueuse des anciens temps, aux animaux fabuleux, aux bêtes à face humaine. Le sculpteur se contente d'y reproduire, avec une puissance de vérité surprenante, la faune et surtout la flore qu'il avait sous les yeux.

LA SCULPTURE DE CHARTRES.

Entre 1150 et 1160, l'école sculpturale de Chartres produisait son chef-d'œuvre : le portail royal de la cathédrale chartraine, avec ses merveilleuses figures de rois, de reines et de prophètes de la Bible, ancêtres du Christ, d'un art individualiste si saisissant. Et de Chartres, les artistes de la pierre répandaient leurs procédés, leurs scènes et leurs types préférés dans toutes les régions voisines, à Paris où ils sculptèrent la porte Sainte-Anne, débris de l'ancienne cathédrale, au Mans (portail sud de la cathédrale), à Saint-Denis, à la Madeleine de Châteaudun, à Notre-Dame d'Étampes (portail sud), peut-être même à Bourges (portails latéraux de la cathédrale).

C'est qu'on voulait que l'église fût, selon la belle expression de Viollet-le-Duc, « un livre ouvert pour la foule, » œuvre d'art et d'enseignement. Le chrétien n'avait qu'à la regarder pour y retrouver la Bible et l'Évangile, Dieu, la Vierge, les Saints, les génies du bien et ceux du mal, la récompense de la vertu et le châtiment du vice, l'histoire profane, l'histoire de France, en un mot tout ce qu'il devait croire et savoir pour supporter la vie d'en bas et mériter celle d'en haut.

LA PEINTURE.

Notre art national, si fécond, ajoutait au relief de la pierre l'éclat des couleurs. La vaste décoration historiée de l'église de Saint-Savin,

sième quart du XIIe siècle (*Monuments Piot*, t. VIII), tandis que celles de la façade de Saint-Trophime devraient être attribuées au règne de Philippe Auguste. Mais l'ère des variations de l'archéologie sur la date des monuments est loin d'être close.

en Poitou, nous ramène à l'époque de Philippe Ier et de Louis le Gros.

Sur toutes les parois intérieures se déroule une fresque aux teintes plates et claires, marquée d'un trait rouge qui dessine avec vigueur les contours des personnages et des objets; dans le vestibule, des scènes de l'Apocalypse; sur la voûte de la nef, des compositions tirées de la Genèse et de l'Exode; dans le chœur, le Christ, entouré des saints patrons de l'abbaye; dans les chapelles les images de ces mêmes protecteurs et des évêques de la région; dans la crypte, où les couleurs, échappant à l'action destructive du jour, ont presque conservé leur fraîcheur première, la légende de saint Savin et de saint Cyprien. On devine l'effet que devait produire cette peinture murale couvrant l'église du haut en bas, alors que les tons rouges, jaunes et verts, aujourd'hui encore si intenses, se complétaient avec les blancs et les bleus que la lumière et le temps ont effacés. Pour augmenter l'intensité de l'impression, les artistes de Saint-Savin avaient recours à des procédés curieux; l'enduit en relief destiné à éclairer puissamment les figures, comme celles de la Vierge et de Jésus peintes dans le vestibule; les trous et les bosses pratiqués sur les vêtements, les ornements et les meubles, en vue de créer des jeux de lumière et de compléter ainsi l'illusion.

Saisis de la beauté religieuse du spectacle, nos ancêtres n'étaient pas choqués de l'incorrection des lignes, de la gaucherie des poses, de l'absence des ombres, du manque absolu de perspective. Ils ne se demandaient pas pourquoi les objets inanimés, nuages, arbres, rochers, bâtiments, étaient si vaguement tracés, avec une si complète insouciance des vrais contours et des teintes naturelles. Mais peut-être étaient-ils déjà sensibles à ce qui fait le charme singulier des fresques de Saint-Savin, la sobriété du détail, la simplicité élégante du style, la noblesse des physionomies, des gestes et des attitudes. L'artiste, tout inexpérimenté qu'il était, avait au moins l'instinct des qualités propres à la peinture monumentale. Il connaissait l'antique et s'en souvenait, sans qu'il soit nécessaire, pour cette raison, de supposer qu'il vînt de Grèce ou d'Italie.

Il semble que la même école de décorateurs ait travaillé à Poitiers, dans le temple de Saint-Jean, à l'église Saint-Hilaire et à l'église Notre-Dame-la-Grande, à Montoire (Loir-et-Cher) et à Saint-Désiré (Allier), où le hiératisme des figures et le procédé naïf de l'ornementation produisent des effets identiques; et surtout dans cette petite église de Vic (Indre-et-Loire), où le peintre a traité, d'une main hardie et puissante, bien que toujours avec le même mépris de la forme, les sujets les plus variés : le Christ dans sa gloire, les cinq

apôtres, l'agneau pascal, les rois mages, les prophètes et toutes les scènes de la vie de Jésus. Dans les fresques de la chapelle de Liget (Indre-et-Loire), de l'église de Poncé (Sarthe) et de Saint-Martin de Laval, des cryptes de Chartres et d'Auxerre, on reconnaît encore la même facture d'apparence gréco-byzantine, le même modelé par fines hachures, la justesse et l'énergie dans le mouvement des physionomies, la prédominance de l'expression, mais aussi la même incorrection dans le dessin et le défaut de science poussé à un point incroyable. De la France centrale, où cet art primitif semble s'être développé tout d'abord et avec le plus de succès, il s'est étendu aux autres régions du pays, en Normandie (église du Petit-Quevilly, près de Rouen), en Languedoc (église de Montsaunès), en Champagne (église de Saint-Quiriace de Provins). A la fin du XIIe siècle, un progrès s'accomplira, sinon dans les contours donnés au corps humain, que le dessinateur, encore trop fidèle à la convention ou trop ignorant de la forme, ne sait pas représenter avec son harmonie et sa souplesse, au moins dans les sujets d'ornements, copiés de la nature végétale d'une façon beaucoup plus vivante et plus vraie [1].

LES OBJETS D'ART. La valeur des objets artistiques destinés au service du culte allait de pair avec la splendeur de l'enveloppe murale qui protégeait l'autel et ses reliques. L'art de travailler le bronze produisait alors le candélabre de l'église de Saint-Denis, celui de Saint-Rémi de Reims et la grille de la cathédrale du Pui. Les ateliers de Limoges, très actifs surtout depuis le règne de Louis le Gros, vendaient pour les églises françaises ces nombreux reliquaires, où l'émail incrusté d'or et de pierres précieuses est d'une finesse et d'un éclat inimitables. Même avant le XIIIe siècle, nos ivoiristes excellaient à sculpter des triptyques reproduisant les scènes de la vie du Christ ou des saints, des Vierges, des objets liturgiques, des olifants. Mais c'est surtout par l'orfèvrerie que la France de ce temps rivalisait avec l'étranger.

Les premiers Capétiens et notamment Robert le Pieux, avaient déjà fait exécuter, pour les donner aux églises, des encensoirs, des croix, des châsses, des boîtes à évangile dont les chroniqueurs parlent avec admiration. Longtemps avant l'époque de la croisade, on citait les travaux des orfèvres de Sens et de Normandie, auteurs des châsses célèbres de Saint-Savinien et de Saint-Vulfran. Nous pouvons encore aujourd'hui juger des richesses que renfermait le trésor de Sainte-Foi de Conques, accru par l'abbé Bégon (1099-1118), et celui de Saint-Denis, considérablement augmenté par Suger. L'habitude

1. Il est difficile d'apprécier la peinture sur vitraux de cette époque primitive, car c'est à peine si le XIIe siècle a laissé quelques vestiges des vitraux de Suger exécutés à Saint-Denis et de ceux de l'ancienne cathédrale de Châlons-sur-Marne, de Chartres et du Mans.

s'était introduite de lamer d'or ou d'argent les devants d'autel. On montait les grandes croix d'or sur des piliers couverts de pierres de toutes couleurs et d'émaux, comme la fameuse colonne commandée par Suger, orgueil des moines de Saint-Denis. Mais les orfèvres eux-mêmes si habiles à fondre, à ciseler, à repousser le métal, ne se contentaient pas de leurs inspirations propres. Subordonnés à un art plus élevé, ils suivaient les progrès de l'architecture et réalisaient en petit, dans leurs œuvres, les modèles que les sculpteurs livraient à la contemplation des foules.

ORIGINES DE L'ART GOTHIQUE.

Au moment de l'expansion la plus éclatante de l'art roman, une architecture d'un ordre supérieur naissait et se développait obscurément sur certains points de l'Anjou et de la Bourgogne, mais surtout au centre de la France capétienne[1]. Dire que cet art n'est pas d'importation étrangère, qu'il est, au contraire, essentiellement indigène et français, devient aujourd'hui presque une banalité. Le gothique n'est pas sorti, d'ailleurs, d'une réaction voulue et clairement dirigée contre le roman. Les théories qui opposaient au roman, « art monastique, » le système ogival, dû aux tendances du clergé séculier et de l'épiscopat, ne sont pas plus acceptables que l'opinion, encore moins fondée, qui attribuait le gothique à l'initiative des corporations de maîtres et de maçons laïques. Ces rêveries se sont évanouies devant l'observation positive des faits. L'époque de la plus grande extension des congrégations religieuses coïncide, sans doute, avec celle qui vit se multiplier les chefs-d'œuvre de l'art roman; mais les moines ont favorisé, tout autant que les clercs, les premiers développements de l'art ogival. Quant aux sociétés de constructeurs laïques, nées dans les villes libres, favorisées par le régime communal, si elles ont contribué assurément à répandre le système nouveau, elles n'ont été pour rien dans ses origines, ni dans sa primitive évolution. Au temps de Philippe Ier et de Louis le Gros, les *maîtres d'œuvre* se recrutent encore, en grande majorité, parmi les hommes d'Église. Il faut même voir dans l'architecture gothique une expression plus élevée de l'idéal chrétien et comme l'effet d'un acte de foi plus intense, d'un élan plus hardi des âmes vers l'au-delà.

ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE LA CONSTRUCTION GOTHIQUE.

Entre l'église romane, relativement basse et trapue, alourdie par les contreforts massifs du dehors et les piliers épais du dedans, percée d'ouvertures en nombre insuffisant ou trop étroites, et le hardi vaisseau de l'époque gothique, aux voûtes aériennes, aux membrures

1. On a le droit de dire d'une façon générale que l'Ile-de-France a été le berceau de l'art gothique : mais il serait inexact d'affirmer que les éléments nouveaux qui constituent l'essence de cet art n'étaient, au commencement du XIIe siècle et même à la fin du XIe, appliqués nulle part ailleurs dans la construction.

élancées, aux arcs-boutants d'une sveltesse charmante, aux larges baies qui versent à flots la lumière, quel contraste saisissant! Le trait le plus caractéristique du système ogival est la voûte d'arêtes, appareillée « en croisée d'ogives, » c'est-à-dire sur l'entrecroisement des nervures indépendantes. Mais la voûte d'arêtes et l'arc brisé ou ogif se rencontraient déjà, à l'état normal, dans un grand nombre d'églises romanes. Ces arcs-boutants qui sortent eux-mêmes des contreforts amincis et enveloppent harmonieusement l'édifice gothique, étaient contenus en germe dans les procédés d'étayage extérieur que les architectes du XIe siècle avaient imaginé pour maintenir leurs voûtes. Les pleins remplacés par les vides; les murs élevés, sans péril, à de prodigieuses hauteurs et destinés à servir de clôture plutôt que d'appui; la mise au grand jour de l'ossature de pierre dans sa nudité nerveuse, tous ces caractères marquants de l'art nouveau ont leur point de départ dans l'art roman. Perfectionnements d'ailleurs si féconds, si ingénieux, qu'ils équivalaient à une création.

ART DE TRANSITION.

Les derniers architectes romans à qui on la doit ne l'ont pas conçue et exécutée du premier coup. Elle résulte d'une série d'efforts successifs qui ont laissé leurs traces dans des monuments de transition. Le gothique se relie au roman par une chaîne dont on peut voir les anneaux.

Dès la fin du XIe siècle, les artistes qui construisaient les églises du Valois, du Beauvaisis, du Vexin, du Parisis, et d'une partie de la région soissonnaise commencent à introduire, dans le système roman, des modifications importantes. L'église abbatiale de Morienval, contemporaine de Louis le Gros, offre le plus ancien exemple du mélange des formes traditionnelles avec le procédé nouveau des arcs dirigés dans le sens des arêtes et se croisant en diagonales. Son déambulatoire est recouvert de voûtes appuyées sur croisées d'ogives. Mais c'est l'essai encore timide d'un art qui tâtonne et réalise ses conceptions avec lourdeur. Ces premières nervures gothiques toujours très cintrées, gros boudins cylindriques de l'aspect le plus disgracieux, ne sont intéressantes que par leur date. Toutes les autres parties de l'édifice et son ornementation restent, d'ailleurs, purement romanes.

PREMIERS ÉDIFICES GOTHIQUES.

Au commencement du XIIe siècle, le gothique apparaît aussi à Saint-Pierre de Béthisi, à Saint-Etienne de Beauvais, au porche de Saint-Leu-d'Essérent, dans la chapelle du prieuré de Bellefontaine et dans la petite église, délicieusement sculptée, de la Noé-Saint-Martin. Il s'accuse davantage à partir de 1125, et envahit les grandes églises, celles des cités et des monastèrses de premier ordre. Sans changer leur physionomie extérieure, il prend plus de place, se perfectionne,

se complique et tend à rejeter le roman au dehors. Tel nous le voyons dans le chœur de Saint-Martin-des-Champs, où il crée l'abside à double déambulatoire, à Cormeilles-en-Parisis, dont la crypte est tout entière ogivale, à Saint-Germer-de-Flai, où l'abside s'appuie sur de véritables arcs-boutants, première manifestation d'un procédé qui allait devenir un des caractères essentiels de l'art nouveau. Enfin, quelques années seulement après la mort de Louis le Gros, s'élevaient les types les plus achevés de cette architecture de transition, la cathédrale de Notre-Dame de Senlis et l'église abbatiale de Saint-Denis.

L'église Notre-Dame de Senlis est une de nos cathédrales les plus anciennes. Dans le plan primitif, elle était à trois nefs, sans transsepts, avec une abside circulaire et des chapelles très peu profondes. Ce n'est qu'à l'époque de saint Louis qu'on ajouta le grand clocher, avec sa flèche, et les transepts, remaniés plus tard dans le style gothique le plus flamboyant. Mais toutes les parties de la construction première, même les voûtes des collatéraux, paraissent appartenir à une époque voisine de celle qui vit s'élever l'église abbatiale de Saint-Denis. La disposition générale du chœur est la même, et la sculpture élégante et sobre des chapiteaux en indique l'ancienneté relative. Senlis était au roi, et Louis VI, surtout Louis VII, y venaient souvent. Une lettre de Louis VII, où il recommande en 1155 à ses sujets de contribuer à l'édification de la nouvelle cathédrale, prouve que les travaux se firent lentement. Elle fut achevée, sous sa forme primitive, en 1183, et consacrée en 1191.

RECONSTRUCTION DE L'ÉGLISE DE SAINT-DENIS.

La construction de l'église de Saint-Denis (1143) représente, par elle-même, une étape importante dans l'évolution du système ogival, car c'était la première fois qu'on osait l'appliquer au chef-lieu d'une grande seigneurie monastique. L'exemple donné par la première des abbayes royales et la célébrité du nom de Suger, ont été l'une des causes les plus actives du succès surprenant de la nouvelle méthode et des artistes qui la propageaient. Non pas qu'on doive décerner à l'abbé de Saint-Denis le titre de « premier architecte gothique » qu'on lui a parfois donné un peu légèrement, mais l'ardeur passionnée qu'il mit à faire son église, les efforts qu'il déploya pour en opposer la splendeur à la nudité des églises cisterciennes, l'éclat avec lequel fut célébrée, en 1144, la consécration du chœur, montrent qu'il s'identifiait avec son œuvre et voulait frapper l'imagination.

LES PÈLERINS A SAINT-DENIS.

De tous les points de la France et de l'Europe les pèlerins venaient, en foule, se prosterner devant les reliques de saint Denis et de ses compagnons. La multitude se pressait, se bousculait, s'écrasait pour apercevoir ou baiser les châsses. « Ceux qui entraient dans l'église,

nous dit Suger lui-même, ne pouvaient plus sortir et luttaient en vain contre la foule qui, au dehors, assiégeait les portes de l'édifice. Au dedans, on ne marchait plus, on était soulevé et porté par ses voisins : tout au plus avait-on la force de crier. Les femmes surtout, « serrées comme dans un pressoir, » étouffaient, tombaient et, foulées aux pieds, poussaient des hurlements tels « qu'on eût dit qu'elles accouchaient. » Beaucoup d'entre elles, transportées à grand'peine dans le pré des moines, y rendaient le dernier soupir. D'autres, pour échapper à la mort, « marchaient sur les têtes des hommes, comme sur un plancher continu. » Les religieux qui exposaient les reliques, victimes aussi de la foule qui les enveloppait, furent plus d'une fois obligés de s'échapper par les fenêtres, emportant leur précieux fardeau.

C'est pour éviter de pareils accidents que Suger remplaça l'église carolingienne, trop étroite, par la basilique que nous avons en partie sous les yeux. L'ingéniosité dont il fit preuve pour se procurer les matériaux et l'argent dont il avait besoin n'eut d'égale que l'enthousiasme avec lequel le peuple accueillit l'entreprise. « Quand il s'agissait de tirer de la carrière les colonnes que les ouvriers avaient extraites, tous les habitants du lieu, nobles et non nobles, s'attelaient pieusement aux cordes comme des bêtes de somme, ne ménageaient ni leurs bras ni leurs poitrines, et sur tout le trajet, les artisans, quittant leur travail, accouraient pour aider au transport de ces masses de pierre, afin de mériter les faveurs de Dieu et des saints martyrs. »

LA CONSÉCRATION DE 1144.

Le 11 juin 1144, jour de la consécration et de la translation des reliques, les spectateurs étaient encore en si grand nombre que la plupart d'entre eux n'eurent pas accès dans le monument. Et quand les archevêques et les évêques sortirent en procession pour asperger d'eau bénite les murs extérieurs, le roi Louis VII et ses officiers furent obligés de les protéger, à coups de bâtons, contre l'empressement redoutable de la cohue. La nouvelle église était déjà insuffisante. La foule des visiteurs n'en admira pas moins ce qui frappe encore aujourd'hui nos regards, malgré les mutilations que le temps et les hommes ont fait subir à l'édifice : cette façade à double étage de fenêtres où le plein cintre s'allie si heureusement à l'ogive, les voûtes élancées du double déambulatoire, les sept chapelles rayonnantes avec leur carrelage émaillé, rival de la mosaïque romaine, enfin le rond-point, chef-d'œuvre de construction élégante et légère. Les brillantes destinées de l'art gothique, placées sous le patronage de l'homme qui personnifiait alors la Monarchie autant que le Roi, sont désormais fixées et vont se dérouler sans obstacles.

Terre privilégiée entre toutes, ce coin verdoyant où la Seine, l'Oise et la Marne rapprochent leurs eaux, où le Capétien possède ses palais et ses chasses! Elle allait donner à la France entière, non seulement sa loi et son unité politiques, mais les deux instruments de sa civilisation et de sa prépondérance en Europe : une langue littéraire d'une incomparable clarté et une formule d'art originale, dont la supériorité éclate encore à tous les yeux.

TABLE DES MATIÈRES

DEUXIÈME PARTIE

LES PREMIERS CAPÉTIENS (987-1137)

LIVRE PREMIER

LA FÉODALITÉ ET L'ÉGLISE (XIe SIÈCLE)

CHAPITRE PREMIER

LE RÉGIME FÉODAL

I. — La France féodale à l'avènement des Capétiens 3
II. — Caractères généraux du régime féodal. 7
III. — Le château et ses habitants 14
IV. — Les dépendances inférieures du fief. Serfs et paysans libres. . . 23
V. — Les villes et le servage urbain. 32

CHAPITRE II

LES GRANDES SEIGNEURIES ET LES DYNASTIES PROVINCIALES

I. — Les grandes seigneuries 39
II. — Le Nord 41
III. — Le Midi 45
IV. — Les dynasties. Les comtes de Flandre 49
V. — La dynastie normande 53
VI. — Eude de Blois 57
VII. — Les fondateurs de l'État angevin 60
VIII. — Les ducs bretons. 65
IX. — Les ducs de Bourgogne 68
X. — Les ducs d'Aquitaine. 70
XI. — Les comtes de Toulouse et de Barcelone. 74

CHAPITRE III

LA NOBLESSE FRANÇAISE HORS DE FRANCE

I. — Le monde féodal en mouvement. Les pèlerinages 78
II. — Les chevaliers français en Espagne 84
III. — Les Normands en Italie 87
IV. — Guillaume le Bâtard et la conquête de l'Angleterre 95

CHAPITRE IV

L'ÉGLISE

I. — Les Évêques. 107
II. — Le clergé monastique et son conflit avec l'épiscopat. 117
III. — Cluni. 123
IV. — La paix et la trêve de Dieu. 133
V. — La chevalerie. 139

CHAPITRE V

LES QUATRE PREMIERS CAPÉTIENS

I. — Hugue Capet. 144
II. — Robert le Pieux 153
III. — Henri Ier 161
IV. — Philippe Ier 168
V. — La monarchie du XIe siècle. 175

CHAPITRE VI

LA CIVILISATION

I. — La langue et la littérature 179
II. — L'enseignement. 184
III. — La pensée libre. 192
IV. — Les caractères généraux de l'art roman 199

LIVRE II

LA RENAISSANCE FRANÇAISE (FIN DU XIe SIÈCLE ET COMMENCEMENT DU XIIe)

CHAPITRE PREMIER

LA RÉFORME ÉPISCOPALE ET LA QUERELLE DES INVESTITURES

I. — La réforme avant Grégoire VII et les théories réformistes. . . . 203
II. — La crise grégorienne. 210
III. — Le Tiers parti. Résultats de la réforme. 218

CHAPITRE II

LES FRANÇAIS A LA CROISADE

I. — Causes et préliminaires de la croisade. 227
II. — L'expédition 236
III. — Le royaume latin de Jérusalem. 243

CHAPITRE III

LA RÉFORME DES CHAPITRES ET DES MONASTÈRES

I. — La réorganisation des corps de chanoines. 251
II. — La réforme monastique. 260
III. — Saint Bernard 266

CHAPITRE IV

LA FONDATION DES GOUVERNEMENTS SEIGNEURIAUX

I. — L'évolution générale de la féodalité et des grandes seigneuries. 283
II. — L'état flamand 288
III. — L'état normand. Robert Courte-Heuse et Henri Beauclerc. . . . 292
IV. — L'État angevin. 296
V. — Les grands fiefs de Bretagne, de Bourgogne et de Blois-Champagne. 299
VI. — Les dynasties seigneuriales du Midi. 304

CHAPITRE V

LE RÉVEIL DE LA ROYAUTÉ. LOUIS LE GROS

I. — Louis le Gros et les châtelains de l'Ile-de-France. 311
II. — L'action de Louis le Gros dans les grands fiefs. 317
III. — Louis le Gros et la monarchie anglo-normande. 321
IV. — Louis le Gros, son clergé et ses bourgeois. 325
V. — Le prestige de la royauté capétienne. 329

CHAPITRE VI

L'ÉMANCIPATION DES CLASSES POPULAIRES

I. — Les libertés rurales. 334
II. — Les libertés urbaines. 339
III. — Le mouvement communal 346

CHAPITRE VII

L'OPPOSITION RELIGIEUSE ET PHILOSOPHIQUE

I. — Les hérésies 358
II. — La théologie et la scolastique 366
III. — Les réalistes. 369
IV. — Les antiréalistes. 373
V. — La réaction contre la scolastique. Les mystiques. 375
VI. — Pierre Abélard 377

CHAPITRE VIII

LA LITTÉRATURE ET L'ART

I. — Progrès de la littérature latine. 384
II. — Les lettres romanes, l'épopée et la poésie lyrique 389
III. — Épanouissement de l'art roman et naissance de l'art gothique. . 399

578-05. — Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD. — 8-05.

. 2 pt. 2
• # 11369

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
59 QUEEN'S PARK CRESCENT
TORONTO — 5, CANADA

• 11369